

BILAN DE LA CONSULTATION

THÈME « PROCRÉATION ET SOCIÉTÉ »

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA BIOÉTHIQUE 2018



La Manif Pour Tous

JUIN 2018

CE DOCUMENT PRESENTE SUR LE THEME « PROCREATION ET SOCIETE » :

- 1) Une analyse de la participation des 17 559 Français et de leurs votes
- 2) Le tableau des 1256 propositions débattues, des 317 416 votes et soutiens (« like ») sur tous les sujets
- 3) Des synthèses par sujets et de larges extraits des 27 519 arguments pour / contre, la PMA, la GPA et l'auto-conservation ovocytaire
- 4) Une synthèse des auditions et la liste des organisations auditionnées par le CCNE, leurs propositions, positions et représentativité
- 5) Une synthèse des 50 débats-citoyens sur la procréation menés dans toute la France, les débats, les participations, les intervenants et les positions

SOMMAIRE

Sommaire	4
Les principaux enseignements des états généraux de la bioéthique 2018.....	6
1. Position des participants à la consultation en ligne (arguments et votes sur les propositions)	9
1.1. Commentaire	9
1.1.1. Les modes de participation en ligne	9
1.1.2. L'ampleur de la participation	9
1.1.3. Les propositions du CCNE	10
1.1.4. Les réponses des participants	10
1.2. Résultats et analyses.....	12
1.2.1. Sur l'évolution de la PMA.....	12
1.2.2. Sur la GPA.....	14
1.2.3. Sur la PMA et la GPA.....	16
1.2.4. Sur l'enfant et la filiation.....	17
1.2.5. Sur les gamètes	19
1.2.6. Sur l'autoconservation ovocytaire.....	20
1.2.7. Sur l'embryon.....	20
1.2.8. Sur le clonage	20
1.2.9. Sur le thème « Procréation et société ».....	21
1.2.10. Les propositions	23
2. Cartographie argumentaire sur l'évolution de la PMA	24
2.1. Synthèse des arguments pour/contre.....	24
2.1.1. Les arguments des partisans du statu quo sur la PMA :	24
2.1.2. Les arguments des partisans de l'évolution de la PMA :	27
2.2. Les pôles argumentaires	30
2.2.1. Pour le statu quo sur la PMA.....	30
2.2.2. Pour l'évolution de la PMA.....	34
3. Cartographie argumentaire sur la GPA.....	36
3.1. Synthèse des arguments pour/contre.....	36
3.1.1. Les arguments des opposants à la GPA :	36
3.1.2. Les arguments des partisans de la GPA :	38
3.2. Les pôles argumentaires sur la GPA	40
3.2.1. « Contre » la GPA.....	40
3.2.2. « Pour » la GPA.....	42

4. Cartographie argumentaire sur l’autoconservation ovocytaire.....	43
4.1. Pôles argumentaires « contre »	43
4.1.1. Asservissement de la femme à l’entreprise	43
4.1.2. Aider plutôt les femmes à concilier vie professionnelle et maternité.....	44
4.1.3. Ecologie.....	45
4.1.4. L’enfant.....	46
4.1.5. Finalité de la médecine.....	46
4.1.6. Respect de la femme : à la société de s’adapter	46
4.1.7. Risques.....	47
4.2. Pôles argumentaires pour l’autoconservation ovocytaire.....	48
4.2.1. Egalité entre les hommes et les femmes	48
4.2.2. Maîtriser son choix	49
4.2.3. Régler la pénurie d’ovocytes.....	51
5. Les débats-citoyens	52
5.1. Synthèse	52
5.2. Récapitulatif des débats-citoyens (participation, débats, positions).....	54
6. Les auditions	74
6.1. Synthèse	74
6.2. Récapitulatif des auditions (propositions, positions, représentativité).....	76
7. Annexes	112
7.1. La méthodologie	112
7.2. Les tentatives de manipulation.....	115
7.3. Le tableau des 1256 propositions.....	116
7.4. Le tableau complet des votes et soutiens (« Like »).....	175
7.5. Les sources argumentaires sur l’évolution de la PMA extraites du site internet officiel des états généraux de la bioéthique 2018	188
7.5.1. Pôles d’arguments pour le statu quo sur la PMA	188
7.5.2. Pôle d’arguments pour l’évolution de la PMA.....	249
7.6. Les sources argumentaires sur la GPA extraites du site officiel des états généraux de la bioéthique.....	279
7.6.1. Pôles d’arguments « contre »	279
7.6.2. Pôles d’arguments « pour »	310
7.7. Les sources argumentaires sur la PMA et la GPA par proposition qui lie les deux thèmes.....	324

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES ETATS GENERAUX DE LA BIOETHIQUE 2018

Les états généraux de la bioéthique 2018 qui, légalement, préparent la révision de la loi de bioéthique à venir, ont été d'une ampleur inédite par rapport aux éditions précédentes. D'abord par le nombre de thématiques débattus, mais aussi par la diversité des moyens de participer, par le nombre de participants et par le nombre de réflexions partagées.

Cette ampleur, malgré quelques dysfonctionnements organisationnels, ont permis de prendre le pouls de l'opinion publique française et ce, sur l'ensemble du territoire. C'est une première en France, une telle consultation étant évidemment sans comparaison avec un simple sondage.

En outre, la concordance des résultats entre les débats-citoyens et la consultation en ligne, ainsi que la diversité des arguments exprimés, attestent de la fiabilité de ces états généraux : aucun élément ne permet de douter du fait que les participants ont donné leur point de vue personnel en conscience. Cette diversité se retrouve également dans les auditions réalisées par le CCNE.

A ce sujet, il est important de souligner que le Comité consultatif national d'éthique a donné deux conférences de presse, la première lors du lancement et la deuxième à trois semaines de la fin du processus pour inviter les citoyens à participer à ce grand moment de démocratie participative. Le président du CCNE a ainsi été l'invité de radios nationales (France Inter, Europe 1, RTL...) dans leurs matinales, c'est-à-dire aux heures de grande écoute, et son appel à participer a même été relayé au JT de 13h de TF1.

La fiabilité des résultats paraît d'autant plus grande que, d'une manière générale, les débats se sont passés de manière apaisée¹. Les participants ont généralement pu s'exprimer comme ils le souhaitent. Quant à la consultation en ligne, si le modérateur est parfois intervenu, la liberté d'expression a bien été respectée².

1 : Seules trois séances ont été perturbées, l'une avec une banderole déployée à Science Po Paris, une autre à Nantes avec l'entrée de force d'un groupe véhément, la dernière avec des sifflets lors d'un débat à Lyon à l'encontre d'une intervenante défendant les droits de l'enfant.

2 : 3 tentatives de « bourrages d'urnes » ont été rapidement signalées au webmaster, lequel a supprimé les votes correspondants. Reste 3 propositions plus ou moins manipulées, mais de manière très visible, donc très simple à écarter.

La Manif Pour Tous a étudié aussi bien la répartition des positions que les argumentations des participants, que ce soit lors de débats publics, en ligne ou lors des auditions. En ce qui concerne ces dernières, l'analyse des positions et de la représentativité des intervenants montre que la majorité est la même que celle qui résulte des débats publics et en ligne. Les résultats de ces états généraux sont donc marqués par une grande cohérence.

En ce qui concerne la thématique « Procréation et société », les principaux enseignements de ces états généraux de la bioéthique 2018 sont les suivants :

Importance cruciale, pour les participants, des enjeux en cause

Les participants se sont montrés très volontaristes pour exprimer leur opinion : comme les messages sur le site l'attestent largement, ils ont souvent trouvé difficile de se positionner sur des propositions ambiguës. Ils ont aussi trouvé la plateforme complexe et ont mis du temps à découvrir toutes les modalités possibles pour s'exprimer. Cela a donné lieu à une certaine confusion dans la répartition des réponses. C'est d'ailleurs ce qui a rendu incontournable une lecture exhaustive du site pour dégager les résultats réels.

Les participants ont également trouvé difficile de participer aux débats publics, les dates, lieux et modalités d'inscription étant peu accessibles.

Or ces faits soulignent, justement, la forte volonté de s'exprimer des citoyens, c'est-à-dire l'importance cruciale, pour eux, de ces enjeux.

Ce fait est corroboré par le temps passé par les internautes sur le site ou encore par les soirées consacrées à ces débats complexes.

80% à 90% souhaitent un statu quo sur la procréation médicalement assistée et une action internationale forte contre toutes formes de GPA

Il ressort de ces états généraux qu'une majorité de plus de 80% des participants se prononce en faveur du respect de limites qui, pour eux, ne peuvent être dépassées sans conséquences pour tous : ils souhaitent, très concrètement, un statu quo sur la loi qui encadre la PMA, qu'ils estiment pleine de sagesse. Ils refusent la gestation pour autrui sous toutes ses formes (pour 90% des participants). En ce qui concerne cette pratique, ils sont même favorables à l'adoption d'une convention internationale prohibant la GPA (90% aussi).

Majorité pour la levée de l’anonymat du don de gamètes

Si un certain nombre de participants conteste le bien-fondé de la PMA avec tiers-donneur, la majorité (59%) est en tout cas favorable à la levée de l’anonymat du don de gamètes.

Refus massif de l’autoconservation ovocytaires

80% environ s’opposent à l’autoconservation des gamètes.

Refus massif de tout ce qui pourrait conduire à la marchandisation de l’humain

D’une manière générale, les participants s’opposent de manière presque unanime à la marchandisation de l’humain, d’où leur opposition à tout ce qui serait susceptible de conduire à la rémunération des gamètes (comme la PMA sans père, en raison de la pénurie de sperme), celle-ci étant susceptible d’ouvrir la boîte de Pandore.

Nombre et diversité des arguments

Des dizaines de milliers d’arguments ont été postés, souvent très touchants par ce qu’ils révèlent des préoccupations pour autrui et pour l’avenir et par leur sincérité évidente. Ils abordent aussi bien les aspects anthropologiques que les aspects philosophiques, éthiques, sociaux, juridiques, économiques, etc.

Nous renvoyons le lecteur aux synthèses et aux cartographies argumentaires réalisées ci-après pour chacun des sujets. Mais si nous devons résumer la réponse des Français à la question posée « Quel monde voulons-nous pour demain ? », la réponse tient en trois mots :

« Un monde respectueux de l’humain »

1. POSITION DES PARTICIPANTS A LA CONSULTATION EN LIGNE (ARGUMENTS ET VOTES SUR LES PROPOSITIONS)

Le décompte et l'étude des résultats de la consultation en ligne ont été faits par La Manif Pour Tous à partir de constats d'huissiers réalisés le 3 mai 2018.

1.1. COMMENTAIRE

1.1.1. Les modes de participation en ligne

Le CCNE proposait 5 modes de participation en ligne :

1. Voter sur la proposition (qu'elle ait été créée par le CCNE ou par un internaute)
2. Mettre en ligne des sources (texte, article, étude...)
3. Placer un argument dans les « pour » ou les « contre »
4. Soutenir les arguments postés (« liker »)
5. Ajouter des propositions à celles proposées par le CCNE.

→ Les modes de participation les plus massivement utilisés ont été le vote sur la proposition, l'argumentation, le soutien aux arguments postés.

1.1.2. L'ampleur de la participation

→ 1256 propositions au total, dont 22 propositions « épinglées » par le CCNE et 1234 créées par des participants

→ Arguments postés : 27.519

→ Sources : 331

→ Votes : 317.416

→ Participants : 17.559

Le président du CCNE avait appelé les Français à participer aux états généraux de la bioéthique, notamment sur le site officiel de la consultation, sur France Inter, Europe 1, RTL et au cours de deux conférences de presse largement relayées par les médias (AFP, quotidiens nationaux, TF1, etc).

Compte-tenu de l'importance fondamentale des enjeux pour les générations à venir, le fait de consulter ainsi les Français était en effet très pertinent.

Or l'ampleur de la participation, c'est-à-dire les centaines de milliers de votes et les dizaines de milliers d'arguments postés, apporte une connaissance sans équivalent de l'opinion publique française sur ces enjeux.

1.1.3. Les propositions du CCNE

Les propositions du CCNE, dans l'ordre d'apparition pour l'internaute, étaient :

- La PMA pour les femmes seules et les couples de femmes, et son remboursement
- La GPA pour raisons médicales, pour les hommes
- Les gamètes (la levée de l'anonymat, la rémunération, l'incitation au don)
- L'égalité, l'autonomie des femmes
- La non-marchandisation du corps humain
- L'enfant (droit à connaître son origine, protection et devenir, études)
- Faciliter l'accueil d'embryons
- L'autoconservation ovocytaires « de précaution »

1.1.4. Les réponses des participants

Les difficultés des participants à répondre aux propositions du CCNE

Les « propositions du CCNE » n'étaient pas tout à fait des questions, mais plutôt des constats.

Les participants étant invités à voter « d'accord », « mitigé » ou « pas d'accord », un certain nombre ont fait part dans la partie « arguments » de leur difficulté à voter puisqu'un constat n'est pas une question.

D'après les 11 lettres hebdomadaires qu'il a publiées sur le site, le médiateur a lui-même reçu des plaintes à ce sujet.

Survisibilité des propositions du CCNE

Les propositions du CCNE étaient particulièrement visibles puisque placées en premier dans chaque catégorie (« constats et enjeux », « valeurs et principes », « pistes de discussion »).

Ces propositions ont en conséquence largement attiré les votes : elles arrivent toutes en premier, et de loin, par le nombre de votes. Elles ont attiré à elles seules 67.761 votes.

Détournement des propositions du CCNE

La visibilité des propositions du CCNE comme leur ambiguïté - le fait qu'il s'agissait de constats plutôt que de questions - ont conduit les participants à les utiliser pour prendre position sur les sujets de débat, à commencer par l'évolution de la PMA et la GPA.

Du coup, ce n'est pas la question posée clairement plus loin sur le site (« ouvrir l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes », « ouvrir la GPA... », « autoriser l'autoconservation ovocytaire de précaution ») qui ont le plus attiré les internautes pour exprimer leurs positions.

Cohérence des résultats

Finalement, le dépouillement argument par argument montre une grande cohérence entre les réponses d'une proposition à une autre : par exemple, que les participants aient voté sur la PMA pour les femmes sans partenaire masculin à partir des propositions du CCNE ou à partir des propositions postées par les internautes, les résultats sont les mêmes.

De même, que les participants aient voté à partir d'un argument plutôt favorable à l'évolution de la PMA, ou plutôt opposé, cela ne change par leur position.

Les positions exprimées par les internautes sont cohérentes : elles ne changent pas suivant les formulations (les mêmes thèmes sont souvent repris plusieurs fois, mais formulées souvent très différemment).

Diversité des arguments

Ayant la possibilité d'argumenter sur les propositions qu'ils voulaient, comme de créer de nouvelles propositions ouvertes aux arguments et aux votes, les participants ont pu exprimer et expliquer leur opinion comme ils le souhaitaient, ce qui a ouvert à une très grande diversité de réflexions.

A noter que cette diversité exclue tout soupçon de manipulation des votes : les éventuelles tentatives ne pouvaient qu'être inopérantes (à ce sujet, cf annexe 7.2).

L'ampleur, mais aussi la cohérence des réponses et la diversité des arguments donnent une grande fiabilité et un intérêt exceptionnel aux résultats de cette consultation en ligne.

La consultation en ligne se distingue par une fiabilité et un intérêt exceptionnels dus à trois facteurs déterminants :

- son ampleur
- sa cohérence
- la diversité des arguments

1.2. RESULTATS ET ANALYSES

1.2.1. Sur l'évolution de la PMA

Les propositions du CCNE nettement plus discutées que les autres

- Les deux premières propositions, faites par le CCNE, sont celles qui ont suscité le plus d'arguments et de votes « pour » ou « contre » l'évolution de la PMA alors qu'il s'agissait d'un constat. Les résultats correspondent à ceux de la question « pour » ou « contre » l'évolution de la PMA posée explicitement (elle se situe plus loin sur le site et elle est réitérée plusieurs fois) : la plus votée obtient 69,59% d'arguments « contre » avec 81,35% des soutiens, et 78,66% d'arguments « contre » avec 88,11% des soutiens pour la 2^e.

Des arguments massivement contre l'évolution de la PMA, quelle que soit la forme des questions

- A toutes les propositions en faveur de l'évolution de la PMA, 66 à 90% environ argumentent « contre » (avec 1 exception à 55%) et 69 à 90% soutiennent ces arguments « contre » (*exemples : « Ouvrir l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes » ; « PMA pour toutes » ; Sortir la PMA du cadre strictement médical de lutte contre l'infertilité » ; « PMA : un projet de parentalité »*)

- A toutes les propositions défavorables à l'évolution de la PMA, 80% environ argumentent « pour » ou soutiennent ces arguments « pour » (*exemples* : « *Maintien de l'interdiction de la PMA ; de la GPA* » ; « *La PMA doit rester un acte médical de traitement contre l'infertilité* » ; « *La PMA pour toutes n'a plus grand chose de médical ni d'éthique* »)

Prise en charge de la PMA pour les femmes sans partenaire masculin : un consensus « contre »

- En ce qui concerne le remboursement de la PMA pour les femmes seules ou en couple avec une autre femme, l'opposition est également massive : elle s'exprime en particulier avec la question « *Définir les conditions de remboursement des techniques d'AMP* » qui obtient 81,02% d'arguments « contre » et 92,75% des soutiens.

Rôle du père, projet de « parentalité » : des résultats plus mitigés

- Sur les sujets autour de la PMA, les divergences sont plus complexes : sur le rôle (en fait l'importance) du père, 80% argumentent « pour » et 90,98% soutiennent ces arguments « pour », mais sur l'interdiction de la PMA, 50% seulement sont « pour » avec 90,98% des soutiens cependant. Les répondants ne sont donc pas opposés à la PMA, mais à la PMA en l'absence de père pour l'enfant.
- Sur la proposition « PMA, un projet de parentalité », la proportion de mitigés est cette fois-ci la première : 79,57% d'arguments mitigés et 69,86% de soutiens à ces arguments. Les « contre » sont cependant nettement plus nombreux : 16,13% d'arguments « contre », 24,66% de soutiens aux « contre » versus 4,30% d'arguments « pour » et 5,48% de soutiens aux « pour ».

Propositions	Arguments pour	Soutiens pour	Arguments Mitigés	Soutiens mitigés	Arguments contre	Soutiens contre
Des Françaises vont à l'étranger pour réaliser les AMP qui leur sont interdites en France	15,30%	8,48%	15,11%	10,18%	69,59%	81,35%
Il existe une demande sociétale qui n'est plus liée aux seuls cas d'infertilité	12,02%	7,23%	9,32%	4,66%	78,66%	88,11%
Ouvrir l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes	8,29%	28,97%	1,10%	1,95%	90,61%	69,08%
L'égalité dans l'accès aux techniques de procréation	14,40%	8,84%	5,13%	1,72%	80,46%	89,44%
L'autonomie des femmes	13,24%	10,41%	14,26%	10,20%	72,51%	79,39%
Maintien de l'interdiction de la PMA ; de la GPA	66,67%	78,46%	5,56%	0,76%	27,78%	20,78%
Définir les conditions de remboursement des techniques d'AMP	10,51%	4,45%	8,47%	2,80%	81,02%	92,75%
Pour une réforme de la PMA centrée sur les femmes et non plus sur le couple	14,81%	5,01%	16,67%	6,49%	68,52%	88,50%
Une démarche de PMA correspond à une réelle volonté d'enfant	18,18%	20,98%	81,82%	79,02%	0,00%	0,00%
Maintien de la législation actuelle sur la PMA	62,79%	78,80%	13,95%	0,95%	23,26%	20,25%

La PMA doit rester un acte médical de traitement contre l'infertilité	61,54%	81,08%	0,00%	0,00%	38,46%	18,92%
PMA Pour Toutes les femmes	16,67%	13,64%	27,78%	9,09%	55,56%	77,27%
Parentalité automatique pour les couples de femmes mariées, et adoption possible avant la naissance pour les couples non mariées	32,14%	16,42%	25,00%	8,96%	42,86%	74,63%
La procréation médicalement assistée devrait continuer à être réservée aux infertilités médicales, et sans donneur extérieur au couple	66,67%	79,46%	9,09%	8,93%	24,24%	11,61%
Les femmes homosexuelles ont rarement besoin de PMA si elles souhaitent un enfant	34,88%	25,38%	13,95%	11,17%	51,16%	63,45%
Ouverture de la PMA pour les femmes seules - l'injustice de la législation actuelle	17,65%	15,65%	32,35%	17,39%	50%	66,96%
Qui va payer ?	58,82%	79,35%	5,88%	1,09%	35,29%	19,57%
Un cheval de Troie nommé PMA pour toutes	61,54%	83,53%	7,69%	0,00%	30,77%	16,47%
Sortir la PMA du cadre strictement médical de lutte contre l'infertilité	8,00%	1,49%	24,00%	1,49%	68,00%	97,01%
Réserver l'AMP aux couples hétérosexuels est une source de discrimination	15,38%	20,74%	0,00%	0,00%	84,62%	79,26%
Aujourd'hui la PMA, demain la GPA ? Rien à voir !	6,45%	1,92%	19,35%	0,64%	74,19%	97,44%
La PMA pour toutes n'a plus grand chose de médical ni d'éthique	89,74%	90,50%	7,69%	0,56%	2,56%	8,94%
PMA pour toutes	18,42%	10,26%	2,63%	7,69%	78,95%	82,05%
Nul besoin d'ouvrir l'AMP aux couples de femmes et aux femmes seules car rien ne les empêche de recourir à une insémination artisanale	27,50%	33,33%	15,00%	8,33%	57,50%	58,33%
Ouvrir la PMA et son remboursement par la sécurité sociale à TOUTES les femmes	22,22%	10,26%	11,11%	2,56%	66,67%	87,18%
PMA : un projet de parentalité	4,30%	5,48%	79,57%	69,86%	16,13%	24,66%
Comment exprimer son opposition à la pma de façon éthique et respectueuse d'autrui ?	22,22%	4,76%	77,78%	95,24%	0,00%	0,00%
Réalité de La Procréation Médicalement Assistée (PMA)/ enjeux médicaux	48,00%	72,00%	12,00%	6,00%	40%	22,00%
Interdire la procréation médicalement assistée	50,00%	40,16%	13,33%	15,57%	36,67%	44,26%
Le rôle du père	80,95%	90,98%	4,42%	1,37%	14,63%	7,66%

1.2.2. Sur la GPA

Des propositions du CCNE dont l'ambiguïté suscite des débats

- Les cinq premières propositions, de loin, en nombre d'arguments, de votes et de soutiens sont celles du CCNE.
- La encore, les constats ont été largement utilisés par les participants pour exprimer leur position, mais certains ont simplement exprimé leurs difficultés à répondre, s'agissant d'un constat. Ces derniers ont donc été reventilés en « mitigés » lors de l'analyse.

Une opposition massive à la GPA

Dans l'ordre des propositions :

- Il en ressort que plus de 9 participants sur 10 sont favorables au principe de « non-marchandisation du corps humain ».
- Plus de 9 participants sur 10 sont opposés à la gestation pour autrui pour les hommes seuls ou en couples d'hommes, c'est-à-dire « hors indication thérapeutique ».

Refus massif de la GPA dite « éthique » :

- Plus de 9 participants sur 10 sont également opposés à la gestation pour autrui pour raison médicale, même « dans un contexte éthique ».
- 8 à 9 participants sur 10 se déclarent aussi opposés à la « GPA éthique » : pour eux, par son principe même, la GPA ne peut être éthique.

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
La non marchandisation du corps humain	89,84%	97,10%	0,20%	0,00%	9,96%	2,90%
Des hommes vont à l'étranger pour réaliser une gestation pour autrui, interdite en France	10,75%	5,11%	4,53%	2,65%	84,72%	92,24%
Autoriser l'accès à une gestation pour autrui hors indication thérapeutique	9,70%	3,48%	4,71%	2,81%	85,60%	93,71%
Ouvrir aux femmes souffrant de graves anomalies utérines la possibilité de recourir à une gestation pour autrui dans un contexte éthique	9,09%	3,60%	4,09%	2,09%	86,82%	94,31%
L'absence d'utérus empêche certaines femmes d'avoir un enfant	36,09%	15,07%	29,92%	42,61%	33,99%	42,32%
Légalisons la GPA éthique	18,11%	9,29%	3,15%	1,16%	78,74%	89,54%
Ouvrir pour l'adoption d'une Convention Internationale prohibant la GPA	70,59%	89,67%	15,69%	5,47%	13,73%	4,86%
L'abolition de la GPA est la seule réaction éthique face à cette pratique d'1 autre âge	50,00%	71,26%	15,00%	7,69%	35,00%	21,05%
En finir avec la guérilla administrative de la France contre les enfants nés de GPA	24,06%	8,79%	26,32%	10,39%	49,62%	80,82%
Renforcer la prohibition de la GPA en interdisant explicitement le recours à la GPA à l'étranger	27,59%	37,25%	24,14%	17,65%	48,28%	45,10%
GPA altruiste	36,59%	33,33%	2,44%	2,56%	60,98%	64,10%
La GPA éthique	3,70%	1,01%	44,44%	13,13%	51,85%	85,86%
Les parents qui ont mis en place une GPA pour avoir un enfant sont-ils des "fraudeurs" ? Non, d'après le Droit français	4,35%	0,00%	60,87%	59,12%	34,78%	40,88%
Pour une réglementation éthique de la GPA en France	31,03%	15,00%	0,00%	0,00%	68,97%	85%
GPA : la question de la place de la mère porteuse après l'accouchement	30,00%	0,00%	6,67%	3,54%	63,33%	96,46%
Etes-vous pour ou contre la gestation pour autrui	16,00%	3,92%	4,00%	1,96%	80,00%	94,12%
Punir en pénal ceux qui déclarent que la GPA est un esclavage	30,61%	0,83%	8,16%	3,31%	61,22%	95,87%
Témoignage : mon enfant est né par GPA	19,35%	9,21%	9,68%	0,00%	70,97%	90,79%
Penser autrement la gestation pour autrui	3,85%	0,00%	46,15%	80,00%	50,00%	20,00%

1.2.3. Sur la PMA et la GPA

- Ces propositions, qui concernent à la fois la PMA et la GPA, prennent un peu plus de recul que les précédentes.

Soutien de tous les LGBT, peur sociétale, homoparentalité de fait, études... : les arguments les plus couramment utilisés en faveur de l'évolution de la PMA sont critiqués

- Une nette majorité (57,14%) d'arguments et de soutiens (79,46%) considèrent qu'il faut « arrêter de sous-entendre que tous les homos seraient favorables à la PMA sans père et à la GPA).
- Une majorité encore plus nette (67,86% des arguments et 97,98% des soutiens) conteste le fait qu'il s'agit d'une « peur sociétale ».
- Une majorité conteste que la PMA pour les femmes seules ou en couples de femmes soit justifiée par « le bien-être et l'intérêt des familles homoparentales » : pour 56% d'arguments ayant 86,94% des soutiens, l'existence de fait de familles homoparentales ne justifient pas de légaliser les pratiques de PMA et de GPA.
- La dernière proposition sur la PMA et la GPA a conduit à un débat sur la fiabilité des études, qu'une majorité conteste (52,38% d'arguments « contre » soutenus par 78,79% des participants).

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
Arrêter de sous entendre que tous les homos seraient favorables à PMA sans père et GPA	57,14%	79,46%	2,38%	0,54%	40,48%	20,00%
PMA / GPA : une nouvelle peur sociétale pour certains ?	32,14%	2,02%	0,00%	0,00%	67,86%	97,98%
Pour le bien-être et l'intérêt des enfants de familles homoparentales	44,00%	13,06%	0,00%	0,00%	56,00%	86,94%
"La nature ! La nature ! La nature !"	35,71%	10,00%	0,00%	0,00%	64,29%	90,00%
Le développement de la PMA et de la GPA risque de nous conduire à une société totalitaire	53,13%	83,33%	12,50%	0,00%	34,38%	16,67%
En raison des études, et donc des faits, il n'y a aucune raison de discriminer les couples de même sexe pour la PMA et GPA	39,68%	15,15%	7,94%	6,06%	52,38%	78,79%

1.2.4. Sur l'enfant et la filiation

Le thème dont les internautes se sont le plus emparés

- Là encore, les 3 propositions par le nombre de votes sont celles qui avaient été postées par le CCNE.
- Mais ce thème de l'enfant et de la filiation a suscité 32 créations de propositions, ce qui dépasse nettement les créations de propositions sur les autres enjeux « procréation et société ».
- Ce sujet – l'enfant et la filiation – a suscité nombre de débats entre participants.
- 13 propositions créées affirment le respect dû aux droits et à l'intérêt de l'enfant. Ces propositions ont suscité 46 à 75% d'arguments « pour » et 42 à 92% des soutiens, mais 3 d'entre elles ont suscité des débats entre participants : « la rupture du lien de filiation naturelle relèverait d'une amnésie collective suicidaire », « Le droit à l'enfant, ça n'existe pas, définitivement » et « Respect des droits de l'enfant garantis par la CIDE... » (débat : comment comprendre l'article 7 de la CIDE ?).
- 9 propositions sont en faveur de la redéfinition de la filiation : elles estiment que la filiation biologique n'est pas importante (« la parenté n'est pas une histoire de liens biologiques pour un enfant »), qu' « il n'y a pas de droit de l'enfant à avoir une père et une mère » et qu' « il faudrait reconnaître à l'enfant 3 parents ou plus encore » si besoin. Ces propositions ont suscité 3 à 28% d'arguments « pour » et 0 à 20% des soutiens.

L'homoparentalité en question

- 3 propositions concernant l'homoparentalité ont fait l'objet de débats, en particulier « Les couples homosexuels font-ils de mauvais parents » qui a suscité 95,52% d'arguments mitigés et 95,32% de soutiens à ces arguments mitigés : cependant, ce terme de mitigé est utilisé dans ce dépouillement pour ceux dont la position n'est pas indiquée ou qui sont indécis (cela ne signifie qu'ils sont moitié d'accord, moitié pas d'accord sur la proposition !). Pour les 3 propositions, les participants expliquent souvent que la question n'est pas de nier aux couples de même sexe leur capacité à aimer et élever des enfants, mais de connaître leur père et leur mère et d'être élevés par eux.

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
Le devenir et la protection de l'enfant	46,11%	41,21%	47,84%	57,51%	6,05%	1,27%
Le droit à connaître ses origines / son ascendance pour les enfants	74,64%	84,65%	15,71%	9,79%	9,64%	5,57%
Développer la recherche sur le suivi à long terme des enfants issus de ces nouvelles indications dans un cadre parental nouveau	41,59%	29,54%	4,42%	7,80%	53,98%	62,67%
La PMA ne porte pas atteinte aux droits de l'enfant	11,90%	5,40%	19,05%	6,92%	69,05%	87,68%
Ne pas connaître son père biologique est un préjudice moral reconnu par la Justice	56,25%	92,50%	6,25%	2,50%	37,50%	5,00%
Droit à l'enfant, un nouveau droit de l'homme?	46,15%	59,68%	11,54%	4,03%	42,31%	36,29%
Faut-il avoir un papa et une maman pour se construire?	75,86%	87,16%	3,45%	0,00%	20,69%	12,84%
La privation de père ou de mère doit rester un accident de la vie	58,82%	76,81%	2,94%	0,00%	38,24%	23,19%
Le droit et l'intérêt de l'enfant doivent guider la réforme	68,09%	84,92%	0,00%	0,00%	31,91%	15,08%
L'enfant n'est pas un droit : comme tout être humain il est sujet de droit, mais ne peut en aucun cas être objet de droit	72,22%	83,98%	5,56%	4,33%	22,22%	11,69%
La loi doit être centrée sur l'intérêt de l'enfant	69,23%	93,08%	26,92%	6,15%	3,85%	0,77%
Réaffirmer le droit fondamental de tout enfant à connaître son père et sa mère et à être élevé par eux.	51,52%	63,44%	3,03%	1,08%	45,45%	35,48%
Les droits de l'enfant doivent s'imposer sur les désirs : pas de PMA sans père et pas de GPA !	39,29%	42,61%	57,14%	53,04%	3,57%	4,35%
Il n'y a pas de droit à avoir un père et une mère	8,33%	4,57%	22,92%	17,07%	68,75%	78,35%
L'homoparentalité est-elle contre le droit des enfants ?	20,51%	4,76%	33,33%	20,00%	46,15%	75,24%
Les familles hétéroparentales ne sont pas d'une qualité supérieure aux familles homoparentales	17,78%	6,78%	11,11%	1,94%	71,11%	91,28%
Priver un enfant de père ou de mère est un acte de maltraitance psychologique	46,88%	59,77%	3,13%	0,00%	50,00%	40,23%
La filiation est biologique	48,84%	68,85%	2,33%	2,46%	48,84%	28,69%
Les couples homosexuels font-ils de mauvais parents ?	2,99%	3,68%	95,52%	95,32%	1,49%	1,00%
La rupture du lien de filiation naturel relèverait d'une amnésie collective suicidaire	16,00%	19,61%	72,00%	66,67%	12,00%	13,73%
Les risques liés à l'homoparentalité: point de vue d'un professionnel de santé non confessionnel dont c'est le métier au quotidien	58,97%	64,52%	2,56%	3,23%	38,46%	32,26%
La parenté n'est pas une histoire de liens biologiques pour un enfant	8,00%	0,00%	68,00%	84,38%	24,00%	15,63%
Reconnaître à l'enfant 3 parents ou plus encore pour s'adapter à la situation réelle	0,00%	0,00%	37,84%	12,05%	62,16%	87,95%
Le droit à l'enfant, ça n'existe pas, définitivement	28,89%	23,12%	15,56%	4,52%	55,56%	72,36%
La définition d'un parent n'est pas liée à la génétique	28,13%	12,33%	0,00%	0,00%	71,88%	87,67%
Le "droit à l'enfant", un cache nez pour le refus de l'homoparentalité	26,92%	19,48%	23,08%	10,39%	50,00%	70,13%
Les conséquences dramatiques de la stigmatisation des enfants nés de PMA / GPA	8,33%	2,96%	58,33%	37,28%	33,33%	59,76%
Nécessité d'une évaluation scientifique par un panel d'expert sur le devenir des enfants	57,50%	55,56%	7,50%	3,70%	35,00%	40,74%
Les droits de l'enfant, ce qui est vraiment dit.	37,50%	41,46%	0,00%	0,00%	62,50%	58,54%
L'intérêt de l'enfant est avant tout d'être conçu. Empêcher une conception sans une concrète raison va contre l'intérêt de l'enfant	3,23%	5,00%	61,29%	23,33%	35,48%	71,67%
La protection des enfants issus de PMA/GPA par la reconnaissance d'une discrimination fondée sur le mode de conception de l'individu	26,92%	9,38%	23,08%	0,00%	50,00%	90,63%
Respect des Droits de l'Enfant garantis par la CIDE ratifiée en 1990 par la France	6,90%	18,75%	89,66%	75,00%	3,45%	6,25%

1.2.5. Sur les gamètes

- 3 propositions concernent la levée de l'anonymat du don de gamètes. Les participants se révèlent favorables en majorité, mais un certain nombre proposent de mettre un terme à la PMA avec tiers donneurs, ce qui explique la proportion relativement importante de « mitigés » et de « contre » : ils ouvrent en fait une possibilité alternative. Sur ce sujet, la proposition « Quatre bonne raisons pour lever l'anonymat des gamètes » n'a qu'une minorité de réponses « pour » : la majorité sont en fait du côté des « mitigés », cette proposition ayant suscité aussi un débat et encore d'autres possibilités alternatives (pas de PMA ni de GPA, etc).
- Les participants sont très largement opposés à l'idée de rémunérer les gamètes : 78% d'arguments contre avec 83% de soutiens.

Rémunération et incitation au don largement refusés

- De même, les participants sont largement opposés à l'idée de « mettre en place des mesures incitatives au don de gamètes » : 76,21% « contre » avec 87,76% de soutiens.
- Quant à la proposition du CCNE sur la pénurie du don de gamètes, elle est mal reçue par les participants, ceux-ci estimant qu'il faut poser des limites au « droit à l'enfant ».

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
La remise en question de l'anonymat du don	55,67%	59,48%	17,23%	9,45%	27,10%	31,07%
Il y a aujourd'hui un déficit de dons de spermatozoïdes et d'ovocytes au regard de la demande	15,75%	7,89%	17,29%	10,46%	66,97%	81,65%
La gratuité du don de gamètes... au vu du nombre insuffisant de gamètes et notamment d'ovocytes disponibles pour un don, certaines personnes mettent en avant la nécessité de rémunérer les donneurs.	3,77%	1,00%	17,52%	15,69%	78,71%	83,31%
L'anonymat du don de gamètes	13,59%	8,99%	34,24%	32,97%	52,17%	58,04%
Mettre en place des mesures incitatives au don de gamètes (ovocytes et spermatozoïdes)	15,53%	7,93%	8,25%	4,30%	76,21%	87,76%
Quatre bonnes raisons pour lever l'anonymat des gamètes	38,46%	23,33%	50,00%	56,67%	11,54%	20,00%
A qui profite l'anonymat du "don" ? De belles affaires en perspective ...	43,75%	47,06%	31,25%	27,45%	25,00%	25,49%

1.2.6. Sur l'autoconservation ovocytaire

- Les participants sont aussi nettement opposés à la légalisation de l'autoconservation des ovocytes. Les arguments de cette majorité opposée sont très divers : « l'entreprise doit s'adapter à la maternité, et non le contraire » ; « il y a un âge pour élever des enfants » ; « détournement de la médecine » ; « non au tout PMA », etc.

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
Autoriser l'autoconservation ovocytaire de «précaution»	25,84%	17,11%	6,22%	2,07%	67,94%	80,83%

1.2.7. Sur l'embryon

- La 1^e question (« Simplifier l'accueil d'embryons ») rencontre une forte opposition, les participants craignant le développement d'un trafic d'embryons et sa marchandisation. Ceux qui sont d'accord arguent souvent du fait que cela pourrait être une solution pour les embryons « surnuméraires » pour lesquels les parents n'ont pas de projet.
- La 2^e proposition (« Elargir l'analyse génétique de l'embryon (DPI) ») rencontre une petite majorité d'arguments « contre » (52%) mais une nette majorité (78,87%) de soutiens « contre ». Les intéressés craignent les dérives eugéniques.

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
Simplifier la procédure de l'accueil d'embryon	21,09%	10,70%	17,97%	10,01%	60,94%	79,29%
Elargir l'analyse génétique de l'embryon (DPI)	40,00%	19,72%	8,00%	1,41%	52,00%	78,87%

1.2.8. Sur le clonage

Un débat monopolisé par une seule personne

- Un participant a proposé « que notre droit accompagne positivement cette évolution en ouvrant droit dès à présent au clonage reproductif pour les femmes seules ou en couple, les mêmes droits pour les hommes pouvant être envisagés une fois la GPA adoptée et encadrée. » En apparence, une petite majorité des participants s'est

déclarée « contre » mais, en réalité, tous les arguments « pour » sont de l’auteur même de la proposition.

- Finalement, tous les participants sauf l’auteur sont opposés, et leurs arguments « contre » ont obtenu 100% des soutiens.

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
Anticiper le clonage reproductif humain	26,32%	0,00%	18,42%	0,00%	55,26%	100,00%

1.2.9. Sur le thème « Procréation et société »

- Toutes ces propositions, plus générales, ont été créées par des participants.

Cohérence des votes exprimés

- Sur ces 29 propositions, 16 sont en faveur de l’élargissement légal des droits (« Les LGBT doivent conquérir leurs droits » ; « La bioéthique doit prendre en compte les évolutions sociétales » ; « 0 argument contre la pma, l’avortement, la gpa » ; « sortons de l’hypocrisie »...), 8 s’opposent aux législations envisagées (« La vie nécessite la complémentarité homme-femme pour germer... » ; « Aucun membre du corps médical ne doit être obligé de pratiquer des actes qu’il réprovoque » ; « Attention de ne pas confondre souhait société et problèmes médicaux »...) et 5 sont plus larges : elles concernent la nécessité de favoriser la recherche sur l’infertilité (proposition plébiscitée), ce qu’est le progrès, la nécessité d’un référendum, l’eugénisme et la nécessité de développer la PMA, la nécessité d’un débat apaisé (l’auteur ayant été lui-même souvent dépublié par le modérateur pour non respect de la charte, il n’a pas rencontré un grand succès) et l’idée d’un contrat « natal »...
- En cohérence avec les réponses aux propositions plus précises sur la PMA sans père, la GPA, l’autoconservation des gamètes, les droits de l’enfant et la redéfinition de la filiation, les propositions pour l’élargissement des droits n’ont remporté que 3,57 à 35,71% d’arguments « pour » et 0 à 19,23% des soutiens.
- Au contraire, les propositions s’opposant aux législations envisagées ont remporté 51,52 à 58,14% d’arguments en leur faveur et 81,54 à 85,36% des soutiens.
- Plusieurs propositions ont suscité des débats entre participants : « accepter la réalité » ; « Au fait, c’est quoi le progrès ? » ; « Attention de ne pas confondre souhait société et problèmes médicaux » ; « Pour que l’Ethique retrouve une juste place... » et surtout « Le lobby LGBT n’existe pas » et « Faut-il mettre une limite à l’application du progrès technologique ? », qui ont eu une nette majorité de « mitigés ».

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
La vie nécessite la complémentarité homme-femme pour germer, respectons la nature humaine	55,84%	79,88%	12,99%	5,62%	31,17%	14,50%
Favorisons la recherche sur l'infertilité	84,00%	97,46%	12,00%	2,54%	4,00%	0,00%
Aucun membre du corps médical ne doit être obligé de pratiquer des actes qu'il reprouve (donner la mort via un avortement, GPA, ...)	58,14%	85,36%	25,58%	9,21%	16,28%	5,44%
Les LGBT doivent conquérir leurs droits	3,57%	0,00%	32,14%	4,79%	64,29%	95,21%
La bioéthique doit prendre en compte les évolutions sociétales	29,17%	5,96%	2,08%	0,35%	68,75%	93,68%
La laïcité : pas d'ingérence des cultes dans la loi	20,41%	14,08%	0,00%	0,00%	79,59%	85,92%
Orientation sexuelle des parents	52,00%	27,39%	0,00%	0,00%	48,00%	72,61%
On ne choisit pas de ne pas pouvoir procréer naturellement	17,14%	11,51%	5,71%	5,76%	77,14%	82,73%
Accepter la réalité	15,15%	5,15%	24,24%	14,71%	60,61%	80,15%
0 argument contre la pma, l'avortement, la gpa	29,41%	19,23%	14,71%	6,41%	55,88%	74,36%
Ne pas céder au chantage à l'homophobie ni à toute autre forme de tyrannie intellectuelle	56,67%	70,31%	13,33%	12,50%	30,00%	17,19%
Sortons de l'hypocrisie !	27,66%	13,86%	4,26%	0,60%	68,09%	85,54%
Au fait, c'est quoi le progrès ?	61,76%	72,73%	29,41%	18,18%	8,82%	9,09%
Référendum oui ou non	50,00%	62,96%	19,23%	3,70%	30,77%	33,33%
L'eugénisme est positif pour l'humanité et doit être encouragé. Les techniques de PMA le permettent avec précision, il faut généraliser la PMA	7,69%	0,00%	19,23%	4,08%	73,08%	95,92%
Attention ne pas confondre souhait société et problèmes médicaux	20,00%	3,23%	25,71%	12,90%	54,29%	83,87%
Liberté. Égalité.	32,00%	17,39%	0,00%	0,00%	68,00%	82,61%
Est-ce que les homophobes ont le droit de décider de comment nous devons vivre ?	28,57%	6,17%	0,00%	0,00%	71,43%	93,83%
Un débat impossible	28,57%	11,11%	0,00%	0,00%	71,43%	88,89%
Remettre au centre de la société le rôle des couples et encourager leur fertilité	51,52%	89,39%	33,33%	4,55%	15,15%	6,06%
Voulons nous une société ouverte accueillante et inclusive?	35,71%	15,12%	0,00%	0,00%	64,29%	84,88%
Interdire d'interdire aux autres	23,08%	10,61%	11,54%	21,21%	65,38%	68,18%
Délié ce qui a été lié de façon erronée pour désaliéner l'humain.	31,03%	2,08%	10,34%	8,33%	58,62%	89,58%
Pour que l'Éthique retrouve sa juste place, adressons une motion de défiance au CCNE et à son président.	55,17%	81,54%	37,93%	18,46%	6,90%	0,00%
Ce n'est pas à la loi de décider qui peut avoir des enfants et qui ne peut pas	21,43%	11,01%	3,57%	0,00%	75,00%	88,99%
Le «lobby LGBT» n'existe pas, c'est une expression anxiogène utilisée massivement sur les sites de désinformation	4,12%	2,88%	80,41%	53,85%	15,46%	43,27%
Je propose un pacte	45,45%	18,18%	13,64%	12,99%	40,91%	68,83%
Faut-il mettre une limite à l'application du progrès technologique ?	23,08%	22,22%	65,38%	44,44%	11,54%	33,33%
La procréation en elle-même n'est pas éthique	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%

1.2.10. Les propositions

La quasi-totalité des propositions exprimant en elles-mêmes une prise de position, il était nécessaire de voir là aussi la répartition. Celle-ci est indiquée dans le tableau ci-dessous (extrait du tableau complet disponible en annexes 7.3).

Néanmoins, compte-tenu du fait que certaines ont donné lieu à des milliers de votes, mais beaucoup à quelques votes seulement, voir aucun, l'intérêt reste limité.

Ce tableau permet simplement de vérifier qu'il n'y a pas de contradiction entre l'orientation de l'ensemble des votes et soutiens et l'orientation des propositions.

Sans surprise, on retrouve là aussi une très nette majorité opposée à l'évolution de la PMA et à la GPA. Sur les autres sujets, le nombre dérisoire de votes rend la répartition non significative.

Position de la proposition	Nombre
Contre GPA	72
Contre PMA	311
Contre PMA et GPA	192
Pour PMA	116
Pour PMA et GPA	32
Pour GPA	34
Contre la levée de l'anonymat du don	5
Pour la levée de l'anonymat du don	13
Contre la rémunération des gamètes	8
Pour la rémunération des gamètes	2
Contre l'autoconservation des gamètes	2
Pour l'autoconservation des gamètes	11
Proposition neutre	9
Autres sujets	411

2. CARTOGRAPHIE ARGUMENTAIRE SUR L'EVOLUTION DE LA PMA

2.1. SYNTHÈSE DES ARGUMENTS POUR/CONTRE

2.1.1. Les arguments des partisans du statu quo sur la PMA :

Les participants se sont très largement exprimés sur l'évolution de la PMA, c'est-à-dire sur l'éventuelle légalisation de la PMA pour les femmes seules et les couples de femmes. Sauf rares exceptions, ils ne s'expriment pas sur la PMA en elle-même. Ils sont, autrement dit, très concentrés sur le sujet même de la PMA tel que posé dans le cadre des états généraux de la bioéthique 2018.

Nous notons également qu'ils ne font pas de différences entre la PMA pour les femmes seules et la PMA pour les couples de femmes. Ils incluent systématiquement les deux dans leurs arguments.

Les participants expriment leur compréhension vis-à-vis du désir d'enfant, qu'ils estiment « *compréhensibles* » et « *légitimes* ». Pour eux, l'idée de permettre aux femmes seules et aux couples de femmes d'avoir accès à la PMA part de « *bons sentiments* ». Ils indiquent aussi qu'ils ne remettent pas en cause la « *capacité d'amour et d'éducation* » des femmes seules et des couples de femmes.

Mais ils soulignent que « *procréer permet certes à des adultes d'avoir des enfants, mais c'est aussi ce qui permet à des enfants d'avoir un père et une mère.* »

Ils interrogent le sens qu'aurait une telle évolution de la PMA, ce qu'elle signifierait : elle serait signe d'une « *toute puissance* » fondée sur « *le refus des limites* » et la possibilité de s'en affranchir par le détournement de techniques médicales. Et si la médecine devient une « *prestation de service* », « *qui pourra poser des limites quand on sait que le marché comme le désir humain n'en ont pas ?* » De fait, écrit l'un d'eux, « *les progrès médicaux doivent contribuer à l'optimisation des conditions de vie de l'espèce humaine, pas à en modifier les contours et les perspectives* ».

Une telle évolution instaurerait un « *nouveau mode de procréation* » puisque, sauf exceptions, les couples homme-femme concevraient dans l'union charnelle tandis que les femmes seules et les couples de femmes recourraient systématiquement à la PMA. L'enfant serait alors « *instrumentalisé au désir de la femme dont la maternité devient un en soi clos sur lui-même* ».

Ce « *changement de paradigme* » s'appuierait sur le désir d'enfant, lequel justifierait que la société organise et prenne en charge la conception d'enfants « *pour des femmes en réalité fertiles* ». Cela reviendrait à considérer que le désir crée un droit. Le désir n'est pourtant pas un besoin vital qui, lui, peut justifier la reconnaissance d'un droit.

Les participants estiment qu'une telle idée n'est pas conforme à la « *fonction de la loi* » ni au « *rôle de l'Etat* » : « *comment accepter qu'un enfant puisse naître amputé de la moitié de son origine ? L'Etat ne peut être complice d'une telle spoliation.* » Et, ajoute un autre, « *si nous jugeons aujourd'hui sévèrement les époques qui ont toléré la méconnaissance des droits de certains, dans l'indifférence généralisée, comment se résigner à une loi méconnaissant les droits des enfants ?* »

Certes, reconnaît l'un d'eux, « *il est vrai que certains pères ne sont pas dignes d'élever un enfant, mais qui vous dit que la mère seule ou le couple de femmes serait toujours plus digne ? Vous ne résolvez pas un problème et vous en ajoutez un autre.* »

Les participants font part de leurs réflexions sur les implications individuelles et collectives de cette pratique : « *l'engendrement est toujours la rencontre du masculin et du féminin, quelle que soit la famille, quelle que soit la sexualité, c'est simplement humain. La parenté, comme le patrimoine génétique, n'est jamais unisexuée (...) Prétendre à une filiation unisexuée est donc une aberration intellectuelle, psychique et sociale* » écrit un internaute. « *Etre issu de l'amour d'une mère et d'un père est fondamental pour l'enfant* » rajoute un autre. En effet, « *les exemples sont nombreux d'enfants en questionnement long et difficile pour eux sur leurs vrais parents et ce, malgré tout l'amour dont peuvent les entourer ceux qui s'occupent d'eux.* » Pour eux, « *des racines sont aussi importantes pour la croissance d'un enfant que l'amour qui lui sera donné dans son éducation* » et « *en toute logique, un enfant élevé par un père et une mère bénéficie de davantage d'opportunités pour se construire en relation avec les deux sexes.* »

Il est vrai que nombre d'enfants n'ont pas ou plus de relations avec leur père, mais « *il y a une grande différence entre accepter les aléas de la vie et cautionner qu'une telle situation soit créée.* » De fait, « *il y a assez de problèmes et de violences dans notre société d'aujourd'hui.* »

De nombreux internautes témoignent de leur propre expérience. Une enseignante de l'Education nationale raconte qu'elle « *constate déjà combien l'absence de père est source de désordre chez les jeunes dont [elle a] la charge tant sur le plan psychologique, affectif que social et symbolique (...)* Quand ils peuvent parler librement, ils expriment un grand désarroi, ne considèrent jamais que pas de père, ce n'est pas grave (...) L'énergie que ces jeunes doivent déployer pour faire face à l'absence du père, en développant une stratégie de résilience, leur fait défaut pour se construire. »

Plusieurs évoquent les connaissances et enseignements tirés de la psychanalyse, dont « *le complexe d'Œdipe* », et « *la forclusion du père* » étudiée par Lacan. Du côté du père, les

internautes soulignent qu' « *au moment où l'on demande aux pères d'en faire plus dans leur foyer, montrer que leur absence n'est pas un problème est totalement paradoxal.* » En fait, écrivent-ils, « *c'est la négation du père en tant que personne* ». En étant sommé de s'effacer, « *le "donneur" se réduit à l'état de réactif chimique* ». Or, « *est-ce respecter la personne qui sera issue de ce procédé ? N'avait-elle pas le droit, elle aussi, de s'inscrire en toute transparence dans la chaîne générationnelle de ses deux ascendances familiales ? La souffrance éprouvée par de nombreux enfants nés de cette façon nous apporte la réponse. Et qu'on ne nous dise pas qu'une fiche signalétique réglerait le problème !* »

Les participants estiment que « *les liens charnels ont une importance fondamentale qui ne peut être niée et la rupture de la continuité entre génitalité et parentalité est un préjudice qu'il n'est pas acceptable de faire subir à l'enfant de façon délibérée dès sa conception.* » En fait, « *priver délibérément quelqu'un de cette mémoire génétique et l'amputer de ce passé est criminel* » estime l'un d'eux.

Le rôle de la médecine est également sondé. Un internaute estime que « *toute femme pouvant avoir un enfant par les moyens naturels n'a pas besoin d'être assistée médicalement pour cela* », tandis que plusieurs insistent sur le fait que la médecine, c'est le « *soin* », le « *traitement* », la « *réparation* », et non « *la réalisation des désirs* ». Autrement, on ouvrirait la logique « *transhumaniste* » puisqu' « *il s'agit d'augmenter une femme d'une capacité qu'elle n'a pas (procréer seule ou avec une autre femme)* ».

En ce qui concerne la mise en œuvre, des internautes évoquent l'obstacle pratique de la « *pénurie de sperme* », laquelle amènerait à le rémunérer et donc à la « *marchandisation de l'humain* », au « *business de la procréation* », L'un des participants, source à l'appui³, détaille le fait que des pays où le sperme est officiellement gratuit achètent en fait dans les pays où il est rémunéré, à commencer par le Danemark : « *la société de consommation s'étend ainsi au vivant et à l'humain* ».

Autre conséquence pour l'avenir : la « *mise en danger de la fraternité* », du « *vivre-ensemble* », puisque « *la société renoncerait à protéger les droits du plus faibles, l'enfant* ». Une participante parle à ce sujet de « *civilisation barbare* ».

L'écologie est également évoquée : l'homme a abusé de la technique et constate les dégâts pour la planète. Peut-il faire de même pour la conception humaine ? Ne devrait-il pas plutôt appliquer à l'homme le principe constitutionnel de précaution, et ce d'autant plus qu'aucune étude incontestable n'existe encore et qu'il faudrait attendre au moins deux générations pour être certain de ses résultats. Suivant Cyrulnik, en effet, la 1^e génération peut être résiliente, mais la 2^e souffrir de traumatismes hérités.

3 Human Fertilisation and Embryology Authority (HFEA), Grande-Bretagne

Alors que « nous sommes dans une société de la précaution et de l'élimination des risques dans les moindres actions de notre vie quotidienne. La moindre nouvelle thérapeutique, par exemple médicamenteuse, doit être validée par un processus très long, exigeant, fondé sur la preuve. Pourtant, sur des sujets qui concernent une société entière, on nous propose une fuite en avant (...) en refusant d'admettre leurs incertitudes et leurs risques potentiels. Sur le psychisme, l'organisation sociale, les dérives eugéniques, on ne recourt à aucun processus de validation qui s'imposent à n'importe quelle technique nouvelle (...) On est dans la pure immédiateté, dans l'individualité, sans réfléchir aux effets contraires, individuels et collectifs » développe un internaute. Et d'autres d'ajouter : « a-t-on le droit d'infliger d'emblée et au principe de la vie d'un enfant cette blessure dont nous ne savons pas à quelle profondeur elle l'atteint ? », « Mais de quel droit osons-nous priver sciemment des enfants de père ? »

Du point de vue juridique, de nombreux participants évoquent la Convention internationale des droits de l'enfant, mais aussi le rapport Braibant de 1988 sur le droit et l'éthique et la Directive européenne sur la santé.

Ainsi, de manière générale, les arguments des opposants à l'évolution de la PMA portent sur le sens de cette pratique, sur ses conséquences individuelles et collectives et sur les risques pour l'avenir.

Ils l'assimilent à une « dérégulation de l'anthropologie » et insistent sur l'impératif d'un principe de précaution pour ce qui concerne la procréation et la filiation humaine.

2.1.2. Les arguments des partisans de l'évolution de la PMA :

Les contributions favorables à l'évolution de la PMA ne font pas non plus de différences entre la PMA pour les femmes seules et la PMA pour les couples de femmes.

Les participants insistent sur le « *désir d'enfant* », sur la « *demande sociétale* », celle-ci s'étant exprimée ces dernières années « *lors de manifestations* » et étant démontrée par le fait que « *des femmes se rendent à l'étranger pour faire une PMA* ». De fait, « *la méthode artisanale, sans aucun contrôle médical, expose à des risques à la fois sanitaires et juridiques.* » En outre, le fait d'être obligé d'aller à l'étranger « *discrimine ceux n'ayant pas les moyens* ».

Ces partisans de l'évolution de la PMA expriment le souhait d'une « *égalité* » entre les couples. « *Il faut arrêter de discriminer les personnes souhaitant avoir recours à des procédures de PMA sur des critères d'identité de genre, d'orientation sexuelle ou de statut*

conjugal. Il en va aussi de la « maîtrise de la fécondité » de la femme. A ce sujet, il est souligné aussi qu'il faut rétablir « l'égalité entre les hommes et les femmes » en termes de durée de la capacité procréative.

Pour eux, « le projet de devenir parent en tant qu'homo est un tel parcours du combattant médicalement, financièrement, nerveusement parlant qu'il est parfois beaucoup plus réfléchi qu'un enfant qui arrive dans un couple hétérosexuel. » L'amour suffirait à combler l'enfant, à le rendre heureux, pas besoin d'un père et d'une mère : « les enfants nés de ceux qui les aiment vont bien. En Belgique, ni foudre ni chaos dans les familles homo/monoparentales... » écrit l'un d'eux ; « Pour grandir, un enfant n'a pas besoin d'être entouré d'un homme et d'une femme : il n'a besoin que d'amour. Certains couples homosexuels et même certaines femmes seules sont capables de donner plus d'amour que les couples hétérosexuels ne peuvent même imaginer » écrit un autre. Ainsi, estiment-ils, « tant qu'il n'y a préjudice pour personne, la possibilité doit être ouverte. »

Cette observation est à mettre en parallèle d'une certaine insistance sur les familles dysfonctionnelles : « on connaît en tout cas le nombre de maltraitances et de difficultés psychiques d'enfants nés dans un couple dit "normal" ».

Outre le désir et l'amour, les « droits à » sont largement exprimés par les partisans de l'évolution de la PMA : « Je suis choquée qu'en 2018 il y ait encore autant de personnes "reac" et scientifiquement non éduquées! L'AMP devrait être accessible à toutes les femmes, hétérosexuelles, homosexuelles ou seules souhaitant devenir mères. L'incapacité à procréer naturellement pour les femmes stériles en couple est tout aussi difficile à gérer que pour un couple de femmes homosexuelles. Le droit à l'enfant est universel » écrit une internaute. A ce sujet, d'autres parlent d'un « droit d'avoir un enfant », « droit de fonder une famille », « droit à la parentalité », etc. Un participant évoque même les droits sexuels : « la demande de dissocier sexualité et procréation date depuis de longues années. L'accès à la PMA s'inscrit dans un continuum de droits sexuels fondamentaux. »

Un autre argument récurrent est celui du fait : « la société évolue », « il y a divers modèles familiaux », il faut donc en prendre acte. Ne pas le faire est de l'ordre de « l'obscurantisme », or « la tolérance implique que « l'Etat ne regarde pas dans le lit des citoyens, qu'il [applique] à tous les mêmes règles en matière familiale sinon, eh bien, il regarde dans le lit et c'est discriminatoire » écrit un internaute.

Ils estiment aussi que « la légalisation du mariage entre personnes de même sexe ouvre logiquement droit au fait de fonder une famille, le mariage étant religieusement et civilement parlant l'union de deux personnes souhaitant fonder une famille. Et par extension, ce droit doit également être acquis aux couples homosexuels non mariés. »

Quant à la finalité de la médecine, une participante indique que « par l'instauration des soins palliatifs, la médecine a accepté de ne pas avoir comme but uniquement de guérir, mais de

mettre le patient au centre de sa pratique et de le soulager pour lui rendre la vie plus confortable. »

En revanche, il n'est pas fait mention du père, si ce n'est pour préciser que « *le fait d'être géniteur n'a rien à voir avec le fait d'être père* » et que « *le lien biologique n'a rien à avoir avec la filiation* ».

De manière générale, les partisans de la PMA pour les femmes seules et les couples de femmes insistent beaucoup sur leur désir d'enfant, sur l'égalité et sur les « droits à ».

Ils considèrent que le fait d'avoir un père et une mère n'a pas d'importance : le ou les parents sont ceux qui aiment l'enfant.

Les difficultés et conséquences évoqués par les opposants à l'évolution de la PMA ne sont en revanche pas du tout abordées : la pénurie de sperme, l'éventuelle marchandisation des gamètes, la GPA, l'eugénisme, l'écologie par exemple.

Les partisans de l'évolution de la PMA ne s'expriment pas non plus sur l'éventuelle levée de l'anonymat du don de gamètes.

2.2. LES POLES ARGUMENTAIRES

Ci-dessous la liste des thèmes abordés par les Français dans leurs arguments postés sur le site en réponse aux propositions sur la GPA. Une large sélection de ces arguments se trouve dans les annexes, au chapitre 7.5.

2.2.1. Pour le statu quo sur la PMA

Accepter ou créer une situation
Accueillir mais pas légiférer
Adolescence
Adolescents sans père
Altérité sexuelle
Amputé
Amour
Angoisse
Assez de violences déjà
Assistance médicale pour des personnes en bonne santé ?
D'autres pays l'ont autorisé...
Besoin/droit de connaître ses origines
Besoin de père et de mère
Bio
La bioéthique française
Bons sentiments mais...
Business
Carence
CCNE
CCNE, 2005
CCNE (indépendance du)
Changement de paradigme qui nous concerne tous et filiation
Cohérence de la filiation
Civilisation
Civilisation barbare
Conséquences générales sur la pratique de la PMA
Contradictions
Cryos international
Décréter l'existence d'enfants sans père

Demande sociétale
Dérive
Désir d'enfant
Développement
Différence père-mère
Directive européenne sur la santé
Discrimination
Diversité
Double peine
Droit de l'enfant / droit à l'enfant
Droits fondamentaux de l'être humain
Droit
Le droit à la parentalité est un droit à l'enfant
Ecologie
Effacer le père
Effacer la sexualité
Effet « domino »
Egalité
L'enfant n'est pas un dû
Enfant né sous X
Les enfants sont déjà bien malmenés
Les enfants ont besoin de père
Engagements internationaux de la France
Etat de droit
Ethique
Les études
Eugénisme
Fiction
Filiation fictive
Filiation (vraisemblance de la)
La fin ne justifie pas les moyens
Finalité de la médecine
Finalité de la PMA
Fonction du père suivant la psychanalyse
La forclusion du père
Fuite en avant
Gattaca
Générosité du don de sperme ?
L'homme fournisseur de sperme
L'homme réduit aux gamètes
L'homme réduit au statut de fournisseur de sperme

Homophobie
Hypocrisie
Identification sexuelle de l'enfant
Importation de gamètes
Inégalité pour l'enfant
Inégalité homme-femme
Intérêt supérieur de l'enfant
Injustice pour l'enfant
Inter-générationnel
Jeunes victimes d'un monde sans repères
Liberté
Limites
Mamans
Une maman peut-elle sciemment priver son enfant de père ?
Manque, vide et peur
Marchandisation
Marché gigantesque de la procréation
Marché lucratif
Médecine
Même en cas d'absence...
Morphine
Naître de père inconnu
Nouvelle méthode de procréation ?
Nous aurons à répondre
L'offre et la demande
Un pacemaker parce que ça me plaît ?
Parents hétéro irresponsables
Parents maltraitants
Parents, repères
Parité
Pas facile, déjà, avec un père et une mère
Paternité
Pénurie de sperme
Un père n'est pas qu'un spermatozoïde
Pères néfastes
Père réduit à une pipette
Perte d'humanité
PMA puis GPA
Prendre en compte le père
Principe de précaution
Priver sciemment un enfant de père

Problèmes des enfants
Progrès
Procréer
La Protection de l'enfance maintient au maximum les liens avec le père et le mère
Questionnement
Qui sommes-nous pour...
Rapport Braibant
Réacs
Recherche du père
Régression
Religion
Représentation symbolique
Résilience, psychogénéalogie
Respect de l'humain
Rôle de la loi
Rôle de l'Etat
Sécurité affective
Sélection et rémunération du sperme
Sociétal
Société hors-sol
La société que nous voulons construire grâce à/avec la technique
Société de précaution et de prévention
Souffrances
Sperme, produit industriel
Stéréotypes
Stérilité
Surpopulation
Témoignages
Tout ce qui compte c'est l'amour ?
Tout ce qui est techniquement possible doit-il être mis en œuvre ?
Toute puissance et souffrance
Transhumanisme
Triangulation paternité-maternité-filiation
Unité de la personne
Victime
Le vivre-ensemble

2.2.2. Pour l'évolution de la PMA

Age limite pour procréer
L'amour / Plus difficile de les avoir donc plus aimés
Les autres pays l'ont déjà légalisée
Ça coûte cher d'aller à l'étranger
Demande sociétale
Le désir d'enfant
Différence entre père et géniteur
Dignité humaine
Discrimination
Diversité des modèles familiaux
Droit à l'enfant
Le droit d'avoir un enfant
Les droits de l'enfant :
Droit à fonder une famille
Droit à la parentalité
Droit à la santé reproductive
Droit sexuel
Enfants désirés
Egalité
Egalité entre les couples
Les enfants vont bien
Ethique
Les études
Famille moderne
Les familles monoparentales vont très bien
La famille père-mère-enfant dépassée
L'hérédité n'a pas d'importance
Homophobie
Hypocrisie
L'infertilité sociale
Ingérence dans la vie privée et familiale
Le mariage doit ouvrir le droit de fonder une famille
Liberté procréative
Maîtriser sa fécondité
Le mariage doit ouvrir le droit de fonder une famille
Parents maltraitants
Naturalisme biologique
Nature
Pas de raison de faire de différence

Pas besoin de père et de mère

Préjugé

Un projet parental réfléchi

Progrès

La société évolue

Risque sanitaire

Rôle de la loi

Pas de préjudice pour quiconque

Pas un choix

Les hommes sont concernés aussi

Obscurantisme

Sécurité sanitaire

Simplifier la vie des femmes qui veulent un enfant

La société évolue

Tolérance

Un papa et une maman ne sont pas nécessaires au bonheur

Une réalité qui existe déjà

3. CARTOGRAPHIE ARGUMENTAIRE SUR LA GPA

3.1. SYNTHÈSE DES ARGUMENTS POUR/CONTRE

3.1.1. Les arguments des opposants à la GPA :

Parmi les opposants à la GPA, l'un fait remarquer *« qu'il s'agit d'abord de s'interroger sur la possibilité, ou non, pour l'enfant d'avoir un père et une mère. Et non sur la possibilité, ou non, pour le parent d'avoir un enfant »*. Certes, écrivent plusieurs, *« le désir d'enfant est louable », « mais ce désir ne peut devenir un "droit à l'enfant", surtout face aux préjudices graves que crée la GPA. Il ne suffit pas en lui-même à justifier une légalisation de la GPA. »*

Pour ce qui concerne la question de l'égalité face à la parentalité, un participant souligne que *« nous sommes tous absolument égaux devant la procréation : elle nécessite un homme et une femme, pas un homme seul, pas une femme seule ni un couple de même sexe, mais un homme et une femme. L'être humain est sexué et ce n'est ni vous ni moi qui l'avons choisi, c'est un fait et nous sommes tous égaux devant de fait. »* Il en conclut que ce qui est demandé avec la PMA sans père et la GPA *« n'est pas l'égalité, mais des privilèges. Or ces privilèges privent volontairement un enfant de père et/ou de mère et modifie de façon fantaisiste sa filiation. »*

Les participants opposés à la GPA sont nombreux à souligner le fait que *« l'enfant né par GPA commence sa vie par une blessure d'abandon »* parce qu' *« il a tissé des liens avec sa mère et, qu'ensuite, on lui impose de la quitter »*. L'un d'eux souligne que *« l'abandon d'enfant est d'ailleurs interdit par loi »* puisqu'il lui porte *« préjudice »* : *« les études scientifiques modernes ont montré à quel point le développement de l'embryon est lié à sa mère et à son père lors de la grossesse : génétique, épigénétique, développement des sens de l'enfant... »*. Au risque d' *« angoisse d'abandon »*, s'ajoutent *« le vol d'identité »*, *« le vol de sa généalogie »*, *« le vol de ses racines »*.

Pour eux, il est clair que la mère de l'enfant *« est la meilleure personne qui soit pour apporter tous les soins nécessaires à un petit être en devenir »*.

S'appuyant sur son expérience professionnelle, l'un des contributeurs estime que *« de nombreux enfants sont en souffrance à cause du désir des adultes qui les considèrent comme des pions que l'on peut déplacer à sa guise. »*

Ils s'inquiètent aussi pour la mère : *« je pense au lien tissé entre la mère et l'enfant pendant la gestation. Il est partagé d'amour. Je m'interroge sur ce que vit celle qui porte l'enfant et ne le connaîtra pas. »*

Pour ses opposants, la GPA est incontestablement une forme d'esclavage puisque « *donner ou vendre un être humain suppose qu'il nous appartient* », ce qui est le propre de l'esclavage ; « *Lorsqu'on ne parle pas le novlangue de George Orwell, le trafic d'êtres humains s'appelle de l'esclavage et la GPA est du trafic d'êtres humains. Les enfants qui font l'objet d'un contrat sont donc traités comme des « marchandises humaines ».*

« *Décidément, écrit un internaute, l'esclavage n'a jamais été aboli que dans les textes, pas dans toutes les mentalités.* »

La GPA serait « *une nouvelle forme de colonisation économique* » puisqu' « *on exploite le corps de femmes issues bien souvent du Tiers-monde, qui n'ont pas beaucoup plus le choix que bien des prostituées* ». Un participant souligne aussi qu' « *on veut que la femme ne soit plus une femme-objet, mais on propose quand même d'en faire une usine à bébé* ». De fait, « *l'appétit financier* » est tel que certains sont prêts à réduire la femme à un « *simple incubateur mécanique* ». « *Et l'Homme étant ce qu'il est, la loi ne les fera jamais disparaître toutes les formes d'exploitation. Mais ça n'autorise pas à appeler « bien » un mal, même un moindre mal.* » Autrement, « *l'homme devient un relais de croissance même s'il doit y laisser son humanité* ».

Quant à ceux qui arguent du fait que « *mon corps m'appartient* », il leur est répondu que « *mon corps est constitutif de moi-même* », c'est pourquoi « *une atteinte physique au corps et une atteinte à la personne* », ce qui explique qu'on n'ait pas le droit, notamment, de vendre ses organes : « *légalement, le corps humain est hors patrimonialité* ».

Sur la GPA dite « éthique », l'un des contributeurs fait remarquer qu' « *au 19^e siècle, certains humanistes opposaient au projet d'abolition de l'esclavage une réglementation "respectueuse des droits de l'esclave".* » Un deuxième indique qu'il a « *du mal à percevoir l'éthique d'un business basé sur la fabrication de bébés... même en respectant les normes ISO* », tandis qu'un troisième interroge : « *oser parler d'éthique quand on monnaie une vie ?...* » De fait, « *il y aura toujours un contrat, des coûts, des aléas, des changements d'avis, etc.* ».

Quant à la GPA qualifiée d'altruiste, cela veut dire « *rémunérer tous les intermédiaires, sauf la mère porteuse, qui prête son corps pendant 9 mois* ».

« *Dans la réalité, c'est toujours sordide* » ajoute un autre. « *Et il y aura toujours ce sentiment indicible de la mère qui sent son bébé dans son ventre. Ça c'est l'humanité.* »

Finalement, dit l'un d'eux, « *la seule mesure éthique est l'interdiction* ».

Quant au lien entre PMA et GPA, plusieurs internautes soulignent que « *les mêmes qui nous affirment que PMA "pour toutes" et GPA n'ont rien à voir, et que la première n'entraînera pas la dernière* », sont incohérents et dénués de tout crédit puisque tous, sans la moindre exception (il suffit de parcourir le forum pour le constater), militent à la fois pour la PMA

“pour toutes” et pour la GPA. » Et, ajoute un autre, « l’argumentaire est déjà prêt : cela existe à l’étranger, c’est toujours une décision mûrement réfléchie... ».

Sur le fait que l’enfant est d’autant plus aimé qu’il est le fruit « d’une décision mûrement réfléchie », des participants évoquent le conflit de loyauté : « Depuis quand dire les choses suffit ? (...) C’est faire fi des conflits de loyauté – atroces – imposés aux enfants, à qui les adultes imposeront une seule réponse, totalement biaisée, de la part de l’enfant : « mais je vous aime, mes chers parents », passant par pertes et profits le questionnement vertigineux de l’enfant sur ses origines. Nier cela, c’est tirer un trait sur plus d’un siècle d’enseignement et de pratique de la psychanalyse et de la psychothérapie. Nous ne sommes pas loin d’une espèce de “révisionnisme au sujet de la psychologie” ».

Pourtant, « l’enfant n’est pas un droit que l’on revendique ou que l’on exige, mais le fruit de l’amour conjugal qui nous est confié pour le faire grandir et s’épanouir. Nous ne sommes pas propriétaires de nos enfants, mais à leur service pour en faire des hommes et des femmes responsables. Ils ont besoin d’un père et d’une mère et de connaître leurs racines pour pouvoir se structurer ». Certes, « il y a des enfants heureux qui n’ont pas eu la chance d’avoir auprès d’eux un papa et une maman qui s’aiment. Il n’empêche, le plus structurant pour eux reste de construire leur vie sur l’amour qui est à l’origine de leur existence », ce qu’un internaute formule autrement : « chaque être humain a besoin de connaître ses parents car c’est un sentiment très fort. »

Et en effet, « de quel droit priverait-on un enfant de sa mère » ?

« Non à la légalisation de la GPA qui est une régression de l’humanité et qui risque de nous amener dans “le pire des mondes” » répond finalement un participant à la question du CCNE : « Quel monde voulons-nous pour demain ? »

3.1.2. Les arguments des partisans de la GPA :

Les partisans de cette pratique estiment que « la GPA est un don d’amour qu’une femme fait envers un couple, qu’il soit hétéro, homo », que « les raisons qui motivent les gens à avoir recours à la GPA : donner de l’amour à un enfant ».

Ils mettent en valeur la responsabilité des femmes qui décident d’être mères porteuses « l’interdiction sous prétexte de marchandisation du corps des femmes est une insulte envers l’intelligence des femmes. Chacune peut décider, en son âme et conscience, ce qui est de la marchandisation ou non à ses yeux. Est-ce qu’on interdit aux hommes de se servir de leurs bras pour travailler ? ». Certaines femmes revendiquent même le droit de devenir mères porteuses : « Oui et oui ! si la GPA était légale en France, je serais mère porteuse. On me l’interdit, « pour mon bien », ou pour celui des femmes en général, j’ai surtout l’impression qu’on nous prend pour des idiots ». Il est également précisé que « dans le

cadre d'une GPA éthique la femme décide d'elle-même de faire ce don » et puis après tout « si une transaction ne fait de mal à personne et satisfait les deux parties, on ne voit pas pourquoi il faudrait s'y opposer. »

Il est souligné que « la GPA permet l'existence de nouvelles familles. Le reste c'est de la morale de petits bourgeois étriqués », comme le rappelle cette participante : « pour moi ma seule possibilité d'agrandir ma famille serait d'avoir recours à une mère porteuse avec nos propres embryons ». D'autres réclament aux opposants de se « mettre à la place des couples qui n'ont que ce seule recours pour créer leur famille et sachez aussi que très souvent les parents intentionnels qui sont les vrais parents biologiques ».

La redéfinition de la parentalité est aussi abordée : « la différence entre géniteur/génitrice et père/mère ». Cela est d'autant plus clair que « dans la GPA, il n'y a pas de mère de naissance qui abandonne ses droits. Il y a une femme qui a porté un enfant mais qui n'est ni sa mère biologique (ce n'est pas son ovule) ni sa mère légale. C'est la mère d'intention (celle qui est au départ du projet parental et qui élèvera l'enfant) qui est considéré dès le départ comme la mère légale et qui sera mentionné sur l'acte de naissance ». Et de toute façon, la mère porteuse ne peut être considéré comme une mère puisque « AUCUNE étude n'a démontré l'existence des prétendus lien in utero ! il ne faut pas mélanger interactions et liens ! ».

D'ailleurs « les familles n'ont aucune obligation d'être similaires (...) Les désirs des couples hétéros ne sont pas plus légitimes que ceux des autres. Et si vous vous intéressiez réellement à l'anthropologie vous sauriez que notre modèle familial actuel n'a rien d'universel ». Cette évolution des modèles familiaux sera portée par les enfants puisque « le plus grand défi que rencontreront de la part d'une minorité qui estime que ce qu'on appelle désormais 'les nouvelles familles' ne doivent pas avoir droit de cité dans notre société ». L'essentiel n'est pas le genre des parents mais de « fournir à l'enfant une cellule familiale solide et aimante ».

Les partisans considèrent que « dire que la GPA est un esclavage est du ressort du pénal : dénonciation imaginaire de crime contre l'humanité », « NON la GPA n'est pas de l'esclavage », « c'est dénaturer et nier la souffrance de millions d'esclaves qui ont subi cette forme dégradante ». L'association PMA/GPA est également remise en question puisque « la GPA n'est en rien équivalente à la PMA puisque ça implique qu'une personne 'prête son corps' pendant 9 mois avec tous les risques que peuvent comporter une grossesse ». « C'est pourquoi PMA et GPA sont deux débat profondément distincts ».

Le débat en lui-même pose problème puisque « le fait de refuser à des couples d'avoir accès à des techniques médicales sous prétexte que ces couples seraient de même sexe est discriminatoire ». En effet « tout le monde a le droit d'avoir un enfant » puisqu' « avoir des enfants est un droit légitime pour tout humain ».

Les partisans indiquent qu'il « *serait utile de donner des arguments qui repose sur des faits et non des fantasmes. (...) L'argument que les Anglais irait en majorité à l'étranger est totalement démenti par les faits comme on peut le lire dans le rapport 'surrogacy in the UK : Myth busting and reform'* ». De plus, « *personne ne commet de délit en faisant une GPA à l'étranger* ».

Ils veulent « *une GPA altruiste, contrôlée et non commerciale* ». « *C'est pour ça qu'il faut légaliser la GPA et surtout la contrôler, une GPA à la française qui se baserait sur un système éthique et non lucratif pour des couples ayant une réelle volonté d'être parents.* »

L'interdiction est hors sujet puisque, comme pour le don d'organe, un encadrement permettrait « *d'éviter le trafic* » et « *d'éviter l'esclavagisme* ».

L'encadrement serait ainsi la meilleure solution : « *quand la GPA se fait sous un contrôle légal qui vérifie au mieux l'intégrité de tous, cela donne une très belle histoire. Il suffit pour cela d'écouter les témoignages d'enfants issus de GPA réussies, qui sont devenus adultes à présent* ».

3.2. LES POLES ARGUMENTAIRES SUR LA GPA

Vous trouverez ci-dessous la liste des thèmes abordés par les Français dans leurs arguments postés sur le site en réponse aux propositions sur la GPA. Une large sélection de ces arguments se trouve dans les annexes, au chapitre 7.6.

3.2.1. « Contre » la GPA

Abandon
Absence de pathologie
Achat d'enfants
Apatride (faux)
Arrachement
Besoin de son père et de sa mère
Boomerang
CCNE opposé à la GPA
Cheval de Troie
Colonisation économique
Conflit de loyauté
Conséquence si non-conformité de l'enfant
Constitutionnaliser la prohibition de la GPA
Convention internationale des droits de l'enfant (opposition à la)

Convention internationale prohibant la GPA au nom de la dignité de l'être humain (adopter une)
Désirs des adultes
Développement psychologique et psychique altéré
Dignité de l'enfant, de la femme (atteinte à la)
Discrimination entre les couples (Pas de)
Droit à l'enfant (pas de)
Droit d'avoir une mère
Droits de l'enfant
Effet domino
Egalité devant la procréation
Enjeux financiers
Environnement
Epigénétique
Esclavage
Etat doit protéger les enfants (L')
Ethique ne change pas (L')
Etudes biaisées
Exploitation de l'utérus de la femme
Fécondité
Femme objet
Filiation illisible
Financement impossible
Fraude à la loi
La GPA altruiste n'existe
La GPA éthique n'existe pas
Illégalité
Inégalité entre les enfants
Limites (poser des)
Maman
Marchandisation du corps de la femme
Maternité éclatée
Monde que nous voulons (Le)
Outils de production
Principe de non-disponibilité du corps
Privation de la mère
Procréer n'est pas un droit
Revendication d'une minorité
Risques biologiques et psychologiques
Risques d'aliénation à la technique
Rupture volontaire de filiation

Sondages
Stéréotype féminin
Trafic d'enfants
Ultralibéralisme
Violence faite à l'enfant

3.2.2. « Pour » la GPA

Absence de consensus international (contre la GPA)
Adapter à la réalité (S')
Amour (acte / don)
Aucun attachement biologique
Aucune autre solution
Contrôler
Discrimination
Droit d'avoir un enfant
Effacement des parents (Pas)
Egalité des couples
Encadrer
Etudes positives
Fantasmes
Géniteur/Génitrice
GPA altruiste
GPA contractualisée
GPA éthique
La GPA n'est pas la PMA
La GPA n'est pas un esclavage
Homophobie
Insulte
Intérêt de l'enfant
Légalisation
Liberté d'agir
Mentalités archaïques
Mon corps m'appartient
Morale
Ouverture d'esprit
Pas de droit à avoir un père et une mère
Reconnaissance juridique des enfants
Risques à gérer
Seule possibilité
Transfert de parentalité

4. CARTOGRAPHIE ARGUMENTAIRE SUR L'AUTOCONSERVATION OVOCYTAIRE

Les arguments repris ci-dessous, postés par des participants sur le site de consultation <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/>, sont représentatifs des divers axes développés par les participants pour ou contre l'autoconservation ovocytaire.

Ces arguments sont cités tels qu'ils ont été postés par des participants à la consultation en ligne organisée par le CCNE.

4.1. POLES ARGUMENTAIRES « CONTRE »

4.1.1. Asservissement de la femme à l'entreprise

MRallier /29 avril 2018 22:34 : « L'autoconservation des ovocytes "de précaution" est un moyen "moderne" d'asservissement de la femme. Sous couvert de prise en compte de sa "liberté de vie" lorsqu'elle est jeune où elle va entendre qu'il faut "profiter de sa jeunesse" (c.a.d consommer) et faire une belle carrière, elle sacrifiera les années où justement, par sa jeunesse, il lui est plus facile d'élever des enfants. Le bon sens est de souhaiter aux femmes de finir leur carrière avec de grands enfants et donc, plus de souplesse dans l'articulation vie familiale/vie professionnelle, que le contraire. Ainsi, il serait plus judicieux d'encourager les femmes (et donc aussi les hommes) à devenir parents dès qu'ils le souhaitent et que cela ne passe plus après : - les études, - le début de carrière où vous pouvez être "encore" corvéable à souhait avec des horaires peu acceptables, - les moyens financiers, - ... C'est un choix de société. »

V_d_r / 24 avril 2018 22:31 : « Il faut cesser de vouloir tout programmer, maîtriser, contrôler, planifier... L'autoconservation ovocytaire pour différer une grossesse ne fera que favoriser les dérives telles que des sociétés commerciales incitant ou obligeant une femme jeune à repousser sa grossesse pour rester productive. »

Damien/ 21 avril 2018 23:34 : « Et demain, votre employeur vous le demandera, pour vous permettre un bon lancement de carrière. (FaceBook l'a fait) »

TD/ 16 avril 2018 23:25 : « Non. On risquerait d'aller vers une société où les plus forts, quels qu'ils soient (grosses sociétés, Etats, ou autre), dicteraient aux plus faibles ce qu'ils doivent

faire en terme de vie sexuelle, de parentalité, de parcours social. Ingérence totale dans l'intimité des personnes ! »

Isabé / 11 avril 2018 11:02 : « Autoriser largement cette conservation serait la porte ouverte à tous les chantages, toutes les exploitations de femmes (certaines entreprises proposent au USA à des femmes pour déjà mener leur carrière avant de faire des enfants (en fait supprimer le "fléau" des absences pour maternité, congés enfants malades .) Verra-t-on des offres d'emploi sous condition "conservation ovocytaire requise" ?...Quelle main-mise, quelle nouvelle exploitation et déni de la singularité féminine, quel placement "à terme" douteux .pour nous les femmes... »

4.1.2. Aider plutôt les femmes à concilier vie professionnelle et maternité

JeanR / 28 avril 2018 15:10 : « Et pourquoi pas l'imposer à ses salariées pour éviter les absences et profiter au mieux de la période d'efficacité maximum!? Une société humaine est une société qui permettrait aux femmes de donner la vie à l'âge où la nature le prévoit en garantissant l'égalité de leur carrière et éventuellement en leur offrant un revenu de substitution, en résumé en leur enlevant les contraintes qui les conduisent aujourd'hui à reculer l'âge de leur maternité pour leur donner un choix réellement libre... sans acte contre nature. Ecolo jusqu'au bout. »

Coumau / 29 avril 2018 23:59 : « Si il y avait un réel respect pour la femme en entreprise, elle ne serait pas licenciée dès qu'elle tombe enceinte. Plutôt que de la contraindre à imiter les hommes pour "réussir" en entreprise (en reportant à plus tard son envie d'enfanter), aménageons des structures faites pour la femme enceinte pour lui permettre de se créer une carrière "in her way". »

F. Rablé / 24 avril 2018 22:54 : « Il vaudrait mieux agir sur la société pour qu'elle accepte que les femmes qui travaillent puissent être enceintes sans conséquence néfaste pour leurs carrières et qu'elle reconnaisse qu'une carrière n'est qu'une partie, pas forcément l'essentiel, d'une vie. »

Prilou / 7 avril 2018 19:04 : « Quelle violence faite au corps des femmes ! Je n'ose même pas imaginer les pressions des employeurs si une telle possibilité existe. Il vaudrait mieux soutenir les femmes qui souhaitent avoir des enfants jeunes en garantissant que la maternité ne nuise ni à leurs études ni à leur travail. »

Louis_Aimé / 25 mars 2018 23:02 : « Les grandes améliorations de l'hygiène de vie permettent d'envisager des grossesses en toute sécurité jusqu'au moins 45 ans pour les femmes, évidemment hors trouble de la procréation ou menace sur celle-ci. Je pense qu'il

est hautement préférable que le monde professionnel s'organise pour faciliter voire favoriser les maternités des femmes actives. C'est cela qui serait un signe de civilisation. »

Osiris / 25 mars 2018 17:36 : « Je suis d'accord pour l'autoconservation en cas de maladie grave. Pour différer seulement, je dis "non". C'est la société qui doit permettre le choix de procréer à un couple quand il le désire non en fonction d'une carrière. Il y a de nombreux aménagements à réaliser : tiers temps ou mi-temps pour les femmes ou les hommes s'ils désirent s'occuper des enfants, créations de crèches aux horaires élargis, travail par internet, etc. »

Ron / 20 mars 2018 18:29 : « La principale cause qui incite les femmes à différer leur grossesse est la carrière professionnelle. En France, carrière et maternité se font concurrence car les deux s'inscrivent dans la même période de temps, entre 25 et 35 ans. Le problème de fond n'est donc pas réellement l'autoconservation ovocytaire: il s'agit surtout d'améliorer l'environnement de travail pour offrir aux femmes la possibilité de mener de front carrière et maternité, ce qui se fait déjà dans certains pays du nord de l'Europe. »

Moulades / 8 mars 2018 11:29 : « Pourquoi vouloir faire de la femme "un homme comme les autres" ? La pression sur la vie professionnelle, le fait que l'entreprise est parfois dure pour les femmes enceintes ou voulant un enfant, le célibat ou la difficulté à construire une famille font que les femmes attendent d'avoir plus de 30 ans pour avoir un enfant. Plutôt que de congeler les ovocytes, ne faut-il pas plutôt que la société favorise la conception des enfants lorsque la femme est féconde ? »

4.1.3. Ecologie

phi88 / 30 avril 2018 15:46 : « Il y a un temps naturel pour la maternité qui correspond à la période de la vie où la femme, comme l'homme d'ailleurs, sont les plus à même d'élever un enfant. »

Winston / 4 avril 2018 22:56 : « Encore une fois on s'achemine vers un dépassement des capacités naturelles de l'Homme. La médecine a-t-elle vocation à transformer l'Homme en quelque chose d'autre ? Pour moi non #transhumanisme »

ADS / 27 février 2018 20:45 : « Respectons l'ordre naturel du corps de la femme qui est faite pour procréer de sa puberté à sa ménopause... Il faudrait plutôt travailler sur les freins qu'ont les femmes à avoir des enfants "dans les temps" (pression professionnelle, sociales...). Notre société gagnerait à donner une pleine place à la maternité qui doit être vue comme une richesse et non comme un handicap. »

4.1.4. L'enfant

PBI / 30 avril 2018 01:32

Le devenir de l'enfant : quand des personnes auront eu le désir d'enfant soit par PMA soit par GPA et que cet enfant désiré ne correspond pas à ce qu'ils avaient imaginé (malformations, maladies, pbs psychiques, sale caractère ou enfant trop mou...), iront ils jusqu'à le garder et le choyer dans leur foyer alors qu'il ne sera pas la "chair de leur chair" ? n'aura-t-il pas insatisfaction avec la remise en cause de la genèse de l'enfant ("d'abord il n'est pas de moi") ? même inconsciente ? Tout cela me fait froid dans le dos... Je n'ai pas compris q'il faut voter pour ou contre mais j'imagine que ce commentaire sera mis dans la bonne case : je suis POUR que l'on fasse très attention à l'ENFANT d'abord et donc que l'on autorise pas des méthodes non naturelles de le concevoir (congélation d'ovocytes, découpage de gamètes, ...)

4.1.5. Finalité de la médecine

HSim/ 25 avril 2018 12:29 : « Non, ce serait prendre le risque de soumettre ce qui a de plus intime pour un couple aux logiques du marché du travail! L'acte médical est un acte de guérison et non pas un acte pour satisfaire le désir de maîtriser la date de naissance de ses enfants. »

4.1.6. Respect de la femme : à la société de s'adapter

Guiraud / 4 avril 2018 22:21 : « Cette volonté de différer une grossesse apparaît plus comme une réaction à une société carriériste qui ne laisse pas leur place aux mères jeunes. Travaillons plutôt à modifier ces défauts de notre société et à respecter les femmes aussi en tant que mères. »

Jean Bar / 26 février 2018 13:10 : « Il serait plus simple, plus logique et plus économique d'aider les femmes à concevoir lorsqu'elles sont le plus fertile plutôt que de mettre en œuvre des techniques lourdes et coûteuses pour leur permettre éventuellement de devenir mère à la fin voire au-delà de leur vie féconde. Pour cela, il faudrait repenser en profondeur l'organisation de notre société, de l'économie, etc. »

Amelie/ 26 avril 2018 12:11 : « Les femmes ne devraient pas être encouragées à différer leur grossesse. C'est à la société de s'adapter aux contraintes liées à notre biologie et non l'inverse. »

4.1.7. Risques

pas_glop / 26 février 2018 18:34 : « Il y a un temps pour tout dans la vie. Notamment pour la donner. Quid des conséquences chez la femme des stimulations ovariennes et prélèvements à répétition ? Et que fera-t-on des ovocytes conservés et inutilisables pour une femme trop âgée, ménopausée ou qui a finalement décidé de ne plus avoir d'enfant ? On va les vendre à une autre ? Quid de leur état sanitaire, de celui des ovocytes, des conditions de leur transfert, de l'état de santé de la "receveuse", de la compatibilité des tissus ? Encore une source de trafics et d'inégalité par l'argent ! Par précaution, la conservation (auto ou pas), comme les prélèvement appelés dons qui la précèdent, doit rester interdite. »

Willothello / 28 avril 2018 22:24 : « La cryogenisation des ovocytes n'est pas une bonne chose, pour plusieurs raisons. 1) cela oblige la femme à prendre des hormones massivement pour produire et congeler ces ovocytes ce qui est mauvais pour la santé, très fatigant, avec un certain nombre de conséquences physiques. Selon certains médecins, cela favoriserait le risque de cancer. 2) Plus on avance en âge, plus il est fatigant et difficile d'élever un enfant. Ce n'est pas pour rien que la nature a mis un âge de fécondation en place. 3) Je ne pense pas que la congélation soit sans conséquence sur le corps. Je pense juste que la médecine n'a pas encore connaissance de ces conséquences 4) Soumettre les femmes et leur corps dans ce qu'il a de plus vital, de plus intime, de plus beau au capitalisme économique est scandaleux. Ce n'est pas une chance pour les femmes que d'être utilisées et pressurées jusqu'à la dernière goutte par des entreprises, pour des raisons de gros sous ! »

Marie B. / 19 avril 2018 22:01 : « Sur le plan médical cela n'a pas de sens de favoriser des grossesses tardives donc risquées. Comment résister aux pressions qui s'exerceront sur les femmes qui mènent une carrière professionnelle par exemple si cette possibilité existe pour différer à plus tard (trop tard?) des grossesses. Lorsque l'on mène une vie professionnelle ce n'est jamais le bon moment pour une grossesse et c'est toujours un saut dans l'inconnu. Dans ce domaine là on ne peut pas tout planifier, cela n'a pas de sens et ne correspond pas à la réalité de notre nature biologique. »

4.2. POLES ARGUMENTAIRES POUR L'AUTOCONSERVATION OVOCYTAIRE

4.2.1. Egalité entre les hommes et les femmes

Marguerite Yourcenar / 29 avril 2018 18:28 : « Cette procédure permettrait de remédier à l'inégalité créée par la loi qui autorise l'accès aux techniques de PMA aux hommes jusqu'à 60 ans environ et aux femmes jusqu'à 43 ans. // Aujourd'hui, une femme est rarement ménopausée avant 50 ans // »

karine c./ 29 avril 2018 01:07 : « Oui, car pour faire un enfant, il faut être deux... et si monsieur a le temps, madame est pressée... la médecine peut maintenant corriger ce déséquilibre, tant mieux! si j'avais pu le faire, je n'aurais pas eu recours au don d'ovocyte, surprise par une infertilité précoce! »

Clarisse/ 25 avril 2018 09:15 : « Les hommes ont le droit de congeler leurs spermatozoïdes alors qu'ils en produisent de nouveaux tous les 3 mois. Les femmes qui ont leur stock d'ovocytes à la naissance n'en ont pas le droit. Quelle injustice ! De plus cela permettrait d'avoir des grossesses plus facilement lorsque la femme décide d'avoir un enfant (qu'elle ait finalement rencontré un homme bien qui veut aussi un enfant, ou qu'elle se lance dans cette aventure seule faute d'avoir rencontré cet homme) car les ovocytes seraient "plus jeunes". »

Carinecp/ 8 avril 2018 23:27 : « Oui il faut autoriser l'auto-conservation ovocytaire, ne serait-ce que par égalité avec les hommes qui eux ont le droit de préserver leurs spermatozoïdes et sans aucune raison médicale ! De plus, pouvoir conserver ses ovocytes quand ils sont encore de très bonne qualité permettra d'accroître les chances de réussite quand ils seront utilisés, plutôt que de subir des traitements lorsque la fertilité a déjà décliné, voir de devoir avoir recours à un don parce que les ovocytes sont alors de trop mauvaises qualité. »

FabienHub69/ 7 mars 2018 17:43 : « Il y a quelque chose que je ne comprends pas : il est aujourd'hui possible pour un homme de congeler son sperme pour pratiquer une PMA une fois stérile (certes, avec une limite d'âge comme on l'a vu), mais une femme ne peut conserver des ovocytes dans une même logique. Quelle inégalité, quelle injustice ! »

Solène/ 14 février 2018 21:45 : « Les hommes aujourd'hui en France ont le droit à l'autoconservation de leur sperme, y compris hors d'un cadre médical, juste par simple envie. Il faut juste payer un tarif annuel de conservation. Pourquoi les femmes n'y ont elles pas accès ? »

Natacha/ 4 mars 2018 20:51 : « Avec l'allongement des études, il devient difficile de créer une vie de famille tôt. De plus, une fois embauchée dans une entreprise, avec la pression sexiste, on préfère remettre son projet d'enfants à plus tard, pour ne pas perdre son poste, sa carrière. Une femme qui veut alors une vie de famille et une vie professionnelle se retrouve contrainte à faire un choix entre les deux alors qu'il y a une solution pour ne pas qu'elle ait besoin de le faire. De toute façon, les femmes désirant faire cette procédure la font déjà dans d'autres pays européens, autant l'autoriser en France pour les accompagner plus facilement. Être contre cette procédure relève principalement du sexisme puisque les hommes peuvent conserver leur sperme s'ils le désirent. »

4.2.2. Maîtriser son choix

Marguerite Yourcenar/ 27 avril 2018 00:26 : « Donner aux femmes la possibilité de maîtriser leur fertilité en leur proposant un bilan de fertilité gratuit serait une première étape nécessaire. Le respect des droits sexuels doit permettre aux femmes de décider librement si, quand, comment et avec qui avoir un enfant / Cette mesure devrait être proposée à toute femme dès l'âge de 30 ans, ainsi qu'un bilan de fertilité avec la possibilité de mesurer son taux de FSH, comme il existe des campagnes de dépistage du cancer du sein. »

Maeliss/ 26 avril 2018 08:26 : « L'autonomie des femmes à décider pour elles mêmes après une information sur les véritables chances de grossesse avec cette technique. Autorisons cette technique et laissons les femmes décider si elles veulent y avoir recours ou non. Mais pas de prise en charge par la sécurité sociale. »

Rebecca/ 22 avril 2018 13:52 : « Respect du droit des femmes à disposer de leur corps, éviter de galérer en Pma plus tard et de recourir au don d'ovocytes, donner le choix (aucune obligation à y recourir pour les personnes qui sont contre cette pratique et donc respect total de leurs libertés fondamentales) : techniquement et légalement, il n'y a aucune raison de ne pas rendre la chose possible. Du point de vue éthique, je ne vois aucune raison de s'y opposer non plus. »

Flora/ 15 février 2018 10:11 : « Les PMA passé 35 ans (donc jusque 43 ans, dans les limites actuelles) ont infiniment plus de chances de réussir si les ovocytes ont été conservées lorsque la femme était plus jeunes. Compte tenu de l'évolution de l'espérance de vie en bonne santé, c'est donc une avancée importante qui peut permettre de résoudre des situations difficiles. Le choix de quand avoir un enfant appartient aux femmes seules, et il n'y a pas de raison de délégitimer leurs choix ou de leur imposer des interruptions précoces de carrière si elles souhaitent être mères, ce à quoi conduit la situation actuelle. Bien sûr, il ne faut pas laisser les employeurs utiliser cette possibilité pour imposer un différemment non plus (l'ingérence des employeurs dans les choix privés est aussi sordide que celle de l'Etat), mais la jurisprudence de lutte contre les discriminations en France permet déjà de sanctionner un employeur pour ce genre d'ingérence. »

RONGIERES Catherine/ 24 avril 2018 10:19 : « Enfin, une certaine équité entre les hommes et les femmes serait acquise quand on sait que tout risque potentiel autant que certains, de diminution de la fertilité masculine amène les praticiens à demander des autoconservations de sperme préventives. Combien de paillettes de sperme constituées juste par prudence restent inutilisées ? Le nombre est impressionnant. Dans le cadre d'un plan de prévention de préservation de la fertilité féminine où la réserve ovarienne pourrait, en fonction d'un acte volontaire et libre de chacune, être évaluée. Un conseil éclairé pourrait leur être donné par un professionnel. »

EverLastingHeart/ 6 avril 2018 01:59 : « Je suis pour que les femmes aient le choix. Choix, ce mot qui fait si peur aux conservateurs mais jamais personne n'a obligé quiconque qui était contre l'avortement d'avorter, jamais personne n'a obligé quiconque qui ne le souhaitait pas à prendre un contraceptif, d'avoir des relations homosexuelles etc...Les conservateurs, en revanche, veulent nous empêcher de nous protéger, de nous aimer, d'aimer les autres...Laisser le choix, c'est assurer une certaine autonomie et une liberté d'être la personne que l'on souhaite réellement être. Et donc d'être tout simplement bien dans sa peau et dans sa tête. Tout simplement heureux. Je suis donc pour que les femmes aient le choix de l'autoconservation des ovocytes, parce que la période de fertilité maximale ne coïncident pas/plus forcément à un moment où: - on désire un enfant alors qu'on commence tout juste à se construire en tant que jeune adulte, qu'on vient d'acquérir sa propre autonomie; - on a le temps de s'occuper d'un enfant (que ce soit les études, le travail, les voyages, les découvertes, les expériences...); - on a l'argent pour permettre de s'occuper correctement d'un enfant; - on a la BONNE personne sous la main et qui ELLE AUSSI a ce même désir d'enfant. Il y a tellement de choses pour lesquelles les femmes aujourd'hui peuvent remettre une grossesse à plus tard et, bien souvent, ce sont des choix mûrement réfléchis, pour optimiser l'arrivée d'un enfant réellement désiré. Pour le bien de la mère, de son compagnon/sa compagne et de l'enfant. Tout ce que nous voulons, c'est qu'on nous permette de donner la vie quand nous nous sentons vraiment prêtes à aimer. Tout simplement. »

GPB / 26 avril 2018 09:38 : « Les arguments contre avancés sont à côté de l'affirmation. Conserver ses ovocytes n'est pas "fabriquer" des enfants. Bien au contraire, c'est préserver les femmes d'un recours éventuel au don d'ovocytes d'une autre femme si au moment de son désir de concevoir, sa réserve ovarienne ne le lui permettrait plus. Elle conserverait ainsi sa capacité à utiliser ses ovocytes et porter son enfant (car sa capacité gestationnelle est conservée longtemps). Enfin pour certaines femmes dont l'obédience interdit le don de gamètes, cette possibilité certes encadrée leur permettra aussi de concevoir »

4.2.3. Régler la pénurie d'ovocytes

Constance/ 12 février 2018 20:23 : « Lorsque la donneuse estime ne plus avoir besoin des gamètes qu'elle a fait stocker, il doit être possible avec son accord de les donner anonymement à d'autres personnes en attente d'un don de gamète, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'ovocytes disponibles. »

didi01160 / 7 mars 2018 18:17 : « Faux ! Il existe un 3ème cas, le mien. J'ai 4 ovocytes au frais pour encore 9ans et tous les ans je reçois un document qui me demande si j'y renonce ou si je les conserve encore et je suis fertile, ne suis pas malade, je n'ai pas de traitement. J'ai simplement fait un don d'ovocytes alors que je n'ai pas encore d'enfant et une partie de ceux qui ont été ponctionnés ont été préservés pour moi selon un calcul effectué par le professeur du Cecos. C'est la règle maintenant, élargir le don aux femmes jeunes et sans enfants et conserver une partie de leurs ovocytes en contre partie était la seule manière d'élargir le don en France car avouons-le, le Français de base est intéressé, il n'est pas altruiste ! Je ne sais pas exactement combien d'ovocytes ont été ponctionnés ou combien sont parti aux dons mais je peux le deviner à 1 près car le calcul et les limites de l'autoconservation ne sont pas secrète donc je pense que j'ai pu donner de l'espoir à 2 couples de ma région et quand moi-même je deviendrai mère ce 3ème lot d'ovocytes qui "m'appartient encore" partira au don aussi. Et je n'ai honte de rien de tout ça ! »

Marguerite Yourcenar/ 29 avril 2018 18:27 : « C'est probablement un moyen efficace de remédier à la pénurie de dons d'ovocytes. »

5. LES DEBATS-CITOYENS

5.1. SYNTHÈSE

Une cinquantaine de débats-citoyens ont porté sur la procréation.

Il est intéressant de rappeler que le Ministère des solidarités et de la santé avait annoncé que « chaque région [choisirait] un ou deux thèmes, dans le respect d'un équilibre »⁴. Et le CCNE avait en effet indiqué que chaque région traiterait 2 à 3 thèmes, et que chaque thème serait traité par 3 régions environ.

Finalement, les espaces éthiques régionaux ont tous organisé des débats sur le thème « procréation et société », sans doute en lien avec une forte demande en ce sens et peut-être l'intérêt des responsables eux-mêmes sur ces enjeux.

En dépit de quelques difficultés pour identifier les dates, lieux et modalités d'inscription, ces débats ont fait salle comble partout.

L'affluence est telle qu'il fallait s'inscrire par mail pour assister au débat et plusieurs dizaines de personnes ont essuyé un refus, faute de place. Le

FranceTVinfo, article du 2 mars 2018 sur la réunion du 21 février à Nantes.

L'écoute a été attentive et les prises de parole – quand c'était possible – nombreuses.

Les témoignages, ceux des participants comme ceux des médias (Médiapart, Le Monde, Le Figaro, La Croix, etc), ont tous attesté d'une forte proportion de personnes exprimant leurs fortes réserves et leur opposition sur les projets qui concernent la procréation, c'est-à-dire surtout la PMA sans père et la GPA.

De nombreux arguments ont été développés : anthropologiques, philosophiques, juridiques, écologiques, etc.

⁴ Note d'information n° DGOS/SR3/DGS/DDUAJE/2017/329, parue au Journal officiel du 3 décembre 2017

Les participants ont souvent précisés qu'ils s'exprimaient comme médecins, juristes, professionnels de l'enfance, enseignants, père ou mère de famille, etc. La présence de nombreux étudiants a également été remarquée.

Parmi ceux qui se sont exprimés, des personnes ont raconté parfois leur parcours personnel, qui les conduisait à exprimer fermement leur opposition à l'idée de priver volontairement des enfants de père et/ou à la pratique des mères porteuses : orphelins de père, personnes nées d'une IAD, personnes adoptées, personnes ayant adopté, personnes n'ayant jamais connu leur père pour diverses raisons ou personnes non reconnues par leur père, etc. Des témoignages puissants.

Quelques personnes se sont exprimées aussi en faveur de la liberté pour chacun de faire ce qu'il veut, y compris pour avoir un enfant. Certains témoignent de leur parcours pour avoir un enfant en allant en Belgique, en Espagne ou ailleurs. En revanche, aucun témoignage sur la GPA n'a été entendu. Les personnes s'exprimant en faveur de la PMA sans père et de la GPA sont restées cependant minoritaires, voire complètement absentes de certaines réunions.

D'une manière générale, les débats se sont passés de manière apaisée et calme⁵, même si la tension a pu être parfois palpable. Des applaudissements ont d'ailleurs aussi ponctué certaines réunions.

En Ile-de-France, deux soirées dites de « contre-expertise », au cours desquels de simples citoyens pouvaient intervenir à la tribune pendant une dizaine de minutes, ont été très appréciées de tous.

⁵ A l'exception de 3 réunions publiques perturbées par des militants LGBT (banderole à Science Po Paris le 26 mars, entrée en force à Angers, sifflets visant une intervenant à Lyon le 20 avril).

5.2. RECAPITULATIF DES DEBATS-CITOYENS (PARTICIPATION, DEBATS, POSITIONS)

Date	Lieu	Thème	Participation	Public	Exposés	Débats
24/01	Montpellier	GPA Ubérisation de la filiation	200	R. Frydman et I. Nisand Public moitié jeunes moitié anciens.	I. Nisand veut traiter au cas par cas les grandes souffrances, en donnant une priorité aux cas particuliers. R. Frydman lui se déclare résolument contre problème de marchandisation, d'arrachement de l'enfant à sa mère naturelle. En Angleterre où la GPA est autorisée depuis 25 ans, il existe juste une étude sur 111 cas, dont 35 n'ont pas encore enfanté. Pas de recul et rien sur les 76 enfants nés de cette pratique.	12 questions dont deux sur la violence du titre de la conférence et une autre sur l'enfant, absent des préoccupations.
30/01	Angers	AMP pour Tout.e.s	200	Personnes refoulées à l'entrée.	Débat partial : première question lancée par les organisateurs : l'âge limite de la PMA sans père et de la GPA. Le plan suivi ne permettait pas de retrouver facilement les questions du débat qui apparaissaient sur le site annonçant la réunion.	Opposition majoritaire du public à la révision de la loi sur la PMA et la GPA. Débat courtois qui a permis d'aborder toutes les facettes et problématiques de la PMA. Une quinzaine de personnes, dirigées par la présidente du groupe LGBT d'Angers a fait valoir le droit de chacun à avoir des enfants quelle que soit sa situation (célibataire, couple homosexuel...), et a refusé le droit de s'opposer à ce qu'il faudrait désormais considérer comme un droit fondamental de chaque individu. La Présidente de BAMP, pourtant intervenante de la conférence, a quitté brutalement la conférence,

						<p>arguant d'un impératif.</p> <p>Absence de philosophes et de psychiatre dénoncée par les participants. Implication remarquable de jeunes présents en nombre.</p>
31/01	Lyon	PMA	80	Majoritairement anti PMA	<p>Débat animé par Alain de Broca</p> <p>- Ambiance tendue entre l'animateur et les participants qui souhaitent que le débat soit recentré sur le père, la mère et l'enfant</p> <p>- Votes et questions par téléphone pour faire marcher les algorithmes et sortir une synthèse avec un listing d'arguments empilés</p>	<p>Alain de Broca : "Si on commence à discuter philosophie sur le donneur ou le père dans la PMA on ne va pas s'en sortir" "Donc à main levée, on va décider de 3 personnages dont vous allez discuter..." (au secours) "L'enfant, la femme, le père". "Alors, le père, on a dit que c'était pas un père ; ahhhh, le donneur !" (animateur partial avec des éléments de langage LGBT)</p> <p>Alain de Broca restait focalisé sur sa montre, et reportait le débat de fond à plus tard : "Alors comme on a dit qu'on allait prendre 3 personnages, et que vous m'avez dit que vous étiez déjà fatigués, et que ça va nous prendre tout la nuit de parler de tous..." (...) "Donc vous avez raison, à un moment il faut travailler cette dimension morale et éthique. Mais AVANT DE TRAVAILLER CETTE DIMENSION, il faut se déplacer un tout petit peu il me semble dans la position des uns et des autres. " "Bon. On voit bien qu'il y a des avis différents. Mais dans un débat public, on ne peut pas monopoliser l'espace d'un avis contre un autre ; il faut s'écouter."</p>

31/01	Brest	PMA	150	<p>Beaucoup de personnels du monde médical dans la salle, des juristes. Plutôt majorité 25 - 45 ans. Un public homogène</p>	<p>Point médico-scientifique : état des lieux des possibilités scientifiques et des données médicales</p> <p>Point juridique : dispositions législatives et réglementaires actuelles encadrant la proposition et la réalisation de tests génétiques et les résultats de ces tests</p> <p>Présentation de la réflexion du CCNE en vue de l'organisation des EGB par le Pr. JF Delfraissy : 2 grands sujets sociétaux "qui ne sont pas vraiment bioéthiques" que sont la PMA et LA GPA et l'Euthanasie "bien qu'il n'y ait pas eu de progrès scientifiques extraordinaires sur ces sujets là".</p>	<p>Des positions réfléchies, argumentées, des témoignages bien en lien avec les questions traitées.</p> <p>Un grand souci d'humanité et réflexions sur la finalité de ces tests et leurs conséquences (notamment psychologiques).</p> <p>Importance de la question du statut en Droit de l'embryon, juridiquement pas un être humain et par conséquent assimilé - sans le dire expressément - à une chose.</p> <p>Il est noté que les présentations techniques tendent à omettre la question centrale de l'éthique et la question de la définition de critères qui vont servir à établir la loi, Importance de respecter l'humanité dans la diversité des situations médicales, même s'il y a handicap et maladies graves.</p> <p>La question a été posée de l'aide et de l'accompagnement pour les parents ou malades.</p> <p>La France ne doit pas imiter par principe ce qui se fait dans d'autres pays.</p>
-------	-------	-----	-----	---	--	---

31/01	Tours	Vers une ouverture de l'AMP aux demandes sociétales ?	85 (salle de 100 personnes)	Réservée aux étudiants	Soirée animée par SCOP Engrenage et présidée par la présidente de l'ERERC. Invité : personne en charge de la banque de sperme au CECOS	<p>Une demi-heure de débat en petits groupes ; questions de jeunes majoritairement opposés à la PMA pour femmes seules ou en couple de femmes.</p> <p>1h de débat. Le représentant du CECOS répond aux questions : "Couple stable = 2 personnes habitant à la même adresse !"</p> <p>1/4 h : Sortie de la salle dans le hall et répondre à la question « Etes-vous favorables à l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules ? » en se positionnant devant 4 pancartes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Plutôt pour 2) Plutôt contre 3) Juste (Ethique) 4) Pas juste (Pas éthique) <p>Dernière phase : Retour dans la salle et débat 1/2 h : Les « pour » ont repris assurance et les invectives - donc plus le micro - et échanges d'arguments ou de posture entre les deux camps</p> <p>Durée : 2h30 au lieu de 2 h prévues</p>
-------	-------	---	-----------------------------	------------------------	--	--

01/02	Mairie du IVè	Guérir, réparer, augmenter		<p>Présentation du Pr. JF Delfraissy : démarche des EGB. Invitation à ne pas se laisser enfermer par la pression médiatique et extérieure par certains sujets.</p> <p>Maurice Mimoun, chirurgien plastique. Problématique de la greffe de peau, questionnement sur la limite, la ressemblance à soi ou à un clone. Réparer pour augmenter ?</p> <p>Arnold Munnich, questionnement sur le diagnostic préconceptionnel ; danger que représente l'insondable variante de l'ADN qui peut mener à des erreurs de jugement.</p> <p>Hervé Chneiweiss, neurologue : quel médecine voulons-nous pour demain ?</p> <p>Miguel Benasayag, philosophe : Différence énorme entre innovation et progrès : toutes les innovations ne sont pas des progrès.</p>	<p>Où sont les représentants des religions et les philosophes ?</p> <p>Questions sur le marché de l'humain : marchandisation du corps, des données, rôle des GAFA</p> <p>Question sur la prise en charge de ces progrès techniques.</p>
08/02	Saint-Gaudens	(Atelier)	15	<p>Le Professeur Lagarrigue Pdt de l'ERE-Occitanie : « Nous ne savons donc pas aujourd'hui ce qui va en sortir, car tous les aspects travaillés ne feront pas partie de la loi parce qu'on ne peut pas tout changer. Nous ne savons donc pas ce que la loi intégrera. »</p> <p>Catherine Dupré-Goudable : "Cette rencontre ne nécessite pas de savoirs, il s'agit d'échanger sur la</p>	<p>Inquiétude des participants et des médecins présents concernant les "cabines de consultations" ou la radiologie réalisée par des robots : les patients recherchent un lien, un dialogue pas le contact froid d'une machine.</p> <p>L'IA doit rester une aide à la décision</p> <p>Inquiétude sur le partage des données de santé, certes anonymes, mais l'informatique peut rapidement remonter à la source.</p>

					<p>bioéthique dans le domaine de la santé. C'est une ouverture des champs des possibles car les ERE sont chargés du recueil de la parole des citoyens."</p>	<p>Quid des objets connectés et des infos recueillies.</p> <p>Le secret médical n'existe plus.</p> <p>Sur la médecine prédictive : à quoi sert la prédiction s'il n'y a pas de recherche de guérison.</p>
10/02	Villeurbanne	EGB (à la mosquée)	70	Musulmans Beaucoup de jeunes et 60% de femmes	<p>Les objectifs supérieurs du droit musulman protègent la filiation, dans le mariage, qui n'est pas un sacrement mais un contrat. La PMA est encouragée à condition que les conjoints soient mariés devant Dieu, que les gamètes leur appartiennent et que le don de sperme ou d'ovocyte est interdit. Pas d'intervention de tiers dans la vie d'un couple.</p>	

14/02	Brest	EGB : Questions de conscience		Invité : JF Mattéi	<p>- Toute l'humanité de l'homme n'est pas contenue dans sa matérialité</p> <p>- Les tests génétiques ne font que supprimer, il faut faire des recherches pour soigner.</p> <p>- Notre destin est-il écrit dans nos gènes ? Que resterait-il pour notre destin ? Le génome fait que l'enfant est un petit d'homme. L'homme n'est pas seulement un être héréditaire mais un homme de culture. Peut-on évaluer la vie d'un homme et dire qu'elle ne mériterait pas d'être vécue (arrêt Perruche) ?</p> <p>- Le désir des femmes : et l'enfant ? Etudes discutables publiées.</p> <p>Conception d'enfant sans père, qui n'auront jamais de père ? » Tout enfant recherche son père ou sa mère biologique ».</p> <p>"La science va plus vite que les consciences ».</p> <p>« Le seul bon choix se trouve dans la conscience de l'homme».</p>	
15/02	Cour de cassation	Embryons in-vitro : assistance médicale à la procréation, diagnostic préimplantatoire et recherche	100	<p>Jacques TESTART, professeur de médecine directeur de recherche honoraire</p> <p>Dominique THOUVENIN, professeur émérite de droit privé à l'EHESP</p>	<p>J. Testart : "On est en plein dans le transhumanisme."</p> <p>Il n'hésite pas à parler de "crime eugéniste" du fait de la sélection actuelle des embryons. La transformation de cellules souches en gamètes arrive bientôt.</p>	

15/02	Toulouse	L'éthique médicale et la bioéthique	100	Professeur Sicard	<p>"Notre pays est particulier car le réel de la vie est réglementé par des lois ce qui est quasiment unique au monde. Ailleurs il y a un vrai laisser-aller.</p> <p>En France, la loi donne une réponse mais la loi doit-elle supprimer les questions ? La plus grande inquiétude, c'est la réduction croissante de l'homme à ce qu'en disent les technoscientifiques. Cerveau et sont mêlés. Isoler le cerveau c'est créer une indifférence aux émotions et nous transformer en machines.</p> <p>La biologisation de l'humain devient folle. La Protection maternelle infantile a régressé ces dernières années et le droit de l'enfant s'efface devant le droit à l'enfant."</p>	
17/02	Rennes	Une journée de conférences-débats : "Assistance médicale à la procréation (AMP ou PMA)" "Médecine prédictive : tests génétiques"			<p>La présentation de l'intervenant philosophe ne s'est pas arrêtée sur le slide sur la "filiation" : "on ne va pas commenter cela." C'était pourtant le seul moment où le mot apparaissait.</p>	<p>Témoignage de couples infertiles</p> <p>Question : et si on remettait tout à plat après 50 ans d'expériences?</p> <p>Archaïsme procréatif : où est le bien de l'enfant ?</p> <p>Témoignage d'une jeune qui a souffert du divorce de ses parents</p> <p>PMA anonyme parle de la souffrance des enfants nés de PMA</p> <p>Témoignage d'un jeune LGBT qui "vit bien mieux depuis que son père le violeur ne vit plus."</p>

19/02	Sc Po	Bioéthique, un défi politique ?	200	<p>Salle largement opposée aux évolutions transhumanistes.</p> <p>Neutralité / efficacité, bonne allocation du temps, gestion des interventions de la salle de façon équitable</p>	<p>J-L Touraine a donné le sentiment de chercher à imposer ses points et s'est heurté à un mur dans une salle qui lui était hostile.</p>	<p>Plusieurs questions de participants questionnant ou s'interrogeant sur les "progrès" présentés.</p>
20/02	Brest	PMA	300	<p>Une quinzaine de sympathisants LGBT (Groupe "Divers Genre Brest"). Beaucoup de participants opposés à la PMA.</p>	<p>Le débat est resté calme et bienveillant, et tout s'est déroulé dans une bonne ambiance. Deux des invités (Pr Mérivel et Pr Worms) et le journaliste modérateur étaient clairement favorables à l'ouverture de la PMA pour les couples de femmes homosexuelles. A ce titre, leur neutralité peut poser question. Le troisième invité était le Pr Binet.</p> <p>Un seul argument avancé sur le vide juridique (8-10 mois d'attente pour valider l'adoption plénière par la conjointe d'une PMA à l'étranger. Or, délai normal dans le cas d'une adoption.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'effacement de la branche paternelle « l'enfant n'aurait dans son histoire aucune image de père, seulement celle d'un donneur » - une vision erronée de l'égalité : les couples hétérosexuels n'ont pas « le droit » d'avoir un enfant, mais peuvent recourir à l'AMP en cas d'infertilité. - Le rôle de l'Etat, et encore moins celui de la médecine : pas être celui d'un prestataire de services (logement, alimentation, désir d'enfant). - Témoignage d'un couple H/F qui a renoncé à la PMA : la violence de l'intervention médicale, le choix dans les embryons, la séparation entre l'acte sexuel et la conception. - Réclamer une justice sociale pour les adultes c'est courir le risque de créer une injustice sociale pour les enfants. - L'article 2 de la déclaration internationale relative aux droits de l'enfant stipule que « Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination » - Le 17 mai 2013, le conseil constitutionnel rendait une décision qui ne jugeait pas contraire le principe d'égalité devant la loi, au sens de l'article 6 de la Déclaration

						<p>des droits de l'homme. « les couples formés d'un homme et d'une femme sont, au regard de la procréation, dans une situation différente de celle des couples de personnes de même sexe ; que le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes dès lors que la différence de traitement qui en résulte est en lien direct avec l'objet de la loi qui l'établit »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ravages de l'absence de père dans les écoles, témoignage d'une infirmière scolaire. - Principe de précaution : Intervention du chef de service pédiatrique du CHU de Brest sur l'éducation des enfants. Autant il n'existe aucune étude sérieuse capable de se prononcer sur l'impact d'une éducation donnée à des enfants par un couple homosexuel, autant, plusieurs études scientifiques décrivent l'importance du père.
21/02	Nantes	PMA	200	1/3 de personnes la PMA ouverte à tous sont souvent entrées sans avoir été inscrites. Des personnes refoulées.		<p>10 questions des opposants à la PMA sans Père. Organismes partiaux coupant la parole à ces derniers.</p> <p>Micro laissé aux partisans de la PMA sans père plus souvent que nécessaire.</p>
22/02	Orléans	PMA		Réservée aux étudiants		<p>Enregistrement en ligne sur : http://www.bioethique2018.fr/agenda/orleans/vers-une-ouverture-de-l'assistance-medicale-a-la-procreation-aux-demandes-sociales-29</p>
27/02	Saint-Pol-de-Léon	Soirée d'information	60	Habitants locaux		

06/03	Ministère de l'Ecologie et de l'Environnement	Quels nouveaux territoires pour la bioéthique ?	100		Haute voltige intellectuelle, peu féconde car pas de confrontation : uniquement un exposé des visions éthiques de chaque intervenant. Un consensus au niveau de la nécessité des EGB. Une mise en garde : attention à la tendance totalitaire des règles	
08/03	Carhaix	PMA-GPA	44	98% du public opposés à la PMA et à la GPA		<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de prendre en considération la recomposition des familles. - Loi actuelle pas si mal faite. - Réduction de l'homme et de la femme à un réservoir d'un côté et à une poulinière de l'autre ; à ce moment-là pourquoi ne pas aller chercher les donneurs dans les prisons. - Mortalité des femmes liée à leur grossesse versus le contrat signé pour GPA, - Risques de consanguinité soulignés par les PManonymes (Aude M. en parle aussi)
08/03	Faculté de médecine	Biomédecine de la reproduction : réponse à la demande sociétale ?				
10/03	Rodez	(Atelier)	20	Députés : Mme Blanc et M. Mazars	<p><i>"On est là pour échanger et que vous nous donniez votre ressenti sur ces sujets ».</i></p> <p>Les sujets étaient survolés, en fonction de la trame du Power Point et des questions de la journaliste , très peu d'approfondissement .</p>	Néanmoins bcp d'interrogations et de craintes de la part de tous les participants, voire même de peur et c'est étonnant surtout de la part des 9 élèves du Lycée Carnus qui étaient là avec 2 de leurs professeurs. Peur de l'Eugénisme, de perdre la main sur les robots, rôle humain du medecin sont des sujets souvent revenus dans le débat.

14/03	Lesneven	PMA, dons de gamètes, GPA		Un public fortement opposé à la PMA		<ul style="list-style-type: none"> - Où sont les 60% de gens pro-PMA ? Va-t-on légiférer pour une toute petite minorité qui n'assiste pas aux débats et n'argumente pas ? - Question sur la fiabilité et le recul des études sur les enfants conçus sans père ; réponses floues des experts. - Au service de qui la loi est-elle ? Tout désir doit-il être assorti d'une loi ? - Quand une société en vient à se poser la question : "qu'est-ce qu'un enfant ou un père?" c'est qu'elle perd le Nord.
16/03	Saint-Yrieix	Société, PMA et parentalité				
16/03	Limoges		60	Majoritairement contre la PMA sans père	Pr. Bioulac, le président de l'ERE avait bien précisé que tout était enregistré et que toutes les observations seraient transmises au CCNE. Elles étaient nombreuses et il y a eu 2 témoignages personnels très intéressants.	Un seul participant favorable à la PMA pour toutes les femmes : "la société a évolué, il faut vivre avec son temps".
18/03	Quimper	PMA	120 (salle comble)	80% CONTRE	<p>Pr. Boles, Président ERE Bretagne évoque "la production d'embryons".</p> <p>Une intervention très partisane sur la PMA ouverte à toutes par le Pr Merviel.</p> <p>Intervention juridique de Maître Legoff.</p> <p>Présentation de la philosophe Dominique Mars mitigée, qui s'est achevée sur le désir d'enfant.</p>	26 interventions 3 interventions se limitant à taxer de vieux 'Hibernatus' les participants en questionnement.

21/03	Lille Sc Po	PMA		<p>Le Dr DECANTER est présente dans les EGB organisés par ERER des Hauts-de-France: 13/3 à la Synagogue de Lille. Elle a fourni le cas soumis aux étudiants.</p> <p>21/3 à la Conférence de consensus à Sciences Po Lille. 4/04 à la Restitution des groupes de discussion (focus groupe) à Lille.</p>	<p>Dr Christine DECANTER, médecin responsable du centre AMP au CHU de Lille : « Dans tous les cas la loi sociétale sera faite d'une manière ou d'une autre, de manière transfrontalière ».</p> <p>"Ce que je voudrais simplement ajouter, c'est que quand on a une éthique très corsetée, on peut avoir cette volonté là en France de rester avec une éthique corsetée, très cadrée. Je n'ai aucun jugement, d'aucune valeur là-dessus. Mais il ne faut quand même pas se voiler la face. Le train sociétal est en marche. On assiste, nous médecins de reproduction à un tourisme procréatif, dont vous n'imaginez même pas l'ampleur. "</p>	<p>Le 21 mars à Sciences Po Lille, la principale alternative (Extension PMA aux femmes) n'a pas été abordée par les étudiants. L'ERER a orienté toute la journée sur un unique cas (réel) de PMA pour un couple Homme-femme. Les présentations faites par les étudiants ont été concentrées sur cet unique cas de AMP concernant un couple homme-femme ayant déjà eu trois enfants. Contrairement à la recommandation de l'avis 126 du CCNE, aucune analyse des « avantages et inconvénients » de la principale alternative (extension PMA aux femmes) n'est présentée par les étudiants.</p>
22/03	Dinan	PMA	200 (pour une ville de 11 000 hab.)	70% des contributions contre PMA sans père		
22/03	Lannion	PMA	70		Projection de "Bébé sur mesure" + Débat sur toutes les questions relatives à la PMA	
22/03	Cour de cassation	Les pratiques prohibées de l'assistance médicale à la procréation		<p>Modérateur : Astrid Marais</p> <p>Intervenants : Dominique Fenouillet Rachel Le Cotty Anne-Marie Leroyer</p>		

22/03	Toulouse			<p>Les débats ont été sereins et constructifs avec des points de vue assez convergents malgré l'expression de convictions personnelles dans certains domaines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les craintes ont été exprimées sur la protection des données personnelles de santé et de biométrie y compris par les jeunes étudiants. - La faillibilité des machines , comme celle des hommes , a été rappelée. - Le respect de la liberté individuelle de choix et de refus est exigé. - Le maintien de relations humaines dans le diagnostic et l'accompagnement lors des annonces de résultats est demandé. - L'équité d'accès aux nouvelles technologies du soin est demandée. - L'inscription dans la loi de bioéthique du caractère particulièrement sensible des données personnelles de santé est souhaitée en exigeant à leur sujet un niveau maximum d'exigence dans l'application des règlements existants (CNIL) et à venir (RGPD- règlement général de protection des données). - Equilibre souhaité entre individuel/collectif et sécurité/liberté. 	
26/03	Sc Po	<p><i>PMA, GPA, Accès aux origines, la loi à l'épreuve de la réalité.</i></p>		<p>PR. René Frydman : Prof. Médecine Jean Leonetti : Rapporteur de la loi Bioéthique de juillet 2011. Geneviève Parseval: Psychanaliste Valérie Depadt : Conseillère juridique de E. Hirsch, Maître de conférence en droit privé. Manon Thanin :</p>	<p>Jean Leonetti : Bioéthique : Interrogations dans un conflit de valeurs PMA : père inexistant, enfant commandé sur Amazon, levée de l'anonymat entraîne commercialisation des gamètes. Pr. René Frydman Pour la congélation d'ovocytes sans conditions comme pour le sperme. Usage de la génomique pour augmenter les chances d'implantation des embryons. La prévention de l'infertilité pas assez traitée. Geneviève Delaisi de Parseval</p>	<p>12 questions Pr René Frydman contre la GPA, favorable à la PMA pour toutes ? Jena Leonetti : très réticent aux évolutions de la Loi bioéthique sans au préalable une réelle réflexion. Valérie Depadt favorable à la PMA pour toutes, tout en étant conseillère de l'Espace éthique</p>

				Étudiante Sciences Po en Master Droit et politique de santé.	Parle de don d'hérédité plutôt que de don de sperme. Pour elle, la GPA n'est pas plus critiquable que le don de sperme pour un couple H/F	
28/03	Brest	PMA-GPA	75	Environ 80 % CONTRE.	<p>Du côté des organisateurs, 3 intervenants de qualité, en plus du professeur BOLES, directeur de l'EREB, qui se devait d'être présent pour cette dernière conférence.</p> <p>Dans le public, des propos, des points de vue, des positions largement opposés à la PMA et à la GPA.</p>	<p>Une infirmière : besoin d'aide face à des situations de femmes seules G33 pour accoucher et se demandant si la GPA n'existait pas déjà,</p> <p>Un médecin urgentiste reconnaissant avoir bien besoin d'un comité éthique pour savoir se positionner,</p> <p>Une jeune fille trouvant très généreux de donner des gamètes,</p> <p>Un couple témoignant de FIV échouée en France et finalement allant chercher un embryon en Espagne.</p>
28/03	Hôpital Saint-Louis	Soirée contre-expertise	70		<p>Les réservations étaient closes bien avant.</p> <p>FORMAT: Ceux du public qui s'étaient inscrits avant prenaient la parole (8 en tout), et chaque intervention était ensuite l'objet de la discussion par toute la salle.</p>	<p>E. Hirsch frappé par le fait que les jeunes surtout, soient sur le terrain si sages vis à vis de ce qui nous est présenté comme un progrès.</p> <p>Un franc maçon, qui s'est présenté comme responsable du pôle éthique à la Grande Loge d'orient est intervenu.</p>
03/04	Niort	Les indications sociétales de la PMA				

04/04	Lille	Soirée restitution focus groupes	Tous les intervenants sélectionnés et présentés comme « neutres » par Dr Cremer, directeur de l'ERER se sont avérés tous PRO PMA.	Réservée aux étudiants.	Le Dr DECANTER , médecin de la procréation, aborde d'emblée les questions d'organisation pour adapter les moyens à la loi qui vient : "Maintenant que nous sommes à la veille d'appliquer une nouvelle loi, il est temps de mieux organiser le commerce de gamètes, la congélation des ovocytes." La présentation par Bettina PETIT du cadre légal de la procréation insiste sur la force de la jurisprudence de la CEDH et passe sous silence la CIDE. Mr Fournier : « Pour avoir un rôle paternel, il n'est pas nécessaire d'être un homme ».	Les 2/3 des expressions du public étaient défavorables à l'extension de la PMA aux femmes. Les experts ont souvent été mis en difficulté et déstabilisés par le public. Notamment les mises en cause du parti pris militant des intervenants choisis par l'ERER. Beaucoup de réponses des experts ou du Dr CREMER sont insignifiantes, moqueuses, erronées ou manipulatoires. Souvent le Dr CREMER répondait à la place des experts. Toutes leurs réponses illustrent un parti pris en faveur de l'extension de la PMA.
05/04	Cour de cassation	PMA post-mortem				
05/04	Le Mans					
09/04	Périgueux		150-200	Le style 3eme age était trompeur: un groupe important de pro PMA dont la libre pensée, la gauche, les franc mac.	Exposés favorables à la PMA qu'ils annoncent inéluctable : la science avance, il faut tenir compte de l'évolution des pays voisins etc.	- Vrais enjeux en parlant de l'enfant - Intervention du représentant de la libre pensée et quelques autres. - Témoignage d'un grand père de 2 petites-filles nées par PMA (fille lesbienne. ..) - Soirée difficile.

10/04	Sorbonne	Les territoires non humains	50	Majoritairement prudents quant aux évolutions envisagées.	<p>Pierre-Henri GOUYON - Biologiste spécialisé en sciences de l'évolution, en génétique, en botanique, et en écologie</p> <p>Approche plutôt factuelle avec une critique d'un figisme intellectuelle et morale</p> <p>Axé protection environnement.</p> <p>Refus modification à outrance « respect des êtres vivants »</p> <p>Priorité : protection environnement = ? éthique et non financière. // peine de mort (plus économique)</p> <p>Respect dignité humaine et lié au respect dignité environnement-animaux.</p> <p>Plaide pour un « Nuremberg de la biodiversité »</p> <p>Jean-Cassien BILLIER - Maître de conférences de philosophie politique et philosophie morale à l'université Sorbonne Université</p> <p>Prudence pour la biodiversité + génie génétique mais pas forcément pour les générations futures.</p> <p>OBJETIFS</p> <p>universels et minimalistes : réduire la souffrance + égalité absolue (interdiction des eugénismes) + augmentation de l'humain</p>	<p>Programme faillible dans l'ordinateur qui n'est pas un humain. « Effet tunnel » évoqués.</p> <p>L'augmentation de l'humain porte un jugement sur l'être humain et tend à l'eugénisme</p> <p>Bioéthique préserve la dignité et non pas de la souffrance</p> <p>Responsabilité des générations. Suivre ou dépasser la nature ? suivre le réel super-concret. Stop à la consommation sans fin.</p>
-------	----------	-----------------------------	----	---	--	--

11/04	Mairie du IVè	Soirée contre-expertise	300-400		<p>Rares étaient les partisans des évolutions transhumanistes présents</p> <p>Peu de temps pour débattre: difficulté pour les "contre-experts" de garder le rythme. Présence de Irène Théry.</p>	
18/04	Lyon	PMA	1000	Organisée à l'Université Catholique de Lyon, avec le Pr. Chappuis, Mgr Barbarin, Mgr d'Ornellas, Aude Mirkovic.	Mgr Barbarin : "Prenons le temps, ne sous laissons pas hypnotisés par les chiffres ni le progrès et remettons l'Homme au centre."	
20/04	Lyon	PMA	150	En présence du Pr. JF Delfraissy	<p>12 perturbateurs pro PMA-GPA empêchent B. Streb de parler. Ils sont sortis par le service d'ordre. Bruit et battage en rythme ininterrompu de militants LGBT.</p>	<p>Pour le Pr JF Delfraissy : "Etre opposé à la PMA sans Père c'est être militant."</p> <p>Le Pr Chappuis et le Pr JF Delfraissy ne cachent pas leur gêne vis-à-vis des perturbations des militants LGBT.</p> <p>En conclusion : Pr. JF. Delfraissy : "Il y avait une vraie division sur la PMA."</p>

20/04	Assemblée nationale	Entre sciences et politiques, que peut la bioéthique ?			<p>Frédérique Bozzi, juriste : Explication sur la situation juridique actuelle de la PMA-GPA</p> <p>Bertrand Mathieu, juriste : Exposé très complet, état des lieux des conflits juridiques générés par ces situations d'un point de vue constitutionnel. La loi Française est basée sur le principe de la dignité et non sur la liberté individuelle.</p> <p>Laurent Chambaud : Les plus faibles risquent de devenir les victimes de la loi des plus forts.</p> <p>JL Touraine parle d'incohérence dans le droit, mais ne propose pas de sanctionner ceux qui ont recours à la GPA à l'étranger. Il qualifie les EGB d'hypocrisie au cœur de l'AN et fait un plaidoyer pro euthanasie, pro GPA.</p> <p>Pr JF Delfraissy : Plusieurs pays s'intéressent à notre expérience d'EGB et pensent à suivre le modèle Français. Pas de consensus sur la PMA.</p>	<p>D'abord timides, les deux juristes prennent de l'assurance sentant la salle largement opposée à la PMA et à la GPA.</p> <p>Durant sa conclusion, le député JL Touraine a eu beaucoup de mal à dérouler son argumentation car l'assemblée le reprenait constamment.</p>
27/04	Mairie du Ivè	Génomique : tout prédire de l'humain ?				
15/05	Clermont-Ferrand	PMA			Soirée organisée par l'Espace de Réflexion Ethique Auvergne - Rhône-Alpes, en collaboration avec le Groupe de Recherche et d'Aide pour une Pré- et post-natalité Heureuse (GRAPH),	Réunion annoncée une semaine avant sa tenue.

24- 25/05/ 2018	Lille	Vers l'élargissement de l'accès à la PMA				
-----------------------	-------	---	--	--	--	--

6. LES AUDITIONS

6.1. SYNTHÈSE

D'après les documents disponibles sur le site officiel des états généraux de la bioéthique, 71 auditions ont porté sur le thème « procréation et société » sur un total de 152.

Les sujets de cette thématique sont nombreux : gamètes (anonymat, gratuité, double-don), auto-conservation ovocytaire, PMA (pour les femmes seules et les couples de femmes, post-mortem, après la ménopause), gestation pour autrui. Les intervenants ont abordé selon les cas un à plusieurs sujets.

Ont été auditionnés :

- 50 associations de taille très variable
- 10 sociétés savantes
- Les auteurs de 2 rapports
- 6 courants de pensée religieux ou philosophique
- 2 institutions (Académie de médecine et Haut conseil à l'égalité)
- 1 mutuelle (MGEN)

En ce qui concerne la PMA et la GPA :

- 21 ont exprimé leur opposition à l'évolution de la PMA et à la GPA
- 4 ont exprimé leur opposition à la GPA
- 9 ont exprimé leur souhait d'une évolution de la PMA et leur position favorable à la GPA
- 3 ont exprimé leur position favorable à l'évolution de la PMA et leur souhait d'une reconnaissance systématique des parents d'intention dans le cadre d'une GPA
- 21 ont exprimé leur position favorable à l'évolution de la PMA
- 2 se sont exprimés en faveur de la GPA mais n'ont pas indiqué leur position sur l'évolution de la PMA
- 2 ne se sont pas exprimées sur la PMA et la GPA
- 3 contributions sont manquantes sur le site du CCNE comme sur le site de l'organisme

Net dissensus sur la PMA et la GPA

Dans son communiqué de presse du 3 mai 2018, le CCNE déclarait que « tous pris ensemble, les groupes auditionnés sont le reflet de l'avis de plusieurs millions de personnes ».

Nous constatons, parmi tous ces groupes, un net dissensus sur la PMA et sur la GPA.

En l'occurrence, les organismes favorables au statu quo sur la PMA sont généralement des associations de taille importante, voire très importante (*l'UNAF représente 7.000 associations familiales et compte plus de 700.000 familles adhérentes*) et les représentants des religions catholique, protestante, évangélique, judaïque, musulmane.

Les organismes favorables à l'évolution de la PMA sont des associations de taille modeste, voire très modeste (*Ici Mama Solos, qui compte 242 abonnés sur sa page FaceBook, n'est pas une association déclarée ; l'association Réseau Fertilité France, dont la création est parue au JO du 24 février 2018, a un site internet tout neuf*), la plupart des sociétés savantes et le courant philosophique franc-maçon.

Sur les deux institutions auditionnées, l'Académie de médecine a fait part de son opposition à l'évolution de la PMA, au contraire du Haut conseil à l'égalité.

6.2. RECAPITULATIF DES AUDITIONS (PROPOSITIONS, POSITIONS, REPRESENTATIVITE)

Date audition	Organisme	Statut	Message, propositions	position PMA/GPA	Contribution	Représentativité
04/05	Institut Famille et République	Association	*AMP et mères porteuses *Les droits des malades et des personnes en fin de vie * La liberté de conscience des personnels de santé	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/pages/les-auditions-realisees	120 personnes juridiques
03/05/2018	Entrepreneurs et dirigeants chrétiens	Association d'entrepreneurs	L'être humain se réalise pleinement lorsqu'il est en harmonie avec son travail, sa famille et ses engagements. - L'épanouissement de la femme ne passe par un report de sa maternité mais plutôt par la conciliation de sa vie pro et de sa vie perso. Non à la congélation d'ovocytes. - Toute personne ayant besoin d'une identité claire, un père et une mère, d'une famille stable, les EDC voient tout le mal que génèrent les situations instables sur leurs collaborateurs. - Aussi, même si les personnes en souffrance d'enfant peuvent être l'objet de compassion, cette souffrance ne doit pas être à l'origine de l'organisation d'un commerce de la procréation (PMA sans père, GPA). - Contre les embryons surnuméraires : ce sont des êtres humains. - C'est à nous qu'il revient de protéger des générations à venir qui ne peuvent pas s'exprimer.	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/12dcbb510de19abca6e10f265c4e2f3891e897b0.docx	3200 membres

03/05/2018	Don du sang la poste orange	Association	Contre l'ouverture de la PMA aux femmes et aux couples de femmes car une telle ouverture augmenterait la tension entre l'offre réduite de gamètes et la demande des couples infertiles + augmenterait le trou de la sécurité sociale. = entraînerait la GPA	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/a173dc9ac40b633626e3a4a5968bd4384503b0bd.docx	
03/05/2018	Union des Familles laïques	Association familiale	*Levée de l'anonymat*Levée de l'interdiction du double dons*Autoconservation des ovocytes*PMA pour les femmes seules et les couples de femmes*PMA post-mortem intra-familiale*GPA "éthique"	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/326e382a8169c3f1a1a0dee25c5e357ee20fdae2.pdf	fédération de 150 associations
03/05/2018	Association des Parents Gays et Lesbiens	Association	L'AGPL souligne que la PMA pour les couples H/F ne soigne rien, ne résout pas l'infertilité de ces couples... D'où une discrimination à l'égard des femmes seules ou en couple de femmes. - Pour le remboursement - Pas de position exprimée sur la GPA - Chacun grandissant dans l'environnement qu'il a, rien n'est impossibles et les études scientifiques sont unanimes pour dire que les enfants des familles homoparentales vont bien, car comblés d'amour ; c'est seulement à certains âges de leur vie, notamment à l'école, qu'ils subissent harcèlement et stigmatisation. - Le donneur n'est pas un père, mais une aide à la fondation d'une famille. Donc important de donner accès à son identité à la majorité et à la demande de l'enfant, en accord avec le donneur. - Campagne pour accélérer le don de gamète.	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/90de3cc96250f681f75b5b7fa607ca1621cb5a76.pdf	2000 adhérents

02/05/2018	ATD Quart-Monde	Association	Mettre en avant les garanties de respect d'autrui dans la production d'enfant pour d'autres ; Lutter contre la misère qui amène des hommes et des femmes à l'extrémité de vendre leur corps tout ou partie, en assurant des conditions de vie et de revenu digne à chaque citoyen ; Lutter contre les pressions exercées par les plus riches à l'encontre des plus vulnérables.	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/a4ec71f5cda582057728b6b1b9184adc67160118.pdf	18060 adhérents en 2016
02/05/2018	UNAF (Union nationale des associations familiales)	Association	<p>Plusieurs thèmes abordés dont la procréation :</p> <ul style="list-style-type: none"> *La "solidarité procréative" peut être encadrée et limitée pour des raisons éthiques, d'ordres publics, social, économique. *La question de l'égalité des droits télescope la thématique de l'intérêt de l'enfant *La question qui est posée in fine par la possibilité d'un recours à la PMA pour les femmes seules et les couples de femmes dépasse très largement celle de l'égalité des droits *S'agit-il ici d'aligner les droits des couples de femmes et femmes seules sur ceux, actuels, des couples hétérosexuels, auquel cas il ne faudrait ouvrir la PMA qu'à celles souffrant d'infertilité ou risquant de transmettre une maladie grave ? Ou est-ce la reconnaissance d'un droit "pour tous" ? * Comment évaluer les incidences possibles d'une disjonction aussi radicale entre la sexualité, la procréation et la filiation sur l'ensemble de la société ? *Ce droit généralisé à la PMA soulèverait de nombreuses interrogations : risques de recours aux techniques de tris, de marchandisation de la procréation, d'inégalités financières... *La GPA pose le pb du contrôle du consentement, de la marchandisation de l'enfant, de l'exploitation de la femme, de l'absence de secret médical, de trafic avéré... 	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/522b0202ba2cd71b12208e8affb1f130d2bef6c5.docx	6808 associations adhérentes/ 689430 adhérents en 2014

02/05/2018	Académie de médecine	Société savante	<p>- Le CEANM insiste sur la question de l'intérêt supérieur de l'enfant. L'AMP avec donneur prive volontairement l'enfant de la relation structurante avec deux adultes de sexe différent. - Il demande que des études méthodologiquement satisfaisantes évaluent avec le recul nécessaire le devenir des enfants issus d'AMP avec donneur. - Face au risque de pénurie des ressources biologiques, il réaffirme la primauté des indications médicales- Il renouvelle son attachement absolu à la gratuité du don- Il propose de maintenir l'anonymat sur l'identité des donneurs et en cas de demande de l'enfant à sa majorité, de limiter son accès aux seules données non-identifiantes. - réservé quant à la conservation des ovocytes- défavorable à l'utilisation des gamètes post-mortem</p>	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/b65eced360643be3727fedc4f3a07b477a89263d.docx	
------------	-----------------------------	-----------------	---	-----------	---	--

02/05/2018	Cosette et Gavroche	Association de médecins	<p>- La PMA sans père n'est pas un sujet scientifique mais sociétal récent.- Malgré la tribune transgressive du Monde des 130 médecins, il semblerait que ni les médecins, ni le professeur Frydman n'aient enfreint la loi, comme en concluent les séances de médiation demandées par Cosette et gavroches. Fake news médiatique donc. - Les médecins sont massivement opposés à cette pratique (voir le manifeste des médecins, mobilisation sans précédent de la profession)- L'intérêt de l'enfant (l'amour d'une mère ne suffit pas ; la recherche du père biologique devient une obsession permanente car la présence du père est primordiale et effacer son existence entretient un mensonge dans la tête de l'enfant. Autant d'éléments qui conduisent à faire usage du principe de précaution)- Cosette et Gavroche suggèrent une étude des raisons qui poussent les femmes à demander une PMA sans père (viol, avortement, abus sexuel ?), ainsi qu'un grand plan de lutte contre la solitude et la révision du mariage pour tous + des sanctions contre les français commanditaires de GPA à l'étranger- Révision nécessaire de la loi de l'adoption</p>	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/e083662744a9f8e3e4e51a8f21cb891cbeb66fd.pdf	
------------	----------------------------	-------------------------	---	-----------	---	--

02/05/2018	Groupe d'études sur le don d'ovocytes	Société savante	<p>*Pour la congélation d'ovocyte afin de sécuriser la fertilité des femmes pour éviter le don d'ovocytes*Favoriser le don d'ovocytes sécurisé avec un dépistage génétique préalable*Diagnostic génétique préimplantatoire des aneuploïdies et recherches biomédicales sur l'embryon humain*Pour le double don de gamètes (les donneurs de gamètes étant plus jeunes et sans problème, a priori, de fertilité, que les donneurs d'embryons. *Opposés à la levée de l'anonymat du don qui reviendrait à situer l'origine de l'enfant à son matériel biogénétique, à personnifier et identifier le donneur et lui donner un rôle dans la filiation, sauf exception. "Il est temps d'accepter la possibilité d'une double filiation : génétique/biologique et intentionnelle."</p>	Position non indiquée sur la PMA et la GPA	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/d566eb1877850fc042288e5e1c64cd0e8240ee7b.docx	pas d'actions sur le site depuis 2015
------------	--	-----------------	---	--	---	---------------------------------------

27/04/2018	<p>MAIA, association d'aide et soutien aux personnes confrontées à l'infertilité (ménopause précoce, DES, hystérectomie, infertilité inexplicable, liée à l'âge, masculine, ...)</p>	Association	<p>*Favorable à la création d'un fichier mettant en lien les enfants nés d'un don avec le donneur.*Favorable à la rémunération des gamètes*Favorable ou double dons : "Nous pensons qu'il faut autoriser le double don en France, car du point de vue de l'enfant il est plus facile d'être conçu par la volonté de ses parents intentionnels que potentiellement le vivre comme un abandon." *Traiter l'infertilité croissante des Français par le don d'ovocyte et de sperme pour éviter aux Français de partir à l'étranger. Alors qu'ils pourraient faire confiance au système français*Lever l'obligation d'autorisation du conjoint en cas de don d'ovocyte : la femme doit pouvoir disposer de son corps. *Généraliser le diagnostic préimplantatoire pour éviter l'IMG* Favorable à la GPA pour cause médicale*Régulariser le cas des enfants nés de GPA et mettre en place une GPA éthique en France, libérés des intermédiaires commerciaux. La protection de la santé reproductive doit concerner toutes les femmes françaises sans distinction de statut matrimonial ou d'orientation sexuelle. Ce n'est pas le nombre de parents, ni leur sexe, qui détermine si un enfant va recevoir une bonne éducation. Les mamans solos aussi sont des parents compétents. Le droit de l'enfant à avoir deux parents, certes, donne à l'enfant une sécurité économique, sociale et juridique. Toutefois, il s'agit d'un argument boiteux puisque l'adoption est possible aux parents uniques. *Il faut étendre l'accès à la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires</p>	Pour	<p>https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/837ca19cefc6d7c647168d876da00d3215e2dad5.pdf</p>	1500 membres
------------	---	-------------	--	------	--	--------------

27/04/2018	Commission nationale de santé publique et de bioéthique du Grand Orient de France (pas de nom)	Courant philosophique franc-maçon	Le GODF rappelle cependant, en le citant, son CP ssur les moyens et conditions de mise en oeuvre de la PMA pour les femmes seules et les couples de femmes : " Le vrai débat, qui revient au Parlement, doit porter sur la faisabilité technique et financière – notamment les conditions de remboursement - de cette ouverture de la PMA. Le Grand Orient de France met en garde contre tout amalgame avec l'indispensable réflexion sur la GPA (gestation pour autrui), sujet de nature différente, qui pose d'autres types de questions que l'on ne peut considérer tranchées à ce jour. »La Commission recommande au CCNE un travail continu et prospectif, son président estimant que "la révision des lois bioéthiques n'a lieu que lorsque le temps est déjà dépassé."	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/d2470a239e00f5e222a9a6db29a59cf36e32063c.docx	
26/04/2018	Grand rabbin de France	Représentation religion judaïque		Statu quo	-	représente 500.000 personnes environ

<p>26/04/2018</p>	<p>Conférence des évêques de France</p>	<p>Représentation religion catholique</p>	<p>Tout y est et habilement il commence par citer Ricoeur et une réflexion sur l'éthique : "L'éthique promeut un discours de raison qui, selon Paul Ricœur, vise à trouver ensemble le bien de la personne, le bien du groupe auquel celle-ci appartient et le bien des institutions, c'est-à-dire leur justice. - Il embraye sur la relation, consubstantielle à l'homme, être d'incomplétude, et donc fragile, qui naît et vit de l'altérité- Puis digression sur les droits : de l'homme, fondamentaux, et...sociétaux- Grosse partie sur le principe de précaution avec une ligne de mire, mais toujours en filigrane tout au long de sa présentation, l'enfant.- Le droit de l'enfant est ensuite mis dans la perspective de l'argument de discrimination et d'égalité. - Puis détour par la violence : violence à arracher un enfant à sa mère, violence de faire naître un enfant sans lignée paternelle- (il évoque aussi le détournement des mots pour cacher la réalité : mère porteuse devient gestation pour autrui, idem pour mourir dans la dignité...- Puis séquence sur le détournement de la médecine et la modification du serment d'Hippocrate : qui se portera garant de la protection de l'humanité, soumise aux lois du désir et du marché ? - Enfin, l'eugénisme et la responsabilité collective de la société de définir les vies qui sont acceptables et les autres que l'on doit éliminer- Petit tacle à la "béquille" informatique, qualifié d'intelligence artificielle, toujours en détournement des mots- Et une belle conclusion sur la fuite en avant et le renoncement à notre indépendance.</p>	<p>Statu quo</p>	<p>https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/pages/les-auditions-realisees</p>	<p>représente entre 67,6% et 71,1% de la population française suivant les sondages</p>
-------------------	--	---	---	------------------	--	--

26/04/2018	Académie française de la pensée islamique (AFPI)	Représentation religion musulmane	<p>- La filiation se définit en islam par le fait de porter le nom de son père et de pouvoir hériter de lui, ces deux dispositions sont liés juridiquement dans le droit musulman. En islam, c'est davantage le sperme que le sang qui transmet la filiation. La filiation sociale est basée sur la filiation biologique, c'est ainsi que l'islam interdit la parenté adoptive. Il permet en revanche une forme d'adoption mais qui est clairement en opposition à la filiation. La sexualité autorisée en islam se vit entre un homme et une femme dans un cadre légal qu'est le mariage afin de respecter, entre autres, la filiation. C'est la raison pour laquelle, l'islam interdit l'inceste, l'homosexualité, l'adultère, la fornication et la pédophilie. Il a autorisé une polygamie qu'il a lui-même limitée. En ce début de vingt-et-unième siècle, elle est encore pratiquée mais elle reste très minoritaire. L'islam fait la promotion de la chasteté, de la famille traditionnelle de type patriarcal. - PMA et GPA autorisée uniquement entre époux légaux : éviter de faire des enfants dans un but égoïste et individualiste- Mise en garde contre la location de ventres de femmes du tiers-monde.</p>	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/ee723c6af6a8a5f3ab322d6a889481fa6508b1e4.pdf	
------------	---	-----------------------------------	---	-----------	---	--

26/04/2018	La Voix des Adoptés	Association	<p>*Revoir les conditions de l'accouchement sous X avec l'accès à l'identité de la mère (sans forcément de rencontre) pour les majeurs qui le souhaitent, et levée du secret après le décès des parents*Accès à acte de naissance d'origine pour toute personne adoptée*Opposition forte à toute adoption non éthique comme la GPA qui ont des effets délétère, traumatiques et post-traumatiques sur les enfants et atteinte aux droits fondamentaux de l'enfant (privation définitive de son identité originelle et du droit à grandir dans sa famille).*Faire reconnaître ces pratiques en tant que crimes contre l'humanité avec abolition du délai de prescription, toute personne arrachée à sa famille biologique encore en état de faiblesse (enfant jeune et vulnérable) doit pouvoir exercer un recours permettant de lui reconnaître le statut de victime et demander réparation.</p>	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/fb9318a94b85e77c229e08d6089aee30fdeed7f9.pdf	2328 abonnés sur Facebook
------------	----------------------------	-------------	--	-----------	---	---------------------------

26/04/2018	Centre LGBT Paris-IDF	Association locale	<p>*Loi actuelle instaure une distinction entre les différents projets parentaux. *Egale prise en charge de la PMA pour les femmes seules et les femmes en couple de femme*Ce n'est pas aux medecins de décider quels projets peuvent être pris en charge ou pas*Faciliter le dons d'ovocytes et le don de gamètes*Développement de l'autoconservation des gamètes pour donner plus de liberté aux femmes dans leurs choix reproductifs*Pas de position sur la GPA*Le Centre LGBT de Paris et d'Île-de-France n'a pas de position concernant l'ouverture d'une gestation pour autrui (GPA) éthique ou son interdiction, dans la mesure où il s'agit d'un enjeu qui n'est pas spécifiquement LGBT et qui ne fait pas consensus au sein de ses associations membres. De même, la question de l'anonymat du don et son corollaire, la question de l'accès aux origines, sont des questions qui à nos yeux ne soulèvent pas d'enjeux spécifiques aux personnes LGBT et à leurs familles. Quelles que soient les réponses retenues in fine sur ces questions, le Centre LGBT de Paris et d'Île-de-France souhaite néanmoins souligner la nécessité d'une égalité de traitement entre toutes les familles, et qu'il n'y ait donc pas de restrictions spécifiques envers les familles de personnes LGBT. Les évolutions des modèles familiaux et des modes de conception, en particulier, que ce soit pour les familles homoparentales comme pour toute famille ayant eu recours à AMP, nécessitent de repenser le droit français de la filiation et de la famille, ce qui dépasse largement le cadre des états généraux de la bioéthique.</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/9c9261c1feb1519c4fb72b2ae501cd21e3c7ddea.pdf	80 associations (dont associations sportives)
------------	------------------------------	--------------------	--	------	---	---

26/04/2018	SOS Homophobie	Association	<p>Nous demandons une stricte égalité des droits à fonder une famille dans les mêmes conditions de sécurité médicale, sanitaire et juridique pour toutes les personnes capables de procréer: égalité d'accès à la PMA pour toutes les femmes, égalité sur la filiation entre tous les couples, égalité du remboursement des soins par la Sécurité sociale- Pas de jugement sur la conjugalité des personnes demandeuses, ni sur leur identité de genre ou leur orientation sexuelle- Les deux épouses ou concubines doivent pouvoir signer, avant la PMA avec donneur, un consentement mutuel de non-contestation de la filiation, devant un juge ou un notaire. Ceci permettrait une filiation automatique à la naissance s'il s'agit d'un couple marié et une simple déclaration en mairie si ce n'est pas le cas- Demande qui ne s'appuie pas sur l'ouverture de nouveaux droits mais la stricte application de l'égalité réelle- Remboursement à l'identique des couples hétérosexuelles- Rien sur la GPA</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/a5766f110b12a0bd2ff2bda4d84be5b327904cfa.pdf	1300 adhérents / Membre du Centre LGBT Paris Ile de France & Inter-LGBT
26/04/2018	Sidaction	Association	<p>Dans le cadre d'une autorisation à la procréation médicalement assistée pour les couples de femmes, Sidaction met en avant l'absolue nécessité de l'égalité de cet accès pour toutes les femmes, quel que soit leur statut sérologique. Il est utile de rappeler encore en 2018 que la séropositivité d'une femme ne peut, en aucun cas, être un obstacle à la procréation, quelle soit ou non médicalement assistée. => PMA pour les couples de femmes</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/5cf54c5c81094f04d9b6ef851d560a17fd6ceee0.pdf	80 adhérents environ

25/04/2018	CQFD Fierté Lesbienne	Association	<p>_ Anti-GPA et marchandisation du corps_ Nous attirons aussi votre attention sur une tendance qui se fait jour et que les nouvelles techniques de procréation médicalement assistée contribuent à accélérer : c'est l'intensification de la pression à la reproduction avec la quasi sublimation du lien génétique. Les luttes féministes ont eu pour objectif de lever la contrainte à la reproduction qui pesait sur les femmes pour qu'elles puissent enfin passer du statut de procréatrices à celui d'individues autonomes, citoyennes et responsables. Aujourd'hui, cette contrainte à la reproduction élargit son périmètre puisqu'avec la GPA, elle s'étend désormais simultanément à plusieurs femmes (la donneuse d'ovocyte, la gestatrice, la mère d'intention), et s'accroît vis-à-vis des gays et des lesbiennes. L'exigence absolue de lien génétique entre parents et enfants conduit aussi à négliger d'autres voies d'organisation de la parentalité : adoption, co-parentalité, beau-parentalité etc.</p>	Statu quo	<p>https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/128690307e20f0f1998051305c9f71d86c5e960c.pdf</p>	A quitté l'inter LGBT en 2013
------------	------------------------------	-------------	---	-----------	--	-------------------------------

25/04/2018	Association de Biologistes des Laboratoires d'Etude de la Fécondation et de la Conservation de l'oeuf	Société savante	<p>*Pour l'autoconservation des ovocytes, les femmes "étant pénalisées par leur horloge biologique ; ce procédé "offr à l'enfant un lien génétique avec sa mère et un environnement optimal pour son bine-être".*La pratique d'autoconservation des ovocytes des femmes nullipares existe aux Etats-Unis et en Europe. Seules la France, l'Autriche et Malte interdisent la congélation ovocytaire pour raison non médicale en Europe. *Nous proposons un âge limite minimum de 30 ans et un âge maximum de 37 ans pour la cryoconservation des ovocytes de ces femmes.*La grande majorité des praticiens des laboratoires d'AMP s'est prononcée pour la recommandation de l'ouverture de l'AMP aux couples de femmes (72%) et une plus faible majorité aux femmes seules (52%) sous réserve de la prise en compte des conditions d'accès et de faisabilité. Or il s'avère que dans l'avis rendu par la CCNE, seule est mentionnée la technique d'insémination intra-utérine avec sperme donneur (IAD) dans la discussion de la prise en charge en AMP des couples de femmes ou des femmes seules. Nous rappelons ici que l'IAD peut ne pas être indiquée pour des raisons médicales pour ces femmes (obstruction tubaire insuffisance ovarienne...). La FIV ou ICSI avec sperme de donneur ont de véritables indications médicales pour les couples de femmes et de femmes seules. De plus, la FIV ou ICSI permettent de limiter les risques de grossesses multiples par la réalisation du transfert d'un seul embryon, contrairement à l'IAD. Une grossesse gémellaire pouvant être un élément déstabilisant en particulier pour les femmes seules.</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/48519767cb46a9e903339fef453b9dcb5ba7ca2d.pdf	
------------	--	-----------------	---	------	---	--

20/04/2018	Mouvement du Nid	Association	GPA assimilable à la prostitution Ne pas la légaliser dans un souci d'égalité qui nous semble d'une part complètement en contradiction avec plusieurs principes constitutionnels, en particulier avec la loi du 13 avril 2016 visant à lutter contre le système prostituteur, et d'autre part extrêmement dangereux de par le risque fort d'exploitation et donc de violences intrinsèques à celle-ci.	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/e7db14e0e77d92b8de7ea7df08c93bc29baf47d0.pdf	500 bénévoles & 17 salariés
20/04/2018	Enfants Arc-en-Ciel	Association	- Accéder à la parentalité en tant qu'homo relève du parcours du combattant- PMA pour Toutes, remboursée, question d'égalité et de santé publique	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/6cc367e073899a068e2ef5178c102eb67508f58e.pdf	1866 abonnés sur Facebook/ Membre de l'Inter LGBT
20/04/2018	ICI MAMA SOLOS	Groupe Facebook de 242 abonnés, pas de statut associatif	*"monoparentalité pour tous" *PMA pour toutes remboursée *Réflexion sociétale sur l'aide à apporter à ces mères seules (modes de garde, horaires aménagés, ménages, etc)	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/0db1e86436017f49e4344cb35220c9c9ea3ef31b.pdf	blog / 242 abonnés sur Facebook, pas de statut associatif

19/04/2018	Haut Conseil à l'Egalité	Institution	<p>*La loi actuelle est dépassée par la réalité des familles et des pratiques, et pose des problèmes juridiques, sanitaires et sociaux</p> <p>*Le droit encadrant la PMA et la parenté est aujourd'hui discriminatoire et incohérent</p> <p>*L'ouverture de la PMA à toutes les femmes achèverait de reconnaître cette approche de la parenté et de la parentalité et permettrait de rendre cette dernière indépendante de la sexualité ou de la conjugalité des personnes.</p> <p>*PMA pour toutes sans discrimination</p> <p>*Déclaration commune anticipée de filiation</p> <p>*Remboursement de la PMA</p> <p>*Opposition explicite à la GPA</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/ba59f8f5cf560a95b12fd9b90558224c0b098380.pdf	
------------	---------------------------------	-------------	--	------	---	--

19/04/2018	MGEN	Mutuelle	<p>Pour que la PMA soit un progrès et une alternative accessibles à toutes celles et tous ceux qui en ont le besoin, il faut qu'elle soit prise en charge par la protection sociale et que la question du don de gamètes soit réinterrogée ; sinon ce progrès ne sera pas un droit effectif pour tous. Le don de spermatozoïdes est aujourd'hui devenu quasi inexistant dans notre pays ; les limites d'âge (45 ans), les conditions d'accès et l'information des citoyens doivent être totalement repensées pour conforter l'intérêt solidaire. De même, tout doit être fait pour sécuriser les donneurs quant au respect de la condition d'anonymat de leur don. L'enjeu du don d'ovocyte doit être également questionné pour les mêmes raisons. Et au-delà de la question du don, la possibilité de congeler ses propres ovocytes doit être envisagée afin de permettre à une femme, à un couple, d'y avoir recours ultérieurement, en cas de pathologies pouvant entraîner une stérilité. (=) PMA "pour toutes", PMA post-mortem, auto-conservation ovocytaire, anonymat du don, rémunération éventuelle (pas clair), remboursement</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/7c1e369a577d3fd94ceb4cb72f9d74b0d1b2ea22.pdf	
19/04/2018	Grande Loge Féminine de France (M.T. Besson)	Courant philosophique franc-maçon	<p>*Favoriser le développement du don d'ovocytes *Il convient d'élaborer dans la prochaine révision des lois bioéthiques un texte qui tienne compte de l'évolution de la société, des progrès techniques et qui en même temps protège les citoyennes et les citoyens des dérives.</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/0ba0423583b3004525db17817a1f1e467bd8eb7c.pdf	
12/04/2018	Association des Maladies Héritaires du Rythme Cardiaque	Association	PMA pour les couples porteurs de maladies héréditaires	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/e55e5c2492abc01e1ff32c92131c7e99034500d5.pdf	670 abonnés sur Facebook

12/04/2018	Auteur et rapporteure de "Filiation, Origines, Parentalité" : Irène Théry et Anne-Marie Leroyer	Chercheures	"Au cœur de cette analyse se trouve la mise en exergue, pour la première fois, de l'engendrement avec tiers donneur comme source d'un nouveau type de familles, les familles issues de don (« donor conceived families »)." - Instituer une « déclaration commune anticipée de filiation » pour établir la filiation dans le cadre du recours à l'AMP avec tiers donneur- Permettre l'accès aux origines des personnes nées d'un don d'engendrement- PMA pour toutes- Reconnaissance de la filiation d'intention à l'issue d'une GPA, mais lutte contre l'exploitation de la femme	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/8c07a677e904c0a045a48f82730ba435aedfef3a.pdf	3 universitaires
12/04/2018	AIDES	Association	*Ouvrir l'AMP à l'ensemble des femmes, avec une prise en charge à 100% des frais ; *Faciliter le don de gamètes : autoriser l'autoconservation des ovocytes, lever l'obligation du consentement du ou de la partenaire, autoriser le double don.	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/9a5148cbeefbb4b4ca7c715d9ff1d31f128099c7.pdf	60.000 abonnés sur Facebook
11/04/2018	Centre d'Etudes Juridiques sur l'Efficacité des Systèmes continentaux	Société savante	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'un statut juridique pour l'enfant, avec la mise en place de solutions respectueuses des droits de l'enfant, en cas de droit à l'enfant avéré à l'étranger. - Empêcher le développement de la loi du marché en droit des personnes et de la famille. - Préserver la filiation réelle de l'enfant. - Combattre la dérive totalitaire d'une organisation par la loi d'une filiation mensongère. 	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/898686202ef98d4be10675fe4daa1634e2510e34.pdf	

11/04/2018	Fédération protestante de France	Représentation religion protestante et évangélique	<ul style="list-style-type: none"> - Contre la fabrication d'enfants à la demande.- Opposée à la PMA sans Père et à la GPA- Contre une médecine prestataire de services- Mise en garde contre les effets secondaires des FIV (souvent vendus comme de faux espoirs) à répétition- Contre la congélation sociale !- Ce qui peut se faire ne doit pas nécessairement être fait 	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/9a752d03e098a4f312b65d1646442f9a166d6927.pdf	80 associations / 500 communautés
11/04/2018	Confédération Syndicale des Familles (Confédération de défense des consommateurs et des locataires)	Association	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à la PMA pour toutes les familles - Remboursement de la PMA sans père par la sécu - Etablissement de la filiation par les voies légales - Maintien de la gratuité et de l'anonymat du don - Refus de la GPA MAIS reconnaissance légale des enfants- GPA et établissement de leur filiation - En cas de légalisation de la GPA, dédommagement financier à la mère porteuse 	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/96f346f30b33049eabe4a2c1fff31d82af61895c.doc	35.000 adhérents
06/04/2018	CNAFC	Association familiale	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les techniques, devenues courantes, de FIV et de d'insémination artificielle. - Extension de la PMA : le pas de plus à ne pas franchir - Levée de l'anonymat du don de gamètes - Interdiction de l'AMP avec tiers donneur - Interdiction fabrication embryons surnuméraires - Développement des natrotechnologies - Pénalisation des mères porteuses 	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/486e5c71201df0e6a78d534ecc21b1fa041360c3.pdf	34.984 familles adhérentes / 309 associations locales

06/04/2018	AGAPA	Association	La PMA n'est pas un acte banal. Cela reste un acte lourd, dans sa décision, dans sa réalisation et dans ses conséquences pour le couple et peut-être pour l'enfant à venir. Sans oublier que l'enfant n'est pas le garant du bonheur du couple, ni son «réparateur». La création d'espaces de paroles qui soient des lieux d'élaboration psychique qui permettent une prise de recul des personnes concernées, ce qui est tout à fait nécessaire dans ces situations à haut risque émotionnel.	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/139da59d7c0ca817bbeae10b09b142c90b1c591e.pdf	80 accompagnants
06/04/2018	Observatoire Européen de la Non-Discrimination et des Droits Fondamentaux	Association	*La PMA pour tous viole l'intégrité physique et mentale d'un enfant dès sa conception. La discrimination d'un enfant dès la conception est volontairement organisée, l'atteinte à l'identité de l'enfant dès la conception est caractérisée, le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant est violé, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux est aussi violé. *Idem pour la GPA, éthique ou non, commerciale ou non.	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/10159619bb72e7c2fb7512ba38cf1453cf052b44.pdf	3325 abonnés sur Facebook
06/04/2018	Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine	Association	*Levée de l'anonymat *Renforcement juridique de lutte contre l'exploitation humaine (GPA) *Don gratuit de gamètes, à ne pas assimiler à un don d'organes.	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/2f3e990028b277c2b103a75ed680a7e28a459994.pdf	

06/04/2018	Fédération Nationale des Associations Françaises Protestantes	Association	*PMA réservée aux couples H/F, souffrant d'infertilité : seule impossibilité d'enfement. *Droit à l'enfant : transformation de l'enfant, sujet de droit, en objet.*Non à la GPA: marchandisation, confusion identité et filiation, ouvre la porte à l'esclavage. - Dons de gamètes : risque de consanguinité et de commercialisation, problématique lié à l'anonymat du donneur, errance sans fin vis-à-vis de ses origines, non à l'auto-conservation des gamètes (temporalité humaine)	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/33c6dbad96f214e10aaa53af05926c128733d6ed.pdf	5.025 adhérents/76 associations
05/04/2018	CLER Amour et Famille pour l'épanouissement affectif et familial de toute personne	Association	*Réaffirmer que le désir d'enfant ne peut ni constituer ni fonder un «droit à l'enfant» *La GPA constitue un recul par rapport à la prise en compte du lien biologique et psychologique entre l'enfant in utero, la mère qui le porte et même le père-épigénétique - Prendre en compte jusqu'au bout les disjonctions qu'entraîne la PMA avec IAD entre sexualité et procréation. -L'accompagnement des couples hétérosexuels lors de leur parcours de PMA est notoirement insuffisant, en termes de moyens alloués et il nous paraît nécessaire de le développer car ces parcours peuvent être aussi causes de souffrances et de mises à l'épreuve du lien conjugal.	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/b56f7c506cf252cad04057b87e3fd1bd487ea.pdf	

05/04/2018	Fondation Lejeune	Fondation reconnue d'utilité publique	*contexte actuel de rejet de l'être humain pour ce qu'il est (eugénisme)*contexte aussi de convoitise de l'être humain pour ce qu'il a ("industrie" de la procréation, recherche sur l'embryon et sur les cellules souches embryonnaires humaines)*transgressions telles que la FIV à 3 parents qui modifie l'embryonLa Fondation a insisté sur le respect de la légalité, de la Convention d'Oviedo, du principe de précaution et proposé des alternatives (accueil des personnes trisomiques, recherches sur la trisomie 21, cellules iPS, limitation du nombre d'embryons créés dans le cadre d'une FIV...)	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/pages/les-auditions-realisees	35.249 abonnés sur Facebook
30/03/2018	Les enfants de Cambacérés	Association, courant philosophique franc-maçon	- L'adoption d'une loi encadrant le don de gestation pour toutes les familles, qu'elles soient hétérosexuelles, homosexuelles ou monoparentales. - Des modifications à la réglementation relative à la reconnaissance des états-civils étrangers des enfants nés par GPA - Que le service central de l'état-civil à Nantes accepte des certificats de naissance pour des enfants né-e-s par GPA à l'étranger et comportant le nom du parent biologique et celui du parent d'intention, pour les transcrire comme tels sur l'état civil français des enfants.	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/d52191fc9334348c25e02ef52547b75a6e87f64a.pdf	Site inactif depuis 2014

29/03/2018	La Manif Pour Tous	Association (700.000 pétitionnaires au CESE en 2013)	Si l'égalité est à rechercher sans cesse, il en existe une qui est à la fois universelle et incontestable : c'est le fait que tous les êtres humains, sans exception, naissent d'un homme et d'une femme et que, en cohérence avec cette réalité humaine qui les concerne chacun personnellement, tous les enfants ont éminemment besoin de leurs parents.	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/9e5b99680de5337f6741bc9f8f61024d5581d61b.pdf	
29/03/2018	Famille et Liberté	Association	*PMA, pour les couples de femmes, prive l'enfant du fondement de sa filiation biologique, en effaçant sa lignée paternelle, et d'un père pour son éducation. *En plus de priver l'enfant de sa lignée maternelle, la GPA en fait une « marchandise » commandée pour satisfaire le désir de ses commanditaires.	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/0d34db428cff63ebdb242bbe12eff28aa9dcf8b2.pdf	474 abonnés sur Facebook
23/03/2018	Mieux Connaitre l'Angoisse de la Séparation	Association	Opposé à la PMA exogène et à la GPA	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/4588145b03d0a54c5fcea94d1052362fc895aed7.pdf	60 professionnels

23/03/2018	Juristes pour l'Enfance	Association de juristes	<p>- Le projet de PMA pour les femmes célibataires méconnaît les droits de l'enfant - La légalisation de la GPA même dite éthique constituerait une atteinte fondamentale aux droits de l'enfant. - Renoncer au don de gamètes qui prive l'enfant de ses origines- Remplacer la congélation des embryons par celle des gamètes- Mettre en œuvre les alternatives à la recherche sur l'embryon - Mettre fin aux trafics de GPA- Exclure les mineurs de la procédure collégiale d'arrêt des traitements en fin de vie</p>	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/a18b0ce8accc82ed63eb501625c58a390a787493.pdf	1100 abonnés sur Facebook
23/03/2018	Association Française Transhumaniste	Association	<p>- Favorables à la PMA et à l'euthanasie (avec accord de la personne), car cela rentre dans le cadre de la liberté de disposer de son corps. - Favorables à une légalisation encadrée de la GPA, dans la mesure où celle-ci reste gratuite (comme le don d'organes). - Autoriser les expérimentations sur des sujets volontaires, en particulier pour l'allongement de la durée de vie - Rouvrir le débat sur le principe de précaution, au vu des éléments d'information que nous avons acquis depuis sa mise en place. Nous pensons qu'il pourrait être souhaitable de le faire évoluer vers un « principe de risque raisonnable », puisque le risque zéro n'existe jamais en pratique.</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/5dcd07794bfbcc9bc55a5b58a0acb5bda8356010.pdf	2.334 sur Facebook

23/03/2018	Les cigognes de l'espoir	Association	<p>- Reconnaître infertilité comme cause de santé publique- Campagnes d'informations sur les cause de l'infertilité- Ouverture de la PMA à tous- Accès facilité au don de gamètes et d'ovocytes- Accompagnement psychologique dans le cadre d'une PMA- Ouverture du don de gamètes au secteur privé- Extension PMA jusqu'à 45 ans- Autoconservation des ovocytes</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/387c70e97878edf49a3b28daddabbd58275cba63.pdf	1614 sur Facebook
23/03/2018	Gaylib	Association	<p>- Ouverture de l'Assistance Médicale à la Procréation- AMP - à toutes les femmes - Autoconservation des ovocytes - Retranscription intégrale à l'état civil français de la filiation des enfants issus de GPA établie légalement à l'étranger.</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/dce619aeb29c7743108e5ca76ac059b22c0c4697.pdf	860 sur Facebook
16/03/2018	Le Refuge	Association	<p>*Pour une parfaite égalité entre les couples hétérosexuels et les couples de même sexe (droit d'un couple quel qu'il soit à fonder une famille.) *L'association "n'entend pas prendre ici position" sur la gestation pour autrui sauf sur un point : que la GPA ne constitue pas un obstacle à un l'adoption simple ou à l'adoption plénière.</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/7d46b1420f028cd54291afae4be9a0d8e1ea7076.pdf	31.000 sur Facebook

16/03/2018	FIV France (biologistes et médecins pratiquant des AMP)	Association	*Dédramatiser la FIV*Inclure dans la loi l'autoconservation des ovocytes (ACO)*Augmenter le nombre de centres de fertilité autorisés à gérer le don*Autoriser le double don*Revoir la notion d'anonymat dans le don de gamètes*Garantir une distance géographique suffisante entre le lieu du recueil pour don et le lieu du don.- Autoriser les Femmes en couple à pouvoir profiter des techniques d'AMP	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/351686321e7379eea2a7d9892a6d393a21bb496f.pdf	
16/03/2018	Fédération française des CECOS (Centre d'Etude et de Conservation des Œufs et du Spermé humain)	Société savante	L'accès à l'AMP par les couples de femmes et les femmes seules, 2. La gratuité du don de gamètes et d'embryons, 3. L'anonymat du don de gamètes et de l'accueil d'embryons, 4. Le double don de gamètes, 5. La congélation et la conservation des ovocytes hors indication médicale, 6. L'utilisation par le conjoint vivant des gamètes conservés par l'un des membres du couple ou des embryons après le décès du conjoint, 7. L'âge de procréer et la conservation des gamètes et tissus germinaux, 8. L'autorisation pour la conservation des gamètes et tissus germinaux dans le cadre de la préservation de la fertilité, 9. Les gamètes, tissus germinaux et embryons conservés destinés à la recherche.	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/ef8061bb2edfab6d5e3b8cc1cb6b69adcdb3bce.pdf	
16/03/2018	Société française pour l'étude de la fertilité	Société savante	Contribution non disponible			

14/03/2018	Centre Catholique des Médecins Français (CCMF)	Association	<p>- L'extension de la PMA changera notre regard philosophique sur notre humanité. Nous étions des personnes, construites par notre relation à l'autre ; nous devenons des individus, justifiés par la défense de nos droits.- En réduisant la procréation à la fécondation, nous autorisons le passage de l' « avoir » au « faire » un enfant, pour une anthropologie appauvrie.</p>	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/fd3f77921f578419a42a512b4639aead4be1ef1e.pdf	
09/03/2018	ADFH (Association des Familles Homoparentales)	Association	<p>- L'ouverture de la PMA aux couples de femmes, une question d'égalité des droits</p> <p>- L'ouverture de l'accès à la PMA aux couples de femmes, une ouverture impliquant une réforme nécessaire et concomitante du droit de la filiation.</p> <p>- Une réforme de la filiation devant intégrer la reconnaissance des états civils étrangers des enfants nés par GPA.</p> <p>- La nécessaire levée de l'anonymat du don de gamètes.</p> <p>- La nécessité d'engager une réflexion sur l'accès au don de gestation en France</p> <p>- La protection des enfants issus de l'AMP par la reconnaissance d'une discrimination fondée sur le mode de conception de l'individu.</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/d258f06aa565efe25c17ef12f6920e1f56f0fc80.pdf	Membre de l'Inter LGBT

09/03/2018	Inter-LGBT	Association	*Réformer la parentalité et protéger les enfants*Transcription de l'état civil des enfants nés de GPA à l'étranger*Protéger les personnes trans et Intersexe*L'ouverture de la PMA à toutes les femmes*L'autoconservation des ovocytes pour toutes les femmes et des gamètes pour les personnes trans*L'autorisation et la prise en charge du double don et du diagnostic génétique préimplantatoire*L'arrêt des mutilations sur les enfants intersexes	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/001a37a21fd5ecc73f40e62fd3902df95a713a35.pdf	44 associations membres / 20.061 sur Facebook / membre du Centre LGBT Paris Ile de France
08/03/2018	VITA	Association	*Renforcer la recherche médicale contre l'infertilité *Améliorer les conditions de vie et de travail pour que les couples puissent procréer à un âge plus jeune *Préserver la définition originelle de la PMA : une réponse médicale à une infertilité médicalement constatée. - Obtenir l'interdiction universelle de la GPA	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/1372cc5945b0fd7cea83f4970276531ae168faca.pdf	37.000 soutiens affichés
08/03/2018	CORP	Association	- La dénonciation de la maternité de substitution comme une violence faite aux femmes et aux enfants - L'application réelle des dispositions légales en matière d'incitation à l'abandon d'enfant - La promotion d'informations sur les effets de cette pratique sur la santé et la vie des femmes mères porteuses - L'engagement abolitionniste de la France, au niveau international	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/8330fed80a9b8f67b62d7c1d9d2820894ffe507b.pdf	20 intellectuels
02/03/2018	Association des Enfants du Don	Association	Contribution non disponible			

01/03/2018	C.L.A.R.A (Comité de soutien pour la Législation de la GPA et de l'Aide à la Reproduction Assistée) (association des Mennesson)	Association	- La gestation pour autrui est la seule réponse pour les femmes ne pouvant porter un enfant- La gestation pour autrui est plébiscitée par les Français au titre de l'égal accès aux soins - L'exemple d'autres pays démocratiques a mis en évidence le besoin d'encadrement légal - La prohibition française pousse les couples à pratiquer la GPA transfrontière et pose des problèmes inextricables de reconnaissance de la filiation, au détriment de l'intérêt des enfants - Combattre les fake news des prohibitionnistes et élaborer une convention internationale - A très court terme : assurer la filiation des enfants déjà nés par GPA (évalué à plus de deux milliers), dans leur intérêt - A moyen terme, ouvrir un vrai débat démocratique au plan sociétal incluant la notion de parenté pour autoriser la GPA - Homologuer un protocole médical dans un cadre altruiste et transparent, basé sur les principes du don et du consentement libre et éclairé - Au plan juridique, intégrer la GPA dans le dispositif actuel de l'Assistance Médicale à la Procréation - Prévoir un mécanisme de régulation, de prévention et d'évaluation de la pratique de la GPA	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/7ccde50fd8906f1fe70e522c5b722ee66f51a943.pdf	
01/03/2018	SMR (Société de Médecine de la Reproduction)	Société savante	Pro PMA pour les femmes seules et couples de femmes, Congélation ovocytes préventive, Double don de gamètes,	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/3c1a9d9c7c1687f5c181dae69d64d01b54dc3390.pdf	
28/02/2018	EFA (Enfance & Familles d'Adoption)	Association	S'oppose catégoriquement à l'instrumentalisation de l'adoption dans un contexte qui ne respecte aucun des principes éthiques de ce mode de filiation ; Soutient l'appel à une régulation urgente dans l'intérêt des enfants lancé par le Service social international basé à Genève (www.iss-ssi.org) et d'autres instances internationales.	Statu quo	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/94ffee05bda45a7ccb8357ef2d12732de1890751.pdf	92 associations /6000 familles adoptives et adoptés adultes

28/02/2018	Fédération Nationale de la Libre Pensée	Association	<ul style="list-style-type: none"> - Extension du champ de recours à la procréation médicalement assistée (PMA) et de l'utilisation des ovocytes congelés ; - Légalisation de la gestation pour autrui (GPA) ; - Extension de l'utilisation des ovocytes congelés ; - Réduction des contraintes pesant sur la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires. 	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/b58bdf8e63acf5d7d4c80c9290e3a86cda8177cf.pdf	
28/02/2018	Société Française de Gynécologie	Société savante	<ul style="list-style-type: none"> - L'autoconservation ovocytaire - L'ouverture de l'AMP aux femmes seules et homosexuelles - La GPA médicale 	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/f4736c800d92952448a6b381df4bf03ba620d206.pdf	société savante
28/02/2018	Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale	Société savante	Contribution non disponible			
23/02/2018	CNAFAL (Conseil National des Associations Familiales Laïques)	Association	Le CNAFAL considère que si l'intérêt de l'enfant est une priorité, cependant nous faisons le constat que le projet parental qui va accompagner la naissance et l'éducation d'un enfant, est bien plus important que le type de filiation qu'elle soit biologique ou non. Le CNAFAL demande un droit à la filiation commun et pluraliste, permettant une véritable égalité, tant entre les couples qu'entre les enfants.	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/d1bc050de835cff92c31959c56ca5923e7e37a61.pdf	

23/02/2018	CNGOF (Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français) (Président Israël Nisand)	Société savante	- Il n'y a pas d'arguments scientifiques pour s'opposer à l'ouverture de l'AMP aux femmes homosexuelles. Les publications sur le devenir des enfants nés de parents homosexuels sont, à la quasi-unanimité, rassurantes, suggérant que la qualité de la parentalité intervient plus dans le sort des enfants que l'orientation sexuelle des parents. Le seul problème médical sera la disponibilité du sperme. - Il devient impossible de garantir l'anonymat aux donneurs à venir car les banques d'ADN permettent aujourd'hui de retrouver un donneur par devers lui- La maturité collective des français face aux sujets complexes de bioéthiques et l'état de l'opinion publique sur ce sujet de la GPA doivent permettre de leur faire confiance et d'inclure cette thématique dans les débats à venir des États Généraux organisés par le CCNE.	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/cbed937d5ef29265c3b086a9c94f98a979268c93.pdf	société savante
------------	---	-----------------	---	------	---	-----------------

22/02/2018	Auteurs du rapport "Le recours transnational à la reproduction assistée avec don. Perspectives franco-qubécoise et comparaison internationale" : L. Brunet, J. Courduriès, M. Giroux, M. Gross	Chercheurs	Quelle que soit leur conviction en matière de filiation homoparentale, plus des trois quarts des seize magistrats rencontrés constatent que la réforme initiée par la loi de mai 2013, qui ouvrirait le mariage aux couples de même sexe, est inachevée. Ce n'est pas tant la science qui a changé depuis la dernière révision de la loi de bioéthique, mais la société. Nous demandons que soit repensée et réorganisée la PMA en France. Il conviendrait de mieux distinguer origines et filiation afin de lever la confusion entre la filiation instituée par le droit et les origines. Il faut aussi permettre la transcription de la filiation des parents d'un enfant né de GPA, sans le détour de l'adoption, pour garantir la filiation avec les deux parents "intentionnels". Il est temps d'ouvrir un débat serein sur la GPA	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/3d927b1c6e6bbe3f64f45ef18c9827a62c5dfeb6.pdf	4 universitaires
------------	---	------------	---	------	---	------------------

21/02/2018	Association Réseau Fertilité France (Création de l'association : JO du 24 février 2018)	Association	<p>*Autoriser l'auto-conservation des ovocytes : une technique de prévention de l'infertilité liée à l'âge, une mesure cohérente avec le cadre bioéthique français actuel et qui en améliorerait l'éthique (recul de l'âge de la première grossesse, accès à la prévention de l'infertilité pour toutes, abonderait la banque de gamètes</p> <p>Proposition : Les gamètes recueillis (dans le cadre d'une maladie altérant la fertilité mais aussi pour toute personne qui souhaiterait préserver sa fertilité) sont accessibles aux personnes souhaitant les utiliser dans le cadre d'un projet parental, qu'elles soient en couple hétérosexuel, homosexuel ou célibataires, et que le projet soit pris en charge en France ou à l'étranger. Les femmes paieraient la conservations, la sécurité sociale paierait les traitements hormonaux.</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/1c860dac0be95d60362abd180e8c315eb43980da.pdf	78 abonnés sur Facebook
------------	---	-------------	--	------	---	-------------------------

21/02/2018	Collectif BAMP (blog = c'est une association)	Association	<p>- Appliquer aux articles du droit français relatifs à l'AMP, les principes éthiques nationaux et internationaux (OMS, UNESCO, ONU) de non-discrimination, d'égalité dans l'accès aux soins, du respect de la dignité des femmes et des enfants, d'autonomie et de liberté des femmes à gérer leur santé reproductive.- Ouvrir l'accès à l'AMP aux femmes sans partenaires masculin. - Fixer une limite d'âge pour le recours à l'AMP, identique pour les hommes et les femmes à 45 ans - Autoriser et réglementer l'AMP post mortem- Indemniser les donneuses d'ovocytes- Autoriser le double-don- Autoriser le dépistage des embryons aneuploïdes avant transfert en FIV</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/5bfad329247d489cdbc8bfa2ffa9e528b7e79403.pdf	2.652 sur Facebook /
21/02/2018	GEFF (Groupe d'Etude de la Fécondation in Vitro en France)	Société savante	<p>- Autoconservation d'ovocytes pour Prévenir et lutter contre la baisse de la fertilité et de la réserve ovarienne avec l'âge - Elargissement du don d'ovocytes aux Centres d'exercice libéral français qui en feront la demande - Pas d'arguments scientifiques pour s'opposer à l'ouverture de l'AMP aux femmes homosexuelles, sous réserve du respect de la clause de conscience pour les praticiens.</p>	Pour	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/bfc30c56f3a81ff314812f71ad61900be717a0e8.pdf	Site inactif février 2017

21/02/2018	PManonyme	Association	L'accès aux origines pour les personnes issues d'un don de gamètes : un droit d'humanitéCe que l'association demande :> L'accès aux origines pour le futur (problème de santé publiques et de connaissance des antécédents médicaux + problématique de consanguinité - pas de coordination entre les différents CECOS)> L'accès aux origines pour les personnes conçues par don de gamètes avant la révision dela loiProposition : - Réversibilité du secret de l'identité du donneur- Accès aux originines pour tous.	Position non indiquée sur la PMA et la GPA	https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/media/default/0001/01/70a82f3be7627452e634bfb00c93b37bca57725.pdf	348 sur Facebook
------------	------------------	-------------	--	--	---	------------------

7. ANNEXES

7.1. LA METHODOLOGIE

En ce qui concerne l'analyse de la consultation en ligne, une lecture exhaustive s'est révélée incontournable afin de rendre compte de résultats exacts.

En effet, dans la répartition « pour » ou « contre » des arguments sur les propositions, une proportion plus ou moins importante ont exprimé des difficultés à se positionner pour ce qui relevait plutôt d'un constat, c'est-à-dire sur une part importante des propositions (cf les captures d'écran ci-dessous : les flèches rouges).

D'autre part, en accédant au site sur mobile, c'est d'abord la colonne des « pour » qui s'affichait, nécessitant un scrolling parfois très long pour arriver à la colonne des « contre ». C'est manifestement l'une des raisons pour laquelle dans la colonne « pour », on trouve en fait beaucoup d'arguments « contre » : plus de 50% dans certains cas (cf les captures d'écran ci-après : les flèches vertes)

Par ailleurs, sur les propositions créées par des participants, les internautes ont débattu entre eux. Alors que leurs positions diffèrent, ces échanges se situent parfois dans la même colonne « pour » ou « contre » (cf Annexe « Débats entre participants »)

En conséquence, après lecture de l'intégralité de toutes les propositions et tous les arguments :

1/ La Manif Pour Tous a classé une partie des arguments dans une colonne « mitigés ». La conséquence est une baisse du nombre et donc de la proportion aussi bien du côté des « pour » que des « contre ».

2/ La Manif Pour Tous a reventilé les arguments dans la colonne correspondant à ce qui est effectivement exprimé quand ils avaient été mal situés.

3/ La Manif Pour Tous a analysé l'intégralité des votes, arguments et soutiens sur les propositions comptant 25 arguments et plus. En revanche, les propositions comptant moins de 25 arguments ont été écartées car peu significatives, et d'autant plus que les auteurs ont souvent ajouté eux-mêmes des arguments dans la colonne « pour », faussant ainsi les résultats (pas forcément consciemment d'ailleurs).

4/ En revanche, La Manif Pour Tous a bien analysé toutes les propositions pour connaître la répartition des opinions qu'elles exprimaient (sauf exception, les propositions ne sont pas neutres).

BIO ÉTHIQUE Accueil Participer S'informer Actualités À propos Laurence

Chaney
30 avril 2018 à 07:05
Il n'y a effectivement aucun débat, aucune question posée...
D'accord 4 Signaler Partager

fx x
30 avril 2018 à 05:24
Encore une fois: OU EST LA QUESTION? C'est un constat: quel est le sens de donner son accord ou non? La question sous-jacente serait-elle: "Doit-on pour cela autoriser en France?" ou encore "Ces enfants doivent-ils être reconnus comme français?" ou que sais-je encore. Les imprécisions et les erreurs de cette consultation sont graves. Nous traitons ici de sujets fondamentalement difficiles à appréhender et à délimiter, et la façon de le faire est plus que flou...
D'accord 7 Signaler Partager

zelegaltim
29 avril 2018 à 21:27
S'il s'agit effectivement de valider le constat, on ne peut être que pour, et le déplorer. On est en présence de personnes qui pour répondre à ce qu'elles considèrent comme leur "droit à l'enfant", vont à l'étranger puis reviennent en France...
D'accord 0 Signaler Partager

Je ne vois pas pourquoi le contribuable paierait pour la réalisation d'actes illégaux, fort chers et à faible taux de succès.
D'accord 3 Signaler Partager

Guillaume
30 avril 2018 à 17:58
Il a été clairement établi que la PMA a des conséquences significativement nuisibles sur les enfants, les parents bio et non bio. Alors pourquoi continuer dans cette voie ?
D'accord 3 Signaler Partager

AlexP
30 avril 2018 à 17:46
En effet, il y a probablement un contournement des dispositions légales qui s'appliquent actuellement en France. La PMA doit être restreinte aux couples dont au moins une des personnes présente un cas d'infertilité, individuellement. Et pas du fait de l'union du couple.
D'accord 0 Signaler Partager

BIO ÉTHIQUE Accueil Participer S'informer Actualités À propos Laurence

Esther Rousseau Dugay
27 avril 2018 à 21:17
C'est un fait. S'il s'agit seulement de valider le constat, ok.
D'accord 2 Signaler Partager

Zoé Zaam
27 avril 2018 à 19:33
Comment voter ? Il n'y a aucune question, mais seulement un constat... Peut-on être "pour" ou "contre" un constat ??? Cela n'a aucun sens !
D'accord 15 Signaler Partager

ma-thé
27 avril 2018 à 18:41
La pratique de certaines personnes ne justifie pas la légalisation de la PMA en France pour tous.
D'accord 28 Signaler Partager

Cecile HD
27 avril 2018 à 14:08
sexuelle. Une PMA à plusieurs parents, ou une GPA, repose la question de l'adoption. Là aussi il y a une piste à explorer. 200 000 enfants qui ne naissent pas chaque année, et combien de demandes d'adoption ? combien de couples stériles ? Oserons nous établir un PONT entre les deux ?
D'accord 1 Signaler Partager

germaine78
30 avril 2018 à 14:53
Illogisme. Si c'est interdit, il faudrait les punir. Au lieu de proposer de changer la loi..... pour leur ôter toute envie de recommencer...
D'accord 3 Signaler Partager

Cdutch
30 avril 2018 à 14:51
Je suis contre la légalisation de la PMA en France quand ce n'est pas pour pallier à une infertilité pathologique.
D'accord 4 Signaler Partager

batiste
30 avril 2018 à 14:50

BIO ÉTHIQUE Accueil Participer S'informer Actualités À propos Laurence

Natalie de Prémont
30 avril 2018 à 14:39
Ce n'est pas parce que des pratiques illégales ont lieu qu'il faut les rendre légales ! On peut aller loin avec ce raisonnement...
D'accord 3 Signaler Partager

Karkinos
30 avril 2018 à 14:21
C'est absurde, les propositions sont des constats au lieu d'être des questions ! A aucun moment il ne nous est demandé notre avis d'où les incohérences entre les "D'accord" et les "Pas d'accord"... Pourquoi nous demander de participer à ces Etats généraux biaisés ?
D'accord 3 Signaler Partager

Marie Ségolène BOIRON
30 avril 2018 à 13:49
le fait que certains recourent à cette pratique interdite ne justifie pas qu'elle est bonne pour la société
D'accord 6 Signaler Partager

Marguerite Yourcenar
27 avril 2018 à 13:02
Pour bénéficier d'un traitement médical dans un pays étranger, aucune autorisation préalable de son pays d'origine n'est nécessaire. Le remboursement de ces soins est autorisé aux assurés sociaux dans les conditions définies par l'assurance maladie. // <https://bamp.fr/2016/12/14/dossier-de-remboursement-des-soins-amp-recu-a-letranger/>
D'accord 0 Signaler Partager

Marguerite Yourcenar
26 avril 2018 à 15:06
C'est un constat. La question est : ce constat est-il exact ? Selon les derniers chiffres disponibles, 540 femmes ont donné des ovocytes en 2015 et 255 hommes des spermatozoïdes, soit respectivement + 8 % et + 7 % par rapport à l'année précédente. Mais chaque année, près de 3 500 nouveaux couples s'inscrivent pour bénéficier d'un don. L'Agence de la biomédecine estime qu'il
D'accord 26 Signaler Partager

BIO ÉTHIQUE Accueil Participer S'informer Actualités À propos Laurence

DameLily 26 avril 2018 à 22:59
 Tout à fait d'accord avec Zemu. C'est un simple constat.
 D'accord 3 Signaler Partager

Zemu 26 avril 2018 à 22:10
 A quoi correspond le fait d'être "pour" un constat ? C'est simplement du bon sens à l'état brut ! Mais que cherche-t-on à me faire dire en me demandant si je suis d'accord ou pas d'accord ?
 D'accord 9 Signaler Partager

Hector 26 avril 2018 à 22:09
 Q'elles continuent si elles trouvent des Etats qui font n'importe quoi et toujours pour le fric.
 D'accord 1 Signaler Partager

Fanfan 30 avril 2018 à 10:44
 Première question à laquelle je me confronte et ne me donne pas envie d'aller plus loin, surtout au vu des commentaires qui ont déjà dit ceci : la consultation est biaisée par la formulation de questions sous forme de constats. Dire Non, c'est dire Non à la PMA "pour toutes" ou en fait dire Oui à la PMA pour toutes "en France" ? L'enjeu du débat appelle plus de rigueur. Ce n'est pas prendre au sérieux les milliers de citoyens qui y participent. Pour équilibrer le vote je suis contraint d'envoyer mon message comme Pour et Contre ! Si le système le permet ?
 D'accord 1 Signaler Partager

Godeau Axel 30 avril 2018 à 10:37
 Si elle n'est pas demandée par un couple homme/femme désireux d'élever un enfant ensemble, la PMA viole l'éthique, que celle-ci soit réalisée à l'étranger ou en France. En effet, la personne humaine doit être respectée dès sa conception. C'est avant tout son humanité qui doit être respectée au risque de faire souffrir cette personne à terme. Pour éviter toute souffrance à venir, il convient de garantir la bio-éthique de toute personne humaine, i.e. garantir à chaque enfant qu'il est le fruit d'une relation charnelle véritable (volontaire, non

BIO ÉTHIQUE Accueil Participer S'informer Actualités À propos Laurence

smf 23 avril 2018 à 15:19
 Je ne comprends pas la formulation de la question. la question doit être est-on pour ou contre la possibilité offerte aux femmes de réaliser en France les AMP? A cette question je vote oui. D'ailleurs j'ajoute que toutes les questions posées dans cette consultation sont ambiguës. Il faudrait avoir le courage de ses opinions!!! Et s'en tenir à des formulations claires sans avoir à interpréter la question.
 D'accord 5 Signaler Partager

Dédée 23 avril 2018 à 14:42
 Si c'est possible en France, elles n'iraient pas à pas à l'étranger
 D'accord 5 Signaler Partager

Alixe 23 avril 2018 à 14:38
 selon leurs moyens financiers.
 D'accord 8 Signaler Partager

Anne C 29 avril 2018 à 20:31
 Cela relève de la liberté individuelle de chacun qui ne doit pas engager ou obliger nos politiques à légiférer sous ce prétexte.
 D'accord 0 Signaler Partager

Lea 29 avril 2018 à 20:01
 Pas d'accord pour modifier la loi sous prétexte que des personnes la transgressent. La France pourrait s'enorgueillir d'être le pays des droits DE l'enfant par rapport aux voisins.
 D'accord 9 Signaler Partager

Anne 29 avril 2018 à 19:49
 Cette phrase est un constat, mais ce n'est pas parce que c'est autorisé dans certains pays qui n'ont pas réfléchi suffisamment aux conséquences (PMA= faire délibérément des orphelins de père) et dans lesquels les lobbies ont

BIO ÉTHIQUE Accueil Participer S'informer Actualités À propos Laurence

p a Besnard 30 avril 2018 à 14:06
 Encore une question ambiguë qui illustre bien, si besoin était, le caractère foncièrement "bidon" cette consultation nationale citoyenne. Car quelle est la (vraie) question? Au fond, il aurait été plus simple de demander si nous sommes "pour" ou "contre" la légalisation des mères porteuses en France et la marchandisation du bébé "pour Tous".
 D'accord 4 Signaler Partager

isa 30 avril 2018 à 12:47
 La question est (volontairement ?) ambiguë. D'accord pour la GPA à l'étranger et contre l'interdiction en France ?
 D'accord 1 Signaler Partager

Marjolaine 30 avril 2018 à 18:15
 GPA ce qui ne respecte pas le droit de l'enfant mais sert un droit à l'enfant, qui n'existe pas. L'enfant n'est pas, et n'a pas à devenir, l'objet d'une transaction visant à satisfaire un désir d'adulte. L'aspect de la marchandisation du corps de la femme qui porte l'enfant est aussi une question. Pour toutes ces raisons, il faut maintenir l'interdiction de la GPA en France, refuser le "dumping éthique" de certains pays peu soucieux du droit de l'enfant et du droit des femmes, et renforcer la répression à l'égard de citoyens français qui contournent le droit français.
 D'accord 6 Signaler Partager

Marjolaine 30 avril 2018 à 18:15
 La GPA ne respecte pas l'article 7 de convention internationale des droits de l'enfant qui stipule que tout enfant a, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents (biologiques s'entend) et d'être élevé par eux. C'est pourquoi il faut se mobiliser afin d'interdire la GPA au niveau international et prévoir des sanctions plus sévères pour les contrevenants à la loi. La GPA "pseudo éthique" ne résout rien: en Angleterre où cette pratique est autorisée, il n'y a pas suffisamment de candidates pour être mère porteuse. Résultat, on continue d'aller à l'étranger, encore plus qu'avant et avec encore moins de scrupules, puisque le verrou de la transgression a sauté. La GPA pour un couple d'hommes prive l'enfant de sa mère et de mère tout court. La filiation maternelle de l'enfant ainsi conçu est éclatée entre la donneuse d'ovule et la

7.2. LES TENTATIVES DE MANIPULATION

Comme l'attestent deux propositions qui les décrivent et donnent liens correspondants et preuves⁶, trois tentatives de « bourrages d'urnes » ont eu lieu. Repérée relativement vite par des participants, elles ont été signalées sur les réseaux sociaux et au webmaster du site : celui-ci a supprimé les votes correspondants.

En revanche, trois propositions émanant d'une association ont fait l'objet de manipulations dans la mesure où l'association en question a appelé ses adhérents à voter en faveur de celles-ci. Les résultats n'étant pas spontanés, ces propositions n'ont pas été prises en compte. Il s'agit de ces propositions :

- <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/inscrire-les-geniteurs-homme-et-femme-de-tout-enfant-dans-son-acte-de-naissance-dans-tout-cadre-parental-duo-homo-mono>
- <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/pistes-de-discussion-comment-agir-ensemble/demander-la-mise-en-place-de-structures-publiques-de-co-parentalite-entre-les-parents-d-enfants-a-naitre-non-desires-embryons-surnumeraires-foetus-en-gestation-et-des-couples-ou-des-personnes-desirant-devenir-parent-et-n-en-ayant-pas-la-possibilite-nature>
- <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/pistes-de-discussion-comment-agir-ensemble/preferer-une-procreation-bioethique-co-parentale-sans-anonymat-ni-manipulation-des-gametes-et-des-embryons>

⁶ <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/nouvelle-operation-de-bourrage-d-urnes-organisee-par-le-lobby-du-droit-a-l-enfant>

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/nouvelle-operation-de-bourrage-d-urne-de-la-part-du-lobby-du-droit-a-l-enfant>

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/nouvelle-operation-de-bourrage-d-urnes-organisee-par-le-lobby-du-droit-a-l-enfant>

7.3. LE TABLEAU DES 1256 PROPOSITIONS

Proposition	Nombre d'arguments	Proposition plutôt...	Commentaire pour les "Autre"
Il existe une demande sociétale qui n'est plus liée aux seuls cas d'infertilité	1 603	Pour PMA	
Des Françaises vont à l'étranger pour réaliser les AMP qui leur sont interdites en France	1 544	Contre PMA	
Ouvrir l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes	1247	Pour PMA	
Des hommes vont à l'étranger pour réaliser une gestation pour autrui, interdite en France	1 191	Pour GPA	
Il y a aujourd'hui un déficit de dons de spermatozoïdes et d'ovocytes au regard de la demande	776	Pour GPA	
L'absence d'utérus empêche certaines femmes d'avoir un enfant	761	Pour GPA	
La remise en question de l'anonymat du don	661	Pour la levée de l'anonymat du don	
L'égalité dans l'accès aux techniques de procréation	603	Pour PMA et GPA	
Le rôle du père	597	Autre	quel est le rôle du père lorsqu'a lieu une AMP
La non marchandisation du corps humain	517	Contre GPA	
L'autonomie des femmes	493	Pour PMA	
Ouvrir aux femmes souffrant de graves anomalies utérines la possibilité de recourir à une gestation pour autrui dans un contexte éthique	445	Pour GPA	
La gratuité du don de gamètes : "Au vu du nombre insuffisant de gamètes et notamment d'ovocytes disponibles pour un don, certaines personnes mettent en avant la nécessité de rémunérer les donneurs"	373	Pour la rémunération des gamètes	
Autoriser l'accès à une gestation pour autrui hors indication thérapeutique	361	Pour GPA	
Le devenir et la protection de l'enfant	347	Autre	Sur les droits de l'enfants
Le droit à connaître ses origines / son ascendance pour les enfants	281	Pour la levée de l'anonymat du don	
Définir les conditions de remboursement des techniques d'AMP	275	Pour PMA	

Développer la recherche sur le suivi à long terme des enfants issus de ces nouvelles indications dans un cadre parental nouveau	230	Autre	Sous entend que PMA pour tous et GPA soient déjà autorisés
Préférer une procréation bioéthique coparentale, sans anonymat ni manipulation des gamètes et des embryons.	213	Pour la levée de l'anonymat du don	plutôt contre PMA et pour la coparentalité avec les donneurs d'ovocyte
Autoriser l'autoconservation ovocytaire de « précaution »	213	Contre l'autoconservation des gamètes	
Mettre en place des mesures incitatives au don de gamètes (ovocytes et spermatozoïdes)	189	Pour la rémunération des gamètes	
L'anonymat du don de gamètes	184		Neutre
En finir avec la guérilla administrative de la France contre les enfants nés de GPA	133	Pour GPA	
Légalisons la GPA éthique	128	Pour GPA	
Simplifier la procédure de l'accueil d'embryon	128	Autre	
La PMA ne porte pas atteinte aux droits de l'enfant	125	Pour PMA	
Le «lobby LGBT» n'existe pas, c'est une expression anxiogène utilisée massivement sur les sites de désinformation	94	Autre	
PMA : un projet de parentalité	94	Pour PMA	
La procréation en elle-même n'est pas éthique	85		Autre
La vie nécessite la complémentarité homme-femme pour germer, respectons la nature humaine	77	Contre PMA et GPA	
Une démarche de PMA correspond à une réelle volonté d'enfant	74	Pour PMA	
Maintien de l'interdiction de la PMA & de la GPA	72	Contre PMA et GPA	
Les couples homosexuels font-ils de mauvais parents ?	67	Pour PMA et GPA	
En raison des études,et donc des faits,il n'y a aucun raison de discriminer les couples de même sexe pour la PMA et GPA	63	Pour PMA et GPA	
Le lobby du « droit à l'enfant » fait du « bourrage d'urne » pour biaiser la consultation : il faut l'en empêcher	62	Autre	bourrage d'urnes pour le droit à l'enfant

Débat rendu difficile par une absence de contrôles	55	Autre	critique de l'organisation des EGB
Evolution des demandes de la communauté homosexuelle	54	Contre PMA et GPA	
Pour une réforme de la PMA centrée sur les femmes et non plus sur le couple	54	Pour PMA	
Ouvrer pour l'adoption d'une Convention Internationale prohibant la GPA.	52	Contre GPA	
Le droit et l'intérêt de l'enfant doivent guider la réforme	50	Contre PMA et GPA	
Pour le bien-être et l'intérêt des enfants de familles homoparentales	50	Pour PMA	
Punir en pénal ceux qui déclarent que la GPA est un esclavage	50	Pour GPA	
La laïcité : pas d'ingérence des cultes dans la loi	49	Autre	la loi ne doit s'appuyer que sur la science
Il n'y a pas de droit à avoir un père et une mère	48	Autre	Pas de droit à l'enfant car pas de droit à avoir des parents
La bioéthique doit prendre en compte les évolutions sociétales	48	Pour PMA et GPA	
Les conséquences dramatiques de la stigmatisation des enfants nés de PMA / GPA	48	Pour PMA et GPA	
Sortons de l'hypocrisie !	48	Pour PMA	
Abolir la clause de conscience pour l'IVG	46	Autre	Pro-IVG
Le droit à l'enfant, ça n'existe pas, définitivement.	45	Contre PMA et GPA	
Les familles hétéroparentales ne sont pas d'une qualité supérieure aux familles homoparentales.	45	Pour PMA	
Les femmes homosexuelles ont rarement besoin de PMA si elles souhaitent un enfant	44	Contre PMA	
Aucun membre du corps médical ne doit être obligé à pratiquer des actes qu'il reprouve (donner la mort via un avortement, GPA, ...)	43	Autre	Pour le droit à l'objection de conscience
La filiation est biologique	43	Contre PMA et GPA	
Maintien de la législation actuelle sur la PMA	43	Contre PMA	
"La nature ! La nature ! La nature !"	42	Contre PMA et GPA	
Arrêter de sous entendre que tous les homos seraient favorables à PMA sans père et GPA	42	Contre PMA et GPA	
GPA altruiste	42	Pour GPA	

Nouvelle opération de bourrage d'urnes organisée cette fois par le collectif L'Avenir Pour Tous	42	Autre	Commentaire du rôle joué par l'Avenir pour Tous
Un certain nombre d'idées fausses polluent les débats	42	Pour PMA	
L'abolition de la GPA est la seule réaction éthique face à cette pratique d'un autre âge.	40	Contre GPA	
nécessité d'une évaluation scientifique par un panel d'expert sur le devenir des enfants	40	Autre	etude sur le devenir des enfants élevés par des couples homosexuels
Nul besoin d'ouvrir l'AMP aux couples de femmes et aux femmes seules car rien ne les empêche de recourir à une insémination artisanale.	40	Contre PMA	
Pourquoi l'avortement est un droit vital	40	Autre	IVG droit vital
Bilan à mi-parcours	39	Contre PMA	
les risques liés à l'homoparentalité: point de vue d'un professionnel de santé non confessionnel dont c'est le métier au quotidien	39	Contre PMA et GPA	
Orientation sexuelle des parents	39	Contre PMA	
Pour augmenter le nombre d'enfant adoptable, proposer systématiquement aux femmes souhaitant avorter la possibilité d'une naissance sous X	39	Autre	
Anticiper le clonage reproductif humain	38	Pour PMA	
PMA pour toutes	38	Pour PMA	
L'homoparentalité est-elle contre le droit des enfants ?	37	Pour PMA et GPA	
Reconnaître à l'enfant 3 parents ou plus encore pour s'adapter à la situation réelle	37	Autre	pour la reconnaissance d'une pluri-parentalité & un débat sur l'union poly-amoureuse
L'enfant n'est pas un droit : comme tout être humain il est sujet de droit, mais ne peut en aucun cas être objet de droit	36	Contre PMA et GPA	
Ouvrir la PMA et son remboursement par la sécurité sociale à TOUTES les femmes	36	Pour PMA	
PMA Pour Toutes les femmes	36	Pour PMA	

Attention ne pas confondre souhait société et problèmes médicaux	35	Autre	Pro PMA GPA sur le fond, mais hostile aux AMP pour cela, à cause du rôle de la SS
Bilan de fin de parcours	35	Autre	bilan des EGB
Contradictions entre les résultats du sondage sur la bioéthique pour le journal La Croix et les contributions et votes sur ce forum	35	Autre	consatation des différences entre le sondage de La Croix et le site des EGB
La GPA éthique	28	Contre GPA	
OUVERTURE DE LA PMA POUR LES FEMMES SEULES - l'injustice de la législation actuelle	34	Pour PMA	
0 arguments contre la pma, l'avortement, la gpa.	34	Pour PMA et GPA	
Annulation du droit à l'adoption d'enfants par des couples homosexuels prévu par la loi Taubira	33	Autre	annulation de l'adoption pour les couples de même sexe
Au fait, c'est quoi le progrès ?	34	Contre PMA	
Nouvelle opération de « bourrage d'urne » de la part du lobby du « droit à l'enfant ».	34	Autre	
Quel constat et quels enjeux ?	34	Pour PMA	
Qui va payer ?	34	Autre	
Réaffirmer le droit fondamental de tout enfant à connaître son père et sa mère et à être élevé par eux.	34	Contre PMA et GPA	
Accepter la réalité	33	Pour PMA et GPA	

La définition d'un parent n'est pas liée à la génétique	33	Autre	pour l'élargissement de la notion de parent en dehors de tous liens biologiques, pour la reconnaissance d'une parentalité sociale et affective
La privation de père ou de mère doit rester un accident de la vie	33	Contre PMA et GPA	
La procréation médicalement assistée devrait continuer à être réservée aux infertilités médicales, et sans donneur extérieur au couple	33	Contre PMA	
Remettre au centre de la société le rôle des couples et encourager leur fertilité	33	Contre PMA	
A qui profite l'anonymat du "don" ? De belles affaires en perspective ...	32	Contre la rémunération des gamètes	
Demander la mise en place de structures publiques de co-parentalité entre les parents d'enfants à naître non désirés (embryons surnuméraires, fœtus en gestation) et des couples ou des personnes désirant devenir parent et n'en ayant pas la possibilité natu	31	Autre	pour lamise en place de structures publiques de co-parentalité entre les parents d'enfants à naître non désirés (et des couples ou des personnes désirant devenir parent
Interdire la procréation médicalement assistée	32	Contre PMA	
Le développement de la PMA et de la GPA risque de nous conduire à une société totalitaire.	32	Contre PMA	
Ne pas connaître son père biologique est un préjudice moral reconnu par la Justice	32	Contre PMA	

Aujourd'hui la PMA, demain la GPA ? Rien à voir !	31	Contre PMA et GPA	
L'intérêt de l'enfant est avant tout d'être conçu. Empêcher une conception sans une concrète raison, va contre l'intérêt de l'enfant.	31	Contre PMA et GPA	
Pour une réglementation éthique de la GPA en France	31	Pour GPA	
Priver un enfant de père ou de mère est un acte de maltraitance psychologique	31	Contre PMA	
Témoignage : mon enfant est né par GPA	31	Pour GPA	
Faut-il avoir un papa et une maman pour se construire??	30	Pour PMA	
GPA : la question de la place de la mère porteuse après l'accouchement	29	Autre	reconnaissance de la mère porteuse
La PMA pour toutes n'a plus grand chose de médical ni d'éthique	27	Contre PMA	
Ne pas céder au chantage à l'homophobie ni à toute autre forme de tyrannie intellectuelle	30	Autre	ne pas céder au chantage à l'homophobie
D'accord pour interdire l'avortement	29	Contre PMA et GPA	
Délier ce qui a été lié de façon erronée pour désaliéner l'humain.	29	Pour PMA	
Les LGBT doivent conquérir leurs droits	29	Pour PMA et GPA	
Pour que l'Éthique retrouve sa juste place, adressons une motion de défiance au CCNE et à son président.	29	Autre	Critique du Pr Delfraissy, pdt du CCNE
Renforcer la prohibition de la GPA en interdisant explicitement le recours à la GPA à l'étranger.	29	Contre GPA	
Respect des Droits de l'Enfant garantis par la CIDE ratifiée en 1990 par la France	29	Contre PMA	
Ce n'est pas à la loi de décider qui peut avoir des enfants et qui ne peut pas	28	Contre PMA et GPA	
Comment exprimer son opposition à la pma de façon éthique et respectueuse d'autrui ?	28	Autre	Proposition sur la forme
Est-ce que les homophobes ont le droit de décider de comment nous devons vivre ?	28	Autre	non a l'homophobie!!
Les droits de l'enfant doivent s'imposer sur les désirs : pas de PMA sans père et pas de GPA !	28	Contre PMA et GPA	
Les droits de l'enfant, ce qui est vraiment dit.	28	Pour PMA et GPA	
Parentalité automatique pour les couples de femmes mariées, et adoption possible avant la naissance pour les couples non mariées	28	Pour PMA	
PMA / GPA : une nouvelle peur sociétale pour certains ?	28	Pour PMA et GPA	
PMA pour toutes	28	Pour PMA	

Un débat impossible	28	Pour PMA	
Voulons nous une société ouverte accueillante et inclusive?	28	Pour PMA et GPA	
La loi doit être centrée sur l'intérêt de l'enfant	27	Autre	pour le droit de l'enfant
La PMA doit rester un acte médical de traitement contre l'infertilité	27	Contre PMA	
Quatre bonnes raisons pour lever l'anonymat des gamètes	27	Pour la levée de l'anonymat du don	
Droit à l'enfant, un nouveau droit de l'homme?	26	Contre PMA et GPA	
Faut-il mettre une limite à l'application du progrès technologique ?	26	Autre	Demande de limites à l'application des progrès technologiques
Interdire d'interdire aux autres	26	Autre	Interdire d'interdire aux autres
Je propose un pacte	26	Autre	
L'eugénisme est positif pour l'humanité et doit être encouragé. Les techniques de PMA le permettent avec précision, il faut généraliser la PMA	26	Pour PMA	
La protection des enfants issus de PMA/GPA par la reconnaissance d'une discrimination fondée sur le mode de conception de l'individu	26	Pour PMA et GPA	
Le "droit à l'enfant", un cache nez pour le refus de l'homoparentalité.	26	Pour PMA	
Penser autrement la gestation pour autrui	26	Pour GPA	
Referendum oui ou non	26	Autre	Demande de référendum
Réserver l'AMP aux couples hétérosexuels est une source de discrimination	26	Pour PMA	
Un cheval de Troie nommé PMA pour toutes	26	Contre PMA et GPA	
Élargir l'analyse génétique de l'embryon (DPI)	25	Autre	
ETES VOUS POUR OU CONTRE LA GESTATION POUR AUTRUI ?	25	Autre	pour ou contre la GPA
Favorisons la recherche sur l'infertilité.	25	Contre PMA et GPA	contre tout bricolage procréatif et pour recherche sur infertilité

La parenté n'est pas une histoire de liens biologiques pour un enfant	25	Autre	reconnaissance de la parentalité sociale
La rupture du lien de filiation naturel relèverait d'une amnésie collective suicidaire	25	Contre PMA et GPA	
Les parents qui ont mis en place une GPA pour avoir un enfant sont-ils des "fraudeurs" ? Non, d'après le Droit français	25	Pour GPA	
Liberté. Égalité.	25	Pour PMA	
on ne choisit pas de ne pas pouvoir procréer naturellement	25	Pour PMA et GPA	
Réalité de La Procréation Médicalement Assistée (PMA)/ enjeux médicaux	25	Contre PMA	
Sortir la PMA du cadre strictement médical de lutte contre l'infertilité	25	Pour PMA	
Hémorragie de la délivrance, diabète gestationnel, hypertension, dépression post-partum, stress, anxiété, prématurité, petit poids à la naissance : mieux connaître les risques des grossesses par FIV pour la santé et la vie des femmes et des enfants	24	Contre PMA	
L'homoparentalité découle de l'évolution de la conception de la famille contemporaine	24	Pour PMA	
La filiation paternelle : comment la définir ?	24	Autre	filliation paternelle
Le lobby du droit à l'enfant multiplie les manoeuvres malhonnêtes pour fausser et couler le débat.	24	Autre	débat faussé par les pro PMA
PMA pour toutes... et GPA: même combat ?	24	Pour PMA	
PMA technique médicale au service de pathologie et non de désirs personnels	24	Contre PMA	
Quelle définition pour la famille ? Écoutons la parole des enfants	24	Autre	a propos des enfants et de la définition de la famille
Constat à 16 jours de la fin.	23	Contre PMA et GPA	
droits égaux dans le contexte du code civil (mariage)	23	Pour PMA et GPA	
interdire la PMA avec donneur	23	Contre PMA	
L'AMP répond à une évolution positive et nécessaire de notre société	23	Pour PMA	
L'éthique de la GPA consiste à l'abolir	23	Contre GPA	
L'ouverture de la PMA n'implique en rien l'adoption ultérieure de la GPA	23	Pour PMA	
La GPA ne peut être sérieusement traité d'esclavage moderne dans les pays développés	23	Pour GPA	
La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres	23	Contre PMA et GPA	

La nature doit-elle nous guider dans nos choix sociétaux ? Mauvaise question...	23	Pour PMA et GPA	
La PMA avec don de gamètes pose de nombreux problèmes : il faut l'interdire	23	Contre PMA	
Pour une pénalisation effective de la GPA à l'étranger.	23	Contre GPA	
Pouvoir donner ses gamètes sans avoir besoin de l'autorisation de son conjoint	23	Autre	Lever de l'autorisation du conjoint pour le don de gamètes
Renforcer la prohibition de la GPA en pénalisant sévèrement les GPA transnationales.	23	Contre GPA	
De l'incapacité des antis à intégrer l'ouverture du mariage aux couples de même sexe	22	Autre	incapacité des anti à intégrer le mariage pour tous
Egale prise en charge sécurité sociale de la PMA	22	Pour PMA	
La France réactionnaire a peur alors que la société avance avec son temps	22	Pour PMA	
La pratique la PMA, hors cas d'infertilité homme-femme dûment constatée, est-elle conforme au serment d'Hippocrate ?	22	Contre PMA	
La transmission de la vie est prise en otage.	22	Contre PMA	
PMA et GPA sont-ils des évolutions sociétales positives pour l'humanité en général ?	22	Contre PMA et GPA	
Prévention de l'avortement	22	Autre	contre avortement
Protéger l'enfant de sa chosification : conséquence des lois PMA pour toutes et GPA	22	Contre PMA et GPA	
:La GPA c'est le retour de l'esclavagisme pour la mère porteuse ? Pas aux USA en tout cas !	21	Contre GPA	
Autoriser le "don d'enfant" entre couples amis, notamment homosexuels, et lui donner un cadre juridique et institutionnel	21	Contre PMA	
Autoriser le screening des embryons pour augmenter l'efficacité de la FIV	21	Autre	
Ces sujets doivent être soumis à référendum	21	Autre	Demande de référendum sur ces sujets de procréation
CONGÉLATION DES OVOCYTES: POURQUOI L'INTERDIRE EST DÉCONNECTÉ DE LA RÉALITÉ	21	Pour l'autoconservation des gamètes	

Créer une présomption de parentalité pour les couples de femmes mariées, et autoriser l'adoption avant la naissance pour les couples non mariées	21	Autre	créer une présomption de parentalité
Deux études statistiquement fiables montrent un impact négatif de la structure familiale homosexuelle sur le devenir de l'enfant	21	Autre	aspect négatif de la structure familiale homosexuelle sur le devenir de l'enfant
Je suis donneur de sperme et ne souhaite pas la levée de l'anonymat	21	Contre la levée de l'anonymat du don	
Les donneurs de gamètes ne sont pas les vrais parents	21		
Ne plus autoriser l'adoption par une personne seule	21	Autre	ne plus autoriser l'adoption pour une personne seule
Privé sciemment un enfant de son père ou de sa mère, c'est inhumain tout simplement !	21	Pour PMA	
Procréation : il faut renoncer à modifier une anthropologie multi millénaires	21	Contre PMA	
Un enfant ne peut être réduit à un « projet parental »	21	Contre PMA	
Une femme sans utérus n'aurait pas le droit de donner la vie ?	21	Pour GPA	
Appliquer le principe d'écologie humaine sur les questions éthiques de la procréation	20	Contre PMA et GPA	
Confirmer l'interdiction de la GPA pour toutes et tous	20	Contre GPA	
droits de l'enfant	20	Autre	pour les droits de l'enfant
états généraux filtrés	20		
Ethique, le grand flou !	20	Autre	
Favoriser l'adoption plutôt que l'extension des indications de PMA	20	Contre PMA	
Il faut mettre en place rapidement la PMA pour toutes !	20	Pour PMA	
L'éthique n'a pas à se soumettre aux effets de mode, et aux passions politiques.	20	Contre PMA	
La PMA/GPA engendre une inégalité pour l'enfant	20	Contre PMA et GPA	
Liberté et Égalité : les aides et assistances à la procréation pour tous sans discriminations.	20	Pour PMA	
Pour une GPA contractualisée ?	20	Pour GPA	
Protéger les personnes plutôt que les idéologies	20	Pour PMA et GPA	

rétablir la vérité scientifique factuelle sur les études sur l'homoparentalité	20	Autre	absence d'étude fiable sur l'homoparentalité
Un enfant né de GPA a déjà une nationalité à sa naissance, il n'aurait donc pas besoin de la nationalité française ?	20	Autre	Etat civil des enfants
Uniformisation de la PMA	20	Autre	pas de discrimination dans la loi
Abroger la loi Taubira sur le mariage homosexuel	19	Autre	Pour l'abrogation de la loi Taubira
Dans les pays les plus progressistes sur la PMA/GPA, on peut acheter sur catalogue des gamètes et pratiquer l'eugénisme	19	Contre PMA et GPA	
Émancipation des femmes du contrôle social	19	Autre	pour l'émancipation des femmes
L'homoparentalité n'est pas dangereuse pour la santé psychologique de l'enfant	19	Pour PMA et GPA	
La bioéthique doit reposer sur des principes.	19	Contre PMA	
La culture et non la nature	19	Pour PMA	
le droit DE l'enfant	19	Contre PMA	
Le refus de la PMA pour les couples de femmes est-il une discrimination ?	19	Contre PMA	
Les dés sont-ils "pipés"	19	Autre	Contestation d'Emmanuel Macron sur la forme
Les notions de parentalité et de filiation sont évolutives : intégrer ce fait de façon éthique	19	Pour PMA	
Les personnes qui s'opposent à la PMA pour toutes sont injustement accusées d'homophobie	19	Autre	accusation d'homophobie
Ne laissons pas le lobby du "droit à l'enfant" confisquer le débat avec ses procédés douteux.	19	Contre PMA et GPA	
Peut-on sanctionner un enfant pour une soit-disant histoire de "fraude" ?	19	Pour GPA	
PMA-LBGTI = Danger de mettre Fin à l'Humanité	19	Contre PMA et GPA	
Reconnaître l'AMP avec donneurs multiples	19	Autre	reconnaitre la PMA avec donneurs multiples

Un débat sur la pma totalement inutile	19	Pour PMA	
Assumer pleinement son homosexualité	18	Contre PMA et GPA	
Bienvene en technoscience	18	Contre PMA et GPA	
C'est l'attirance mutuelle de l'homme et de la femme qui doit définir l'être à venir	18	Contre PMA et GPA	
Droit à l'enfant ou désir d'enfant ? Sur quoi s'appuie cette demande de Pma sans père?	18	Contre PMA et GPA	
Droit des enfants de familles non-traditionnelles	18	Pour PMA et GPA	
Instaurer une règle simple du «vivre ensemble» selon laquelle toute pratique sociétale (GPA, PMA, euthanasie...) doit rester réservée aux seuls ressortissants du pays légalisant la pratique.	18	Autre	pour limiter la pratique de la PMA et de la GPA aux ressortissants des pays l'ayant autorisé
interdire l'avortement	18	Autre	
Interdire la PMA tout court	18	Contre PMA	
La PMA n'est pas un mode de reproduction !	18	Contre PMA	
Le médiateur souligne de nouveau la non-représentativité des participants à ce forum	18	Autre	Dénonciation de la future non prise en compte des votes sur les propositions
Le Planning Familial et la PMA	18	Pour PMA	
Les familles transparentales	18	Contre PMA et GPA	
Les moyens de l'Etat doivent rester consacrés à la prise en charge des problèmes d'ordre pathologique	18	Contre PMA	
Lire et relire cette excellente et courageuse tribune	18	Contre PMA et GPA	
Ouvrir un grand débat national sur la GPA	18	Pour GPA	
Pour dépasser les conceptions strictement personnelles et définir le débat.	18	Autre	recentrer le débat sur les fondamentaux
Promouvoir une politique de prévention de l'avortement	18	Autre	IVG
Si la technique s'invite dans la procréation, comment lui assigner des limites ? Sur la base de quels critères ?	18	Contre PMA et GPA	
Une nécessité de cohérence et de justice	18	Pour PMA	
« Primum non nocere »	17	Contre PMA	
Constitutionnaliser la prohibition de la GPA	17	Contre GPA	

Consultation démocratique par référendum sur PMA/GPA : est-ce souhaitable et raisonnable ?	17	Autre	Réflexion sur le référendum : difficile à organiser
des enjeux déjà décidés en hauts lieux	17	Autre	pour une clause de conscience pour les professionnels de la santé ne souhaitant pas pratiquer des PMA ou des GPA
Droit à l'enfant ou droit de l'enfant?	17	Contre PMA	
Grandir ou augmenter	17	Contre PMA	
Instaurer un droit au père et à la mère c'est	17	Pour PMA	
L'association ARC EN CIEL Toulouse-Occitanie soutien les évolutions de modes de vies du XXI ^è siècle	17	Pour PMA et GPA	
L'égalité homme/femme confondue avec l'indifférentiation amène à une procréation de plus en plus a-sexuée	17	Contre PMA et GPA	
La GPA et la PMA sans père sont des mutilations de nature anthropologique	17	Contre PMA et GPA	
La loi, un pis aller lorsque l'ordre naturel est rompu	17	Contre PMA et GPA	
La NAPROTECHNOLOGIE	17	Autre	Naprotechnologie
Mais qui a écrit la conclusion du rapport du CCNE ?	17	Autre	qui a écrit la Ccl du rapport du CCNE?
Mettre en relation des couples H/F souhaitant avorter et des couples H/F stériles souhaitant adopter	17	Autre	mise en relation des couples souhaitant avorter et ceux souhaitant adopter
PMA	17	Contre PMA	
PMA ou GPA pour tous	17	Pour PMA et GPA	
Pour l'instauration de la PMA à destination de toutes les femmes	17	Pour PMA	
Pour le bien de l'enfant n'obéissons pas à la tyrannie des minorités !	17	Contre PMA et GPA	

Question biaisée, débat biaisé	17	Autre	Dénonciation de la logique technique derrière les questions posées par le CCNE
Si le CCNE est à l'image de son président alors il n'est plus éthique mais relativiste	17	Autre	Remarques sur Delfraissy
Un "doudou", ça se choisit, ça s'achète, ça se jette, ça se remplace ...	17	Autre	Pour les droits de l'enfant
Une GPA Altruiste et Régulée	17	Pour GPA	
"faire un bébé à deux" versus "faire un bébé tout seul"	16	Contre PMA	
Autoriser le recours à la PMA aux couples de femmes ou aux femmes seules serait créer une discrimination entre les enfants.	16	Contre PMA	
Des enfants nés sous X ou bien nés d'un donneur anonyme, ont entrepris des recherches pour retrouver l'identité de leurs parents biologiques, car la souffrance de ne pas connaître leurs vrais parents leur était insupportable.	16	Contre PMA et GPA	
Elargir le champ de l'AMP, une demande "sociétale" ?	16	Contre PMA	
ETES-VOUS POUR OU CONTRE L'assistance Médicalisée à la Procréation ?	16		Neutre
Il n'y a pas de discrimination	16	Autre	pas de discrimination mais la nature
l'enfant à naître doit être protégé	16	Contre PMA et GPA	
L'extension de la PMA aux femmes seules ou aux couples de femmes n'est pas une promesse de campagne	16	Autre	PMA pas promesse de campagne!
La gloire de mon père	16	Contre PMA	
La GPA altruiste ou éthique est aussi crédible que l'esclavage humanitaire	16	Contre GPA	
La PMA pour Toutes est autorisée ou acceptée dans la très grande majorité des pays développés.	16	Pour PMA	
Le droit de l'enfant avant tout.	16	Contre PMA	
Le ventre de la femme ne doit pas devenir un enjeu marchand	16	Contre GPA	
Les médecins face au sentiment de culpabilité	16	Autre	éthique des médecins

Les trois actions prioritaires à mettre en oeuvre après ces Etats généraux de la bioéthique	16	Pour PMA et GPA	
mettre en place un test d'évaluation à la parentalité	16	Autre	pour établir un test de parentalité avant tout projet d'enfant
PMA préjudiciable à l'enfant	16	Contre PMA	
Pour une intégration de la GPA à la française dans le dispositif d'aide à la procréation médicalement assistée	16	Pour GPA	
Prévention de l'avortement	16	Autre	
Qu'as tu fait de ton frère?	16	Pour PMA et GPA	
Renforcer la répression de la Gestation Pour Autrui	16	Contre GPA	
Un donneur de sperme doit pouvoir refuser de donner pour une PMA sans père.	16	Autre	Un donneur de sperme doit pouvoir refuser de donner pour une PMA sans père.
"Manifeste" pour la légalisation de la gestation pour autrui à la française	15	Pour GPA	
Amour ou mépris ?	15	Contre PMA	
Bioéthique pas éthique et pathétique	15	Autre	consultation sans interet
Biomarket ou Bioéthique ?	15	Contre PMA et GPA	
Bon sens	15	Contre PMA	
Comment vivre ensemble ? : une nécessité	15	Autre	
Des français (hommes et femmes) demandent à l'état français la reconnaissance de leur bébé conçus par GPA à l'étranger	15	Contre GPA	
Exclure de la PMA les incultes, les malhonnêtes et les indigents comme on fait déjà avec les homosexuelles	15	Pour PMA	
Existe-t-il une indisponibilité des corps ?	15	Pour GPA	
Familles non conventionnelles	15	Contre PMA et GPA	
Il y a des contradictions dans les demandes sociétales	15	Autre	contradictions dans les revendications sociétales
Interdire définitivement la PMA sans père, la GPA et toute forme de marchandisation du corps humain	15	Contre PMA et GPA	

L'enfant a-t-il droit à connaître et être élevé par ses deux parents naturels?	15		Neutre
L'enfant d'abord	15	Contre PMA et GPA	
L'éthique dans une société pulsionnelle et immature	15	Autre	Défense de l'"éthique" au sens Morale
L'infertilité médicale n'est pas une maladie de couple hétéro	15	Pour PMA	
L'ordre naturel est inégalitaire : parlons en	15	Contre PMA	
La bioéthique comme rempart à l'ultralibéralisme	15	Contre la rémunération des gamètes	
La PMA est une méthode de procréation	15	Pour PMA	
LA PMA, C'est bien, la preuve par A + B !	15	Pour PMA	
Le fait de ne pas connaître son père est une souffrance...	15	Contre PMA	
Les enfants ont un papa et une maman depuis 3 millions d'années	15	Contre PMA	
Les familles homoparentales sont comme toutes les autres sauf qu'elles sont stigmatisées à tort, mais heureusement de moins en moins	15	Autre	homoparentalité
Les juges et la PMA : pourquoi le temps est venu de faire cesser l'hypocrisie de notre législation	15	Pour PMA	
Les loges doivent évoluer à visage découvert	15	Autre	
Les lois naturelles régissent l'équilibre de ce monde	15	Autre	pour les lois naturelles
Ne pas cautionner les situations nées de la fraude	15	Contre PMA et GPA	
Pour la GPA	15	Pour GPA	
Question simple: pour ou contre PMA et GPA	15		Neutre
Un principe de base valable pour tout le monde	15	Autre	
Accorder un droit de vote supplémentaire aux femmes enceintes pour représenter les intérêts de l'enfant à naître	14	Autre	
Appliqué à la transmission de la vie, le mot don est fallacieux : il brouille les responsabilités et les repères	14	Contre PMA et GPA	
Autoriser l'autoconservation des gamètes sans condition pour toute personne le désirant.	14	Pour l'autoconservation des gamètes	
autoriser la PMA sans infertilité et pour des couples homosexuels revient à légaliser la suppression du père ce qui constitue un acte contre nature et éthiquement condamnable : il est anormal que le comité d'éthique n'informe pas plus tous les français	14	Contre PMA	
avortement : lui non plus n'est pas un droit mais une responsabilité	14	Autre	avortement

Dangers d'une ouverture de la PMA aux couples de même sexe et aux femmes célibataires.	14	Contre PMA	
Droit des enfants à aller en justice	14	Autre	droit des enfants d'aller en justice
Être Humain contre Être Technique	14	Autre	humain contre technique
GPA interdite en France et punie si contournement par l'étranger	14	Contre PMA et GPA	
interdire la contraception non naturelle	14	Contre PMA	
Jamais une personne n'a pu concevoir un enfant toute seule .	14	Contre PMA et GPA	
L'égalité : ouverture ET remboursement de la PMA pour toutes	14	Pour PMA	
L'homoparentalité banalisée relève de la maltraitance de l'enfant.	14	Autre	Contre l'homoparentalité
L'indisponibilité des corps : une vaste mystification ?	14	Pour PMA et GPA	
La "naprotechnologie" n'est pas une alternative à la PMA	14	Autre	pour la naprotechnologie
La multiparentalité	14	Contre PMA et GPA	
LA PMA S'OPPOSE A LA DIGNITÉ HUMAINE Y COMPRIS POUR LES COUPLES DE FEMMES ET LES FEMMES SEULES	14	Contre PMA	
Le bonheur de l'enfant	14	Contre PMA et GPA	
Le CCNE doit impérativement retrouver son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.	14	Autre	Historique et dénonciation de la composition du CCNE
le donneur a-t-il son mot à dire ?	14	Autre	quelle est la place du donneur de sperme
Le droit doit défendre le plus faible	14	Contre PMA	
les droits de l'enfant d'abord	14	Autre	droit de l'enfant d'abord
Les propositions mises à la corbeille sont parfois étonnantes !	14	Autre	Organisation des EGB
PMA : la loi ne doit pas organiser la conception d'enfants privés de père, de lignée paternelle	14	Contre PMA	
Priver DELIBEREMENT un enfant de son père ?	14	Contre PMA	

Reconnaissance du droit d'accès aux origines	14	Pour la levée de l'anonymat du don	
Artificialisation de la reproduction : la solidarité nationale, jusqu'où ?	13	Contre PMA	
Autoriser l'insémination artisanale	13	Pour PMA	
cacophonie bioéthique : s'inscrire en dissidence	13	Autre	
Constat : la plupart des parties prenantes des PMA-IAD sont condamnées au silence	13	Autre	on ne donne pas la parole aux premiers concernés : donneurs anonymes, enfants nés de PMA...
Création d'une instance permettant l'accès aux origines pour les personnes nées de don	13	Pour la levée de l'anonymat du don	
Droit de chaque enfant à naître d'un père et d'une mère, à être adopté par un père et une mère	13	Contre PMA et GPA	
droit de l'enfant	13	Contre PMA	
Égalité pour toutes	13	Pour PMA	
Égaux devant l'accès à la PMA	13	Pour PMA	
Etrange question	13	Autre	Affirmation qu'aucune demande "sociétale" n'existe
Interdiction de la PMA.	13	Contre PMA	
L'avortement est un sujet bioéthique	13	Autre	avortement
L'enfant doit-il donner son consentement à une PMA sans père ou à une GPA sans mère d'origine ?	13	Autre	consentement de l'enfant a une PMA/GPA
La loi bioéthique ne devrait pas être révisée puisqu'elle est censée établir de grands principes valables en tout temps	13	Autre	Organisation des EGB
La loi doit protéger le plus faible	13	Autre	la loi doit protéger le plus faible c.a.d l'enfant
La PMA fabrique des orphelins, la GPA produit de la traite d'êtres humains	13	Contre PMA et GPA	
La validité des études sur l'impact de la procréation assistée	13	Autre	Etudes

les couples qui souhaitent avoir recours à la PMA devraient être plus accompagnés	13	Autre	
les enfants ont le droit de connaître leurs racines	13	Contre PMA et GPA	
liberté égalité fraternité	13	Pour PMA	
Non à une médecine de l'offre	13	Contre PMA	
Ouvrir l'AMP aux couples hétérosexuels fertiles	13	Pour PMA	
PMA eugénisme et dérive	13	Contre PMA	
Pma pour toutes, source d'inégalités ???	13	Autre	
PMA sans père : Qui paye ?	13	Contre PMA	
Pour ou contre, la légitimisation comme parent, du conjoint (e) du parent biologique d'un enfant GPA (arrêts Cour de cassation juillet 2017)?	13	Contre GPA	
procréation et société	13	Autre	Demande de négation des votes sur les propositions
Quelle valeur accorder à une consultation publique sur des questions éthiques ?	13	Autre	reflexion sur comment aborder le débat
Reconnaître les familles homoparentales et protéger leurs enfants.	13	Autre	
Toute personne a une identité qui s'enracine dans son histoire	13	Contre PMA	
« Je sème à tous vents » - Pierre Larousse	12	Autre	Contre le don de gamètes
Accorder des voix supplémentaires aux parents lors des élections en fonction du nombre de leurs enfants	12	Autre	voix supplémentaires aux parents pour les élections en fonction de leur nombre d'enfant
Appliquer à la procréation le principe de précaution	12	Autre	pour un principe de précaution
Arrêtons l'hypocrisie!	12	Pour PMA	
Banalisation de la PMA : vraiment laïque ?	12	Pour PMA	
Ce site controversé a au moins un mérite : ...	12	Autre	Reflexion sur l'utilité du débat

Clarifier le vocabulaire utilisé pour parler de la famille	12	Autre	
Conséquences néfastes de la PMA	12	Contre PMA	
Conséquences néfastes de la PMA : elle mène vers la GPA	12	Contre PMA et GPA	
Constat : Dieu est amour	12	Autre	Dieu est amour
Constitutionnaliser l'interdiction du « droit à l'enfant »	12	Contre PMA	
D'excellentes contributions pour ces Etats Généraux de la Bioéthique 2018	12	Autre	
Demander la PMA au nom d'un désir d'enfant "irrépressible" me semble inverser les rôles entre l'enfant et l'adulte	12	Contre PMA	
DESORDRE SOCIÉTAL 1	12	Autre	Dénonciation des groupes qui caractérisent leurs demandes comme sociétale
Donner un enfant à une famille ou offrir un enfant à des adultes ?	12	Contre PMA	
Droit pour les adultes de se retourner en justice contre leurs géniteurs	12	Autre	droit des enfants à se retourner contre leurs parents
États généraux de la bioéthique	12	Autre	droit des enfants a avoir un pere et une mere
Faut-il remettre en cause le principe du don de spermatozoïdes et d'ovocytes quelqu'en soient les "bénéficiaires"?	12	Autre	Pose des questions
GPA	12	Contre GPA	
GPA et risques pour la mère porteuse	12	Contre GPA	
GPA et suicide assisté	12	Contre GPA	
Hiérarchiser les personnes les couples les familles...	12	Pour PMA	
l'AMP dernière étape avant le clonage ?	12	Autre	clonage
L'auto-conservation des ovocytes	12	Pour l'autoconservation des gamètes	
L'ouverture de la PMA pour toutes les femmes	12	Pour PMA	
La dignité doit passer avant la liberté.	12	Contre PMA et GPA	
La famille monoparentale, un handicap et non une règle	12	Contre PMA et GPA	

La filiation doit-elle être seulement biologique ? Bien sûr que non, et ce depuis le Droit romain.	12	Pour PMA	
La GPA est intrinsèquement incompatible de l'éthique	12	Contre GPA	
La GPA et ses dérivés	12	Pour GPA	
la nature se reçoit	12	Contre PMA et GPA	
La place du père	12	Contre PMA	
La PMA avec don anonyme crée des enfants mutilés dès la naissance.	12	Contre PMA	
Le binôme/couple en altérité, est-il un critère suffisant pour l'accès à la PMA ?	12	Autre	critères d'accès à la PMA?
Le financement de l'AMP aux femmes seules ou en couple homosexuel ne relève pas de la Sécurité sociale	12	Autre	Contre le remboursement par la Sécurité Sociale
Les couples homosexuels devraient-ils avoir le droit de bénéficier de l'AMP?	12	Autre	accès des couples homosexuels à l'AMP
Les personnes trans n'ont pas le droit d'utiliser leurs gamètes pour une PMA	12	Autre	auto-utilisation des gamètes congelés par les personnes trans
Les personnes trans n'ont pas le droit de faire conserver leurs gamètes	12	Pour l'autoconservation des gamètes	
Ne fabriquer aucun embryon surnuméraire lors des AMP	12	Contre l'autoconservation des gamètes	
Oui à l'ouverture de la PMA à tou·te·s : compte-rendu réunion 13/04/18 Metz	12	Pour PMA	
PMA et GPA	12	Contre PMA et GPA	
PMA femme seule ou en couple	12	Contre PMA	
Pour	12	Pour PMA	
Poursuivre les personnes qui font une GPA a l'étranger	12	Contre GPA	
PROBLÈMES MORAUX ET SOCIÉTAUX POSÉS PAR LES TECHNIQUES NOUVELLES D'ASSISTANCE A LA PROCRÉATION	12	Contre PMA	
Quel monde voulons-nous pour demain? Un monde qui reste humain!	12	Contre PMA et GPA	
Rappeler la finalité de l'anonymat avant de songer à remettre en cause le principe !	12	Contre la levée de l'anonymat du don	
Respect du principe d'égalité pour les enfants	12	Contre PMA et GPA	

Sur quels critères les propositions sont elles épinglées par l'administrateur ?	12	Autre	fonctionnement du site des EGB
toutes techniques médicales nouvelles doivent elles être considérées comme une source de progrès au service de l'humanité ?	12	Contre PMA et GPA	
Une égalité en droits et non de nature	12	Autre	égalité!
Une filiation complète et harmonieuse	12	Autre	Sur la filiation
votre définition de l'ETHYQUE...	12	Autre	qu'est ce que l'ethique???
inhalés	11	Pour PMA	
2/ L'accès à la parentalité	11	Pour PMA et GPA	
Accepter que l'homme soit limité	11	Contre PMA	
anonymat du donneur de sperme ou droit de l'enfant à connaître ses origines paternelles ? que dira la loi ?	11	Autre	pose des questions
Conséquence du refus de l'AMP aux couples homosexuels ou femme seule	11	Pour PMA	
Des suspicions de fraude entachent cette consultation	11	Autre	
Gestation pour autrui	11	Contre GPA	
Ignorer les votes et propositions émis sur ce site seraient un déni de démocratie	11	Autre	pour une réelle prise en compte des votes du site pour les EGB
Il est injuste de donner la priorité à l'adoption pour les couples hétérosexuels au détriment des couples homosexuels ou des célibataires, même si le nombre d'enfants à adopter diminue	11	Autre	
Il y a des impératifs qu'aucune loi humaine ne peut transgresser	11	Contre PMA	
Indisponibilité et non patrimonialité du corps doivent être des prérequis incontournables.	11	Contre GPA	
L'éthique ne devrait pas varier avec les demandes sociétales.	11	Autre	Affirmation de la Morale et dénonciation du rôle pris par le CCNE
L'être humain surpeuple la Terre. Il y a 153 millions d'orphelins sur Terre. Occupons-nous des enfants déjà vivants et en souffrance. Bannissons le don de gamètes et la GPA.	11	Contre PMA	
L'éthique : est-ce respecter les droits de l'enfant ou mettre la technique au service des desirs d'adultes ?	11	Contre PMA	

La réflexion bioéthique ne doit-elle pas précisément s'affranchir des demandes sociétales?	11	Autre	bioethique vs demandes societales
Lancer une enquête nationale sur les raisons de la stérilité croissante des couples H/F	11	Autre	Raison de l'infertilité chez les couples
le désir d'enfant	11	Contre PMA et GPA	
Les droits de l'enfant, pas un "droit à l'enfant"	11	Contre PMA et GPA	
Les enfants nés de PMA contreviennent-ils aux lois fondamentales de la Nature ?	11	Pour PMA	
Les techniques d'AMP doivent rester dans le cadre thérapeutique	11	Contre PMA	
Limiter le champ d'intervention des médecin au médical	11	Contre PMA et GPA	
messieurs les censeurs, bonsoir !	11	Autre	
Mieux poser la question . Pas " comment réponde" mais " faut-il répondre ..."	11	Autre	reformuler les questions
Ni PMA, ni GPA, laissons faire la nature.	11	Contre PMA et GPA	
nuances sémantiques: quand la PMA devient AMP	11	Autre	sur la différence sémantique AMP/PMA
Pauvres futurs enfants	11	Contre PMA	
place de l'Altérité	11	Contre PMA	
PMA et regard social : que se passe-t-il dans les autres pays ?	11	Pour PMA	
Pour l'égalité entre tous les embryons	11	Contre PMA et GPA	et contre toute procréation artificielle.
Pour ou contre L'assistance médicale à la procréation ?	11	Pour PMA	
Rappel utile de la future synthèse de la partie "Procréation et société"	11	Autre	rappel sur comment sera faite la synthèse des EGB
Remettre en cause le principe même des procréations artificielles	11	Contre PMA et GPA	
Remplacer l'accouchement sous X par l'accouchement sous discrétion, pour un droit de connaître leur origine pour les enfants nés sous X.	11	Autre	Stop accouchement sous X
Respect des Droits de l'Enfant garantis par la CEDH ratifiée en 1950 par la France	11	Autre	respect des droits de l'enfant
risque médical de la GPA	11	Contre GPA	
Seulement pour des problèmes médicaux	11	Contre PMA	

Un sujet politique et non éthique	11	Autre	
Une Bioéthique Durable pour une Humanité Durable	11	Contre PMA et GPA	prendre son temps avant de décider pour ne pas commettre d'erreurs
A ceux qui clament : "Un spermatozoïde n'est pas un père"...	10	Contre PMA	
AMP et GPA	10	Autre	Pour PMA et contre GPA
Après la PMA, la GPA	10	Contre PMA et GPA	
Bioéthique : loi symbolique et lois sociales	10	Contre PMA	
Constat : la bioéthique est en 2018 une affaire de conviction et d'idéologie et non une bioéthique pragmatique	10	Autre	
Constat : on veut changer la loi générale pour une problématique hyperminoritaire (1 naissance / 400)	10	Contre PMA	
Contre les dégâts de l'anonymat: une révision de l'acte de naissance?	10	Pour la levée de l'anonymat du don	
de la PMA à la GPA	10	Contre PMA et GPA	
Droit de l'enfant d'aller en justice	10	Contre PMA	
Droit de l'enfant, protection des plus faibles	10	Contre PMA	
droits de l'enfant ??	10	Contre PMA et GPA	
ecologie humaine	10	Contre PMA	
Est ce qu'on veut instaurer un droit à l'enfant et de ce fait marchander un être à venir ?	10	Autre	marchandisation?
Faciliter les démarches d'adoption	10	Autre	faciliter l'adoption
Halte à la science-fiction des féministes !	10	Contre PMA	
Il n'y a pas de "droit à l'enfant", ne transformons pas l'enfant en marchandise. Favoriser l'adoption	10	Contre PMA	
interdiction de la PMA	10	Contre PMA	
L'enfant n'est pas un droit mais l'enfant a des droits.	10	Contre PMA	
La bioéthique pour répondre à la vérité (et ne pas se soumettre à des désirs)	10	Autre	remettre au centre l'éthique de la bioéthique
La famille c'est un homme et une femme.....	10	Contre PMA et GPA	
La généralisation de la PMA avec donneur externe accroît le risque d'inceste à son insu	10	Autre	risques de l'ouverture de la PMA
La GPA au profit de couples d'homme ne saurait être légalisée	10	Contre GPA	

La loi de la bioéthique au service du business de la santé	10	Contre PMA et GPA	
La PMA entraînera la GPA et donc la marchandisation de l'enfant	10	Contre PMA	
Le budget attribué à la PMA devrait être utilisé pour améliorer l'existence d'enfants et de familles existantes en difficulté	10	Autre	Pas de budget pour la PMA, rien pas de position sur le fond.
Le recours massif à la PMA va aggraver l'eugénisme anti-femme initialisé par l'IVG sélective	10	Autre	contre le tri des embryons
Légaliser la PMA pour tous ou l'interdire pour tout le monde	10	Autre	PMA pour tout le monde ou pour personne
Nature et amour	10	Contre PMA et GPA	
non	10	Contre PMA	
Oui à l'IADC (Insémination avec Donneur Consentant) pour toutes, non à la PMA pour toutes !!!	10	Contre PMA	
Ouverture à l'insémination post mortem	10	Autre	ouverture de l'insémination post-mortem
P.M.A.	10	Contre PMA	
Peut-il y continuer d'y avoir l'ingérence actuelle dans la vie privée et familiale des femmes, au nom de "la protection de la santé ou de la morale" ?	10	Pour PMA	
PMA, GPA et avortement	10	Autre	harmonisation législation avortement/PMA etGPA
Pour un statut des gamètes	10	Autre	
Pour une modération équilibrée et juste	10	Autre	Dénonciation d'une justice à deux poids deux mesures de la part des modérateurs, au détriment des anti-pma/gpa

Priver délibérément un enfant de sa famille naturelle est un mal et ne peut donc pas être un droit	10	Contre PMA et GPA	
Proposition de loi pour dissuader la GPA, ET protéger les enfants.	10	Contre GPA	
remettre l'intérêt de l'enfant au coeur des réflexions.	10	Contre PMA	
Répondre aux demandes sociétales de procréation médicalement assistée	10	Contre PMA	
Sous couvert d'éthique, nous voilà embarqués dans une ingénierie médico technico légale	10	Contre PMA	
un aperçu de l'avenir.... ?	10	Autre	Simple lien vers de site d'actualités, L'histoire d'un japonais...
Une nouvelle loi pour aller où ?	10	Autre	on enchaîne les lois sans véritable réflexion sur les enjeux
vocation de la médecine	10	Contre PMA	
« Violence » ?	9	Contre PMA	
A qui profitera la PMA pour toutes ?	9	Contre PMA	
adoption pour les couples homo et hétérosexuels	9	Autre	adoption pour tous
Autoriser l'utilisation du sperme du défunt mari	9	Autre	ouverture de l'insémination post-mortem
Avec la PMA sans motif médical, on ne pourra pas éviter les dérives eugénistes.	9	Contre PMA	
C'est un devoir de mettre fin à la PMA pour tous pour éviter de nous enfoncer dans ces barbaries sociétales contre les enfants.	9	Contre PMA	
Cesser de choisir les gamètes selon la ressemblance physique du donneur ou de la donneuse avec les parents.	9	Pour PMA	
De la nécessité que le don ne soit pas anonyme.	9	Pour la levée de l'anonymat du don	
Définir les mots et les idées pour éviter l'invective, le dialogue de sourd, l'incompréhension	9	Autre	mieux définir les mots
Droits de l'enfant à naître	9	Contre PMA	
Encourager l'accès à l'adoption plutôt qu'à la PMA	9	Contre PMA	
GPA - Altruisme et respect des droits	9	Pour GPA	

Gratuité des dons de gamètes	9	Contre rémunération des gamètes	la des
Indépendance du CCNE	9	Autre	
IVG	9	Autre	Demande de réexamen de l'IVG
L'éthique et son domaine d'application	9	Pour PMA	+ question sur l'anonymat du géniteur
L'infertilité n'est pas une maladie qu'il faut traiter en manipulant des embryons.	9	Autre	contre le tri des embryons
L'intérêt supérieur et les droits de l'enfant priment sur toute autre considération	9	Autre	interet supérieur de l'enfant
La loi doit-elle servir à légaliser des pratiques interdites ou protéger l'intérêt général ?	9	Contre PMA	
La médecine ne peut et ne doit pas satisfaire tous nos désirs	9	Contre PMA et GPA	
La PMA	9	Contre PMA	
La PMA sape les fondements de l'égalité des personnes, et donc de la paix sociale.	9	Contre PMA	
La protection de générations futures	9	Contre PMA	
La question de la "PMA" est un faux problème	9	Contre PMA	
La santé, le droit et le bien-être des enfants nés de l'assistance médicale à la procréation. Des enfants comme les autres.	9	Pour PMA	
La violence est d'ordre symbolique avant d'être physique.	9	Autre	Conception de la violence du CCNE ignore la violence symbolique
Le rôle du père dans le développement affectif et psychologique de l'enfant	9	Contre PMA	
Légiférer pour reconnaître le droit à la santé reproductive sans discrimination	9	Autre	valorisation du rôle du père
Limiter la PMA aux couples homme-femme, à partir des matériaux génétiques issus des deux conjoints	9	Contre PMA	
Loi et discernement : la loi n'a pas vocation à pallier aux déficits de la conscience morale	9	Contre PMA	
Maintien de la gratuité des dons	9	Contre rémunération des gamètes	la des

Naissance d'un bébé hors norme	9	Autre	Ques des questions et aucune proposition
Ne pas modifier les articles L2141-1 à L2141-12 du Code de la Santé relatifs à l'AMP	9	Contre PMA	
NEUF MOIS DE RELATION	9	Contre GPA	
Non à la PMA	9	Contre PMA	
nouvelle façon d'envisager la famille , base de notre société	9	Pour GPA	
Paternité biologique	9	Contre PMA et GPA	
PMA CONTRAIRE A L'ETHIQUE HUMAINE ET AUX DROITS DES ENFANTS	9	Contre PMA	
PMA GPA	9	Contre PMA et GPA	
PMA oui & GPA non en France	9	Pour PMA	
Pour une convention internationale interdisant à l'échelle mondiale la GPA au nom de la dignité de l'être humain	9	Contre GPA	
Pourquoi étendre la PMA à toutes les femmes : une question d'égalité des droits	9	Pour PMA	
Priver un enfant de père n'est pas éthique	9	Contre PMA	
procréation	9	Contre PMA et GPA	
Procréation : non à la novlangue	9	Autre	fin de la novlangue sur la procréation
Procréation Assistée POUR / CONTRE	9	Pour PMA	
Promouvoir une sagesse d'expérience du coeur.	9	Contre PMA	
que penseriez vous d'un référendum sur la répartition des choix des dépenses de santé?	9	Autre	
Reconnaître le fait pour les enfants nés selon des modalités prohibées en France	9	Pour GPA	
Religion	9	Autre	avis sur le débat dictés par la religion
Savoir appuyer sur "PAUSE"	9	Autre	demande de referendum
Sortir de la « petite éthique » pour revenir aux fondements de la véritable Ethique	9	Autre	revenir a la vraie ethique
Soutien aux onze membres du CCNE qui ont émis un avis défavorable à l'ouverture de la PMA aux couples de même sexe et aux femmes célibataires dans l'avis 126 du CCNE , le 15 juin 2017	9	Autre	
Stopper la prolifération des super-géniteurs légaux et illégaux	9	Contre PMA	
un exemple apparemment complexe	9	Pour PMA	
AMP et GPA	8	Contre PMA	

Autoconservation des gamètes pour toutes et tous	8	Pour l'autoconservation des gamètes	
Constitutionnaliser les naissances biologiques	8	Contre PMA	
don de spermatozoïde	8	Contre PMA	
DPI RISQUE D'EUGÉNISME	8	Contre PMA	
Droit DE L'Enfant avant les droits des adultes, connaître de qui nous tenons l'existence pas seulement en intention	8	Contre PMA	
Du respect pour chacun et chacune voulant devenir parents	8	Pour PMA et GPA	
Etats généraux de la Bioéthique	8	Pour la levée de l'anonymat du don	
GPA, PMA	8	Contre PMA et GPA	
Il ne faut pas sous-estimer le lien très fort qui se crée entre un enfant et la femme qui le porte pendant 9 mois	8	Contre GPA	
Interdire et sanctionner lourdement l'importation de gamètes « eugéniques » et sa promotion en France	8	Contre la rémunération des gamètes	
Jacques Testard : "risque de sélection des embryons"	8	Autre	selection des embryons
Je suis pour la revalorisation du statut de mère, contre son affaiblissement.	8	Autre	
l'avenir	8	Autre	l'avenir!
L'enjeu est la création d'orphelins et la violence contre les plus faibles	8	Contre PMA	
L'anonymat : pour un choix responsable	8	Contre la levée de l'anonymat du don	
La dignité intrinsèque de toute vie humaine	8	Autre	pour la dignité humaine
La GPA : un fléau	8	Contre GPA	
la législation française est contrainte par la Convention Internationale de 1990	8	Contre PMA et GPA	
La médecine doit elle rester thérapeutique ou répondre techniquement aux demandes sociétales?	8	Autre	Pour que la PMA soit proposée aux heteros et homos mais uniquement lorsqu'il y a infertilité d'un des membres du couple
La PMA et la GPA source de business	8	Contre PMA et GPA	
Laisser une femme de la famille porter l'enfant de sa sœur, nièce ...	8	Autre	pour les GPA intra-familiales

Le CCNE doit publier la charte éthique sur laquelle il base ses décisions	8	Autre	Critique du CCNE
Le non aux demandes sociétales d'élargissement de l'aide technique à la procréation est la bonne réponse, elle doit être définitive.	8	Contre PMA et GPA	
Les problèmes soulevés par la PMA	8	Contre PMA	
Levée de l'anonymat à la carte - mettre en oeuvre la solution Anglaise	8	Pour la levée de l'anonymat du don	
Mado	8	Contre PMA	
Mr MACRON est brillant et connaît la singularité de la France. Il ne légalisera pas la PMA pour toutes.	8	Autre	S'en remettre à la sagesse de "Mr Macron" qui ne légalisera pas la PMA pour toutes
Ne pas banaliser la procréation car un enfant engage toute une vie d'éducation et d'attention le désir d'enfant lorsqu'il engage la société doit prudemment assurer quelques conditions :	8	Autre	ne pas banaliser la procréation
Pas d'élargissement possible : un enfant est une personne, non un objet	8	Contre PMA	
PMA	8	Contre PMA	
PMA	8	Contre PMA	
PMA	8	Contre PMA	
Pour donner la vie, il faut du masculin et du féminin, soit ce qui constitue l'humanité dans sa globalité.	8	Contre PMA	
Procréation assistée - PMA pour toutes et GPA	8	Contre PMA	
procréation et liberté	8	Contre PMA	
Procréation MEDICALEMENT Assistée	8	Contre PMA	
Procréation, "égalité" et adoption	8	Contre PMA	
Qu'est-ce qu'une erreur ?	8	Contre PMA et GPA	
Qu'il y ait explicitement une proposition d'un accompagnement par un aumonier dans la démarche d'AMP au sein des CECOS	8	Autre	présence d'un aumonier au sein des CECOS
Qui est mon père?	8	Autre	pour la présence d'un aumonier dans les cecos
Réflexion sur la PMA et la GPA	8	Contre PMA et GPA	
Remplacer la congélation des embryons par celle des gamètes	8	Autre	

RESPECTER les familles monoparentales et homoparentales	8	Autre	
responsabilité de l'acte d'enfanter	8	Autre	Appel à la responsabilité des femmes pour faire des enfants avant 25 ans
Si referendum	8	Autre	demande de referendum
Suggestion d'états généraux au niveau européen, voire mondial	8	Autre	
Sur l'illégitimité de cette plateforme et des "débats citoyens"	8	Autre	illégitimité de la consultation
titre de partie impropre et déjà manipulateur	8	Contre PMA et GPA	
Un père et une mère pour un enfant - droits de l'enfant pas droit à l'enfant	8	Autre	pas de droit à l'enfant
Un seul parent géniteur à l'état-civil, pour un couple homoparental	8	Autre	un seul parent géniteur pour l'état civil
13/ Conceptualisation	7	Autre	
Accès PMA sans discrimination et garder le statut de don des gamètes	7	Pour PMA	
Adoption in- utero par un homme et une femme d'un embryon surnuméraire ou destiné à la destruction	7	Pour PMA et GPA	
Bienvenue à Gattaca : contresens total du lobby des anti-PMA	7	Pour PMA	
ca se fait= ca doit se faire ?	7	Autre	pas parce que ça se fait que ça doit être légalisé
Comment éviter la pma	7	Contre PMA	
constat : un tribunal français vient de juger : refus de PMA pour un homme de 59 ans	7	Autre	s'interroge que la limite d'âge
Contribution collective AMP	7	Contre la PMA	
De l'importance d'une vraie éducation sexuelle	7	Autre	
début de la vie	7	Autre	
don de sperme	7	Pour PMA et GPA	
Droit à l'enfant et droits de l'enfant	7	Contre PMA	
Droit de l'enfant/droit à l'enfant.	7	Contre PMA	

Empêcher le contournement de l'interdiction de la GPA à l'international	7	Contre GPA	
Famille artificielle	7	Contre PMA et GPA	
Faut-il ouvrir la PMA à toutes sans restrictions?	7	Pour PMA	
garantir l'indépendance de la médecine face aux exigences sociétales quelqu'elles soient qui imposent la manipulation du vivant	7	Contre PMA et GPA	
GPA	7	Pour GPA	
GPA éthique	7	Pour GPA	
Incohérence	7	Contre PMA	souleve incoherence
Indemnités fixes pour la GPA	7	Pour GPA	
Instauration d'une filiation fondée sur l'engagement parental et non sur la biologie	7	Pour PMA et GPA	
Interdire et punir la GPA	7	Contre GPA	
L'amour ne suffit pas	7	Contre PMA	
L'Assistance médicale à la procréation.	7	Pour PMA	
L'éthique soutenant le recours aux techniques de procréation doit être celle qui s'impose dans toute recherche humaine.	7	Contre PMA et GPA	
L'interdiction de la GPA doit être mondiale	7	Contre GPA	
l'intérêt de l'enfant par une mère et un père	7	Contre PMA et GPA	
L'avis n°126 du CCNE, sur la question de la PMA pour toutes, multiplie les incohérences	7	Autre	incohérences du CCNE
La demande de la prise en charge par la sécurité sociale des couples homosexuels à bénéficier des de PMA / FIV est-elle juste ?	7	Contre PMA	
la finalité thérapeutique est une condition d'autorisation nécessaire de l'ensemble des activités biomédicales	7	Autre	finalité thérapeutique
La PMA est avant tout un traitement médical pour soigner une maladie, un dysfonctionnement du corps humain: l'infertilité	7	Contre PMA	
La PMA ouverte à tous.	7	Pour PMA	
la PMA, stade ultime d'un féminisme dépassé	7	Contre PMA	
la procréation pour autrui génère un problème de filiation complexe	7	Contre PMA	
La transgression fait partie de la vie, ne pas l'institutionnaliser me semble souhaitable : laissons la transgression être transgression.	7	Contre PMA et GPA	
Le droit universel à l'objection de conscience	7	Autre	Pour la constitutionalisation du droit à l'objection de conscience
Le grand public n'a pas un accès satisfaisant à l'information sur les sujets de procréation	7	Contre PMA	

Les arguments de la transgression de la PMA sans père peuvent aussi justifier la transgression chinoise de l'AMP sans aucun parent.	7	Contre PMA	
Les Droits De L'Enfant	7	Contre PMA	
les mauvaises pratiques chassent les bonnes	7	Contre PMA et GPA	
Les réactions négatives des enfants nés de la PMA face aux débats de bioéthique	7	Autre	
Levée de l'anonymat des dons de gamètes : ne pas suivre la dernière proposition des Cecos d'une levée partielle	7	Autre	
Loi et pratique	7	Autre	
Méthode R.O.P.A (Réception des ovocytes de la partenaire)	7	Pour PMA	
Non à l' AMP pour tous.	7	Contre PMA	
Non à l'industrie de la procréation.	7	Contre PMA et GPA	
Non à la marchandisation du corps des femmes	7	Contre GPA	
Non à la PMA et à la GPA	7	Contre PMA et GPA	
NON au recours à la PMA pour des personnes qui ne souffrent d'aucune pathologie de la fertilité	7	Contre PMA	
Nouvelle évolution sociétale	7	Autre	protéger l'enfant à venir
On peut avoir des enfants avec l'autre sexe, ça n'a jamais été impossible. Beaucoup l'ont fait.	7	Contre GPA	
Oui à la PMA pour les couples hétérosexuels. Non à la GPA !	7	Contre GPA	
PMA	7	Contre PMA	
PMA	7	Pour PMA	
PMA	7	Contre PMA	
PMA et risque médical	7	Contre PMA	Ok pour que des homosexuelles élèvent des enfants mais problème de donner des traitements lourds à des femmes fertiles
PMA pour toutes : derrière le problème éthique, la dérive culturelle	7	Contre PMA	
procréation et société	7	Contre PMA	
Pour ces états généraux, écarter les simples énoncés factuels et ne retenir que les vraies propositions pour lesquelles on peut voter pour ou contre	7	Autre	

pour un vrai débat éthique	7	Autre	
Procréation et société	7	Contre PMA et GPA	
Que l'enfant soit accueilli par un père et une mère dans une filiation la plus naturelle possible	7	Contre PMA et GPA	
Rabaisser l'âge de la première grossesse	7	Autre	
Réformer l'accouchement sous X pour augmenter les adoptions plénières	7	Autre	réformer l'accouchement sous X
Suivre les "changements sociétaux" et/ou la "technique" : dans ce cas, il n'y aura pas de limite infranchissable	7	Contre PMA GPA	
Tests ADN et anonymat : un moyen d'investigation policier à la disposition de tous	7	Autre	
toujours cette confusion entre égaux et identiques	7	Contre PMA et GPA	
Tout ce qui est médicalement assisté ne doit servir qu'au maintien de la santé	7	Contre PMA	
Un enfant a besoin en tout premier lieu de son père et de sa mère	7	Contre PMA	
Un permis à la parentalité ?	7	Autre	Interrogation sur la signification et les conséquences d'un permis à la parentalité pour tous
Une bioéthique qui rassemble	7	Autre	
Une différence de traitement n'est pas discriminatoire lorsqu'elle correspond à une différence de situation	7	Contre PMA	
"Accepter la réalité" : le meurtre et le vol existent depuis des millénaires, donc légalisons le meurtre et le vol !	6	Contre GPA	
14/ L'aspect financier et la conclusion	6	Autre	nouvelle norme de parentalité
23 avril 2013-23 avril 2018	6	Contre PMA GPA	
Abolition de la PMA, si il est impossible d'éviter de créer des embryons surnuméraires	6	Contre PMA	
Anonymat du don de sperme ?	6	Autre	
Arrêter de discriminer les couples transsexuels	6	Pour PMA	

Attention à ne pas confondre CONCEPTION, SEXUALITE et FILIATION	6	Autre	différence entre CONCEPTION, SEXUALITE et FILIATION
Autoriser l'auto-conservation des ovocytes pour toutes les femmes	6	Pour l'autoconservation des gamètes	
avoir des enfants	6	Autre	pourquoi avoir des enfants est une chance?
avortement, tri des embryons	6	Contre PMA	
bébés sur mesure : non à la transgression de laprocréation naturelle (fécondation de gamètes de parents vivants et en age de procréer) par la PMA d'enfants parfaits et ou à la carte	6	Contre PMA	
Comment répondre aux demandes sociétales d'élargissement de l'accès aux techniques de procréation?	6	Contre PMA	
Confrontation Réel / PMA	6	Contre PMA	
Démographie à 2 vitesses	6	Autre	
Déontologie à géométrie variable et éthique	6	Autre	
DESORDRE SOCIETAL 2	6	Contre PMA	
Deux articles à lire	6	Autre	Renvoi à des articles
Deux inégalités	6	Autre	demande de renseignements et de réflexion
Don de gamètes : officialisation du tiers	6	Pour la levée de l'anonymat du don	
Eduquer sur la fertilité	6	Autre	
Encadrer la PMA par des règles préservant le bien de l'enfant	6	Pour PMA	
Enrichir notre vocabulaire pour mieux décrire la diversité des nouvelles situations	6	Autre	
Et la vitrification? On en parle?	6	Pour l'autoconservation des gamètes	
Etats généraux faussés	6	Autre	vitrifier les ovocytes
Expérimentations pleines de dangers pour l'avenir sans prise en compte de leurs risques potentiels irréversibles	6	Contre PMA	
Favoriser l'adoption	6	Autre	favoriser l'adoption

FIN DE VIE	6	Autre	
GPA	6	Contre GPA	
GPA	6	Contre GPA	
GPA pour les femmes qui n'ont pas ou plus d'utérus	6	Pour GPA	
Gratuité des protocoles pour les couples homo non, leur permettre d'y avoir accès oui	6	Pour PMA	
Inscrire dans la constitution les droits de l'enfant	6	Autre	Constitutionnaliser les droits des enfants pour les rendre inviolables
Inscrire dans la constitution notre refus de la marchandisation du corps	6	Contre PMA GPA	
L'AMP (PMA sans père), c'est trois fois Non	6	Contre PMA	
L'argument fallacieux du recours à l'étranger	6	Contre PMA et GPA	
La dérégulation de l'anthropologie naturelle.	6	Contre PMA et GPA	
La faim, la soif, le désir, le manque ... sont d'utiles stimuli, n'en faisons point des diktats	6	Autre	
La filiation est biologique. Réellement ou symboliquement.	6	Contre PMA	
La GPA étant interdite, la PMA doit être interdite au nom de l'égalité homme-femme	6	Contre PMA GPA	
La PMA est un sujet de division. Aucun consensus n'est possible	6	Contre PMA	
La Pma pour toutes est contraire aux valeurs de la république:	6	Contre PMA	
La question de la filiation	6	Autre	passer d'une filiation biologique à une filiation "d'engagement"
Le droit à enfermer la société dans le communautarisme	6	Autre	communautarisme
Le problème, c'est la banalisation forcée de l'exception	6	Autre	
Le système de tri des propositions de ces Etats Généraux de la bioéthique ne comprend pas de ligne "les plus défavorables"	6	Autre	
Libre accès des personnes à leurs gamètes conservés	6	Pour l'autoconservation des gamètes	
Modifions l'article 343-1 du code civil, permettant (éventuellement) l'adoption par des personnes seules	6	Contre PMA	
N'est-ce pas un moyen détourné de prise en charge par la Sécu?	6	Contre PMA GPA	
Ne pas mélanger PMA et GPA	6	Pour PMA	
Ni GPA ni PMA dite éthique	6	Contre PMA GPA	
Non à la GPA	6	Contre GPA	

Non à PMA pour tous et Non à la GPA	6	Contre PMA et GPA	
Paix ou avortement ?	6	Autre	sur l'avortement
parent à tout prix, une liberté universelle	6	Pour PMA	
Permettre a toutes les femmes de congeler leurs ovocytes	6	Pour PMA	
PMA / GPA = reconnaissance d'un droit à l'enfant , ouverture d'un marché de la procréation. Au bénéfice des riches! au détriment de l'enfant et des femmes	6	Contre PMA GPA	
PMA détournée par la GPA à l'assemblée nationale !	6	Autre	dénonciation du faux débat à l'assemblée nationale le vingt avril
PMA et GPA	6	Pour PMA	+ don de sperme gratuit et anonyme, contre GPA
PMA pour femme seule : Allocation de soutien familial toujours due ?	6	Contre PMA	
PMA pour tous	6	Pour PMA	
PMA, AMP, assistance à la procréation	6	Contre PMA	
Pour des conventions internationales du respect des conditions de transmission de la vie	6	Autre	
Pour des propositions claires et non ambiguës pour être bien comprises de tous.	6	Autre	pour des propositions claires et non ambiguës
procreation et societe	6	Pour PMA	
Progrès et civilisation	6	Autre	
Progresser dans un cadre réel et humain	6	Autre	Protéger le droit de l'enfant à connaître sa filiation
Proposition de lecture	6	Autre	
qui doit payer la GPA, les parents ou la sécurité sociale?	6	Autre	coût social de la GPA
Religion et droits de l'enfant	6	Pour PMA et GPA	
Respecter la signature internationale de la France	6	Contre PMA	
Respectons le droit de l'enfant avant celui du droit à l'enfant !	6	Contre PMA	
soutient et accompagnement des femmes enceintes et parents en détresse	6	Autre	
Star et mère célibataire	6	Autre	

Un avatar du nihilisme	6	Contre PMA et GPA	
Un pere et une mère !	6	Contre PMA et GPA	
une consultation bien peu éthique	6	Autre	contre le CCNE
Une demande sociétale totalement artificielle	6	Autre	demande sociétale artificielle
Une démarche inéthique et violente pour les lesbiennes	6	Pour PMA	
Valeurs et Principe aussi à conserver: réserver la médecine à ceux qui en ont besoin	6	Contre PMA	
"le Meilleur des Mondes", l'alerte contre GPA/PMA	5	Contre PMA et GPA	
"les impossibilités de procréer au sens large..."	5	Autre	
à propos des droits de l'enfant	5	Contre PMA GPA	
Âge adulte	5	Contre PMA	
Aide médicale à la procréation	5	Contre PMA GPA	
Aligner les critères d'acceptation de la PMA sur ceux actuels de l'adoption	5	Pour PMA	
analyse	5	Autre	demande de réflexion préalable sur le sens des mots
cette question est artificielle et politicienne	5	Contre PMA et GPA	
Chaque enfant a le droit légitime de connaître ses origines.	5	Contre PMA	
Comment les marchés veulent éliminer les Religions.	5	Contre PMA GPA	
Contribution du Collectif Droits des Femmes Rouen	5	Pour PMA	
Création d'une procédure d'adoption pré-natale pour les couples hétérosexuels justifiant d'une infertilité médicale	5	Autre	Demande de création de procédure d'adoption pré-natale
Critères actuels suffisants ou pas ?	5	Autre	principe de précaution: pas de changement tant que pas d'étude sérieuse sur les conséquences
Démocratie et société en danger	5	Autre	

Des "techniques de procréation" dites-vous ?	5	Autre	technique de procreation
Développer l'adoption simple	5	Autre	
Donner accès au "contrat de procréation" pour les enfants nés de procréation médicale.	5	Pour PMA	
Du « droit à l'enfant » à la responsabilité procréative	5	Pour PMA	
élargissement de l'accès aux techniques de procréation	5	Pour PMA	
Encourager les recherches sur l'infertilité	5	Autre	
Et l'adoption ?	5	Contre PMA et GPA	
Et l'adoption?	5	Autre	
Etat civil	5	Autre	modification de l'état-civil
état de la planète et procréation assistée	5	Autre	Il faut avoir moins d'enfants car la planète est en danger
Eugénisme	5	Autre	risque d'eugénisme avec le choix des donneurs
Eugénisme - Interdire les mutilations génitales des nourrissons intersexués.	5	Autre	
Faciliter l'adoption et densifier la recherche remédiant à l'infertilité	5	Autre	
GPA	5	Contre GPA	
Il existe de nombreux embryons surnuméraires	5	Autre	Demande d'utilisation des embryons congelés surnuméraires...
Il faut refuser l'anonymat du don de gamètes	5	Pour la levée de l'anonymat du don	
Inscrire dans la constitution la dignité du corps humain	5	Contre GPA	
Instauration d'une filiation fondée sur l'engagement parental et non sur la biologie	5	Autre	Engagement parental vs filiation biologique
Interdiction de la GPA.	5	Contre GPA	
Interdire le don des gamètes.	5	Autre	

Interdire par la Loi le Droit à l'enfant	5	Contre PMA et GPA	contre le droit à l'enfant
L'adoption: don d'une filiation	5	Autre	
L'égalité des droits face à la PMA	5	Pour PMA	
L'ouverture PMA à toutes les femmes quelle que soit leur situation (célibataire, en couple hétéro, en couple lesbien :	5	Pour PMA	
La compétence de l'Etat s'arrête à la porte de la chambre à coucher	5	Contre PMA	
La difficulté principale des contrats de GPA est de déterminer qui est reconnu comme le "parent" de l'enfant: ceci crée une situation de chaos qui porte atteinte à de nombreux droits de l'homme codifiés dans le droit international.	5	Contre GPA	
La famille n'est pas "hors sol"	5	Contre PMA	
La gestation pour autrui (GPA).	5	Contre GPA	
La loi de bioéthique : sur quels principes moraux s'appuie-t-elle ? Quelle charte éthique en est son fondement inscrit dans la marbre ?	5	Autre	
La loi doit encadrer un idéal de société basé sur la justice et le bien commun et la loi naturelle	5	Contre PMA	
La PMA et la GPA: risque pour les femmes	5	Contre PMA GPA	
La représentativité femme et homme est importante pour un gouvernement mais n'a pas lieu d'être dans la famille	5	Contre PMA et GPA	
La vérité sur le sujet du débat révélée par un psychiatre	5	Contre PMA	
Le don de gamètes doit rester gratuit	5	Autre	
Le maintien de l'anonymat du donneur est le signe que le père biologique est un être qui compte	5	Contre la levée de l'anonymat du don	
Le rôle de l'état	5	Autre	
Le rôle de la mère	5	Contre GPA	
Ma réponse	5	Contre PMA et GPA	
misogynie et misandrie...	5	Autre	
Modifié la loi sur la limite d'âge .	5	Autre	
Ne fabriquons pas une société artificielle !!! on ne fabrique pas un enfant !!!!	5	Contre PMA	
Ne pas bousculer la loi générale pour une hyperminorité	5	Contre PMA	
Obéir aux féministes radicales misandres	5	Contre PMA	
Organiser et Financer massivement la recherche sur 1/ infertilité 2/conséquence des techniques PMA existant depuis plus de 30 ans	5	Autre	faire des recherches scientifiques sur les conséquences de ces thcniques

parthénogenèse	5	Autre	entamer des études pour la parthogénèse
Pas de marchandisation de la procréation avec l'eugénisme en perspective . L'Enfant ne peut être objet d'un Droit à l'obtention , il est sujet des droits définis par la CIDE 1990	5	Contre PMA	
Permettre aux enfants issus de dons d'avoir accès au dossier médical du donneur	5	Autre	
Plutôt que de suivre les autres pays, soyons force de proposition!	5	Contre PMA	
PMA et GPA et bonheur de l'enfant	5	Contre PMA et GPA	
PMA GPA	5	Contre PMA et GPA	
PMA, GPA pour une protection des droits de l'enfant. Pour la protection de l'unité vivante humaine la plus fragile.	5	Contre PMA et GPA	
Pour la création d'un dispositif distinct de l'AMP accessible à toutes les femmes en âge de procréer	5	Contre PMA	
Pour lutter contre la marchandisation du corps humain	5	Contre PMA GPA	
Pour une meilleure gestion du "compteur Fiv pris en charge par la cpam"	5	Autre	
Pourquoi (et non pas comment) répondre aux demande sociétales	5	Autre	pourquoi répondre aux demandes sociétales?
pourquoi la reproduction sexuée ?	5	Autre	
Pourquoi une procréation assistée?	5	Contre PMA GPA	
PRINCIPE DE PRECAUTION	5	Contre PMA	
Principe de vérité pour l'enfant à naître.	5	Contre PMA	
Prise en compte de l'écologie dans les pratiques médicales	5	Contre PMA et GPA	
Privilégier la médecine de soin et non pas de confort	5	Autre	privilégier la nature et les liens autres que parental
procréation assistée	5	Autre	trop d'humains sur terre, pas la peine d'en créer plus
procréation identifiée	5	Contre PMA	
Procréation médicalement assistée	5	Pour PMA	
Procréation et société	5	Contre PMA	

Proposition de reformulation	5	Autre	Proposition de reformulation du thème
Quel sperme voulons nous pour demain ?	5	Autre	contre le don de sperme
QUELLE POLITIQUE POUR DEMAIN ?	5	Autre	
Reconnaissance des enfants nés par GPA par le père biologique et la maman dite de substitution comme parents légaux dans le respect des certificats de naissance du pays d'origine (USA en particulier)	5	Pour GPA	
Réserver la médecine financée par la collectivité aux soins	5	Contre PMA	
Sur l'illégitimité des actions et avis du comité consultatif d'éthique et des "débat citoyens" concernant la libre disposition de nos corps et de nos identités	5	Autre	
techniques de procréation et familles homo-parentales	5	Autre	réaliser de véritables études sur les familles homo-parentales
Tri ordonné puis aléatoire	5	Autre	
Un âge limite pour la PMA	5	Autre	
Une consultation passée a été ignorée	5	Contre PMA et GPA	Demande à ce que le CCNE considère les petitions contre le mariage homosexuel pour interdire PMA et GPA
"mère porteuse" respect de la femme	4	Contre GPA	
1ère proposition de LAVT concernant la procréation et la filiation de l'enfant	4	Pour PMA	
Agir ensemble c'est maintenir un respect de l'humain en toute circonstance et le protéger des risques au maximum.	4	Contre PMA et GPA	
Attention	4	Contre PMA et GPA	
Au commencement	4	Autre	Citation religieuse
Choix du degré de médicalisation	4	Autre	

comment répondre aux demandes sociétales d'élargissement de l'accès aux techniques de procréation	4	Contre GPA	
comment répondre aux demandes sociétales d'élargissement de l'accès aux techniques de procréation	4	Autre	Demande d'un référendum sur ces questions
Contre l'élargissement de la PMA et de la GPA	4	Contre PMA et GPA	
Convention Internationale des Droits de l'Enfant : respectons-là !	4	Contre PMA et GPA	
Couples ou paires	4	Autre	couple ou paires?
Cultiver audace et prudence pour les enfants à naître	4	Autre	
De quel enfant parle-t-on?	4	Autre	
Demandes sociétales	4		PAS ACCES À CETTE PAGE (ERREUR 404)
Deux jumeaux issus d'une gestation pour autrui, un avec un handicap l'autre non	4	Contre GPA	
différencier "mariage pour tous" et demandes d'homoparentalité	4	Autre	A propos des différences de situations
Don d'ovocytes: autoriser l'âge maximum de la receveuse	4	Autre	Age de la donneuse
don des gamètes	4	Autre	Gratuité et anonymat du don de gamète
Droit à l'enfant?	4	Contre PMA et GPA	
Droit à la PMA : les enjeux	4	Contre PMA	
droit des enfants et adoption	4	Contre PMA et GPA	
éduquer au sens du droit, du devoir et de la complémentarité Homme femme	4	Autre	Education
Encadrer le don de gamète - caractéristique des donneurs - anonymat	4	Autre	A propos du don de gamètes
Enfant Société et Responsabilité	4	Autre	A propos du don de gamètes
Et la santé mentale des enfants ?	4	Contre PMA et GPA	
Ethique et droit : légiférer pour exister sur la scène internationale ? Réponses du Pr Matéï et du Père Saintot à Centre Sèvres	4	Autre	lien vers une conférence

Garantir le droit à tout enfant de grandir en ayant connaissance de ses origines.	4	Autre	Droit des enfants à connaître leurs origines
Gestation par autrui	4	Contre GPA	
GPA	4	Contre GPA	
GPA PMA	4	Contre PMA	
Il est important de différencier ce qui est bon de ce qui est souhaitable.	4	Autre	différencier le bien et le souhaitable
implantation embryon	4	Autre	Fécondation post mortem
Informersur l'accouchement sous X, garantir l'anonymat des mères et les accompagner dans leurs démarches	4	Autre	Accouchement sous X
Interdiction de la GPA	4	Contre GPA	
Intérêt supérieur de l'enfant.	4	Contre PMA	
Je sais pas!	4	Contre PMA	
l'élargissement de l'accès aux techniques de procréation sont légitimes !	4	Autre	Pour PMA, contre GPA
L'enfant est un don et non un dû	4	Contre PMA et GPA	
La "règle du jeu démocratique" de ces états généraux n'est pas clairement précisée	4	Autre	Organisatiopn EGB
La bioéthique n'est pas déconnectée	4	Autre	Considérations sur la bioéthique
la filiation	4	Pour PMA	
La filiation est un sujet majeur pour l'identité de chaque personne, ne prenons pas le risque de la détruire!	4	Contre PMA	
La France a aboli l'esclavage.	4	Contre GPA	
La GPA est incompatible avec les droits de la femme et de l'enfant	4	Contre GPA	
La loi doit être au service du bien commun	4	Autre	definition d'une loi
La loi doit réguler les désirs individuels pour le respect de chacun	4	Contre PMA	
La loi ne doit pas mentir	4	Autre	Filiation doit être connue
La PMA doit rester réservée aux couples souffrant d'infertilité.	4	Pour PMA	
La procréation avec donneur non anonyme tant que l'horloge biologique le permet encore, puis la place, sans pression, pour un père adoptif pour les femmes qui n'ont pas eu la chance de trouver le papa/amoureux durable avant 35 ans.	4	Pour PMA	
Le désir ne fait pas le droit	4	Contre PMA	

liberté et responsabilité	4	Pour PMA GPA	
limiter le nombre de naissances issues d'un même donneur	4	Autre	Organisation dons de gamètes
Manque d'enfant ? Moins souffrir quand c'est possible, oui mais ...	4	Autre	Critique de la sacralisation de la souffrance
Merci pour ces débats	4	Autre	Merci au CCNE
Mon corps ne vous appartient pas : contre la dictature de la médecine sur les femmes !	4	Autre	pour la reconnaissance des femmes (pas bien compris)
Non à la généralisation de la PMA pour protéger l'humain	4	Contre PMA	
NON à la légalisation de la PMA sans père	4	Contre PMA	
Note au Président du CCNE	4	Autre	Critique président CCNE
Permettre au donneur d'avoir accès à son dossier médical	4	Pour l'autoconservation des gamètes	
Peut-on forcer quelqu'un(e) à être parent(e)? Quel est le meilleur intérêt de l'enfant?	4	Autre	
PMA	4	Contre PMA	
PMA = acte médical	4	Contre PMA	
PMA et GPA , le constat	4	Contre PMA	
PMA et petit nombre de donneurs	4	Contre PMA	
PMA sans père une mesure homophobe	4	Contre PMA	
PMA: droit à l'enfant	4	Contre PMA	
Préserver la définition originelle de la PMA : une réponse médicale à une infertilité médicalement constatée.	4	Contre PMA	
Prévention des maladies causes d'infertilité	4	Autre	
principe de précaution et prévention =NON à l'ouverture de la PMA et par effet de suite à la GPA	4	Contre PMA GPA	
Priver volontairement un enfant de sa filiation c'est lui procurer une souffrance. Il faut en tenir compte plus que celle d'adultes désireux d'avoir un enfant.	4	Contre PMA	
procréation	4	Contre PMA et GPA	
Procréation	4	Contre PMA et GPA	
Procréation et société	4	Contre GPA	
réflexion générale	4	Autre	Réflexion sur les délais entre 2 lois de bioéthique

Remboursement sécurité sociale	4	Pour PMA	
remise en question de la formulation: "répondre aux demandes sociétales"	4	Autre	Remise en question de l'existence d'une demande sociétale
Risque d'instrumentaliser le corps humain	4	Contre GPA	
risques possibles de la pma pour l'enfant et les mères dans la durée	4	Contre PMA	
Rôle de la mère	4	Contre GPA	
Simplifier l'adoption, pour tous les couples	4	Autre	Adoption
Soutien position Eglise catholique	4	Contre PMA	
Tout est-il permis ?	4	Contre PMA et GPA	
tout le monde ne doit pas se reproduire	4	Contre PMA	
toutes demande sociale ou sociétale n est pas nécessairement à satisfaire et il serait bon de savoir dans quelles proportion elles sont faites	4	Contre PMA	
Un enfant a besoin d'un papa et d'une maman	4	Contre PMA	
un enfant, quoiqu'on veuille faire croire, nait de cellules mâles et cellules femelles (ovules et spermatozoïdes) renvoyant à l'altérité et à la complémentarité	4	Contre PMA	
Un seul parent adoptant dans un couple homoparental	4	Autre	Pour que un enfant ne puisse être adopté que par un seul des conjoint d'union homosexuelle
unité de la personne et de la sexualité	4	Contre PMA et GPA	
1/ Le droit prioritaire : le droit à ses origines	3	Contre la levée de l'anonymat du don	
3ème proposition indispensable de LAVT concernant les embryons surnuméraires et l'avortement	3	Autre	Embryon et avortement
Aboutissement ultime de la société de consommation ?	3	Contre PMA	
Après. Les 700 000 pétitions, espoir que nos contributions seront entendues. Je crois en la concertation	3	Contre PMA	
Autonomie de la femme : la femme n'a pas droit de vie ou de mort sur ses enfants.	3	Autre	Anti IVG

Avis du Conseil Constitutionnel	3	Autre	défense du principe de précaution
Besoin de l'altérité	3	Contre PMA	
définition des objectifs	3	Autre	objectifs de la PMA?
désir d'enfant et parentalité	3	Contre PMA	
Dignité de l'embryon, dignité de la procréation, dignité de l'homme et de la femme, amour, respect et droits de l'enfant	3	Contre PMA	
Distinguer le mariage de l'union civile	3	Autre	distinguer mariage et pacte civil
Don de gamètes:	3	Autre	don de gamètes
Droit à l'objection de conscience pour les médecins	3	Contre PMA	
Droit de l'enfant d'avoir son pere et sa mere des sa naissance	3	Contre PMA	
droit de l'enfant et droit à l'enfant	3	Contre PMA	
droits de l'enfant	3	Contre PMA et GPA	
Embryons surnuméraires	3	Contre PMA et GPA	et contre fécondation in vitro
Encadrer l'information transmise aux futurs enfants	3	Autre	informer les enfants nés par PMA
Encadrer strictement le don de gamètes	3	Autre	encadrement don de gamètes
Est-il question de savoir si un couple homoparental ou une personne célibataire est aussi compétent qu'un couple hétéro pour s'occuper d'un enfant ?	3	Pour PMA	
famille	3	Contre PMA	
Faux problème	3	Contre PMA	
Favoriser la congélation des ovocytes plutôt que des embryons	3	Pour l'autoconservation des gamètes	
Garantie de bonne fin	3	Autre	littéralement, pour la GPA, mais ça ressemble à du second degré

Garantir une information complète et une véritable liberté	3	Autre	IVG et IMG
gratuité des gamètes à conforter	3	Autre	Gratuité don de gamètes
Il faut interdire la PMA post-mortem	3	Autre	PMA post mortem
Il faut mettre fin à La PMA pour tous	3	Contre PMA	
Inégalité : les femmes n'ont pas toutes les mêmes droits / prestations d'accompagnement après la naissance selon leur statut professionnel	3	Autre	Régime commun entre les femmes des différents secteurs pro
Inégalité ? Injustice ?	3	Contre PMA	
Infertilité sociale.	3	Autre	Question sur le rôle de la médecine
Inscrire l'interdiction de la PMA et de la GPA dans la Constitution	3	Contre PMA GPA	
L'enfant n'est pas un dû et la science n'a pas tous les droits	3	Contre PMA et GPA	
L'aide à la procréation doit être réservée aux femmes ayant des problèmes personnels de stérilité	3	Contre PMA	
L'intérêt supérieur de l'enfant	3	Contre PMA et GPA	
L'interdiction du don de gamètes	3	Contre PMA	
La "PMA-IAD pour tous" finira-t-elle comme l'adoption internationale ?	3	Autre	Question sur le devenir de la PMA
La femme ne serait-elle donc qu'un animal comme un autre ?	3	Contre PMA	
La France doit participer à la mise en place d'une convention internationale pour encadrer les GPA faites à l'étranger	3	Pour GPA	
La GPA est l'exploitation de femmes pauvres, et un dévoiement utilitariste du corps féminin.	3	Contre GPA	
la légalisation de PMA ...et La GPA n'était pas dans le programme d'Emmanuel Macron	3	Autre	Programme Macron
La PMA pour toutes a des répercussions légales et sociales plus importantes que l'adoption pour tous	3	Contre PMA	
La procréation artificielle doit rester exceptionnelle et exclusivement médicale.	3	Contre PMA	
La révision de la loi de bioéthique décidera-t-elle la fin de l'éthique	3	Autre	Interrogation sur l'éthique

Le consentement du père à l'avortement.	3	Autre	consentement des pères pour l'avortement
Le DPN pour une meilleure prise en charge médicale	3	Autre	DPN
Le droit de doit rester supérieur au droit à	3	Contre PMA	
Le droit de l'enfant passe avant le droit à l'enfant	3	Contre PMA	
Le gestaton pour autrui GPA	3	Autre	Rôle du donneur de sperme
Le jugement de l'histoire pour la PMA et la GPA	3	Contre PMA et GPA	
Le regard croisé des religions sur ce sujet	3	Autre	voir les réflexions des religions
Le rôle du père	3	Contre PMA	
Légitimité ?	3	Autre	Légitimité de la demande PMA sans père
Les enfants ne sont pas des cobayes	3	Contre PMA	
Les états généraux de la bioéthique ne sont pas faits pour répondre à cette question	3	Autre	EGB doivent servir à autre chose
Les femmes sont tout aussi importantes que les hommes. Nous sommes complémentaires et ça profite aux enfants, à la famille, au même titre qu'à toute la société	3	Contre PMA et GPA	
Limite d'âge pour la PMA	3	Pour PMA	
mettre l'état devant ses responsabilités	3	Contre PMA	
Ne plus autoriser l'adoption à des personnes célibataires ou vivant seules	3	Autre	adoption
NON, à la PMA avec insémination par donneur (IAD)	3	Contre PMA	
OBLIGATION D'ENFANTS	3	Contre PMA	
Offrir les embryons surnuméraires à l'adoption aux couples infertiles	3	Autre	offrir les embryons surnuméraires aux couples infertiles
ouverture de l'AMP aux femme seules ou en couple	3	Pour PMA	
Passage d'une médecine qui soigne à une médecine aui satisfait une demande d'enfant	3	Contre PMA	
Père et mère	3	Contre PMA	
PMA	3	Contre PMA	

PMA en cas d'infertilité suite à maladie	3	Pour PMA	
PMA et GPA	3	Contre PMA et GPA	
PMA et GPA pour qui?	3	Contre PMA et GPA	
PMA sans père	3	Contre PMA	
PMA, quelle loi pour accorder les « pour » et les « contres » ?	3	Autre	Incompréhensible
préservé la filiation biologique	3	Contre PMA	
Principe de précaution	3	Autre	Défense du principe de précaution
Priorité absolue au confort de l'enfant durant toute sa vie (rappel des enfants passés par la DASS depuis 1930 : un drame caché !)	3	Contre PMA	
PROCREATION	3	Contre PMA	
procréation et société	3	Contre PMA	
Procréation médicale assistée	3	Contre PMA GPA	
Procréation non BIO	3	Pour PMA	
Procréation pas à n'importe quel prix	3	Contre PMA et GPA	
Quel cadre pour PMA et GPA ?	3	Autre	Pour si respect de la connaissance des origines
Remboursement par la Sécurité sociale ?	3	Pour PMA	
Repréciser la notion d'éthique dans la loi	3	Autre	Demande à ce que la loi rappelle que la recherche et la médecine ont pour objectif de guérir et soulager
Risque inacceptable pour la femme enceinte	3	Contre GPA	
Sanctuariser la procréation comme espace de liberté	3	Contre PMA	
Science ...sans conscience	3	Contre PMA et GPA	
Stop aux embryons surnuméraires	3	Autre	stop aux embryons surnuméraires
techniques de procréation	3	Autre	Coup de gueule contre les participants

Tester l'ADN préalablement à toute levée d'anonymat	3	Autre	Anonymat du don de gamète
thérapie médicalement assisté	3	Contre PMA	
Un enfant heureux est celui qui s'épanouit entre son père et sa mère ...	3	Contre PMA et GPA	
Une conférence scientifique intéressante pour tous : travaux récents en épigénétique	3	Autre	lien vers une conférence
Une excellente émission à écouter	3	Autre	lien vers une conférence
Une solution: développer la Naprotechnologie	3	Autre	Naprotechnologie
Valeurs humaines	3	Contre PMA	
2ème proposition indispensable de LAVT concernant la procréation bio des parents	2	Autre	Procréation bio
Absence de pere	2	Contre PMA	
accepter le réel : une union de femmes et une union d'hommes ne peut pas "faire" d'enfants	2	Contre PMA	
accompagner l'enfant jusqu'au bout	2	Autre	IMG
Autoconservation des gamètes	2	Autre	Autoconservation des gamètes
bioethique et manipulation	2	Autre	Pub
Comment naître dans une société faite pour les hommes?	2	Autre	Demande que les femmes soit encouragé à avoir des enfants
Comment peut on réfléchir à "faire faire des enfants à tous".. avant "une famille pour chaque enfant".....	2	Contre PMA et GPA	
Conséquences néfastes de l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et femmes seules	2	Contre PMA	
Constat : Utilisation des gamètes et embryons : faut il une limite dans le temps ?	2	Autre	Limite conservation gamètes
Contre l'eugénisme et la marchandisation des corps	2	Contre PMA GPA	
Convention Internationale des Droits des Enfants	2	Contre PMA GPA	
Demande de reformulation des propositions du comité qui ne sont claires comme les réponses l'indiquent.	2	Autre	Demande de reformulation des propositions

Demandes sociétales et accès aux techniques de procréation	2	Contre PMA et GPA	
Dernier message au CCNE	2	Contre GPA	
Des questions mal posées	2	Autre	questions mal posées
Détournement	2	Contre PMA	
Devoir et loi	2	Contre PMA	
DPN et eugénisme	2	Autre	DPN et eugénisme
Edmond	2	Autre	Gartuité des dons
Effet sur la famille d'un enfant handicapé (T21)	2	Autre	Effet sur la famille d'un enfant handicapé
Enjeux de la PMA	2	Contre PMA	
Enjeux économiques de la fertilité	2	Autre	Economie de la fertilité
Enjeux légaux et sociétaux	2	Contre GPA	
ESCLAVAGE MODERNE	2	Contre GPA	
Expliquer le rôle de la médecine	2	Contre PMA	
GPA: marchandisation des corps.	2	Contre GPA	
gratuité du don des gamète	2	Autre	Gratuité du don des gamète
Je suis contre cette proposition. Non au changement des critères d'accès à l'AMP	2	Contre PMA	
Je trouve que la question "Comment répondre aux demandes sociétales d'élargissement de l'accès aux techniques de procréation?"	2	Autre	Contestation de la terminologie employée par le CCNE
L'enfant fruit de l'amour entre un homme et une femme	2	Contre PMA	
L'extension de la PMA va dans le sens d'un monde déshumanisé	2	Contre PMA	
la demande d'artifice génétique, signe de souffrance psychique dans nos sociétés post-modernes	2	Autre	intersexe et artifice génétique
La médecine prénatale est parfois cruelle!	2	Autre	DPN
la procréation	2	Contre PMA	
La question de la filiation naturelle et culturelle devrait figurer en tête de liste	2	Autre	question de la filiation et de la transmission
la stabilité créé naturellement par la famille, lieu de reproduction de l'espèce humaine	2	Contre PMA	

la vérité rend libre	2	Contre PMA	
Le droit de l'enfant est prioritaire par rapport au désir des adultes, car lui ne peut pas se défendre.	2	Contre PMA	
Limite d'âge pour l'accès à la PMA	2	Autre	Limite d'âge pour l'accès à la PMA
Naturel VS Artificiel	2	Contre PMA et GPA	
Ne pas priver volontairement un enfant d'un père	2	Contre PMA	
Non à la marchandisation du corps humain	2	Contre PMA et GPA	
Nous la connaissons parfaitement : elle est prescrite aux couple présentant des troubles et pathologies liées à l'infertilité et susceptibles de transmettre une pathologie à leur enfant par voie naturelle !	2	Autre	Incompréhensible
Ouvrir l'accès au don d'ovocytes aux centres français privés	2	Autre	Ouvrir l'accès au don d'ovocytes aux centres français privés
Parentalité, amour et vérité	2	Pour PMA	
Permettre aux enfants de connaître ses parents	2	Autre	Demande que l'enfant ait le droit de connaître ses parents charnels
Piste pour faire coïncider désir d'enfant des uns et refus d'enfant des autres	2	Contre PMA	
PMA	2	Contre PMA	
PMA pour qui et quoi	2	Contre PMA	
PMA pour un couple homme femmes	2	Contre PMA	
Préserver l'intérêt supérieur de l'enfant	2	Contre PMA	
problème du déficit de spermatozoïdes à la banque du sperme	2	Autre	déficit de sperme aux CECOS
procréation	2	Contre PMA	
procréation	2	Pour PMA	
Procréation et "principe de précaution"..	2	Autre	Pour le principe de précaution
Procréer engage à aimer l'enfant à naître	2	Pour PMA	

PROLONGER LA DURÉE DE CONGÉLATION DES EMBRYONS DES COUPLES POUR FIV (aujourd'hui 5 ans maximum)	2	Autre	prolonger la durée de conservation des embryons
Promouvoir une nouvelle manière de vivre son désir de maternité ou de paternité	2	Contre GPA	
Protéger l'enfant de l'absence de filiation	2	Contre GPA	
Qu'en est il d'une société qui ne supporte plus la frustration du désir au nom du tout est possible ?	2	Contre PMA	
Reconnaître que l'enfant n'est pas un droit et que ni le corps de la femme ni l'enfant, ne sont objets commercialisables	2	Contre PMA	
Réservons la PMA aux cas d'infertilité pathologique	2	Contre PMA	
Respecter la dignité d'être humain de l'enfant	2	Contre PMA	
Risque trop important comparé à la population concernée par la demande	2	Contre PMA	
Rôle de la médecine	2	Autre	
science sans conscience n'est que ruine de l'ame	2	Autre	ecologie integrale
Tenir compte du contenu des arguments pour les classer dans les catégories "pour" ou "contre"	2	Autre	Conseil
Un vrai marché - financier	2	Autre	Constat
Une AMP pensée pour les femmes fertiles	2	Pour PMA	
Une limite au principe d'autonomie	2	Autre	Constat
.LA PARENTÉ N EST PAS LA PARENTALITÉ	1	Contre PMA	
A revoir : le remboursement de la PMA par la Sécurité Sociale	1	Autre	Conséquences
adoption	1	Autre	Adoption
aider les pays les moins fortunés au lieu de dépenser pour la PMA GPA ETC	1	Contre PMA et GPA	
Arbitrer entre un droit et un privilège	1	Contre PMA et GPA	
Au service de l'enfant	1	Contre PMA et GPA	
Aucun consensus	1	Contre PMA	
Bioéthique : pourquoi il est devenu impossible de légiférer JUSTEMENT	1	Autre	Réflexion
chaque être humain doit avoir le droit de connaître ses origines biologiques Pas de don donc pas de d anonymat nécessaire	1	Contre PMA	
Clarifier l'accès des personnes transgenres à l'autoconservation des gamètes (Art. L. 2141-11 et L. 1244-2 CSP)	1	Pour l'autoconservation des gamètes	
Comment répondre aux attentes sociétales ?	1	Contre PMA et GPA	
Conséquence de l'élargissement de l'accès aux techniques de procréation	1	Autre	Eugénisme
Couples ou paires	1	Autre	couple ou paires?
Dans la suite des valeurs a promouvoir: agir ensemble c'est raison garder éthiquement et financièrement.	1	Autre	Réflexion sur les coûts

Des enfants dont les dysfonctionnements apparaîtront à l'âge adulte	1	Contre PMA	
Désir et droit	1	Autre	non au droit à l'enfant
Droit naturel de l'enfant	1	Contre PMA	
Edmond	1	Contre PMA	
Égoïste-égocentrisme humain	1	Contre PMA et GPA	
empêcher la marchandisation du corps humain	1	Contre PMA GPA	
etat 2017 du nombre de cas d'infertilité	1	Autre	manque d'étude sur l'infertilité
Faire la différence entre ne plus avoir de père à cause des aléas de la vie et légaliser l'absence de père	1	Contre PMA	
Favoriser l'amélioration de la fertilité	1	Autre	favoriser l'amélioration de la fertilité
Garantir à chaque enfant d'avoir accès à ses origines : un père et une mère !	1	Contre PMA	
GPA	1	Contre GPA	
GPA PMA	1	Contre PMA GPA	
gratuité des dons de gamètes	1	Contre la rémunération des gamètes	
Il conviendrait de contrôler l'utilisation du terme de "demandes sociétales" ?	1	Autre	
Il faut arrêter de jouer avec les gamètes !	1	Contre PMA	
Il faut inscrire dans la loi le droit à l'accès à sa filiation	1	Pour la levée de l'anonymat du don	
Indisponibilité du corps	1	Contre GPA	
l'état n'a pas à entériner l'effacement du père ou de la mère par une loi;	1	Contre PMA	
l'éthique ne devrait pas varier en fonction des demandes sociétales	1	Autre	l'éthique ne doit pas bouger en fonction des demandes sociétales
L'être humain n'est pas un objet	1	Contre PMA GPA	
La non marchandisation du corps humain	1	Contre GPA	
La non marchandisation du corps humain	1	Contre PMA	
La PMA n'est pas la seule solution	1	Autre	Conséquences
la question de l'enfant	1	Contre PMA et GPA	
La vie c'est l'asymétrie	1	Contre PMA et GPA	
Le droit à l'enfant	1	Autre	Pour le droit de l'enfant
Le rôle du père	1	Contre PMA	

Les liens du sang sont une motivation au moins aussi importante que l'accès aux origines	1	Autre	Réflexions
Liberté des géniteurs, responsabilité des parents	1	Autre	Réflexions
Ne pas créer délibérément des "accidents de la vie"	1	Contre PMA et GPA	
Non	1	Contre PMA et GPA	
Non marchandisation du corps	1	Contre PMA GPA	
Parlons aide, soutien et accompagnement	1	Autre	aide et accompagnement
permettre aux femmes de concilier maternité et vie professionnelle, dans un monde de l'entreprise qui reste souvent très discriminant pour elles	1	Autre	Réflexion travail des femmes
Plutôt que de suivre les autres pays, soyons force de proposition!	1	Contre PMA	
PMA femmes seules ou en couples	1	Contre PMA	
PMA, quelle loi pour accorder les « pour » et les « contres » ?	1	Autre	Réflexions
PMA,GPA, égalité ou privilège ?	1	Contre PMA GPA	
Poser le droit de l'enfant avant le droit à l'enfant	1	Contre PMA et GPA	
Pour adopter, il faut un "agrément". Pour créer volontairement un orphelin de père ?	1	Autre	Adoption
Pourquoi la question du "droit à l'enfant" se pose-t-elle aujourd'hui plus qu'hier et avant-hier ?	1	Autre	la question du droit à l'enfant
Prévoir une clause de conscience	1	Contre PMA	
Procréation	1	Contre PMA	
Procréation et société	1	Contre PMA et GPA	
Procréation et société	1	Contre PMA	
Procréation et Société	1	Contre PMA et GPA	
Procréation exclusivement naturelle	1	Contre PMA et GPA	
proposer des études de suivi propectifs des enfants adoptés ou nés par FIV pour des couples homosexuels	1	Contre PMA et GPA	
Protéger l'enfant	1	Contre PMA et GPA	
Questions du comité biaisées, seule façon de s'exprimer: le débat et ses propositions!	1	Autre	Remarques sur les débats
Réflexions sur les nouvelles procréations médicalement assistées chez les femmes homosexuelles et les femmes seules.	1	Autres	Réflexions
respect de l'enfant	1	Autre	respect de l'enfant
seul elargissement possible à l'insemination artificielle	1	Conre GPA	
Soyons écologique	1	Contre PMA	
Stop PMA : pour une évaluation médicale des enfants nés ainsi	1	Contre PMA	

Supprimer le don de gamètes	1	Autre	Proposition de suppression du don de gamètes
Un diagnostic ne peut pas conduire à éliminer le malade	1	Autre	Contre l'avortement
un enfant à n importe quel prix	1	Contre PMA et GPA	
Un point de l'Eglise catholique sur la PMA	1	Autre	point de l'Eglise catholique sur la PMA
Une hiérarchie entre les couples ? (réponse à Phil86 le 28/02)	1	Contre PMA	
valeur	1	Contre GPA	
22 pages	0	Autre	Sans rapport
Alliance ultime	0	Contre PMA et GPA	
Contre la PMA et la GPA	0	Contre PMA et GPA	
développer la NaProTechnologie	0	Contre PMA	
Don de gamètes? Réflexions sur certaines conséquences	0	Contre la rémunération des gamètes	
Edmond	0	Autre	Incompréhensible
enfants sans pères	0	Contre PMA	
Evitons de jouer aux apprentis sorciers	0	Autre	pour l'altérité sexuelle
Existe-t-il une limite à l'évolution de l'éthique en biologie humaine ?	0	Contre PMA	
Famille seulement mari et femme	0	Contre PMA	
Faut-il priver un enfant de père ?	0	Contre PMA et GPA	
GPA	0	Contre GPA	
GPA: voir le film "Notre enfant"	0	Pour GPA	
Inscrivons les droits de l'enfant dans la Constitution	0	Contre PMA et GPA	
L'enfant n'est pas une marchandise, ni un droit.	0	Contre PMA et GPA	
L'intérêt de l'enfant à venir	0	Contre PMA	
La GPA établit une rupture du lien gestationnel contracté entre l'enfant et la femme qui l'a porté.	0	Contre GPA	
la procréation	0	Contre PMA	
La vie est un cadeau, elle est un don !	0	Autre	Ode à la vie
Le devenir et la protection de l'enfant	0	Contre PMA et GPA	
le droit de connaître ses origines	0	Contre PMA et GPA	
Le principe d'égalité ne peut être invoqué que pour des situations identiques	0	Autre	principe d'égalité
Limiter strictement les recours à l'AMP aux cas d'infertilité ou de risques de transmission d'une maladie grave à l'enfant	0	Contre PMA	

Ne pas promouvoir directement ou indirectement la torture que représente le fait de porter un enfant et l'accouchement, et l'avortement, ou des moyens mutilants pour que la femme n'en ait pas	0	Autre	A propos de l'infertilité
Non	0	Contre PMA et GPA	
Non à la double tyrannie des désirs particuliers et de la technique scientifique	0	Contre PMA	
Nous sommes 7,5 milliards sur terre, il est égoïste d'infliger la vie	0	Autre	Contre la reproduction
PMA	0	Contre PMA	
PMA	0	Contre PMA	
PMA / GPA	0	Pour PMA et GPA	
PMA pour tous	0	Contre PMA	
Pourquoi légiférer sur la procréation?	0	Contre PMA et GPA	
PROCREATION ET SOCIETE	0	Contre PMA	
QUELLE DEMANDE SOCIETALE ??	0	Contre PMA	
Respect du droit naturel	0	Contre PMA	
Respecter la nature	0	Autre	Appel à la responsabilité des médecins
stop aux oxymores	0	Contre la rémunération des gamètes	
toutes demande sociale ou sociétale n est pas nécessairement à satisfaire et l'état, par une loi, n'a pas à cautionner la marchandisation de l'être humain	0	Contre PMA	
Un enfant n'est pas un produit	0	Contre PMA et GPA	
	26 567		

7.4. LE TABLEAU COMPLET DES VOTES ET SOUTIENS (« LIKE »)

Proposition	Auteur	Pour	% pour	Soutiens pour	% soutiens pour	Mitigés	% mitigés	Soutiens sur cas	% soutiens	Contre	% contre	Soutiens contre	% soutiens contre	Total des soutiens	Total des soutiens
Considérations générales															
La vie nécessite la complémentarité homme-femme pour germer, respectons la nature humaine	Internaute	43	55,84 %	270	79,88 %	10	12,99 %	19	5,62 %	24	31,17 %	49	14,50 %	77	338
Favorisons la recherche sur l'infertilité	Internaute	21	84,00 %	115	97,46 %	3	12,00 %	3	2,54 %	1	4,00 %	0	0,00 %	25	118
Aucun membre du corps médical ne doit être obligé de pratiquer des actes qu'il reprouve (donner la mort via un avortement).	Internaute	25	58,14 %	204	85,36 %	11	25,58 %	22	9,21 %	7	16,28 %	13	5,44 %	43	239
Les LGBT doivent conquérir leurs droits	Internaute	1	3,57 %	0	0,00 %	9	32,14 %	7	4,79 %	18	64,29 %	139	95,21 %	28	146
La bioéthique doit prendre en compte les évolutions sociétales	Internaute	14	29,17 %	17	5,96 %	1	2,08 %	1	0,35 %	33	68,75 %	267	93,68 %	48	285
La laïcité : pas d'ingérence des cultes dans la loi	Internaute	10	20,41 %	30	14,08 %	0	0,00 %	0	0,00 %	39	79,59 %	183	85,92 %	49	213
Orientation sexuelle des parents	Internaute	13	52,00 %	43	27,39 %	0	0,00 %	0	0,00 %	12	48,00 %	114	72,61 %	25	157
On ne choisit pas de ne pas pouvoir procréer naturellement	Internaute	6	17,14 %	16	11,51 %	2	5,71 %	8	5,76 %	27	77,14 %	115	82,73 %	35	139

Accepter la réalité	Internaute	5	15,15 %	7	5,15%	8	24,24 %	20	14,71 %	20	60,61 %	10	30,15%	33	136
0 argument contre la pma, l'avortement, la gpa	Internaute	10	29,41 %	15	19,23 %	5	14,71 %	5	6,41 %	19	55,88 %	58	74,36%	34	78
Ne pas céder au chantage à l'homophobie ni à toute autre forme de tyrannie intellectuelle	Internaute	17	56,67 %	45	70,31 %	4	13,33 %	8	12,50 %	9	30,00%	11	17,19%	30	64
Sortons de l'hypocrisie !	Internaute	13	27,66 %	23	13,86 %	2	4,26 %	1	0,60 %	32	68,09 %	14	28,54%	47	166
Au fait, c'est quoi le progrès ?	Internaute	21	61,76 %	48	72,73 %	10	29,41 %	12	18,18 %	3	8,82 %	6	9,09%	34	66
Référendum oui ou non	Internaute	13	50,00 %	17	62,96 %	5	19,23 %	1	3,70 %	8	30,77 %	9	33,33%	26	27
L'eugénisme est positif pour l'humanité et doit être encouragé. Les techniques de PMA le permettent avec précision, il faut	Internaute	2	7,69%	0	0,00%	5	19,23 %	2	4,08 %	19	73,08 %	47	95,92%	26	49
Attention ne pas confondre souhait société et problèmes médicaux	Internaute	7	20,00 %	1	3,23%	9	25,71 %	4	12,90 %	19	54,29 %	26	83,87%	35	31
Liberté. Égalité.	Internaute	8	32,00 %	16	17,39 %	0	0,00 %	0	0,00 %	17	68,00%	76	82,61%	25	92
Est-ce que les homophobes ont le droit de décider de comment nous devons vivre ?	Internaute	8	28,57 %	10	6,17%	0	0,00 %	0	0,00 %	20	71,43 %	15	53,85%	28	162
Un débat impossible	Internaute	8	28,57 %	13	11,11 %	0	0,00 %	0	0,00 %	20	71,43 %	10	35,71%	28	117
Remettre au centre de la société le rôle des couples et encourager leur fertilité	Internaute	17	51,52 %	59	89,39 %	11	33,33 %	3	4,55 %	5	15,15%	4	6,06%	33	66

Voulons nous une société ouverte accueillante et inclusive?	Internaute	10	35,71 %	13	15,12 %	0	0,00 %	0	0,00 %	18	64,29 %	73	84,88 %	28	86
Interdire d'interdire aux autres	Internaute	6	23,08 %	7	10,61 %	3	11,54 %	14	21,21 %	17	65,38 %	45	68,18 %	26	66
Délier ce qui a été lié de façon erronée pour désaliéner l'humain.	Internaute	9	31,03 %	1	2,08 %	3	10,34 %	4	8,33 %	17	58,62 %	43	89,58 %	29	48
Pour que l'Éthique retrouve sa juste place, adressons une motion de défiance au CCNE et à son président.	Internaute	16	55,17 %	53	81,54 %	11	37,93 %	12	18,46 %	2	6,90 %	0	0,00 %	29	65
Ce n'est pas à la loi de décider qui peut avoir des enfants et qui ne peut pas	Internaute	6	21,43 %	12	11,01 %	1	3,57 %	0	0,00 %	21	75,00 %	97	88,99 %	28	109
Le «lobby LGBT» n'existe pas, c'est une expression anxiogène utilisée massivement sur les sites de désinformation	Internaute	4	4,12 %	3	2,88 %	78	80,41 %	56	53,85 %	15	15,46 %	45	43,27 %	97	104
Je propose un pacte	Internaute	10	45,45 %	14	18,18 %	3	13,64 %	10	12,99 %	9	40,91 %	53	68,83 %	22	77
Faut-il mettre une limite à l'application du progrès technologique ?	Internaute	6	23,08 %	4	22,22 %	17	65,38 %	8	44,44 %	3	11,54 %	6	33,33 %	26	18
La procréation en elle-même n'est pas éthique	Internaute	0	0,00 %	0	0,00 %	85	100,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	85	0
L'enfant, la filiation															
Le devenir et la protection de l'enfant	CCNE	160	46,11 %	842	41,21 %	166	47,84 %	1175	57,51 %	21	6,05 %	26	1,27 %	347	2043

Le droit à connaître ses origines / son ascendance pour les enfants	CCNE	209	74,64 %	1064	84,65 %	44	15,71 %	123	9,79 %	27	9,64 %	70	5,57%	280	1257
Développer la recherche sur le suivi à long terme des enfants issus de ces nouvelles indications dans un cadre parental nouveau	CCNE	94	41,59 %	197	29,54 %	10	4,42 %	52	7,80 %	122	53,98%	418	62,67%	226	667
La PMA ne porte pas atteinte aux droits de l'enfant	Internaute	15	11,90 %	60	5,40%	24	19,05 %	77	6,92 %	87	69,05%	975	87,68%	126	1112
Ne pas connaître son père biologique est un préjudice moral reconnu par la Justice	Internaute	18	56,25 %	37	92,50 %	2	6,25 %	1	2,50 %	12	37,50%	2	5,00%	32	40
Droit à l'enfant, un nouveau droit de l'homme?	Internaute	12	46,15 %	74	59,68 %	3	11,54 %	5	4,03 %	11	42,31%	45	36,29%	26	124
Faut-il avoir un papa et une maman pour se construire??	Internaute	22	75,86 %	129	87,16 %	1	3,45 %	0	0,00 %	6	20,69%	19	12,84%	29	148
La privation de père ou de mère doit rester un accident de la vie	Internaute	20	58,82 %	106	76,81 %	1	2,94 %	0	0,00 %	13	38,24%	32	23,19%	34	138
Le droit et l'intérêt de l'enfant doivent guider la réforme	Internaute	32	68,09 %	383	84,92 %	0	0,00 %	0	0,00 %	15	31,91%	68	15,08%	47	451
L'enfant n'est pas un droit : tout comme il est sujet de droit, mais ne peut en aucun cas être objet de droit	Internaute	26	72,22 %	194	83,98 %	2	5,56 %	10	4,33 %	8	22,22%	27	11,69%	36	231
La loi doit être centrée sur l'intérêt de l'enfant	Internaute	18	69,23 %	121	93,08 %	7	26,92 %	8	6,15 %	1	3,85 %	1	0,77%	26	130
Réaffirmer le droit fondamental de tout enfant à connaître son père et sa mère et à être élevé par eux.	Internaute	17	51,52 %	59	63,44 %	1	3,03 %	1	1,08 %	15	45,45%	33	35,48%	33	93
Les droits de l'enfant doivent s'imposer sur les désirs : pas de PMA sans père et pas de GPA !	Internaute	11	39,29 %	49	42,61 %	16	57,14 %	61	53,04 %	1	3,57 %	5	4,35%	28	115

Il n'y a pas de droit à avoir un père et une mère	Internaute	4	8,33%	15	4,57%	11	22,92%	56	17,07%	33	68,75%	25	78,35%	48	328
L'homoparentalité est-elle le droit des enfants ?	Internaute	8	20,51%	5	4,76%	13	33,33%	21	20,00%	18	46,15%	79	75,24%	39	105
Les familles hétéroparentales ne sont pas d'une qualité supérieure aux familles homoparentales.	Internaute	8	17,78%	28	6,78%	5	11,11%	8	1,94%	32	71,11%	37	91,28%	45	413
Priver un enfant de père ou de mère est un acte de maltraitance psychologique	Internaute	15	46,88%	52	59,77%	1	3,13%	0	0,00%	16	50,00%	35	40,23%	32	87
La filiation est biologique	Internaute	21	48,84%	84	68,85%	1	2,33%	3	2,46%	21	48,84%	35	28,69%	43	122
Les couples homosexuels font-ils de mauvais parents ?	Internaute	2	2,99%	11	3,68%	64	95,52%	28	95,32%	1	1,49%	3	1,00%	67	299
La rupture du lien de filiation naturel relèverait d'une amnésie collective suicidaire	Internaute	4	16,00%	10	19,61%	18	72,00%	34	66,67%	3	12,00%	7	13,73%	25	51
Les risques liés à l'homoparentalité: point de vue d'un professionnel de santé non confessionnel et dont c'est le métier au quotidien	Internaute	23	58,97%	40	64,52%	1	2,56%	2	3,23%	15	38,46%	20	32,26%	39	62
La parenté n'est pas une histoire de liens biologiques pour un enfant	Internaute	2	8,00%	0	0,00%	17	68,00%	27	84,38%	6	24,00%	5	15,63%	25	32
Reconnaître à l'enfant 3 parents ou plus encore pour s'adapter à la situation réelle	Internaute	0	0,00%	0	0,00%	14	37,84%	10	12,05%	23	62,16%	73	87,95%	37	83
Le droit à l'enfant, ça n'existe pas, définitivement.	Internaute	13	28,89%	46	23,12%	7	15,56%	9	4,52%	25	55,56%	14	72,36%	45	199
La définition d'un parent n'est pas liée à la génétique	Internaute	9	28,13%	9	12,33%	0	0,00%	0	0,00%	23	71,88%	64	87,67%	32	73

Le "droit à l'enfant", un cache nez pour le refus de l'homoparentalité.	Internaute	7	26,92 %	15	19,48 %	6	23,08 %	8	10,39 %	13	50,00 %	54	70,13 %	26	77
Les conséquences dramatiques de la stigmatisation des enfants nés de PMA / GPA	Internaute	4	8,33 %	5	2,96 %	28	58,33 %	63	37,28 %	16	33,33 %	101	59,76 %	48	169
Nécessité d'une évaluation scientifique par un panel d'expert sur le devenir des enfants	Internaute	23	57,50 %	30	55,56 %	3	7,50 %	2	3,70 %	14	35,00 %	22	40,74 %	40	54
Les droits de l'enfant, ce qui est vraiment dit.	Internaute	9	37,50 %	17	41,46 %	0	0,00 %	0	0,00 %	15	62,50 %	24	58,54 %	24	41
L'intérêt de l'enfant est avant tout d'être conçu. Empêcher une conception sans une concrète raison va contre l'intérêt de	Internaute	1	3,23 %	3	5,00 %	19	61,29 %	14	23,33 %	11	35,48 %	43	71,67 %	31	60
La protection des enfants de PMA/GPA par la reconnaissance d'une discrimination fondée sur le mode de conception	Internaute	7	26,92 %	3	9,38 %	6	23,08 %	0	0,00 %	13	50,00 %	29	90,63 %	26	32
Respect des Droits de l'Enfant garantis par la CIDE en 1990 par la France	Internaute	2	6,90 %	3	18,75 %	26	89,66 %	12	75,00 %	1	3,45 %	1	6,25 %	29	16
La PMA															
Des Françaises vont à l'étranger pour réaliser leur AMP qui sont interdites en France	CCNE	237	15,30 %	2758	8,48 %	234	15,11 %	3311	10,18 %	1078	69,59 %	26468	81,35 %	1549	32537
Il existe une demande sociale qui n'est plus liée aux seuls cas d'infertilité	CCNE	196	12,02 %	1647	7,23 %	152	9,32 %	1061	4,66 %	1283	78,66 %	20060	88,11 %	1631	22768
Ouvrir l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes	CCNE	98	8,29 %	536	28,97 %	13	1,10 %	36	1,95 %	1071	90,61 %	1278	69,08 %	1182	1850

L' égalité dans l' accès aux techniques de procréation	CCNE	87	14,40 %	597	8,84%	31	5,13 %	116	1,72 %	486	80,46%	6038	89,44%	604	6751
L' autonomie des femmes	Internaute	65	13,24 %	291	10,41 %	70	14,26 %	285	10,20 %	356	72,51%	2219	79,39%	491	2795
Maintien de l'interdiction de la PMA ; de la GPA	Internaute	48	66,67 %	725	78,46 %	4	5,56 %	7	0,76 %	20	27,78%	192	20,78%	72	924
Définir les conditions de remboursement des techniques d' AMP	Internaute	31	10,51 %	65	4,45%	25	8,47 %	41	2,80 %	239	81,02%	1356	92,75%	295	1462
Pour une réforme de la PMA centrée sur les femmes et non plus sur le couple	Internaute	8	14,81 %	17	5,01%	9	16,67 %	22	6,49 %	37	68,52%	300	88,50%	54	339
Une démarche de PMA correspond à une réelle volonté d'enfant	Internaute	14	18,18 %	107	20,98 %	63	81,82 %	403	79,02 %	0	0,00 %	0	0,00%	77	510
Maintien de la législation actuelle sur la PMA	Internaute	27	62,79 %	249	78,80 %	6	13,95 %	3	0,95 %	10	23,26%	64	20,25%	43	316
La PMA doit rester un acte médical de traitement contre l'infertilité	Internaute	16	61,54 %	90	81,08 %	0	0,00 %	0	0,00 %	10	38,46%	21	18,92%	26	111
PMA Pour les femmes	Internaute	6	16,67 %	15	13,64 %	10	27,78 %	10	9,09 %	20	55,56%	85	77,27%	36	110
Parentalité automatique pour les couples de femmes mariées, et adoption possible avant la naissance pour les couples non mariés	Internaute	9	32,14 %	11	16,42 %	7	25,00 %	6	8,96 %	12	42,86%	50	74,63%	28	67
La procréation médicale ne devrait continuer à être réservée aux infertilités médicales, et sans donneur	Internaute	22	66,67 %	89	79,46 %	3	9,09 %	10	8,93 %	8	24,24%	13	11,61%	33	112
Les femmes homosexuelles ont rarement besoin de PMA si elles souhaitent un enfant	Internaute	15	34,88 %	50	25,38 %	6	13,95 %	22	11,17 %	22	51,16%	125	63,45%	43	197

Ouverture de la PMA pour les femmes seules - l'injustice de la législation actuelle	Internaute	6	17,65 %	18	15,65 %	11	32,35 %	20	17,39 %	17	50,00 %	77	66,96 %	34	115
Qui va payer ?	Internaute	20	58,82 %	73	79,35 %	2	5,88 %	1	1,09 %	12	35,29 %	18	19,57 %	34	92
Un cheval de Troie nommé PMA pour toutes	Internaute	16	61,54 %	71	83,53 %	2	7,69 %	0	0,00 %	8	30,77 %	14	16,47 %	26	85
Sortir la PMA du cadre strictement médical de lutte contre l'infertilité	Internaute	2	8,00 %	2	1,49 %	6	24,00 %	2	1,49 %	17	68,00 %	130	97,01 %	25	134
Réserver aux couples homosexuels est une source de discrimination	Internaute	4	15,38 %	28	20,74 %	0	0,00 %	0	0,00 %	22	84,62 %	107	79,26 %	26	135
Aujourd'hui la PMA, demain la GPA ? Rien à voir !	Internaute	2	6,45 %	3	1,92 %	6	19,35 %	1	0,64 %	23	74,19 %	152	97,44 %	31	156
La PMA pour toutes n'a plus grand chose de médical ni d'éthique	Internaute	35	89,74 %	162	90,50 %	3	7,69 %	1	0,56 %	1	2,56 %	16	8,94 %	39	179
PMA pour toutes	Internaute	7	18,42 %	24	10,26 %	1	2,63 %	18	7,69 %	30	78,95 %	192	82,05 %	38	234
Nul besoin d'ouvrir l'AMP aux couples de femmes et aux femmes seules car rien ne les empêche de recourir à une insémination artisanale.	Internaute	11	27,50 %	32	33,33 %	6	15,00 %	8	8,33 %	23	57,50 %	56	58,33 %	40	96
Ouvrir la PMA et son remboursement par la sécurité sociale à TOUTES les femmes	Internaute	8	22,22 %	12	10,26 %	4	11,11 %	3	2,56 %	24	66,67 %	102	87,18 %	36	117
PMA : un projet de parentalité	Internaute	4	4,30 %	8	5,48 %	74	79,57 %	102	69,86 %	15	16,13 %	36	24,66 %	93	146
Comment exprimer son opposition à la pma de façon éthique et respectueuse d'autrui ?	Internaute	6	22,22 %	5	4,76 %	21	77,78 %	100	95,24 %	0	0,00 %	0	0,00 %	27	105

Réalité de La Procréation Médicale Assistée (PMA)/enjeux médicaux	Internaute	12	48,00 %	36	72,00 %	3	12,00 %	3	6,00 %	10	40%	11	22,00%	25	50
Interdire la procréation médicale assistée	Internaute	15	50,00 %	49	40,16 %	4	13,33 %	19	15,57 %	11	36,67%	54	44,26%	30	122
Le rôle du père	CCNE	476	80,95 %	3731	90,98 %	26	4,42 %	56	1,37 %	86	14,63%	314	7,66%	588	4101
La GPA															
La marchandisation du corps humain	CCNE	460	89,84 %	6320	97,10 %	1	0,20 %	0	0,00 %	51	9,96 %	189	2,90%	512	6509
Des hommes vont à l'étranger pour réaliser une gestation pour autrui, interdite en France	CCNE	128	10,75 %	747	5,11%	54	4,53 %	387	2,65 %	1009	84,72%	13474	92,24%	191	14608
Autoriser à l'accès à une gestation pour autrui hors indication thérapeutique	CCNE	35	9,70%	110	3,48%	17	4,71 %	89	2,81 %	309	85,60%	2965	93,71%	361	3164
Ouvrir aux femmes souffrant de graves anomalies utérines la possibilité de recourir à une gestation pour autrui dans un contexte	Internaute	40	9,09%	110	3,60%	18	4,09 %	64	2,09 %	382	86,82%	2884	94,31%	440	3058
L'absence d'utérus empêche certaines femmes d'avoir un enfant	Internaute	275	36,09 %	687	15,07 %	228	29,92 %	1942	42,61 %	259	33,99%	1929	42,32%	762	4558
Légaliser la GPA éthique	Internaute	23	18,11 %	112	9,29%	4	3,15 %	14	1,16 %	100	78,74%	1079	89,54%	127	1205
Ouvrir pour l'adoption d'une Convention Internationale prohibant la GPA.	Internaute	36	70,59 %	295	89,67 %	8	15,69 %	18	5,47 %	7	13,73%	16	4,86%	51	329

L'abolition de la GPA est la seule réaction éthique face à cette pratique d'un autre âge	Internaute	8	27,59 %	38	37,25 %	7	24,14 %	18	17,65 %	14	48,28 %	46	45,10 %	29	102
En finir avec la guérilla administrative de la France contre les enfants nés de GPA	Internaute	32	24,06 %	88	8,79 %	35	26,32 %	104	10,39 %	66	49,62 %	809	80,82 %	133	1001
Renforcer la prohibition de la GPA en interdisant explicitement le recours à la GPA à l'étranger.	Internaute	8	27,59 %	38	37,25 %	7	24,14 %	18	17,65 %	14	48,28 %	46	45,10 %	29	102
GPA altruiste	Internaute	15	36,59 %	13	33,33 %	1	2,44 %	1	2,56 %	25	60,98 %	25	64,10 %	41	39
La GPA éthique	Internaute	1	3,70 %	1	1,01 %	12	44,44 %	13	13,13 %	14	51,85 %	85	85,86 %	27	99
Les parents qui ont mis en place une GPA pour avoir un enfant sont-ils des "fraudeurs" ? Non, d'après le Droit français	Internaute	1	4,35 %	0	0,00 %	14	60,87 %	81	59,12 %	8	34,78 %	56	40,88 %	23	137
Pour une réglementation éthique de la GPA en France	Internaute	9	31,03 %	15	15,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	20	68,97 %	85	85,00 %	29	100
GPA : la question de la place de la mère porteuse après l'accouchement	Internaute	9	30,00 %	0	0,00 %	2	6,67 %	4	3,54 %	19	63,33 %	109	96,46 %	30	113
Etes-vous pour ou contre la gestation pour autrui	Internaute	4	16,00 %	2	3,92 %	1	4,00 %	1	1,96 %	20	80,00 %	48	94,12 %	25	51
Punir en pénal ceux qui déclarent que la GPA est un esclavage	Internaute	15	30,61 %	1	0,83 %	4	8,16 %	4	3,31 %	30	61,22 %	116	95,87 %	49	121
Témoignage : mon enfant est né par GPA	Internaute	6	19,35 %	7	9,21 %	3	9,68 %	0	0,00 %	22	70,97 %	69	90,79 %	31	76
Penser autrement la gestation pour autrui	Internaute	1	3,85 %	0	0,00 %	12	46,15 %	52	80,00 %	13	50,00 %	13	20,00 %	26	65

PMA et GPA																
Arrêter de sous-entendre que tous les homos seraient favorables à PMA sans père et GPA	Internaute	24	57,14 %	147	79,46 %	1	2,38 %	1	0,54 %	17	40,48 %	37	20,00%	42	185	
PMA / GPA : une nouvelle peur sociétale pour certains ?	Internaute	9	32,14 %	2	2,02%	0	0,00 %	0	0,00 %	19	67,86 %	97	97,98%	28	99	
Pour le bien-être et l'intérêt des enfants de familles homoparentales	Internaute	22	44,00 %	32	13,06 %	0	0,00 %	0	0,00 %	28	56,00%	213	86,94%	50	245	
"La nature ! La nature ! La nature !"	Internaute	15	35,71 %	11	10,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	27	64,29%	99	90,00%	42	110	
Le développement de la PMA et de la GPA risque de nous conduire à une société totalitaire.	Internaute	17	53,13 %	50	83,33 %	4	12,50 %	0	0,00 %	11	34,38%	10	16,67%	32	60	
En raison des études, et donc des faits, il n'y a aucune raison de discriminer les couples de même sexe pour la PMA et GPA	Internaute	25	39,68 %	10	15,15 %	5	7,94 %	4	6,06 %	33	52,38%	52	78,79%	63	66	
Les gamètes																
La remise en question de l'anonymat du don	CCNE	87	14,40 %	597	8,84%	31	5,13 %	116	1,72 %	486	80,46%	6038	89,44%	604	6751	
Il y a aujourd'hui un déficit de dons de spermatozoïdes et d'ovocytes au regard de la demande	CCNE	123	15,75 %	471	7,89%	135	17,29 %	624	10,46 %	523	66,97%	4872	81,65%	781	5967	

La gratuité du don de gamètes... Au vu du nombre insuffisant de gamètes et notamment d'ovocytes disponibles pour un don, certaines	CCNE	14	3,77%	17	1,00%	65	17,52%	267	15,69%	292	78,71%	1418	83,31%	371	1702
L'anonymat du don de gamètes	CCNE	14	3,77%	17	1,00%	65	17,52%	267	15,69%	292	78,71%	1418	83,31%	371	1702
Mettre en place des mesures incitatives au don de gamètes (ovocytes et spermatozoïdes)	CCNE	32	15,53%	94	7,93%	17	8,25%	51	4,30%	157	76,21%	1040	87,76%	206	1185
Quatre bonnes raisons pour lever l'anonymat des gamètes	Internaute	10	38,46%	7	23,33%	13	50,00%	17	56,67%	3	11,54%	6	20,00%	26	30
A qui profite l'anonymat du "don" ? De belles affaires en perspective ...	Internaute	14	43,75%	48	47,06%	10	31,25%	28	27,45%	8	25,00%	26	25,49%	32	102
L'auto-conservation des gamètes															
Autoriser l'autoconservation ovocytaire de « précaution »	CCNE	54	25,84%	207	17,11%	13	6,22%	25	2,07%	142	67,94%	978	80,83%	209	1210
L'embryon															
Simplifier la procédure de l'accueil de l'embryon	CCNE	27	21,09%	78	10,70%	23	17,97%	73	10,01%	78	60,94%	578	79,29%	128	729
Elargir l'analyse génétique de l'embryon (DPI)	Internaute	10	40,00%	14	19,72%	2	8,00%	1	1,41%	13	52,00%	56	78,87%	25	71

Le clonage															
Anticiper le clonage reproductif humain	Internaute	10	26,32 %	0	0,00%	7	18,42 %	0	0,00 %	21	55,26%	37	100,00 %	38	37

7.5. LES SOURCES ARGUMENTAIRES SUR L'EVOLUTION DE LA PMA EXTRAITES DU SITE INTERNET OFFICIEL DES ETATS GENERAUX DE LA BIOETHIQUE 2018

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/>

Les arguments repris ci-dessous, postés par des participants sur le site de consultation, sont représentatifs des divers axes développés par les participants, pour ou contre la PMA sans père. Certains représentent des dizaines de posts sur le même thème (plusieurs ont alors été cités en exemple), d'autres beaucoup moins (seul exemple est alors donné).

Ces arguments sont cités tels qu'ils ont été postés par les participants à la consultation en ligne organisée par le CCNE.

7.5.1. Pôles d'arguments pour le statu quo sur la PMA

Accepter ou créer une situation

Gramond : « Non Sami, il y a une distorsion de l'argumentaire dans ce que vous écrivez. Evidemment des femmes seules (ou des hommes) élèvent des enfants. Mais il y a une grande différence entre, accepter les aléas de la vie qui conduisent à cette situation, et cautionner qu'une telle situation soit administrativement créée. Même si je suis convaincu qu'une famille monoparentale est aussi un "nid d'amour", je ne peux pas souhaiter sa multiplication. Il n'y a rien de dogmatique dans mes propos. Par essence, l'enfant est résilient, mais je n'en connais aucun qui a dit un jour : "chouette ! j'ai pas de papa (ou de maman)" »

Accueillir mais pas légiférer

Blan5675 : « Je suis pour l'accueil des situations particulières mais pas pour légiférer. »

Adolescence

Gramond : « Bien sûr FloraP, et je souhaite que vos enfants restent heureux. Cependant, convenons qu'à 4 et 6 ans les capacités cognitives ne sont pas encore très développées. Les enjeux de la situation seront beaucoup mieux compris au tournant de l'adolescence, quand le jeune voudra s'émanciper. Les questions auxquelles ils sera confronté le renverront inéluctablement à ses racines. »

Adolescents sans père

Aschaffenburg : « Les désirs d'adultes ne doivent pas nuire à des enfants...encore moins êtres érigés en lois! Comment penser honnêtement qu'un enfant -et surtout adolescent- peut se construire sans père? »

Altérité sexuelle

Asca : « la généralisation de PMA nie l'incomplétude des sexes qui structure tant notre société que notre psychisme. J'habite une moitié seulement de l'humanité. L'autre moitié, celle qui n'est pas la mienne, me restera toujours en partie mystérieuse et impénétrable. Le désir d'enfant est toujours confronté à cette incomplétude des sexes car l'engendrement est toujours la rencontre du masculin et du féminin, quelque soit la famille, quelque soit la sexualité, c'est simplement humain. La parenté, comme le patrimoine génétique, n'est jamais unisexuée. C'est pourquoi toutes les sociétés se sont construites sur cette symbolique de deux sexes où chacun s'inscrit dans une lignée masculine et dans une lignée féminine quelque soit le parent qui transmet son nom. Cette incomplétude préserve la société de la guerre radicale des sexes et du communautarisme de genre. Que je sois homme ou femme, homo ou hétéro, je trouve mes racines dans la totalité de l'humain, masculin et féminin. Prétendre à une filiation unisexuée est donc une aberration intellectuelle, psychique et sociale. »

Algazor : « Nous sommes sexués, physiquement et psychologiquement, la conception nécessite l'union des deux sexes, je pense personnellement que l'éducation affective et intellectuelle, qui donne les conditions d'une liberté authentique, requiert de grandir entre un homme et une femme en sachant que l'on est soit issu d'eux, soit issu de parents qui ne pouvaient pas donner cette éducation pour des raisons diverses, mais que l'on peut connaître et rencontrer un jour si le besoin s'en fait sentir. »

Louis de Bodman : « L'enfant construit son identité par la force de la complémentarité, de l'altérité entre un père et une mère. L'absence de l'un d'entre eux par les événements de la vie crée irrémédiablement un manque. Institutionnaliser ce manque, et/ou mentir sur la

force de l'altérité seraient renoncer à une législation protégeant le plus faible, en l'occurrence l'enfant »

Bacquelin : « Je suis contre :nécessité d'une altérité pour la construction de l'enfant. »

Bouvreuil : « Le désir d'enfant est légitime mais pas au détriment de l'enfant qui a besoin de l'altérité de ses parents pour grandir »

Amour

Hélène : « Un enfant naissant d'un couple homosexuel et d'une personne célibataire peut grandir très entourée et heureuse, mais la question de ses origines reste ancrée en nous bien plus que nous le pensons. Oui à l'adoption, non à la création d'enfants nés "sans parents" dans le but d'être adopté par ces couples/personnes seules. »

Joachim : « Quelle plus belle origine pour un enfant que l'acte d'amour. Le désir d'enfant n'est pas équivalent. Etre issu de l'amour d'une mère et d'un père est fondamental pour lui. Les exemples sont nombreux d'enfants avec des origines douloureuses et qui sont en questionnement long et difficile pour eux sur leurs vrais parents, et ce malgré tout l'amour dont peuvent les entourer ceux qui s'occupent d'eux. Ne laissons pas se créer des enfants systématiquement sans père. Le droit de l'enfant est fondamental et bien primordial par rapport au désir d'enfant. »

Claire Emmanuel : « Le désir d'enfant est naturel et souvent très fort mais cela ne justifie pas le droit à l'enfant. Le désir n'est pas suffisant pour accueillir un enfant, l'amour non plus, ils sont importants mais pas suffisant. Il faut aussi pouvoir donner à l'enfant tout ce dont il aura besoin pour grandir au mieux et cela commence par un papa et une maman qui sont constitutifs de son développement. »

Dh : « Des racines sont aussi importantes pour la croissance d'un enfant que l'amour qui lui sera donné dans son éducation. »

Baghee : « Un enfant a le droit d'avoir un Papa et une Maman!!! Peu importe qu'un couple homosexuel puisse lui donner autant d'amour, cela ne remplacera jamais le besoin vital de connaître ses origines! Un enfant peut être très heureux élevé par ses grands-parents, cela ne justifie pas pour autant que l'on accorde à un couple de 70 ans d'avoir un bébé!!! C'est pour moi la même chose! Il y a une différence entre compenser un problème survenu dans la vie de l'enfant, et le priver volontairement du droit d'avoir un Papa et une Maman! Ces enfants demanderont un jour des comptes à l'Etat et cela va faire mal... »

Marie : « Le désir d'avoir des enfants est fort compréhensible et je ne mets pas du tout en doute la capacité d'amour des personnes qui pensent à la PMA quel que soit leur schéma familial (célibataire, couples homosexuels) mais il faudrait noter que 1. L'enfant

n'est pas un dû 2. L'enfant a le droit d'avoir un père et une mère, et il en a besoin pour se construire, pour grandir sereinement. Les failles touchées par un divorce ou un veuvage vous diront comme c'est difficile au quotidien. 3. c'est aussi ouvrir le risque à la PMA "par confort", un bébé quand je veux, comme je veux, avec qui je veux. Mais si ce bébé n'est pas conforme à ce que j'en attendais ??? Ensuite, concernant les couples homosexuels, dans le cas des femme il s'agit d'une PMA avec un donneur, mais s'il s'agit d'un couple d'hommes, c'est bien une GPA, Gestation Pour Autrui DANGER. Car il sera impossible de réserver la PMA aux femmes sans que les couples d'homosexuel ne se sentent discriminés et réclament la possibilité d'être parents également. DANGER Certains évoquent l'adoption. Ce n'est pas une bonne solution non plus. D'expérience, les enfants adoptés ont encore plus besoin d'une mère et d'un père. Ils en rêvent à l'orphelinat, ils le réclament, pourquoi les duper ? Ceux qui n'ont pas connu leurs parents biologiques souffrent de ce "vide " avec l'adoption on essaie de leur donner une famille, avec la PMA pour les couples homosexuels ou les célibataires, on crée des orphelins. Sans remettre en cause la capacité d'amour de ceux qui les accueillent. ils en ont besoin pour se construire. contrairement à ce qu'on peut lire dans les "arguments pour ", il ne s'agit pas de discrimination mais de respect de l'enfant, et de vérité sur l'origine de la vie, de leur vie. La demande sociétale n'est en aucun cas un gage de sagesse. »

Labbe : « un enfant est le fruit de l'amour d'un homme et d'une femme. pourquoi le priver volontairement de cela? »

Amputé

Arnaud : « La décision d'avoir un enfant par une personne seule ne peut être validé en autorisant la PMA. La procréation ne peut qu'être une affaire de COUPLE afin de ne pas s'appropriier l'enfant. Pour les couples de femmes, le problème de la filiation se pose. Comment accepter qu'un enfant puisse naître, amputé de la moitié de l'origine de son patrimoine génétique ? L'Etat ne peut être complice d'une telle spoliation. »

Angoisse

SMO : « Le besoin existentiel d'un père pour ne pas vivre dans le questionnement et l'angoisse sur ses origines »

Assez de violences déjà

Heddie : « non et non, pour les enfants qui ont droit à deux parents de sexe différents! il y a assez de problèmes et de violence dans notre société aujourd'hui »

Assistance médicale pour des personnes en bonne santé ?

Oliviermm : « La PMA doit être réservée aux cas d'infertilité médicalement constatée. Toute femme pouvant avoir un enfant par les moyens naturels n'a pas besoin d'être assistée médicalement pour cela. Ce n'est pas parce que la technique permet de faire des chose que l'équilibre de la société doit être modifié. La structure parentale avec un père et une mère semble équilibrée. Il faut donc la soutenir, l'encourager pour qu'elle soit la plus stable possible. D'autres structures ne sont pas condamnables en soit mais génèrent des difficultés pour l'enfant, qu'il convient de limiter. Nous devons chercher en priorité le bonheur et l'équilibre de l'enfant, même si c'est parfois au détriment de désirs adultes à gérer. »

D'autres pays l'ont autorisé...

Takeo : « S'il faut légaliser une pratique au seul motif qu'elle existe à l'étranger, ce n'est même pas la peine de réfléchir à une éthique. »

Quiqui : « Je travaille dans le domaine de la compta-gestion. Des fonds sont placés dans des paradis fiscaux. Cela ne justifie pas la transformation d'un pays sain sur le plan fiscal en paradis fiscal. Il en est de même pour moi dans d'autres domaines, dont le domaine bioéthique. » (30 avril)

Natalie : « Ce n'est pas parce que des pratiques illégales ont lieu qu'il faut les rendre légales ! On peut aller loin avec ce raisonnement... »

Antide : « 1/Tout ce qui est fait à l'étranger ne doit pas forcément être importé en France. 2/ Quand une personne contourne la loi française, doit-on changer la loi ? Que de conséquences cela induirait dans de nombreux domaines... »

Bruno : « la question n'est pas dans ce débat d'approuver ou non des personnes qui vont à l'étranger, mais s'il faut modifier la loi française. Même si des millions de personnes allaient à l'étranger, cela ne changerait pas le fond du débat et les obstacles éthiques (droit de l'enfant, marchandisation du corps, etc..) »

Nicolas : « Ce type d'argument n'est pas valable et dangereux car transposable à d'autres choses (ex : age du mariage des filles dans certains pays, etc.) »

Belop : « Il existe en effet des français qui contournent les lois françaises en allant à l'étranger. Quand ils le font pour payer moins d'impôts, on ne se pose pas la question de changer la loi française pour eux... »

Fayet : « Il n'y a pas de question éthique là-dedans. La peine de mort est interdite en France, et c'est un bien. Beaucoup de pays dans le monde cependant pratiquent la peine

de mort, est-ce une raison pour l'appliquer chez nous ? La France, pays des droits de l'homme ne doit pas craindre de prendre des positions fortes. »

Bretonne : « Un fait ne crée pas un droit »

Besoin/droit de connaître ses origines :

Delaunay : « Mon père, résistant est mort en déportation, j'avais quelques mois, je ne m'en souviens donc pas, de plus ma mère et lui n'étaient pas mariés. Mais la différence fondamentale avec un enfant né de PMA c'est que je le "connais", il a un nom et des photos. Ma mère s'est mariée ensuite et mon beau-père s'est très bien occupé de moi. Mon "histoire personnelle" ne m'a jamais été cachée. Je me demande quelle histoire personnelle on pourra raconter à un enfant né de PMA qui ne saura jamais de qui il est le fils. »

Caroline Lefevre : « lu dans psychologies magazine il y a quelques années l'interview d'un homme conçu par PMA avec donneur anonyme en Belgique, je résume son propos: "je ne connais pas mes origines, ma vie entière tourne autour de la recherche des mes origines, j'accuse la société égoïste de permettre la venue au monde d'enfants sans père, jamais je ne pourrai avoir d'enfant tant que je ne connaîtrai pas mes origines". »

Radisnoir : « C'est folie ! !Je suis psychologue-psychothérapeute en libéral et j'ai reçu à mon cabinet des patients qui ne connaissaient pas l'un ou l'autre de leurs géniteurs. j'entends leur immense souffrance du parent inconnu et à quel point cette inconnue de filiation les entrave dans la construction de leur identité et dans leur vie. Pourquoi permettre de créer ce type de situation alors que l'on en connaît parfaitement les conséquences psychologiques pour la vie future de ces enfants. Pourquoi créer de la souffrance au nom du seul désir de maternité/paternité ? C'est folie ! »

Hub : « Le droit du plus faible doit être protégé, et souvent contre des désirs d'adultes sincères. Chaque enfant a le droit de connaître son père et sa mère biologiques, afin d'avoir les meilleures chances de s'épanouir dans sa propre affectivité et son existence. La question est d'ailleurs plus large, une fois la "demande sociétale" ouverte: toute femme mariée et fertile pourrait aussi alors demander une GPA... »

Lefebvre : « Peut-on encore parler de médecine dans le cas de demandes sociétales où il n'y a pas de pathologie d'infertilité? De technique oui, mais de médecine? "Des associations de personnes nées d'une AMP avec don revendiquent leur droit à connaître leurs origines, au motif que génétique et histoire sont intrinsèquement liées et qu'elles ont besoin de connaître leur « père » ou « mère » biologique pour construire leur identité". Ne faut-il pas entendre cette souffrance des enfants autant que celle de celles et ceux qui désirent un enfant? L'Etat peut-il être sourd à cette demande des enfants? »

Jean-Pierre Salon : « Je suis opposé à la légalisation de la PMA pour les femmes seules. La PMA sans père est une maltraitance grave pour l'enfant, définitivement privé de la connaissance de son origine biologique paternelle, qu'il va rechercher toute sa vie . L'enfant a besoin de son père et de sa mère »

Prudence : « Avant de se poser cette question, il serait bon de parler de la nécessité pour tout enfant de connaître ses géniteurs. Donc, pas de don d'ovocyte ou de sperme sans identification du donneur ou de la donneuse. Nous sommes déjà allés trop loin dans la PMA anonyme pour les hétérosexuels. Profitons de cette réflexion pour avancer vers un don à découvert. Cela limitera les dons, mais cela permettrait à l'enfant de disposer d'une histoire complète. »

Laurev75 : « Quand on connaît ses ancêtres, et quand on connaît les différentes pathologies génétiques héréditaires , l'héritage familiale est parfois difficile à gérer, à comprendre ou/ et soigner! Alors je ne comprends pas l'inconscience des ces femmes qui ont recours à des donneurs anonymes dont elles ignorent tout ! Bonjour l'héritage "fantôme" pour les enfants. Pour moi c'est une forme d'inconscience très grave pour l'enfant futur, un déni de la réalité qui les attends.La lois doit rester ferme sur ce sujet. »

Besoin de père et de mère

Suzy : « Les études scientifiques le démontrent: le développement de l'enfant est amélioré avec la présence continue du père ET de la mère. (source: Charlotte Bouvard, Fondatrice et porte-parole de l'Association SOS Préma). Il serait donc une ineptie d'écarter le père en ouvrant l'AMP aux seules femmes. »

Bio

Dona Tella : « Cette loi serait très grave car elle casserait le cadre biologique naturel des enfants. A l'heure où on se bat pour avoir des légumes bios, je trouve cela aberrant de vouloir faire des enfants déracinés, qui ne connaîtront pas leurs origines et partiront dans la vie avec un grand handicap: celui d'être orphelin. »

La bioéthique française

Jackson P. : « La France, pays des droits de l'Homme, est tout simplement en avance (et pas en retard comme veulent le faire croire les ultralibéraux prêts à faire de l'argent avec n'importe quoi). Il n'est pas question d'autoriser ces pratiques en France quand on voit qu'en Belgique, au Royaume Uni etc. elle donnent lieu à toutes sortes de trafics contraires au respect de l'Humain. »

Lionel Bardin : « Notre Pays est et a toujours été considéré comme une nation en pointe dans le domaine de la philosophie et de la réflexion autour de la dignité humaine. Je ne vois donc aucune raison d'aller chercher de justifications ou des arguments à l'étranger dans ce domaine. »

Bons sentiments mais...

Nicolas Beaudoin : « proposition qui s'appuie sur les bons sentiments mais quid des interrogations de l'enfant sur son père ?

Business

Marguerite : « L'industrie de l'infertilité sociale est un business juteux pour les médecins, les cliniques et l'industrie pharmaceutique. Ne soyons pas naïfs. Leurs lobbys sont puissants. Proposer des grossesses médicalement provoqués à tous : hétérosexuelles à tous âges, homosexuelles femmes ou hommes par le biais de la GPA est le rêve de tout les gens qui travaillent dedans. La prise en charge de tous ces manipulations ne peut se faire qu'au dépens de la médecine pour les patients malades. La sécurité sociale est pour les patients, les malades. Pas pour créer des enfants qui chercheront toute leur vie leur géniteurs. »

Chris974 : « Ce n'est pas parce que la Société le demande et que la technique le permet, que tout est éthiquement faisable. La procréation doit rester une Fonction naturelle et la médecine ne doit intervenir que pour corriger des effets d'une maladie et non pas créer du business autour de l'humain sans compter que les barrières quelle qu'elles soit ne résisteront à aucune dérive face au pouvoir de l'argent. Encore une fois les plus faibles trinqueront! »

Carence

Laure : « On ne peut pas priver ainsi un enfant de la présence paternelle. On l'expose à des carences que tout l'amour manifesté par un couple de femmes ne parviendront pas à combler »

CCNE

Janina : « L'AVIS D DU CCNE DU 15 06 2017 avait déjà bien listé les arguments pour et contre l'ouverture. Il opposait le droit à l'enfant des partisans de l'ouverture, aux droits de

l'enfant de ceux du maintien du statu quo. Sur ce dernier point l'avis mentionnait notamment : - "...que le rôle comme la définition du père... constituent un "point de butée" - "...qu'aucune conclusion positive sur le devenir des enfants élevés dans les familles homoparentales ne pouvait être affirmée avec certitude..." (cf. p.26) - le refus de la "réification de l'enfant" induite par la GPA (cf. p. 40) , qui, en quelques années, suivra nécessairement et pour des raisons analogues l'ouverture de la PMA - "...la préoccupation éthique majeure qui doit être celle des droits de l'enfant par opposition au droit à l'enfant dépourvu de fondement juridique (cf. p. 43) Cependant, la majorité des ses membres (à 28 voix sur 39) s'est prononcée pour l'ouverture...! A partir d'une analyse factuelle et notionnelle exacte, cette majorité n'a pas su dégager la conclusion éthique qui s'imposait. Celle qu'ont retenue les 11 membres qui ont exprimé leur position minoritaire divergente prenant en compte "...le besoin pressant de sécurité et de stabilité de l'enfant"...et toutes les incertitudes soulevées par l'ouverture..." 5C.P. 51° ils ont usé du principe de précaution. On applique ce principe dans les domaines de la santé publique (avant de mettre un médicament sur le marché) de l'environnement. Pourquoi l'écarter pour des êtres humains surtout les plus fragiles et innocents dont la protection est un impératif tant éthique que juridique qui prévaut nécessairement sur le désir d'adultes ? L'on aimerait que cette fois ci la majorité des membres du CCNE aille au bout de la logique éthique qui est le cœur de sa mission. Revenir ainsi sur son avis du 15 06 2017 et se ranger cette fois derrière les opinions dissidentes minoritaires au nom du principe de précaution l'honorerait hautement. »

Gromptigris : « le CCNE a établi que "l'élargissement de l'accès à l'insémination avec donneur (IAD) sera à l'origine d'« inégalités » pour les enfants qui naîtront de telles assistances médicales à la procréation (AMP) parce qu'ils se verront privés de père dans le cas des couples de femmes, de père et d'un double lignage parental dans le cas des femmes seules." Or, les études psychologiques ont montré combien l'absence non justifiée d'un père ou d'une mère est au détriment de l'enfant. »

Jean-Luc Albert « @ Graines d'amour L'AMP contrevient aux articles 3 et 7 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989), à la Convention Européenne des Droits de l'Homme (art.8) et à des arrêts récents (2007 et 2011) de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. L'apport extérieur de gamètes anonymes prive sans conteste l'enfant du fondement biologique de sa filiation dans l'une de ses branches et, en tout cas, d'être élevé par ses parents biologiques. L'intérêt supérieur de l'enfant n'est donc pas pris comme "une considération primordiale". Par ailleurs, la lecture de l'avis du CCNE montre que son avis favorable comporte 4 réserves majeures sur les conditions d'accès à la PMA... Notamment, toutes les études actuelles sur les conséquences sur l'enfant de la mise en œuvre de ces techniques ont été considérées par tous les membres du CCNE comme insuffisantes voir biaisées : "Le recul que l'on a en France sur les AMP (PMA) avec IAD (donneurs apports extérieurs de gamètes) dans les couples hétérosexuels montre que certains enfants intègrent complètement leur filiation sociale et juridique, alors que d'autres la ressentent comme une privation qui leur fait violence, sans que l'on sache très bien s'il

s'agit du fait lui-même ou de l'anonymat qui résulte de la loi. Le vécu des enfants nés ou non d'IAD dans des familles homo- ou monoparentales a fait l'objet d'études plus récentes mais souvent entachées d'erreurs méthodologiques et dénuées de pouvoir statistique." (Avis n°126 du CCNE du 15 juin 2017 p.6, 28, 43 et annexe 5 p.63 à 68) Il y a donc au contraire de ce que vous affirmez beaucoup de questions non résolues par le CCNE lui-même qui vont à l'encontre de son avis et surtout du vôtre! »

Philosophe : « Est-ce rôle de l'exécutif de composer un CCNE « ad hoc » afin de lui faire écrire un avis en contradiction avec celui qu'il avait émis quelques années plus tôt? Est-le rôle d'un comité d'Ethique de se laisser instrumentaliser par des gouvernements en rendant public un avis avant de lancer ces états généraux censés « éclairer les parlementaires » ? Son avis aurait-il plus de valeur que celui de milliers de citoyens? Est-il correct qu'un comité d'Ethique élabore un questionnaire confus, mêlant sans cesse énoncés factuels et questions floues ? »

CCNE, 2005

HB : « Il en résulterait "un excès de l'intérêt individuel sur l'intérêt collectif, la médecine n'étant convoquée que pour satisfaire un droit à l'enfant" (CCNE, 2005). Il en résulterait également une modification de l'essence même de la médecine et du rapport à la médecine, laquelle ne servirait plus à réparer mais à rendre possible des situations qui sont naturellement à la fois impossibles et invraisemblables (de sorte qu'il ne s'agirait plus même d'"assistance" à proprement parler). »

CCNE (indépendance du)

Titou : « Je recommande à chacun la lecture de l'Avis 126 du CCNE (15 juin 2017) sur cette demande sociétale. Le corps de l'argumentation pointe très bien toutes les disjonctions (médicales, procréation/filiation), les nouvelles difficultés que cela soulève: relation aux origines, relation aux repères familiaux, le problème de la pénurie de gamètes et de la marchandisation des produits du corps humain, et les points de butée (rôle et définition du père, financement de ces PMA...)..... pour conclure à l'inverse de tout le développement! La presse s'est largement emparée de la conclusion favorable, sans jamais dire toutes les difficultés (auxquelles le CCNE n'apporte pas de solution), que soulève l'ouverture de la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes. Clairement le CCNE n'apparaît pas libre de sa décision, mais bien sous tutelle du pouvoir politique... »

Changement de paradigme qui nous concerne tous et filiation

Asca : « Il ne s'agit pas ici d'une extension de la PMA mais d'un changement de paradigme. La PMA jusqu'à maintenant vient pallier une infertilité que l'on peut considérer à priori comme inattendue. La PMA étendue change de registre. Elle devient une réponse à un désir personnel ou à un projet commun. Cela implique des changements majeurs qui vont concerner chaque citoyen et non pas uniquement telle ou telle frange de la société. Pourquoi ? Parce qu'elle fait entrer la médecine et la procréation dans la prestation de service. Qui dès lors pourra poser des limites quand on sait que le marché comme le désir humain n'en ont pas ? Quels seront les critères pour contenir les dérives si la nature devient l'ennemi et que le souci écologique ne doit pas concerner la procréation humaine ? Quels garde-fous contre l'eugénisme douillet qui se met peu à peu en place pour garantir le sexe ou toutes autres exigences parentales ? Parce que la généralisation de la PMA réclame en plus une filiation qui oppose les trois parentés qui nous constituent tous. La parenté biologique dit que je suis "né de", la parenté symbolique dit que je suis "fils de" et "citoyen de" et la parenté sociale dit que je suis "élevé par". Elles se complètent et ne s'opposent jamais. Prétendre faire de manière habituelle un acte de filiation qui supprime et suppose que la parenté biologique est accessoire et sans signification particulière, c'est oublier que c'est la seule des trois parentés qui me traverse au creux de chaque cellule et qui ne dépend ni de la loi, ni de la volonté d'autrui. Pas juste un détail donc. »

Civilisation

GG : « Le désir d'enfant ne se discute pas. Mais il n'y a pas de droit à l'enfant. Et les adultes n'ont pas le droit de priver délibérément un enfant d'un père, au nom de leur désir personnel. De quel droit une femme seule ou un couple de femmes seraient-elles autorisées à le faire ? Notre humanité est née de l'altérité sexuelle et s'est perpétuée grâce à celle-ci. Respectons cette écologie humaine. Ce n'est pas parce que la technique existe que son usage est légitime. Une civilisation se reconnaît au soin qu'elle a des plus fragiles. Parmi eux les enfants. Prenons en soin et respectons la Charte des droits de l'enfant que la France a signé et doit respecter. »

Ghislaine Colomb : « On pense aux femmes aujourd'hui qui certes souffrent de ne pas avoir d'enfant mais pense-t-on aux enfants qui ici sont les plus vulnérables. Dans 50 ans ne serons nous pas traité de civilisation barbare si nous faisons primer le droit des adultes sur celui des enfants ? »

Cohérence de la filiation

Saxo : « L'homme a nécessairement besoin d'un lien entre sa fécondation biologique et sa parenté sociale »

Complexe d'Oedipe

FX58 : « Depuis Freud, nous comprenons mieux la construction de la psyché de l'enfant. Le complexe d'œdipe est vital pour la construction de l'enfant. Comment faire en l'absence de père ? »

Consanguinité

Belc : « Cela augmenterait les risques de consanguinité. C'est irresponsable et monstrueux. »

Conséquences générales sur la pratique de la PMA

Bassine : « Les couples hétéros infertiles sont limités dans le nombre de tentatives (five etc...), pour des raisons : - économiques : c'est pris en charge par la Sécu, ça mobilise des professionnels de santé formés, ça coûte cher - manque de donneurs - lourdeur des protocoles lors des essais, notamment pour la femme (simulation ovarienne...) Si l'on rajoute aux couples hétéros infertiles les couples de femmes, par définition infertiles, et les femmes célibataires qui ne désirent pas coucher avec un homme pour avoir un enfant : - qui paie ? Sera-ce pris en charge par la Sécu, au nom du droit à l'égalité avec les couples hétéros ? Dans ce cas, vu les ressources limitées de la Sécu, il faudra encore plus limiter le nombre d'essais, qu'il s'agisse d'hétéros, d'homos ou de solos, ou instituer un tirage au sort. Ce qu'on vient de retoquer pour l'entrée à l'Université... - où trouvera-t-on suffisamment de donneurs ? faudra-t-il passer au don rémunéré ? c'est tout le système français du don gratuit (y compris don de sang et d'organes) qui s'écroule »

Contradictions

Yves : « L'égalité est souvent utilisée comme argument pour justifier ces PMA. Or, il s'agit bien d'une égalité entre adultes. Concernant, les enfants, je ne les trouve pas traités de façon égale. Pire, ils sont traités de façon injuste parce que leur mère et l'Etat décident qu'ils n'ont pas de père. Comment vont-ils réagir à l'adolescence? Ils seront certainement à la recherche de leur père naturel et réaliseront l'injustice dont ils sont victimes : pas de

père, pas de fête des pères. A un moment où l'on demande aux pères d'en faire plus dans leur foyer, montrer que leur absence n'est pas un problème est totalement paradoxal. »

Grain de sel : « L'ouverture de la PMA à l'homoparentalité ou aux personnes seules ouvrirait de fait ce recours à toute personne qui en exprimerait le désir et constituerait peut-être un excès d'intérêt individuel sur l'intérêt collectif. La médecine serait convoquée pour satisfaire uniquement un droit individuel à l'enfant. » CCNE, Avis n°90 du 24 novembre 2005. En quoi les besoins fondamentaux d'un enfant ont changé depuis 2005?? Le désir d'enfant justifie-t-il de le priver de père et d'une lignée paternelle ?! »

Ilola Tcham : « Il y a eu, dans le siècle passé, une forte demande sociétale adressée aux pères défaillants, pour qu'ils cessent de semer des bébés à tout va sans se sentir engagés par leurs paternités : ce fut le combat de bien des féministes, notamment, qui est passé par l'éducation des pères et l'argumentation pour leur faire prendre conscience du rôle primordial qui est le leur dans le bon développement de leurs enfants ! Et, aujourd'hui, où nous voyons fleurir les premières générations de "papas-poules", aussi présents que la mère dans le quotidien de leurs enfants, on voudrait envoyer aux hommes le message contraire : "Vous n'êtes pas essentiel dans la vie de votre enfant, déposez votre semence et disparaissez !" Prenons garde que ce message-là ne soit entendu par certains comme une invitation à se remettre à semer les bébés comme au bon vieux temps... »

Chiara : « Notre société s'alarme à juste titre des jeunes qui sont sans repère, paumés, qui vont mal. Les familles monoparentales augmentent, et les femmes se retrouvent seules pour élever les enfants. Qui osera dire que c'est une bonne chose pour l'enfant ? Pour se construire il faut un père et une mère. Créer sciemment des enfants qui n'auront pas de père ou de mère, pour répondre à des désirs, est d'un égoïsme incroyable. Où est le bien de l'enfant ? »

Cryos international

Michelam83 : « L'AMP pour toutes est la porte ouverte à la déshumanisation de la procréation. A qui profitera le crime? Aux grands lobbies médicaux et paramédicaux qui vont s'engouffrer dans un business incommensurable qui a déjà commencé avec le site CRYOS basé au Danemark et qui délivre des gamètes sur commande à différents prix suivant la qualité recherchée. Pour ceux qui doutent encore il faut qu'ils aillent visiter ce site accessible par tous : <https://dk-fr.cryosinternational.com/> Et ce site existe depuis 30 ans !!! On tombe des nues n'est-ce pas? »

Décréter l'existence d'enfants sans père

Agnès Rivière : « « L'élargissement de la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes reviendrait à décréter a priori l'existence d'enfants sans pères. La Convention internationale des droits de l'enfant, signée et ratifiée par la France pose le droit , pour chaque enfant, dans la mesure du possible, de "connaître ses parents et d'être élevé par eux" (art.7). Organiser délibérément l'effacement du père n'est pas compatible avec ce droit. Ces droits de l'enfants sont des engagements contraignants pour l'Etat. »

Demande sociétale

Olivier samzun : « Une "demande sociétale" ! Voilà bien une expression marchande ! »

Marco : « Ce n'est pas parce qu'elle est "sociétale" qu'une demande est légitime et doit nécessairement être satisfaite. »

« Toute demande sociétale n'est pas nécessairement recevable. Il faudrait déjà savoir qui formule une telle demande (% de la population et sur la base de quel besoin et en fonction de quelle analyse de la question). La société ne devrait pas être le dénominateur commun des aspirations des uns et des autres, mais se définir au contraire sur le projet de société qu'elle défend. Le désir d'enfant est-il le bon point de départ pour déterminer ce qui autorise la venue au monde d'un enfant? Même s'il est certain qu'il est souhaitable que tout enfant se sente désiré, le désir fait-il l'accueil? Le dsir place t-il dans une situation de liberté, d'égalité et fraternité, le citoyen à venir? Non je le pense pas. Sur cette question de l'ouverture de la PMA on doit se poser la question de l'impact qu'aurait un changement de loi, sur la compréhension et la perception dans la société: de la procréation, des droits de l'enfant, et de l'égalité entre les citoyens. »

Nicole : «L'accès au désir ne peut-être un droit absolu. Pour une femme, accéder à son désir d'avoir un enfant sans Père c'est possible techniquement. Est-ce que c'est une raison pour le permettre ? L'enfant, lui n'a-t-il pas le désir d'avoir un Papa ? Pour un enfant, accéder à son désir d'avoir un Papa... C'est impossible ? C'est injuste ? Et que va-t-on faire des hommes qui ont le désir d'avoir une mère pour leur enfant ? On va lui dire : « Vous avez un désir ? Allez-y, prenez une femme, faites lui un enfant ! » Faut-il accéder à tous les désirs de chacun ? Je reprends l'argument de Loupberruyer, merci, vous m'avez bien fait rire : « Il existe une forte demande sociétale de ne plus payer d'impôts ! et pourtant l'État ne l'a pas encore accepté dans les textes. Quelle injustice! »

MaKarDoue : « Pas d'accord pour les raisons suivantes : 1/ Vous n'étayez pas le fait qu'il existe une demande sociétale : combien de personnes l'ont demandé ? sous quelle forme (pour rappel 700.000 signatures n'ont pas suffi à mobiliser le CESE concernant le mariage pour tous) ? Progression chiffrée de cette demande au cours du temps (votre affirmation

"De plus en plus de personnes" est imprécise et invérifiable en l'absence de données chiffrées, assorties de sources) 2/ Votre formulation laisse entendre que tous les couples homosexuels seraient demandeurs, ce qui est faux (une formulation honnête aurait été de dire que "c'est le cas notamment de certains couples homosexuels" et non "des couples homosexuels" (Cf; la source jointe, article du Figaro : « En tant qu'homosexuels, il est de notre devoir de prendre position contre la PMA et la GPA ») »

Dérive

Mariane : « LA PMA est destinée à pallier à une infertilité du couple toute autre alternative est une dérive »

Désir d'enfant

Paul0 : « Même si le désir d'avoir des enfants est admirable, humain, et totalement légitime, il ne constitue pas un droit mais avant tout un responsabilité »

Pierre : « Le désir d'enfant est universel, il appartient à tous les couples qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels. La PMA est une technique scientifique qui permet de pallier un dysfonctionnement rencontré par des couples hétérosexuels ne pouvant avoir d'enfants. S'agissant d'un couple homosexuel, il n'y a aucun dysfonctionnement à pallier puisque par nature, deux personnes du même sexe ne peuvent pas procréer. Autant, je suis convaincu que l'amour n'a pas d'orientation sexuelle définie, ce qui fait de moi un partisan du mariage pour toutes et tous, autant je suis convaincu que le désir d'enfant ne justifie pas que l'on utilise des techniques, au surcroît coûteuses pour la collectivité, en vue de permettre ce que la nature n'autorise pas. »

JeanJulesPirnay : « C'est sur cette question que l'on doit faire la distinction entre les 2 termes bien distincts qu'offre la langue française : 'désir' et 'besoin'. Le désir est ce que nous souhaitons parce-que nous pensons qu'il nous transformera et/ou nous apportera un bien encore plus grand que celui dont nous jouissons actuellement. Le besoin est une carence liée à ma nature qui, si elle n'est pas satisfaite , peut me priver de ce qui est propre à mon être . Ainsi les hommes ont besoin de biens concrets comme l'eau potable, la nourriture saine, le vêtement, le logement mais aussi de réalités plus abstraites telles que la liberté, la vérité , .. tout aussi indispensables à la survie de l'homme en tant qu'homme. Le désir est une réalité importante dans la vie de l'être humain mais quand il est inassouvi, il en le prive pas de son être. La prise en compte du besoin de l'homme peut fonder une loi, pas celle du désir. »

Développement

Soludoki : « Ouvrir l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes, engendrerait des enfants sans père, or un enfant a besoin d'une mère et d'un père pour se construire biologiquement, psychologiquement et socialement. Le développement harmonieux de la personne humaine suppose que les aspects biologique, psychique, spirituel et social soient pris en compte ensemble et non séparés ou opposés. Certes de tous temps des femmes ont cherché à avoir des enfants seules mais les services sociaux, PMI, CMP etc ont bien vu les difficultés que rencontraient ces enfants pour se construire et ont cherché les aides à leur apporter. Qu'une loi vienne autoriser cela est totalement illogique. L'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant, signé et ratifié par la France, dit que dans la mesure du possible chaque enfant a le droit de " connaître ses parents et d'être élevé par eux". Ce droit est à respecter c'est une priorité éthique. Il faut également évoquer le risque de marchandisation du corps, le don de gamètes étant déjà insuffisant certains évoquent la possibilité de vendre le sperme et donc abandon du principe de gratuité; enfin augmentation du risque de consanguinité du fait de la multiplication d'enfants issus d'apport de sperme. »

Différence père-mère

Lucie : « Toutes les sociétés, toutes les ethno cultures font la différence entre le masculin et le féminin. Toutes les personnes qui ont eu des enfants savent qu'ils n'ont pas le même comportement avec leur maman ou avec leur papa et que les apports sont différents et complémentaires venant du père ou venant de la mère. Ça, c'est la réalité biologique et humaine constatée depuis des millénaires dans toutes les sociétés connues. »

Directive européenne sur la santé

Jpr : « Il n'y a pas que l'éthique qui compte : si l'on ouvre cette possibilité aux femmes homosexuelles, la PMA sera-t-elle prise en charge par l'assurance maladie ? Si c'est non, on se trouvera devant une discrimination. Si c'est oui, on verra affluer en France des demandes provenant de l'étranger, plus particulièrement de l'Europe via la directive européenne sur la santé ! »

Discrimination

Joseph 56 : « Priver sciemment de la chance d'avoir un père est aussi créer une discrimination et une inégalité. Je comprends que des femmes seules ou en couple souffrent de ne pas avoir d'enfant. Remédier à cet état en ne donnant pas à un enfant les

meilleures chances n'est pas responsable. Le fait que cela se pratique dans d'autres pays ne justifie pas non plus la démarche dans notre pays. »

Anne-Clou : « Tout enfant a le droit de savoir qu'il a eu un père et une mère, même s'il n'est pas élevé par eux. La filiation n'est pas seulement une construction sociale, c'est aussi une réalité biologique inscrite dans mes gènes. Le désir d'enfant n'est pas un droit à l'enfant, et les droits de l'enfant doivent rester prioritaires. Le rôle de la médecine est de soigner, si possible de guérir. Il n'est pas de contourner une réalité biologique fondamentale pour accomplir un désir personnel. Un couple homosexuel est par nature infécond. Ce n'est pas une discrimination, c'est une réalité biologique. Par ailleurs, en ouvrant la PMA aux couples de femmes, et aux femmes célibataires, quelle image renvoie-t-on aux hommes en général? Nous n'avons plus besoin de vous, vous êtes réductibles à une éprouvette ou un flacon de sperme, à une fonction? Non seulement les droits de l'enfant, de s'inscrire dans une histoire, de connaître ses origines, sont bafoués, mais la dignité de l'homme s'en trouve fortement diminuée... Pas sûr que la dignité de la femme en sorte gagnante. »

Rémy Courtial : « On parle d'inégalité voir même de discrimination que la loi devrait donc protéger ces femmes, mais ou est l'inégalité, 2 femmes ensemble ne peuvent avoir d'enfant, ce n'est pas les discriminer que de dire cela, c'est juste un fait naturel, objectif, sans considération de valeur, d'idée religieuse ! »

François Jacquin : « Ouvrir l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes serait affreusement discriminant pour les hommes. En effet, comment un homme seul ou un couple d'hommes pourrait avoir un enfant par AMP, puisqu'un homme ne peut pas être porteur de l'enfant dans la procréation. Ainsi donc, puisqu'un homme seul et un couple d'hommes ne peuvent pas être procréateurs par AMP, nous ne pouvons pas les discriminer si cruellement en permettant l'AMP aux femmes. Cette discrimination serait d'ailleurs encore plus insupportable pour un enfant de sexe masculin né par AMP dans un couple de femmes. Le pauvre petit garçon comprendrait vite qu'il ne pourrait jamais avoir d'enfant s'il se marie avec un autre homme. Quelle injustice lui ferait ainsi ressentir ses propres mères ! »

Diversité

Lysnoir : « Cette proposition ne respecte pas la parité dans le domaine parental, elle compromet la diversité visible dans la famille. »

Double peine

Karine : « Privation de père : elle serait institutionnalisée, condamnant les enfants à une double peine : les priver d'une partie de leur origine biologique et les priver de toute relation

paternelle constitutive de leur identité. La convention internationale des droits de l'enfant poste pourtant le droit, pour chaque enfant, "de connaître ses parents et d'être élevé par eux" (art.7) »

Droit de l'enfant / droit à l'enfant :

Zaza : « ne créons pas artificiellement des enfants sans père. Il n'y a pas de "droit à l'enfant" comme il y a un droit au logement ou des droits de l'homme. La relecture des droits DE l'enfant s'impose. »

Marie Poncet : « Non, l'enfant n'est pas un dû...On peut adopter un enfant orphelin ou rejeté, mais pas le fabriquer à la demande..ET l'enfant a besoin d'un père et d'une mère pour se structurer... Ne fabriquons pas des orphelins de père ou de mère.Il y en a déjà assez ! »

Thibaut : « La fertilité n'est pas un droit. Ce n'est un droit ni pour les hommes, ni pour les femmes, quelle que soit leur orientation sexuelle. »

Laurent : « Il n'y a pas de droit à l'enfant mais des droits de l'enfant dont celui d'avoir un père et une mère. Le fait qu'il existe des enfants sans père en raison des circonstances de la vie (décès, séparation, relation d'un soir...) n'est pas une raison pour créer délibérément de telles situations. Ce n'est pas parce que certains pays ont choisi de jouer les apprentis sorciers que nous devons leur emboîter le pas. »

PhildeNice : « tendance bisexuel, je ne comprends pas. jamais je n'aurais envie d'avoir un enfant avec un mec, pourquoi modifier la genetique pour un principe si simple... avoir unfant c st plus qu droit de garde . ce n est d ailleurs pas un droit pour tous , le droit de l enfant est superieur »

Marcopollo : « Nous jugeons aujourd'hui sévèrement les époques qui ont toléré la méconnaissance des droits de certains, dans l'indifférence généralisée: comment se résigner à une loi méconnaissant les droits des enfants »

Emm : « Ce n'est pas parce que la demande augmente, qu'elle est éthique ! L'enfant n'est pas un droit. »

5203Catherine : « C'est l'éternelle question du droit à l'enfant, qu'il faut rendre compatible avec le droit de l'enfant et surtout pas opposer, si on veut le bonheur de tous les concernés. Bien sûr que les femmes doivent pouvoir disposer de leur corps librement mais il faut aussi tenir compte du projet du père ! Et de l'enfant qui doit pouvoir connaître ses origines et se construire librement et en toute clarté ou transparence.Faciliter l'adoption simple me paraît la bonne formule »

Michel Delmas : « Il n'y a pas de droit à la parentalité, car le droit à l'enfant n'existe pas. Les techniques de procréation sont avant tout des techniques médicales, et la médecine est là pour guérir les pathologies, atténuer les souffrances lorsqu'elles sont la conséquence d'une maladie. Pas lorsqu'elles sont causées par un désir inassouvi. Donc ces demandes sociétales ne peuvent pas justifier un acte médical. »

Nicolas de Lyon : « En basant notre éthique sur la demande sociétale, nous courrons encore plus vers l'individualisme et le chacun pour soi. Nous ne sommes plus dans les droits de l'homme mais dans le droit à l'homme - transposé à l'enfant qui est un homme, cela revient à nier le droit de l'enfant pour le remplacer par le droit à l'enfant. »

Sasasita : « Je suis contre la PMA pour un couple de deux femmes car, quoi qu'on en dise, l'enfant ainsi conçu a un père et une mère; sinon, d'où sort la gamète mâle qui a fécondé la gamète femelle? Le père existe donc quelque part et l'enfant a le droit d'être reconnu par ses deux parents et si possible élevé par eux »

CMerceron : « Le droit de l'enfant est supérieur au droit à l'enfant. Le désir d'enfant est naturel mais la loi est là pour garantir le bien commun et la sécurité de tous à commencer les plus faibles (les enfants par exemple) et non pour répondre à tous les désirs. Sinon, c'est l'anarchie et la loi de la jungle. »

MC : « Je suis contre la légalisation de la PMA pour les femmes seules. Je comprends le désir d'enfant de ces personnes, mais l'enfant n'est pas un objet et il faut songer à lui également. Il ne peut y avoir de droit à l'enfant. L'enfant ne peut devenir un droit. Il est une personne, un être humain dont il faut tenir compte. Il existe en Australie des associations d'enfants nés de PMA sans père ou de GPA qui se plaignent parce qu'ils ont été privés délibérément de père ou de mère par ces pratiques. Le rôle d'une société est de protéger les plus faibles. Certes, il existe des situations dans la vie où un enfant se trouvera sans père ou sans mère parce que ces derniers sont décédés ou l'ont abandonnés. C'est toujours une souffrance pour lui. Pourquoi alors institutionnaliser, légaliser cette souffrance ? Où est l'intérêt supérieur de l'enfant ? »

Droits fondamentaux de l'être humain

Moulades : « C'est vrai, les progrès techniques de la PMA ont permis à des couples, qui naturellement ne peuvent pas avoir d'enfants (homosexuels notamment) de pouvoir en avoir. Pour autant, il faut se demander si ce qui est techniquement possible est moralement bon ? Prenons le temps d'une discussion apaisée et sereine pour le bien des enfants. Mon opinion, mûrement réfléchie, avec l'expérience d'avoir moi-même 4 enfants, ayant un couple d'amies homosexuelles ayant deux enfants par FIV avec don de sperme, est que le droit d'un enfant à connaître ses origines, à avoir un père et une mère et à grandir dans cette altérité fondatrice et structurante, est plus important que ce qui s'appellerait un "droit

à l'enfant. Je connais la souffrance de ceux qui ne peuvent fonder une famille (ma soeur et son mari n'ont pas pu avoir d'enfants), je sais que les couples homosexuels n'ont pas une moindre dignité que les autres, là n'est pas la question. La question est qu'en créant un hypothétique droit à l'enfant, on nie les droits fondamentaux de l'être humain. Nos enfants ne nous appartiennent pas, nous ne sommes que les transmetteurs de la vie, dans le respect de la nature et de ses besoins. »

Droit

Albepierre : « Le droit d'une femme ne peut pas être supérieur au droit de son enfant à naître à avoir une mère et un père. »

Le droit à la parentalité est un droit à l'enfant

Marjolaine : « - Un enfant n'est pas un objet, par conséquent il n'y a pas de droit à l'enfant. Le droit à la parentalité, c'est la même chose que le droit à l'enfant, en jouant sur les mots. - S'il existe des situations actuelles où des enfants vivent sans père, cet état de fait est à déplorer et n'autorise pas qu'on institue par la loi la privation délibérée de père pour les enfants. - Le rôle de la loi n'est pas de satisfaire les revendications des adultes lorsque ces revendications entraînent de facto une injustice pour les enfants. Le droit se doit de protéger les personnes les plus faibles de la société, à savoir les enfants. Ces derniers ne peuvent pas manifester, faire des pétitions ou se regrouper en association pour réclamer que soit respecté leur droit fondamental à avoir une mère et un père. C'est donc au législateur de veiller à protéger les droits des enfants. - Ne pas connaître une partie de sa filiation peut aussi entraîner une grande souffrance existentielle pour les personnes concernées. C'est pourquoi il faudrait revenir sur la PMA avec donneur anonyme actuellement pratiquée pour les couples homme/femme. - L'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules aura pour conséquence d'accroître le manque de donneurs de sperme. Se posera alors la question de la rémunération des donneurs et cela entraînera la remise en cause du principe de gratuité du don d'organe. On passera ainsi d'un traitement médical à l'ouverture d'un marché de la procréation. »

Ecologie :

Reflechi : « En cette période d'écologie et de retour à la nature laissons donc faire la nature : pour que vienne un enfant au monde il faut un père et une mère. Restons-en là. »

Xavier : « Depuis des années nous avons détruit des pans entiers de la nature et de nos aliments par des pesticides, la dégénérescence du blé, et du lait...Rien ne semble

aujourd'hui capable de brider les puissances industrielles et financières. Si on donne la possibilité à ces puissances de marchandiser la procréation rien ne les arrêtera. Ne faut il pas revenir à une sagesse de la procréation, ou l'homme et la femme hors du contrôle des laboratoires, sont les artisans exclusifs de la procréation ? Mon argument se veut écologique. On se demande sur quel argument solide l'Etat providence appuierait son intervention ici »

Guillaume : « Organiser des PMA pour les couples de femmes revient à mettre en place une procréation artificielle entièrement déconnectée de notre nature humaine. Les enfants qui naîtront de ces "procédés médicaux" souffriront d'un profond déracinement. Ce serait par ailleurs une mesure profondément anti-écologique. »

Bituic : « La nature propose des mesures et des équilibres que l'homme tente par imprudence et consumérisme de modifier. L'écologie actuelle prend ainsi conscience des dangers qu'encourt notre planète. Pourrait-on tenter d'élargir cette réflexion à l'homme lui-même? L'écologie de l'homme et de l'enfant à naître ne serait-elle pas de respecter ce que la nature elle-même prévoit, avec toute la frustration et l'imperfection qu'elle provoque chez l'homme éternel insatisfait? »

Effacer le père

Valentine : « je refuse de voir disparaître le père dans la procréation. »

Effacer la sexualité

Maria Reina Bermudez : « Pourquoi ouvrir la médecine pour un désir de possession d'enfant et effacer la sexualité homme-femme et le rôle du père dans la vie? »

Effet « domino »

S. Martin : « Au delà de l'invective, il est urgent de revenir aux enjeux de la question. Est-il question de savoir si un couple homoparental ou une personne célibataire est aussi compétent qu'un couple hétéro pour s'occuper d'un enfant ? Simpliste et très réducteur comme approche. il ne s'agit pas ici d'une extension de la PMA mais d'un changement de paradigme. La PMA jusqu'à maintenant vient pallier une infertilité que l'on peut considérer à priori comme inattendue. La PMA étendue change de registre. Elle devient une réponse à un désir personnel ou à un projet commun. Cela implique des changements majeurs qui vont concerner chaque citoyen et non pas uniquement telle ou telle frange de la société. Pourquoi ? Parce qu'elle fait entrer la médecine et la procréation dans la prestation de service. Qui dès lors pourra poser des limites quand on sait que le marché comme le désir

humain n'en ont pas ? Quels seront les critères pour contenir les dérives si la nature devient l'ennemi et que le souci écologique ne doit pas concerner la procréation humaine ? Quels garde-fous contre l'eugénisme douillet qui se met peu à peu en place pour garantir le sexe ou toutes autres exigences parentales ? Parce que la généralisation de la PMA réclame en plus une filiation qui oppose les trois parentés qui nous constituent tous. La parenté biologique dit que je suis "né de", la parenté symbolique dit que je suis "fils de" et "citoyen de" et la parenté sociale dit que je suis "élevé par". Elles se complètent et ne s'opposent jamais. Prétendre faire de manière habituelle un acte de filiation qui supprime et suppose que la parenté biologique est accessoire et sans signification particulière, c'est oublier que c'est la seule des trois parentés qui me traverse au creux de chaque cellule et qui ne dépend ni de la loi, ni de la volonté d'autrui. Pas juste un détail donc. »

Sirius : « L'extension de la PMA à des cas supplémentaires " d'infertilité" en l'occurrence plus "sociétale" m'incite à essayer d'imaginer les sujets de réflexions qui nous seront proposés dans 2 ou 3 décennies : - aujourd'hui : PMA pour les couples de femmes - demain : PMA pour les couples d' hommes (l'inégalité de traitement entre hommes et femmes ne résistera pas longtemps) ce qui obligera à autoriser la GPA - Puis les lois étendront la GPA à de plus en plus de cas jusqu'à ce que l'utérus artificiel soit techniquement au point, ce qui déclenchera des demandes supplémentaires liées au confort que les humains trouveront à déléguer à la machine ces 9 mois du début de la vie. Inévitablement, si on se lance dans ce type de projet, on voudra que le résultat soit de qualité, on veillera donc à se prémunir contre d'éventuels vices de fabrication (une assurance qualité sera souscrite!). Probablement que les anomalies constatées feront l'objet d'arrêt du " processus" Il va de soi que ces développements exigeront la marchandisation et son intégration dans les processus économiques. (il faut bien trouver des nouveaux relais de croissance.. Par ailleurs, comment croire un seul instant que les individus accepteront des enfants qui ne soient pas parfaits.Nécessairement il y aura un développement des procédés de sélection, puis la sélection ne suffisant pas on fera des corrections d'ADN (toutes ces techniques n'attendent que l'aval des législations pour croître énormément). »

JFR : « En admettant que pour des raisons médicales, la GPA pour couple H/F soit autorisée (femme sans utérus), ce qui soulève des problèmes de marchandisation du corps de la mère porteuse, très rapidement la demande pour des couples H/H fera jour. Mais si des couples H/H ont accès à la GPA (contorsion de la filiation pour l'enfant), des demandes d'hommes seuls apparaîtront. Mais alors apparaîtront des demandes pour femme seules ou couple de femmes par souci d'égalité entre H et F. Mais alors la PMA pour femme seule ou couple de femmes apparaîtra et il ne sera pas possible juridiquement de l'interdire. Mais alors les restrictions d'ordre médical pour l'accès à la PMA pour les couples H/F disparaîtront et une femme pourra porter un enfant même à 60 ans et plus... L'interdiction de la procréation post mortem disparaîtra aussi car pourquoi interdire à une veuve de procréer si une femme seule peut avoir accès à la PMA. »

Egalité

Augustin : « L'AMP pour des femmes seules ou pour des femmes vivant ensemble viole les droits de l'enfant à connaître son père et sa mère et à être élevé par eux (article 7 de la convention internationale des droits de l'enfant). Ceci reviendrait à priver délibérément un enfant de son père, ce qui est une grave atteinte aux droits de l'enfant. Au nom d'une « égalité » avec les couples hétérosexuels (alors que la situation est différente), les enfants, eux, subissent une inégalité puisqu'ils ne sont pas élevés par leur père et leur mère. »

CETE : « On ne peut pas voter pour ou contre une constatation. Le fait que ceci ou cela soit légal dans un autre pays n'est pas un argument. Il s'agit de réfléchir à ce que NOUS voulons en tant que corps social français. Les adultes défendent leurs droits, développent les arguments en leur propre faveur (égalité des couples hétérosexuels ou homosexuels dans la réalisation de leurs désirs d'enfants) mais l'enfant à naître dans tout ça, quelle "égalité" pour lui ? Pourquoi lui dénier le droit d'avoir un père ET une mère qu'il connaît ? »

Augustin : « Il n'y a pas de droit à l'enfant, même si la souffrance de ces personnes de ne pas en avoir est grande. L'enfant un sujet de droit et non pas objet de droit. Le droit international dispose que l'enfant le droit de connaître son père et sa mère et d'être élevé par eux. Ceci reviendrait à priver délibérément un enfant de son père, ce qui est une grave atteinte aux droits de l'enfant. Au nom d'une « égalité » avec les couples hétérosexuels (alors que la situation est différente), les enfants, eux, subissent une inégalité puisqu'ils ne sont pas élevés par leur père et leur mère. »

Aschaffenburg : « Au nom de l'égalité, tous les enfants doivent avoir la chance de grandir avec un père et une mère, repères complémentaires nécessaires, notamment pour se confronter à une altérité. Que diront les enfants devenus adultes quand ils seront conscients d'avoir délibérément été privés d'un des deux, par une loi écrite par un gouvernement qui a pourtant pour tâche de protéger les plus faibles ? Donc, les enfants, entre autres.... »

Mamivie : « La PMA "de convenance" (cad sans motif thérapeutique) organise la naissance d'enfants sans père. Cette demande émane de femmes qui veulent avoir un enfant au titre de l'égalité. Mais cette "valeur" est dévoyée puisqu'il n'y a pas d'égalité entre un couple H-F et un couple F-F en ce qui concerne la procréation. La vraie inégalité sera celle de l'enfant qui va naître sans père par rapport à ceux qui auront un père (même s'il s'agit d'un père adoptif) »

Marjolaine : « L'AMP doit être réservée aux couples permettant d'assurer à un enfant de connaître et de vivre avec son père, ce qui est pour lui un droit élémentaire. En voulant établir l'égalité entre les adultes, on établit l'inégalité entre les enfants. »

L'enfant n'est pas un dû

Antares : « Il y a déjà beaucoup de blessures pour les enfants qui ne connaissent pas leurs origines ou qui ont perdu un père ou une mère que ce n'est pas la peine d'en rajouter. Un enfant n'est pas un dû. »

Enfant né sous X

AErnoul : « L'enfant n'est pas un dû et encore moins un cobaye ! Il est stupéfiant d'imaginer priver un enfant de ses droits les plus fondamentaux : avoir un père et une mère et connaître ses origines. Cessons de jouer aux apprentis sorciers ; en effet nous n'avons aucune idée aujourd'hui des conséquences à long terme sur cet enfant et sur les générations qui le suivront , de cette pratique dite "innovante". Il suffit de voir les difficultés qui durent toute la vie souvent, des enfants nés sous X qui cherchent à retrouver leurs parents et leur otigi,es. Pourquoi instituer cela comme la norme ? »

Les enfants ont besoin de père

DH : « On ne demande pas un enfant, on l'accueille. On prépare l'arrivée d'un enfant avec un lit, des habits, un prénom... n'oublions pas de lui donner le plus fondamental : un père et une mère, pour qu'il puisse se structurer et ne pas avoir une blessure intime dès sa conception. Des parents aimants si possible, ceux qui n'ont pas la chance de vivre cela sont blessés à vie. C'est une évidence. Ne créons pas délibérément des enfants orphelins de père, tout ça parce que dans les labos, c'est possible. »

Thupa : « Quelle confiance l'enfant va t-il avoir dans ses parents, dans les lois de la société, alors que l'un et l'autre ont décidé pour lui que la moitié de son ascendance n'avait aucune importance pour lui ? »

Heulin : « Avant de proposer la PMA aux femmes célibataires qui ne vivent pas en couple, peut-être faudrait-il prendre l'avis des enseignants, confrontés régulièrement à la souffrance d'enfants ou d'adolescents qui nous disent "moi, je n'ai pas de père"! Jusqu'à présent, nous pouvions leur répondre " tu as un père, même si tu ne le connais pas " . Si la PMA est proposée aux femmes seules, pour la première fois, nous ne pourrons apporter une réponse à ces enfants et à ces jeunes en souffrance; nous ne pourrons pas , non plus, engager un dialogue avec la mère. »

Justnico : « Le désir d'enfant, aussi intense soit-il, ne justifie pas n'importe quoi. Choisir délibérément de concevoir un enfant et de l'élever sans son père n'est pas responsable. Il y a suffisamment d'études et de témoignages qui montrent à quel point grandir en l'absence de son père est une souffrance qui peut causer des troubles importants. »

Henri : « L'ouverture de la PMA aux femmes seules ou en couple aurait comme conséquence principale de priver l'enfant de père (« PMA sans père »), or: -Pour se construire un enfant a besoin d'un père et d'une mère. Les études de psychologie l'ont amplement démontré. Les blessures psychologiques résultant de l'absence de père affectent toute la vie. Ce n'est pas parce qu'on peut rencontrer des cas où l'absence de père est apparemment vécue sans problèmes qu'on peut en déduire que la « PMA sans père » n'engendrerait pas de souffrances cachées, qui pourraient être tues par l'enfant « par égard » pour sa mère qui, si c'est bien elle qui aurait fait le choix de le rendre "sans père", demeurerait son seul parent. »

Les enfants sont déjà bien malmenés

Auriane : « On sait qu'aujourd'hui 75% des enfants vivent avec leur père et leur mère, mais la famille est blessée, éclatée, malmenée, par les séparations, les divorces, la mort. Tout le monde est touché, à commencer par les enfants. Or, on projetterait d'organiser par l'Etat et par la loi, la fabrication d'enfants privés de père. Et bientôt privés de mère avec l'ouverture inévitable de la GPA ensuite, pour les hommes seuls ou les hommes en couple avec un autre homme. Je ne comprends pas le monde que veulent certains pour demain ? La vie n'est-elle pas suffisamment compliquée aujourd'hui, pour ne pas nous en rajouter ? »

Engagements internationaux de la France :

Yann G. : « Le rôle de l'Etat n'est pas de satisfaire des désirs sociétaux et d'autant plus, dans le cas présent, que ce désir contrevient à la Convention internationale des droits de l'enfant, signée et ratifiée par la France En effet, celle-ci pose le droit pour chaque enfant, dans la mesure du possible, « de connaître ses parents et d'être élevé par eux » (art. 7). Organiser délibérément l'effacement du père n'est pas compatible avec ce droit. Ces droits de l'enfant sont des engagements contraignants pour l'État. »

Stanhd : « Désir d'enfant ou droit à l'enfant? S'il y a bien un absent de ce débat c'est bien l'enfant! La technique peut répondre aux désir de certains d'avoir un enfant mais ce n'est pas parce que la technique permet certaines choses que c'est nécessairement bon pour la société. Où se trouve le droit de l'enfant à avoir un père et une mère ? Qu'en est-il du droit de l'enfant à connaître ses origines (les donneurs) ? »

Bon sens : « Pour les couples de femmes homosexuelles et les femmes célibataires, la PMA revient à "fabriquer" un enfant orphelin de père et qui sera privé de toutes les racines familiales du côté paternel. On peut comprendre le désir d'une femme d'avoir un enfant, mais les droits de l'enfant doivent l'emporter sur cette souffrance. Selon la charte des

Nations Unies, l'enfant a le droit de connaître ses parents biologiques et d'être élevés par eux, dans la mesure du possible. »

Etat de droit

Guérolé : « dans un état de droit, l'intérêt du plus faible doit prévaloir; ici, les enfants qui ont droit à naître et vivre dans une famille avec un père et une mère et connaître leurs origines. »

Ethique

Alain : « Avant de critiquer une loi, on pourrait d'abord chercher sa logique. En l'occurrence, cette limite est déterminée par le médical, qui est sensé répondre à un déficit pathologique. Si on recule cette limite à des cas particuliers de "souhaits", la logique disparaît, et le médical est donc assimilé à répondre non-plus à un besoin sanitaire mais à la subjectivité de chacun. Les conséquences éthiques d'un tel détournement sont alors lourdes. »

Pedro : « L'éthique ne dépend pas des statistiques issues d'une analyse comparative de la pratique de différents pays - cet argument n'est pas pertinent pour légaliser cette pratique en France. »

Arlette Léval : « c'est un constat du désir d'enfant à tout prix. On est dans l'affectif et l'affectif a besoin de raison pour ne pas agir déraisonnablement. »

Basmadjiev : « ce qui est dit aujourd'hui sera dédit demain. L'idée même de faire une loi de bioéthique à un moment donné engage l'idée que l'éthique est provisoire, liquide et mouvante. « Il n'y a pas de véritable construction éthique si tout changement consiste en une permissivité indéfinie par l'addition de nouvelles exceptions à ce qu'on présentait comme une règle », écrit Jacques Testart dans Le Monde du 6 janvier 2018. Dans le cas où l'éthique abandonne sa prétention à l'universalité et à la permanence pour rejoindre la mobilité des pratiques humaines, à quoi sert-elle sinon à justifier des choix politiques contestables ? »

clo296 : « Il est possible de comprendre le désir d'enfant de certaines femmes seules et de certains couples de femmes sans pour autant accepter que, parce que la science le permet, on autorise sa satisfaction par la procréation d'orphelins de père. Comment l'éthique la plus élémentaire peut-elle accepter qu'une loi aille, contre sa propre nature, à l'encontre de l'intérêt général en faisant prévaloir la satisfaction du désir sur l'intérêt supérieur de l'enfant ? »

Les études

Cécile : « Je lis beaucoup de commentaires expliquant que les enfants élevés par des couples homosexuels ou des femmes célibataires se développent tout aussi bien que ceux élevés par des couples hétérosexuels. Apolune écrit: " la communauté scientifique est d'accord sur le fait que les enfants élevés par des parents homosexuels ne rencontrent pas de problèmes développementaux particuliers par rapport à ceux qui le sont par des parents hétérosexuels". J'aimerais bien savoir quand et comment la communauté scientifique s'est mise d'accord et par quel biais elle l'a fait savoir? Je suis médecin, et je n'ai pas connaissance de cela alors. Je crois que la prudence s'impose car justement à l'heure actuelle il existe très peu d'études ayant du recul sur le sujet, la plupart ayant des biais méthodologiques. Ne pourrait on pas justement, avant de légiférer, réaliser des études fiables, sans parti pris, à partir des situations déjà existantes, en suivant les enfants jusqu'à un âge adulte avancé? D'autre part, bien sûr que des tas d'enfants, et c'est bien malheureux, souffrent au sein de familles dont le couple est hétérosexuel: est ce une raison pour justifier qu'on prenne éventuellement le risque d'en "blesser" d'autres, même bien involontairement et avec toute la bonne volonté du monde? Et effectivement, certains enfants vont bien et heureusement au sein de familles monoparentales/homoparentales, mais dans quelles proportions? (j'en reviens aux études nécessaires) Enfin, bien sûr qu'il est très important que l'enfant soit aimé, et bien sûr que, qu'on soit homosexuel ou hétérosexuel, on puisse donner de l'amour à un enfant. C'est nécessaire mais est ce suffisant? Il me semble que ce serait faire fi de toute une partie des connaissances qu'apporte la psychologie actuellement en ce qui concerne les mécanismes psychiques du développement de l'enfant. »

Vian : « les études autant que l'expérience d'enfants adoptés montrent qu'à l'adolescence on recherche son origine, on désire savoir les raisons de sa situation. Comment ce jeune appréciera le choix qu'on a fait d'écarter son père? qu'elle sera son équilibre? »

Eugénisme

Karine : « Risque d'eugénisme à terme : en levant le verrou thérapeutique et en rendant la PMA accessible à tous, y compris aux couples hétérosexuels fertiles qui pourraient décider d'y avoir recours pour choisir telle ou telle caractéristique pour leur enfant, on ouvrirait un grand marché de la procréation et de la sélection des individus, une porte de plus ouverte vers l'eugénisme »

Expérience

ADinechin : « Donner la possibilité de priver volontairement un enfant de père va à l'encontre des droits de l'enfant. Ainsi on lui retirerait volontairement toute relation paternelle et une partie de son origine biologique. On connaît les difficultés psychologiques des enfants à qui cela arrive de manière imprévue. »

Faible (le plus)

PAJAMA : « L'enfant n'est pas un droit. Comme il est le plus faible, c'est d'abord lui qui a des droits. »

Fiction

Audoin21 : « Il n'existe pas de droit à l'enfant, c'est une fiction de dire à un enfant qu'il a deux mères. C'est du négationnisme biologique. »

Filiation biologique et symbolique

Augustin : « Dans ce cas (couples de femmes, femme célibataire), l'enfant ne peut pas se penser comme étant issu de l'union de ceux qui l'élèvent. La filiation ne peut plus avoir comme sens de rattacher un enfant à ses origines. Il est privé de ses origines ; il serait alors rattaché à des adultes sans référence biologique ni même symbolique à son engendrement. »

Filiation, généalogie

Augustin : « Même si une personne célibataire ou deux femmes aiment un enfant et lui donne une « bonne éducation », elles ne pourront jamais lui donner ce que seuls le père et la mère peuvent lui donner : s'inscrire dans une filiation et une généalogie ce qui sont des éléments indispensables dans la construction de l'enfant. »

IRC : « Tout être humain a besoin, pour se comprendre soi-même, de connaître autant que possible son père et sa mère, c'est-à-dire aussi ses grands-parents, ses arrière grands-parents, ses ancêtres lointains et tous ses cousins et cousines, afin de s'inscrire dans une lignée et dans une histoire et de les partager avec eux, même - et surtout - s'il y a des points douloureux, des maladies, voire des cadavres. C'est indispensable pour qu'il se construise et qu'il participe avec la plus grande maturité à la construction de la société et

du monde. Priver délibérément quelqu'un de cette mémoire génétique et l'amputer de ce passé qui est le sien est criminel. »

Filiation fictive

Tof : « 1/ L'AMP crée une filiation sans père, on estime alors que le père est facultatif. 2/ La médecine n'a plus pour but de soigner mais de répondre à des demandes et de fournir des prestations techniques. 3/ La PMA sans père entrainera aussi l'extension d'un marché puisqu'il existe déjà une pénurie de ressources. 4/ Aucun recul quant aux conséquences sur l'enfant privé de père 5/ Qui payerait ? 6/ La PMA sans père ouvrira à la GPA pour la prochaine révision de la loi bioéthique. »

Filiation (vraisemblance de la)

Belc : « La vraisemblance de la filiation la rend crédible pour l'enfant. Outre le fait que la PMA pour couple de femmes ou femme seule est une atteinte à la dignité de l'enfant qui est délibérément privé de père, l'enfant se retrouverait dans une situation invraisemblable, avec 2 mères, et pourquoi pas 3 mères ? L'enfant a besoin d'être dans la réalité, et dans une situation vraisemblable pour les enfants adoptés, puisqu'il est issu d'un père et d'une mère. »

La fin ne justifie pas les moyens

Jm : « Toute fin ne justifie pas les moyens... Qu'en est-il des droits de ces futurs enfants ? Par contre, comment accompagner au mieux ces couples, écouter leur souffrance tout à fait légitime, et développer également la recherche sur l'infertilité des couples hétérosexuels ? Voilà une vraie question et un besoin immense dans la société française »

Finalité de la médecine

Fabio : « Pourquoi utiliser la médecine pour répondre aux désirs de chacune (même légitime), la médecine est faite pour soigner pas pour répondre à tous les désirs... »

Eléonore Le Cesne : « Je suis étudiante en médecine en sixième année. La vocation de la médecine n'est pas de répondre à une demande sociétale. Elle ne l'a jamais été et elle ne peut pas le devenir. La vocation de la médecine est de répondre à une situation pathologique. D'apporter, précisément, un remède, à une situation pathologique. Le pathologique est un defect d'une situation physiologique, par lequel l'homme perd une

faculté naturellement donnée, une fonction biologique, qu'il convient de tenter de restaurer, à l'aide des données actuelles de la science. Dans le cas des couples de femmes et des femmes célibataires, leur infertilité est une situation de fait. Une situation physiologique. La revendication d'égalité par rapport aux couples hétérosexuels n'est pas le sujet: bien sûr que tous les couples doivent être respectés et accueillis par la société. Mais on ne peut pas demander à la médecine de satisfaire le désir de procréation des couples de femmes ou des femmes célibataires, qui, bien que légitime pour un être humain, n'est pas un acte médical. Si la médecine venait par ailleurs à satisfaire des demandes sociétales qui sortent de sa vocation, on arriverait forcément au transhumanisme: la transformation de l'homme, au delà des frontières physiologiques »

Syl 43 : « Le rôle de la médecine est profondément modifié. Le médecin ne se limite plus à soigner des patients souffrant d'infertilité mais répond à une demande sociétale provenant de personnes en parfaite santé. Il est fort probable que dans la logique égalitariste de l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, il soit fait pression à un moment ou à un autre, pour que son coût soit pris en charge par la solidarité nationale. »

Noupi : « La PMA est là pour répondre à une problématique médicale. Jusqu'à preuve du contraire, ni le célibat ni l'homosexualité ne sont des problèmes médicaux. Il n'appartient pas à la médecine de répondre à cette demande qui est sociétale (donc sans lien avec la médecine). Un couple hétérosexuel sans problème médical n'a pas accès à la PMA. Il n'y a aucun lieu de permettre à des personnes sans problèmes médicaux d'accéder à des techniques médicales. »

Jacques : « La médecine a fait des progrès considérables en matière de connaissance du "vivant". Mais elle s'intéresse essentiellement à la technique de la procréation, plus qu'à la psychologie de l'acteur principal concerné qui en sera le résultat : l'enfant. L'intérêt de celui-ci doit d'abord être préservé. »

DGB : « La procréation médicalement assistée doit être réservée aux cas d'infertilité, quelle que soit l'orientation sexuelle. C'est une limite absolue. Même quand on est célibataire ou homosexuelle, il est possible d'avoir un enfant par voie naturelle et coucher avec un homme ne peut pas être plus traumatisant que de subir les multiples contraintes et traitements imposés par la PMA, sans parler de son coût pour la société »

ClairEge : « La loi française a une raison d'être : la PMA est destinée à soigner des personnes présentant une pathologie reproductive. Sortir de cette problématique implique que la médecine a vocation à prendre en charge des personnes non malades. Quelle devient alors sa raison d'être »

Hugh : « La médecine est là pour résoudre des problèmes médicaux, et elle a déjà d'énormes problèmes pour assurer correctement sa mission »

Finalité de la PMA

Lou : « A ce jour, la loi ouvre l'accès à la PMA aux couples hétérosexuels infertiles. Cette infertilité est diagnostiquée médicalement. La PMA est donc une méthode visant à remédier à une infertilité biologique. La PMA sert d'accompagnant, de soutien à une fécondation de gamètes féminines et masculines existantes dans le couple (ou avec tiers donneur). Elle n'a pas vocation à créer un droit à l'enfant. C'est la raison pour laquelle elle n'est pas ouverte aux couples homosexuels et aux femmes seules qui biologiquement ne peuvent enfanter. Faut-il ouvrir la PMA aux couples homosexuels ou aux femmes seules? L'élargissement du recours à la PMA à ces derniers modifie la fin de la PMA qui devient un remède à une infertilité sociale et créer un droit à l'enfant. Ainsi, ouvrir la PMA aux femmes seules suppose pour être parfaitement équitable d'ouvrir la GPA aux hommes seuls.. Il ne semble pas souhaitable de permettre de multiplier les manipulations de gamètes pour assurer un droit à l'enfant à chaque citoyen-ne. »

Fonction du père suivant la psychanalyse

Bouquier : « Ouvrir la PMA aux femmes seules ou en couple de femmes cela signifie priver l'enfant de père et le priver de la moitié de ses origines car cette PMA se ferait par don de sperme anonyme. Or pour se construire un enfant a besoin de savoir d'où il vient, à qui il ressemble. Par ailleurs la psychanalyse fait ressortir la fonction fondamentale du père dans le développement psychologique de l'enfant. C'est le père qui permet à l'enfant de sortir de la fusion avec la mère et met un terme à l'illusion de toute puissance de l'enfant. C'est le père qui apprend à l'enfant à supporter le manque et lui permet de passer à l'individuation et à la socialisation. Il est important de noter que pour la psychanalyse la fonction paternelle ne peut être exercée que par un homme (même si une femme joue un RÔLE paternel en étant autoritaire etc., elle ne peut remplir la FONCTION paternelle, cf les références données ci-après). <https://www.psycho-ressources.com/bibli/fonction-pere.html>
<https://philosciences.com/philosophie-et-psychopathologie/psychopathologie-psychiatrie-psychanalyse/144-fonction-paternelle-humanisme>
<https://www.youtube.com/watch?v=VhpjyHpptH0> La prolifération des enfants-rois que l'on constate dans notre société, enfants qui deviennent des adultes impolis et agressifs car incapables de supporter la frustration a quelque chose à voir avec l'affaiblissement du rôle du père. Le rôle de l'éthique est de poser des règles visant à protéger les intérêts du plus faible. Si l'intérêt d'une femme ou d'un couple de femmes ne pouvait être satisfait que par la naissance d'un enfant sans bras, tout le monde s'opposerait à la volonté de ces femmes de faire naître un enfant mutilé. . Or les conséquences psychologiques pour l'enfant de ne pas connaître sa filiation paternelle et de ne pas avoir bénéficié de la fonction paternelle dans son enfance, peuvent être encore plus graves pour lui qu'une mutilation physique. »

Forclusion du père

CHAN : « L'humanité est bisexuée, c'est une réalité intangible; chaque enfant depuis son plus jeune âge doit pouvoir ressentir et intégrer cette altérité inhérente à l'humanité, pour pouvoir se structurer progressivement dans sa propre identité sexuée et sexuelle; il y parviendra très difficilement si l'identité et la fonction paternelles lui sont d'emblée barrées dans leur dimension humaine réduite à néant par la volonté maternelle, désireuse dans la PMA pour toutes de déshumaniser la présence paternelle en la réduisant à un simple accessoire charnel, cellulaire: le spermatozoïde; c'est ni plus ni moins ce que le psychanalyste Jacques LACAN appelait "la forclusion du père", source de psychose chez bien des enfants; dès lors en effet, l'enfant ne pourra que difficilement se situer dans "l'avoir" et "l'être", constitutifs de l'identité propre et du désir et de l'amour humains, par la traversée complexe du désir oedipien entre 3 et 6 ans environ: être comme papa, lui ressembler pour avoir comme lui l'amour de maman chez le petit garçon, être comme maman, lui ressembler pour avoir l'amour papa chez la petite fille,....et donc désir très fort de grandir en s'assumant en tant qu'homme ou femme! puis renoncement progressif à ce désir oedipien qui lui permettra, à l'adolescence et l'âge adulte, de se sentir être un homme qui désire une femme, ou une femme qui désire un homme; c'est ainsi toute la construction de son identité personnelle qui ne peut qu'être mise à mal par l'anéantissement délibéré de l'existence humanisante du père, au service de la résolution de la lourde problématique maternelle de rejet, ou de peur de l'homme en tant que partenaire amoureux, ou de désir d'être soi-même un homme, à rechercher dans sa propre histoire personnelle), et non pas du tout dans l'intérêt de l'enfant conçu dans ce contexte très préjudiciable à sa propre évolution psychique, et à sa propre socialisation notamment amoureuse. »

Fuite en avant

Valrou : « C est la fuite en avant ! ... une erreur pour en cacher une autre ! ... Pour des raisons idéologiques, la modification du code civil de 2013 s'est faite sur la base d'une loi d'égalité alors qu'il fallait construire notre évolution sociétale sur des lois d'exception. Cette erreur fondamentale d'un cercle restreint d'humanistes autoproclamés qui bâtit son fond de commerce sur la souffrance de l'infertilité d'un groupe qui par essence n'a aucune représentativité possible, conduit maintenant à l'impasse. Dans un contexte de rareté des dons de gamètes leur marchandisation à terme est inéluctable. (800 000 naissances en France, 22 000 PMA, 255 donneurs de spermatozoïdes et un peu plus de 500 d'ovocytes). Les perspectives commerciales pour les acteurs de la manipulation génétique ou de la fertilité améliorée sont gigantesques. Quelle naïveté d'imaginer qu'ils ne sont pas déjà, eux aussi, à la manœuvre, plein de compassion pour les couple de femmes, un œil sur le marché de tous les couples. Avec la PMA pour toutes les femmes, l'eugénisme commercial est inévitable. Alors que les lois bioéthiques doivent être révisées en 2018, le CCNE se saisit de la question et rend un Avis avant même que les consultations ne débutent ! Quelle

crédibilité accorder au CCNE pour conduire un débat serein et objectif alors même que le président Macron a annoncé qu'il se rangerait à l'Avis du CCNE. Les dépenses CPAM 2015 liées à la maternité représentent un coût de plus de 11 000 € par naissance. Le traitement de l'infertilité est estimé à 16 000 € par naissance. Quel sera le coût de PMA pour toutes les femmes? Personne n'est en mesure de l'estimer. Pour autant, les moralistes autoproclamés agissants en milice de la République exigent notre solidarité en vue de nous imposer leur société idéale ! »

Gattaca

Lep41 : « Ouvrir l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes, c'est faire en sorte que l'enfant qui naîtra n'ait pas de père - juste un géniteur. Or : 1 - l'enfant a plus de chance de s'épanouir s'il est élevé, dans la mesure du possible, par son père et sa mère. 2 - pourquoi priver délibérément un enfant de père ? 3 - avec cela , au nom de quoi interdire l'AMP aux couples hétéros qui n'ont pas d'infertilité pathologique ? l'AMP deviendrait un mode normal de procréation... 4 - avec cela, au nom de quoi refuser aux couples d'hommes la GPA ? 5 - quid du manque de sperme ? Faudra-t-il rémunérer les "dons" pour en avoir ? 6 - problèmes d'identité de l'enfant, qui a besoin de connaître ses racines. 7 - quelle filiation ? Une filiation dissociée, entre biologique, géniteur, etc ? 8 - la souffrance possible de l'enfant né de père inconnu. 9 - un beau principe en droit français : vraisemblance de la filiation. Permet à l'enfant de se construire. Or, deux femmes ne peuvent faire un enfant ... 10 - Droit de l'enfant : être élevé, dans la mesure du possible, par ses parents. Cette proposition le nie. (cf déclaration internationale des droits de l'enfant). 11 - Refus de nos limites et transgression (deux femmes ne font pas un bébé) : aboutit au transhumanisme 12 - Extension générale de la PMA : aboutit inéluctablement à Gattaca, à la recherche de l'enfant parfait. Boite de Pandore de l'eugénisme. »

Générosité du don de sperme ?

Philosophe : « De tous les arguments opposés à la #PMA avec tiers donneur, le plus objectif est la négation du Père en tant que Personne. En effet, en s'effaçant lui-même, volontairement, le « donneur » se réduit à l'état de réactif chimique. Certains y voient de l'altruisme vis à vis de la femme receveuse. Mais est-ce respecter la personne qui sera issue de ce procédé ? N'avait-elle pas le droit, elle aussi, de s'inscrire en toute transparence dans la chaîne générationnelle de ses 2 ascendances familiales ? La souffrance éprouvée par de nombreux enfants nés de cette façon nous apporte la réponse à cette question. Et qu'on ne nous dise pas qu'une fiche signalétique réglerait le problème ! »

L'homme fournisseur de sperme

GiacomoEtendre : « l'accès à l'AMP aux couples de femmes et aux femmes célibataires exclurait l'homme et le réduirait à un fournisseur de sperme. De plus tout enfant a besoin et droit de connaître son père et d'être élevé par lui, sauf en cas d'impossibilité involontaire. »

L'homme réduit aux gamètes

Frannie : « Il me paraît grave de priver délibérément un enfant de père et de toute une partie de son histoire familiale. Sans parler du fait que l'homme, réduit à un don de gamètes, ne me paraît pas respecté en tant que personne. Je comprends bien que le désir d'enfant soit très fort chez certaines femmes et que ce désir non satisfait soit source de souffrance mais ce désir doit-il se transformer en droit que la société est sommée de satisfaire? »

Jean et Bernadette Bourreau : « Pas d'accord: cela reviendrait à réduire l'homme au rôle de donneur de gamète. Tout enfant a droit à une double filiation provenant de son père et de sa mère. On ne peut le priver délibérément de père. C'est une atteinte délibérée à la paternité. N'ajoutons pas aux malheurs de la vie, un malheur délibéré, ne serait-ce que par précaution. Merci. »

L'homme réduit au statut de fournisseur de sperme

Huet : « La souffrance de ne pas avoir d'enfant peut-être réelle mais priver volontairement un enfant d'un père et d'une identité biologique peut avoir des conséquences psychologiques dramatiques pour l'enfant. De quel droit pouvons nous réduire l'homme à un simple fournisseur de sperme Le désir d'enfant ne doit pas oublier que l'intérêt de l'enfant doit être au dessus tout, il est essentiel »

Homophobie

Tof : « La PMA sans père lève de profonds problèmes éthiques qu'il est impossible d'ignorer ou de classer simplement dans le registre de "l'homophobie". C'est une véritable dérégulation de l'anthropologie qui se met en place et qui a été rendue possible par la technique et un glissement progressif des lois cherchant à s'adapter à des pratiques contraires aux grands principes du droit français. A court terme : 1/ La PMA sans père crée une filiation sans père, on estime que le père est facultatif. 2/ La médecine n'a plus pour but de soigner mais de répondre à des demandes et de fournir des prestations techniques.

3/ La PMA sans père entrainerait aussi l'extension d'un marché puisqu'il existe déjà une pénurie de ressources. 4/ Enfin, la PMA sans père ouvrirait grand les portes à la GPA »

Hypocrisie

Maxime : « Non, tous les modes de procréation et tous les environnements familiaux ne se valent pas, il faut mettre fin à ce mensonge et à cette hypocrisie. L'idéal pour l'enfant c'est d'être désiré, aimé, bien élevé et bien traité par l'homme et la femme qui lui ont donné la vie. Aucun autre modèle ne peut faire aussi bien lorsque toutes ces conditions sont réunies. L'enfant est un être précieux, fragile et innocent qui exige des adultes de veiller à ce que son arrivée dans ce monde se déroule dans des conditions optimales. Les liens charnels ont une importance fondamentale qui ne peut être niée et la rupture de la continuité entre génitalité et parentalité est un préjudice qu'il n'est pas acceptable de faire subir à l'enfant de façon délibérée dès sa conception. Si l'enfant se voit privé de ses parents naturels suite aux aléas imprévisibles de la vie c'est un autre problème et l'adoption intervient pour réparer au mieux cette injustice, malheureusement elle ne pourra jamais totalement faire aussi bien malgré toute la bienveillance que l'on y met. Les "études" qui tentent de prouver qu'il n'y a aucune différence entre les familles "non conventionnelles" et traditionnelles sur le développement de l'enfant sont truffées de biais idéologiques et méthodologiques. Il est de toute façon inacceptable de faire courir des risques inutiles de souffrances et de perturbations à des enfants pour servir de cobayes au sein d'expériences procréatives et sociétales quelles qu'elles soient. Le principe de précaution est bafoué sachant que de toute façon aucun modèle de famille alternatif ne fera jamais mieux que la famille traditionnelle et authentique lorsque les parents sont bienveillants et responsables. Ce n'est pas à la science mais à la conscience collective de répondre à ces questions. »

Identification sexuelle de l'enfant

Barriquand : « En toute logique, un enfant élevé par 1 père et 1 mère bénéficie de davantage d'opportunités pour se construire en relation avec les deux sexes. Un garçon élevé par 2 mères n'aura jamais la chance de pouvoir s'identifier affectivement à son père (idem pour une fille élevée par deux pères). Au nom d'un principe d' "égalité" ne bénéficiant en réalité qu'aux adultes, on voudrait imposer à nos enfants une situation d'inégalité de fait, certains enfants se retrouvant privés de père dès leur naissance, tandis que d'autres se retrouveraient dans une situation différente. Le CCNE a lui-même fait ce constat objectif : Cf. CCNE, Avis n° 126 du 15 juin 2017 sur les demandes sociétales de recours à l'assistance médicale à la procréation (AMP), p. 19. »

Importation de gamètes

Jean-Luc Albert : « @ Graines d'amour : pour votre information, la Belgique n'arrivant pas à satisfaire toutes les demandes de PMA importe (du Danemark?) 90% des gamètes nécessaires. »

Inégalité pour l'enfant

Giacomo : « L'extension de l'accès à l'AMP aux couples de femmes et aux femmes célibataires instaurerait volontairement une inégalité entre les enfants: certains auraient un père, d'autres non. »

Inégalité homme-femme

Terry FORTAIN : « Non, cela crée encore des inégalités par rapport aux hommes seuls. Par ailleurs, en amont, il faudrait restreindre la possibilité d'adoption pour qu'elle ne soit pas possible pour des célibataires sauf pour que l'enfant reste dans la même famille (adoption par un oncle ou une tante de l'enfant) ou pour que l'enfant reste dans le réseau amical le plus proche de ses parents dans les cas où il devient orphelin. »

Injustice pour l'enfant

Hub2018 : « Priver volontairement son enfant de père, que ce soit à l'étranger ou en France, c'est injuste pour lui. C'est participer au trafic procréatif et favoriser la mondialisation et la marchandisation de l'humain. C'est irresponsable pour l'enfant et pour l'humanité demain. Un enfant ne se fabrique pas par pièces détachées : des ovocytes d'un côté, du sperme de l'autre, un ventre là, etc. Et évidemment, ce n'est pas parce que ça se fait à l'étranger qu'il faut le faire en France ! »

Ben : « Ici, nous avons la parole. C'est une intention louable. Et demain, ce seront nos élus. Pourtant, qui d'autre aurait plus le droit à la parole que celles et ceux qui naissent de telles lois ? Que dire sans leur avis ? Ne sont-ils pas les premiers concernés ? Ce qui est fait pour nous sans nous est fait contre nous, disait Nelson Mandela. De quel droit parler à leur place ? Comme beaucoup, comme vous j'espère, comme Colette dans Sido, je peux dire: "J'épèle, en moi, ce qui est l'apport de mon père, ce qui est la part maternelle". Et vous voudriez que de plus en plus ne puissent pas le dire ? Que savez-vous ? Que sais-je ? de l'amputation de la moitié d'un héritage pour le souhaiter à d'autres ? Je ne peux que me rappeler ce cri qu'un enfant dans cette situation m'a fiché dans la mémoire au détour d'une conversation: "J'ai pas d'papa" »

Plume de paon : « "Fabriquer" volontairement des enfants orphelins de père serait une injustice immense et une violence intolérable envers l'enfant. Les besoins et les droits des enfants ne peuvent être méprisés pour satisfaire les désirs des adultes. »

Intérêt supérieur de l'enfant

Maerten Dominique : « A côté du droit de l'enfant qui stipule que « tout enfant a le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux » (Convention internationale des droits de l'enfant, 7/1), il convient d'interroger le prétendu « droit à l'enfant ». Invoqué comme argument en faveur d'une PMA pour les femmes seules ou les couples de femmes, donc avec IAD, donc sans père, il reviendrait alors à faire de l'enfant un bien, autrement dit une chose, en violation de l'article 18/1 de la même Convention qui stipule que « les deux parents [qui] ont la responsabilité commune d'élever l'enfant et d'assurer son développement [...] doivent être guidés par l'intérêt supérieur de l'enfant. » Or cet intérêt supérieur, appuyé sur une éthique de la personne et les données des sciences psychologiques et sociales, exige que l'enfant soit, dans la mesure du possible, éduqué par un père et une mère ; la différenciation sexuelle étant une donnée naturelle élémentaire de la structuration psycho-affective. Différenciation n'est pas discrimination. »

Inter-générationnel

Vella : « Comme psychologue je ne peux que considérer les avancées apportées par la recherche au cours des 140 dernières années en terme de besoins de l'enfant, en terme de liens entre les générations (ascendants et descendants), en terme de développement psychique. Ce développement repose sur les deux parents père et mère qui chacun permettent à l'enfant de se développer. Sans faire de cours (sur le complexe d'œdipe et son déploiement pour ne citer que lui), force est de constater que priver un enfant de son histoire paternelle et de son lien au père est une erreur dont on verra les conséquences à moyen terme. Cela n'a rien à voir avec la capacité de femmes homosexuelles à être mères, mais cela a à voir avec les besoins de l'enfant pour son développement psychique comme personne. »

Jeunes victimes d'un monde sans repères

Brice : « En ces temps de lutte acharnée contre toute forme de discrimination, pourquoi faudrait-il accepter celle à l'égard de l'enfant? Voué dès avant sa naissance à grandir dans une situation de déséquilibre causée par l'absence de père ou de mère, l'enfant est la grande victime de tous ces débats d'adultes. Pourquoi dès lors s'étonner de la violence d'une jeunesse qui n'est plus aimée pour elle-même mais utilisée comme objet de pression

sociétale? Pourquoi s'étonner de la violence d'une jeunesse livrée à elle-même dès l'enfance dans un monde sans repères? Respectons le droit de l'enfant à vivre dans une famille stable composée d'un père et d'une mère. »

Liberté

Jacques-André : « Grosso modo c'est la question de la liberté dans une société. Est-on libre de l'on faire ce que l'on veut? ou d'obtenir ce que l'on veut? Perso, je pense que la totale liberté personnelle dans une société n'est pas possible. Donc ce droit ne doit pas être considéré au titre d'un souhait ou d'un désir. Mais plutôt en considérant l'autre, le futur enfant, comme une personne pleine et entière avec les mêmes droits. Ce n'est pas non plus une question d'amour différent, dans des schémas familiaux différents il y a tout autant d'amour ou de non-amour. Moi je répondrai plus à cette question en se demandant : dans ce désir d'enfant, est-ce que je le fais pour moi ? pour mon projet ? (mon envie, mon désir, du regard des autres sur moi en tant que parent, pour mon épanouissement, parce que c'est mon rêve etc.) ou, est-ce que je le veux pour le bien propre de ce « petit homme », lui, quel qu'il soit? »

Limites

Vego : « il me semble important que chaque "couple" (qu'il soit homo ou hétéro)sache "accepter" avec humilité ses "limites " en ce qui concerne leur fécondité et savoir trouver une autre fécondité que celle de "porter" ou accompagner un enfant à tout prix. »

Jobbé Duval : « Au point de vue éthique, il est évident que la situation naturellement inféconde des femmes homosexuelles et des femmes seules ne peut leur ouvrir un droit à la procréation assistée. Ce n'est pas de la discrimination, c'est une loi basée sur la réalité. Pour les femmes seules : où serait fixée la limite ? Verrait-on des dames de 80 ans qui ont au préalable congelé leurs ovocytes, avec un enfant en bas âge ? Comment serait-il possible de fixer un âge limite de gestation, sans tout de suite se faire taxer de discrimination ? Cette "AMP pour toutes" serait à la fois un mensonge et la mise en route d'un engrenage effrayant. »

Claire : « Ouvrir l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes, c'est reconnaître, au nom du désir, un droit à l'enfant en dehors de toute considération médicale. Il n'y aurait alors plus de raison d'y mettre des limites d'âge, de stabilité familiale... autrement dit nous pourrions produire des enfants pour la satisfaction des adultes. N'est-ce pas au contraire à nous, adultes, d'accepter certaines limites pour construire pour les enfants à venir un monde plus humain ? »

Mamans

AMM : « Je ne suis pas favorable d'ouvrir l'AMP aux femmes seules car cela reviendrait à priver délibérément l'enfant à venir de père. La fonction paternelle me semble trop importante pour être supprimée par la loi qui créerait artificiellement deux mamans. Merci de votre écoute! »

Une maman peut-elle sciemment priver son enfant de père ?

Nicole : « C'est tragique pour un enfant de ne pas avoir de père, s'il a quitté le foyer, s'il décède ou s'il est irresponsable. Que dire alors si une femme décide sciemment de priver l'enfant de ce droit à connaître son père. Quelle Maman prétendrait aimer son enfant alors qu'elle le prive de l'essentiel ? Elle le met dans une situation d'injustice à l'égard des autres enfants. La procréation médicalement assistée a un coût. Elle pourrait se justifier quand on a une infertilité pathologique. Actuellement elle est remboursée par la sécurité sociale. Et si maintenant elle était légalisée, serait-elle remboursée ? Ce serait une catastrophe budgétaire. La procréation médicalement assistée pose question par rapport aux embryons surnuméraires. C'est la porte ouverte aux expérimentations et manipulations génétiques. »

Manque, vide et peur

Lemercier : « Un enfant cherche toujours à connaître ses origines, ses racines. La première phrase de mon enfant privé de son père biologique, a été "il est où MON papa ?" question récurrente qui l'a conduit à partir à 19 ans pour trouver la réponse. Cette quête inassouvie génère beaucoup d'angoisse quand elle fait face à l'absence, Le manque est synonyme de vide et le vide fait peur. Dur d'être heureux dans ces conditions. »

Mariage « pour tous »

Gramond : « La PMA pour tous est l'unique raison de mon opposition au mariage pour tous. Malheureusement en 2013, l'Etat n'a pas voulu d'un débat public. »

Marchandisation

Kang : « Les techniques de PMA coûtent cher. La faiblesse du nombre de dons de gamètes ne permet pas aujourd'hui de répondre aux demandes visant à combattre les infertilités pathologiques ; demander ou revendiquer la PMA pour des personnes non stériles et exiger

une égalité de traitement pour des situations fondamentalement différentes (stérilité pathologique Vs demande sociétale) entrainera mécaniquement, à terme, l'abandon de deux principes du système de santé français : la gratuité des dons d'organes et autres (sang, gamètes...) et la prise en charge des pathologies par la solidarité nationale. »

Violence faite à l'enfant : « Même s'il arrive malheureusement qu'un enfant soit privé accidentellement de père ou mère, un enfant a absolument et naturellement BESOIN d'avoir un père Et d'une mère, des référents qui lui feront non seulement comprendre mais aussi percevoir et l'élever à la différence et la complémentarité. Un papa ne réagit pas du tout comme une maman, n'agit pas pareil, est touché par des choses différentes... C'est faire une immense violence à un enfant que de le priver délibérément de l'un ou de l'autre. Et encore pire si c'est la loi qui légalise des situations de fait. »

Marché gigantesque de la procréation

Lucie : « Ensuite, bien évidemment, il y a les besoins des adultes, leurs désirs, leurs pulsions, leur idéologie et également les besoins de la société, les intérêts des cliniques, des financiers, des avocats, des laboratoires, des sociétés de vente, mise en relation et marketing. C'est une autre réalité et il est évident que les choix politiques ont déjà été faits et que le gigantesque marché de la procréation prévaudra sur tout le reste tant la demande du "produit enfant" est immense, solvable et que des millions de consommateurs exigeants piétinent d'impatience. Il est également évident que nous faisons un pas de plus vers l'eugénisme et le transhumanisme et qu'il sera très rapidement impossible de résister à la tentation "d'améliorer" selon les désirs des consommateurs, le code génétique des spermatozoïdes dans le processus de fécondation de l'ovocyte, et que très rapidement également, cela entrainera forcément une "amélioration" du code génétique de l'ovocyte. Une fois le processus enclenché, cela est inéluctable. »

Marché lucratif

Fercel : « Comme le souligne Marie-Joséphe Bonnet, historienne homosexuelle, "les pays ultra-libéraux ont ouvert toutes grandes les vannes de la PMA, y compris les pays catholiques comme l'Espagne, parce que c'est un marché et ça rapporte." Parler de demande sociétale n'est qu'une périphrase pour désigner la pression mercantile autour de la procréation »

Médecine

Pauline Leroy : « La médecine est définie comme la "Science qui a pour objet l'étude, le traitement, la prévention des maladies; art de mettre, de maintenir ou de rétablir un être vivant dans les meilleures conditions de santé." (source : <http://www.cnrtl.fr/definition/m%C3%A9decine>). Une assistance médicale à la procréation est donc là pour aider ceux qui ne peuvent pas avoir naturellement des enfants à cause de problèmes médicaux. Un couple de même sexe ou une personne célibataire ne peuvent pas avoir d'enfants, mais ce n'est pas pour des raisons médicales, ce n'est donc pas à la médecine de les aider ! »

Même en cas d'absence...

Stephane Ancel : « Je reste convaincu qu'un enfant a besoin fondamentalement d'un père et d'une mère et que même si l'un ou l'autre est absent ou n'est plus, ce père et cette mère restent des références structurantes pour l'enfant. »

Morphine

Rémy Mahoudeaux : « @ Simonapi : la morphine est un médicament. Je n'ai aucun DROIT d'obtenir de la morphine sous prétexte que d'autres patients peuvent être soulagés par de la morphine. J'ai juste le droit qu'un docteur, en fonction de mon état, juge ou non que la morphine est appropriée pour me SOIGNER suivant mon état à un instant donné. Le fait qu'un couple lesbien ou une femme seule ne puisse pas procréer seul ne relève pas de la pathologie et donc n'induit aucun droit d'accéder à des traitements médicaux qui le leur permettraient. »

Naître de père inconnu

Cardinet : « je pense que les enfants ont besoin d'un papa et d'une maman et qu'ils ont le droit de connaître leur père ce qui n'est pas le cas dans la PMA. D'autre part, la filiation n'est pas connue et cela pose toujours des problèmes dans la vie d'un jeune, qui se pose à un moment de sa vie la question de qui est son géniteur.. »

Nouvelle méthode de procréation ?

Diane : « En acceptant de considérer l'AMP comme une méthode de procréation et non plus comme un soin médical nous franchissons un pas décisif vers la trivialisation de la procréation, nous franchissons une borne éthique du respect de notre humanité. »

Nous aurons à répondre

Yvesannick : « les enfants aujourd'hui sont suffisamment tiraillés par notre société, et nous avons trop d'enfants déboussolés. Avoir un père et une mère est un droit inaliénable. Sinon nous aurons à répondre des crimes contre nos enfants. »

L'offre et la demande

Stéphane Clauzon : « Une demande sociétale, un désir d'enfant peuvent-ils justifier que l'on fasse de l'enfant un produit de consommation ? Non. Une demande sociétale qui justifie la PMA pour autre raison que l'infertilité ne peut être justifiée que par un déséquilibre demande-offre, nous répondons à une problématique autour d'un produit de consommation et non d'un être humain. La médecine et la recherche médicale ont pour fondement la volonté de soigner, de pallier à une défaillance, elles ne sont pas là pour répondre à un désir que la nature ne permet pas. »

Orphelin de père

J. BEDAUX : « Il ne peut pas y avoir de droit à l'enfant car il l'emportera nécessairement sur le droit de l'enfant. Or celui-ci a le droit inaliénable d'avoir un père et une mère. Il ne faut pas créer délibérément des orphelins de père au prétexte de satisfaire un désir d'enfant, certainement authentique mais égoïste. »

Un pacemaker parce que ça me plaît ?

« Graines d'amour : la médecine est un service de SOINS pas un service de CONVENANCE. Les traitements qu'elle délivre répondent à des indications précises. Je n'ai pas « le droit » de me faire implanter un pacemaker parce que je trouve ça joli. L'AMP vient corriger une absence de fécondation dans une situation où elle devrait avoir lieu de façon parfaitement normale et naturelle, ce qui n'est absolument pas le cas chez un couple de femmes ou une femme seule. Ce n'est pas la loi de la collectivité qui permet à quelqu'un de donner la vie et de devenir parent mais la loi de la nature qui exige l'altérité homme-

femme pour avoir lieu. La loi ne sert qu'à protéger les individus concernés par cet événement. Le désir d'enfant est légitime mais il n'est pas acceptable qu'il soit satisfait n'importe comment. Si vous n'êtes pas capable de comprendre pourquoi il est préjudiciable pour un enfant de ne pas être aimé et élevé dans de bonnes conditions par l'homme et la femme qui lui ont donné la vie c'est un argument supplémentaire en faveur de votre irresponsabilité qui justifie d'autant plus une fin de non recevoir à vos revendications. »

Parents hétéro irresponsables

Dlemaire : « Attention à l'argument selon lequel des parents irresponsable hétéro justifieraient des parents homos forcément parfaits. Vous imaginez un pays ou comme certains conducteurs ayant un permis conduisent sous drogue et/ou alcool et que l'on dise que donc il faut que tout le monde puisse conduire sans permis en préjugant qu'ils seraient parfaits. Ca ne fonctionne pas, il faut réfléchir plus en profondeur. »

Parents maltraitants

Librexlautre : « Décider par la loi de faire des orphelins de père est un non-sens, car la loi est là notamment pour protéger les plus vulnérables. Il est vrai que certains pères ne sont pas dignes d'élever un enfant; mais qui vous dit que la mère seule ou l'une des deux femmes en couple serait toujours plus digne? donc vous ne résolvez pas un problème et vous en ajoutez un autre (enfant orphelin de père). Par ailleurs, la médecine est là pour soigner et non pour satisfaire tous les désirs. »

Parents, repères

Gramyb : « un enfant se construit dans le regard d'un père et d'une mère. Tant de souffrances chez des enfants séparées de l'un de leurs repères »

Parité

JeanALzr : « Comment justifier a un enfant qu'il n'aura pas le droit à la parité d'une père et une mère alors qu'on en mesure les bénéfice en entreprise et dans les institutions de la république ? »

Lone : « La parité aussi est nécessaire dans l'éducation ! »

Pas facile, déjà, avec un père et une mère

Sterckeman : « CONTRE : Ce n'est déjà pas facile de s'élever dans l'ordre naturel des choses quand il y a père et mère, masculin et féminin, la psychanalyse l'a révélé, "fille et fils de" nous le savons ;), alors sans père, c'est démarrer déjà avec 50% de handicap ; ce n'est pas responsable de la part d'une personne qui se prétend digne de devenir parent que son premier geste à l'égard de l'enfant soit de le condamner sciemment à démarrer sa vie avec des chances d'équilibres réduites. »

Paternité

Lemontet : « c'est la négation de la paternité reconnue »

Pénurie de sperme

Darius : « Les chiffres démontrent que l'insémination avec donneur, légale depuis longtemps pour les couples F/H en France, ne respecte pas l'obligation de gratuité, base du système français. Pourquoi? Parce que le nombre de donneurs, en France 300 hommes par an (Le Monde du 3 04 18), est déjà insuffisant pour les seuls cas d'IAD pour les couples de sexe différent (1250 par an en 2017). Il ne peut déjà être conforme à ce principe tant proclamé En 2014 la seule Belgique a traité 5500 cas d' IAD qui, pour une bonne part, concernait des françaises, seules ou en couple hetero ou homosexuel. Qui croira que dans ce pays, dont la population est bien moindre qu'en France (11,3 millions comparés aux 66,5 millions de français) seuls les donneurs gratuits ont permis ce chiffre? Ceci n'a été possible qu'en important du sperme, par appel aux banques de sperme privées et payantes qui, elles, ne respectent pas cette règle et qui ne s'en cachent pas, notamment au Danemark. Comment, dans ces conditions, penser que l'extension de l'IAD-PMA pourrait s'appuyer sur des dons gratuits? Comment, dans ces conditions, faire droit à la demande d'accès aux origines des enfants, et si cela est possible techniquement, comment leur expliquer que leur géniteur ait été mu par l'appât du gain? Je demande donc une réponse publique à cette situation au Président du CCNE et à Madame Irène Théry, dont les ouvrages remarquables sont fondés, à juste titre, sur cette gratuité; Qu'ils veuillent bien nous éclairer sur ce point, avant toute décision d'extension, alors que la pratique légale actuelle n'est déjà pas respectée, sachant que tous les pays européens sont déjà, depuis des années, affectés par cette pénurie de donneurs gratuits, attestée par nombre de rapports officiels des pays concernés? (HFEA en GB) »

Quievrecourt : « On créerait de fait des enfants sans pères, source d'inégalité pour eux. Du fait du manque de gamètes, on va vers une marchandisation des corps. »

Un père n'est pas qu'un spermatozoïde

MARIE : « Quand on décide de donner la vie, c'est d'abord dans l'intérêt de l'enfant, pour le rendre heureux et non, pour satisfaire un désir égoïste même si cet enfant va bien évidemment contribuer à notre bonheur. Le droit à l'enfant n'existe pas, c'est le droit de l'enfant à connaître son père et sa mère. Il ne peut être privé de père. Dans le cas de père séparé, divorcé ou décédé, c'est complètement différent ! L'enfant sait qui était son père. S'il vit encore, il peut le voir même si c'est rare, communiquer avec lui et même si ce n'est pas le cas, il connaît ses origines, l'identité de son père, ce qui est essentiel dans sa construction ! Son père ne se résume pas à un spermatozoïde !!! De plus, pourquoi les femmes seules ou les femmes en couple auraient-elles le droit à l'enfant et pas les hommes seuls ou homosexuels ? Il y aurait une grave inégalité, ce qui serait un argument pour que la GPA suive très rapidement ! NON à la GPA »

Pères néfastes

Vandagloo : « Permettre la procréation sans conjoint masculin c'est admettre que le rôle du père auprès de l'enfant et de la mère peut se réduire à celui de géniteur sans incidence négative. Cela me semble contraire à toutes les observations sur le terrain. J'admets volontiers que certains père sont absents ou incompetents voire néfastes mais ça n'est pas une raison pour en priver a-priori un enfant. »

Père réduit à une pipette

Philosophe : « Est-le rôle de l'Etat de promouvoir la fabrication d'enfants sans père, ou plutôt avec père réduit à l'état de pipette ? »

Perte d'humanité

ArnaudG : « Je comprends le désir d'enfant, mais la PMA me semble paradoxalement réduire l'enfant à un produit : l'embryon devient objet de recherche, de performance ; on le jette ou on le congèle... Bref, on arrive à une perte radicale d'humanité engendrée pourtant par un sentiment très humain. »

PMA puis GPA :

Belop : « Si la PMA est accordée aux couples de femmes, alors il faudra obligatoirement accorder la GPA aux couples d'hommes... au nom de l'ÉGALITÉ ! Hors la GPA n'est rien

d'autre que la "marchandisation du corps de la femme" : louer son utérus pour porter le bébé d'un autre. Les politiques qui se disent hostiles à la GPA et favorables à la PMA sont au mieux naïfs, au pire cyniques mais dans tous les cas irresponsables car en accordant la légalisation de la PMA pour tous, ils obtiendront la GPA pour tous... Pour cette simple raison, il faut refuser l'ouverture de la PMA aux femmes seules ou en couples. »

Tintin : « Je suis contre la PMA où qu'elle se pratique; l'enfant a droit à un père et à droit aussi à connaître ses origines pour se construire et pour des raisons médicales (médecine prédictive - antécédents familiaux - compatibilité du donneur si besoin de greffe) et pour ne pas ensuite se marier avec un frère ou un demi-frère ou une sœur ou une demi-sœur ou son père inconnu ou sa mère inconnue. Ce n'est pas parce que c'est possible techniquement, que cela soit souhaitable. Et comme vous le souligner dans votre dossier, il y a un manque de dons de gamètes qui devront être rémunérés pour en augmenter le nombre et il y a des lourdeurs juridiques aujourd'hui justifiées qui devront être supprimées; c'est bien la fuite en avant. Puis suivra l'autorisation de la GPA même si certaines femmes qui revendiquent la PMA ou AMP (c'est la même chose pour ceux qui ne saurait pas) sont contre la GPA au nom de la marchandisation du corps; mais la PMA conduit aussi à la marchandisation du corps (voir les pratiques aux USA où un ovocyte ou un spermatozoïde n'a pas le même prix selon l'origine sociale du donneur et chez nous, aux manques de donneurs de gamètes). Enfin, quel est le principe éthique qui justifierait que la pratique chez le voisin ou que certains compatriotes contournent la loi puisse lever la limite de la pratique de la PMA pour les couples médicalement infertiles ? »

Isa : « Légaliser la PMA pour les couples de femmes et les femmes seules est la porte ouverte à la légalisation de la GPA pour les couples d'hommes et les hommes seuls, au nom de la sacro-sainte égalité. Je suis contre cette proposition qui ouvre la voie à toutes les dérives et nie totalement le droit de l'enfant à avoir un père et une mère. »

Prendre en compte le père

viale pierre : « Il s'agit de défendre le plus faible, de prendre en compte l'intérêt de l'enfant au-delà du "désir d'enfant" de l'adulte, et de permettre que le père soit pris en compte. Ces deux dimensions font partie du socle de l'humain dans son identité propre. »

Principe de précaution

DefEnf : « Le droit est fait en premier lieu pour protéger le plus faible. Et qu'y a-t-il de plus faible que l'enfant ? Ce sont le bien et les droits de l'enfant qui doivent être respectés en tout premier lieu. L'enfant a tout particulièrement besoin d'amour, de l'amour d'un père et d'une mère. L'enfant et l'adolescent, en particulier, ont besoin de repères pour se

construire. Il est monstrueux de priver volontairement un enfant, un être humain, d'un père. Ce n'est pas parce que certains en sont malheureusement privés du fait de décès, qu'il faut généraliser la chose. Personnellement mon père est mort quand j'étais enfant, et je ne souhaite à personne de vivre sans père. Cela serait monstrueux que l'on prenne prétexte du fait qu'il existe des personnes orphelines de père pour considérer que dès lors on se donnerait le droit de planifier cela pour d'autres ; pour des raisons analogues, cela serait monstrueux que l'on décrète que 2 femmes puissent remplacer un père. Pour ceux qui prétendent qu'il est indifférent, ou presque, qu'un enfant soit conçu et élevé par 2 femmes, ou par une femme seule, peuvent-ils démontrer, en particulier au plan scientifique, que cela ne posera pas de problèmes graves à l'enfant, à l'adolescent et à l'adulte qu'il deviendra ? Car s'il y a bien un domaine où le principe de précaution doit s'appliquer c'est bien là. »

Jean-Marie_S : « La vraie question c'est: est ce que l'extension de la PMA est conforme au droit des enfants, en particulier à celui d'avoir un père et une mère, et de les connaître? Personnellement je ne le pense pas, puisque cela prive de manière délibérée et légale un enfant d'avoir un père. En tous cas on ne peut pas nier qu'il y a un grand doute. De la même manière qu'on met en avant le principe de précaution pour renoncer à de nombreuses évolutions possibles, on devrait, à plus forte raison dans un cas aussi grave que celui-ci, l'appliquer et ne pas ouvrir la législation. »

Priver sciemment un enfant de père

SVAM : « un enfant a besoin d'un père et d'une mère. Si des accidents de la vie lui empêchent de connaître son père ou sa mère, on sait que cela est source de difficultés psychologiques. Pensons d'abord à l'enfant: ne le rendons pas volontairement orphelin. »

Patduch : « L'enfant n'est pas un dû. La souffrance des adultes ne pouvant avoir d'enfant est profonde, et nul ne peut la nier. Néanmoins, cela ne justifie pas que l'on prive un enfant volontairement d'un père. Donner naissance à un enfant intentionnellement sans père n'est pas acceptable. »

Virginie : « Ne pas avoir de père suite à un divorce, une séparation ou un deuil est malheureusement une situation de fait. L'enfant et sa famille devront l'accepter et vivre avec non sans souffrance car il y aura toujours un manque... La société n'a pas décidé de priver un enfant d'un père et de méconnaître une partie de ses origines. »

Michel54140 : « Le droit DE l'enfant d'avoir un Père Et une Mère est inaliénable, car c'est le fondement même de sa construction psychique, mentale et sociale. Certes, des drames divers peuvent subvenir et l'en priver à un moment de sa jeune vie; des perturbations et conséquences psychiques graves peuvent alors en découler. Ne les fabriquons pas de toute pièce en organisant et légalisant le droit A l'enfant qui en fait abstraction. Il serait plus judicieux et acceptable de permettre l'adoption aux couples homosexuels, voire aux

personnes seules; l'enfant adopté connaissant alors explicitement l'existence d'un père et d'une mère biologiques, dont il a été certes séparé dans des conditions plus ou moins dramatiques, que s'emploieront à lui faire oublier le ou les parents adoptifs et aimants. »

Problèmes des enfants

Legoux « Tout enfant a besoin d'un père et d'une mère pour se construire. La complémentarité père/mère est primordiale. Il recherchera toute sa vie le père qu'il n'a pas eu. Il y a déjà assez de problème avec les enfants de parents séparés pourquoi créer des soucis et priver l'enfant, sans lui demander, d'un père. De quel droit une mère peut-elle juger pour son enfant de lui retirer un père ? »

Legoux : « Il faut ce centrer sur le plus faible (l'enfant) et pas sur les plus forts (les adultes) : un enfant sans père ou sans mère (après GPA qui sera obtenue par les hommes au nom de la non-discrimination sexuelle) n'accèdera que très difficilement à un bon équilibre psycho-affectif lui permettant une vie heureuse en couple. Nous constatons déjà les difficultés que rencontrent les jeunes issus de foyers qui se sont disjointes, lorsqu'il s'agit pour eux de construire une relation durable. Désirer un enfant, un bébé, pour son propre bonheur n'est pas raisonnable : il n'est légitime de désirer un enfant que pour en faire un adulte équilibré capable de bonheur. Signé : un père et grand-père »

Progrès

Fayet : « On doit favoriser et continuer de faire progresser la relation homme-femme, dans le respect mutuel, l'égalité. Une société équilibrée repose sur une réelle harmonie entre hommes et femmes, c'est cela qu'on doit promouvoir, c'est ce progrès qu'on doit chercher. Qu'une femme aime une autre femme, c'est sa liberté et elle doit être respectée mais la vérité c'est qu'entre elles, la procréation est impossible et elle le reste. C'est un constat, une souffrance dans leur amour mais on ne peut construire l'amour sur un mensonge car l'enfant qui sera ainsi conçu ne sera pas l'enfant des 2 femmes. »

JFdP : « le progrès technique est super mais pas pour tout: bombe nucléaire, clonage, OGM, AMP aux femmes seules ou aux couples de femmes »

Procréer

Alice : « Procréer permet certes à des adultes d'avoir des enfants, mais c'est aussi ce qui permet à des enfants d'avoir un père et une mère. Retirer ce besoin fondamental pour un développement équilibré à un enfant sous prétexte de répondre à un désir d'adulte est tout à fait égoïste. Le développement d'un enfant n'est pas un jeu ou une fantaisie, c'est ce qui

va déterminer en grande partie son bien-être dans sa vie adulte. D'un point de vue psychique, le respect dû à l'enfant et à la construction de sa personnalité est gravement blessé. Le rôle d'un père, en interaction et coopération avec celui de la mère, est essentiel dans la construction de la personnalité de l'enfant et de son rapport à la diversité de la société, dont l'altérité masculin-féminin. Accueillir une situation n'est pas l'organiser. Des femmes seules ont souvent trouvé des moyens d'avoir des enfants. Mais si des enfants ne connaissant pas leur père et des enfants élevés par un seul parent ou dans un couple homosexuel existent depuis toujours, il y a une différence entre le fait de "faire face" à une telle situation survenant dans le cadre de la vie privée sans avoir été planifiée ni organisée par la société, et l'instituer ab initio. Si nous jugeons aujourd'hui sévèrement les époques qui ont toléré la méconnaissance des droits de certains, dans l'indifférence généralisée, comment se résigner à une loi méconnaissant les droits des enfants ? »

La Protection de l'enfance maintient au maximum les liens avec le père et le mère

BlanBlan : « replaçons le droit de l'enfant à naître au centre des réflexions : doit-il subir un manque de Père, une impossibilité programmée de connaître ses origines alors qu'on sait le parcours du combattant que certains adultes déploient pour retrouver leurs origines, alors que la politique déployée de la protection de l'enfance est de maintenir les liens de l'enfant avec son père et sa mère, même insuffisants. »

Questionnement :

Eulenfalter : « La question est de savoir si la procréation est un dû. L'incapacité à procréer de manière physiologique doit-elle être compensée par des mesures de santé publique ? Doit-elle être financée par l'argent public ? Est-il vital de procréer ? Est-il souhaitable que toute personne souhaitant procréer puisse le faire peu importe le coût collectif qui en résulte ? La médecine doit-elle avoir pour but l'accomplissement personnel des humains ou la préservation de leur santé ? »

Qui sommes-nous pour...

Caroline Pitou : « Je suis qui pour décider que mon enfant sera orphelin??? déjà difficile d'élever un enfant ; je voudrais lui retirer cette immense atout d'être élevé par un papa et une maman? Les gens qui décident de ça ont été gâtés par la vie : ont eu la chance d'avoir un papa et une maman!!! »

Rapport Braibant

Barrié : « La PMA est une technique pour pallier l'infertilité d'un couple homme femme et ne saurait être utilisée pour créer un droit à l'enfant ce que les lois de bioéthique ont refusé avec la rapport Braibant* et ainsi faire naître un enfant privé de lignée paternelle ;une telle extension aboutirait à une pénurie de gamètes et à la remise en question de la gratuité du don et à la création d'un marché de l'humain dans tous ses éléments y compris dons d'organes ,sang etc et mettrait fin à la bioéthique française pour les choix anglosaxons avec les pratiques horribles des enfants rehoming . l'intérêt supérieur de l'enfant serait bafoué et une inégalité de filiation entre enfants serait créée . »

* « *De l'éthique au droit* », 1988 (ndlr)

Réacs

Hub2018 : « La question n'est pas de savoir si les "contre" sont comme ci ou comme ça. C'est aberrant de voir tout le temps des jugements sur les "réacs". La seule question qui compte c'est de savoir ce qui est souhaitable pour les enfants, premiers concernés, pour les hommes et les femmes, et pour la société dans son ensemble. Traiter les autres de ci ou de ça, c'est faire preuve d'une absence d'arguments ! »

Recherche du père

JH Trouvin : « La recherche du père, la compréhension du modèle parentale qui va lui être opposé dès sa naissance, sont autant de souffrances psychiques que l'on n'a pas le droit d'imposer à un enfant, fut-il naît d'un "fort désir parental". Les progrès médicaux doivent contribuer à l'optimisation des conditions de vie de l'espèce humaine, pas à en modifier les contours et les perspectives. »

Régression

Bernard Gindre : « Depuis quelques dizaines d'années, l'Homme réalise, grâce au mouvement écologiste, que vouloir plier la nature aux désirs -même apparemments rationnels- de l'homme a pour conséquence la rupture des grands équilibres. Pesticides, CO2... sont là pour nous montrer que le fait des violenter des équilibres immuables n'est pas sans conséquences. La société humaine est semblable à la nature, avec des fragilités supplémentaires ... Le concept de PMA consiste apparemment à contribuer à un bien (comme les pesticides protègent les moissons...) : permettre à des femmes d'élever seules ou à 2 un enfant sans père. Scientifiquement : **Toutes les études de psychologies**

(Toutes) insistent sur le rôle essentiel de l'altérité pour le développement de l'enfant.

Cliniquement : Les tribunaux d'enfants témoignent : plus de 80% des cas de violence ou de délits juvéniles sont liés à une absence de père. Priver un enfant de la présence masculine est une violence grave que la société autoriserait, si elle permettait la PMA Sans père. Partant d'une intention apparemment positive, elle donnerait naissance à une génération humaine organisée comme "sans père", en ayant déjà une idée claire des conséquences en termes de désespérance, et de déséquilibres. La société humaine plus encore que la nature, est un équilibre fragile. Et la grandeur de l'Homme ne consiste pas à mener toutes les expérimentations qu'il désire, sur autrui. Imposer à un enfant l'absence de père (ou de mère) par la loi constitue d'évidence une source pas seulement de déséquilibre de la société Humaine, mais de souffrance imposée à des Hommes (les enfants issus de PMA sans pères) , auxquels on a pas demandé leur avis. Une barbarie, et une régression à laquelle nos sociétés humaines de doivent consentir en aucun cas. »

Religion

Rémy Mahoudeaux : « @ FabienHub 1) L'égalité de la DDH c'est l'égalité des hommes, pas des couples 2) L'égalité des droits c'est à situation comparable, droit comparable : exemple : 2 enfants mineurs ou 2 incapables majeurs ne peuvent pas voter ou passer leur permis de conduire. Les couples H/F médicalement stériles en age de procréer sont égaux devant la PMA 3) Il y a pas besoin d'user d'arguments religieux pour condamner la PMA sans père, exemple : "Quand une militante dit "moi je ne veux pas me coltiner un mec pour devenir mère", c'est une extrême violence de dire "j'exclue à priori toute place, toute présence, tout rôle symbolique du père pour pouvoir faire adopter mon enfant par une autre femme." S. Agacinski dont je ne crois pas qu'elle soit inspirée par la religion. 4) quid de l'égalité pour ce qui concerne les enfants ? Ceux qui ont une filiation bricolée et mensongère, ceux qui ont été privé sciemment de père seront ils les égaux des autres. On et cette inégalité sera créée de fait par des adultes. »

Représentation symbolique

Tavernier Pierre : « Un enfant a besoin de pouvoir disposer d'une représentation, même symbolique (cas des adoptions) de son père. Pensons en priorité aux droits des enfants avant de revendiquer un droit à l'enfant à tout prix ... »

Résilience, psychogénéalogie

Hub2018 : « Cyrulnik explique qu'après un traumatisme (viol, mort d'un parent en bas âge,...), la première génération peut être "résiliente", ce qui signifie que les enfants s'en

tirent, du moins dans la majorité des cas. Ils ont compensé, ils sont résilients. Mais le traumatisme se transmet et la génération suivante ne peut plus compenser et... décompensent. Des problèmes divers, de l'anxiété, de l'angoisse, du mal vivre apparaissent alors que ces personnes semblent avoir été élevées dans de bonnes conditions. Appliqué à la PMA ou la GPA, cela signifie qu'il faut attendre une trentaine d'années avant de savoir si on a fait prendre aux enfants des risques dont ils seront les seuls à assumer les conséquences. Ceci devrait porter le CCNE à respecter le principe de précaution en s'opposant, en l'état des connaissances, à la PMA pour les femmes seules ou en couple de femmes.

Source : https://www.la-croix.com/France/Immigration/troisieme-generation-issue-immigration-davantage-proie-troubles-anxieux-2018-04-05-1200929281?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=welcome_media&utm_content=2018-04-05 »

Respect de l'humain

Philosophe : « Quelles que soient les motivations des postulantes, réclamer ou pratiquer cette technique, c'est de fait accepter de réduire la gent masculine à l'état de réactif chimique. Est-ce là une pratique respectueuse de la personne humaine ? »

Rôle de l'Etat

Amélie : « L'Etat n'a pas à organiser la "fabrication" d'enfants délibérément privés de père. »

Béatrice MV : « Avec la PMA sans père, des femmes seules et en couple seraient réputées pouvoir fonder une famille alors qu'en fait, l'Etat serait celui qui met en œuvre et organise la fabrication des enfants pour elles. Ce n'est pas le rôle de l'État de s'occuper de concevoir des enfants. Réclamer la légalisation de la PMA sans père, c'est demander à l'État de détourner le système médical de sa raison d'être. »

Chiara : « Une femme célibataire ou un couple de femmes, ne sont pas infertiles. Il n'y a aucune raison que la société prenne en charge ces demandes. »

Adrien : « La loi n'a pas à dire qui a le droit d'avoir des enfants, et qui n'a pas le droit d'en avoir. Ce n'est pas à l'État de définir ce qu'est une famille, c'est à dire de définir les conditions physiques ou morales qui permettent d'avoir des enfants. Si les pouvoirs publics ont éventuellement un rôle à jouer au sein des familles, c'est celui de protéger l'enfant, en commençant par lui permettre de bénéficier dans la mesure du possible de l'amour et de l'éducation de ses parents. C'est l'intérêt de l'enfant qui doit guider l'action de l'État, et

non le désir des individus, fussent-ils électeurs. Et l'intérêt de l'enfant n'est pas qu'il n'ait pas de père. Et l'intérêt de l'enfant n'est pas qu'il n'ait pas de mère. »

Stéphane Rousseau : « Accepter une situation et la gérer avec humanité et bienveillance ne justifie pas de l'organiser et de l'institutionnaliser »

De Maistre : « Est-il du rôle de l'Etat de répondre à toute "demande sociétale"? Quelles limites à ces demandes? En quoi ces demandes relèvent elles de l'intérêt général? »

libellule67 : « La médecine a pour vocation de soulager, soigner, et si possible guérir, les maladies physiques et psychiques et les handicaps, ce qui justifie un droit de tirage sur la solidarité nationale. Tout ce qui sort de cette mission ne relève pas de la santé publique. « La mission de l'Etat consiste à organiser la société pour la justice et pour la paix et non pour le profit de quelques-uns" - Corinne Pelluchon. La loi ne doit donc pas changer. »

Rôle de la loi

claire p. : « Le rôle de la loi est-il de répondre favorablement au désir de chacun ou d'organiser la société pour le bien commun ? Je comprends que les personnes en demande ont en tête d'élever l'enfant dans l'amour. Les femmes concernées se sentent aujourd'hui discriminées et demandent l'égalité. Mais une telle loi va générer de nouvelles inégalités vécues par les enfants, à qui on impose un choix qui n'est pas le leur (et qui va conditionner leur vie entière) et qui seront privés du choix de connaître leurs origines. On favorise alors une société de l'individu roi (je veux donc j'obtiens) plutôt qu'une société de la personne, où chacun est accueilli dans sa différence. Je vote pour la deuxième option : ces différences impliquent alors que tout n'est pas possible à tous (même si techniquement faisable). Ces personnes doivent l'accepter et vivre dans la société en apportant d'autres richesses. »

Hervé Dousseau : « Si la "demande sociétale" devient à elle seule génératrice de droits, la loi n'a plus qu'à entériner tous les désirs de tous. La formulation de cette proposition est en elle-même le symptôme d'une tentation très dangereuse : la loi et la technique ont pour vocation de satisfaire mes souhaits. »

Ama : « avec tout le respect aux couples atteints par l'infertilité je ne crois pas que le désir doive être validé par la loi; à l'enfant qui veut ci ou ça, les parents ne répondent pas forcément positivement. je crois qu'il faut avoir plus de recul dans la réflexion et la portée de ces décisions qui engagent des vies entières. »

Dominique Maerten : « Il ne suffit pas qu'une demande sociétale, même majoritaire, existe pour qu'elle soit légitime. La visée du législateur doit rester de rechercher le bien commun et non pas de satisfaire le plus grand nombre des intérêts particuliers, encore moins des désirs individuels. Or, une disposition légale visant à produire délibérément des enfants

sans père en violation des droits de l'enfant, à détourner de ses fins thérapeutiques une technique médicale coûteuse en contravention du principe de solidarité, ne peut être tenue pour légitime. »

Adriar : « C'est vrai, mais le rôle du législateur est aussi de savoir faire la part des choses entre cette demande et les principes qui président au droit : éthique, moraux, philosophiques. À mes yeux, la notion de désir ne doit pas gouverner le droit. Il ne faut pas également négliger qu'une réponse positive à cette "demande sociétale" représenterait un véritable changement de paradigme autour de la question de la procréation et de la bioéthique »

Pasca : « Les femmes, c'est vrai, trouvent depuis toujours des moyens pour avoir des enfants seules. Mais cela ne justifie pas d'institutionnaliser l'absence de père. Les PMA sont des procréations sans père. Il y a assez d'enfants privés de père par les malheurs de la vie. Est-ce le rôle de la loi d'en rajouter en organisant cette privation? »

Sécurité affective

Cecile HD : « Tous les psychologues et éducateurs savent l'importance d'un père - en plus de la mère - dans l'éducation de l'enfant, en particulier pour sa sécurité affective, et sa confiance en lui. Ceux qui en sont privés souffrent de cette absence. Ne "fabriquons" pas des enfants privés délibérément de père ! »

Sélection et rémunération du sperme

Thérèse : « L'enfant a besoin d'un père pour son éducation et son équilibre. Comment sera choisi le père donneur de sperme ? Les gamètes seront-elles vendues si elles sont insuffisantes en France ? A-t-on pensé au risque de consanguinité ? »

Sociétal

Enganneur : « Il faut rappeler qu'à ce jour il n'y a pas d'inégalité d'accès: l'AMP est à ce jour une technique utilisée à des fins thérapeutiques: permettre à un couple potentiellement fertile (homme et femme) de compenser une infertilité pathologique ou d'éviter de transmettre une maladie grave. C'est une visée médicale et non sociétale. Je suis opposé au droit à l'enfant et je rappelle les droits de l'enfant, qui est un don reçu. Donc je suis opposé à l'extension de l'accès aux techniques AMP aux femmes seules et aux couples de femmes, qui priverait de fait l'enfant de relations paternelles. En outre les techniques d'AMP elle-mêmes doivent être questionnées à cause des problèmes éthiques qu'elles soulèvent (création d'embryons surnuméraires, privation de père, marchandisation des

gametes, eugenisme, abandon de l'enfant, éclatement de la filiation, marchandisation du corps), etc. »

Société hors-sol

Coccinelle : « « Un enfant n'est pas un objet, on ne peut le fabriquer pour compenser une situation insatisfaisante. Et après la PMA pour les femmes la suite logique pour respecter l'égalité créée par le mariage pour tous la GPA pour les hommes et on fabrique une société hors sol. »

La société que nous voulons construire grâce à/avec la technique

CL : « La procréation assistée doit rester un service médical. Un service médical répond à une situation de maladie ou de déficience corporelle d'êtres humains. Aujourd'hui, un couple hétérosexuelle ne peut pas avoir recours à la PMA par confort, mais seulement en cas d'infertilité reconnue. L'infertilité des couples homosexuelles n'est pas le fait d'une maladie ou d'une déficience, mais seulement un fait de nature. La réponse à cette infertilité ne doit donc pas être médicale. Une autre question que pose le débat sur la PMA et GPA est ce que nous voulons faire de la médecine, un service de santé ou une activité commerciale, une potentialité technique au service de l'attente des différents individus. La procréation assistée pour les animaux est devenu une affaire commerciale. Oui, la comparaison est choquante, mais prenons le temps d'y réfléchir. On a considéré que la reproduction parmi les animaux d'élevage pouvait être contrôlé par des organismes habilités pour cela. Déjà le fermier depuis la nuit des temps décide d'accoupler son bétail comme il l'entend et depuis la technique est venue faciliter cette démarche. Mais dans le débat qui nous retient, nous parlons de reproduction, de procréation humaine. Nous reconnaissons tous que cela est d'un tout autre ordre. Nous ne devons pas nous laisser aveugler par les potentialités des techniques, mais bien réfléchir à la société que nous voulons construire avec la technique. Les choix sur la PMA et la GPA seront aussi des choix sur la médecine que nous voulons. »

Société de précaution et de prévention

jean Balbec : « Nous sommes dans une société de la précaution et de l'élimination des risques dans les moindres actions de notre vie quotidienne. La moindre nouvelle thérapeutique, par exemple médicamenteuse, doit être validée par un processus très long, exigeant, fondé sur la preuve. Pourtant, sur des sujets qui concernent l'humanité entière, en tout cas une société entière, on nous propose une fuite en avant en matière de procréation, utilisant toutes les techniques médicalement possibles, en refusant d'admettre

leurs incertitudes et leurs risques potentiels ; sur le psychisme, l'organisation sociale, les dérives eugéniques, on ne recourt à aucun des processus de validation qui s'imposent à n'importe quelle technique nouvelle. On fait, dans ce domaine précis, ce dont a envie dans l'immédiat parce qu'une porte technique est ouverte, sans penser les conséquences à long terme. On est dans la pure immédiateté, dans l'individualité, sans réfléchir aux effets contraires, individuels et collectifs. Ma proposition est qu'aucune expérimentation à grande échelle ne soit lancée ainsi sur des pétitions de principe sous prétexte qu'elles flattent les désirs de procréation à tout prix, et récusent toute frustration. La rigueur scientifique et intellectuelle rejoint ici l'exigence éthique. »

Souffrances

Gabrielle CV : « Cette proposition prive certains enfants du droit fondamental de connaître leur double filiation naturelle. Grandir sans père, c'est être exposé à des souffrances difficiles à vivre dans l'enfance : sentiment de manque d'estime de soi, difficultés d'identité (se manifestant par exemple par la difficulté à apprendre la cohabitation sociale homme / femme), problèmes scolaires (24% des élèves de famille monoparentale ont redoublé en primaire sont issus de familles monoparentales, 14% seulement des enfants vivant avec père et mère)... Certes, des enfants sont d'ores et déjà privés de père ou de mère par la force des choses (décès, divorce, abandon...)... Et ce n'est pas sans conséquences. Mais peut-on pour autant provoquer, de manière légitime et légale, une situation créatrice de souffrance ? »

MT : « Le projet d'ouvrir la PMA aux couples de femmes ou aux femmes célibataires est porté par la conscience de la souffrance de personnes que leur situation prive de la possibilité de devenir mères. La souffrance des personnes concernées est profondément respectable, et leur désir aussi demande beaucoup de respect. Mais il me semble que ce n'est pas sous cet angle-là, mais bien avec le souci premier de l'intérêt de l'enfant que la décision doit être prise et que le dialogue dans une recherche commune du bien doit avoir lieu. Peut-on créer délibérément des situations dans lesquelles des enfants naîtront sans père, c'est-à-dire sans avoir la possibilité de connaître celui dont ils viennent, et surtout sans avoir le droit et la chance de grandir avec un père ? Bien sûr, les aléas des histoires personnelles et familiales font que concrètement, de nombreux enfants naissent et grandissent sans cette chance là. La vie peut compenser. D'autres relations structurantes, mais surtout des ressources étonnantes et insoupçonnées chez les jeunes font qu'ils arrivent parfois quand même à grandir et à devenir des adultes à peu près heureux et responsables. Mais cela reste un manque et une souffrance : a-t-on le droit d'infliger d'emblée et au principe de la vie d'un enfant cette blessure dont nous ne savons pas à quelle profondeur elle l'atteint ? Le désir d'enfant est beau, il manifeste que nous sommes heureux quand nous donnons et transmettons la vie, quand nous nous engageons pour la vie d'autrui. Vouloir donner la vie, c'est vouloir le meilleur pour ceux qui viendront. Cela

peut aller jusqu'au sacrifice de son projet et de son désir, au nom du désir plus grand du bien de l'autre, et en particulier du plus petit à venir. Cet acte-là est magnifique, il est de ceux qui font le ciment du vivre-ensemble et la valeur d'une société. Mais il est très difficile à poser seul. Il a besoin d'être porté par une société entière, et d'être exprimé par sa loi. »

Surpopulation :

Cag : « Pourquoi vouloir à tout prix créer des enfants alors que nous sommes déjà trop nombreux sur terre par rapport aux ressources disponibles et qu'une grande partie de l'humanité survit sans pouvoir satisfaire ses besoins les plus élémentaires (accès à l'eau, à la nourriture, la sécurité,...) ? La PMA devrait être interdite et l'argent ainsi économisé pourrait servir à améliorer les services sociaux en charge de l'adoption et de la protection infantile : mieux protéger les enfants en danger, instruire plus vite les demandes d'adoption, mettre en place des partenariats avec des orphelinats étrangers... »

Témoignages

Marcus : « Liens vers des témoignages vidéos de personnes nés de PMA, qui souffrent depuis des années : <https://youtu.be/ph-W-aOfZ2c> https://youtu.be/9v_uhFfEw9A »

Raphaël Guyot : « Je veux mon papa : Je connais la souffrance que c'est de grandir sans lui. »

Anne C : « La Cour de Cassation considère qu'un enfant né après le décès accidentel de son père a le droit de faire valoir un préjudice moral et d'être indemnisé. L'enfant souffrira en effet de l'absence définitive de son père qu'il ne connaîtra qu'au travers de récits de tiers. Cass. CIV2, 14.12.2017 P16-26.687 Et dans le même temps, notre société veut autoriser et financer la GPA pour donner naissance à des enfants qui ne connaîtront pas leur père biologique. La position de la cour de Cassation témoigne bien de la mauvaise direction du projet de GPA et de l'importance du père ! »

Denise B. : « Je respecte ces femmes, leur désir d'enfant qui peut être douloureux. Ne pas avoir de pères, n'être pas désiré et aimé par un père est un manque au fond de soi que l'on garde toute sa vie, une blessure profonde. On l'avoue peu ou très tard quand les personnes aimantes qui vous ont élevés sont parties. Toute la société le sait bien par toutes les affaires judiciaires, de police...." il n'avait pas de père..." (c'est une circonstance atténuante). Les écrivains, les poètes, les chanteurs nous le racontent...c'est une tristesse de la vie, parfois une révolte, connues de tous temps. »

Virginie Adam : « J'ai de longues années d'écoute des enfants et des parents, avec entre autres plusieurs années de médecine scolaire. L'écoute des enfants marqués par des

accidents de la vie (décès du père - abandon - divorce ...) révèle des souffrances. Certes, certains s'en tirent mais pas tous ! Avant 2 ans, les enfants n'ont pas un accès libre à leurs souvenirs, mais des sensations et des émotions enfouies ré-émergent toujours, parfois très longtemps après. Je pense par exemple à un garçon élevé sans père, qui devenant père lui-même a été terrassé, lorsqu'il a mesuré ce qui lui avait manqué. Pour les enfants plus grands, lorsqu'ils peuvent en parler librement, ils expriment un grand désarroi, ne considèrent jamais que pas de père, ce n'est pas grave. Les difficultés scolaires sont souvent au rendez-vous. Par ailleurs, j'ai remarqué que les femmes ont souvent, facilement, un sentiment de " toute puissance », de possession de leur enfant, au-delà de la période de fusion. Donc je me demande si, raisonnablement, des adultes peuvent délibérément imposer cette expérience à des enfants et comment se pratiquerait l'évaluation des risques - 50 ans? -par qui serait-elle pratiquée ? (pas les parents pour qui tout va toujours bien). »

Myriam : « Etant psychologue, je connais la souffrance chez l'enfant adopté ou l'enfant qui ne connaît pas toute son histoire, lors de la recherche de sa paternité. Comment peut-on priver de manière certaine un enfant de son origine paternelle? De plus l'amour ne suffit pas pour un enfant. Beaucoup de jeunes élevés pourtant par une ou des mères aimantes ont ressenti un manque de repères masculins et paternels extrêmement importants pour sa construction. »

Lamare : « L'ouverture de la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes priveraient de facto et délibérément l'enfant à naître de père et d'un véritable lignage parental. En tant qu'enseignante dans l'Education nationale, je constate déjà combien l'absence de père est source de désordre chez les jeunes dont j'ai la charge tant sur le plan psychologique, affectif que social et symbolique. Il ne s'agit pas simplement d'un désordre lié à l'image renvoyée par la société au jeune ; non, la construction personnelle du jeune s'en trouve totalement déséquilibrée et altérée. Les conséquences négatives sont multiples: l'insécurité affective peut se traduire par un manque de confiance en soi ou par une forme d'agressivité. L'énergie que ces jeunes doivent déployer pour faire face à l'absence du père, en développant une stratégie de résilience, leur fait défaut pour se construire. C'est bien pour ces raisons que la Convention Internationale de l'enfant signée et ratifiée par la France, pose le droit pour chaque enfant, dans la mesure du possible, « de connaître ses parents et d'être élevé par eux » (art. 7). Organiser délibérément l'effacement du père n'est pas compatible avec ce droit. »

Sperme, produit industriel

Zaya : « il s'agit d'une fabrication d'enfant, mercantilisable et génétiquement modifiable. L'enfant devient un objet, le père est annulé, le sperme devient un produit industriel, et donc l'homme aussi. »

Stéréotypes

Soludoki : « Le rôle du père est indispensable car, et il ne s'agit pas d'un "stéréotype" *, le "comportement moyen des pères" n'est pas, dans l'acte d'éduquer, le "comportement moyen des mères" ! De plus certains aspects qu'ils apportent (ne serait-ce que "l'image") leur sont totalement spécifiques !* stéréotype : quand on utilise ce mot , il appartient à la personne qui l'utilise de PROUVER que le phénomène énoncé est effectivement faux, sinon ce n'est qu'une affirmation erronée qui cherche à s'imposer par pédanterie , par l'affectation , "affectée", à ce mot d'un supposé contenu scientifiquement avéré, supposé avéré ! Une forme de triche intellectuelle et rhétorique, introduite dès le début du discours ! Cette erreur introduite, on peut dès lors raisonner "logiquement" , mais le vers est dans le fruit !La plupart des prétendus "stéréotypes" correspondent à des "valeurs moyennes" statistiquement avérées et reconnues au cours des siècles par l'équivalent d'une expérience scientifique très longue et nécessairement longue (que l'on peut toujours remettre en cause , mais avec des expériences validées) ! ... Et il y a peu d'expériences qui s'étendent sur des siècles ! Les conclusions "empiriques" sont , en général, cependant bien établies, et si elles nous viennent de loin, elles n'en sont pas pour autant fausses C'est que le temps s'avère nécessaire chaque fois que les effets (inertie des phénomènes sociétaux) apparaissent plusieurs décennies (voire siècles) après les causes ! Chaque fois également que les paramètres influents sont si nombreux qu'il faut du temps pour en dégager les plus pertinents !Enfin l'existence d'une variance , n'exclut pas l'existence et la pertinence d'une "valeur moyenne " !Donc " stéréotypes" et " modernité supposée autant que contrainte" sont à proscrire pour un débat honnête et réellement scientifique ! »

Stérilité

Michel Varillon : « Pourquoi amalgamer la stérilité médicale et la stérilité sociale, rien à voir, ne confondons pas tout et on en viendra au remboursement complet ce qui est une injustice flagrante pour ceux qui n'ont rien à voir avec ce sujet »

Tout ce qui est techniquement possible doit-il être mis en œuvre ?

Brice : « Nous sommes dans une société qui connaît une période de paix, de richesse, de liberté par rapport à d'autres moments de l'histoire. La technique, la science permettent de grandes choses en particulier pour soigner, pour réparer, pour alléger de tâches pénibles. La PMA et la GPA sont ainsi possibles. Mais est-ce que tout ce que la technique rend possible est nécessaire, bon pour l'Homme ? La nature est parfois terrible : des couples hétérosexuels ne peuvent avoir d'enfants. Par nature, les homosexuels ne peuvent avoir d'enfants. La question est terrible mais doit néanmoins être posée : le désir d'un adulte d'avoir un enfant, désir par un droit, est-il supérieur au droit à l'enfant d'avoir un père et

une mère ? Pourquoi les luttes passées pour plus de justice, d'égalité ne vaudraient pas pour l'enfant à naître, qui n'a rien demandé et donc doit être défendu ? La réponse n'est pas simple. La question même pouvant blesser. Mais l'enjeu est là. Qu'est-ce qui prime : mon désir, réduit de prime abord à une technique médicale voire à un contrat mercantile, ou une société où chacun est égal en droit ? »

Manu83 : « Sous prétexte que la science rend quelque chose de possible, il faudrait l'accorder? Regardons les avancées récentes de la science et appliquons ce principe : on vivrait déjà dans un monde de clones, dont on aurait supprimé toute personne présentant un défaut, et finalement "très heureux" dans un monde à la Orwell ou Huxley. Très peu pour moi. Sachons appliquer à la science les limites du bon sens et du bien commun plutôt que de l'intérêt personnel de chaque membre de la société. »

Georges : « De nouveaux désirs peuvent être créés par les nouvelles possibilités qu'offre la technique. Ces désirs peuvent être vécus plus ou moins douloureusement par les personnes directement concernées. Ils sont aussi souvent instrumentalisés et promus par le désir immodéré des gains financiers. Indépendamment des possibilités techniques, il existe bien d'autres besoins élémentaires (bien plus que des désirs...) qui sont malheureusement "insolvables". D'ailleurs à force de céder aux nouvelles possibilités techniques et au désir de gagner toujours plus d'argent, le progrès technique s'accompagne d'inégalités croissantes et devient une régression sociale majeure. Qui ignore qu'il existe une demande sociale (bien plus largement partagée que ce qu'on appelle la demande « sociétale ») de justice et d'équité sociale ? En termes de lois et de gouvernance, on devrait toujours penser au bien commun par rapport aux désirs des uns et des autres et surtout par rapport au désir des plus forts qui ne manqueront jamais d'imagination pour tout monétiser y compris la vie et les corps humains. »

Olivier : « Le permettre serait reconnaître que l'enfant peut être obtenu comme un bien selon des modalités techniques au même titre qu'un objet. C'est ouvrir la porte à la marchandisation de la procréation. C'est admettre que ce qui est possible techniquement est nécessairement acceptable s'il satisfait un désir individuel : La société de consommation s'étend au vivant et à l'humain. C'est considérer que l'enfant n'a pas nécessairement le droit d'avoir un papa et une maman. C'est nier implicitement la différence homme / femme qui est pourtant une donnée fondamentale qui construit l'enfant et donc la société de demain. »

Toute puissance et souffrance

Stephane Ancel : « Ce droit ouvert à l'AMP aux femmes seules ou en couple dépasse donc la raison de santé qui est déjà très questionnante. C'est une sorte de droit à l'enfant, une toute puissance qui ouvre à de nombreuses difficultés et souffrances »

Bordes : « Il nous faut sortir de notre volonté de toute puissance, particulièrement dans le domaine de la procréation! Non, nous ne devons pas nécessairement autoriser ce que la technique permet. Oui, nous aimerions faire des bébés tout seuls, pour assouvir notre seul désir, mais non, nous ne devons pas autoriser en France, le pays des droits de l'Homme (et de l'Enfant!) une pratique qui organise des enfants sans père. Oui au Droit de l'Enfant, Non au Droit à l'Enfant. »

Transhumanisme

Pauline Bracq : « Permettre à une femme ou à un couple de femmes d'avoir un enfant revient à transgresser le naturel. Où nous mènera ce transhumanisme ? Quelles seront les limites ? Un enfant doit avoir le droit d'avoir un père et une mère. Pourquoi la société ne devrait elle pas nous aider à atteindre un idéal ? »

thomas P : « C'est du transhumanisme car il s'agit d'augmenter une femme d'une capacité qu'elle n'a pas (procréer seule ou avec une autre femme)

Triangulation paternité-maternité-filiation

Battuut : « Quid d'une société et d'une culture qui désagrège le fondement de son existence, à savoir la triangulation paternité-maternité-filiation ? L'enfant est ici instrumentalisé au désir de la femme dont la maternité devient un en soi clos sur lui même. Ce qui n'est pas la même chose dans le cas d'une adoption car le bien de l'enfant est alors pris en compte puisqu'il s'agit de lui éviter "l'orphelinage". »

Unité de la personne

Nanette : « Le lien entre la fécondation biologique et la parenté sociale est indispensable pour l'unité de la personne humaine. »

Victime

Patrice Jacqueau : « La 1ère victime serait l'enfant si l'on autorisait la PMA »

Le vivre-ensemble :

MT : « Le projet d'ouvrir la PMA aux couples de femmes ou aux femmes célibataires est porté par la conscience de la souffrance de personnes que leur situation prive de la possibilité de devenir mères. La souffrance des personnes concernées est profondément respectable, et leur désir aussi demande beaucoup de respect. Mais il me semble que ce n'est pas sous cet angle-là, mais bien avec le souci premier de l'intérêt de l'enfant que la décision doit être prise et que le dialogue dans une recherche commune du bien doit avoir lieu. Peut-on créer délibérément des situations dans lesquelles des enfants naîtront sans père, c'est-à-dire sans avoir la possibilité de connaître celui dont ils viennent, et surtout sans avoir le droit et la chance de grandir avec un père ? Bien sûr, les aléas des histoires personnelles et familiales font que concrètement, de nombreux enfants naissent et grandissent sans cette chance là. La vie peut compenser. D'autres relations structurantes, mais surtout des ressources étonnantes et insoupçonnées chez les jeunes font qu'ils arrivent parfois quand même à grandir et à devenir des adultes à peu près heureux et responsables. Mais cela reste un manque et une souffrance : a-t-on le droit d'infliger d'emblée et au principe de la vie d'un enfant cette blessure dont nous ne savons pas à quelle profondeur elle l'atteint ? Le désir d'enfant est beau, il manifeste que nous sommes heureux quand nous donnons et transmettons la vie, quand nous nous engageons pour la vie d'autrui. Vouloir donner la vie, c'est vouloir le meilleur pour ceux qui viendront. Cela peut aller jusqu'au sacrifice de son projet et de son désir, au nom du désir plus grand du bien de l'autre, et en particulier du plus petit à venir. Cet acte-là est magnifique, il est de ceux qui font le ciment du vivre-ensemble et la valeur d'une société. Mais il est très difficile à poser seul. Il a besoin d'être porté par une société entière, et d'être exprimé par sa loi. »

7.5.2. Pôle d'arguments pour l'évolution de la PMA

Âge limite pour procréer

Bonnetm : « Contrairement à ce que disent certains, il y a une vraie demande des femmes seules, surtout celles qui ont fait des études longues et ont dû sacrifier leur vie privée à leur carrière, et arrivent à un âge critique pour une grossesse. Faire un enfant seul est un choix difficile, souvent fait parce qu'on a plus le choix. Et ce sont souvent les femmes les plus éduquées qui se retrouvent face à ce choix, donc celles qui sont le plus à même de fournir à leur enfant l'éducation et l'environnement adéquats pour son bon développement. »

Eva Sophie Dupont : « De plus en plus de femmes ont de nombreuses difficultés dans les rencontres amoureuses. Certaines d'entre elles, après plusieurs années de souffrance,

rupture, déceptions, t une réflexion mure décide à faire appel à la PMA pour avoir un enfant seule. Comment nous pourrions reprocher à une femme d'avoir quitté son mari violent et pourtant vouloir un enfant malgré tout? Comment reprocher à une femme qui découvre soudainement son infertilité alors qu'elle est encore célibataire de souhaiter d'avoir un enfant? Comment reprocher à une femme qui a été quitté par son mari à cause de son infertilité de vouloir un enfant? A nos jours personnes est à l'abri de la divorce et de la séparation... interdire la PMA pour les femmes seules serait égale à imposer une double peine pour le genre féminin dans des situations de vie pas forcément choisi »

L'amour

mimi69 : « Bien d'accord, il n'y a pas de droit à l'enfant. Seul l'enfant a des droits, le 1er étant d'être AIME. Idéal si papa + maman s'aiment (avant, pendant, après) ; mais sinon ? Même s'il est difficile pour beaucoup de l'admettre, 2 papas ou 2 mamans peuvent parfaitement (mais ni plus ni moins que 1 papa + 1 maman) combler ce besoin vital d'amour pour l'enfant. Si seuls les couples parfaits (ou simplement responsables) avaient le droit de procréer, il y a longtemps que la terre serait déserte »

Laurene Collard : « Les enfants nés de ce qui les aiment vont bien. En Belgique, ni foudre ni chaos dans les familles homo/monoparentales... Et dans la réalité des milliers femmes françaises qui ont fait une PMA à leur frais et à l'étranger, et qui élèvent et aiment leurs enfants, ni foudre ni chaos... Tout va bien ! Allez, les contre, on arrête de se faire peur au détriment des droits de l'égalité de tou(te)s ? Et on remet au goût du jour nos textes de lois un peu poussiéreux histoire de finir de ne plus figurer dans les derniers réfractaires ? »

Yoyo : « Tout est question du ou des' parents ou plutôt des parents candidats, au même titre que pour les questions de l'adoption. Me direz vous, bon nombre de parents pour qui procréer n'est pas un problème, ne sont pas responsables. C'est bien là toute la problématique... quoi de plus important pour un enfant que d'être aimé par ses parents, même un seul, même d'eux papas ou deux mamans? C'est le plus beau cadeau de naissance au monde, l'amour de ses parents! »

AuréliaS : « Le débat me semble assez binaire : si les couples hétérosexuels peuvent recourir à une forme de PMA alors, les couples homos doivent y avoir accès, sinon c'est interdit pour tout le monde. J'ajouterai : qui sommes nous pour juger qu'un couple hétéro rendra un enfant plus heureux qu'un couple homo ? si on en reste au basique "1 papa et 1 maman" et bien je crois qu'on limite énormément la société dans son ensemble et qu'on fait un sacré retour en arrière. Dans ce cas là, autant approfondir le trait et revenir des siècles en arrière en refusant aux personnes non mariés d'avoir un enfant etc... Le débat me semble assez stérile car il fait ressortir l'émotionnel de chacun et non la raison. Homos, hétéros, on est tous pareil, ce qui compte c'est le bonheur de l'enfant et de la famille en générale. Peu importe la forme qu'elle prend. »

Les autres pays l'ont déjà légalisée

Vincent junior : « Ce n'est d'ailleurs pas spécifique à la France puisque de nombreux pays (notamment en Europe) ont ouvert la procréation médicalement assistée à des femmes seules ou des couples de femmes. Ce désir de fonder une famille est universel et limiter la PMA aux seuls couples homme/femme est une iniquité inacceptable car cela revient à considérer que tel couple est plus en droit de fonder une famille que tel autre. »

Adrénaline : « En Belgique la pma est ouverte aux femmes seules et aux lesbiennes, remboursée par la sécurité sociale. et tout va bien! »

Thelma : « Sortons la France de son hypocrisie sur ce sujet. Les couples de femmes et les femmes seules partent en Belgique en Espagne faire leur PMA. La France prend ensuite en charge les grossesses, les soins et l'éducation de ces enfants. Soyons cohérentEs! »

Fabienne BOURDAREAU : « De nombreuses femmes vont à l'étranger pour 1 Pma légale dans des pays limitrophes. Laissons les personnes avoir ce droit en France. Les enfants ont juste besoin d'Amour ! Pourquoi s'opposer à un droit ! »

Graines d'amour - La PMA pour TOUTES : « Après des études approfondies éthiques, scientifiques, sociologiques, démographiques, psychologiques et des bilans réguliers, depuis de nombreuses années la PMA pour TOUTES est autorisée ou acceptée au Royaume Uni, en Irlande, en Espagne, au Portugal, en Belgique, au Luxembourg, au Danemark, en Suède, en Norvège, en Finlande, en Islande, en Lettonie, en Estonie, en Autriche, en Ukraine, en Tchéquie, en Hongrie, en Bulgarie, en Pologne, en Croatie, en Grèce, au Québec, au Canada, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, en Argentine, en Australie, en Israël. / Aucune exception d'ordre culturelle, politique ou religieuse ne justifie de refuser la PMA à TOUTES les citoyennes françaises. »

Jaff : « 1. ces femmes seules ou en couple homo peuvent avoir recours à l'AMP dans d'autres pays. si la France ne le permet pas, elles le feront donc hors de France. ce qui ferme une manne financière certaine pour la médecine française (bien dommage en cette période dramatique pour l'hôpital publique). le désir d'enfant ne peut être stoppé et tous les moyens sont bons. 2. la natalité chez les personnes les plus éduquées chute de plus en plus (car la mise en couple, l'arrivée l'état 'adulte' et l'envie d'enfant arrivent de plus en plus tard du fait des études). en parallèle, les 'basses classes' voir 'très basses classes' connaissent toujours une natalité galopante (plus de 5 enfants par couple) si nous ne faisons rien, les études montrent que nous courons vers l'idocratie dans un futur proche. »

Ferrand : « La PMA doit être ouverte à toutes. Les études prouvent que les enfants nés au sein de couples de même sexe ne sont pas plus perturbés que les enfants nés de parents hétérosexuels (et quand je lis certains commentaires contre, j'ai franchement peur pour vos propres enfants élevés dans l'intolérance). Puis, cette méthode existe dans d'autres pays. Autrement dit, si la France ne l'autorise pas, ces femmes continueront de voyager en

Belgique ou en Espagne, en ramenant dans leur petit bidon, une petite graine de voyageur. Les enfants existent, ils ne vont pas plus mal que les autres, c'est une hypocrisie de ne pas ouvrir la PMA à toutes les femmes en France. »

Pour une société juste : « Il est temps d'arrêter l'hypocrisie en fermant les yeux sur ces femmes qui doivent aller faire une PMA à l'étranger, coûteuse, parce qu'elles ne peuvent pas y accéder en France. De là à parler de barbarie dans les arguments "contre" c'est un peu démesuré... »

Ça coûte cher d'aller à l'étranger

Deb GL : « Oui pour autoriser ce que des centaines de personnes réalisent chaque année en se rendant à l'étranger, ce qui discrimine ceux n'ayant pas les moyens. Non au remboursement s'il n'y a pas de pathologie sous-jacente. »

Demande sociétale

Marguerite Yourcenar : « Pour une indication sociétale de la PMA, il y a des milliers de personnes qui défilent depuis 30 ans pour la PMA pour toutes les femmes. »

Steven Steven : « Il serait temps que les pouvoirs publics transforment leurs déclarations de bonnes intentions en réalités concrètes comme ils ont pu le faire s'agissant du mariage pour tous. Il s'agit de répondre à une demande sociétale en venant entériner une pratique largement mise en oeuvre par de nombreuses françaises dans des pays comme l'Espagne ou la Suisse qui, eux, ont su prendre acte d'une volonté des femmes de maîtriser de manière plus pérenne leur fécondité. En effet, aujourd'hui les femmes n'ont plus le même style de vie qu'antan. Etudes supérieures plus longues, postes à responsabilité... sont autant de motifs qui font que la naissance du premier bébé intervient plus tardivement. Pourquoi, contrairement aux hommes, devraient-elles choisir entre une carrière professionnelle et le désir d'enfanter ? Ces femmes, qui pour la plupart ont un niveau d'éducation élevé, ne devraient pas être privées de la possibilité d'avoir un enfant seulement parce qu'elles ont fait de longues études et ont attendu que leur carrière soit assurée. Au contraire, le fait qu'elles préfèrent avoir une situation professionnelle stable avant d'avoir un enfant montre qu'elles sont réellement soucieuses du bien-être de leur futur enfant, qu'elles veulent offrir les meilleures conditions possibles à leur futur enfant. En conséquence, il est temps d'en finir avec le paternalisme autoritaire des hommes empêchant les femmes de maîtriser leur fécondité, qui au demeurant est de plus en plus menacée par des facteurs environnementaux tels que les perturbateurs endocriniens, et laisser celles-ci disposer de leur corps. Il ne s'agit en aucun cas d'une marchandisation du

corps humain puisque c'est pour un usage personnel. Au surplus, cela permettrait de faire repartir le taux de natalité en chute en France. »

Le désir d'enfant

Marguerite Yourcenar : « Le désir d'enfants fait partie des besoins naturels de l'être humain, qu'il soit marié, célibataire, homosexuel ou hétérosexuel. // Je ne vois pas de différence d'être né de l'amour entre deux femmes ou entre un homme et une femme // Qui oserait affirmer que les enfants issus d'une PMA ne seraient pas issus d'un acte d'amour ? // Les mères célibataires qui adoptent ou qui font appel à la PMA, ne se reconnaissent pas dans la stigmatisation de la monoparentalité ni dans les préjugés associés à la vulnérabilité économique et sociale de la monoparentalité. // Ce n'est pas le nombre de parents, tout comme leur sexe, qui détermine si un enfant va recevoir une bonne éducation.

Kako : « Dans un couple hétérosexuel l'impossibilité d'avoir un enfant est une souffrance que la PMA permet d'alléger et c'est très bien. Le désir d'enfant dans un couple homosexuel de femmes et l'impossibilité de le réaliser est une souffrance tout aussi respectable et je ne vois pas pourquoi on lui refuserai cette possibilité. »

Différence entre père et géniteur

Clarisse : « Les notions de géniteur et de père sont très souvent mélangées dans les arguments que l'on entend. Il faut faire la différence pour poser correctement le débat : le géniteur donne ses gènes, le père est celui qui aime et élève l'enfant (être parent est un statut qui dépend d'une fonction, la fonction parentale : en toute logique, ce statut devrait se perdre lorsque la fonction parentale n'est plus remplie). Évidemment le mieux est lorsque la même personne est géniteur et père : mais dans les faits, ce n'est pas fréquent. Entre les hommes maltraitants, ceux qui ne voient plus leurs enfants après un divorce, ceux qui les voient peu, ceux qui s'en occupent peu, combien d'enfants ont vraiment un père ? Pour les femmes célibataires, qui commencent à élever seules leur enfant : d'abord cela ne veut pas dire qu'elles vont rester seules ; ensuite combien de femmes élèvent leur enfant seules après un divorce ? Les gens (quelque que soit leur statut ou orientation) qui veulent vraiment un enfant et qui sont prêts à faire un parcours de PMA très lourd sont beaucoup plus à même d'élever un enfant que les couples hétérosexuels qui font des enfants sans se poser de question : ne vouloir réserver la PMA qu'à ceux-ci relève d'une image d'Épinal qui ne correspond pas à la réalité. »

Véronique : « Certains commentateurs ont la fâcheuse tendance à confondre père et géniteur. De tout temps "Maman c'est sûr, Papa.....peut être" . Et si chacun s'occupait de son.....foyer? »

Dignité

Anna : « Par l'instauration des soins palliatifs, la médecine a accepté de ne pas avoir comme but uniquement de guérir, mais de mettre le patient au centre de sa pratique et de le soulager pour lui rendre sa vie plus confortable. Nous sommes tous des humains avec la dignité qui nous accompagne . On ne peut pas instaurer de discrimination au sein des hommes en fonction de leur orientation sexuelle ou leur choix de mode de vie. C'est aller à l'encontre des principes d'égalité de notre société et envers la dignité humaine qui nous définit. »

Discrimination

Oshima : « arrêtons de discriminer les personnes souhaitant avoir recours à des procédures de PMA sur des critères d'identité de genre, d'orientation sexuelle, ou de statut conjugal! nous voulons l'égalité »

Clémence Bièche : « Le droit de recours à la PMA (ou à tout autre acte médical) ne devrait pas être conditionné par l'orientation sexuelle, la race ou la religion des personnes. Cela s'appelle de la discrimination qui va à l'encontre du principe d'égalité de notre république. »

Mg : « pourquoi une femme y aurait droit plutôt qu'une autre? pourquoi un couple y aurait droit plutôt qu'un autre? Cela relève de la discrimination pure et simple. La question devrait plutôt être: la pma est-elle une pratique éthiquement acceptable? Si la réponse est oui pour une femme hétéro en couple, elle devrait l'être pour toutes les femmes, sans distinction. »

Krystopher Anderson : « Refuser la PMA à une femme qui vit seule ou qui est en couple avec une femme, c'est de la discrimination. Une femme ne choisit pas sa sexualité pas plus qu'elle ne choisit de ne pas trouver la bonne personne avec qui fonder une famille. En regard de cet état de fait, on ne peut pas lui refuser de vouloir un enfant au prétexte qu'elle est célibataire ou lesbienne. »

Bifrost : « Refuser à un couple homosexuel le même service médical qu'à un couple hétérosexuel est de la discrimination au regard de la loi et cette discrimination n'a pas lieu d'être. »

ClaireMC : « En l'état actuel, il y a une discrimination à l'encontre des femmes seules et homosexuelles. La PMA devrait être ouverte à toutes. Seules des modalités différentes de remboursement par la Sécurité Sociale peuvent être envisagées. »

Graines d'amour - La PMA pour TOUTES : « Il est discriminatoire d'exclure une catégorie de femmes des traitements médicaux en raison de leur état matrimonial ou de leur célibat. »

Riout : « C est une discrimination de ne pas accepter la pma aux couples de femmes alors qu'on accepte le mariage pour tous »

Diversité des modèles familiaux

Phil86 : « Fa, il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit à qui que ce soit, juste de reconnaître que si la famille traditionnelle est certes majoritaire et le restera il existe d'autres formes de famille qui méritent d'être reconnues et également protégées... je ne comprends pas ce refus de certains de cette diversité des modèles familiaux. Il n'y a pas de modèle plus "normal" qu'un autre, poser le débat dans ces termes n'est pas pertinent. »

Marion : « On ne peut réduire une famille à 'un papa et une maman'. De nombreux enfants sont élevés dans des familles mono parentales, par leurs grands parents ou même par un membre de leur entourage. Cela n'a jamais empêcher ces enfants de se développer et de construire leur vie. Leurs chances de réussite et leurs capacités de développement ne sont (selon moi) pas liées au sexe de la ou des personnes qui l'élèvent mais plutôt à la bienveillance de ces personnes. »

Audrey Zabrescak : « L'amour, l'éducation et l'équilibre qu'un parent peut donner à son enfant ne dépend pas du fait d'être un couple mixte. Il y a des tas de femmes ou d'hommes seuls qui élèvent leur enfant sans que ce dernier n'ait de carences affectives ou éducatives! et au contraire des couples mixtes qui ne prennent pas leur rôle de parent au sérieux.... »

Lginon : « A tous ceux qui ne connaissent rien au développement de l'enfant, à l'imgo maternelle et paternelle, au fait que ceux-ci ne sont pas toujours représentés par un père et une mère (quand bien même ceux-ci soient présents dans la vie de l'enfant d'ailleurs!) : arrêtez de formuler un avis alors que vous ne connaissez pas le cœur du sujet. La question n'est pas de légaliser pour faire ou non comme dans les autres pays, on se fiche de ça. La question est qu'est ce qui a du sens ? Les différentes structures familiales sont-elle bonnes ou mauvaises pour l'enfant? Il est facile d'avoir un avis contre quand on a pu avoir bien tranquille sa petite famille. Par ailleurs, la PMA ne signifie pas forcément que l'enfant n'aura pas de père (cf. coparentalité). Remettre en question le désir d'enfant, et le qualifier d'égoïste, c'est un peu facile, est-ce que tout le monde ne passe pas par là, notamment ceux qui en ont eu ? Personnellement je préfère qu'un enfant se retrouve à grandir dans une famille unie et qui s'aime, que dans une famille qui se déchire par exemple au travers d'un divorce, quelque soit la structure de cette famille (hétéro parentale, homoparentale, monoparentale entouré(e)). Ce qui fait souffrir les enfants de familles homoparentales et monoparentales ça n'est pas la structure familiale, mais le regard des autres (donc ceux qui sont contre ces structures familiales, mettez-vous bien ça dans la tête, c'est VOUS qui faites souffrir ces enfants là). Mais la différence, ça n'est jamais facile à aborder, je comprends... »

Graines d'amour - La PMA pour TOUTES : « "l'enfant a besoin de ses deux parents complémentaires pour devenir homme ou femme équilibré." REPONSE cela n'est pas démontré par les faits... combien de veuves après la première guerre mondiale ont élevé

leurs enfants seules ? vos propos sont d'abord un manque de respect à l'égard de ces femmes et à l'égard de ces enfants, orphelins de pères... ensuite, pouvez-vous définir ce qu'est la "complémentarité" et en quoi les hommes et les femmes se comporteraient de façon différente dans la vie familiale ? parce que l'enfant comprend comment deux personnalités se font réciproquement des concessions pour vivre bien ensemble ? Ou parce que papa regarde la télévision pendant que maman prépare le dîner ? »

Ryujiro : « Les couples de femmes, et les femmes seules doivent y avoir accès. Les familles homoparentales existent les familles monoparentales existent alors il n'y a pas de problème. »

Laura : « L'adoption de cette loi permettrait de trouver la réponse à la problématique posée avec le vote de la loi ouvrant le mariage aux couples homosexuels et plus particulièrement pour les femmes homosexuelles dont on savait qu'elles se rendaient depuis de nombreuses années à l'étranger pour avoir un enfant. Il faudrait que le vote de cette loi soit suivi d'une possibilité de reconnaître l'enfant par les deux membres du couple. Aujourd'hui bien que mariées, seule celle qui a donné naissance voit la filiation avec l'enfant reconnue, l'autre épouse doit déposer une demande d'adoption. »

Droit à l'enfant

Berenicea 10 avril 2018 14:38 : « Je suis choquée qu'en 2018 il y ait encore autant de personnes "reac" et scientifiquement non éduquées! L'AMP devrait être accessible à toutes les femmes, hétérosexuelles, homosexuelles ou seules souhaitant devenir mères. L'incapacité à procréer naturellement pour les femmes stériles en couple est tout aussi difficile à gérer que pour un couple de femmes homosexuelles. Le droit à l'enfant est universel. Et toutes les considérations religieuses qu'on peut lire dans les commentaires sont totalement hors-sujet en plus d'être absurdes. »

Le droit d'avoir un enfant

MC : « N'importe quel couple, lesbienne ou gay, a le droit d'avoir un enfant. »

Graines d'amour - La PMA pour TOUTES : « Nous pensons que le désir d'enfants fait partie des besoins naturels de l'être humain, qu'il soit marié, célibataire, homosexuel ou hétérosexuel. Nous ne comprenons pas en quoi le fait d'être célibataire ou homosexuel peut être nocif pour un enfant. »

Graines d'amour - La PMA pour TOUTES : « Les femmes en couple avec un homme infertile ont le droit de faire une PMA avec le sperme d'un homme qui fait un don. Pourquoi les femmes sans partenaire masculin n'auraient pas le même droit ? La France doit s'aligner

sur la Grande-Bretagne et les pays de l'Union européenne qui autorisent la PMA pour les femmes sans partenaire masculin (Belgique, Espagne, Portugal, Grèce, Pays-Bas, Danemark, Suède, Finlande, Irlande, Pologne, Hongrie, Bulgarie, Croatie). »

3 avril 2018 22:05 : « Ce qu'il faut à l'enfant, c'est une figure à suivre, pas un sexe. Là vous êtes en train de dire, qu'un enfant doit à tout prix suivre des sexes donc un homme et une femme. Pourtant l'éducation est une affaire humaine et personnelle, pas de sexe. Je ne comprends même pas le rapport entre le fait absurde d'avoir absolument un père et une mère, comme si une mère et une mère ou un père et un père était forcément étrange. "oui mais il va souffrir de discrimination" oui et pourquoi? parce que c'est vous qui mettez en place cette discrimination, les enfants n'ont aucune raison de souffrir ou de se poser de question à propos de leur famille ou leur parents en réalité, c'est la discrimination qui leur met ça dans la tête pas le mode d'éducation et par qui. ça permettra aux homosexuels d'avoir des enfants (du moins les lesbiennes) en toute légalité et sécurité, parce que le chantage à l'enfant du géniteur qui se ramène on connaît, l'enfant devient un otage et la justice ne sait pas quoi faire. Les femme seules auront leur indépendance, élever son enfant seule loin des préjugés des clichés est-ce mal? Tout le monde à le droit d'avoir un enfant, d'ailleurs c'est pas l'argument premier des anti-avortements? Du coup ces fameux anti-avortements, expliquez moi pourquoi certains enfants doivent naître et pas d'autres totalement selon vous? ça serait pas parce que se sont des femmes et que c'est de la pure haine gratuite par le plus grand des hasard? Nous sommes en 2018, nous ne pouvons toujours pas disposez de notre corps. Un coup on nous incite à faire des enfants, un coup on nous en empêche. En fait soyons clair, nous devons être des poules pondeuses pour les hommes, et pas pour nous. Nous sommes des utérus et pas des personnes si je comprends bien? Ne dites pas non, car c'est exactement ce que vous suggérez. Notre utérus n'appartient qu'à nous et nous en gardons la totale disponibilité selon nous, c'est notre corps, nos choix, nous ne sommes des objets pondeuses pour homme. »

Les droits de l'enfant

Marguerite Yourcenar : « Les droits de l'enfant sont là pour le protéger de la maltraitance. Les femmes qui choisissent d'avoir un enfant grâce à un don de gamètes, ne commettent aucune maltraitance. // Les enfants conçus par PMA ne sont pas repérés par les praticiens de la pédopsychiatrie comme une population à risques. Nous n'avons trouvé au cours de ces vingt dernières années aucune publication spécifique sur ces enfants, de la part de ces praticiens. // Affirmer le contraire relève de l'ignorance, de la désinformation, de la malveillance ou de la rumeur. // Des campagnes d'information menées par les pouvoirs publics et des conseils aux parents doivent être données par les institutions publiques de santé comme cela se fait en Suède, pays reconnu pour son avance dans la protection de l'enfance. »

Droit à fonder une famille

Philippe C : « La société reconnaît enfin aux homosexuels les mêmes droits que pour les autres. C'est important, car c'est reconnaître que l'orientation sexuelle ne fait pas de vous un sous-citoyen qui ne peut protéger son conjoint, hériter de lui dans des conditions normales, rester dans le domicile conjugal. Mais c'est aussi le droit à fonder une famille. Les enfants de couples homosexuels ne sont pas différents des autres, toutes les études récentes l'ont prouvé. Dire qu'un enfant de couple homosexuel partira dans la vie avec un lourd handicap, c'est dire que ses parents ne seront pas capables de l'élever et de l'aimer correctement. C'est tout simplement dire que les homosexuels sont psychologiquement malades, ce qui est faux bien entendu. c'est juste de l'homophobie rampante qui n'ose plus s'assumer. »

Tony : « De quel droit la société refuserai a ces personnes un droit que les couples dit traditionnel se permettent de prendre sans avoir a utiliser ces aides médicale, car il s'agit bien du droit de fonder une famille cela n'a rien a voir avec le faite que ces personne soit homosexuels ou célibataire, mais simplement du fait que chaque personne en capacité de concevoir a le droit et qu'importe la manière dont il le fait car cela ne le regarde que lui ou elle et en aucun cas la société, imaginer si vos parents avait du demandez l'accord pour vous concevoir nous se serions peut être pas tous ici pour jugez cette demande,et arrêtons de croire que les enfants sont fragile car se n'est pas du tout le cas des millions d'enfants on grandi sans un de leur parents voire même les deux et il n'en sont pas moins malheureux une fois adulte certes certain on besoin de connaitre leur racines mais se n'est pas le cas de tous. Nous somme dans un pays libre donc ce qui veux dire que nous avons le droit de vivre la vie de la manière dont nous le souhaitons. Arrêter de parlez a la place des ces personne ou de ces enfants ils seront très bien expliquez a ces enfants la façon dont ils ont été conçus et ces enfants sauront très bien une fois plus grand qu'il ne sont pas née de deux hommes ou deux femmes. »

Droit à la parentalité

julie bergeron : « Pour moi, c'est une forme d'infertilité que d'être un couple homosexuel ou une femme célibataire, qu'il ne faut pas discriminer des autres formes. Le droit à la parentalité doit être le même pour tous les citoyens en France, à partir du moment où les méthodes utilisées sont les mêmes pour y remédier ; ce propos exclut alors la GPA. »

carinecp : « Tout le monde a le droit d'avoir envie d'être mère/père, tout le monde doit avoir le droit au bonheur, il faut respecter TOUTES les personnes qui souhaitent plus que tout au monde avoir accès à la parentalité. »

jacha : « Faudrait-il réussir un "examen de conscience" avant d'obtenir un permis de PMA ? tout comme réussir un examen civique avant de voter, à l'instar d'un permis, avant de conduire ... Pourquoi pas alors un permis d'enfanter pour un couple hétérosexuel avant d'accomplir l'acte magique ! Non, une société démocratique ne peut pas poser de barrière réglementaire à la liberté d'avoir un enfant. De nombreux auteurs d'arguments "contre" pré-supposent la fragilité de parents irresponsables, au nom d'un principe d'éducation ancestral. En fait, ils se fichent des enfants "PMA" et consacrent leur couple normal. »

Droit à la santé reproductive

Graines d'amour - La PMA pour TOUTES : « C'est le droit des femmes à la santé reproductive et à donner la vie qui est en jeu. Ce droit est reconnue dans la majorité des pays de l'union européenne, sauf l'Italie pour des raisons religieuses incompréhensibles (puisque l'enfant est un don de l'amour entre deux personnes), l'Allemagne pour de tristes raisons historiques et la France en raison de l'homophobie et du patriarcat ambiant qui fait que cette nation a aussi été la dernière à accorder le droit de vote aux femmes... »

Droit sexuel

Véro : « La demande de dissocier sexualité et procréation date depuis de longues années. L'accès à la PMA s'inscrit dans un continuum de droits sexuels fondamentaux. »

Les enfants vont bien

FloraP : « Merci de ne pas mélanger opinions personnelles et faits. Les enfants nés par dons de gamètes ne vont ni mieux ni moins bien que les autres, la recherche le montre. Ne projetez pas vos convictions sur eux, beaucoup existent déjà et n'ont pas envie d'être utilisés comme surface de projection pour des convictions qui ne regardent que vous. Les miens ont 4 et 6 ans et vont très bien, merci pour eux. »

FloraP : « Gramond, vous en savez des choses sur le futur de mes enfants! Moi, je ne sais pas encore à quelles questions ils seront confrontés au tournant de l'adolescence. Ils posent déjà parfois des questions sur leurs origines biologiques paternelles, auxquelles je réponds. On communique beaucoup. Certaines personnes voient là des difficultés que je n'ai pas rencontrées jusqu'à présent. Vous pouvez prétendre d'un ton paternaliste que les difficultés viendront plus tard - moi je ne sais pas, je sais seulement que je ferai toujours de mon mieux pour être là pour mes enfants. Comme tout autre parent. Sachez tout de même que beaucoup de familles créées par dons de gamètes ne rencontrent pas, à

l'adolescence, les problèmes que vous suggérez, surtout quand les enfants savent depuis toujours comment ils ont été conçus. »

Egalité

Ferrand : « En effet, aujourd'hui les couples lesbiens aspirent aux mêmes droits que tous les couple hétérosexuels : la possibilité de fonder une famille. Certains prônent l'argument de 1 papa / 1 maman, renvoyant les homosexuels à la méthode de la coparentalité. Je n'ai rien contre ce noyau familial mais être conçu par une maman lesbienne et un papa gay qui ont peut être des conjoints respectifs, est-ce plus équilibré que naître au sein d'un couple qui s'aime bien qu'il soit homo. Le projet de devenir parent en tant qu'homo est un tel parcours du combattant médicalement, financièrement, nerveusement parlant qu'il est parfois beaucoup réfléchi qu'un enfant qui arrive dans un couple hétérosexuel. »

Marion : « Biensûr, la société évolue, et heureusement! même si on est toujours happé par le "c'était mieux avant". Aujourd'hui c'est presque un couple sur deux qui se sépare, quelque soit l'orientation sexuelle de ces dernie. Biensûr qu'il faut ouvrir l'APM à tous, au risque de faire de la discrimination sur le seul précepte de l'orientation sexuelle, mais en 2018 cela parait inconcevable dans le pays qu'incarne la France. Egalité de droits pour tous. »

Capucine : « A ceux qui pensent qu'un enfant doit avoir un père et une mère, je répondrai que: 1- on ne se grandit pas en refusant aux autres ce à quoi on a droit soi-même 2- si le couple hétérosexuel était si performant en tant que parents, les cabinets de psy seraient moins remplis 3- l'adoption n'est pas ouverte dans la pratique aux célibataires et aux couples homosexuels 4- si on craint un manque de donneurs, pourquoi ne pas faire des campagnes d'information comme pour le don du sang ? »

JCronopio : « Il existe une inégalité de fait à laquelle il faut remédier. Qui êtes-vous pour dire que telle ou telle famille n'est pas apte à élever un enfant? Qui êtes-vous pour en juger? Les enfants issus de famille homoparentales (et monoparentales) subissent des discriminations quotidiennes à cause de gens comme vous, pas à cause de leurs parents (deux femmes, une mère célibataire, voire deux hommes pour la GPA). C'est vous qui leur créez des problèmes (si problèmes il y a, on sait que ces enfants sont aussi épanouis que les autres, si on masque l'homophobie crasse à laquelle ils sont victimes tous les jours à cause de vous), en les rejetant, en les montrant du doigt, eux et leurs parents. La loi va permettre de s'aligner (enfin!) sur les autres pays européens autorisant la PMA pour toutes et de protéger légalement les enfants et leurs familles. De nombreux pays l'autorisent déjà, et il ne s'est produit aucun cataclysme sociétal. Vouloir nier un droit à des personnes (qui ne signifie même pas la perte de vos droits à vous) est immoral, peu éthique et profondément discriminatoire. Quant à ceux qui parlent d'adoption... Vosu reconnaissez

donc que pour vous ce n'est pas à placer sur le même plan que la gestation et que ce ne sont en quelque sorte que des enfants de seconde zone... »

Mao Proust : « Si un couple hétérosexuel infertile peut recourir à la procréation médicalement assistée, cela va à l'encontre même des valeurs de la France de refuser ce recours à des couples non hétérosexuels ou des femmes seules. L'égalité (des droits, des chances, des devoirs) est inscrite sur le fronton de tous nos bâtiments officiels. Il serait peut-être temps de la mettre en pratique ! Si les femmes qui refusent d'avoir des enfants subissent une pression immense de la part de la société qui ne saisit pas ce choix, je ne comprends pas que dans le même temps, on explique à des couples ou des femmes qui ont ce désir là qu'ils "ne sont pas assez bien" pour avoir un enfant, ou encore "que leur désir passe après la survie de la société". La survie de la société, c'est avoir des enfants. Dans ce cas, on devrait encourager ceux et celles qui en veulent à en faire, non ? C'est tout simplement logique. »

FabienHub69 : « L'égalité est au cœur de nos principes républicains. Pourtant, l'inégalité face à la procréation est réelle et pose un certain nombre de difficultés. On pousse ainsi des femmes dans leurs retranchements, on les "coince" selon des principes plus que fallacieux dans une infertilité non choisie. Or, la volonté d'être mère ou parent est une réelle demande sociale et sociétale, qui ne saurait être balayée par des principes religieux dans un pays laïc. Bref, il faut autoriser l'accès à l'AMP pour les femmes seules comme pour les couples de femmes. »

Egalité entre les couples

Francois : « N'oublions pas que la PMA ne soigne pas la stérilité mais qu'elle permet de faire dans le cabinet d'un gynécologue ce qu'au 19ième siècle on faisait avec le facteur. Au nom de quoi une femme seule ou en couple avec une femme n'aurait pas le droit à être inséminé par le sperme d'un donneur dans une clinique alors qu'une femme pacsée avec un homme stérile y aurait droit. La seule raison est une hiérarchie des couples : le couple homme/femme serait plus légitime pour élever des enfants qu'une femme célibataire ou un couple lesbien. La pratique montre qu'il n'y a pas de différence tant qu'il y a de l'amour dans la famille et pas de haine dans la société. Ce n'est donc qu'un jugement de valeur et une pratique discriminatoire qu'il est temps de changer. »

Mome : « Si on reconnaît l'homosexualité comme un droit au même titre que l'hétérosexualité on doit pouvoir reconnaître l'accès à la parentalité également »

DinahCa : « C'est malheureux de voir que les mentalités ont aussi peu évoluées, une famille ce n'est pas un homme+une femme+enfant, une famille se forme par des liens, des sentiments profonds. Chaque couple qu'il soit hétéro ou homosexuel devrait avoir la chance de créer ces liens, de construire sa famille, sinon pourquoi parler d'éthique, parlons

plutôt de discrimination. ÉGALITÉ pour les femmes, pour les couples et arrêtons d'être guidés par des vieilles valeurs inégalitaires, discriminatoires et qui datent de l'âge de pierre »

Pascal Paillier : « Face au recours au don de sperme pour procréer, un couple HF et un couple FF sont dans la MEME SITUATION. Puisqu'on autorise l'un, il faut autoriser l'autre. Notre droit ne peut pas rester discriminatoire comme il l'est aujourd'hui. »

Carinecp : « Égalité pour tous/toutes ! Ce n'est pas l'orientation sexuelle ou le statut familial qui déterminent l'amour, l'éducation et les valeurs transmises à un enfant. »

Bruno A : « C'est une question d'égalité. Les femmes sont différentes des hommes, il faut l'assumer. Elles peuvent avoir un enfant seules, avec l'aide de la médecine. C'est une très bonne chose. C'est leur droit. »

iki14 : « Égalité entre toutes les femmes, c'est simple non? Savez-vous qu'en PMA, les médecins ne demandent jamais aux couples hétéros qu'ils suivent s'ils ont des pratiques sexuelles fécondantes en nombre suivant? il y a des couples avec zéro vie sexuelle ou guère mieux qui sont suivi en PMA, et à qui la solidarité nationale paye les traitements. A partir de là, je ne vois pas pourquoi on interdirait aux femmes lesbiennes ou célibataires d'avoir accès à la PMA. De toute façon dans les faits: c'est déjà le cas: elles peuvent faire tout leur traitement en France, en général pris en charge à 100%, et seule l'insémination ou la FIV se font à l'étranger. Quant aux familles "sans père", quelle blague, il y en a des millions (familles monoparentales) et depuis belle lurette. Quant aux couples de femmes co-parents ils sont déjà reconnus par la loi. Arrêtons l'hypocrisie. »

Sami : « Aujourd'hui en France, des femmes seules ont des enfants et les élèvent en toute légalité et sans que ça pose à personne de problème éthique ou d'interrogation sur la figure paternelle. Ici, nous discutons du droit, et plus encore, du bienfondé d'accorder à certaines l'accès à une procédure déjà largement utilisée. Et le seul critère que je vois invoqué ici, pour savoir si une femme peut ou non accéder à la PMA, c'est avec qui elle couche. C'est bien le seul critère, dans le titre de la proposition et dans le contenu de chaque argument : une femme peut avoir accès à la PMA, mais uniquement si elle couche avec un homme. Pour reprendre l'analogie absurde que j'ai lu dans un argument contre, dirait-on qu'une myope ne peut bénéficier de l'opération laser uniquement si elle couche avec un homme? Quant aux butées invoquées dans l'avis du CCNE concernant l'institutionnalisation de l'absence de père ou de figure paternelle : préférons-nous l'institutionnalisation actuelle d'une discrimination caractérisée qui réserve certains actes médicaux à des individus selon leurs partenaires sexuels? »

Graines d'amour - La PMA pour TOUTES : « Dans une société démocratique où la médecine doit être au service de toutes les patientes, il est indigne qu'une minorité de femmes puissent être exclues par la Loi, du choix de donner la vie. »

garnier-regis melanie : « Evidemment si on considère que les homosexuels ont choisi ce mode de vie, le désir d'enfant apparaît comme un caprice. Si maintenant on se place autrement et qu'on considère qu'on tombe amoureux d'une personne du même sexe comme on tombe amoureux d'un brun ou d'un blond, la on peut légitimement penser que le désir d'enfant est indépendant de son orientation sexuelle. L'égalité des droits pour tous devient une évidence. »

Céline Mimault : « D'accord pour permettre une égalité plus fortes entre les femmes et les hommes. Si un couple hétéro peut recourir à la PMA, pourquoi pas un couple de femmes homo ? Et pourquoi une femme célibataire ne pourrait-elle pas avoir d'enfants ? Il faut partir du principe que les personnes qui vont se faire aider médicalement parlant pour avoir un/des enfant(s) signifie que ces personnes ont mûrement réfléchi à leur choix et représentent donc de potentiels meilleurs parents qu'une grande partie. »

Enfants désirés

Kerfonte : « L'argument de l'enfant est malheureusement fallacieux. Le taux de divorce est très important en France. Doit-on interdire les divorces au motif que l'enfant serait plus malheureux avec un seul parent qu'auprès d'un couple qui se déchire? Il serait sain d'arrêter de vouloir gérer la vie de ces voisins à l'aune de ces opinions. Ces enfants risquent d'être plus heureux car désirés que ceux conçus par accident. Cela justifierait à lui seul la légalisation de l'acte. A cela se rajoute le fait que les médecins ne doivent en aucun cas, juger leur patient. »

Pierrelabe : « A partir du moment où l'on considère qu'un enfant n'est pas plus ou moins bien élevé par un couple hétéro ou homo (ce que toutes les études démontrent), l'interdire aux couples homos n'est en fait que le résultat de préjugés tenaces. Le vrai scandale est celui des enfants maltraités, ce qui arrive souvent lorsqu'ils ne sont pas désirés. Pourquoi s'acharner à refuser des enfants à ceux qui en désirent? »

Peter : « Des parents de même sexes ou des personnes célibataires devrait pouvoir avoir accès à la procréation. Le meilleur cadre pour avoir un enfant est celui d'être désiré et aimé avant tout. »

Lucie.goncalves : « Notre république prône des principes d'égalité pour tous les citoyens et citoyennes. La PMA pour toutes et tous est un principe d'égalité. Un enfant à besoin d'amour, un couple homosexuel ou un parent célibataire peut lui donner tout ce dont il a besoin. D'ailleurs la difficulté et les épreuves à traverser lors d'une PMA, fait que ses enfants sont tellement désirés, ils ne sont pas fait sur un coup de tête, ils seront dans une famille qui veut profondément d'eux, qui sera là pour l'entourer et l'aimer. Mais la PMA ne devrait même pas être débattue, l'égalité devrait être un principe évident pour tous. »

Ethique

Flora : « Je ne vois pas au nom de quelle éthique le législateur ou le médecin se permettent de disqualifier d'AMP certaines femmes en raison de la composition de leur foyer. L'intérêt de l'enfant ne peut être invoqué, dans la mesure où il n'existe pas de restrictions à l'AMP pour des couples déjà condamnés pour maltraitances par exemple : si l'on se piquait de mettre des conditions à l'assistance médicale à la procréation au nom de "l'intérêt de l'enfant", il faudrait commencer par des critères bien moins contestables que la composition du foyer -- fort heureusement, nous n'en sommes pas là. »

Etudes

Denis : « Des enfants sont déjà élevés par des personnes seules (veufs et veuves par exemple) ou par des couples homosexuels. Toutes les études scientifiques montrent que cela n'est pas un problème pour le développement de l'enfant. Par ailleurs, on considère comme éthiquement acceptable le a PMA pour les couples hétérosexuels. Compte tenu de ces deux éléments, je ne vois pas d'objection valable (non basée sur une discrimination) à l'extension de la PMA à tous les couples et aux personnes célibataires. »

Famille moderne

Quentinsylvain : « Beaucoup parmi les opposants de la PMA pour tous disent défendre les familles et le droit des enfants à avoir un père et une mère. Pourtant la famille qu'ils défendent est culturelle et non naturelle. Les ethnologues et les anthropologues ont bien montré que d'autres systèmes familiaux existent comme chez les chinois Mosos où la mère est le seul parent reconnu et où elle élève ses enfants avec sa fratrie à elle. Moi je défend une famille moderne qui s'est enlevé le poids des carcans de la famille traditionnelle. Ou l'enfant est voulu et ou il pourrait s'épanouir pour son bonheur et celui de ses parents, quel qu'ils soient. »

Les familles monoparentales vont très bien

olivier42 : « Des millions de familles monoparentales existent et les enfants ne vivent pas un enfer. Donc l'idée qu'il faut obligatoirement un père et une mère pour avoir un enfant heureux ne tient pas. Déjà s'il est DESIRE c'est un bon signe, et dans les démarches de PMA, il y a des chances pour qu'il le soit, ce qui n'est pas toujours le cas des conceptions dans les couples hétérosexuels (il n'y a même pas toujours couple). »

La famille père-mère-enfant dépassée

Maud : « Il est légitime pour tout individu d'avoir envie de donner la vie, quel que soit le statut du foyer et l'orientation sexuelle. L'ouverture des AMP pour tous constituerait peut-être une avancée sociétale, tant qu'elles sont encadrées. Cela éviterai à la population d'y avoir recours à l'étranger. Il est évident que d'autres questions sociétales sont associées mais relèvent de l'ordre de la tolérance, de l'éducation et de l'information. Le schéma familial "père, mère, enfant(s)" souvent énoncé est légèrement dépassé, compte tenu par exemple du nombre de familles monoparentales en France.

Finalité de la médecine

Biomber : « L'argument pour refuser la PMA ou la GPA basé sur l'idée que la médecine n'a pas à intervenir sur ce qui ne relève pas d'une pathologie mais d'une limitation biologique ne tient pas aussi bien en pratique qu'en théorie. Le dopage, la chirurgie esthétique, mais aussi plus banalement, ce qu'on appelle la médecine ou médication de confort existent depuis Hippocrate et font de la médecine une activité prométhéenne, amélioratrice ou augmentative, et pas seulement une activité réparatrice qui viserait le retour à la normalité naturelle (quelle norme d'ailleurs, quelle nature? pour ceux qui veulent comprendre les pièges de ces mots, un seul nom: le grand philosophe Georges Canguilhem). D'ailleurs, c'est tout l'enjeu de la bioéthique, de définir ce que les médecins sont légitimes à faire. Si d'emblée, on dit qu'en pratiquant une GPA, ils ne sont plus des médecins car plus dans le champ de la médecine, je crois qu'on les insulte en les réduisant à de simples techniciens qui suivraient "la nature"; et on nie l'existence même de notre débat. La véritable question est bien celle de l'acceptation de telles pratiques, et évidemment celle de leur prise en charge financière par la solidarité nationale. Personnellement, comme il n'y a pas de droit à l'enfant, je suis pour traiter la question de la PMA/GPA comme la chirurgie esthétique. Le remboursement ne doit se justifier que dans des cas pathologiques reconnus, mais chaque couple doit être libre d'y recourir s'il le souhaite, quitte à payer lorsqu'aucune pathologie n'est présente, et évidemment dans un cadre légal strictement encadré. Quant aux inégalités économiques, je pense que celles-ci existent déjà pour l'adoption par exemple. Or, aucune loi n'a jamais été défendue pour rembourser tous les frais d'adoption au nom de l' "égalité" entre les couples. Accueillir des enfants coûte de l'argent, et c'est à chacun de s'organiser pour consacrer le budget nécessaire à cela. »

Simonapi : « C'est déjà le cas, il ne s'agit pas là d'une nouveauté : la PMA est pratiquée sur des couples hétérosexuels dont l'infertilité n'est pas prouvée. La chirurgie esthétique aussi vient répondre à des demandes sociétales. L'orthodontiste vient réaligner des dents qui fonctionnent pourtant très bien. Sans parler des intersexes qui subissent des opérations dès leur plus jeune âge pour que la société puisse les caser dans une catégorie homme ou

femme bien précise... Cette liste non exhaustive montre que la médecine a toujours répondu à des demandes sociétales. »

L'hérédité n'a pas d'importance

Meyer Christiane : « Notre société reconnaît les mères (quelquefois les pères) isolées. Les couples de lesbiennes ne sont qu'une variante de cette situation ; elles pourraient pour être mères avoir ,en forçant leur nature, une relation sexuelle à but de fécondation, qui dévalorise celui qui est tout de même le père; ce pourquoi je trouve que la PMA est une bonne solution, si le donneur y a consenti. Pour les homos hommes, je suis formellement contre la GPA. C'est quoi, cette location d'une femme ? un nouvel esclavage de 9 mois ? Par contre, il y a tant d'enfants à adopter ; évidemment, ce ne sont pas des enfants « de notre sang » . Mais cette notion de « sang » (le sang bleu des rois, le sang des nobles.) me semble bien dépassée ; c'est l'éducation qui forme une personnalité, et pas l'hérédité. »

Homophobie

Lucas Parax : « Totalement d'accord, et les gens qui sont contre sont juste homophobes. »

Theosire : « Oui à la PMA pour tous. Qui vous permet de décider du bien-être d'un enfant à sa place ? Les commentaires contre sont affligeants et témoignent d'une homophobie à cœur ouvert que l'on aimerait voir s'étouffer dans sa propre haine. »

Hypocrisie

Celia : « Arrêtons l'hypocrisie, des centaines de couples de femmes et de femmes seules se rendent à l'étranger chaque année pour pouvoir avoir recours à la PMA. Des parcours très coûteux, souvent très difficiles avec de nombreux allers-retours. D'autres passent par la méthode "artisanale", sans aucun contrôle médical. Elles s'exposent à des risques à la fois sanitaires et juridiques. Autoriser la PMA pour toutes les femmes, c'est permettre à ces femmes de fonder une famille en toute sécurité. C'est tout simplement stopper les discriminations et rétablir l'égalité entre toutes les femmes. Les familles homoparentales existent et existeront toujours, avec ou sans la PMA pour toutes. Concernant les enfants, les études, notamment celles menées sur plusieurs années par Susan Golombok (Université de Cambridge), ont permis de montrer que ces modèles familiaux n'étaient ni dysfonctionnels, ni sources de problèmes psychologiques chez l'enfant. Elles concluent que "La qualité des relations interpersonnelles au sein d'une famille est plus importante pour le développement d'un enfant que la structure dans laquelle il grandit". L'enfant a besoin d'amour, de stabilité et de repères. C'est le rôle du parent, qu'il soit unique, en

couple hétérosexuel ou homosexuel. Et ça n'a rien à voir avec la génétique. Les familles homoparentales ébranlent le modèle naturaliste, pourtant, quand un couple hétérosexuel reçoit un don de sperme car le parent masculin est infertile, le père est bien celui qui élève l'enfant. Au final, le vrai problème, c'est le regard des autres. Le plus grand défi qu'ont à affronter les enfants nés de PMA, c'est la stigmatisation, la malveillance dont ils sont victimes de la part d'une minorité qui remet en cause leur modèle familial. »

L'infertilité sociale

Emi : « Mais bien sûr que l'infertilité peut être sociale, elle n'est pas uniquement physique : quid d'un couple avec le fort désir de concrétiser leur amour mais à qui la vie ne leur permet pas de s'exposer à une grande grossesse naturelle car l'un d'eux est malade, l'a été, ou prend des traitements qui l'en empêchent ! Est ce un caprice ? Non une formidable leçon de vie. Ne nous cachons pas derrière un soi disant droit de l'enfant fantasmé par des personnes qui n'ont souvent jamais été confrontées à la difficulté d'avoir un enfant : impossible n'est pas français quand c'est presque une question de survie, un élan de vie malgré tous les obstacles. Un enfant a besoin d'amour, c'est tout. Que ce soit de 2 parents, d'1 seul ou d'une autre configuration familiale. Un enfant comprend tout dès lors qu'on lui explique et qu'on ne cesse de lui montrer l'amour qu'on a pour lui, encore faut il que ce sujet ne soit pas tabou, un enfant c'est l'humain qui a la plus grande faculté d'adaptation. La preuve pour les quelques femmes enceintes qui perdent leur compagnon avant la naissance de leur enfant, et dont les enfants sont malgré tout heureux si on leur en donne la chance. Ouvrons plutôt l'accès à certaines informations des donneurs, avec leur consentement, qui permettent de donner des renseignements précieux sur leurs origines, comme cela se fait par exemple au Danemark. »

Ingérence dans la vie privée et familiale

Phil86 : « c'est justement parce que l'état n'a pas à regarder dans le lit des citoyens qu'il doit appliquer à tous les mêmes règles en matière familiale sinon eh bien il regarde dans le lit et est discriminatoire. »

Graines d'amour - La PMA pour TOUTES : « "Demande sociétale ? " REPONSE : Après s'être interrogée sur les origines du néologisme "sociétal" qu'aucune règle grammaticale de dérivation ne justifie, ni en français ni en anglais, la vice-présidente de l'Académie des sciences morales et politiques s'est attachée à en dévoiler le sens. Observant que le terme « social » renvoie à la vie collective ou commune tandis que le terme « sociétal » touche plutôt à la vie privée, elle s'est référée à Edward Gibbon, Friedrich Hegel, Alexis de Tocqueville et Hannah Arendt pour constater que « le surinvestissement du domaine privé est la conséquence d'un affaiblissement des vertus publiques par déclin de l'idéal commun

et de la volonté commune" . Source : <http://www.canalacademie.com/ida10759-Social-et-societal.html> Observation : est t'il possible dans une société démocratique de promouvoir un idéal commun en "laissant de côté" les revendications des minorités (visibles, religieuses, sexuelles etc...) ? Question : l'Etat, sa législation, peuvent ils restreindre le droit à la vie privée et familiale (art 8 cedh) d'une minorité ? Peut-il y continuer d'y avoir l'ingérence actuelle dans la vie privée et familiale des femmes, au nom de "la protection de la santé ou de la morale" ? car je ne vois pas quel autre motif de l'article 8 justifierait cette ingérence de l'Etat. »

Liberté procréative

Apolune : « @alfp : vous êtes acteur d'une logique de discrimination. Vous invoquez « l'intérêt supérieur de l'enfant » qui rendrait impossible l'accès égalitaire à la PMA à toutes les femmes sans discriminations, pourtant, la question de l'intérêt de l'enfant à naître ne se pose jamais lorsque la conception a lieu naturellement. L'argument de « l'intérêt de l'enfant » semble plutôt intervenir ici pour faire obstacle à l'extension de la liberté procréative à ceux qui ne peuvent procréer par leurs propres moyens. »

Apolune : « Oui, il faut l'extension de la liberté procréative à ceux qui ne peuvent procréer par leurs propres moyens. La procréation médicalement assistée permet de devenir parent, elle ne guérit pas, elle répond simplement techniquement au désir d'enfant de couples qui ne peuvent pas procréer. Oui, il faut ouvrir l'accès à la PMA à toutes les femmes sans aucune discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, quant au respect des choix de vies des uns et des autres. Les opposants à cet accès invoquent exclusivement l'image lisse de la filiation « pure » qui est éloignée de la réalité de toutes les formes de familles actuelles. Ces opposants adoptent une position de déni sur l'évolution -déjà établie (exemple : recompositions familiales) - de la famille contemporaine. Ces opposants choisissent d'oublier que le droit ne reconnaît pas de caractère biologique à la filiation dans tous les cas (exemples : présomption de paternité et adoption). De plus, le comble de la malhonnêteté intellectuelle est de continuer d'invoquer la filiation biologique sachant que 1/le recours à l'AMP dans le cas d'un couple hétérosexuel se fait en organisant le mensonge en faisant croire à l'enfant qu'il issu de « l'ordre naturel » ; 2/ le père stérile devient père soit par présomption de paternité soit par reconnaissance »

adrenaline : et pourquoi cela serait mieux pour l'enfant d'avoir "un père et une mère" que "deux mères" ou "deux pères" ou "une mère et deux pères"? ce n'est pas à vous mais aux personnes concernées par l'infertilité de décider si elles veulent ou non fonder une famille.

Maîtriser sa fécondité

Margaux Butet : « Parce que chaque femme est maîtresse de sa sexualité, de sa vie, et de sa reproduction. Nous devons respecter le sexe, le genre, et l'orientation sexuelle de chaque personne. Nous n'avons pas à subir les dogmes religieux des intégristes. Ni même le sexisme et l'homophobie de certain-e-s. »

Constance : « Il ne s'agit pas d'un droit à l'enfant mais d'un droit à la disponibilité de son propre corps prenant en compte les techniques existantes.

Le mariage doit ouvrir le droit de fonder une famille

MCM : « La légalisation du mariage entre personnes du même sexe ouvre logiquement droit au fait de fonder une famille, le mariage étant religieusement et civilement parlant l'union de deux personnes souhaitant fonder une famille. Par extension, ce droit doit également être acquis aux couples homosexuels non mariés. D'autre part, la légalisation et la simplification de la procréation pour un couple homosexuel devrait découler naturellement d'un besoin de rééquilibrer l'universalité des droits, le droit d'avoir un enfant étant acquis uniquement aux personnes hétérosexuelles. La liberté de procréer déjà acquise aux couples hétérosexuels doit être étendue pour créer une réelle égalité entre les citoyens. Il faut aussi rappeler que se reproduire fait partie des besoins fondamentaux décrits par Maslow en une pyramide très pertinente, étudiée d'ailleurs dans les cursus médicaux et paramédicaux. »

Dédée : « Je ne suis pas contre, le mariage pour tous autorise de nouveaux "couples" alors pourquoi leurs refuser la joie d'être parents ? »

Graines d'amour - La PMA pour TOUTES : « Il n'est pas possible de refuser aux enfants de quelques milliers de personnes la même protection qu'aux enfants des familles hétérosexuelles, puisqu'à leur naissance, en cas de décès de leur mère, ils deviennent des orphelins que l'Etat pourrait confier à sa guise aux services sociaux de l'ASE... Sur cette possible intervention de l'Etat parce que les enfants en question sont nés dans une famille homoparentale.: . si l'on ne veut pas aller jusqu'à évoquer une discrimination en fonction de l'orientation sexuelle des parents, force est de constater qu'il y a violation de la convention internationale des droits de l'enfant telle qu'elle est appliquée par les juridictions supranationales et les organismes de protection de l'enfance .. alors oui le mariage pour tous signifie la légalisation des droits du parent social dès le mariage et même dès la naissance de l'enfant.... le droit de l'enfant passe avant les convictions religieuses, politiques ou pseudo-scientifiques sur la nature "humaine" de la reproduction sexuée que nous partageons avec les grands singes et l'ensemble des mammifères depuis la nuit des temps.. »

Nature

Lucie Alpi : « On a dépassé l'idée de naturel. L'homme a utilisé la science pour dépasser sa subordination à la nature depuis bien longtemps, dans tous domaines. Il est aberrant d'utiliser encore ces arguments de "ce n'est pas naturel" en ce qui concerne les droits des minorités pour cacher une homophobie et un conservatisme latent. Les nouvelles méthodes de procréation ne sont pas moins naturelles pour des couples homosexuels ou une femme seule qu'elles ne le sont pour un couple hétérosexuel, l'idée de "forcer la nature" n'est qu'une excuse pour être rétrograde. »

Parents maltraitants

GUERINSIMON : « Je suis d'accord sur le constat de l'évolution des raisons de PMA. Et d'accord aussi pour accorder à d'autres modèles parentaux que les traditionnels le droit d'être parents. Je préférerais que l'adoption soit autorisée à tous, la PMA n'étant pas une nécessité vitale, mais dans la mesure où elle est ouverte aux couples parentaux traditionnels mère-père, je ne vois pas ce qui justifierait qu'elle ne le soit pas à d'autres formes de parentalité. Assez de discours moralisateurs de "bien-pensants": j'ai trop vu dans mon activité professionnelle d'enfants maltraités, mal-aimés, violentés par des parents dits ordinaires (père-mère), pour ne pas être sensible au désir légitime de personnes désireuses d'apporter amour et dévouement à des enfants conçus par des voies inhabituelles (dans mon exercice professionnel, j'ai pu voir combien d'enfants heureux, choyés, aimés par des couples homosexuels !...la quasi-totalité... à une exception près... mais cela est-il très différent des couples hétéro ?...). »

Giloup : « oui il y a une demande sociétale et légitime... un enfant désiré dans une famille aimante quelqu'elle soit , n'en déplaît aux bien pensants de tous poils qui prolifèrent sur ces pages. Combien d'enfants malheureux et parfois placés issus de familles "normales"? »

Mome : « Les modèles de famille évoluent. Rien ne dit qu'un enfant élevé par des couples homosexuels ou des personnes seules sera plus malheureux que dans le cadre d'un couple hétérosexuel. On connaît en tout cas le nombre de maltraitances et de difficultés psychiques d'enfants nés dans un couple dit "normal"! »

Pas besoin de père et de mère

Raphaëla Bamas : « Pour grandir, un enfant n'a pas besoin d'être entouré d'un homme et d'une femme: il n'a besoin que d'amour. Certains couples homosexuels et même certaines femmes seules sont capables de donner plus d'amour que les couples hétérosexuels ne peuvent pas même imaginer »

Pas de préjudice pour quiconque

Baudouin : « Le choix personnel doit être privilégié. Pourquoi la société devrait-elle avoir prise sur une décision qui ne concerne que le citoyen la pratiquant? Tant qu'il n'y a pas de préjudice pour personne, la possibilité doit être ouverte. »

Pas de raison de faire de différence

Tony : « C'est intéressant de voir qu'on parle souvent de droit à l'enfant. Cependant dans le cas d'un couple hétéro, n'ayant pas besoin de recourir à ces techniques de procréation, ces mêmes couples prennent ce droit suite à un désir. Pourquoi sous prétexte qu'ils sont un couple homme/femme leur désir serait plus légitime que celui des autres couples ou femme célibataire. »

CJSBW64 : « Le recours à l'AMP est autorisé pour les couples hétérosexuels en cas de stérilité masculine. Dans ce cas, la femme que l'on traite est bien une femme non stérile, à laquelle on ne suggère pas de changer de partenaire. Pourquoi de ce fait refuser ce recours à une femme non stérile sous prétexte qu'elle est célibataire ou mariée à une femme? Et, qui plus est, pourquoi le refuser à une femme stérile mariée à une femme, laissant entendre qu'elle n'avait qu'à choisir un partenaire masculin? L'AMP devrait être ouverte à toutes les femmes sans distinction d'orientation sexuelle ou de statut marital. »

Flora : « il n'y a aucune différence substantielle entre la demande d'un couple de femmes ou d'une femme célibataire et celle d'un couple hétérosexuel. Quelles que soient les raisons pour lesquelles une femme ou un couple désire porter un enfant, les raisons de son choix sont résolument les siennes ; distinguer des demandes "médicales" de demandes "sociétales" est absurde. La situation actuelle, qui vise à s'assurer qu'on est bien dans une demande "médicale" est hypocrite, car il n'existe aucune manière de s'assurer - hormis d'éventuelles procédures ubuesques et contraires à la dignité humaine - de l'effectivité des rapports sexuels du couple. Maintenir une distinction entre deux types de demandes de PMA me semble à même d'entretenir une hypocrisie qui ouvre la porte au discrétionnaire le plus absolu de la part des médecins (ce qui est le cas actuellement), il faudrait me semblait-il en venir à bout. »

Plus difficile de les avoir donc plus aimés

Tony : « C'est à croire qu'il existe deux types de société dans ce pays qu'est la FRANCE, ce n'est pas parce que certains sont capables de procréer sans avoir recours à ces techniques, que vous êtes au-dessus de tous les autres. Le modèle familial traditionnel n'est pas le

meilleur , car on le voit tout les jours, des enfants tuées par leur parents ou bien abuser, des enfants qui ne vive qu'avec un seul de leur parents car ils ont soit disparu soit ils ont abandonnées le domicile, je me souvient même que plus jeune une mère avait jeter sont bébé a peine née dans une des poubelles de l'immeuble de chez ma tante pour faire comme si elle n'avais jamais exister, alors quand je lis qu'un enfant serait mieux élever par un couple homme/femme, ça me fait bien rire. De nos jours il existe plusieurs modèle de famille, que ce soit une femme seul ou un homme suite a la perte du conjoint, des couples gay ou hétéro,qui ont élever des enfants et je ne pense pas que ces enfants ont mal été élever ou ont eu des problèmes et en disant cela certain insulte ces enfants et ces parents qui ont grandi au sein des ces familles. Je pense au contraire que ces parents qui n'ont d'autre choix que de passer par ces techniques de procréation, qui auront subi de long mois voire des années pour certain d'attente, d'échec, de stress et d'angoisse en feront de meilleur parents que la plupart des autres couple qui n'ont pas besoin de passer par toutes ces étapes. Il ne suffit pas que la femme accouche pour ce dire parents, c'est un travail de toute une vie ,il faut de l'amour pour cette enfant, lui inculquer de bonne valeur d'amour et de respect des autres, faire de cette enfants un adulte épanoui afin de lui permette de vivre ça vie comme il aura décider lui même de la vivre et non comme ces parents voudrait quelle soit pour lui, car cela aussi ce voit de nos jours des enfants rejeter par leur parents car il ne suive pas la même voie qu 'eux. Voila pourquoi ils seront mieux que certain couple hétéro. »

Un projet parental réfléchi

Nantaise83 : « Je ne vois pas en quoi le désir de parentalité, à fortiori dans le cadre d'un projet mûrement réfléchi, exprimé par un couple de même sexe ou une personne seule, serait moins acceptable ou moins légitime que celui exprimé par un couple de sexe opposé. Le «droit à l'enfant», comme on l'entend parfois, n'est pas plus revendiqué dans l'un ou l'autre cas, ni le «droit de l'enfant» remis en question. Le fait que la peur/ les craintes des uns, souvent fondées sur de la méconnaissance, continuent de restreindre les droits des autres me laisse sans voix...je préfère croire que l'humanité et la tolérance prendront le dessus. »

Dominique Barranger-adam : « La PMA est une aide à la procréation qui répond à un projet parental, c'est un parcours difficile et impliquant. Il n'y a pas plus de raisons d'en limiter l'accès à certaines femmes que d'interdire la conception naturelle à certains couples. dans les démocraties il n'ya pas de permis d'enfanter ni de stérilisations forcées »

Graines d'amour - La PMA pour TOUTES : « La loi n'a pas à dire qui peut devenir parent. Ce n'est pas à la loi ou à la collectivité de fixer les règles pour devenir parent. »

Progrès

Alistar Peachy Chaineau : « La PMA pour tous et toutes devrait être un droit, qu'importe la sexualité ou la situation maritale. C'est un progrès, un enchaînement logique à l'évolution de notre société. »

Naturalisme biologique

Graines d'amour - La PMA pour TOUTES : « Sans système de parenté établi par une société, les liens de sang ne renvoient qu'à l'animalité... C'est donc bien l'ensemble des règles culturelles et juridiques retenues par une société pour définir ce qui permet aux groupes sociaux de se constituer en transmettant la qualité de membre qui se révèle fondateur, plus que le seul succès d'un rapport fécondant.... Au total il n'existe pas jusqu'à nos jours de sociétés humaines qui soient fondées sur la seule prise en considération de l'engendrement biologique, ou qui lui auraient reconnu la même portée que celle de la filiation socialement définie...En quoi une différence de personnalité existe t'elle du fait qu'une personne est de sexe masculin ou féminin ? Le fait de traiter des enfants comme une marchandise de consommation sexuelle (et une marchandise tout court) me semble plutôt en régression dans notre société actuelle de consommation. Ce qui s'apparente à l'inceste à mon avis, c'est la volonté de certains éducateurs de considérer le sexe comme le seul élément fondamental dans la construction de la personnalité d'un enfant, de construire cette personnalité autour de la notion de sexe : je suis un (futur) homme, comme mon papa, je suis une (future) femme, comme ma maman... Cette façon de transformer une réalité biologique en une pensée sociale se réfère à un courant de pensée scientifique, celui des partisans du naturalisme biologique : notre sexe nous définit comme être humain. C'est une conception de l'humanité que je ne partage pas du tout. »

Obscurantisme

Jonathan Weaver : « A tout ceux qui invoque le "naturel", le "normal", sachez que le cancer, le sida, sont naturels et normaux, pourtant je ne pense pas que vous être contre les recherches sur ces problèmes. Il est maintenant clair que le débat tourne autour des religions. Seul dieu, alias le père noel des adultes, peut décider de la mort ou de la vie de quiconque. Les religieux ne supportent pas qu'on puisse choisir. Ces débats tournent en rond, c'est toujours les bondieuseries, les obscurantistes, avec les même arguments "sacré, naturel, normal". »

Rémi G : « C'est évident qu'il faut faire évoluer ce point, en même temps que notre société évolue. Certaines femmes souhaitent simplement avoir des enfants plus tard, les couples homosexuels souhaitent y avoir accès... C'est une absurdité d'affirmer que seul un couple

composé d'un père et d'une mère forment un bon environnement parental : mieux vaut être entouré de 2 papas aimant fort leur enfant (ou 2 mamans) qu'un couple hétéro sans aucune ouverture d'esprit s'opposant à ce genre d'initiative. Enfin, il est inacceptable aujourd'hui que certains s'y opposent : vouloir imposer sa vision des choses c'est atteindre à la liberté d'autrui. Et oser dire que c'est pour le bien de l'enfant est absolument faux, il ne s'agit que de la vision étreiquée et sans preuves de certains adultes conditionnés pour penser ainsi. »

Un papa et une maman ne sont pas nécessaires au bonheur

Chloé Vos : « Je suis un peu attristée de lire autant de commentaires rétrogrades dans un débat sur les enjeux actuels de la bioéthique. Accorder des droits à tout le monde sans discrimination ne retire à personne le choix personnel de fonder ou pas une famille. Cela permet juste de mettre toutes les familles à égalité devant la loi, ce qui n'est pas le cas actuellement. Concernant les inquiétudes sur l'intérêt des enfants, elle me paraissent infondées : les familles monoparentales, recomposées, d'accueil, et toutes les autres, prouvent s'il en était besoin que "Un papa+une maman" n'est pas la condition sine qua non du bonheur d'un enfant. »

Pas un choix

Jaff : « Etre une femme célibataire à 35 ans n'est pas, contrairement à ce que pense la plupart des gens, un choix délibéré pour avoir une carrière. trouver la bonne personne pour fonder un foyer et créer une nouvelle vie est une chance. De même être homosexuel/le n'est pas un choix. ces personnes sont en droit de faire ce qu'il faut pour avoir un enfant. qu'est-ce que cela enlève aux autres personnes (étant donné que ce n'est pas remboursé par la sécu) ? contester ce droit relève de la même démarche que la manif pour tous : vouloir empêcher des gens d'accéder au bonheur pour des raisons moralistes dont le fondement est religieux en brandissant comme prétexte la protection de l'enfant. Dans ce cas-là il faudrait interdire à de nombreux couples hétérosexuels n'ayant pas un Q.I suffisant où les ressources financières suffisantes de se reproduire. Dans ce cas-là il faudrait retirer aux parents divorcés leurs enfants. Dans ce cas-là il faudrait retirer aux mères/pères célibataires leurs enfants. »

Risque sanitaire

Graines d'amour - La PMA pour TOUTES : « Cela fait 30 ans que la France, dont les ministres de la santé ont été régulièrement invitées à des états généraux et colloques sur la bioéthique, s'est opposée à tout débat, toute législation sur le sujet... D'où le

développement progressif d'une marchandisation à l'américaine en Espagne, au Danemark... croyez bien que les pays qui ont su conduire une réflexion éthique et la mettre en place dans sa législation et ses centres de médecine reproductive, ne souffrent pas de ces dérives marchandes : Québec, Belgique, Grande Bretagne.. il est effectivement regrettable que depuis 30 ans notre pays encourage implicitement ce genre de dérives marchandes ... certaines femmes ne sont même pas suivies par un médecin en France, s'administrent elles-mêmes des médocs qui provoquent des hyperstimulations ovariennes et arrivent aux urgences à l'hôpital <http://www.magicmaman.com/,pma-et-syndrome-d-hyperstimulation-ovarienne-quels-sont-les-risques,3281587.asp...>

Skiada Thérèse : « C'est un constat Les femmes ont déjà recouru à l'AMP à l'étranger en payant ou en France en recourant à des inséminations artisanales sans sécurité sanitaire Il est temps que ces procédés soient encadrés pour le bien de tous Un enfant a d'abord besoin d'amour de stabilité de repères »

Rôle de la loi

Tony : « Cette demande sociétale est très représentative d'une grande partie de la population qui est en accord avec l'évolution des techniques moderne, nous ne devons pas rester à l'écart de ce monde en évolution constante, sous prétexte qu'une minorité de personnes est contre. Nous sommes dans un pays libre, avec des lois qui ne sont pas faites pour nous interdire mais pour réglementer nos droits. »

Simplifier la vie des femmes qui veulent un enfant

xavier3589 : « Il existe des cas d'infertilité non-pris en charge car seules les femmes qui subiront un traitement altérant la fertilité ont des droits. Que fait-on des femmes souffrant d'infertilités avérées telles que l'endométriose ou la ménopause précoce ? Pour répondre au sujet de l'aide aux femmes fertiles, la société a évolué, l'enjeu est majeur : longues études et postes à responsabilités reculent l'âge de la maternité. En parallèle, la fertilité diminue du fait des pollutions. Préserver la fertilité des femmes avant qu'il ne soit trop "juste" pour elles de concevoir, permettrait d'éviter des PMA inutiles et coûteuses dues à la mauvaise qualité de gamètes vieillissants. De plus, les ovocytes cryogénisés et non-utilisés pourraient revenir obligatoirement au don, ce qui augmenterait le nombre d'ovocytes en banque. Outre la préservation de la fertilité, les femmes seules comme les couples de femmes devraient avoir les mêmes droits à la PMA que les couples « traditionnels ». C'est un état de fait, pas un « souhait » tel qu'énoncé : les cliniques étrangères font des françaises en mal d'enfants un marché juteux. Ceci révèle une grande injustice sociale entre celles qui ont les moyens financiers de le faire et celles qui ne les ont pas. Cette démarche difficile qu'est la PMA l'est rendue d'autant plus pour ces femmes,

qui ne peuvent se faire suivre dans leur environnement habituel : outre les énormes pertes financières et la souffrance psychologique inhérente à ce parcours semé d'embûches, elles risquent aussi la perte de leur emploi. Certaines femmes prennent des risques inconsidérés en réalisant des IAD « sauvages » en France, s'injectant du sperme non-contrôlé. Le désir d'enfant est si fort, que lorsque vient l'urgence biologique de procréer, la femme est prête à prendre de grands risques. Autoriser aux femmes seules ou en couple l'accès à la PMA en France serait une réelle avancée sociétale, il est urgent de légiférer en ce sens. »

La société évolue

Flo69 : « Notre société évolue et donc la famille également. initialement on pensait que la femme devait rester à la maison pour s'occuper des enfants finalement elle est allée travailler, . Par-là suite les hommes ont montré qu'ils pouvaient s'occuper aussi bien des enfants que les femmes même pendant la petite enfance... La famille change mais elle retrouve un équilibre car nous évoluons, nous nous adaptons. Aujourd'hui une famille c'est aussi bien 2 hommes, 2 femmes, 1 homme et 1 femme avec pour lien l'enfant donc je ne vois pas pourquoi nous interdirions les techniques de procréation à ceux qui ne peuvent pas avoir d'enfant naturellement, c'est une évolution normale ! »

Harwenn Alvord : « C'est normal qu'aujourd'hui les femmes homosexuelles demande l'ouverture de la PMA, la société évolue, l'homosexualité n'est plus reconnu comme une maladie et n'est plus pénalisé, les femmes s'assument et revendiquent leurs droits et requêtes. »

Michelson : « La constatation « médicale » d'une infertilité est le simple constat que les patients qui nous confient ce projet si intime n'y ont pas réussi seuls. L'investigation des causes de cette infertilité avérée ne peut avoir pour but que de comprendre, pour les améliorer, les problèmes de santé qui interfèrent avec le projet parental. Et j'évoque la santé selon la définition de l'OMS : complet bien-être physique mental et social. Il ne peut pas être question d'audit de projet parental ou de projection normative, qui serait une ingérence du corps médical dans une sphère intime en brandissant le bien-être de l'enfant à venir. Un enfant ne saurait naître libre avec de si nombreux scrutateurs. L'étape fondamentale d'un acte de soin, serait idéalement la restauration de l'autonomie du patient, aidé dans ce cas par une équipe multidisciplinaire d'AMP. Et les grossesses spontanées, qui surviennent sont toujours une joie pour les équipes. Maintenant il faut rester humble et nos connaissances ainsi que les techniques médicales ont encore d'immenses possibilités d'amélioration pour autant qu'elles ne soient pas bridées par les peurs ou les convictions. Les logiques sociales et les structures familiales sont en complète mutation, se crisper sur des modèles passésistes n'empêchera pas cette évolution, causera beaucoup de souffrance et de rejet et nous privera de sujets d'études respectueuses. La connaissance plus que la peur est un vecteur de progrès partagé. Et il est inquiétant pour ces enfants si

désirés qui arrivent que nous confondions encore Savoir et Pouvoir.. un pouvoir quasi magique qu'il faudrait contrôler »

Dominique boren : « les familles ne sont pas figées dans leurs structures.. elles évoluent comme tout organisme vivant.. le désir d'enfants est universel, ne connaît aucune frontière, aucune limite religieuse, culturelle ou ethnique (peut être certaines philosophies declinistes ou heudonistes). oui les femmes seules, oui les femmes lesbiennes ou les hommes gays ont des désirs d'enfants et de fonder des familles. c'est tout à l'honneur de la science dans sa finalité de servir l'humain que de s'associer à ces projets de vie »

Tancredi : « Refuser d'accorder ce droit à toute personne et à tout couple non strictement hétérosexuel serait nier que la structure de la société et de la famille puisse évoluer. Depuis qu'homo sapiens (et aussi ses prédécesseurs) existe, ces structures n'ont cessé d'évoluer. Celles que nous connaissons aujourd'hui n'ont rien à voir avec celles que nos ancêtres ont connues. Celles de l'antiquité (qui n'est, à l'échelle de l'histoire, guère éloignée de nous) n'ont pas grand chose à voir avec celles du moyen âge qui elles-mêmes ont peu en commun avec celles d'il y a cent ans. Et que dire de l'évolution sociale et familiale dans ce dernier siècle ! Il est donc indispensable de s'adapter pour suivre l'évolution indispensable, inéluctable et salutaire de la société, sans quoi elle risque de mourir calcifiée. Les couples homosexuels ou les personnes seules, pour ne citer que ces cas, sont devenus des modes vie courants et ne constituent plus une aberration comme il y a encore peu de temps. Le modèle père/mère hétérosexuel, s'il a encore de beaux jours devant lui, n'est plus le seul et unique pour élever les enfants. Et personne ne pourra démontrer que ce mode d'éducation est perturbant pour eux. Si Freud vivait encore, je suis convaincu qu'il aurait su adapter son discours sur l'identification et élargir la notion de complexe d'Œdipe ainsi que de celui d'Electre... »

Tolérance

Phil86 : « justice pourquoi autant d'aigreur et d'acharnement à empêcher autrui de mener sa vie comme il l'entend alors même que vous n'en subirez aucun préjudice ? soyez plus ouvert d'esprit et plus accueillant à l'autre »

alex baert : « Rappel fondamental, l'orientation sexuelle n'est pas un choix, elle est une donnée intrinsèque et constitutive de l'être humain. Au nom de quoi, une personne homosexuelle en couple ou seule, ne serait pas apte à élever un ou des enfants? Sauf à considérer qu'au motif de notre différence, nous serions défailants? Nous ne sommes, ni meilleurs, ni pires que les personnes hétérosexuelles. Nous ferons face le cas échéant, avec nos forces et nos faiblesses. Je ne souhaite pas opposer les personnes hétérosexuelles et homosexuelles. De plus, nous avons, sans nous victimiser, payer, je crois un assez lourd tribut en matière de persécutions, discriminations, au regard de l'histoire. Et c'est hélas encore le cas dans 74 pays où l'homosexualité va de pair avec

prison ou peine de mort. C'est un signal qui peut être envoyé au reste du monde. Faire reculer l'intolérance est une prérogative du législateur. Oui à l'accès à la PMA pour toutes les femmes! »

Sécurité sanitaire

CHbrt : « Interdire l'accès à la PMA n'empêche en rien l'accès à la procréation pour les couples de femmes et les femmes célibataires. Mais entraîne des prises de risques sanitaires (inséminations artisanales), un manque d'accompagnement et d'évaluation psychologiques, médicales et sociales, et une précarité devant la lois des familles ainsi créées et qui existent de fait. »

Bénédicte : « Interdire l'accès à la PMA aux femmes fertiles, ne les empêchera pas de trouver un moyen d'avoir un enfant (aller à l'étranger, insémination artisanale ...) avec tous les risques que cela comporte. Ouvrir la PMA à toutes les femmes permettrait d'offrir un encadrement médical à une pratique qui existe déjà. »

Une réalité qui existe déjà

Apolune : « @ opposant à l'accès égalitaire aux techniques de procréation : les risques que vous redoutez appartiennent à une époque qui a déjà eu lieu. Le débat sur la régulation existe aujourd'hui pour encadrer une réalité qui existe déjà. Le chaos n'a pas eu lieu et la communauté scientifique est d'accord sur le fait que les enfants élevés par des parents homosexuels ne rencontrent pas de problèmes développementaux particuliers par rapport à ceux qui le sont par des parents hétérosexuels. Vous préférez vous enfermer dans une posture de déni parce qu'elle ébranle vos convictions. Convictions qui se fondent sur une société truffée d'illusions. Acceptez l'humanité dans sa complexité plutôt que de vouloir la limiter à chacune de vos idéologies préconçues. Écoutez les autres, cherchez à les comprendre plutôt que d'adopter vos différentes facettes hermétiques. »

Laura : « L'usage des techniques d'AMP par des couples hétérosexuels dans un cadre "sociétal" est une réalité. Une femme hétérosexuelle de 41 ans et dont la fertilité est très basse aura la possibilité de recourir à ces techniques alors que son infertilité n'est pas pathologique mais naturelle. Dans ces conditions l'interdiction de l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et célibataires car celle-ci serait "sociétale" n'est plus tenable" »

7.6. LES SOURCES ARGUMENTAIRES SUR LA GPA

EXTRAITES DU SITE OFFICIEL DES ETATS GENERAUX DE LA BIOETHIQUE

Les arguments repris ci-dessous, postés par des participants sur le site de consultation, sont représentatifs des divers axes développés par les participants, pour ou contre la gestation pour autrui (GPA). Certains représentent des dizaines de posts sur le même thème (plusieurs ont alors été cités en exemple), d'autres beaucoup moins (seul exemple est alors donné).

Ces arguments sont cités tels qu'ils ont été postés par les participants à la consultation en ligne organisée par le CCNE.

7.6.1. Pôles d'arguments « contre »

Abandon

Anne Mauviel : « L'enfant né par GPA commence sa vie par une blessure d'abandon. Il tisse des liens avec sa mère porteuse et ensuite, on lui impose de la quitter, absolument inhumain, machiavélique. » (5 avril)

Brigitte : « GPA: nombre de questions sont sans réponses: quid des interactions entre la mère et l'enfant pendant 9 mois reconnues par les scientifiques? Quid de cette séparation violente dans son principe entre une mère et son nouveau-né? Quid des angoisses d'abandon qu'aura plus tard cet enfant? Quid du devenir de cet enfant si un problème survient pendant la grossesse ou à la naissance? Quid si la mère décède en couche? NON à l'esclavagisme! » (3 mars)

Marieagnes : « personne n'a le droit d'imposer à un enfant d'être abandonné à la naissance par sa mère pour une GPA, alors qu'il a tissé pendant neuf mois des liens charnels et intimes avec elle.C'est un vol d'identité , un vol de sa généalogie, un vol de ses racines.Et ,qui plus est, pour de l'argent ce qui est un retour de l'esclavage ,qui se définit par l'achat d'un être humain » (30 avril)

Absence de pathologie

Gramond : « Il n'y a rien de moderne à accepter la PMA pour toutes ou la GPA. Cela ne constitue pas un progrès et il n'y a aucune innovation dans ces pratiques. Toute GPA est une PMA, et cette dernière a été mise au point techniquement dans le cadre d'un traitement à l'infertilité des couples. Si on en débat dans le cadre de ces EG de la bioéthique, c'est parce que des médecins sont sortis de leur rôle de soignants pour le proposer à des femmes qui n'avaient aucune pathologie. Bref, ils ont décidé d'accorder un privilège. Et cela est une faute. » (3 avril)

Achat d'enfants

Starke : « La GPA n'est ni plus ni moins que l'acte d'achat d'un être humain. » (23 avril)

Apatride (faux)

Marie-Hélène Florentin : « Quant aux enfants, ils sont déjà reconnus comme n'importe quel enfant né à l'étranger d'une mère étrangère mais d'un père français. » (28 avril)

Lumen : « Pas d'accord cela n'en fait pas un apatride, car il a la nationalité du pays où cela s'est pratiqué. » (18 avril)

Isabé : « Un enfant né de GPA à l'étranger n'est jamais apatride,; sauf erreur de ma part, il a au moins la nationalité de la femme qui l'a porté pendant 9 mois. Il me semble qu'utiliser cet argument tronqué pour "banaliser" la GPA illégale en France n'est pas intellectuellement honnête . » (11 avril)

SophieV : « Les enfants nés de GPA à l'étranger ne sont pas apatrides, et ils ont un état civil. Celui-ci mentionne leur père biologique mais pas de mère, ou bien leur mère porteuse. Et leur nationalité est celle d'un des deux parents inscrits, suivant la loi des pays en cause. Mais, hélas pour les commanditaires, la mère d'intention, ou le "2° père" ne figurent pas sur cet état-civil. Ce qui ne porte préjudice qu'au couple commanditaire, et aucunement à l'enfant, qui pourra vivre sa vie d'enfant, aller à l'école et demander la nationalité française à sa majorité, s'il ne l'a pas déjà. » (2 mars)

Arrachement

Pauline : « La GPA sera toujours la mise à disposition de son corps pour d'autres. Même gratuit, c'est un effort de 9 mois, un engagement de toute la personne, dans son psychisme également. Et pour l'enfant, c'est un arrachement, comme en témoignent les enfants

adoptés (même s'ils peuvent être heureux après). Ne provoquons pas ces souffrances originelles pour répondre à un désir d'enfant (même très fort et très légitime). On peut vivre heureux sans enfants aussi ! » (6 mars)

Boret : « Qu'est-ce que le droit fondamental d'un enfant? N'exister que par contrat? Ou être élevé par la mère qui l'a porté? Il semble assez prouvé depuis de nombreuses années que la gestation n'est pas simplement la croissance d'un enfant dans le sein de sa mère : de vraies relations se tissent déjà. Arracher un enfant à sa mère à la naissance au XXIème siècle... Et transformer une mère en simple gestatrice. Scandaleux. » (19 mars)

Amélie : « Je pense au lien tissé entre la mère et l'enfant, pendant la gestation. Il est partagé d'amour. Je m'interroge sur ce que vit celle qui porte l'enfant et ne le connaîtra pas. Je m'interroge sur ce qui se passe en elle. Je pense qu'autoriser la GPA largement serait une responsabilité vis à vis des femmes qui seraient alors "porteuses". Leur être s'en verrait profondément touché et je m'interroge sur notre capacité à vivre avec elles cette particularité. Je ne pense pas que nous soyons prêts à accueillir et accompagner cette très forte expérience humaine, qui atteint ces femmes pour la durée de leur vie. Je pense pour cela que ce ne serait pas une décision bonne pour notre société. » (21 avril)

Besoin de son père et de sa mère

Serge Laisney : « Inutile de rendre plus difficile la vie pour les enfants, elle est déjà compliquée, pleine d'embûche, même lorsque de nombreux éléments sont favorables. Nous voyons déjà les conséquences des bouleversements dans les familles (séparations, divorces de plus en plus nombreux et de plus en plus tôt). Un enfant a besoin de son père et de sa mère devant apporter toute la matière pour qu'il se construise. Trop de jeunes perdus, en situation d'échec pour ne pas avoir bénéficié de ses apports paternels et maternels. Non à la PMA, sauf pour les couples hétérosexuels qui rencontrent des difficultés pour avoir un enfant, et non à la GPA. » (20 mars)

Boomerang

Nicolas-p : « elle fonde rien elle ampute d'emblée à l'enfant la maternité et le considère comme échangeable d'un adulte vers un autre: beau programme... malheureusement la vérité reviendra comme un boomerang dans la figure quand ces enfants seront adultes (trop tard) » (23 avril)

CCNE opposé à la GPA

Diké : « avis 126 CCNE juin 2017 : "En conclusion, le CCNE reste attaché aux principes qui justifient la prohibition de la GPA, principes invoqués par le législateur : respect de la personne humaine, refus de l'exploitation de la femme, refus de la réification de l'enfant, indisponibilité du corps humain et de la personne humaine. Estimant qu'il ne peut donc y avoir de GPA éthique, le CCNE souhaite le maintien et le renforcement de sa prohibition, quelles que soient les motivations, médicales ou sociétales, des demandeurs." » (19 avril)

Cheval de Troie

Leuridan : « Encore la technique du Cheval de Troie. Une fois que les GPA effectuées à l'étranger seraient reconnues, un argument pour les interdire en France tomberait. C'est un peu facile d'invoquer l'intérêt de l'enfant sur les questions d'état civil pour pouvoir ensuite revendiquer le droit de briser le lien d'attachement entre l'enfant in utero et la mère qui le porte pendant 9 mois ! » (25 février)

Ollivete : « Le PACS a été le cheval de Troie du mariage pour tous. Le mariage et l'adoption pour tous sont aujourd'hui, nous le constatons au travers de plusieurs décisions judiciaires, le cheval de Troie de la PMA pour toutes. Et la PMA pour toutes sera le cheval de Troie de la GPA. » (22 avril)

Ollivete : « Cheval de Troie est une bonne image. On peut aussi parler de marche-pied. Vous aurez d'ailleurs noté que tous ceux qui font la promotion de la PMA pour toutes, tout en jurant qu'il n'y aura jamais la GPA... militent aussi pour la GPA... Il suffit de lire les colonnes de ce forum pour en avoir la preuve. » (9 avril)

Conflit de loyauté

Grenier : « La GPA est de l'esclavage. Elle ne peut en aucun cas être éthique, morale. "500 études" ? Ce chiffre est farfelu, sans fondement. "Transparence totale vis-à-vis des enfants sur l'histoire de leur naissance" : mais depuis quand dire les choses suffit ? Les parents sont heureux de l'apprendre. C'est faire fi des conflits de loyauté - atroces - imposés aux enfants, à qui les adultes imposeront une seule réponse, totalement biaisée, de la part de l'enfant : "mais je vous aime, mes chers parents", passant par pertes et profits le questionnement vertigineux de l'enfant sur ses origines. Nier cela, c'est tirer un trait sur plus d'un siècle d'enseignement de pratique de la psychanalyse et de la psychothérapie. Nous ne sommes pas loin d'une espèce de "révisionnisme au sujet de la psychologie". » (31 mars)

Colonisation économique

Marie M : « "Contrairement à la prostitution, où il peut y avoir (souvent) une contrainte externe, la GPA..." Hum, et la contrainte économique ? Ce sont souvent des femmes que la pauvreté pousse à cette "solution". On est dans une nouvelle forme de colonisation économique, on exploite le corps de femmes issues bien souvent du Tiers-monde, qui n'ont pas beaucoup plus le choix que bien des prostituées. Cessons d'être naïfs à ce sujet ! » (24 avril)

Volovent : « L'esclavage et la colonisation des pays ont eu un temps leurs heures de gloire. De même la Grossesse Pour une Autre qui colonise un ventre et limite une femme à plus de contraintes que pour ses propres enfants par contrat financier, doit être révolu. » (21 février)

Conséquence si non-conformité de l'enfant

Motte : « Que se passera-t-il le jour où un couple adoptant par GPA considérera que l'enfant né n'est pas conforme à ses désirs (maladie génétique, couleurs de peau, malformation...) ? » (29 avril)

Nicolas-p : « @ soline: assurance pour indemniser... contrat marchand!. les risques encourus sont non négligeables et sans aucun bénéfice "directe" clinique. sur le plan déontologique c'est inacceptable » (22 mars)

Constitutionnaliser la prohibition de la GPA

HISSY : « Graver dans la constitution c'est une garantie de plus pour les droits de l'homme. C'est une bonne chose. Une loi qui par manipulation pourrait passer serait retoquée. C'est donc une garantie. La démocratie doit avoir des repères et des points d'arrêt car si la majorité par exemple était raciste des lois contre certaines personnes pourraient être votées, sauf si elles sont anticonstitutionnelles. » (26 mars)

SEYES Philippe : « "Constitutionnaliser" n'est pas forcément la meilleure façon de défendre une valeur. Il suffit d'un référendum suivant pour que cela change, non ? Et n'est-ce pas inscrire dans la constitution des éléments qui y sont déjà, mais qui méritent d'être expliqués ? » (18 mars)

Ollivete : « D'accord mais le niveau national n'est pas suffisant. Il faut passer par une Convention Internationale prohibant la GPA, laquelle aura nécessairement valeur Constitutionnelle une fois signée et ratifiée par la France. En revanche, ce que l'on peut (et doit) inscrire dans la Constitution, c'est le droit - dans la mesure du possible c'est à dire hors cas d'accidents de la vie - de tout enfant de connaître son père et sa mère (au sens

de biologiques) et d'être élevé par eux. Il s'agit de réaffirmer et de préciser l'article 7 de la CIDE qui utilise le terme "parents", dont certains contestent que ce soit au sens de "biologiques". » (13 mars)

Convention internationale des droits de l'enfant (opposition à la)

Antoine : « GPA avec le consentement de chacun ? Et que dire du consentement de l'objet de la transaction : l'enfant ? Cette pratique s'oppose à la convention internationale des droits de l'enfants adoptés par la France en 1989. » (21 mars)

G. Niqueux : « La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, signée et ratifiée par la France, pose le droit pour chaque enfant" de connaître ses parents et d'être élevé par eux"(art 7); organiser délibérément l'effacement du père ou de la mère génétiques voire des 2, est contraire à ce texte, qui est un engagement contraignant pour l'Etat. Le "droit à l'enfant " n'a pas de fondement juridique, l'enfant n'est pas un produit marchand qu'on se procure à tout prix...C'est un don naturel de la vie en couple homme-femme. » (29 avril)

Houdang : « L'article 7 de la convention internationale sur les droits de l'enfant indique que l'enfant "a le droit, dans la mesure du possible, de connaître ses parents et d'être élevé par eux". La "mesure du possible" n'est pas celle du parent, mais celle de l'enfant. Autrement dit il s'agit d'abord de s'interroger sur la possibilité, ou non, pour l'enfant, d'avoir un père et une mère. Et non sur la possibilité, ou non, pour le parent d'avoir un enfant. » (2 mars)

Convention internationale prohibant la GPA au nom de la dignité de l'être humain (adopter une)

Diké : « Avis CCNE 126 : En conclusion, le CCNE reste attaché aux principes qui justifient la prohibition de la GPA, principes invoqués par le législateur : respect de la personne humaine, refus de l'exploitation de la femme, refus de la réification de l'enfant, indisponibilité du corps humain et de la personne humaine. Estimant qu'il ne peut donc y avoir de GPA éthique, le CCNE souhaite le maintien et le renforcement de sa prohibition, quelles que soient les motivations, médicales ou sociétales, des demandeurs. Recommandations - Le CCNE est favorable à l'élaboration d'une convention internationale pour l'interdiction de la GPA et particulièrement attaché à l'effort diplomatique ; dans le même sens que le rapport d'information concernant la GPA remis à la Présidence du Sénat le 17 février 2016, il recommande l'engagement de négociations internationales, multilatérales. » (22 avril)

Godeau Axel : « Réalisée à l'étranger ou en France, la GPA viole l'éthique parce qu'elle contractualise l'être humain et arrache un enfant à sa mère biologique qui est la meilleure personne qui soit pour apporter tous les soins nécessaires à un petit être en devenir. En

effet, la personne humaine doit être respectée dès sa conception et pendant toute son existence, a fortiori pendant les premières semaines de son existence. C'est avant tout son humanité qui doit être respectée au risque de faire souffrir cette personne à terme. Pour éviter toute souffrance à venir, il convient de garantir la bio-éthique de toute personne humaine, i.e. garantir le mieux possible à chaque enfant qu'il est le fruit d'une relation charnelle véritable (volontaire, non forcée, etc.) d'un homme et d'une femme et qu'il sera élevé par son père et sa mère biologique. » (30 avril)

Ollivete : « La GPA est un nouvel esclavage. Et comme l'esclavage, elle doit faire l'objet d'une Convention internationale la prohibant dans le Monde entier. » (26 avril)

Rémi Mahoudeaux : « Oui, mais pas besoin d'attendre que cette interdiction devienne mondiale pour lutter VRAIMENT contre ses effets ici » (26 avril)

Désirs des adultes

Vercingétorix : « Philippe C: je pense que vous ignorez ou que vous refusez d'admettre qu'il s'établisse un lien fondamental et inaliénable entre la mère et l'enfant pendant la grossesse, lien qui se développe ensuite dans les années partagées (au sein ou au biberon...). Ma position relative au crime que constitue la GPA ne s'adresse pas spécialement aux couples homos puisque certains couples hétéros sont également tentés d'y avoir recours. Il arrive que la vie nous empêche de réaliser certains désirs et nous sommes obligés de l'admettre et de l'accepter. Nous touchons là aux limites que la bioéthique doit maintenir pour le respect des droits des enfants à naître. Phil86; respectez les personnes qui ne pensent pas comme vous... Pour ma part j'ai consacré ma vie professionnelle à l'enfance et l'éducation. Je déplore qu'aujourd'hui de nombreux enfants sont en souffrance à cause du désir des adultes qui les considèrent comme des pions que l'on peut déplacer à sa guise. Cette connaissance des enfants m'a confirmé l'éthique que la loi naturelle (un père, une mère, un enfant) doit être respectée pour qu'ils soient pleinement heureux. » (25 février)

Tof : « Ces progrès qui sont des régressions s'inscrivent dans un réductionnisme de l'homme qui se trouve réduit à ses désirs auquel le marché doit répondre. Comme l'environnement présente des limites, l'homme devient le relais de croissance même s'il doit y laisser son humanité. » (12 avril)

Développement psychologique et psychique altéré

Belloboïdormant : « on dit que beaucoup de choses se passent in utero entre la mère et l'enfant, que tant les premiers mois de vie que la vie in utero jouent un rôle fondamental dans le développement psychologique de l'enfant. Il faudrait donc volontairement briser ce lien primordial pour satisfaire le désir d'un couple? » (27 avril)

Heliotrope78 : « Ne pas oublier les conséquences pour la 'mère ' porteuse Elles sont à la fois physiques et psychiques. Peu d'études à ce jour... » (10 avril)

Xavier : « Les 9 mois que passe l'enfant dans le ventre de sa mère font partie de sa vie. Croyez-vous que l'enfant vive cette période comme un robot déconnecté du reste du monde ? L'enfant, dans le ventre de sa mère, entend par exemple les voix de ses parents et il ressent déjà ce que sera sa vie après sa naissance. La GPA, au-delà d'être un acte tout sauf moderne, écarte l'enfant de sa famille pendant les 9 premiers mois de sa vie. La vie de l'enfant commence 9 mois avant sa naissance. » (22 avril)

Pia : « Encore une fois, il n'y a pas QUE la marchandisation du corps de la femme, mais celle de l'enfant! A-t-il créé un lien différent de celui de tout bébé dans le ventre de sa mère sous prétexte qu'il n'a pas son ADN? Ou le fait que la mère porteuse s'en désintéresse affectivement parce qu'il n'est pas "pour elle" n'aurait miraculeusement aucune conséquence sur son développement psycho-affectif? Jetons aux orties toutes nos recherches et découvertes sur le développement de l'enfant alors! » (16 mars)

Dignité de l'enfant, de la femme (atteinte à la)

Perrin Jerome : « Un enfant élevé par deux hommes ou par deux femmes reste toujours privé, par l'action humaine d'une partie de son histoire. Priver volontairement un enfant d'une partie de son histoire est une atteinte inacceptable à sa dignité. Quand un enfant perd l'un de ses parents, cette perte est la conséquence d'un accident de la vie. On ne peut pas provoquer volontairement un accident. » (19 février)

Wanabix : « Le droit international ne doit pas encadrer une pratique contraire à la dignité humaine. » (15 avril)

DELARUE : « Feu Pierre Bergé (paix à son âme) disait : "un homme prête ses bras pour un travail manuel, je ne vois pas pourquoi une femme ne prêterait pas son utérus". C'est à la fois méprisant pour la femme et pour l'homme (ou l'enfant soumis à un travail forcé). Où est la dignité de la femme ? Où est celle du donneur d'ordre ? Décidément, l'esclavage n'a jamais été aboli que dans les textes, pas dans toutes les mentalités. » (26 avril)

Gramond : « Vous dites que "les femmes sont libres de disposer de leur corps". Non, je ne suis pas d'accord à partir du moment où il y a atteinte à la dignité d'autrui. Celle de l'enfant en l'occurrence. Il y a d'ailleurs un précédent : "le lancer de nains". La loi l'interdit, à rebours de la volonté de certains nains à réclamer le droit "d'être lancés", parce que le législateur estime que cette pratique porte un préjudice grave à la dignité des gens de petites tailles. » (22 avril)

Bellelsa : « Pour moi, toutes les GPA sont atroces. » (28 avril)

Tof : « La CEDH n'a pas compris le droit français et dicte un droit anglo-saxon à la France. Si les élus français avaient eu un peu plus de courage ils auraient défendu le droit qu'ils ont mis en place en dénonçant l'avis de la CEDH. Ils auraient ainsi défendu le droit français plus subtile et protecteur puisqu'il se fonde sur un principe de dignité. La GPA étant contraire à tous les principes éthiques ne peut être que condamnée ce même si des femmes voulaient la pratiquer de manière « altruiste » car c'est la dignité de la femme et de l'enfant qui en seraient atteintes. Contourner ce principe c'est réduire le droit français à la volonté du plus fort. Nos élus y contribuent parfois reproduisant leur comportement qui vide doucement la France de toute sa substance dans tous les domaines. » (22 avril)

Richard : « C'est un non respect du corps de la femme amenée à l'état d'objet » (30 avril)

Discrimination entre les couples (Pas de)

Sylvie Margottin : « Il n'y a pas d'inégalité à traiter différemment des situations différentes. » (21 février)

Wanabix : « Un couple de même sexe n'est pas dans la même situation qu'un couple homme / femme vis-à-vis de la procréation. Il n'y a donc pas discrimination, mais situation différente. Situation qui mène automatiquement à priver volontairement un enfant de père et / ou de mère si la loi allait dans le sens du droit à l'enfant au détriment des droits de l'enfant. » (8 avril)

Droit à l'enfant (pas de)

Michel38 : « Le désir d'enfant est louable et la souffrance due à l'infertilité médicale est à accompagner. Mais ce désir ne peut devenir un «droit à l'enfant», surtout face aux préjudices graves que crée la GPA. Il ne suffit pas en lui-même à justifier une légalisation de la GPA. » (29 avril)

AlexandreC : « On veut que la femme ne soit plus une femme-objet mais on propose quand même d'en faire une usine à bébé.....ou sont les droits de l'enfant? Visiblement on pense plutôt aux "droits A avoir des enfants"... :) » (26 avril)

Bruno Goisque : « L'enfant n'est pas un droit que l'on revendique ou que l'on exige, mais le fruit de l'amour conjugal qui nous est confié pour le faire grandir et s'épanouir; Nous ne sommes pas propriétaires de nos enfants, mais à leur service pour en faire des hommes et des femmes responsables. Ils ont besoin d'un père et d'une mère et connaître leurs racines pour pouvoir se structurer. » (27 avril)

Leridan : « Qu'il y ait des accidents de la vie (décès, divorce, violences), c'est une chose et cela peut arriver aussi bien avec un couple homosexuel qu'un couple hétérosexuel.

Provoquer délibérément (au nom d'un désir d'enfant que certains voudraient transformer en droit à l'enfant), une rupture de lien avec le père biologique (PMA) ou pire, avec la mère qui porte l'enfant pendant 9 mois en est une autre. » (25 février)

Droit d'avoir une mère

Nicolas-p : « Je suis parfaitement contre ce que vous fait Avec tous les arguments déjà évoqués. Oui c'est une exploitation humaine. Une négation de la chance d'avoir un PÈRE et une MÈRE. Néanmoins je souhaite tout le bonheur possible à cet enfant et vous même dans une situation ou il en souffrira je pense et en cela c'est triste, vraiment très triste. » (14 avril)

Leuridan : « Puisque cette situation semble établie depuis un moment semble-t-il, je souhaite que les choses se passent au mieux pour vous et votre enfant, y compris quand il grandira. Je continue néanmoins de trouver choquant d'avoir donné jour à un enfant de cette manière, en le séparant délibérément de sa mère, même si - heureusement - un lien par skype est maintenu. » (16 avril)

Chapelet : « Le couple homo sexuel peut exister, mais je trouve regrettable que votre 1er argument de cet amour soit exprimé par le gain de l'impôt. Il e semble que votre amour peut être accepté mais pas reconnu car seul l'amour véritable de procréation est l'amour entre un homme et une femme. La société se doit d'accepter votre état avec bienveillance mais il ne peut être reconnu dans le mariage car le seul couple possible pour avoir un enfant est celui d'un homme et d'une femme. Vous avez acheté un enfant. Cet enfant maintenant, il est là et je suis certain que vous l'aimez. Cependant de quel droit lui avez-vous ôté le droit d'avoir une mère ? C'est son droit à lui que vous auriez dû préserver et votre désir marchand d'un enfant. Lorsque votre enfant sera en âge adulte de comprendre sa conception et qu'il voudra connaître sa mère que ferez-vous ? Comment vivra-t-il cette angoisse et comment il analysera votre acte d'achat à l'étranger ? Je vous rappelle que légalement le corps humain est hors patrimonialité. » (30 avril)

Droits de l'enfant

Malau : « de quoi parlons-nous ? s'il s'agit de droit de l'enfant, de quel droit ? le premier droit de l'enfant est celui de connaître ses origines = savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va...qu'est-il écrit sur l'état civil ? s'il est né à l'étranger pourquoi dire qu'il est né en France ? le droit à la vérité sur sa naissance... qui apparaît ? il n'y a pas tant discrimination que volonté de clarté » (10 avril)

Mag16 : « Les droits de l'enfant priment sur la volonté d'en avoir. Convention Internationale des Droits de l'Homme : l'enfant a le droit de connaître ses origines. Mon père n'a pas

connu son père, il a toujours été dévasté. Et toute la vie d'un adulte (et de son entourage proche) est fonction de ses origines et de ce qu'il en sait : notre cellule familiale est complètement désorientée parce que ma grand-mère n'a jamais voulu lui dire qui était son père. Les différents articles de presse démontrent à quel point les enfants nés de père inconnu sont anéantis, à la recherche de leurs origines et ne se défont pas de ce problème que l'on peut à tout le moins qualifier d'insoluble. Au-delà d'en faire des adultes névrosés, nous allons en faire des gens qui vont souffrir le reste de leur vie. Les accidents de la vie ne doivent pas être autorisés par la loi et encore moins être décidés par des hommes. » (30 avril)

Grenier : « Oui, il faut continuer d'offrir aux enfants le droit à la continuité historique, celle d'avoir une généalogie complète issue de leur père et de leur mère. C'est un droit fondamental. Il n'existe pas de droit à l'enfant. Il n'existe que des droits de l'enfant. Et c'est l'honneur de notre République d'avoir toujours fait du combat pour défendre les plus faibles, l'un des plus importants. » (31 mars)

Effet domino

Tof : «@Caroline Mecary : je dépose un argument dans la case pour afin de signaler que vos deux propositions sont bien agencées. D'abord la PMA puis la GPA ensuite. Il est évident que les deux sont liés et iraient dans cet ordre pour tenter de grignoter en deux temps le principe de dignité. » (22 avril)

Ollivete : « Ceux qui, à l'instar de Macron, ou du CCNE, se disent fermement opposés à la GPA, mais promeuvent la PMA pour toutes, sont au mieux des inconscients, au pire des manipulateurs. Car ouvrir la PMA aux couples de femmes conduira inéluctablement à légaliser la GPA. ----- La PMA est une procédure médicale visant à pallier à des infertilités d'origine pathologique. C'est pour cela qu'elle est encadrée par le Code de la Santé Publique, et réservée aux couples hétérosexuels en âge de procréer, dont l'infertilité pathologique a été médicalement constatée. Elle ne s'inscrit pas dans une logique de droit à l'enfant mais de droit aux soins. ----- Notre législation n'est donc pas discriminatoire, puisque l'infertilité d'un couple de femmes n'est pas d'origine pathologique. ----- A contrario, ouvrir la PMA aux couples de femmes reviendrait à transformer une procédure médicale en acte de pure convenance, et aurait ainsi pour effet de leur reconnaître un droit à l'enfant. Mais les couples gays ne peuvent bénéficier de la PMA, restant ainsi privés de ce droit à l'enfant. ----- De même, les couples souffrant de certaines infertilités d'origine utérine, ne pouvant être traitées par PMA, resteraient aussi privés de ce droit à l'enfant, reconnu aux seuls couples de femmes. ----- Ces différences de traitement seraient discriminatoires, et imposeraient très vite au législateur de légaliser la GPA, afin que le même droit à l'enfant soit reconnu à tous les couples, quelle que soit leur situation. » (22 avril)

DELARUE : « Lors des débats sur le PACS, on affirmait : "pas de mariage pour tous !" Lors des débats sur le mariage, "pas de PMA pour les couples homosexuels !". Maintenant, PMA, mais pas de GPA. L'effet de "cliquet" est bien connu et ne permet jamais de retour en arrière. » (26 avril)

Wanabix : « Il n'y a pas d'inégalité, un couple homme / femme n'est pas dans la même situation qu'une femme seule ou un couple de même sexe vis-à-vis de la procréation. Une fois la contrainte thérapeutique levée, cela signifiera un accès à une PMA de convenance puisque il n'y aura plus besoin d'avoir une raison médicale pour y accéder. La suite est toute tracée, si on ouvre le droit à l'enfant sous la bannière d'une fausse égalité, il faudra faire de même pour les hommes et donc GPA pour les hommes seuls et les couples d'hommes et en fait pour toutes les configurations que les adultes choisirons. Par exemple deux ami(e) vivant ensemble sans lien amoureux, mais souhaitant avoir un projet "parental". » (8 avril)

Dominique Aquisto : « Si la PMA pour couples homosexuels-femmes est autorisée, automatiquement par souci d'"égalité", la GPA pour les couples homosexuels-hommes sera autorisée, ce qui aboutit à une marchandisation du corps de la femme, ce qui est une forme d'esclavage. » (30 avril)

Flog : « au nom de la fameuse égalité , quel serait l'argument qui permettrait de refuser aux hommes ce que l'on a accordé" aux femmes ??? » (7 mars)

Flo-C : « Proposition totalement fallacieuse. Les mêmes qui nous affirment que PMA pour toutes et GPA n'ont rien à voir, et que la première n'entraînera pas la dernière, sont incohérents et dénués de tout crédit puisque tous, sans la moindre exception (il suffit de parcourir le forum pour le constater), militent à la fois pour la PMA pour toutes et pour la GPA. En espérant bien justement que la première servira de levier pour obtenir la deuxième. » (30 mars)

Egalité devant la procréation

Wanabix : « sophisme, nous sommes tous absolument égaux devant la procréation, elle nécessite un homme et une femme, pas un homme seul, pas une femme seule ni un couple de même sexe, mais un homme et une femme. L'être humain est sexué et ce n'est ni vous ni moi qui l'avons choisi, c'est un fait et nous sommes tous égaux devant ce fait. Ce que vous demandez n'est pas de l'égalité, mais des privilèges. Ces privilèges privent volontairement un enfant de père et / ou de mère et modifient de façon fantaisiste sa filiation. » (23 avril)

Wanabix : « "À partir du moment où l'on se fonde sur une idée erronée de l'égalité pour inventer une prétendue inégalité, dont seraient victimes les femmes célibataires et en couple de femmes, cette même idée erronée ne tardera pas à dénoncer une supposée

injustice dont souffriraient cette fois les hommes du fait qu'ils ne peuvent pas porter d'enfants. Si les différences naturelles sont vécues comme des inégalités, des injustices, alors les hommes subissent une injustice du fait qu'ils ne peuvent pas porter les enfants." - A Mirkovic. Et ne soyons pas naïf, des propositions sur ce site sont déjà des demandes de GPA et de parentalité multiple (3 et plus). Alors stop enfumage, la demande est déjà là. » (11 avril)

GFC : « souvenons-nous que le mariage pour tous ne devait en aucun cas amener la discussion de la PMA pour toutes sur la table... mais une étrange et surréaliste demande d'égalité de traitement du désir d'enfant entre les couples hétéro infertiles et les couples de femmes (aussi les femmes seules maintenant) a suffit...! Ne doutons pas une seconde qu'une fois la PMA pour toutes validée, surgira une demande "légitime" d'égalité de traitement du désir et du droit à l'enfant pour les hommes autant que pour les femmes. Et l'argumentaire est déjà prêt ""Cela existe à l'étranger, c'est toujours une décision mûrement réfléchie, les enfants conçus ainsi n'ont pas de statut, il faut penser à eux d'abord (sic), etc etc..." » (15 février)

Enjeux financiers

ThiChe : « Il est certain que ce ne seront pas les acteurs du médical, sociétés pharmaceutiques en tête, qui éviteront les aspects scabreux (et incroyablement violents sous des dehors toujours bien polissés) de la marchandisation du corps humain, tant les enjeux financiers potentiels sont élevés pour eux et tant l'appétit financier de leurs actionnaires sont élevés, chaque jour un peu plus ! » (19 avril)

Environnement

Valérie C : « Il est impensable de penser que la GPA puisse exister. Un être humain n'est pas un produit que l'on peut faire fabriquer moyennant une somme d'argent. Pourquoi vouloir être plus fort que dame Nature. A l'heure où tous les discours convergent vers un respect grandissant de l'environnement, il est impensable de prôner des pratiques totalement contre la nature » (5 avril)

Epigénétique

Michel38 : « Gravité de la rupture du lien gestationnel : En effet, la gestation ne peut être effacée dans la construction de l'enfant. L'épigénétique montre que l'environnement biologique (et psychique) au cours de la gestation n'est pas sans importance pour l'enfant qui naîtra et se développera. L'enfant abandonné par la mère porteuse aussitôt après sa

naissance subit donc un préjudice. D'ailleurs, l'abandon d'enfant est interdit par la loi. Pour éviter un lien trop grand entre la mère porteuse et l'enfant, des conventions privilégient voire obligent que l'ovocyte ne vienne pas de la mère porteuse, et imposent (aux États Unis) que les parents d'intention soient reconnus comme les parents avant la naissance, ce qui provoque un acte administratif de naissance ne correspondant pas à la réalité des faits: la mère inscrite n'est pas la femme qui a accouché. De nouveau, cela est préjudiciable à l'enfant. » (29 avril)

Jaco91 : « NON à la légalisation de la GPA qui est une régression de l'humanité et qui risque de nous amener dans le "pire" des mondes. Elle est contraire au progrès de la société et aux droits fondamentaux de l'Homme (i.e de la Femme et de l'Enfant). Les études scientifiques modernes ont montré à quel point le développement de l'embryon est lié à sa mère et à son père lors de la grossesse (génétique, épigénétique, développement des sens de l'enfant...). » (30 avril)

Decointet paul : « fort heureusement depuis longtemps, le droit romain est abandonné en France et il est interdit de "commercialiser" un organe humain. En outre la femme "porteuse" du bébé à naître influe sur ce futur bébé (Cf; l'épigénétique) . Elle ne peut donc pas être considérée, fort heureusement pour toutes les mères, comme une "simple incubateur mécanique". » (23 mars)

Petite vivante : « L'Epigenetique ce qui s'inscrit génétiquement et se joue dans la relation entre la mère qui porte et celui qu'elle héberge, est reconnu scientifiquement . Les enfants abandonnés souffrent d'un traumatisme d'abandon, recherche fréquemment leur mère biologique donc pas ceux d'une GPA ? » (21 avril)

Esclavage

Wanabix : « L'"objet" de la transaction, du contrat, n'est ni plus ni moins qu'une personne, un bébé. Hors vendre ou donner un être humain suppose qu'il nous appartient, c'est tout simplement la définition de l'esclavage. » (28 avril)

nicolas-p : « DEFINITION de L'ESCLAVAGE: "L'esclavage est la condition d'un individu privé de sa liberté, qui devient la propriété, exploitable et négociable comme un bien matériel, d'une autre personne". la GPA est l'utilisation du corps de la femme (avec son accord) pour produire un enfant avec un contrat (monnayable) donc correspond parfaitement à de l'esclavage pour l'enfant car il est un enfant "objet" donnable ou échangeable même gratuitement. vous mentir à vous même ne changera pas la réalité des faits. » (18 avril)

Olivette : « La GPA est une nouvelle forme d'esclavage et une pratique contraire aux principes de la dignité humaine et de l'indisponibilité des personnes. Elle doit rester

strictement prohibée. Quant à la GPA prétendument éthique, elle n'est qu'un dangereux mirage. La GPA n'a rien à voir avec l'éthique, avec laquelle elle est totalement incompatible. Elle reste intrinsèquement fondée sur: ----1/ Un contrat dont l'objet est un enfant et sa fabrication, en violation du principe d'indisponibilité de la personne. ----2/ Une location d'utérus donc la marchandisation du corps de la femme, en contravention avec le principe d'indisponibilité du corps humain, qui fonde nos lois bioéthiques. ----3/ L'exploitation de la misère de certaines femmes au profit de couples fortunés. ---4/ La chosification de l'enfant, transformé en bien de consommation, que l'on pourrait commander, payer, faire fabriquer puis livrer, voire retourner à la "maison mère" en cas de "défaut". ----5/ L'abandon de l'enfant par sa mère, qui l'a porté pendant 9 mois et mis au monde, en violation de son intérêt sup » (18 février)

SophieV : « Eric W: la définition de l'esclave ne concerne pas son absence de salaire, mais le fait que son corps soit la propriété de quelqu'un d'autre. C'est très précisément le cas des enfants nés de GPA, puisque leur existence fait l'objet d'un contrat, et qu'ils sont remis au commanditaire contre paiement (à la mère porteuse ou à la clinique pratiquant l'implantation). Ces enfants sont au sens propre des "marchandises humaines", exactement comme on en voit sur les marchés libyens. L'usage est juste différent. » (8 mars)

Clém75 : « @Pascal Pailler, 29/03 : mon corps ne m'appartient pas dans le même sens que mon ordinateur m'appartient, puisque mon corps est constitutif de moi-même. On ne dit pas "je suis venu te voir et j'ai pris mon corps avec moi". Ou encore, une atteinte physique au corps est une atteinte à la personne ("arrête de frapper mon corps, ça fait mal à mon corps"). Par exemple, je n'ai pas le droit de vendre mon corps, en vendant des organes ou en me vendant comme esclave. Et de plus, il ne s'agit pas ici seulement du corps de la femme, mais de celui de l'enfant (et de la relation importante mère-enfant qui se crée pendant la grossesse). » (7 avril)

Rémy Mahoudeaux : « il faut (i) doter d'une compétence universelle les tribunaux français (ii) reconnaître en droit pénal la GPA pour ce qu'elle est : de l'esclavage, soit un crime contre l'humanité. » (15 avril)

Philippe Lenumuc : « Au 19ème siècle, certains humanistes opposaient au projet d'abolition de l'esclavage en France, une réglementation pour respectueuse des droits de l'esclave. » (27 avril)

Alexus : « Libre à vous Kumodo de ne pas vouloir essayer de comprendre ce que nous sommes nombreux à essayer d'expliquer depuis des semaines et vous imaginer qu'on dévalorise les souffrances des esclaves morts de manière odieuse... Je reprend dans une dernière tentative, un extrait du comité d'éthique dans son avis du 15 juin 2017, « Si les éléments et produits du corps humain peuvent, dans certaines conditions, faire l'objet d'un don, la personne humaine ne peut plus, depuis l'abolition de l'esclavage, être l'objet d'un

contrat. Dans le contrat de GPA, le corps et la personne de l'enfant sont dans une position d'objet du contrat, incompatible avec les principes généraux du droit » (p. 34). " Vous voyez, l'allusion à l'esclavage qu'ils font eux mêmes est claire. Allez- vous avec Eric OL les poursuivre en justice eux aussi ? La proposition ci-dessus est une totale provocation. » (25 avril)

Rémy Mahoudeaux : « Un représentant du lobby LGBT souhaite pénaliser ce qu'il prend pour une dissidence. Les régimes totalitaires hésitent parfois entre pénalisation et psychiatrisation de ceux dont la pensée n'est pas orthodoxe. C'est le retour du délit d'opinion. Le code pénal Français ne dénonce pas explicitement la GPA comme un esclavage. Je le regrette personnellement et souhaiterais qu'il se dote d'une compétence universelle en la matière. Parce que la GPA est un triple esclavage (i) les ovocytes sont acquis (réduction de l'humain à un objet de contrat) (ii) la mère porteuse voit sa liberté et son autonomie réduite , que ce soit par contrat n'y change rien (iii) l'enfant est l'objet d'un contrat et d'une livraison - la réification en fait un élément de patrimoine. Alors peut-être que demain un législateur fou votera la création d'un délit d'assimilation de la GPA à l'esclavage, mais le réel, ce fasciste, ne changera pas. Les chats restent des chats et des femmes pauvres vendront qui des ovocytes, qui 9 mois de leur vie et leur santé et leur liberté, et c'est de l'esclavage. Puis vendront leur bébé. Parler de grande démocratie avec les USA ? Je tousse : la peine de mort y subsiste, la dernière finale des élections présidentielles, c'était Trump / Clinton : peut mieux faire. Mais nos 3 dernières finales n'ont pas fait mieux. » (19 avril)

Nicolas-p : « la GPA c'est donner un enfant d'un adulte vers un autre donc le considérer comme un objet puisque échangeable ou donnable (gratuitement ou non) donc la définition même de l'esclavage... » (25 avril)

Etat doit protéger les enfants (L')

Emmanuel : « Oui, il y a des enfants heureux qui n'ont pas eu la chance d'avoir auprès d'eux un papa et une maman qui s'aiment. Il n'empêche, le plus structurant pour eux reste de construire leur vie sur l'amour qui est à l'origine de leur existence. C'est cela et cela seul que l'Etat doit viser pour le bien des enfants. Les enfants sont bien plus vulnérables que des adultes et donc l'Etat se doit de les protéger. Ils ne pourront jamais être une réponse aux souffrances (vraies, je ne le rejette pas) des adultes. » (6 avril)

Ethique ne change pas (L')

Jeanne D : « L'éthique ne change pas tous les quatre matins ; l'anthropologie non plus. Le souci de l'écologie humaine et le principe de précaution concernant les techniques

nouvelles dont on n'a pas évalué toutes les conséquences nous incitent à la prudence. D'autres arguments, développés par ailleurs, sont suffisamment connus pour rejeter dès maintenant la PMA avec donneur extérieur, la GPA sous toutes ses formes, l'euthanasie et l'eugénisme évidemment. » (26 mars)

Godeau Axel : « Si elle n'est pas demandée par un couple homme/femme désireux d'élever un enfant ensemble, la PMA viole l'éthique, que celle-ci soit réalisée à l'étranger ou en France. De même, réalisée à l'étranger ou en France, la GPA viole l'éthique parce qu'elle contractualise l'être humain et arrache un enfant à sa mère biologique qui est la meilleure personne qui soit pour apporter tous les soins nécessaires à un petit être en devenir. En effet, la personne humaine doit être respectée dès sa conception et pendant toute son existence, a fortiori pendant les premières semaines de son existence. C'est avant tout son humanité qui doit être respectée au risque de faire souffrir cette personne à terme. Pour éviter toute souffrance à venir, il convient de garantir la bio-éthique de toute personne humaine, i.e. garantir le mieux possible à chaque enfant qu'il est le fruit d'une relation charnelle véritable (volontaire, non forcée, etc.) d'un homme et d'une femme et qu'il sera élevé par son père et sa mère biologique. Concernant la PMA, il est certainement possible d'étudier la PMA pour les couples stériles dans les conditions suivantes : - le couple considéré pratique des relations charnelles véritables, - la PMA ne peut avoir lieu qu'avec l'apport génétique des deux futurs parents considérés (homme+femme) et non pas avec l'apport d'une tierce personne. » (30 avril)

Etudes biaisées

Nicolas-p : « @ adrénaline: non: j'ai ou je suis en train de lire les études publiées depuis les années 80 (63 lues sur 95 pour être précis pro lgbt): elles sont toutes inexploitable par biais de recrutement/ puissance insuffisante (40 à 95 personnes) non comparables entre elles et non significative: on ne peut strictement rien dire ou sortir de ces études qui n'ont aucune valeur statistique. les conclusions sont volontairement mensongère: on dit qu'il n'y a aucune différence entre les différents schémas familiaux: AUCUNE étude n'a la puissance statistique ou la méthodologie faite pour montrer une différence si elle existe... seule 2 études (critiquables) ont la puissance requise (respectivement plus de 2000 personnes et 512 pour l'autre) et elles montrent une différence... il faut rester prudent. en 2018 la seule conclusion est que l'on n'en sait rien et que l'on a pour l'instant plutôt des raisons de penser qu'une différence existe sans preuve formelle. » (2mars)

Exploitation de l'utérus de la femme

SophieV : « Eh oui, il existe bien d'autres formes d'exploitation. Et l'Homme étant ce qu'il est, la loi ne les fera jamais toutes disparaître. Ceci dit, ça n'autorise pas à appeler "bien"

un mal, même un moindre mal. Si on trouve normal d'exploiter l'utérus d'une femme et de trimballer un nouveau-né d'un bout à l'autre du monde comme un paquet de linge, il y a peu de chances que ça améliore le sort des ouvrières du textile ou des prostituées. On peut mener plusieurs "croisades" en même temps, il n'y a pas de contradiction! Et non, je n'envisage pas "calmement" de restituer tous les bébés sans accord de la mère porteuse, car il est bien évident que la GPA met la mère et l'enfant dans des situations incroyablement complexes. Mais si celle-ci veut le garder, elle est bien plus légitime que les commanditaires, tout simplement parce que le bébé est attaché à elle. Et si elle ne veut pas, les services sociaux ne sont pas plus des étrangers pour cet enfant que les commanditaires, qui se sont quand même mis hors-la-loi, ce qui n'est pas un point positif pour leurs compétences de futurs éducateurs... » (19 mars)

Fécondité

Marilo : « Avoir un enfant est la chose la plus naturelle du monde, alors pourquoi devoir encourager des pratiques traumatisantes pour les couples et pour les femmes en particulier. L'amour que chaque personne et chaque couple peut donner ne se traduit pas obligatoirement par la conception et l'éducation d'un enfant. Si on ne peut pas avoir d'enfant, on peut donner de l'amour autrement et s'épanouir en se donnant à d'autres enfants, ou à d'autres causes. » (12 avril)

Lucy : « Est-ce qu'une naissance naturelle "a toujours été une construction sociale fondée sur des choix de raison"??? Ce n'est pas comme cela que je me voyais!!! Est-ce devenu rétro, ringard que de se voir comme fruit d'un amour qui se voulait fidèle, qui l'a été, et qui voulait simplement, non par raison, mais par amour, transmettre la vie? Peut-être, malheureusement... Mais cela me rend plus heureuse, plus équilibrée et plus sereine que de me savoir "construction sociale"! Et si cette transmission de la vie n'avait pas été possible, la recherche d'une autre fécondité aurait été plus fructueuse, humainement parlant, que le recours à la location de ventres. » (25 avril)

Femme objet

BRossolet : « La #GPA est une utilisation du corps d'une femme (qu'elle soit consentante ou pas), la création d'une fausse filiation de l'enfant qui est arraché (le mot est utilisé à dessein car c'est bien ce qui se passe) des bras de celle qui l'a porté pendant neuf mois avec qui il a eu la relation la plus intime qui soit. Elle est l'objet d'un contrat, donne lieu à une relation mercantile (intermédiaires). Enfin en Grande-Bretagne, où la GPA est « gratuite », il n'y a pas assez de candidates «gestatrices »: en conséquence la plupart des enfants britanniques nés de GPA viennent d'autres pays. La GPA soit disante éthique ne fait que

faciliter une pratique indigne de la civilisation. Je propose plutôt l'interdiction Internationale de la GPA comme l'est l'esclavage. » (17 mars)

Filiation illisible

Michel38 : « La GPA rend illisible la filiation de l'enfant, dès lors que plus de deux adultes interviennent (cela peut aller jusqu'à cinq en cas de don d'ovocyte) pour qu'il existe et se développe avant et après la naissance. Or l'enfant, lorsqu'il grandit, a besoin de connaître son origine. D'où le désir de recherche de beaucoup d'adolescents adoptés de connaître leur famille d'origine, le lieu de leur naissance, ... Quelles seront les conséquences sur le développement psychologique de l'enfant de savoir qu'il a été le fruit d'un contrat, qui plus est d'une opération commerciale ? » (29 avril)

GuillaumeM : « Je suis absolument opposé à la GPA, pour deux raisons majeures : c'est une marchandisation du corps de la femme et cela empêche la filiation, or un enfant a besoin de savoir qui sont ses parents biologiques. S'il n'a pas de réponse, cela peut entraîner de graves problèmes psychologiques. En revanche, la proposition de retirer l'enfant me paraît extrême » (30 avril)

Rémy Mahoudeaux : « Employer le qualificatif de "parfaitement éthique" pour la GPA, c'est (i) nier que l'enfant soit l'OBJET d'un contrat commercial, comme les juges américains le rappellent de temps en temps ; (ii) faire fi du COMMERCE de gamètes contraire au principe de l'indisponibilité du corps humain et porte ouverte à l'eugénisme le plus délétère ; (iii) réduire la LIBERTÉ de la mère porteuse et lui faire courir des risques de santé inadmissibles ; (iv) priver l'enfant d'une partie de sa FILIATION ; (v) priver l'enfant des LIENS qu'il aura pu tisser avec sa mère porteuse, quelque déni qu'elle puisse manifester ; (vi) dans le cas des GPA commanditées par des couples homosexuels, priver l'enfant d'une ALTÉRITÉ sexuelle structurante pour bâtir sa personnalité. Les 3 premiers arguments tiennent à la nature esclavagiste de la GPA, les suivants au fait que l'enfant paye les conséquences de l'assouvissement du désir des adultes. » (22 avril)

Ollivete : « La mère biologique, c'est la gestatrice, c'est à dire femme qui porte et met l'enfant au monde. C'est aussi la mère "juridique", c'est à dire reconnue comme telle au yeux de la loi. En revanche elle peut être différente de la mère "génitrice", c'est à dire la femme qui fournit ses gamètes, en cas de PMA avec don d'ovocytes. ----- A contrario le père biologique et le père "géniteur", sont une seule et même personne Mais le père "juridique" est le conjoint de la mère biologique, présomption de paternité oblige... ----- C'est ainsi qu'en cas de GPA, si l'on ajoute le couple commanditaire, il peut y avoir jusqu'à 6 personnes susceptibles de revendiquer une filiation avec l'enfant... Bonjour la complexité du cadre pour cet enfant. » (21 février)

Financement impossible

Seys philippe : « Il me semble clair que le remboursement des pratiques contraires à l'éthique et à la loi ne doit pas même être envisagé. » (30 avril)

Nicolas-p : « Étant donné que c'est de l'exploitation humaine le mieux est de continuer à l'interdire... Ce qui est sûr c'est que la sécu n'est pas là pour financer des désirs mais des pathologies. La GPA N'étant pas une pathologie... » (25 avril)

Olivier Autain : « Rappelons que les enfants nés de PMA ou GPA ont ou peuvent avoir des droits dans les pays où ils ont été conçus. Que leurs parents aillent jusqu'au bout de leurs démarches. Quand on fait un choix on va jusqu'au bout ! Et on n'impose pas à d'autres de prendre en charge ce que l'on n'assume pas soi-même. » (23 avril)

Béatrice MV : « Selon ses principes fondateurs l'assurance-maladie n'a pas vocation à couvrir des interventions qui ne sont pas des soins et n'ont pas pour objet de protéger la santé. « Si l'aide à la procréation ne relève pas d'une infertilité médicale, il n'y a pas lieu de permettre un remboursement solidaire" Pr Friedman. » (15 avril)

Fraude à la loi

Cathy-O : « La proposition est pour le moins fallacieuse car il n'y a plus de guerrilla administrative depuis le jugement de la CEDH sur l'affaire Mennesson, et plusieurs jugements de la Cour de Cassation qui ont suivi. Il n'en demeure pas moins que le fait d'aller à l'étranger pour bénéficier d'une GPA est une fraude. » (11 mars)

Olivette : « La CEDH n'a jamais contesté le droit de la France d'interdire la GPA, ni celui de considérer le recours à la GPA à l'étranger comme une fraude, ni celui de vouloir combattre cette fraude. » (21 février)

Bache : « En France, il est illégal de mettre en place une GPA. Comment des parents qui sont citoyens français osent aller à l'encontre de la loi de leur pays en allant en mettre une en place à l'étranger? Des personnes qui ouvrent des comptes non déclarés à l'étranger ont été traités avec beaucoup plus de dureté... pourtant il n'y a pas d'enfant en question mais seulement de l'argent... Incompréhensible... » (9 avril)

Olivette : « Votre comparaison avec le trafic de certaines drogues telles que le cannabis. En effet, si vous vous rendez en Hollande, vous pouvez parfaitement acheter du cannabis, dont la commercialisation et la consommation est licite dans ce pays. Mais vous devez le consommer sur place. Si vous rentrez en France avec, vous tombez sous le coup de la loi prohibant le trafic de stupéfiant. ----- De la même manière, si vous allez à l'étranger pour y bénéficier d'une PMA ou d'une GPA, alors qu'elles vous sont interdites en France (réservée au traitement des infertilités pathologiques pour la 1ère, strictement prohibée dans tous les

cas pour la 2de), cela ne pose aucun problème tant que l'enfant reste dans le pays en question. En revanche, cela devient un contournement frauduleux de la législation française dès lors que l'enfant naît ou revient en France, pour y être inscrit à l'Etat Civil... ----- Je pense utile de rappeler les termes de l'arrêt du Conseil Constitutionnel de mai 2013, sur la loi Taubira, et plus spécifiquement la question de ces contournements frauduleux. Les Sages écrivaient dans le considérant n°58 : ----- "l'éventualité d'un détournement de la loi lors de son application n'entache pas celle-ci d'inconstitutionnalité ; [...] il appartient aux juridictions compétentes d'empêcher, de priver d'effet et, le cas échéant, de réprimer de telles pratiques". » (14 avril)

Wanabix : « Du moment que c'est une fraude, le(s) parent(s) de l'enfant peu(vent) être condamné(e(s)) et même faire de la prison, ce qui légitime entièrement que l'on retire l'enfant. Mais il faut dans un premier temps essayer de redonner l'enfant à la mère et si ce n'est pas possible, effectivement le mettre à l'adoption. C'est difficile de faire un texte quand on sait le "bricolage" que peut être la GPA. » (8 avril)

Renaud : « Olivette, vous êtes inconséquent, vous flanchez ! Le fait qu'un des commanditaires d'une GPA soit le père génétique n'empêche aucunement de le déchoir de son statut de parent. Il existe des motifs de déchéance, légitimes ou illégitimes, qui sont très éloignés de la gravité du crime de GPA, comme dans le scandale récent en Angleterre où des mères se sont vues retirer leur enfant dès la sortie de la maternité pour cause d'incapacité présumée sans le moindre antécédent si ce n'est leur pauvreté. » (28 mars)

Valérie C : « Il serait surtout bon de punir les parents qui sont hors la loi! Incroyable de déplacer le débat. D'accord pour protéger l'enfant qui n'a rien demandé mais pénaliser les parents qui ne respectent pas la loi! » (5 avril)

Yves Darcourt Lézat : « Pas question de pénaliser l'enfant, bien entendu, mais l'irresponsabilité et la prise de risque juridique des parents à transgresser une limite. » (31 mars)

La GPA altruiste n'existe

Adèle : « "Altruisme" veut dire rémunérer tous les intermédiaires, sauf la mère porteuse, qui prête son corps pendant 9 mois. » (4 avril)

SophieV : « Justine, je crois que vous non plus n'êtes pas très bien renseignée: les britanniques et les australiens peuvent légalement avoir recours à une GPA altruistes, et pourtant ils font partie des nationalités les plus représentées parmi les clients de GPA indienne ou thaïlandaise! Prenez le cas de Gammy, ce bébé trisomique né par GPA en Thaïlande et laissé à la mère porteuse par ses parents d'intention... australiens... » (8 mars)

Noiret : « Nous tournons toujours autour de l'adulte (et ici des adultes) qui décide(nt) de mettre au monde un enfant sans rien lui demander par rapport à ce qu'il en pensera à l'âge de raison. Abandonné il le sera toujours, que ce soit à titre onéreux ou "gratuit". Ne comprend-on pas que chaque être humain a besoin de connaître ses parents, car c'est un sentiment très fort. Je connais des gens dont un ou deux parents sont morts alors qu'ils étaient très jeunes, et qui n'ont donc pas été abandonné, mais ils ont toujours en eux cette blessure, ce deuil non fait et ce manque. On a vu des "mères porteuses altruistes" se faire refuser leur enfant pour x causes et alors les abandonner. Puisque ces lois en sont à traiter des cas marginaux, au nom des possibilités techniques et du concept de liberté et de droit absolu, il faudrait punir d'une pension à vie ceux qui refuseraient un enfant qu'ils ont "commandé" - même si c'est contractuellement spécifié. - Faudra t'il délivrer un certificat d'altruisme ? - 22'000 dollars au Canada ! Mais quels examens les mère subissent-elles dans ce pays pour que ça coût ce prix là en 9 mois ? - Comment l'administration française va t'elle vérifier la gratuité ? » (23 février)

La GPA éthique n'existe pas

Pourunmondemeilleur : « Il n'existe pas de GPA éthique! Ce n'est pas parce que la femme est consentante et qu'elle ne se fait pas rémunérer que cela est éthique! » (30 avril)

Marie-Hélène Florentin : « La GPA « éthique » ? En France, on a déjà essayé l'esclavage « éthique » : le code noir a été voulu par Colbert comme un progrès » (30 avril)

Marion : « Ouvrir la GPA éthique est une fausse bonne idée! LA GPA même non rémunérée fait du corps de la femme une marchandise et un objet. Il y aura bien trop peu de femmes qui vont se porter volontaires. En ouvrant la GPA éthique on va créer une forte demande à laquelle on sera obligée de répondre par la GPA rémunérée. » (25 avril)

Brigitte : « la GPA éthique n'existe pas !!. On ne verra jamais une femme riche portée un enfant pour une femme pauvre sous couvert d'altruisme » (24 avril)

Artemis : « La GPA éthique n'existe pas. Il y aura toujours un contrat, des coûts, des aléas, des changements d'avis etc. Très moche. Et il y aura toujours ce sentiment indicible de la mère qui sent son bébé dans son ventre. C'est ça l'humanité. » (24 avril)

Belop : « GPA éthique ??? Guerre "propre", fille de "joie", "jeux" de hasard... quand on se met à maquiller les maux avec des mots pour en adoucir le venin, il faut se méfier. J'ai du mal à percevoir l'éthique d'un business basé sur la fabrication d'usines à bébés... même en respectant les normes ISO. » (23 avril)

Diké : « Avis 126 CCNE 15 juin 2107 Conclusion et recommandations : En conclusion, le CCNE reste attaché aux principes qui justifient la prohibition de la GPA, principes invoqués par le législateur : respect de la personne humaine, refus de l'exploitation de la femme,

refus de la réification de l'enfant, indisponibilité du corps humain et de la personne humaine. Estimant qu'il ne peut donc y avoir de GPA éthique, le CCNE souhaite le maintien et le renforcement de sa prohibition, quelles que soient les motivations, médicales ou sociétales, des demandeurs. Recommandations - Le CCNE est favorable à l'élaboration d'une convention internationale pour l'interdiction de la GPA et particulièrement attaché à l'effort diplomatique ; dans le même sens que le rapport d'information concernant la GPA remis à la Présidence du Sénat le 17 février 2016, il recommande l'engagement de négociations internationales, multilatérales. » (22 avril)

Miche : « Autoriser la GPA "éthique" est similaire à autoriser la peine de mort à condition que la lame du bourreau soit bien aiguisée... Ethique ou pas, la GPA est mauvaise. » (11 avril)

Michel Rezvoy : « I n'y a pas de GPA éthique, c'est une fumisterie. D'une manière ou d'une autre, les mères porteuses sont rémunérées ou "indemnisées" sinon elles ne donneraient pas 9 mois de leur vie qui ne sont pas sans risque pour leur santé. A 99,9 % les mères porteuses sont dans la misère et elles ont toute chance d'y rester. Il ne faut pas oublier l'enfant conçu en vue d'être vendu, faisant l'objet d'un contrat, avec un cahier des charges et parfois refusé à la livraison s'il ne correspond pas aux attentes des acquéreurs. Dans les deux cas on peut parler de marchandisation du corps humain, une sorte d'esclavage. » (7 mars)

JP.Pène : « La GPA est inacceptable du point de vue éthique, car c'est une marchandisation du corps de la femme, donc de sa personne. Le fait que la gestatrice soit valorisée n'y change rien. Par ailleurs avec la GPA il arrive que la gestatrice s'attache à l'enfant qu'elle a porté et la séparation est alors un traumatisme pour elle. » (19 février)

Olivette : « La GPA prétendument éthique n'est qu'une chimère dangereuse. Les exemples étrangers montrent qu'elle est en vérité un échec : -----1/ Il y a presque toujours une contrepartie financière, même si elle est déguisée sous la forme d'une simple "indemnité" (de l'ordre de 20.000 € en Angleterre) au lieu d'une rémunération formelle. ----- 2/ Elle favorise en fait le recours aux GPA commerciales et non-éthiques, la plupart du temps « low cost », dans des pays où la pratique est peu voire pas encadrée, et où les mères porteuses sont exploitées. En effet, l'encadrement légal restrictif dissuade nombre de mères porteuses et génère une pénurie, poussant les couples à aller à l'étranger, tandis qu'il offre les outils juridiques pour rapatrier sans encombre les enfants ainsi achetés et fabriqués à l'étranger, dans le pays de leurs commanditaires. ----- C'est ainsi que l'Angleterre, souvent citée en exemple pour sa GPA prétendument éthique, est devenue championne du monde des GPA low-cost à l'étranger. » (18 février)

Paticha : « La GPA éthique est une fumisterie !!! Donner en exemple des cas où la mère porteuse serait volontaire et bénévole pour le compte d'une soeur, d'une cousine ou une amie ne peut correspondre qu'à une pratique hyper, hyper, hyper-marginale ! Même

publié par Libé, ça reste de l'enfumage ! Et ça ne correspond en rien à ce que revendique le lobby pro-GPA. » (21 avril)

Momo67 : « Une GPA n'est jamais "éthique" car elle rend l'enfant orphelin de sa mère qui l'a porté dans son ventre pendant 9 mois. Les ventres ne sont pas à louer, on ne dispose pas du corps des autres pour sa propre satisfaction personnelle. Non, la GPA n'est intrinsèquement pas éthique, et elle doit être bannie par la France, pays des droits de l'Homme ! » (16 mars)

Gemini : « La GPA est dans son principe non-éthique, et par conséquent inacceptable, même dans un objectif strictement médical. En outre la GPA n'est pas un traitement médical mais un service marchand de gestation. » (23 mars)

Nicolas-p : « C'est l'argument fallacieux suprême pour essayer de justifier l'injustifiable » (30 avril)

Rémy Mahoudeaux : « la GPA éthique n'existe que dans l'esprit et les discours de ceux qui ne veulent supporter aucun frein à l'assouvissement de leurs désirs. Dans la réalité, c'est toujours sordide » (29 avril)

Tof : « @EOL : Tout comme l'esclavage éthique, la GPA éthique est un leurre, ça n'existe pas ! » (30 avril)

Rémy Mahoudeaux : « Eric Olivier Loïc : la GPA éthique cela n'existe pas : comme le vol, le meurtre, le viol, le trafic de drogue éthique ... » (30 avril)

Illégalité

Manu83 : « Sous prétexte d'une loi européenne, on légaliserait un acte au départ illégal. en gros, je vole un scooter puis je demande l'établissement d'une carte grise. Comme on ne peut me refuser une carte grise puisque je suis le détenteur du scooter, on me l'accorde. Et on valide ainsi mon acte illégal. Ben voyons, voilà une vision bien orientée de ce que doit être la justice. » (27 avril)

Dlemaire : « Le fait accompli de l'illégalité ne peut pas être un principe de loi non plus. C'est une jurisprudence à affiner. » (21 avril)

Diké : « "Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets des causes qu'ils chérissent " Evitez de transgresser la loi et vous n'aurez plus à vous plaindre " » (20 mars)

Inégalité entre les enfants

Lucy : « Il ne s'agit pas de nier l'existence des enfants nés par GPA, de faire comme s'ils n'existaient pas. Et effectivement, la majorité des Français est heureusement favorable à ce qu'ils ne soient pas discriminés. Alors qu'elle ne l'est pas quant à la généralisation de la GPA. Car, comment invoquer le "respect de la dignité de chacun, (la) liberté et (l')égalité", alors que justement, la GPA introduit une inégalité fondamentale entre les enfants, certains ayant droit à une histoire, une filiation bien connue et d'autres non...; certains étant nés naturellement de leur père et mère et d'autres ayant fait l'objet d'un contrat avec des personnes extérieures à la famille... quand les parents auront eu les moyens financiers d'honorer ce genre de contrat... (Porte ouverte à bien des dérives... cf le film "Notre enfant"). » (25 avril)

Crancran : « Depuis des siècles, notre société cherche à faire reconnaître l'égalité hommes / femmes notamment dans la sphère des droits civiques et professionnels. Cela va dans le sens du Bien commun. C'est long et que de souffrance mais c'est en bonne voie. Serions nous assez irresponsables pour recréer une nouvelle inégalité entre des enfants avec père et des enfants sans père? Je ne veux pas être co-responsable de manifestations d'enfants en 2050 qui réclameront le droit d'avoir un père. Même si j'entends bien évidemment la souffrance individuelle des personnes seules ou homosexuelles, cette souffrance ne peut trouver sa réponse dans des lois qui créent une souffrance encore plus grande au niveau de l'ensemble de la société. Prenez l'exemple de la peine de mort: un meurtre vient d'être commis sur un enfant: au nom de la souffrance dramatique des parents, il conviendrait de modifier la loi pour autoriser la peine de mort. Heureusement la loi n'a pas pour but de s'adapter aux intérêts particuliers, aussi sincères soient-ils, mais doit organiser la société pour que le plus petit, le plus vulnérable, l'enfant et la personne en fin de vie, soient protégés et accompagnés. » (20 février)

Kang : « Un enfant qui ne connaît pas son père ou sa mère est un enfant blessé. Souvent la blessure ne se referme jamais, même si l'enfant est adopté par des parents qui l'aiment et qui l'entourent. La loi est là pour protéger les plus faibles. Elle ne peut donc pas autoriser ni tolérer la conception délibérée d'enfants sans père, cela consisterait à autoriser à concevoir délibérément des enfants blessés dès la naissance. Cela serait une violence faite aux enfants. » (18 février)

Pierre Vanpeene : « Les êtres humains, à part les vrais jumeaux homozygotes sont tous différents. Est-ce pour cela qu'ils ne sont pas égaux? La loi doit veiller à ce que tous les enfants aient les mêmes droits à leur naissance, quelque soit leur mode de conception » (21 mars)

Rémy Mahoudeaux : « L'asymétrie entre les enfants privé d'un parent d'un certain sexe et ceux qui disposent d'un père et d'une mère est une inégalité subie par l'enfant. » (8 mars)

Limites (poser des)

Jushua 88 : « Il n'y a pas de discrimination d'ordre sexuelle, il s'agit de légitimité à obtenir des droits dû à sa maladie et à son orientation sexuelle établi par l'ordre naturel. Celui-ci impose des limites fondamentales qui permettent l'équilibre de ce monde et nous préserve du chaos. Et qui donc ne doivent jamais être franchies. Certaines ont déjà été franchies, on a essayé, ça ne fonctionne pas. L'histoire nous montre que si l'on commence à en braver une, toutes les autres le seront aussi par la suite. Et pour cause, ces douaniers de la bioéthique qui ont pour vocation d'assurer le maintien de ces frontières entre ce qui est bon et mauvais pour l'homme n'assumant malheureusement plus leur rôle. On en voit les dérives, cela est train de dégénérer, la tenue même de ce débat nous le prouve. Accorder une égalité qui n'est pas justifié aux une créerai des inégalités pour les autres. Il faudrait peut-être en venir à interdire la PMA et la GPA pour tout le monde » (24 février)

Maman

Diké : « Votre enfant appelle-t-il « Maman « cette femme qu'il voit sur Skype ? Comment lui expliquerez vous sa situation ? » (15 avril)

Marchandisation du corps de la femme

Armelle Manuel : « D'accord à cent pour cent , de deux choses l'une : c'est rémunérateur pour des femmes pauvres "marchandisation d'êtres humains"ou bien c'est gratuit , donc c'est de l'esclavage pour la mère porteuse qui pourrait être contre votre proposition? » (29 avril)

Elifa : « un fléau mercantile. Si on a les yeux ouverts sur les dérives du marché du tourisme sexuel, sur les horreurs du trafic des êtres humains (femmes enfants, jeunes garçons), nul doute que la GPA n'ouvre un nouveau marché aux esclaves. » (16 avril)

Miceh Rezvoy : « Par définition, la GPA est toujours contractualisée. C'est d'ailleurs le premier reproche qu'on peut lui faire : disposer du corps de la mère porteuse et disposer de l'enfant à naître dans un contrat commercial. C'est la marchandisation, assimilable à l'esclavage. Exploitation de la mère porteuse contre rémunération. Utilisation de gamètes également contre rémunération. Conception d'un enfant que la mère porteuse s'engage à abandonner au profit du commanditaire-acquéreur. Précisons qu'il n'y a pas de valeur supra-légale pour un contrat lorsque celui-ci contredit une mesure d'ordre public ce qui est actuellement le cas. Si on ajoute le non respect de la Convention internationale des droits de l'enfant qui porte préjudice à l'enfant objet du marché, la GPA contractuelle est indéfendable. La seule mesure éthique est l'interdiction. » (23 mars)

Tof : « La France doit prendre ses responsabilités afin d'éviter la marchandisation du corps des femmes et des enfants à l'étranger en ne légalisant pas la PMA sans père, en durcissant ses lois pour les GPA réalisées à l'étranger et en menant une action internationale pour l'abolition de la GPA comme l'a promis M. Valls en octobre 2014. » (27 février)

Nicolas-p : « GPA : Nommons les choses : marchandisation du corps et de l'enfant (relier l'humain à une valeur pécuniaire = esclavage). Elle prospère sur la misère du monde. Bientôt cela règnera dans nos démocraties au nom du "droit positif." Comme Mélenchon "le jour ou je verrai une milliardaire porter l'enfant d'une pauvre..." Pas vraiment ce que l'on voit dans le monde(USA/inde/Thaïlande...) Oser parler "d'éthique" quand on monnaie une vie... » (7 mars)

Nf : « Dans une société matérialiste, tout devient marchandise.... » (29 avril)

Maternité éclatée

Elisabeth P : « Il n'y a pas de GPA éthique ! La GPA consiste à éclater la maternité en une succession de prestations : fourniture d'un ovule, grossesse et mise au monde, éducation. Elle ne respecte ni la femme, ni l'enfant. Elle revient à fabriquer un enfant puis à l'abandonner à d'autres. L'enfant devient une marchandise faisant l'objet d'un contrat ». (30 avril)

Monde que nous voulons (Le)

MLupin : « Faire de l'enfant un objet de commercialisation n'est pas acceptable si on veut un monde humaniste. » (28 avril)

Diké : « ce serait l'honneur de la France de poser des limites à toutes ces dérives immorales et mercantiles ! » (26 avril)

Rémy : « Moi non je ne souhaite pas d'un monde pareil » (26 avril)

Outils de production

Diké : « réponse mitigée à ce constat : la GPA est une pratique indigne qui utilise les femmes comme outils de production telles des machines dans un business honteux et immoral .Elle fait effectivement courir des risques à ces femmes mais encore plus à l'enfant qu'elles vont porter pendant neuf mois comme un objet étranger et qu'elles vont abandonner volontairement à sa naissance ! la vie commence in utero , quelles séquelles pour un enfant qui subit cela ! : Il n'y a pas de soins par GPA , il n'y a pas de GPA éthique . » (21 mars)

Principe de non-disponibilité du corps

Sylvie Margottin : « Aucune "fabrication" d'enfant pour sa mise à disposition à autrui n'est éthique. De plus l'utilisation du corps d'une personne est contraire au principe de non disponibilité du corps humain. Le document publié par le collectif pour le respect des personnes est riche pour la réflexion. » (13 avril)

Anne Chareton : « La GPA doit être totalement interdite, car on sait bien que dès qu'une porte est entr'ouverte, des demandes supplémentaires apparaissent, et on aboutit à des dérives qui font d'un petit chemin une autoroute! La France doit rester ferme sur le principe de la non disponibilité du corps humain, en particulier celui de la femme. Elle doit se rappeler l'importance de la grossesse pour la construction et le développement de l'être humain; la relation mère-enfant in utéro est fondamentale dans la construction de la vie relationnelle future de tout être humain. Et l'enfant ne doit pas courir le risque de devenir une marchandise! » (17 février)

Privation de la mère

Willothello : « Je comprends votre désir d'enfant qui est naturel. Je ne doute pas que vous l'aimez et qu'il vous aime. Mais vous avez sciemment fraudé la loi, pour réaliser votre désir. Tous les désirs, même naturels, n'ont pas vocation à être réalisés. Cet enfant, vous l'avez délibérément privé d'une mère, ce qui est très grave. Et voir sa mère, qui ne reconnaît pas être sa mère mais se définit comme mère porteuse, via Skype une fois de temps en temps, ce n'est pas suffisant. Un enfant n'est pas un produit ! Il ne doit pas être commercialisé ! » (15 avril)

Procréer n'est pas un droit

Olivette : « La GPA inquiète de plus en plus à gauche, et plus aucune personnalité de 1er plan de ce côté de l'échiquier ne se risque à porter cette revendication. ----- Et par voie de conséquence, la PMA pour toutes est également de moins en moins soutenue, car beaucoup ont compris que la PMA pour toutes est le dernier marchepied vers la légalisation de la GPA.---- C'est ainsi que G. Biard a écrit fin 2017 dans Charlie Hebdo : ----- «La procréation n'est pas un droit, mais une fonction biologique. (...) L'exiger pour tous au nom de la "justice sociale" comme le revendique Marlène Schiappa est parfaitement absurde.» -- Outre la grande "tradition techno-critique" toujours présente comme motivation, c'est aussi la lutte contre la marchandisation qui gouverne désormais un nombre croissant d'opposants de gauche à la PMA pour toutes. Ceux-ci voient dans cette extension du «droit

à l'enfant» la porte ouverte à la légalisation de la GPA, c'est à dire à un asservissement et une extension du domaine du libre-échange au corps des femmes. »

Revendication d'une minorité

Vivelavie : « La société a besoin de stabilité et de repères solides pour permettre au plus grand nombre de s'épanouir. Les revendications sociétales actuelles ne concernent qu'une infime minorité au détriment de la collectivité. » (16 mars)

Risques biologiques et psychologiques

Satchi : « La prise de risque pour autrui. Le prix d'une GPA devrait inclure le risque de décès à l'accouchement pour la mère porteuse. Il faudrait rajouter une clause au contrat de GPA comme quoi, en cas d'accouchement dramatique s'il faut choisir entre la survie de la MèrePorteuse et celle de l'enfant il faut impérativement privilégier l'enfant car le client a payé d'avance ! Nous voyons bien ici toute l'hypocrisie du terme "Pour autrui" qui se veut altruiste alors qu'il ne s'agit que de commerce. Présentez moi des House-wives de Paris 16e prêtent à porter l'enfant d'un femme Birmane sans utérus ! » (28 mars)

Diké : « La GPA est une situation à hauts risques biologiques et psychologiques pour l'enfant et pour la femme , volontairement créée par intérêt égoïste et mercantile ;cette pratique inhumaine doit être combattue et interdite . » (17 mars)

Risque d'aliénation à la technique

Makardoue : « D'accord. Certains homosexuels refusent de « servir de caution morale » pour justifier la « réification de la femme et de l'enfant ». Pour eux, la question n'est pas celle de l'égalité, mais du risque d'aliénation de l'humain par la technique et ILS NE SONT PAS HOMOPHOBES pour autant !

(Cf. la source jointe : <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2018/01/26/31003-20180126ARTFIG00197-en-tant-qu-homosexuels-il-est-de-notre-devoir-de-prendre-position-contre-la-pma-et-la-gpa.php>) » (27 avril)

Rupture volontaire de filiation

Béatrice MV : «Ce qu'il faut surtout faire, c'est sanctionner lourdement les personnes qui détournent la loi française. Ce propos, sous des aspects de rigueur de professionnel du droit, est tout simplement inacceptable. Comment faire passer quelque chose

d'inacceptable avec des mots du registre du sensible et de l'affect ... La GPA "éthique" est le summum de l'oxymore. Qui dit GPA dit forcément à un moment donné rupture volontaire de la filiation, commerce de gamètes (qui mène forcément à l'eugénisme), privation volontaire de père ou de mère pour l'enfant dans le cas de couples de même sexe et de ce fait nier le rôle spécifique respectif, déperdition de tout historicité d'antécédent médicaux (également dans le domaine psychique), etc, etc etc Qu'une pratique odieuse puisse se pratiquer dans d'autres pays d'Europe ou d'ailleurs ne justifie AUCUNEMENT qu'elle doive se pratiquer en France. » (23 avril)

Sondages

Gramond : « Pour confirmer ce que dit Nicolas-p, concernant la GPA, seuls 34% des Français sont favorables à l'autoriser pour des couples homosexuels. il n'y a donc pas une majorité, car 43% sont totalement contre et le reste ne l'autorise que pour les hétérosexuels. » (26 mars)

Gramond : « Concernant le mariage pour tous, le manque de débat, aggravé par une bienveillance assez marquée de la plupart des médias radio et TV, explique en effet les tensions dans la société sur ces sujets. C'est vraiment dommage, et je pense qu'on n'est pas à la veille d'une amélioration, car les mêmes médias ne disent pas un mot sur les états généraux de la bioéthique, en cours. J'ai même fait une requête auprès du CSA afin que certains chroniqueurs qui disposent d'une tribune quotidienne arrêtent d'afficher leur point de vue partisan, alors même que les états généraux avaient commencé. Après ce matraquage, que le sondage soit favorable, c'est anecdotique. Il y a un déséquilibre évident dans le traitement de l'information et surtout dans les modalités. » (14 mars)

Stéréotype féminin

Yves Darcourt Lézat : « A la solde de marchands d'illusions, des femmes tentent de prendre la transmission de la vie en otage. Au prétexte d'un instinct naturel ! » (27 mars)

Trafic d'enfants

Ollivete : « La proposition est inapplicable car dans la grande majorité des cas, le père commanditaire est le père biologique de l'enfant. En revanche, je suis d'accord sur le fait que la GPA relève entre autres du trafic d'enfants, et qu'y avoir recours à l'étranger est un contournement frauduleux de la prohibition française. La conduite des commanditaires de GPA est donc à double titre répréhensible, et doit donc être sévèrement sanctionnée et privée d'effet, comme l'a demandé le Conseil Constitutionnel dans son arrêt de mai 2013,

relatif à la loi Taubira. ----- Parmi les sanctions parfaitement envisageables on peut citer : ---1/ Le versement d'une amende dissuasive de l'ordre de 50.000€, payable pour l'obtention des papiers permettant de rapatrier l'enfant en France. ---2/ L'interdiction pour le conjoint commanditaire d'être reconnu par l'état civil et d'adopter l'enfant ---3/ La perte de la demi-part fiscale. ---4/ La privation des droits civiques » (27 mars)

Vercingétorix : « Il est sûr que d'empêcher l'expression de ceux qui ne pensent pas comme vous vous donnera l'impression d'avoir raison... N'empêche que quand on ne parle pas pas la novlangue de George Orwell, le trafic d'êtres humains s'appelle de l'esclavage et la GPA est du trafic d'êtres humains. Et malheureusement, certains pays ont commencé de rentrer dans le "meilleur des mondes"... » (19 avril)

Nicolas-p : « Bien juteux comme trafic. Nombreux attendent avec impatience. .. » (13 avril)

Ultralibéralisme

Grenier : « La GPA, c'est le triomphe de l'ultra-libéralisme, dont la France s'honore de lutter contre. Par ailleurs, réponse à un partisan de la GPA qui écrit que les couples homosexuels ont des "enfants normaux" : cela ne se dit plus. J'ai des enfants, et je ne sais pas ce qui m'autoriserait à écrire cela. Naturellement, vous avez des enfants dont nous ne doutons pas un instant qu'ils sont comme tous les autres enfants. C'est à dire avec leur lot de joies, de passions, etc. mais également d'interrogations, d'angoisses, etc. Conçus par GPA, nous pouvons écrire qu'ils auront des questionnements à son sujet. C'est tout. Toute leur vie. Nous ne jugeons pas les enfants naturellement. En revanche, il est permis de dire aux adultes que la GPA n'est pas un mode de conception éthique pour toutes les raisons que vous savez. » (31 mars)

Savasendir : « Autoriser la GPA en France, c'est du pur libéralisme. Permettre à ceux qui ont assez d'argent de se faire fabriquer un enfant par une femme implantée ou pas en ce qui concerne l'ovule à l'aide d'un spermatozoïde du demandeur ou pas. Cela revient à une forme d'insémination artificielle -voyez les vaches- l'enfant qui naît ayant une trajectoire déterminée par une ou un ou (une et un) géniteur(s) fantasmé(s) qui a (ont) pu réaliser leur fantasme grâce à des ressources financières surabondantes. Maintenant, l'hexagone n'est pas une cageDes femmes porteuses qu'une somme d'argent non négligeable sortira de la misère en veux-tu, en voilà.! En somme, la question est sans objet, sauf à ne concerner que le choix moral et pas le droit à la pratique. » (26 mars)

Rémy Mahoudeaux : « Sans aller jusqu'à accepter la GPA que vous présentez comme altruiste, à tort à mon avis, vous avez raison de mettre en évidence le paradoxe des libéraux – libertaires » (4 avril)

Violence faite à l'enfant

Marco : « Priver un enfant de la moitié de sa filiation est en effet une violence qui lui est imposée de manière très égoïste, au prétexte d'un improbable "droit à fonder une famille". » (13 avril)

7.6.2. Pôles d'arguments « pour »

Absence de consensus international (contre la GPA)

Kumodo : « Encore une proposition pour noyer la proposition. Qui peut vraiment croire un instant qu'une telle proposition pourrait avoir un consensus international ? Déjà, les nations ne s'entendent pas pour la paix alors pour des questions médiales, c'est le cadet de leurs soucis. » (30 avril)

Amour (acte / don)

Etienne : « @pauline : Avez vous déjà discuter avec des enfants naît par GPA ? Car dans mon humble expérience ils ne parlent pas de cet arrachement mais plus de l'acte d'amour. » (6 mars)

Muriel Mari : « La GPA est un don d'amour qu'une femme fait envers 1 couple quelqu' soit hétéro, homo, » (19 février)

MarieRJ : « Et pourquoi ne pas tuer ces êtres abjects pendant qu'on y est? Je suis effarée par tant d'extrémisme et si peu de compassion sur les raisons qui motivent les gens à avoir recours à la GPA: donner de l'amour à un enfant. » (3 avril)

Aucun attachement biologique

Maxime D : « Visiblement ce poste a été créé par une personne très mal informée sur la GPA et les différentes manières d'y avoir recours. Dans le cas des GPA éthiques ou contrôlées, la génitrice (ce que vous appelez la "mère biologique") est différente de la gestatrice (la femme qui va porter l'enfant). Bien souvent la génitrice n'est qu'une simple donneuse de gamète et n'a nullement l'intention de devenir mère. La gestatrice ne fait que

porter l'enfant et n'a aucun attachement biologique avec lui (même si bien évidemment dans de nombreux cas, cette personne gardera un contact et un lien avec l'enfant, dans les cas que j'ai pu étudier personnellement, il n'y a malgré tout rien de maternel). Dans le cas où les deux seraient confondues, cela serait grave et pas du tout éthique, le genre de chose que l'on peut voir uniquement dans les pays où la GPA n'est pas contrôlée et purement une affaire d'argent. C'est aussi pour ça qu'il faut légaliser la GPA et surtout la contrôler, une GPA à la française qui se baserait sur un système éthique et non lucratif pour des couples ayant une réelle volonté d'être parents. » (6 avril)

Aucune autre solution

Henri Poupard : « Et que faire pour les femmes infertiles ? Les empêcher à jamais d'avoir un enfant né de leurs gènes ? » (21 avril)

Discrimination

Kumodo : « Qui parle d'un dû d'avoir un enfant par un adulte ? Cet argument est une tentative honteuse discriminatoire. Le fait de refuser à des couples d'avoir accès à des techniques médicales sous prétexte que ces couples seraient de même sexe est discriminatoire. Prétendre que le désir d'un couple homosexuel est différent ou inférieur est discriminatoire. Soit la loi permet l'accès à tous soit elle le refuse pour tous. » (13 avril)

Droit d'avoir un enfant

Sans Nom : « Arrêter de dire que c'est de l'esclavage ou de la marchandisation de la femme, elle ne sont pas obligés de donner leurs corps pour les couples homosexuels et hétérosexuels. C'est elles qui ont acceptés, c'est elles qui ont demandés, c'est elles qui se sont enregistrées en tant que mère porteuse, c'est elles qui décident d'accepter ou de refuser, c'est elles qui décident de prêter leur corps. L'argent qu'ont leur donné ne veut pas dire acheté le bébé ou acheté la femme, ça veut dire payer les vêtements de grossesse, la nourriture, etc. On ne paye pas la mère porteuse pour son utérus. Et de plus il existe la GPA altruiste, où on ne verse pas de l'argent mais elles perçoivent des congés de maternité, etc. Donc cessez d'être naïfs et être fermés. Tout le monde a le droit d'avoir un enfant. » (9 avril)

Patrick : « Avoir des enfants est un droit légitime pour tout humain (un droit mais pas un devoir, il faut aussi respecter les personnes n'en voulant pas, sans leur mettre non plus une quelconque pression sociale). » (2 mars)

Effacement des parents (Pas)

DameLily : « La GPA permet " de connaître ses parents et d'être élevé par eux"(art 7); sans organiser délibérément l'effacement du père ou de la mère génétiques voire des 2. L'enfant à naître ne perd pas en stabilité. » (26 avril)

Rebeccas Leuret : « Pour répondre à certains commentaires, je ne pense pas que ce soit l'absence de PERE qui génère des "enfants blessés", mais l'absence d'un cadre familial stable ! La présence de figures parentales est nécessaire, mais le genre des parents importe peu à mon sens, tant qu'ils sont à même de fournir à l'enfant une cellule familiale solide et aimante. » (19 février)

Egalité des couples

Simonapi : « Il y a inégalité si les couples homme/femme ou femme/femme ou homme/homme ne sont pas égaux. Cette inégalité n'est plus acceptée par l'Etat depuis le mariage pour tous. Il n'y a donc pas d'inégalité pour l'enfant. » (22 février)

Encadrer

Pierre Vanpeene : « Non l'enfant n'est pas une marchandise. Non la femme n'est pas obligée de louer son ventre. Non ce n'est pas le sacre de l'argent roi. La loi sur la GPA doit justement encadrer ce mode de procréation pour éviter ces dérives potentielles. C'est en ne faisant rien en se voilant la face qu'on laisse les dérives s'installer. » (21 mars)

Roberto : « Oui à la gpa encadrée en France. J'ai fait une gpa aux USA avec ma femme et elle s'est bien passée. On a un fils avec nos gènes et nous sommes tous heureux. Notre gestatrice à été super. On garde de bons liens avec elle et sa famille. » (30 avril)

Maxime D : « Comme j'ai pu le dire ailleurs, l'interdiction d'une pratique n'est jamais la solution et n'empêche pas celle-ci d'avoir lieu. L'interdiction mène à une pratique cachée ou à l'étranger et donc soumise aux règles d'ailleurs qui dans ce cas peuvent s'avérer dramatiques et loin de la GPA éthique et altruiste que nous pouvons souhaiter. Encadrer plutôt qu'interdire, poser nos propres lois à la française plutôt que de subir les lois étrangères ou parfois même l'absence de législation... Pour une pratique qui a quand même lieu malgré les interdictions un pays comme la France se doit de l'autoriser mais surtout de l'encadrer au maximum. » (4 avril)

Phil86 : « En fait en refusant toute légifération, les opposants à la GPA préfèrent les GPA sauvages réalisées hors de tout cadre légal. » (19 février)

Phil 86 : « L'interdiction n'empêche rien et favorise précisément le grand n'importe quoi puisqu'elle empêche l'encadrement des pratiques. Il faut au contraire légiférer pour encadrer en fixant des règles claires définissant ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. » (17 février)

CC : « Il faut que les enfants nés par GPA puissent s'exprimer et qu'on cesse d'écouter ceux qui n'ont aucune idée de ce qu'est la stérilité et qui sont persuadés savoir à l'avance ce que peut vivre un enfant dans une famille où il est attendu et aimé! Bien sûre, la GPA doit être strictement encadrée pour éviter l'esclavagisme. Le don d'organe est d'ailleurs justement bien encadré pour éviter le trafic d'organe, alors en quoi le prêt d'utérus serait-il pire que le don? L'encadrement stricte de la GPA tel que c'est fait aux Etats Unis, permet la satisfaction de tout le monde, des mères porteuses qui sont dans une démarche volontaire d'assistance à des couples stériles, des couples stériles qui sont heureux de construire une famille et peut-être leurs enfants si on veut bien leur poser la question! Où sont les insatisfaits si ce n'est parmi les braves gens qui n'aiment pas qu'on suive une autre route qu'eux. » (22 avril)

Loïc Phd : « L'éventuelle remise de l'enfant né d'une GPA à sa mère, à l'adoption ou à des tiers doit s'organiser dans son seul intérêt sous le contrôle d'un juge pour enfants. » (9 avril)

Raphael Vienne : « Non à la prohibition ! La prohibition est bien souvent un remède qui aggrave les maux. Alors qu'une législation d'encadrement peut permettre d'éviter le plus possible les problèmes, les abus, les inégalités du rapport de force, etc... L'argument central contre la légalisation de la GPA et de la PMA étendue serait la crainte de dérives vers la marchandisation du corps humain. Mais celles-ci n'existent par essence, qu'en l'absence de régulation. Quand la GPA se fait sous un contrôle légal qui vérifie au mieux l'intégrité de tous, cela donne une très belle histoire. Il suffit pour cela d'écouter les témoignages d'enfants issus de GPA réussies, qui sont devenus adultes à présent (eh oui, cela fait déjà un bout de temps que cela existe ^^) Malheureusement, sur des sujets tels que la GPA, la PMA, ou l'euthanasie, les politiques au pouvoir, très majoritairement des hommes/blancs/riches/judéo-chrétien/conservateurs, se foutent pas mal de l'avis des français. Alors que eux ont les moyens d'aller à l'étranger le cas échéant... » (29 avril)

Etudes positives

Eric W : « C'est vraiment pénible ces personnes qui prétendent sans aucune preuve que les enfants nés par GPA souffrent ainsi que les femmes qui les ont portés. Et pour cause, toutes les études sur le sujet démontrent le contraire ! Lire par exemple la liste qu'en a faite Karen Busby. » (29 avril)

Eric W : « Je suis toujours sidéré par les tenants de l'apocalypse qui annoncent le pire et n'ont bien sûr aucun élément factuels pour éclairer leur arguments. La première GPA date

de 1984 et plus de 150 000 enfants sont nés ainsi. Mais ce qu'on continue à nous opposer, ce sont des témoignages d'adoption ou de dons de sperme, jamais un seul cas de personnes nés par GPA. Or pourtant les études et les témoignages existent, et montrent qu'il n'y a pas de souci. Lire par exemple les études de Susan Golombok consacrées au sujet depuis une quinzaine d'année. Et pour information AUCUNE étude n'a démontré l'existence des prétendus liens in utero ! Il ne faut pas mélanger interaction et liens ! » (4 mars)

Eric W : « Toutes les études réalisées montrent que la GPA, lorsqu'elle se déroule dans un pays où elle est encadrée légalement, se déroule positivement. » (24 février)

Philippe C : « On assiste malheureusement encore ici à un défilé de préjugés liés à la perception négative qu'on certaines personnes sur l'homosexualité. Les études de Susan Golombok de l'Université de Cambridge ont montré que les enfants de couples homosexuels étaient exactement... comme les autres. Sa conclusion est simple : «La qualité des relations interpersonnelles au sein d'une famille est plus importante pour le développement d'un enfant que la structure dans laquelle il grandit.» Une qualité notamment définie à la lumière de l'implication émotionnelle, d'une présence chaleureuse et d'une bonne communication. Le plus grand défi que rencontreront les enfants nés de PMA/GPA, c'est la stigmatisation qu'ils rencontreront de la part d'une minorité qui estime que ce qu'on appelle désormais "les nouvelles familles" ne doivent pas avoir droit de cité dans notre société. » (13 février)

Fantasmes

Erik W : « Il serait utile de donner des arguments qui repose sur des faits et non sur des fantasmes. Les pays qui ont légalisé la GPA n'ont pas de problème et cela fonctionne. L'argument que les Anglais irait en majorité à l'étranger est totalement démenti par les faits comme on peut le lire dans le rapport 'Surrogacy in the UK: Myth busting and reform' » (4 mars)

Pascal Pailliet : « Délire typique des néo-conservateurs. Apprenez aussi que personne ne commet de délit en faisant une GPA à l'étranger. » (5 avril)

Evelyne Bournez : « Cette proposition se fait tellement l'écho des fantasmes des opposants bien connus sous le nom de l'Impt, que je ne sais par où commencer. 1/ Aucune "traite d'êtres humains" (lol) ni exploitation de la misère des femmes dans le cadre d'une GPA éthique et altruiste 2/ Aucune loi n'interdit d'informer sur ce qui est légal à l'étranger. Je passerai sur le fait que vous refusiez à des enfants de venir en France, uniquement à cause de leur mode de conception. 3/ vouloir emprisonner des parents et les comparer à "des proxénètes ou des clients de prostituées mineures" démontrent à quel point non seulement vous êtes en dehors de toute réalité, mais également à quel point vous méprisez

ces enfants, non nés selon votre unique mode d'emploi.4/ Faire une GPA à l'étranger n'est en rien une pratique illégale dans la mesure où aucune loi ne l'interdit. 5/La gestatrice n'étant pas la mère de l'enfant qu'elle a porté, il va être difficile de lui "rendre". Ceci dit, vous démontrez encore votre mépris pour ces enfants, que vous n'hésitez pas à vouloir séparer de leurs parents aimants. Je passerais sur le fait qu'une PMA ne fabrique en rien un orphelin, pas plus aujourd'hui que depuis 1982 que la PMA existe en France. » (17 mars)

Patric de V-D : « Est-ce de ce monde là que nous voulons ? En tous cas pas votre vision du monde... » (27 avril)

Eric Olivier Loïc : « Chiffon rouge dérisoire tout le monde sait que la réalité est bien différente » (26 avril)

Géniteur/Génitrice

Camille Castellani : « Vous ne comprenez donc pas la différence entre géniteur/génitrice et père/mère ?... Et effectivement la GPA serait une bonne chose pour que les couples d'hommes puisse fonder une famille au vue des difficultés voir l'impossibilité pour eux d'adopter. » (24 avril)

GPA altruiste

Maxime D : « Je suis tout à fait d'accord avec la GPA, une GPA altruiste, contrôlée et non commerciale. Je suis plus dubitatif sur le paragraphe écrit par "Le GML" qui voudrait presque insinuer que des dérives seraient acceptables aux vues des autres dérives dans d'autres domaines... La réponse est non. La GPA peut bénéficier de beaucoup de dérives dans certains pays où parfois elle n'a aucune législation et où le côté commercial fait des ravages... Mais il faut pouvoir se donner les moyens en France d'autoriser une GPA éthique et altruiste avec nos propres règles à la française en se basant en premier lieu sur ce qui se fait de mieux ailleurs. Au Royaume-Uni par exemple où cela est autorisé depuis plus de trente ans, la GPA est gérée par des associations à but non lucratif et les dépenses sont contrôlées afin principalement de rembourser les frais liés à la grossesse de la gestatrice (dite aussi "mère porteuse"). » (4 avril)

Justine Benier : « @ArBi : Si vous voulez vous exprimer sur un sujet, il faudrait que vous commenciez par vous renseigner sur le sujet en question. Dans la GPA altruiste, la mère porteuse n'est pas "jetable", elle a choisi de porter l'enfant d'un autre couple et, dans certains cas, reste en contact avec le couple en question (surtout lorsqu'elle est une amie du couple). Je ne vois pas où vous voyez une "mère cliente". Si la GPA est pour un couple d'hommes, il n'y a pas de mère (à part la mère porteuse) et comme ce n'est PAS la GPA

marchande, il n'y a pas de client et l'enfant n'est pas acheté. Vous n'êtes donc pas renseigné(e) sur le sujet. » (7 mars)

Evelyne Bournez : « Encadrer la #GPA de manière éthique et altruiste est tout-à-fait possible, preuve en est qu'un tel encadrement existe ailleurs. Je ne peux qu'être d'accord avec vous quant au droit des femmes à disposer librement de leur corps, comme bon leur semble. Si une femme désire être gestatrice pour autrui, au nom de quoi devrions-nous lui dénier ce droit, si telle est sa décision ? La gestation est un don de soi que l'on fait, bien loin des fantasmes de certains qui ne se basent que sur les exemples de dérives liées à un mauvais encadrement de cette pratique. Dans les faits, les gestatrices qui témoignent dans le cadre d'une GPA altruiste, expliquent à quel point elles sont fières d'avoir fait ce don. Sans compter le fait, qu'elles restent en contact avec la famille qu'elle ont contribué à former, et ce bien après la venue au monde de l'enfant. Oui à une GPA éthique et altruiste. » (17 mars)

Pascal Paillier : « Dans un pays libre, une femme doit pouvoir faire un don de gestation altruiste si elle le désire. » (1 avril)

GPA contractualisée

Lirienne Calarenne : « Je suis d'accord pour le fait detablir un contrat permettant aux femmes qui le souhaite de prêter leur corps le temps d'une gestation mais je suis contre la rémunération qui pour moi mènerait à une exploitation des femmes les plus pauvres et qui les conduirait à mettre leur santé en danger avec des grossesses à répétition. De plus ça impliquerait que la GPA deviendrait un service réservé à certaines classes sociales. » (17 février)

Soline : « Oui et oui ! Si la GPA était légale en France, je serais mère porteuse. On me l'interdit, "pour mon bien", ou pour celui des femmes en général, j'ai surtout l'impression qu'on nous prend pour des idiots... » (26 février)

GPA éthique

Soline : « Je crois que la GPA peut être éthique à certaines conditions. Les femmes qui le font ne doivent pas être obligées de le faire principalement pour l'argent. D'un autre côté, elles doivent être indemnisées pour le préjudice que constitue nécessairement une grossesse et un accouchement (même quand ils se passent bien). Il ne faut pas interdire à une femme de porter un enfant issu de ses propres ovocytes. Et il faudrait améliorer les techniques de FIV. Aujourd'hui la FIV c'est 70% d'échec, 20% de grossesses multiples (qui elles-mêmes occasionnent 40% de césariennes). Bref une vraie cata. » (20 février)

Richard : « De nombreux opposants nous parlent de la marchandisation du corps de la femme. Cet argument ne tient pas debout. Dans le cadre d'une GPA éthique la femme décide d elle même de faire ce don. Les études le constatent : un enfant élevé par deux Papas sont tout aussi équilibrés. Si la seule famille "valable" était un papa et une maman dans ce cas que faire des enfants de divorcés et des familles recomposées. La GPA doit être légalisée en France. » (18 février)

Pascal Paillier : « Ceux qui se prononcent le plus en défaveur de la GPA n'ont jamais rencontré ou dialogué avec une gestatrice. Alors prenez quelques instants pour écouter des témoignages. <https://www.youtube.com/watch?v=nQfGQNCC6Z4>. La GPA éthique est une réalité, bien loin des horreurs imaginées par ses détracteurs! » (1 avril)

GPA n'est pas de l'esclavage (La)

Kumodo : « @Brigitte Garnier : Vous écrivez "Il faut appeler les choses par leur nom." Oui, il faut nommer les choses par leur véritable dénomination. Sauf, que c'est un abus de langage, de nommer la GPA de l'esclavage. De plus, c'est plus qu'un abus de langage c'est dénaturer et nier la souffrance de millions d'esclaves qui ont subi cette forme dégradante. Puis, l'utilisation de ce terme est une forme idéologique bien basse et un procédé démagogique. » (29 avril)

Kumodo : « Je suis d'accord. Je commence en avoir marre que sous prétexte qu'une personne veut défendre son point de vue, elle utilise n'importe quel argument. NON. Les intervenants doivent rester dans le cadre de la loi. NON, la GPA n'est pas de l'esclavage. L'excès nie gravement à la cause que la personne veut défendre. » (18 avril)

Kumodo : « Texte insultant les millions d'esclaves morts dans les plantations et les mines juste pour utiliser un argument fallacieux afin d'émouvoir les gens : de la démagogie. » (26 avril)

Eric Olivier Loïc : « Dire que la GPA est un esclavage est du ressort du pénal : dénonciation imaginaire de crime contre l'humanité. Vivement la loi contre les fake news et son élargissement ! » (29 avril)

GPA n'est pas la PMA (LA)

(Pas de nom) : « Cet argument selon lequel la GPA est le pendant pour hommes de la PMA est faux. Vous ignorez peut-être que l'écrasante majorité des candidats à la GPA sont des candidates : il s'agit des femmes ayant une infertilité utérine. Pourtant, on ne peut pas dire que la situation actuelle induit une "discrimination" entre les femmes ayant une infertilité utérine et celles ayant une infertilité ovarienne. Il n'y aurait pas non plus de discrimination

hommes/femmes dans le fait que la GPA soit fermée alors que la PMA est étendue à toutes les femmes. La GPA est interdite car la France considère qu'elle est contraire à l'ordre public. Elle est fermée à tout le monde, femmes, hommes, célibataires ou en couple, couple hétéro, couple d'hommes et même...couple de femmes ! Imaginiez un couple de femmes dans lequel une aurait une infertilité utérine et l'autre suivrait un traitement l'empêchant de suivre une grossesse : elle serait dans la même situation que le couple d'hommes et se verrait opposer la même interdiction de recourir à une GPA. De même, imaginez un couple d'hommes dont l'un est trans et a un utérus (je sais que c'est très dur pour certains d'entre vous à qui le simple trans-identité donne de l'urticaire mais imaginez), ce couple pourrait être pris en charge en PMA en France. En somme, ce n'est pas une question de sexe ou de statut ou d'orientation : vous avez besoin d'un don de gamètes? vous pouvez le faire en France; vous avez besoin d'un don de gestation? c'est interdit en France. Dans la GPA, il n'y a ni discrimination entre les couples de même sexe, ni discrimination basée sur le sexe. » (20 février)

Lirienne Calarenne : « La GPA n'est en rien équivalente à la PMA puisque ça implique qu'une personne "prête son corps" pendant 9 mois avec tous les risques que peuvent comporter une grossesse. De plus il n'y a aucune discrimination puisque la GPA est interdite à tous. » (14 février)

Flora : « Il existe une différence fondamentale en termes d'éthique et de droit civil entre la PMA et la GPA: la GPA nécessite le recours (invasif et durable) à une personne tierce, dont les droits doivent impérativement être pris en compte. On ne peut sérieusement dire de même de la PMA. C'est pourquoi PMA et GPA sont deux débats profondément distincts: ouvrir la PMA pour toutes celles qui le souhaitent ne peut pas être mis sur le même plan que la GPA. Il n'y a aucune automaticité entre l'ouverture de l'une et l'ouverture de l'autre. » (14 février)

Michel Herlicoviez : « Oui, il faut différencier la PMA pour les couples hétérosexuels et pour les femmes homosexuelles, de la GPA qui fait appel à une mère porteuse. L'engagement d'une gestatrice à porter un enfant pour une autre, les risques médicaux de toute grossesse et les problèmes posés par l'attachement à l'enfant pendant la grossesse, font que la dimension éthique de la GPA est très différente de celle de la PMA » (2 avril)

Karine C : « Non, j'ai fait une PMA et je suis contre la GPA! ne jetez pas l'un par peur de l'autre! » (29 avril)

Mijy : « Non, pas forcément. Sans compter que, si la GPA pouvait être bien encadrée, et réservée à des personnes non contraintes, ce ne serait pas un mal. » (1^{er} mars)

Philippe C : « GPA et PMA sont deux techniques médicales qui n'ont rien à voir. La PMA existe depuis 30 an en France, la GPA y est interdite. On ne peut donc en aucun cas les lier PS : je crois que ça fait quinze fois que nous argumentons sur ce point. Vous n'avez pas lu les autres contributions ? Faites-le avant de reposer à l'avenir svp ! » (23 février)

Homophobie

Alba : « Arrêtez vos comparaisons fallacieuses, les droits des enfants existent pour quelque chose, et en l'occurrence pas à justifier votre homophobie » (3 avril)

Lirienne Calarrene : « C'est une blague ? Vous avez voté pour le remplacement de l'IVG par l'accouchement sous x pour renflouer le stock d'enfants adoptables. Vous êtes juste pour une GPA forcée et institutionnalisée et pour une société fascisante où règne la misogynie et l'homophobie. » (25 février)

Insulte

Kumodo : « Je suis vraiment outré par ce texte. J'ai visité l'Inde, la Thaïlande et je peux vous garantir que ce ne sont pas des pays pauvres. Je m'insurge contre cette insulte envers ces pays que vous nommez "pays pauvres". Sachez contributeur @laurent que la Thaïlande possède de grandes et modernes cliniques, réputées pour ses soins esthétiques, pour ses médecins compétents et ses installations médicales sont à la pointe de la technologie, que ce pays est un grand exportateur de riz et que personne y meurt de faim. » (9 avril)

Intérêt de l'enfant

Mélanie Forestier : « Dans le débat pour ouvrir la PMA aux couples de femmes et autres, vous prônez à corps et à cris qu'il faut voir en premier l'intérêt de l'enfant. Ici, la situation est la même: l'enfant est né, à l'étranger certes, d'une mère porteuse certes, mais il existe, et comment est-ce qu'il sera le plus heureux? Dans son pays d'origine avec la mère porteuse, qui n'y est pour rien dans le débat et n'a probablement ni les moyens ni la volonté de l'élever? En orphelinat? Ou avec ses parents, qui l'ont voulu, ont prévu son arrivée, en France où on pourra subvenir à ses enfants, l'éduquer? » (19 avril)

Eric Olivier Loïc : « Les enfants doivent effectivement être protégés, mais contre des gens comme vous. Il faut vous rappeler l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui dit : " L'enfant a le droit d'acquiescer une nationalité et le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.". Votre proposition d'enlever un enfant de ses parents légitimes, y compris d'au moins un parent génétique, tombe sous le coup de la Déclaration universelle des Droits de l'homme des Nations Unies signée de 10 décembre 1948. » (27 mars)

Liberté d'agir

Sngsant : « Je ne vois pas pourquoi on imposerait ce jugement de valeur à tous. Bien des gens ne considèrent pas la GPA rémunérée comme indigne. La loi devrait laisser à chacun le droit d'agir suivant sa conception de ce qui est digne ou indigne » (12 avril)

Bmaroy : « Si une transaction ne fait de mal à personne et satisfait les deux parties, on ne voit pas pourquoi il faudrait s'y opposer. » (25 avril)

Mentalités archaïques

Eric : « Il faudrait faire évoluer les lois et les mentalités archaïques en France comme dans de nombreux pays modernes et sérieux pour éviter que tout ne se fasse "sous le manteau" à cause de personnes aigris et à l'esprit fermé... » (22 février)

Mon corps m'appartient

Pascal Paillier : « Dans un pays libre dont le droit défend le principe du "mon corps m'appartient", une femme doit pouvoir être libre de faire un don de gestation altruiste si elle le souhaite. En quoi entraver cette liberté est particulièrement nécessaire pour le bien commun? » (29 mars)

Etienne : « j'aime bcp le paternalisme des opposants sur le corps de femme... euhhh c'est aux femmes et a elle seul de savoir ce qu'elle veut en faire pas a moi ou a une autre femme. » (22 février)

Simonapi : « L'interdiction sous prétexte de marchandisation du corps des femmes est une insulte envers l'intelligence des femmes. Chacune peut décider, en son âme et conscience, ce qui est de la marchandisation ou non à ses yeux. Est ce qu'on interdit aux hommes de se servir de leurs bras pour travailler ? »

« L'interdiction de la prostitution n'a pas protégé les femmes. Au contraire elle les a cantonnées dans l'ombre, les jetant dans la précarité d'une profession non reconnue par l'état. »(22 février)

Morale

Alain M : « La GPA permet l'existence de nouvelles familles. Le reste c'est de la morale de petits bourgeois étriqués. Je suis pour la GPA. » (14 avril)

Vanneau ch : « Bah non!, Je ne vois aucune raison qui oblige au maintien de l'interdiction de PMA ou de GPA. Dans les deux cas, hormis une volonté de "moralisation" sociétale, quel besoin y a-t-il d'empêcher ces actes volontaires ? La loi doit pouvoir évoluer pour ne pas criminaliser ce qui n'a pas vocation à l'être. On pourra bien sûr prendre toutes les précautions d'usage pour permettre aux candidates et candidats de réaliser un choix éclairé, » (10 avril)

Ouverture d'esprit

Aude Madamet : « La GPA devrait être légalisée pour tous les couples qui malheureusement ne peuvent pas avoir d'enfants suite à des problèmes médicaux avérés. Le plus triste c'est que la plupart des gens qui se permettent de juger ou d'interdire la GPA n'ont pas de problèmes d'infertilité et sont très très mal informés. Ayez un peu plus d'ouverture d'esprit et essayer l'espace d'un instant de vous mettre à la place de ces couples qui n'ont que ce seul recours pour créer leur famille et sachez aussi que très souvent les parents intentionnels sont les vrais parents biologiques ... » (27 avril)

KTB : « Personnellement, je suis pour la FIV Plus ainsi que pour la GPA en France même rémunérée à hauteur de ses ressources. La seule chose qui me semble indispensable, c'est de laisser à l'enfant à naître l'entière liberté de connaître toute la vérité quand il le souhaite ainsi que son histoire et ses origines génétiques. Témoignage d'une femme mariée de 45 ans, sans enfant, qui aurait bien aimé être aidé par son Pays pour une FIV Plus (sans anonymat) ou pour une GPA. » (20 avril)

Philippe C : « Ah parce que perdre un parent avec qui on n'a pas de liens génétiques ce n'est pas souffrir ? L'amour n'a rien à voir avec un spermatozoïde ou un ovocyte. Assez d'hypocrisie s'il vous plait. » (3 mars)

Pas de droit à avoir un père et une mère

Lirienne Calarenne : « Donc on interdit l'adoption parce que ça créer une inégalité entre les enfants ? Ainsi que les familles recomposées ? Les familles n'ont aucune obligation d'être similaires. Les enfants d'hétéro sont produit par papa qui baise maman je vois pas en quoi la PMA serait plus choquante à expliquer. Le droit à l'enfant est un homme de paille il n'y a aucun droit à avoir un père et une mère. Et présenter le désir d'enfant des femmes seules et des couples homosexuels comme un caprice est sexiste et homophobe. Les désirs couples hétéros ne sont pas plus légitimes que ceux des autres. Et si vous vous intéressiez réellement à l'anthropologie vous sauriez que notre modèle familial actuel n'a rien d'universel. » (7 mars)

Reconnaissance juridique des enfants

Eric W : « Il y a chez les partisans de la discrimination des enfants nés par GPA une profonde méconnaissance du processus légal de la GPA. Ils confondent tout simplement l'adoption et la GPA. Dans la GPA, il n'y a pas de mère de naissance qui abandonne ses droits. Il y a une femme qui a porté un enfant mais qui n'est ni sa mère biologique (ce n'est pas son ovule) ni sa mère légale. C'est la mère d'intention (celle qui est au départ du projet parental et qui élèvera l'enfant) qui est considéré dès le départ comme la mère légale et qui sera mentionnée sur l'acte de naissance » (24 février)

Jonathan Veaver : « C'est effectivement scandaleux, mais je pense que progressivement tout rentrera dans l'ordre. A chaque nouvelle technologie qui fait débat le même cycle se reproduit : 1) interdiction ; 2) 1er cas autorisé/régulé ; 3) au cas par cas ; 4) régularisation automatique ; 5) acceptation du public (hormis les obscurantistes). Pour la GPA on est au cas pas cas pour l'inst » (21 février)

(Note : pas de nom) : « En fait, pour sortir de ce fatras administratif, il faudrait soit que la Cour de Cassation propose la transcription de l'acte entier (le fera-t-elle? Peut-être si la CEDH venait à condamner la France une 6e fois?). Sinon, il faut que le législateur modifie deux choses dans le Code Civil : 1) la maternité : on doit pouvoir être mère dès la naissance d'un enfant que l'on n'a pas mis au monde (cf la 2e mère lesbienne, la mère via GPA) et 2) la double filiation de même sexe dès la naissance (cf la 2e mère lesbienne et le 2e père GPA). Peut-on avoir l'espoir que le législateur change ces deux points cette année? » (18 février)

Phil86 : « Les enfants nés de gpa doivent être inscrits à l'état civil français indépendamment de leur mode de conception. Les anti gpa se servent des enfants pour punir les parents. C'est odieux. » (16 février)

Philippe C : « Il est bien évidemment faux que les enfants obtiennent d'office la nationalité française au bout de cinq ans : il faut la réclamer, et là l'administration refera blocage » (15 février)

Risques à gérer

Kramec : « Ah le coup des risques... Désolé les anti, ça ne fonctionne pas » (17 mars)

Philippe C : « Il n'y a pas plus de risque que lors d'une grossesse classique. C'est du bourrage de mou » (17 mars)

Soline : « Oui et non... La plupart des grossesses en GPA sont des grossesses obtenues par FIV avec don d'ovocytes. Ces grossesses présentent effectivement un peu plus de risques que les autres (gémellarité, hypertension-pré éclampsie, prématurité-petits poids

de naissance). Il ne sert à rien de le nier. Mais les risques, ça se gère. En informant les patients (de manière loyale et complète), en surveillant plus ceux qui sont à risques, en souscrivant des assurances qui indemnisent en cas de problème... » (19 mars)

Soline : « Si la GPA était légalisée en France, il faudrait s'assurer qu'elle n'est pratiquée que par des femmes à niveau de risque réduit (les médecins peuvent se mettre d'accord sur un profil : limites d'âge, pas de grandes multipares, pas antécédents de grossesse ou accouchement difficile etc). Eviter d'implanter plusieurs embryons (mais cela demande préalablement d'améliorer les techniques de FIV). Et souscrire une assurance pour indemniser la femme ou sa famille au cas où un problème survient. » (21 mars)

Kramec : « 2nième non proposition visant juste à essayer de faire peur mais montrant surtout l'ignorance des anti sur ce qu'est la GPA, les conditions, ce qu'il se passe... » (21 mars)

Soline : « Je suis pour la GPA mais j'avoue que la lourdeur médicale de la FIV avec don d'ovocytes me rebute. Si la GPA était autorisée en France, j'accepterais d'être mère porteuse mais seulement avec mes propres ovocytes, pour échapper à la FIV-DO. Je comprends l'intérêt de la FIV-DO quand les parents d'intention peuvent former un embryon avec leurs gamètes (couple hétéro), mais dans le cas d'un couple d'hommes, ils ne peuvent de toute façon pas former d'embryon. Ca les rassure certainement de dissocier donneuse d'ovocyte et gestatrice, mais pour ces deux femmes, c'est lourd médicalement. Ensuite j'admets que certaines femmes ne réagiraient pas comme moi : elles n'accepteraient pas de porter un embryon issu de leurs propres ovocytes. Je comprends aussi. » (8 mars)

Seule possibilité

Cricri Lajo : « Je vais vous donner un exemple concret. Avec mon conjoint nous avons eu ma fille par FIV en 2014. Et nous avons 3 embryons congelés. 2 ans après la naissance de notre fille, j'ai appris que j'avais un cancer du sein alors que nous voulions avoir notre 2eme enfant. Or, mon oncologue n'est pas favorable pour une 2nde grossesse qui serait un peut être un risque de recidive. Pour moi ma seule possibilité d'agrandir ma famille serait d'avoir recours à une mère porteuse avec nos propres embryons. » (27 février)

Transfert de parentalité

Bibi49000 : « un enfants n'est pas un produite et sa il va bien falloir le comprends ! Quand une PMA ou une GPA faite il y a un transfert de parentalité (=Fonction de parent, notamment sur les plans juridique et socioculturel) pour l'enfant. Si vous considéré que l'enfant est un objet a se moment, c'est qu'il est aussi un objet avant. De même un enfants de couple qui n'ont pas besoin de la PMA ou de la GPA est aussi, salon vous, un objet car

il y a parentalité. Les parents exercent leur parentalité sur l'enfant. Quand à la marchandisation du corps, il n'y a rien sur la GPA qui est éthique. Les seuls qui versent de l'argent sont ceux que tout couple dépense lors d'une grossesse. Alors à moins que nous souillions déjà dans la marchandisation du corps humains en France, je ne vois pas en quoi la GPA est une marchandisation du corps. (sauf cas déplorable dans les pays où la GPA n'est pas qualifiée d'éthique) » (8 mars)

7.7. LES SOURCES ARGUMENTAIRES SUR LA PMA ET LA GPA PAR PROPOSITION QUI LIE LES DEUX THEMES

Les arguments repris ci-dessous sont représentatifs des divers axes développés par les participants. Ces arguments sont repris ci-dessous tels qu'ils ont été postés par des participants à la consultation en ligne organisée par le CCNE.

Proposition de Eric W • 18 février 2018 à 14:16 / 1 022 votes • 128 arguments :

Légalisons la GPA éthique

L'infertilité utérine représente 3% de l'infertilité féminine (source : S.A.R.T, chiffres 2016). Les causes principales par ordre décroissant sont notamment l'hystérectomie (conséquence d'un cancer de l'utérus, d'un cancer de l'endomètre ou d'hémorragie, 70 000 femmes par an en France subissent une ablation de l'utérus et 10% d'entre elles ont moins de 40 ans), le syndrome MRKH (1 femme sur 4500), l'exposition aux Distilbène (DES), certaines formes d'endométriose, le syndrome d'Asherman et la présence de risques médicaux sévères (vitaux) liés à l'état de grossesse.

La seule solution médicale existante est la gestation pour autrui qui inclut la technique de Fécondation In Vitro.

Depuis 1984, année de la première GPA, plus de 80 000 enfants sont nés par cette méthode et plus de 500 études cliniques y ont été consacrées. Elles démontrent un développement psychosocial des enfants équivalent voire supérieur aux autres, une motivation principalement altruiste des gestatrices, et dans la majorité des cas, une transparence totale vis-à-vis des enfants sur l'histoire de leur naissance.

Il existe ainsi une GPA éthique, réalisée dans de bonnes conditions, et avec le consentement de chacun, où tous les droits de tous les protagonistes sont respectés. C'est

celle qui est réalisée dans des pays où cette pratique est encadrée, et où les femmes qui sont volontaires pour porter les enfants d'autrui sont protégées, valorisées et respectées.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/legalisons-la-gpa-ethique>

Pôles d'arguments « contre » :

Elisabeth P : « Il n'y a pas de GPA éthique ! La GPA consiste à éclater la maternité en une succession de prestations : fourniture d'un ovule, grossesse et mise au monde, éducation. Elle ne respecte ni la femme, ni l'enfant. Elle revient à fabriquer un enfant puis à l'abandonner à d'autres. L'enfant devient une marchandise faisant l'objet d'un contrat ». (30 avril)

Pourunmondemeilleur : « Il n'existe pas de GPA éthique! Ce n'est pas parce que la femme est consentante et qu'elle ne se fait pas rémunérer que cela est éthique! » (30 avril)

Marie-Hélène Florentin : « La GPA « éthique » ? En France, on a déjà essayé l'esclavage « éthique » : le code noir a été voulu par Colbert comme un progrès » (30 avril)

Belloboïdormant : « on dit que beaucoup de choses se passent in utero entre la mère et l'enfant, que tant les premiers mois de vie que la vie in utero jouent un rôle fondamental dans le développement psychologique de l'enfant. Il faudrait donc volontairement briser ce lien primordial pour satisfaire le désir d'un couple? » (27 avril)

Philippe Lenumuc : « Au 19ème siècle, certains humanistes opposaient au projet d'abolition de l'esclavage en France, une réglementation pour respectueuse des droits de l'esclave. » (27 avril)

Marion : « Ouvrir la GPA éthique est une fausse bonne idée! LA GPA même non rémunérée fait du corps de la femme une marchandise et un objet. Il y aura bien trop peu de femmes qui vont se porter volontaires. En ouvrant la GPA éthique on va créer une forte demande à laquelle on sera obligée de répondre par la GPA rémunérée. » (25 avril)

Brigitte : « la GPA éthique n'existe pas !!. On ne verra jamais une femme riche portée un enfant pour une femme pauvre sous couvert d'altruisme » (24 avril)

Artemis : « La GPA éthique n'existe pas. Il y aura toujours un contrat, des coûts, des aléas, des changements d'avis etc. Très moche. Et il y aura toujours ce sentiment indicible de la mère qui sent son bébé dans son ventre. C'est ça l'humanité. » (24 avril)

Md : « la GPA, l'esclavage moderne des femmes pauvres ! On ne peut louer un utérus comme on loue des bras... Ceux qui le pensent n'ont certainement jamais été enceinte,

enduré tous les maux et désagréments de la grossesse, et vécu un accouchement... » (24 avril)

Belop : « GPA éthique ??? Guerre "propre", fille de "joie", "jeux" de hasard... quand on se met à maquiller les maux avec des mots pour en adoucir le venin, il faut se méfier. J'ai du mal à percevoir l'éthique d'un business basé sur la fabrication d'usines à bébés... même en respectant les normes ISO. » (23 avril)

FE : « La Gestation Pour Achat, c'est automatique cela n'est pas éthique. » (19 avril)

Miche : « Autoriser la GPA "étique" est similaire à autoriser la peine de mort à condition que la lame du bourreau soit bien aiguisée... Ethique ou pas, la GPA est mauvaise. » (11 avril)

Heliotrope78 : « Ne pas oublier les conséquences pour la 'mère ' porteuse Elles sont à la fois physiques et psychiques. Peu d'études à ce jour... » (10 avril)

Anne Mauviel : « L'enfant né par GPA commence sa vie par une blessure d'abandon. Il tisse des liens avec sa mère porteuse et ensuite, on lui impose de la quitter, absolument inhumain, machiavélique. » (5 avril)

Rémy Mahoudeaux : « Robin des Bois aurait tenté d'inventer le vol éthique (voler les riches pour donner aux pauvres), là il s'agit d'inventer l'esclavage éthique. La prochaine fois, ce sera le meurtre éthique ? » (3 avril)

LittleEtty : « La GPA "gratuite" et "encadré" n'existe pas même dans les pays qui la pratiquent. Cette pratique est extrêmement difficile à encadrer et elle a plutôt une fâcheuse tendance à engendrer des "cas" juridiques complexes et douloureux pour tous. Regardons honnêtement de plus près ce qui se passe aux Etats-Unis par exemple (une loi différente par état ou presque) avant de nous lancer dans la "fabrication" des enfants et le marché des ventres... Par ailleurs, une GPA n'est jamais "gratuite"... Elle ne soigne pas non plus une infertilité réelle ou supposée, elle n'est qu'un moyen détourné de combler un désir d'enfant pour ceux qui peuvent se l'offrir (même dans le cas où se serait notre état "riche" qui prendrait en charge la procédure toute entière). » (2 avril)

Grenier : « La GPA est de l'esclavage. Elle ne peut en aucun cas être éthique, morale. "500 études" ? Ce chiffre est farfelu, sans fondement. "Transparence totale vis-à-vis des enfants sur l'histoire de leur naissance" : mais depuis quand dire les choses suffit ? Les parents sont heureux de l'apprendre. C'est faire fi des conflits de loyauté - atroces - imposés aux enfants, à qui les adultes imposeront une seule réponse, totalement biaisée, de la part de l'enfant : "mais je vous aime, mes chers parents", passant par pertes et profits le questionnement vertigineux de l'enfant sur ses origines. Nier cela, c'est tirer un trait sur plus d'un siècle d'enseignement de pratique de la psychanalyse et de la psychothérapie. Nous ne sommes pas loin d'une espèce de "révisionnisme au sujet de la psychologie". » (31 mars)

Daniel 17 : « Je ne pense pas (je suis très très mesuré dans mon expression) que l'on puisse fabriquer un enfant pour d'autres. Ce n'est pas parce que cela se fait depuis plusieurs années que c'est une bonne chose. La seule solution pour avoir un enfant quand c'est physiologiquement impossible, c'est d'en adopter un (je sais, c'est très difficile). » (25 mars)

Decointet paul : « fort heureusement depuis longtemps, le droit romain est abandonné en France et il est interdit de "commercialiser" un organe humain. En outre la femme "porteuse" du bébé à naître influe sur ce futur bébé (Cf; l'épigénétique) . Elle ne peut donc pas être considérée, fort heureusement pour toutes les mères, comme une "simple incubateur mécanique". » (23 mars)

Antoine : « GPA avec le consentement de chacun ? Et que dire du consentement de l'objet de la transaction : l'enfant ? Cette pratique s'oppose à la convention internationale des droits de l'enfants adoptés par la France en 1989. » (21 mars)

BRossolet : « La #GPA est une utilisation du corps d'une femme (qu'elle soit consentante ou pas), la création d'une fausse filiation de l'enfant qui est arraché (le mot est utilisé à dessein car c'est bien ce qui se passe) des bras de celle qui l'a porté pendant neuf mois avec qui il a eu la relation la plus intime qui soit. Elle est l'objet d'un contrat, donne lieu à une relation mercantile (intermédiaires). Enfin en Grande-Bretagne, où la GPA est « gratuite », il n'y a pas assez de candidates « gestatrices »: en conséquence la plupart des enfants britanniques nés de GPA viennent d'autres pays. La GPA soit disant éthique ne fait que faciliter une pratique indigne de la civilisation. Je propose plutôt l'interdiction Internationale de la GPA comme l'est l'esclavage. » (17 mars)

Michel Rezvoy : « Il n'y a pas de GPA éthique, c'est une fumisterie. D'une manière ou d'une autre, les mères porteuses sont rémunérées ou "indemnisées" sinon elles ne donneraient pas 9 mois de leur vie qui ne sont pas sans risque pour leur santé. A 99,9 % les mères porteuses sont dans la misère et elles ont toute chance d'y rester. Il ne faut pas oublier l'enfant conçu en vue d'être vendu, faisant l'objet d'un contrat, avec un cahier des charges et parfois refusé à la livraison s'il ne correspond pas aux attentes des acquéreurs. Dans les deux cas on peut parler de marchandisation du corps humain, une sorte d'esclavage. » (7 mars)

Pauline : « La GPA sera toujours la mise à disposition de son corps pour d'autres. Même gratuit, c'est un effort de 9 mois, un engagement de toute la personne, dans son psychisme également. Et pour l'enfant, c'est un arrachement, comme en témoignent les enfants adoptés (même s'ils peuvent être heureux après). Ne provoquons pas ces souffrances originelles pour répondre à un désir d'enfant (même très fort et très légitime). On peut vivre heureux sans enfants aussi ! » (6 mars)

Brigitte : « quid des interactions entre la mère et l'enfant pendant 9 mois reconnues par les scientifiques? Quid de cette séparation violente dans son principe entre une mère et son nouveau-né? Quid des angoisses d'abandon qu'aura plus tard cet enfant? Quid du devenir

de cet enfant si un problème survient pendant la grossesse ou à la naissance? Quid si la mère décède en couche? NON à l'esclavagisme! » (3 mars)

Olivette : « Même s'il n'est plus un bien marchand, comme dans les GPA rétribuées, l'enfant n'est serait pas moins transformé en objet.. » (3 mars)

CCADV : « sur les études en "faveur", je note que celles en défaveur ne sont pas citées. Celles de Mark Regnerus par exemple. Je note aussi que ces études ont plusieurs biais : 1) effet boule de neige (snowball effect) bien connu en statistiques : on demande à une association militante de nous trouver des gens y ayant eu recours. C'est un biais statistique 2) les enfants étudiés ne dépassent 16 ans que dans quelques études très rares 3) les chercheurs qui font ces études sont systématiquement des militants gays. 4) des enfants peuvent être épanouis jusqu'à 16-20 ans. » (20 février)

Perrin Jerome : « Un enfant élevé par deux hommes ou par deux femmes reste toujours privé, par l'action humaine d'une partie de son histoire. Priver volontairement un enfant d'une partie de son histoire est une atteinte inacceptable à sa dignité. Quand un enfant perd l'un de ses parents, cette perte est la conséquence d'un accident de la vie. On ne peut pas provoquer volontairement un accident. » (19 février)

JP.Pène : « La GPA est inacceptable du point de vue éthique, car c'est une marchandisation du corps de la femme, donc de sa personne. Le fait que la gestatrice soit valorisée n'y change rien. Par ailleurs avec la GPA il arrive que la gestatrice s'attache à l'enfant qu'elle a porté et la séparation est alors un traumatisme pour elle. » (19 février)

Rosalie : « Il faudrait que la constitution française mentionne que les êtres humains ne peuvent vendre ou prêter ou louer leurs corps. Pour les générations futures, ce serait un signe fort. Une interdiction » (28 avril)

Valérie C : « Il est impensable de penser que la GPA puisse exister. Un être humain n'est pas un produit que l'on peut faire fabriquer moyennant une somme d'argent. Pourquoi vouloir être plus fort que dame Nature. A l'heure où tous les discours convergent vers un respect grandissant de l'environnement, il est impensable de prôner des pratiques totalement contre nature!!! » (5 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Roberto : « Oui à la gpa encadrée en France. J'ai fait une gpa aux USA avec ma femme et elle s'est bien passée. On a un fils avec nos gènes et nous sommes tous heureux. Notre gestatrice à été super. On garde de bons liens avec elle et sa famille. » (30 avril)

Eric W : « C'est vraiment pénible ces personnes qui prétendent sans aucune preuve que les enfants nés par GPA souffrent ainsi que les femmes qui les ont portés. Et pour cause,

toutes les études sur le sujet démontrent le contraire ! Lire par exemple la liste qu'en a faite Karen Busby. » (29 avril)

Aude Madamet : « La GPA devrait être légalisée pour tous les couples qui malheureusement ne peuvent pas avoir d'enfants suite à des problèmes médicaux avérés. Le plus triste c'est que la plupart des gens qui se permettent de juger ou d'interdire la GPA n'ont pas de problèmes d'infertilité et sont très très mal informés. Ayez un peu plus d'ouverture d'esprit et essayer l'espace d'un instant de vous mettre à la place de ces couples qui n'ont que ce seul recours pour créer leur famille et sachez aussi que très souvent les parents intentionnels sont les vrais parents biologiques ... » (27 avril)

Maxime D : « Comme j'ai pu le dire ailleurs, l'interdiction d'une pratique n'est jamais la solution et n'empêche pas celle-ci d'avoir lieu. L'interdiction mène à une pratique cachée ou à l'étranger et donc soumise aux règles d'ailleurs qui dans ce cas peuvent s'avérer dramatiques et loin de la GPA éthique et altruiste que nous pouvons souhaiter. Encadrer plutôt qu'interdire, poser nos propres lois à la française plutôt que de subir les lois étrangères ou parfois même l'absence de législation... Pour une pratique qui a quand même lieu malgré les interdictions un pays comme la France se doit de l'autoriser mais surtout de l'encadrer au maximum. » (4 avril)

Etienne : « @pauline : Avez vous déjà discuter avec des enfants naît par GPA ? Car dans mon humble expérience ils ne parlent pas de cet arrachement mais plus de l'acte d'amour. » (6 mars)

Eric W : « Je suis toujours sidéré par les tenants de l'apocalypse qui annoncent le pire et n'ont bien sûr aucun éléments factuels pour éclairer leur arguments. La première GPA date de 1984 et plus de 150 000 enfants sont nés ainsi. Mais ce qu'on continue à nous opposer, ce sont des témoignages d'adoption ou de dons de sperme, jamais un seul cas de personnes nés par GPA. Or pourtant les études et les témoignages existent, et montrent qu'il n'y a pas de souci. Lire par exemple les études de Susan Golombok consacrées au sujet depuis une quinzaine d'année. Et pour information AUCUNE étude n'a démontré l'existence des prétendus liens in utero ! Il ne faut pas mélanger interaction et liens ! » (4 mars)

Cricri Lajo : « Je vais vous donner un exemple concret. Avec mon conjoint nous avons eu ma fille par FIV en 2014. Et nous avons 3 embryons congelés. 2 ans après la naissance de notre fille, j'ai appris que j'avais un cancer du sein alors que nous voulions avoir notre 2eme enfant. Or, mon oncologue n'est pas favorable pour une 2nde grossesse qui serait un peut être un risque de recidive. Pour moi ma seule possibilité d'agrandir ma famille serait d'avoir recours à une mère porteuse avec nos propres embryons. » (27 février)

Eric W : « Toutes les études réalisées montrent que la GPA, lorsqu'elle se déroule dans un pays où elle est encadrée légalement, se déroule positivement. » (24 février)

Leakcim : « nous sommes dans un monde globalisé ! il faut s'adapter à la réalité. » (23 février)

Etienne : « j'aime bcp le paternalisme des opposants sur le corps de femme... euhhh c'est aux femmes et a elle seul de savoir ce qu'elle veut en faire pas a moi ou a une autre femme. » (22 février)

Soline : « Je crois que la GPA peut être éthique à certaines conditions. Les femmes qui le font ne doivent pas être obligées de le faire principalement pour l'argent. D'un autre côté, elles doivent être indemnisées pour le préjudice que constitue nécessairement une grossesse et un accouchement (même quand ils se passent bien). Il ne faut pas interdire à une femme de porter un enfant issu de ses propres ovocytes. Et il faudrait améliorer les techniques de FIV. Aujourd'hui la FIV c'est 70% d'échec, 20% de grossesses multiples (qui elles-mêmes occasionnent 40% de césariennes). Bref une vraie cata. » (20 février)

Phil86 : « En fait en refusant toute législation, les opposants à la GPA préfèrent les GPA sauvages réalisées hors de tout cadre légal. » (19 février)

Richard : « De nombreux opposants nous parlent de la marchandisation du corps de la femme. Cet argument ne tient pas debout. Dans le cadre d'une GPA éthique la femme décide d'elle-même de faire ce don. Les études le constatent : un enfant élevé par deux Papas sont tout aussi équilibrés. Si la seule famille "valable" était un papa et une maman dans ce cas que faire des enfants de divorcés et des familles recomposées. La GPA doit être légalisée en France. » (18 février)

Phil86 : « Je ne peux que souscrire à votre proposition. Il faut une convention internationale en faveur d'une gpa éthique. » (18 février)

.....

Proposition TOF : 17 février 2018 à 14:47 - modifié le 23 février 2018 à 18:07 / 388 votes • 40 arguments

L'abolition de la GPA est la seule réaction éthique face à cette pratique d'un autre âge.

La GPA est une triple atteinte à la dignité humaine :

- L'enfant est une marchandise
- La femme loue son ventre
- C'est le sacre de l'argent Roi

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/l-abolition-de-la-gpa-est-la-seule-reaction-ethique-face-a-cette-pratique-d-un-autre-age>

Pôles d'arguments « contre » :

Sans Nom : « Arrêter de dire que c'est de l'esclavage ou de la marchandisation de la femme, elle ne sont pas obligés de donner leurs corps pour les couples homosexuels et hétérosexuels. C'est elles qui ont acceptés, c'est elles qui ont demandés, c'est elles qui se sont enregistré en tant que mère porteuse, c'est elles qui décident d'accepter ou de refuser, c'est elles qui décident de prêter leur corps. L'argent qu'ont leur donne ne veut pas dire acheté le bébé ou acheté la femme, ça veut dire payer les vêtements de grossesse, la nourriture, etc. On ne paye pas la mère porteuse pour son utérus. Et de plus il existe la GPA altruiste, où on ne verse pas de l'argent mais elles perçoit des congés de maternité, etc. Donc cessez d'être naïfs et être fermé. Tout le monde à le droit d'avoir un enfant. » (9 avril)

Pascal Paillier : « Dans un pays libre, une femme doit pouvoir faire un don de gestation altruiste si elle le désire. » (1 avril)

Erik W : « Il serait utile de donner des arguments qui repose sur des faits et non sur des fantasmes. Les pays qui ont légalisé la GPA n'ont pas de problème et cela fonctionne. L'argument que les Anglais irait en majorité à l'étranger est totalement démenti par les faits comme on peut le lire dans le rapport 'Surrogacy in the UK: Myth busting and reform' » (4 mars)

Gilles Ronziere : « c'est nier une évolution sociétale inéluctable » (25 février)

Eric : « Il faudrait faire évoluer les lois et les mentalités archaïques en France comme dans de nombreux pays modernes et sérieux pour éviter que tout ne se fasse "sous le manteau " à cause de personnes aigris et à l'esprit fermé... » (22 février)

Simonapi : « L'interdiction sous prétexte de marchandisation du corps des femmes est une insulte envers l'intelligence des femmes. Chacune peut décider, en son âme et conscience, ce qui est de la marchandisation ou non à ses yeux. Est ce qu'on interdit aux hommes de se servir de leurs bras pour travailler ? »

L'interdiction de la prostitution n'a pas protégé les femmes. Au contraire elle les a cantonnées dans l'ombre, les jetant dans la précarité d'une profession non reconnue par l'état. (22 février)

Muriel Mari : « La GPA est un don d'amour qu'une femme fait envers 1 couple quelque soit hétéro, homo, » (19 février)

Phil 86 : « L'interdiction n'empêche rien et favorise précisément le grand n'importe quoi puisqu'elle empêche l'encadrement des pratiques. Il faut au contraire légiférer pour encadrer en fixant des règles claires définissant ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. » (17 février)

Sngsant : « Je ne vois pas pourquoi on imposerait ce jugement de valeur à tous. Bien des gens ne considèrent pas la GPA rémunérée comme indigne. La loi devrait laisser à chacun le droit d'agir suivant sa conception de ce qui est digne ou indigne » (12 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Jaco91 : « NON à la légalisation de la GPA qui est une régression de l'humanité et qui risque de nous amener dans le "pire" des mondes. Elle est contraire au progrès de la société et aux droits fondamentaux de l'Homme (i.e de la Femme et de l'Enfant). Les études scientifiques modernes ont montré à quel point le développement de l'embryon est lié à sa mère et à son père lors de la grossesse (génétique, épigénétique, développement des sens de l'enfant...). » (30 avril)

Xavier : « Les 9 mois que passe l'enfant dans le ventre de sa mère font partie de sa vie. Croyez-vous que l'enfant vive cette période comme un robot déconnecté du reste du monde ? L'enfant, dans le ventre de sa mère, entend par exemple les voix de ses parents et il ressent déjà ce que sera sa vie après sa naissance. La GPA, au-delà d'être un acte tout sauf moderne, écarte l'enfant de sa famille pendant les 9 premiers mois de sa vie. La vie de l'enfant commence 9 mois avant sa naissance. » (22 avril)

Grenier : « La GPA, c'est le triomphe de l'ultra-libéralisme, dont la France s'honore de lutter contre. Par ailleurs, réponse à un partisan de la GPA qui écrit que les couples homosexuels ont des "enfants normaux" : cela ne se dit plus. J'ai des enfants, et je ne sais pas ce qui m'autoriserait à écrire cela. Naturellement, vous avez des enfants dont nous ne doutons pas un instant qu'ils sont comme tous les autres enfants. C'est à dire avec leur lot de joies, de passions, etc. mais également d'interrogations, d'angoisses, etc. Conçus par GPA, nous pouvons écrire qu'ils auront des questionnements à son sujet. C'est tout. Toute leur vie. Nous ne jugeons pas les enfants naturellement. En revanche, il est permis de dire aux adultes que la GPA n'est pas un mode de conception éthique pour toutes les raisons que vous savez. » (31 mars)

Yves Darcourt Lézat : « Les génomiciens soulignent l'importance du microbiote, ce milieu protecteur associé à l'enfant à naître, qui, en cas de GPA, n'est pas donné par la mère. » (30 mars)

Lea : « Pour les enfants, il n'y a rien de mieux que d'être conçu naturellement... Il faudrait développer les naptotechnologies qui aident le couple à avoir des enfants de manière naturelle... »

« La GPA et la PMA pour toutes ne sont pas des avancées sociétales, ce sont des retours en arrière, à l'Antiquité pour la GPA. La GPA sans père c'est nié la filiation de l'enfant, nous regressons. » (9 mars)

Brigitte : « GPA: nombre de questions sont sans réponses: quid des interactions entre la mère et l'enfant pendant 9 mois reconnues par les scientifiques? Quid de cette séparation violente dans son principe entre une mère et son nouveau-né? Quid des angoisses d'abandon qu'aura plus tard cet enfant? Quid du devenir de cet enfant si un problème survient pendant la grossesse ou à la naissance? Quid si la mère décède en couche? NON à l'esclavagisme! » (3 mars)

Joachim : « La médecine doit réaliser sa vocation de soigner. Dans le cadre de la pratique de PMA-GPA, on n'est plus dans la médecine de soin mais le technique médical au service des désirs une minorité d'individus qui veut aller à l'encontre de la loi naturelle. Là il y a une question philosophique et éthique à faire face. » (21 février)

Volovent : « L'esclavage et la colonisation des pays ont eu un temps leurs heures de gloire. De même la Grossesse Pour une Autre qui colonise un ventre et limite une femme à plus de contraintes que pour ses propres enfants par contrat financier, doit être révolu. » (21 février)

Olivette : « La GPA est une nouvelle forme d'esclavage et une pratique contraire aux principes de la dignité humaine et de l'indisponibilité des personnes. Elle doit rester strictement prohibée. Quant à la GPA prétendument éthique, elle n'est qu'un dangereux mirage. La GPA n'a rien à voir avec l'éthique, avec laquelle elle est totalement incompatible. Elle reste intrinsèquement fondée sur: ----1/ Un contrat dont l'objet est un enfant et sa fabrication, en violation du principe d'indisponibilité de la personne. ----2/ Une location d'utérus donc la marchandisation du corps de la femme, en contravention avec le principe d'indisponibilité du corps humain, qui fonde nos lois bioéthiques. ----3/ L'exploitation de la misère de certaines femmes au profit de couples fortunés. ---4/ La chosification de l'enfant, transformé en bien de consommation, que l'on pourrait commander, payer, faire fabriquer puis livrer, voire retourner à la "maison mère" en cas de "défaut". ----5/ L'abandon de l'enfant par sa mère, qui l'a porté pendant 9 mois et mis au monde, en violation de son intérêt sup »

« La GPA prétendument éthique n'est qu'une chimère dangereuse. Les exemples étrangers montrent qu'elle est en vérité un échec : -----1/ Il y a presque toujours une contrepartie financière, même si elle est déguisée sous la forme d'une simple "indemnité" (de l'ordre de 20.000 € en Angleterre) au lieu d'une rémunération formelle. ----- 2/ Elle favorise en fait le recours aux GPA commerciales et non-éthiques, la plupart du temps « low cost », dans des pays où la pratique est peu voire pas encadrée, et où les mères porteuses sont exploitées. En effet, l'encadrement légal restrictif dissuade nombre de mères porteuses et génère une pénurie, poussant les couples à aller à l'étranger, tandis qu'il offre les outils juridiques pour

rapatrier sans encombre les enfants ainsi achetés et fabriqués à l'étranger, dans le pays de leurs commanditaires. ----- C'est ainsi que l'Angleterre, souvent citée en exemple pour sa GPA prétendument éthique, est devenue championne du monde des GPA low-cost à l'étranger. » (18 février)

Ada 72 : « c'est aussi le signe d'une société ultralibérale ! » (17 février)

.....

Proposition : Philippe C • 14 février 2018 / 229 votes • 133 arguments • 3 sources

En finir avec la guérilla administrative de la France contre les enfants nés de GPA

Malgré la Directive Taubira et la condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (ARRÊT MENNESSON C/ FRANCE, ARRÊT LABASSÉE C/ FRANCE DU 26 JUIN 2014), les enfants nés à l'étranger par GPA ont toujours les plus grandes difficultés à obtenir la nationalité française et à être inscrits sur le livret de famille.

Pourtant ils sont français par leur naissance (droit du sang) et sont facilement immatriculés à la Sécurité sociale, ainsi qu'à la Caisse des Allocations Familiales.

La France peut-elle continuer à refuser d'appliquer l'exequatur (convention internationale liant deux pays permettant de rendre exécutoire en France une décision étrangère) sur une simple suspicion de GPA par un agent administratif sous prétexte que leurs parents doivent "assumer ce qu'ils ont fait" ?

Est-il moral de priver des enfants de leurs droits les plus fondamentaux pour punir leurs parents et décourager les candidats à une GPA à l'étranger ?

La France doit privilégier dans tous les cas l'intérêt d'un enfant, et ne pas en faire un apatride.

En complément : la position de l'ADFH sur le sujet :

La situation actuelle revêt un caractère discriminant indiscutable. On ne saurait en effet trier les enfants selon leur mode de conception, en leur reconnaissant, au regard de ce seul fondement, plus ou moins de droits. A l'instar des enfants conçus dans le cadre de l'AMP, ceux nés par GPA doivent bénéficier de la reconnaissance automatique de leur état civil, dès lors que celui-ci a été régulièrement établi dans leur État de naissance. En outre, permettre l'établissement automatique de la filiation des enfants nés, dans le cadre de l'AMP, au sein d'un couple de femmes, tout en maintenant l'interdiction de la

reconnaissance des filiations des enfants nés par GPA, consacrerait alors une discrimination fondée sur le genre des parents.

A lire également un très bon état des lieux réalisé par France TV Info, à consulter dans l'onglet "sources"

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/en-finir-avec-la-guerilla-administrative-de-la-france-contre-les-enfants-nes-de-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Marie-Hélène Florentin : « Quant aux enfants, ils sont déjà reconnus comme n'importe quel enfant né à l'étranger d'une mère étrangère mais d'un père français. » (28 avril)

Manu83 : « ous prétexte d'une loi européenne, on légaliserait un acte au départ illégal. en gros, je vole un scooter puis je demande l'établissement d'une carte grise. Comme on ne peut me refuser une carte grise puisque je suis le détenteur du scooter, on me l'accorde. Et on valide ainsi mon acte illégal. Ben voyons, voilà une vision bien orientée de ce que doit être la justice. » (27 avril)

Dlemaire : « Le fait accompli de l'illégalité ne peut pas être un principe de loi non plus. C'est une jurisprudence à affiner. » (21 avril)

Lumen : « Pas d'accord cela n'en fait pas un apatride, car il a la nationalité du pays où cela s'est pratiqué. » (18 avril)

Wanabix : « Le droit international ne doit pas encadrer une pratique contraire à la dignité humaine. » (15 avril)

Isabé : « Un enfant né de GPA à l'étranger n'est jamais apatride,; sauf erreur de ma part, il a au moins la nationalité de la femme qui l'a porté pendant 9 [mois.!!](#) me semble qu'utiliser cet argument tronqué pour "banaliser" la GPA illégale en France n'est pas intellectuellement honnête . » (11 avril)

Malau : « e quoi parlons-nous ? s'il s'agit de droit de l'enfant, de quel droit ? le premier droit de l'enfant est celui de connaître ses origines = savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va...qu'est-il écrit sur l'état civil ? s'il est né à l'étranger pourquoi dire qu'il est né en France ? le droit à la vérité sur sa naissance... qui apparaît ? il n'y a pas tant discrimination que volonté de clarté » (10 avril)

Diké : « "Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets des causes qu'ils chérissent " Evitez de transgresser la loi et vous n'aurez plus à vous plaindre " » (20 mars)

Boret : « Qu'est-ce que le droit fondamental d'un enfant? N'exister que par contrat? Ou être élevé par la mère qui l'a porté? Il semble assez prouvé depuis de nombreuses années que la gestation n'est pas simplement la croissance d'un enfant dans le sein de sa mère : de vraies relations se tissent déjà. Arracher un enfant à sa mère à la naissance au XXIème siècle... Et transformer une mère en simple gestatrice. Scandaleux. » (19 mars)

Cathy-O : « La proposition est pour le moins fallacieuse car il n'y a plus de guérilla administrative depuis le jugement de la CEDH sur l'affaire Mennesson, et plusieurs jugements de la Cour de Cassation qui ont suivi. Il n'en demeure pas moins que le fait d'aller à l'étranger pour bénéficier d'une GPA est une fraude. » (11 mars)

Leuridan : « Encore la technique du Cheval de Troie. Une fois que les GPA effectuées à l'étranger seraient reconnues, un argument pour les interdire en France tomberait. C'est un peu facile d'invoquer l'intérêt de l'enfant sur les questions d'état civil pour pouvoir ensuite revendiquer le droit de briser le lien d'attachement entre l'enfant in utero et la mère qui le porte pendant 9 mois ! » (25 février)

Olivette : « La CEDH n'a jamais contesté le droit de la France d'interdire la GPA, ni celui de considérer le recours à la GPA à l'étranger comme une fraude, ni celui de vouloir combattre cette fraude. » (21 février)

Valérie C : « Il serait surtout bon de punir les parents qui sont hors la loi! Incroyable de déplacer le débat. D'accord pour protéger l'enfant qui n'a rien demandé mais pénaliser les parents qui ne respectent pas la loi! » (5 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Eric W : « Il y a chez les partisans de la discrimination des enfants nés par GPA une profonde méconnaissance du processus légal de la GPA. Ils confondent tout simplement l'adoption et la GPA. Dans la GPA, il n'y a pas de mère de naissance qui abandonne ses droits. Il y a une femme qui a porté un enfant mais qui n'est ni sa mère biologique (ce n'est pas son ovule) ni sa mère légale. C'est la mère d'intention (celle qui est au départ du projet parental et qui élèvera l'enfant) qui est considéré dès le départ comme la mère légale et qui sera mentionnée sur l'acte de naissance » (24 février)

Jonathan Veaver : « C'est effectivement scandaleux, mais je pense que progressivement tout rentrera dans l'ordre. A chaque nouvelle technologie qui fait débat le même cycle se reproduit : 1) interdiction ; 2) 1er cas autorisé/régulé ; 3) au cas par cas ; 4) régularisation automatique ; 5) acceptation du public (hormis les obscurantistes). Pour la GPA on est au cas pas cas pour l'inst » (21 février)

(Note : pas de nom) : « En fait, pour sortir de ce fatras administratif, il faudrait soit que la Cour de Cassation propose la transcription de l'acte entier (le fera-t-elle? Peut-être si la

CEDH venait à condamner la France une 6e fois?). Sinon, il faut que le législateur modifie deux choses dans le Code Civil : 1) la maternité : on doit pouvoir être mère dès la naissance d'un enfant que l'on n'a pas mis au monde (cf la 2e mère lesbienne, la mère via GPA) et 2) la double filiation de même sexe dès la naissance (cf la 2e mère lesbienne et le 2e père GPA). Peut-on avoir l'espoir que le législateur change ces deux points cette année? » (18 février)

Phil86 : « Les enfants nés de gpa doivent être inscrits à l'état civil français indépendamment de leur mode de conception. Les anti gpa se servent des enfants pour punir les parents. C'est odieux. » (16 février)

Philippe C : « Il est bien évidemment faux que les enfants obtiennent d'office la nationalité française au bout de cinq ans : il faut la réclamer, et là l'administration refera blocage » (15 février)

.....

Proposition : Justine Benier • 21 février 2018 / 152 votes • 42 arguments • 1 source

GPA altruiste

La question de la GPA est plus controversé que celui de la PMA Pour Toutes. En effet, une tierce personne, la mère porteuse, intervient. Des arguments Pour et Contre se tiennent.

Evidemment, quand on regarde l'Inde ou la Thaïlande, on voit que ce ne sont pas des exemples à suivre. Des ces pays-là, il y a beaucoup de trafics en tous genres et ça ne m'étonne pas que la GPA commerciale soit autorisée, même si je suis contre la GPA commerciale.

Maintenant, lorsque l'on se penche vers la GPA altruiste (Australie, Canada, Etats-Unis, Royaume-Uni, etc), on se rend compte que la GPA peut être faite de façon altruiste et peut être très encadrée.

La mère porteuse n'est pas rémunérée, elle est seulement remboursée des frais liés à la grossesse et certains pays fixent une somme maximale (par exemple, 22.000 dollars canadiens au Canada). La mère porteuse doit donc prouver que les frais qu'elle veut se faire rembourser sont bien liés à la grossesse.

Dans certains pays où la GPA altruiste est autorisée, la GPA commerciale est considérée comme un délit (par exemple, en Australie, la GPA commerciale est passible de 2 ans d'emprisonnement et 110.000 dollars d'amende pour les parents d'intention, même s'ils vont à l'étranger) alors que dans d'autres pays, même si seule la GPA altruiste est autorisée,

la GPA commerciale n'est pas un délit. Si des personnes en ont recours, le contrat est nul. Je suis plus pour le fait que la GPA commerciale soit un délit.

En ce qui me concerne, je suis pour la GPA altruiste très encadrée. Je suis pour le fait que chacun puisse faire le choix de fonder ou non une famille.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/gpa-altruiste>

Pôles d'arguments « contre » :

Adèle : « "Altruisme" veut dire rémunérer tous les intermédiaires, sauf la mère porteuse, qui prête son corps pendant 9 mois. » (4 avril)

SophieV : « Eric W: la définition de l'esclave ne concerne pas son absence de salaire, mais le fait que son corps soit la propriété de quelqu'un d'autre. C'est très précisément le cas des enfants nés de GPA, puisque leur existence fait l'objet d'un contrat, et qu'ils sont remis au commanditaire contre paiement (à la mère porteuse ou à la clinique pratiquant l'implantation). Ces enfants sont au sens propre des "marchandises humaines", exactement comme on en voit sur les marchés libyens. L'usage est juste différent. »

« Justine, je crois que vous non plus n'êtes pas très bien renseignée: les britanniques et les australiens peuvent légalement avoir recours à une GPA altruistes, et pourtant ils font partie des nationalités les plus représentées parmi les clients de GPA indienne ou thaïlandaise! Prenez le cas de Gammy, ce bébé trisomique né par GPA en Thaïlande et laissé à la mère porteuse par ses parents d'intention... australiens... » (8 mars)

Noiret : « Nous tournons toujours autour de l'adulte (et ici des adultes) qui décide(nt) de mettre au monde un enfant sans rien lui demander par rapport à ce qu'il en pensera à l'âge de raison. Abandonné il le sera toujours, que ce soit à titre onéreux ou "gratuit". Ne comprend-on pas que chaque être humain a besoin de connaître ses parents, car c'est un sentiment très fort. Je connais des gens dont un ou deux parents sont morts alors qu'ils étaient très jeunes, et qui n'ont donc pas été abandonné, mais ils ont toujours en eux cette blessure, ce deuil non fait et ce manque. On a vu des "mères porteuses altruistes" se faire refuser leur enfant pour x causes et alors les abandonner. Puisque ces lois en sont à traiter des cas marginaux, au nom des possibilités techniques et du concept de liberté et de droit absolus, il faudrait punir d'une pension à vie ceux qui refuseraient un enfant qu'ils ont "commandé" - même si c'est contractuellement spécifié. - Faudra t'il délivrer un certificat d'altruisme ? - 22'000 dollars au Canada ! Mais quels examens les mère subissent-elles dans ce pays pour que ça coût ce prix là en 9 mois ? - Comment l'administration française va t'elle vérifier la gratuité ? » (23 février)

Pôles d'arguments « pour » :

Justine Benier : « @ArBi : Si vous voulez vous exprimer sur un sujet, il faudrait que vous commenciez par vous renseigner sur le sujet en question. Dans la GPA altruiste, la mère porteuse n'est pas "jetable", elle a choisi de porter l'enfant d'un autre couple et, dans certains cas, reste en contact avec le couple en question (surtout lorsqu'elle est une amie du couple). Je ne vois pas où vous voyez une "mère cliente". Si la GPA est pour un couple d'hommes, il n'y a pas de mère (à part la mère porteuse) et comme ce n'est PAS la GPA marchande, il n'y a pas de client et l'enfant n'est pas acheté. Vous n'êtes donc pas renseigné(e) sur le sujet. » (7 mars)

Bibi49000 : « Non mais on croit rêver des fois, en quoi est égoïste de vouloir un enfant ? et que même si c'était le cas, vous n'allez pas aller me faire croire que personne ne le fait par égotisme avec tous les moyens de contraception qui existent on choisit d'avoir un enfant ou non. » (26 février)

.....

Proposition : **Philippe C** • 1 mars 2018 / 113 votes • 25 arguments

Les parents qui ont mis en place une GPA pour avoir un enfant sont-ils des "fraudeurs" ? Non, d'après le Droit français

Si la prohibition de la GPA en France s'applique par des dispositions pénales envers les intermédiaires et les médecins qui y participent, et les parents en cas de simulation ou dissimulation à l'état civil, il faut rappeler que contrairement à ce qui est souvent dit, il n'existe pas de texte législatif qui interdise l'établissement ou la reconnaissance en France de la filiation, y compris par adoption, d'un enfant né à la suite d'une convention de gestation pour autrui.

La loi reste totalement silencieuse sur ce point. C'est ainsi que ce vide législatif interprété à tort par la cour de cassation a été comblé par la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui a condamné la France en juin 2014 pour ne pas avoir reconnu la filiation d'enfants nés par GPA.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/les-parents-qui-ont-mis-en-place-une-gpa-pour-avoir-un-enfant-sont-ils-des-fraudeurs-non-d-apres-le-droit-francais>

Pôles d'arguments « contre » :

Paticha : « Que les textes interdisant la GPA en France soient suffisamment explicites ou pas, là n'est pas la question. La seule question qui nous intéresse dans ce débat est de savoir si la GPA peut être éthique ? La réponse est clairement : NON » (1 avril)

Bache : « En France, il est illégal de mettre en place une GPA. Comment des parents qui sont citoyens français osent aller à l'encontre de la loi de leur pays en allant en mettre une en place à l'étranger? Des personnes qui ouvrent des comptes non déclarés à l'étranger ont été traités avec beaucoup plus de dureté... pourtant il n'y a pas d'enfant en question mais seulement de l'argent... Incompréhensible... » (9 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Mélanie Forestier : « Dans le débat pour ouvrir la PMA aux couples de femmes et autres, vous prônez à corps et à cris qu'il faut voir en premier l'intérêt de l'enfant. Ici, la situation est la même: l'enfant est né, à l'étranger certes, d'une mère porteuse certes, mais il existe, et comment est ce qu'il sera le plus heureux? Dans son pays d'origine avec la mère porteuse, qui n'y est pour rien dans le débat et n'a probablement ni les moyens ni la volonté de l'élever? En orphelinat? Ou avec ses parents, qui l'ont voulu, ont prévu son arrivée, en France où on pourra subvenir à ses enfants, l'éduquer? » (19 avril)

.....

Proposition : **Christophe Salvat • 26 février 2018 / 93 votes • 31 arguments • 0 source**

Pour une réglementation éthique de la GPA en France

La France doit prendre ses responsabilités afin d'éviter la marchandisation du corps des femmes et des enfants à l'étranger.

Emmanuel Macron a été élu sur un ambitieux projet de réformes économiques. Nous sommes nombreux à souhaiter qu'il fasse preuve du même courage en matière sociale, notamment en ce qui concerne le droit des couples de même sexe à fonder une famille.

La réforme de Christiane Taubira de 2013, autorisant le mariage et l'adoption pour tous, a été une étape symbolique importante. Malheureusement, en matière d'adoption, elle reste essentiellement symbolique car les enfants ne sont pratiquement jamais confiés à des couples homosexuels. La procréation médicalement assistée (PMA) et la gestion pour autrui (GPA) sont donc, de fait, les seuls moyens pour les couples de même sexe d'élever

des enfants en France (les adoptions nationales et internationales leur étant de facto fermées). Candidat, Emmanuel Macron a annoncé sa volonté de légaliser la PMA et de maintenir l'interdiction de la GPA, tout en acceptant de régulariser les enfants nés de GPA à l'étranger. Il a été le seul candidat à faire preuve d'autant de progressisme social. Désormais élu, Emmanuel Macron doit aller plus loin et revenir sur sa promesse de ne pas autoriser la GPA en France, au nom du principe même que qu'il défend et qu'une majorité de Français défendent également: le principe selon lequel on ne peut faire de la gestation d'un enfant l'objet d'une transaction marchande. Cela peut paraître paradoxal, mais cela ne l'est pas.

Les opposants de la GPA en France sont nombreux et ils rassemblent, pour diverses raisons, des hommes et des femmes de tout le spectre politique, de l'extrême gauche à l'extrême droite, de la «Manif pour tous» au parti de la France insoumise. Ils sont également bien représentés dans la sphère intellectuelle, notamment par Sylviane Agacinski. Selon ses opposants, la GPA serait assimilable à une marchandisation du corps de la mère et de l'enfant. Elle obligerait la mère porteuse à «vivre séparée de sa famille, dans des endroits dotés de caméras de vidéosurveillance, [à] ne pas avoir des rapports sexuels, [et à] respecter un certain régime alimentaire». Si elles sont avérées, et je ne doute pas qu'elles le soient dans certains pays, ces pratiques sont naturellement abjectes et totalement inacceptables. Mais la GPA, ce n'est pas que cela et il est simplement malhonnête d'insinuer que le Royaume-Uni, le Canada ou les Pays-Bas, pays dans lesquels la GPA éthique est légale, consentent à de telles pratiques et cautionnent le retour de l'esclavagisme moderne. C'est bien mal connaître les valeurs humanistes de nos voisins et amis.

Qu'en est-il vraiment de la GPA éthique ? Si l'on prend, par exemple, le cas du Royaume-Uni, on s'aperçoit tout d'abord que, contrairement à une idée reçue, il n'y a pas de contrat entre la mère porteuse et les futurs parents. Dans un certain nombre de cas, la mère porteuse est d'ailleurs une sœur, une cousine ou une amie qui souhaite rendre service à ceux qu'elle aime. Dans tous les cas, c'est toujours la femme qui projette de porter l'enfant qui choisit les parents d'accueil. L'organisme en charge de «former» et d'encadrer les mères porteuses aussi bien que les parents d'accueil insiste sur l'importance de garder le contact avec la mère de gestation, et il n'est pas rare qu'elle soit également considérée par l'enfant comme un membre de la famille à part entière. La mère porteuse n'est pas payée mais elle est dédommée pour ses frais et le soin qu'elle a pris du bébé à naître. On est donc très loin du cauchemar décrit par les opposants de la GPA.

Personne ne saurait contester, cependant, que la GPA pose un certain nombre de problèmes éthiques, y compris dans sa forme la plus acceptable. Trois questions méritent notamment d'être posées : celle de la «marchandisation» du corps humain, celle de la nature de la parenté, et celle de l'intérêt de l'enfant. Il est important et urgent de débattre de ces problèmes en France. A défaut d'autres solutions, les couples de même sexe se tournent – à leur corps défendant – vers les seules options qui leur sont actuellement

ouvertes, y compris vers la GPA marchande. La GPA éthique, telle qu'elle se pratique au Royaume-Uni, n'est accessible qu'aux seuls citoyens du pays en question. Refuser tout débat et toute réglementation sur la GPA éthique oblige les couples à s'orienter vers des pays aux pratiques moins encadrées.

Les opposants de la GPA portent donc une lourde responsabilité dans les épreuves des mères porteuses qu'ils condamnent si bien. L'enfer est, comme le dit l'adage, pavé de bonnes intentions.

La France ne peut pas se cacher plus longtemps derrière ses bons sentiments. Il est temps qu'elle prenne ses responsabilités et qu'elle s'ouvre enfin à la réalité du monde.

Christophe Salvat, chercheur CNRS, Centre Gilles Gaston Granger, Aix-en-Provence

Tribune publiée dans Libération, 24 mai 2017

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/pour-une-reglementation-ethique-de-la-gpa-en-france>

Pôles d'arguments « contre » :

Paticha : « La GPA éthique est une fumisterie !!! Donner en exemple des cas où la mère porteuse serait volontaire et bénévole pour le compte d'une soeur, d'une cousine ou une amie ne peut correspondre qu'à une pratique hyper, hyper, hyper-marginale ! Même publié par Libé, ça reste de l'enfumage ! Et ça ne correspond en rien à ce que revendique le lobby pro-GPA. » (21 avril)

Momo67 : « Une GPA n'est jamais "éthique" car elle rend l'enfant orphelin de sa mère qui l'a porté dans son ventre pendant 9 mois. Les ventres ne sont pas à louer, on ne dispose pas du corps des autres pour sa propre satisfaction personnelle. Non, la GPA n'est intrinsèquement pas éthique, et elle doit être bannie par la France, pays des droits de l'Homme ! » (16 mars)

Tof : « La France doit prendre ses responsabilités afin d'éviter la marchandisation du corps des femmes et des enfants à l'étranger en ne légalisant pas la PMA sans père, en durcissant ses lois pour les GPA réalisées à l'étranger et en menant une action internationale pour l'abolition de la GPA comme l'a promis M. Valls en octobre 2014. » (27 février)

Pôles d'arguments « pour » :

Soline : « Oui et oui ! Si la GPA était légale en France, je serais mère porteuse. On me l'interdit, "pour mon bien", ou pour celui des femmes en général, j'ai surtout l'impression qu'on nous prend pour des idiots... » (26 février)

.....

Proposition : Eric Olivier Loïc • 18 avril 2018 / 58 votes • 50 arguments

Punir en pénal ceux qui déclarent que la GPA est un esclavage

La dénonciation imaginaire de crime est punie en France au pénal.

C'est pourquoi, il faut saisir la justice pour tous ceux qui disent que la GPA est un esclavage, qui est reconnu comme crime contre l'humanité.

Pour rappel, des pays comme les USA, le Canada, la Grande-Bretagne et l'Espagne, quatre grandes démocraties, ont des législations permettant la GPA.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/punir-en-penal-ceux-qui-declarent-que-la-gpa-est-un-esclavage>

Pôles d'arguments « contre » :

Alexus : « Libre à vous Kumodo de ne pas vouloir essayer de comprendre ce que nous sommes nombreux à essayer d'expliquer depuis des semaines et vous imaginer qu'on dévalorise les souffrances des esclaves morts de manière odieuse... Je reprend dans une dernière tentative, un extrait du comité d'éthique dans son avis du 15 juin 2017, « Si les éléments et produits du corps humain peuvent, dans certaines conditions, faire l'objet d'un don, la personne humaine ne peut plus, depuis l'abolition de l'esclavage, être l'objet d'un contrat. Dans le contrat de GPA, le corps et la personne de l'enfant sont dans une position d'objet du contrat, incompatible avec les principes généraux du droit » (p. 34). " Vous voyez, l'allusion à l'esclavage qu'ils font eux mêmes est claire. Allez- vous avec Eric OL les poursuivre en justice eux aussi ? La proposition ci-dessus est une totale provocation. » (25 avril)

Julien Despaux : « Parler d'esclavage pour la GPA n'est pas une calomnie ou une injure, c'est une opinion défendable. Votre raisonnement sous-entend la chose suivante: ce que permet la loi n'est plus contestable publiquement... donc on l'érige en absolu. » (29 avril)

Vercingétorix : « Il est sûr que d'empêcher l'expression de ceux qui ne pensent pas comme vous vous donnera l'impression d'avoir raison... N'empêche que quand on ne parle pas pas la novlangue de George Orwell, le trafic d'êtres humains s'appelle de l'esclavage et la GPA est du trafic d'êtres humains. Et malheureusement, certains pays ont commencé de rentrer dans le "meilleur des mondes"... » (19 avril)

Diké : « avis 126 CCNE juin 2017 : "En conclusion, le CCNE reste attaché aux principes qui justifient la prohibition de la GPA, principes invoqués par le législateur : respect de la personne humaine, refus de l'exploitation de la femme, refus de la réification de l'enfant, indisponibilité du corps humain et de la personne humaine. Estimant qu'il ne peut donc y avoir de GPA éthique, le CCNE souhaite le maintien et le renforcement de sa prohibition, quelles que soient les motivations, médicales ou sociétales, des demandeurs." » (19 avril)

Rémy Mahoudeaux : « Un représentant du lobby LGBT souhaite pénaliser ce qu'il prend pour une dissidence. Les régimes totalitaires hésitent parfois entre pénalisation et psychiatrisation de ceux dont la pensée n'est pas orthodoxe. C'est le retour du délit d'opinion. Le code pénal Français ne dénonce pas explicitement la GPA comme un esclavage. Je le regrette personnellement et souhaiterais qu'il se dote d'une compétence universelle en la matière. Parce que la GPA est un triple esclavage (i) les ovocytes sont acquis (réduction de l'humain à un objet de contrat) (ii) la mère porteuse voit sa liberté et son autonomie réduite, que ce soit par contrat n'y change rien (iii) l'enfant est l'objet d'un contrat et d'une livraison - la réification en fait un élément de patrimoine. Alors peut-être que demain un législateur fou votera la création d'un délit d'assimilation de la GPA à l'esclavage, mais le réel, ce fasciste, ne changera pas. Les chats restent des chats et des femmes pauvres vendront qui des ovocytes, qui 9 mois de leur vie et leur santé et leur liberté, et c'est de l'esclavage. Puis vendront leur bébé. Parler de grande démocratie avec les USA ? Je tousse : la peine de mort y subsiste, la dernière finale des élections présidentielles, c'était Trump / Clinton : peut mieux faire. Mais nos 3 dernières finales n'ont pas fait mieux. » (19 avril)

nicolas-p : « DEFINITION de L'ESCLAVAGE: "L'esclavage est la condition d'un individu privé de sa liberté, qui devient la propriété, exploitable et négociable comme un bien matériel, d'une autre personne". la GPA est l'utilisation du corps de la femme (avec son accord) pour produire un enfant avec un contrat (monnayable) donc correspond parfaitement à de l'esclavage pour l'enfant car il est un enfant "objet" donnable ou échangeable même gratuitement. vous mentir à vous même ne changera pas la réalité des faits. » (18 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Kumodo : « @Brigitte Garnier : Vous écrivez "Il faut appeler les choses par leur nom." Oui, il faut nommer les choses par leur véritable dénomination. Sauf, que c'est un abus de

langage, de nommer la GPA de l'esclavage. De plus, c'est plus qu'un abus de langage c'est dénaturer et nier la souffrance de millions d'esclaves qui ont subi cette forme dégradante. Puis, l'utilisation de ce terme est une forme idéologique bien basse et un procédé démagogique. » (29 avril)

Kumodo : « Je suis d'accord. Je commence en avoir marre que sous prétexte qu'une personne veut défendre son point de vue, elle utilise n'importe quel argument. NON. Les intervenants doivent rester dans le cadre de la loi. NON, la GPA n'est pas de l'esclavage. L'excès nie gravement à la cause que la personne veut défendre. » (18 avril)

.....

Proposition : Alain M • 14 avril 2018 / 50 votes • 31 arguments • 0 source

Témoignage : mon enfant est né par GPA

Je m'appelle Alain M. Mon partenaire et moi nous sommes ensemble depuis 15 ans et quelques.

Nous avons pu nous marier grâce aux lois Taubira, ce qui a représenté pour nous une avancée phénoménale dans nos vies : notre relation a enfin été reconnue par l'Etat, nous payons moins d'impôts, et nous pouvons nous protéger l'un l'autre en cas de coup dur.

Nous avons voulu adopter mais les démarches entreprises nous ont vite menées à des impasses. En France et même ailleurs dans le monde, on ne veut pas donner d'enfant à un couple de même sexe français. C'est injuste mais c'est comme ça.

Alors nous avons fait une GPA aux USA. Nous avons rencontré un avocat et une clinique spécialisée lors d'un premier déplacement. Puis nous avons réuni les fonds nécessaires - pour ceux que ça intéresse, le prix d'un deux pièces, le prix de notre labeur à deux. Nous avons choisi la donneuse d'ovule que nous n'avons pas pu rencontrer, et surtout la mère porteuse, que nous avons rencontré avec sa famille avant de nous décider.

Notre enfant est né deux ans après le début de notre démarche. C'est un enfant merveilleux, un petit bonheur au quotidien. Il est en parfaite santé, il rit, il joue, il court, comme n'importe quel autre enfant. Pour moi ce n'est pas un enfant différent des autres.

Nous avons gardé des liens suivis avec la mère porteuse. Nous faisons à chaque occasion un skype avec elle : anniversaires, fêtes nationales, Pâques, Noël, Nouvel an etc pour garder des liens. Son père nous a dit qu'on faisait maintenant partie de sa famille, une grande famille à l'américaine. Nous retournons cet été aux USA les revoir tous. Elle serait très étonnée qu'on lui dise qu'elle s'est vendue pour de l'argent, qu'elle est une esclave :

elle a un bon job, elle voulait aider à fonder une famille, avoir un autre enfant qu'elle nous confierait pour l'élever.

Notre enfant a la double nationalité franco-américaine. Il est inscrit sur notre sécurité sociale et sur notre livret de famille. Il va à la maternelle, la directrice est au courant, la maîtresse est au courant, les autres parents ont vite compris que notre petit avait deux pères. Nous n'avons subi aucune animosité, aucune réflexion. C'est le petit chouchou de ses tantes, de ses grands-parents, et de tous nos amis. Nous avons prévu de tout lui expliquer dès qu'il sera en âge de comprendre. Nous lui dirons aussi que nous l'avons voulu très fort, que nous l'aimons infiniment, et même plus encore.

Ce que j'ai lu ici à droite et à gauche ne correspond pas à la réalité d'une GPA, mais à des prises de positions qui sont de l'ordre d'une morale passéiste et de la peur de ce qu'on ne connaît pas. Je ne crois pas qu'on va nous démarier, nous attaquer en justice, nous prendre notre enfant, nous donner une amende et autres fadaïses.

Ce qui est dit sur ce forum n'est pas important en définitive. Ce qui l'est, c'est ce que nous vivons au quotidien dans la vraie vie de tous les jours : c'est une vie comme n'importe quelle autre famille. Notre enfant a juste la chance d'avoir une autre famille aux US, et un passeport américain qui lui ouvrira la possibilité de faire ses études et de vivre en Europe ou aux US quand il sera grand.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/temoignage-mon-enfant-est-ne-par-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Chapelet : « Le couple homo sexuel peut exister, mais je trouve regrettable que votre 1er argument de cet amour soit exprimé par le gain de l'impôt. Il e semble que votre amour peut être accepté mais pas reconnu car seul l'amour véritable de procréation est l'amour entre un homme et une femme. La société se doit d'accepter votre état avec bienveillance mais il ne peut être reconnu dans le mariage car le seul couple possible pour avoir un enfant est celui d'un homme et d'une femme. Vous avez acheté un enfant. Cet enfant maintenant, il est là et je suis certain que vous l'aimez. Cependant de quel droit lui avez-vous ôté le droit d'avoir une mère ? C'est son droit à lui que vous auriez dû préserver et votre désir marchand d'un enfant. Lorsque votre enfant sera en âge adulte de comprendre sa conception et qu'il voudra connaître sa mère que ferez-vous ? Comment vivra-t-il cette angoisse et comment il analysera votre acte d'achat à l'étranger ? Je vous rappelle que légalement le corps humain est hors patrimonialité. » (30 avril)

HYG : « Les enfants s'adaptent toujours, qu'ils soient adoptés, nés de GPA, que leurs parents soient divorcés, ils sont aimés et aiment en retour, heureux. Cependant quand il s'agit de leurs origines, les enfants se posent des questions sur leur conception. D'où, de qui viennent-ils ? Comprendre qu'on est issu d'un contrat de location d'utérus ou d'un viol n'est pas toujours pris avec indifférence. Je souhaite juste que dans nos décisions, on n'impose pas aux enfants des incertitudes et des inconnues dès leur naissance. Cela dit, si je puis me permettre j'ai l'impression que votre témoignage ouvre aussi la porte à des questionnements liés à la multiplicité des parents... » (20 avril)

Leuridan : « Puisque cette situation semble établie depuis un moment semble-t-il, je souhaite que les choses se passent au mieux pour vous et votre enfant, y compris quand il grandira. Je continue néanmoins de trouver choquant d'avoir donné jour à un enfant de cette manière, en le séparant délibérément de sa mère, même si - heureusement - un lien par skype est maintenu. » (16 avril)

Willothello : « Je comprends votre désir d'enfant qui est naturel. Je ne doute pas que vous l'aimiez et qu'il vous aime. Mais vous avez sciemment fraudé la loi, pour réaliser votre désir. Tous les désirs, même naturels, n'ont pas vocation à être réalisés. Cet enfant, vous l'avez délibérément privé d'une mère, ce qui est très grave. Et voir sa mère, qui ne reconnaît pas être sa mère mais se définit comme mère porteuse, via Skype une fois de temps en temps, ce n'est pas suffisant. Un enfant n'est pas un produit ! Il ne doit pas être commercialisé ! » (15 avril)

Yves Darcourt Lézat : « Rédigé à titre anonyme, comme rappelé par Nicolas-P, votre témoignage engage plus votre cause que vous même. Si ce n'était la tonalité du propos, l'intention de sincérité qui s'y exprime, le soin de l'écriture, le fait que des proches aux USA ont fait la même démarche, j'irais contre votre témoignage. Je reste donc sur la réserve du « mitigé ». Si sensible soit cette question, on ne peut l'évacuer en la psychologisant par des « success stories ». Il s'agit d'une question de société débattue par ailleurs, pas seulement d'une affaire intime. Évacuer ce dilemme relève d'une violence. Dur sur les problèmes (de société), respect des personnes. » (15 avril)

Diké : « Votre enfant appelle-t-il « Maman « cette femme qu'il voit sur Skype ? Comment lui expliquerez vous sa situation ? » (15 avril)

Nicolas-p : « Après excusez-moi d'être plus que septique sur la véracité des faits (ce n'est pas pour heurter) mais de manière "anonyme sur un forum" je peux moi même créer de toute pièce en 2 min chrono un "témoignage" à l'inverse total du votre sans aucune possibilité de vérifier les dires pour engager l'opinion sur du compassionnel. Technique éprouvée depuis que le net existe pour faire infléchir dans son sens (avis positifs ou négatifs fallacieux à foison..sur le net). la validité et surtout la véracité de tels témoignages est plus que sujet à caution... @MFZ: si tant est qu'il soit vrai et non monté de toute pièce... »

« Je suis parfaitement contre ce que vous fait Avec tous les arguments déjà évoqués. Oui c'est une exploitation humaine. Une négation de la chance d'avoir un PÈRE et une MÈRE. Néanmoins je souhaite tout le bonheur possible à cet enfant et vous même dans une situation ou il en souffrira je pense et en cela c'est triste, vraiment très triste. » (14 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Eric Olivier Loïc : « Je rejoins totalement ce témoignage, ayant moi-même fait appel à la GPA pour fonder ma famille. Ce que nous voulons c'est le bonheur de nos enfants, et nous ferons tout pour eux - y compris nous défendre contre ceux qui au nom d'une idéologie ultra-réactionnaire veulent rétablir une ségrégation liée à l'orientation sexuelle. Vivement une loi anti-stigmatisation pour faire taire la haine. » (16 avril)

Pôles d'arguments « inclassables » :

Kumodo : « Je vote mitigé. Bien sûr c'est une belle histoire, tant mieux pour vous. Si vous avez l'opportunité de rester aux États-Unis, c'est parfait pour vous. Personnellement je préfère rester dans la République Française, continuer à visiter mes parents, ma famille, même si je m'absente souvent de la France, j'ai toujours plaisir à revenir dans mon pays. Sur, je suis content pour vous. Cependant, votre histoire est inapplicable en France car la GPA y est interdite. A chaque pays a trouver ses solutions conformément à ses principes : les valeurs de la République et la laïcité. » (15 avril)

Gramond : « Je suis opposé à la GPA, mais je ne peux pas contredire votre vécu. D'ailleurs, je n'ai pas à vous juger. Sur ce forum, j'ai longuement expliqué pourquoi je suis contre l'élargissement de l'accès aux techniques de procréation. Je ne change pas une virgule, même après avoir lu votre proposition. Juste un mot : j'espère que votre amour ne sera pas un étouffoir. » (14 avril)

.....

Proposition : Tof • 23 février 2018 / 140 votes • 23 arguments

L'éthique de la GPA consiste a l'abolir

Je reporte cette proposition abusivement supprimée.

La GPA est une triple atteinte à la dignité humaine :- L'enfant est une marchandise- La femme loue son ventre- C'est le sacre de l'argent Roi

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/l-ethique-de-la-gpa-consiste-a-l-abolit>

Pôles d'arguments « contre » :

Pascal Paillier : « Dans un pays libre dont le droit défend le principe du "mon corps m'appartient", une femme doit pouvoir être libre de faire un don de gestation altruiste si elle le souhaite. En quoi entraver cette liberté est particulièrement nécessaire pour le bien commun? » (29 mars)

Pierre Vanpeene : « Non l'enfant n'est pas une marchandise. Non la femme n'est pas obligée de louer son ventre. Non ce n'est pas le sacre de l'argent roi. La loi sur la GPA doit justement encadrer ce mode de procréation pour éviter ces dérives potentielles. C'est en ne faisant rien en se voilant la face qu'on laisse les dérives s'installer. » (21 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Sylvie Margottin : « Aucune "fabrication" d'enfant pour sa mise à disposition à autrui n'est éthique. De plus l'utilisation du corps d'une personne est contraire au principe de non disponibilité du corps humain. Le document publié par le collectif pour le respect des personnes est riche pour la réflexion. » (13 avril)

Clém75 : « @Pascal Pailler, 29/03 : mon corps ne m'appartient pas dans le même sens que mon ordinateur m'appartient, puisque mon corps est constitutif de moi-même. On ne dit pas "je suis venu te voir et j'ai pris mon corps avec moi". Ou encore, une atteinte physique au corps est une atteinte à la personne ("arrête de frapper mon corps, ça fait mal à mon corps"). Par exemple, je n'ai pas le droit de vendre mon corps, en vendant des organes ou en me vendant comme esclave. Et de plus, il ne s'agit pas ici seulement du corps de la femme, mais de celui de l'enfant (et de la relation importante mère-enfant qui se crée pendant la grossesse). » (7 avril)

.....

Proposition : Vercingétorix • 21 février 2018 / 202 votes • 23 arguments • 0 source

Pour une pénalisation effective de la GPA à l'étranger.

La GPA étant du trafic d'êtres humains, ceux qui y ont recours à l'étranger (couples hétéro ou homo) devraient être lourdement condamnés à leur retour en France et le bébé rendu obligatoirement à sa mère biologique.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/pour-une-penalisation-effective-de-la-gpa-a-l-etranger>

Pôles d'arguments « contre » :

Loïc Phd : « L'éventuelle remise de l'enfant né d'une GPA à sa mère, à l'adoption ou à des tiers doit s'organiser dans son seul intérêt sous le contrôle d'un juge pour enfants. » (9 avril)

Maxime D : « Visiblement ce poste a été créé par une personne très mal informée sur la GPA et les différentes manières d'y avoir recours. Dans le cas des GPA éthiques ou contrôlées, la génitrice (ce que vous appelez la "mère biologique") est différente de la gestatrice (la femme qui va porter l'enfant). Bien souvent la génitrice n'est qu'une simple donneuse de gamète et n'a nullement l'intention de devenir mère. La gestatrice ne fait que porter l'enfant et n'a aucun attachement biologique avec lui (même si bien évidemment dans de nombreux cas, cette personne gardera un contact et un lien avec l'enfant, dans les cas que j'ai pu étudier personnellement, il n'y a malgré tout rien de maternel). Dans le cas où les deux seraient confondues, cela serait grave et pas du tout éthique, le genre de chose que l'on peut voir uniquement dans les pays où la GPA n'est pas contrôlée et purement une affaire d'argent. C'est aussi pour ça qu'il faut légaliser la GPA et surtout la contrôler, une GPA à la française qui se baserait sur un système éthique et non lucratif pour des couples ayant une réelle volonté d'être parents. » (6 avril)

MarieRJ : « Et pourquoi ne pas tuer ces êtres abjects pendant qu'on y est? Je suis effarée par tant d'extrémisme et si peu de compassion sur les raisons qui motivent les gens à avoir recours à la GPA: donner de l'amour à un enfant. » (3 avril)

Philippe C : « Proposition déjà exprimée ici. Au fait, c'est qui la mère biologique ? La donneuse d'ovule ou la mère porteuse (ben... heu...) Et le père biologique vous lui enlevez ses droits ? (ben... euh...) Tiens moi je serais plutôt pour la pénalisation de ceux qui veulent retirer des enfants à leurs parents pour des motifs idéologiques ! » (21 février)

Pôles d'arguments « pour » :

Yves Darcourt Lézat : « Pas question de pénaliser l'enfant, bien entendu, mais l'irresponsabilité et la prise de risque juridique des parents à transgresser une limite. » (31 mars)

SophieV : « Eh oui, il existe bien d'autres formes d'exploitation. Et l'Homme étant ce qu'il est, la loi ne les fera jamais toutes disparaître. Ceci dit, ça n'autorise pas à appeler "bien" un mal, même un moindre mal. Si on trouve normal d'exploiter l'utérus d'une femme et de trimballer un nouveau-né d'un bout à l'autre du monde comme un paquet de linge, il y a peu de chances que ça améliore le sort des ouvrières du textile ou des prostituées. On peut mener plusieurs "croisades" en même temps, il n'y a pas de contradiction! Et non, je n'envisage pas "calmement" de restituer tous les bébés sans accord de la mère porteuse, car il est bien évident que la GPA met la mère et l'enfant dans des situations incroyablement complexes. Mais si celle-ci veut le garder, elle est bien plus légitime que les commanditaires, tout simplement parce que le bébé est attaché à elle. Et si elle ne veut pas, les services sociaux ne sont pas plus des étrangers pour cet enfant que les commanditaires, qui se sont quand même mis hors-la-loi, ce qui n'est pas un point positif pour leurs compétences de futurs éducateurs... » (19 mars)

Vercingétorix : « Philippe C: je pense que vous ignorez ou que vous refusez d'admettre qu'il s'établit un lien fondamental et inaliénable entre la mère et l'enfant pendant la grossesse, lien qui se développe ensuite dans les années partagées (au sein ou au biberon...). Ma position relative au crime que constitue la GPA ne s'adresse pas spécialement aux couples homos puisque certains couples hétéros sont également tentés d'y avoir recours. Il arrive que la vie nous empêche de réaliser certains désirs et nous sommes obligés de l'admettre et de l'accepter. Nous touchons là aux limites que la bioéthique doit maintenir pour le respect des droits des enfants à naître. Phil86; respectez les personnes qui ne pensent pas comme vous... Pour ma part j'ai consacré ma vie professionnelle à l'enfance et l'éducation. Je déplore qu'aujourd'hui de nombreux enfants sont en souffrance à cause du désir des adultes qui les considèrent comme des pions que l'on peut déplacer à sa guise. Cette connaissance des enfants m'a confirmé l'éthique que la loi naturelle (un père, une mère, un enfant) doit être respectée pour qu'ils soient pleinement heureux. » (25 février)

Ollivete : « La mère biologique, c'est la gestatrice, c'est à dire femme qui porte et met l'enfant au monde. C'est aussi la mère "juridique", c'est à dire reconnue comme telle au yeux de la loi. En revanche elle peut être différente de la mère "génitrice", c'est à dire la femme qui fournit ses gamètes, en cas de PMA avec don d'ovocytes. ----- A contrario le père biologique et le père "géniteur", sont une seule et même personne Mais le père "juridique" est le conjoint de la mère biologique, présomption de paternité oblige... ----- C'est ainsi qu'en cas de GPA, si l'on ajoute le couple commanditaire, il peut y avoir jusqu'à 6 personnes susceptibles de revendiquer une filiation avec l'enfant... Bonjour la complexité du cadre pour cet enfant. » (21 février)

Proposition : Egb • 17 février 2018 / 191 votes • 20 arguments

Pour une GPA contractualisée ?

Notre droit donne au contrat librement négocié et accepté une valeur supra-légale, dès lors qu'il respecte les règles instaurées.

Le droit des femmes de disposer de leur corps n'inclut-il pas la possibilité de le prêter, voire de le louer ?

Contrairement à la prostitution, où il peut y avoir (souvent) une contrainte externe, la GPA peut constituer une offre de service qui répond à un réel besoin de couples en désir d'enfant. En l'occurrence, une femme ne peut pas être contrainte, me semble-t'il.

Bien sûr, la mise à disposition du corps de l'autre est moralement discutable, mais - dès lors qu'elle est librement consentie - ne relève-t'elle pas de la seule décision/liberté individuelle ?

Si on décide d'offrir un rein ou un poumon à un tiers, la loi nous l'interdit-il ? Au contraire, on félicite celle ou celui qui le fait. Nul ne s'interroge sur le fait qu'il put y avoir transaction financière. La question de fond est en fait l'échange monétaire que ce type d'accord suppose. Au nom de quoi ? Une grossesse, c'est du temps, de la contrainte, l'abandon de certains choix individuels... et cela a un coût.

Lors, ne serait-il pas préférable de modéliser une relation contractuelle (ce qui est autorisé / ce qui est interdit), plutôt que de l'interdire en totalité ?

Une fois encore le droit est (légitimement) en retard sur l'évolution de la société : la demande existe et est pathétique pour les personnes qui veulent un enfant et ne le peuvent pas. Alors, ceux qui peuvent se le permettre vont à l'étranger... Mais, une fois de plus, ce sont ceux - les plus pauvres - qui ne peuvent pas se le permettre.

... et ne parlons pas de l'état-civil de ces malheureux enfants !

N'est-ce pas sur cet argument que Simone Weil a réussi à faire admettre l'IVG ?

La société évolue plus vite que le droit et les législateurs sont prudents sur leur évaluation de cette évolution... "ne pas choquer le peuple". Et le législateur a raison !

Mais peut-être est-il temps de revoir notre position, et sortir d'une morale incertaine.

Accepter, normaliser, formaliser la GPA serait une mesure égalitaire et permettrait aussi de sortir de nombreux enfants de l'ombre et du statut d'apatrides.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/pour-une-gpa-contractualisee>

Pôles d'arguments « contre » :

Marie M : « Contrairement à la prostitution, où il peut y avoir (souvent) une contrainte externe, la GPA... » Hum, et la contrainte économique ? Ce sont souvent des femmes que la pauvreté pousse à cette "solution". On est dans une nouvelle forme de colonisation économique, on exploite le corps de femmes issues bien souvent du Tiers-monde, qui n'ont pas beaucoup plus le choix que bien des prostituées. Cessons d'être naïfs à ce sujet ! » (24 avril)

Miceh Rezvoy : « Par définition, la GPA est toujours contractualisée. C'est d'ailleurs le premier reproche qu'on peut lui faire : disposer du corps de la mère porteuse et disposer de l'enfant à naître dans un contrat commercial. C'est la marchandisation, assimilable à l'esclavage. Exploitation de la mère porteuse contre rémunération. Utilisation de gamètes également contre rémunération. Conception d'un enfant que la mère porteuse s'engage à abandonner au profit du commanditaire-acquéreur. Précisons qu'il n'y a pas de valeur supra-légale pour un contrat lorsque celui-ci contredit une mesure d'ordre public ce qui est actuellement le cas. Si on ajoute le non respect de la Convention internationale des droits de l'enfant qui porte préjudice à l'enfant objet du marché, la GPA contractuelle est indéfendable. La seule mesure éthique est l'interdiction. » (23 mars)

SophieV : « Les enfants nés de GPA à l'étranger ne sont pas apatrides, et ils ont un état civil. Celui-ci mentionne leur père biologique mais pas de mère, ou bien leur mère porteuse. Et leur nationalité est celle d'un des deux parents inscrits, suivant la loi des pays en cause. Mais, hélas pour les commanditaires, la mère d'intention, ou le "2° père" ne figurent pas sur cet état-civil. Ce qui ne porte préjudice qu'au couple commanditaire, et aucunement à l'enfant, qui pourra vivre sa vie d'enfant, aller à l'école et demander la nationalité française à sa majorité, s'il ne l'a pas déjà. » (2 mars)

Anne Chareton : « La GPA doit être totalement interdite, car on sait bien que dès qu'une porte est entr'ouverte, des demandes supplémentaires apparaissent, et on aboutit à des dérives qui font d'un petit chemin une autoroute! La France doit rester ferme sur le principe de la non disponibilité du corps humain, en particulier celui de la femme. Elle doit se rappeler l'importance de la grossesse pour la construction et le développement de l'être humain; la relation mère-enfant in utéro est fondamentale dans la construction de la vie relationnelle future de tout être humain. Et l'enfant ne doit pas courir le risque de devenir une marchandise! » (17 février)

Pôles d'arguments « pour » :

Evelyne Bournez : « Encadrer la #GPA de manière éthique et altruiste est tout-à-fait possible, preuve en est qu'un tel encadrement existe ailleurs. Je ne peux qu'être d'accord avec vous quant au droit des femmes à disposer librement de leur corps, comme bon leur semble. Si une femme désire être gestatrice pour autrui, au nom de quoi devrions-nous lui dénier ce droit, si telle est sa décision ? La gestation est un don de soi que l'on fait, bien loin des fantasmes de certains qui ne se basent que sur les exemples de dérives liées à un mauvais encadrement de cette pratique. Dans les faits, les gestatrices qui témoignent dans le cadre d'une GPA altruiste, expliquent à quel point elles sont fières d'avoir fait ce don. Sans compter le fait, qu'elles restent en contact avec la famille qu'elle ont contribué à former, et ce bien après la venue au monde de l'enfant. Oui à une GPA éthique et altruiste. » (17 mars)

Lirienne Calarenne : « Je suis d'accord pour le fait detablir un contrat permettant aux femmes qui le souhaite de prêter leur corps le temps d'une gestation mais je suis contre la rémunération qui pour moi mènerait à une exploitation des femmes les plus pauvres et qui les conduirait à mettre leur santé en danger avec des grossesses à répétition. De plus ça impliquerait que la GPA deviendrait un service réservé à certaines classes sociales. » (17 février)

.....

Proposition (du CCNE) : philosophe / 109 votes • 17 arguments • 0 source

Constitutionnaliser la prohibition de la GPA

Afin de graver dans le marbre cette interdiction, inscrivons la dans la constitution.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/constitutionnaliser-la-prohibition-de-la-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

SEYES Philippe : « "Constitutionnaliser" n'est pas forcément la meilleure façon de défendre une valeur. Il suffit d'un référendum suivant pour que cela change, non ? Et n'est-ce pas inscrire dans la constitution des éléments qui y sont déjà, mais qui méritent d'être expliqués ? » (18 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

HISSY : « Graver dans la constitution c'est une garantie de plus pour les droits de l'homme. C'est une bonne chose. Une loi qui par manipulation pourrait passer serait retoquée. C'est donc une garantie. La démocratie doit avoir des repères et des points d'arrêt car si la majorité par exemple était raciste des lois contre certaines personnes pourraient être votées, sauf si elles sont anticonstitutionnelles. » (26 mars)

Ollivete : « D'accord mais le niveau national n'est pas suffisant. Il faut passer par une Convention Internationale prohibant la GPA, laquelle aura nécessairement valeur Constitutionnelle une fois signée et ratifiée par la France. En revanche, ce que l'on peut (et doit) inscrire dans la Constitution, c'est le droit - dans la mesure du possible c'est à dire hors cas d'accidents de la vie - de tout enfant de connaître son père et sa mère (au sens de biologiques) et d'être élevé par eux. Il s'agit de réaffirmer et de préciser l'article 7 de la CIDE qui utilise le terme "parents", dont certains contestent que ce soit au sens de "biologiques". » (13 mars)

.....

Proposition (du CCNE) : Caroline Mecary / 61 votes • 15 arguments

"Manifeste" pour la légalisation de la gestation pour autrui à la française

Selon l'International Committee for Monitoring Assisted Reproductive Technology (ICMART) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la gestation pour autrui fait partie des techniques de procréation assistée, qui sont définis comme « *tous les traitements ou procédures qui incluent la manipulation in vitro des ovocytes et du sperme humains ou d'embryons dans le but d'établir une grossesse. Cela comprend, sans y être limité, la fertilisation in vitro et le transfert d'embryons, le transfert tubaire des gamètes, le transfert tubaire de zygote, le transfert tubaire d'embryons, la cryopréservation de gamètes et d'embryons, le don d'ovocytes et d'embryons et la gestation pour autrui.* » L'ICMART et l'OMS définissent la mère porteuse comme étant « *la femme qui mène une grossesse selon un accord par lequel elle remettra le(s) enfant(s) au(x) parent(s) d'intention. Les gamètes peuvent être issues du/des parent(s) d'intention et/ou d'un tiers (ou des parties)* ».

Les enfants nés par GPA sont là. Ils ont des parents hétérosexuels ou homosexuels. Ils sont des milliers, de plus en plus visibles, on ne peut plus faire comme s'ils n'existaient pas. On ne peut pas continuer à bafouer leurs droits en ignorant les arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui ne cesse de condamner la France (2014, 2016,

2017 et 3 nouveaux recours ont été déposés devant la CEDH en 2018). La Cour de Cassation propose une voie discriminante pour ces enfants en effaçant l'une des branches de leur filiation. La Cour de cassation fait peser injustement sur leurs épaules les choix de leur parent au mépris de leur droit à une identité complète et donc un état civil complet. Il est temps que le législateur consacre la transcription totale à l'état civil français de la filiation de l'enfant établie légalement à l'étranger à la suite d'une GPA. Les Français sont favorables dans leur écrasante majorité (71% - sondage[1]) à ce que les enfants nés à l'étranger par GPA disposent des mêmes droits que les autres enfants nés à l'étranger de parents français et cessent ainsi d'être discriminés (reconnaissance de l'état civil, nationalité...).

Au delà, il est temps d'ouvrir le débat sur une légalisation de la GPA à la française, une légalisation qui respectera nos valeurs et nos principes fondamentaux de respect de la dignité de chacun, de liberté et d'égalité, parce que nous avons les moyens de penser une telle légalisation. Il existe dans de grandes démocraties des processus de GPA dont les protocoles ont été pensés de façon parfaitement éthique, et dont les pratiques sont étayées par des études validées par les chercheurs. Plusieurs pays voisins comme la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, le Portugal, la Grèce, le Canada ont déjà débattu et légalisé la GPA sur leur sol. Aujourd'hui la réalité des nombreux témoignages vient contredire les fantasmes brandis par certains et les caricatures assénées par d'autres. Ces adversaires acharnés sont le plus souvent ceux qui se sont opposés naguère à la contraception à l'IVG, à la PMA et à l'ouverture du mariage civil à tous les couples. Nombre d'entre eux n'acceptent toujours pas l'homoparentalité, alors que la loi de 2013 a tranché. Le Conseil constitutionnel dans sa décision du 17 mai 2013 l'a rappelé : rien dans le droit ne prescrit que la filiation doivent imiter la nature, parce que le droit de la filiation a toujours été une construction sociale fondée sur des choix de raison. Nous avons les moyens de débattre de manière apaisée grâce aux témoignages des personnes concernées : des enfants ainsi nés, des femmes qui ont accepté de les porter, des études faites par les chercheurs, et des associations spécialisées.

[1] http://www.ifop.fr/media/poll/3798-1-study_file.pdf

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/manifeste-pour-la-legalisation-de-la-gestation-pour-autrui-a-la-francaise>

Pôles d'arguments « contre » :

DELARUE : « Feu Pierre Bergé (paix à son âme) disait : "un homme prête ses bras pour un travail manuel, je ne vois pas pourquoi une femme ne prêterait pas son utérus". C'est à la fois méprisant pour la femme et pour l'homme (ou l'enfant soumis à un travail forcé). Où

est la dignité de la femme ? Où est celle du donneur d'ordre ? Décidément, l'esclavage n'a jamais été aboli que dans les textes, pas dans toutes les mentalités. » (26 avril)

Lucy : « I ne s'agit pas de nier l'existence des enfants nés par GPA, de faire comme s'ils n'existaient pas. Et effectivement, la majorité des Français est heureusement favorable à ce qu'ils ne soient pas discriminés. Alors qu'elle ne l'est pas quant à la généralisation de la GPA. Car, comment invoquer le "respect de la dignité de chacun, (la) liberté et (l')égalité", alors que justement, la GPA introduit une inégalité fondamentale entre les enfants, certains ayant droit à une histoire, une filiation bien connue et d'autres non...; certains étant nés naturellement de leur père et mère et d'autres ayant fait l'objet d'un contrat avec des personnes extérieures à la famille... quand les parents auront eu les moyens financiers d'honorer ce genre de contrat... (Porte ouverte à bien des dérives... cf le film "Notre enfant"). Est-ce qu'une naissance naturelle "a toujours été une construction sociale fondée sur des choix de raison"??? Ce n'est pas comme cela que je me voyais!!! Est-ce devenu rétro, ringard que de se voir comme fruit d'un amour qui se voulait fidèle, qui l'a été, et qui voulait simplement, non par raison, mais par amour, transmettre la vie? Peut-être, malheureusement... Mais cela me rend plus heureuse, plus équilibrée et plus sereine que de me savoir "construction sociale"! Et si cette transmission de la vie n'avait pas été possible, la recherche d'une autre fécondité aurait été plus fructueuse, humainement parlant, que le recours à la location de ventres. » (25 avril)

Olivier Autain : « Rappelons que les enfants nés de PMA ou GPA ont ou peuvent avoir des droits dans les pays où ils ont été conçus. Que leurs parents aillent jusqu'au bout de leurs démarches. Quand on fait un choix on va jusqu'au bout ! Et on n'impose pas à d'autres de prendre en charge ce que l'on n'assume pas soi-même. » (23 avril)

Béatrice MV : «Ce qu'il faut surtout faire, c'est sanctionner lourdement les personnes qui détournent la loi française. Ce propos, sous des aspects de rigueur de professionnel du droit, est tout simplement inacceptable. Comment faire passer quelque chose d'inacceptable avec des mots du registre du sensible et de l'affect ... La GPA "éthique" est le summum de l'oxymore. Qui dit GPA dit forcément à un moment donné rupture volontaire de la filiation, commerce de gamètes (qui mène forcément à l'eugénisme), privation volontaire de père ou de mère pour l'enfant dans le cas de couples de même sexe et de ce fait nier le rôle spécifique respectif, déperdition de tout historicité d'antécédent médicaux (également dans le domaine psychique), etc, etc etc Qu'une pratique odieuse puisse se pratiquer dans d'autres pays d'Europe ou d'ailleurs ne justifie AUCUNEMENT qu'elle doive se pratiquer en France. » (23 avril)

Diké : « Avis 126 CCNE 15 juin 2107 Conclusion et recommandations : En conclusion, le CCNE reste attaché aux principes qui justifient la prohibition de la GPA, principes invoqués par le législateur : respect de la personne humaine, refus de l'exploitation de la femme, refus de la réification de l'enfant, indisponibilité du corps humain et de la personne humaine. Estimant qu'il ne peut donc y avoir de GPA éthique, le CCNE souhaite le maintien

et le renforcement de sa prohibition, quelles que soient les motivations, médicales ou sociétales, des demandeurs. Recommandations - Le CCNE est favorable à l'élaboration d'une convention internationale pour l'interdiction de la GPA et particulièrement attaché à l'effort diplomatique ; dans le même sens que le rapport d'information concernant la GPA remis à la Présidence du Sénat le 17 février 2016, il recommande l'engagement de négociations internationales, multilatérales. » (22 avril)

Rémy Mahoudeaux : « Employer le qualificatif de "parfaitement éthique" pour la GPA, c'est (i) nier que l'enfant soit l'OBJET d'un contrat commercial, comme les juges américains le rappellent de temps en temps ; (ii) faire fi du COMMERCE de gamètes contraire au principe de l'indisponibilité du corps humain et porte ouverte à l'eugénisme le plus délétère ; (iii) réduire la LIBERTÉ de la mère porteuse et lui faire courir des risques de santé inadmissibles ; (iv) priver l'enfant d'une partie de sa FILIATION ; (v) priver l'enfant des LIENS qu'il aura pu tisser avec sa mère porteuse, quelque déni qu'elle puisse manifester ; (vi) dans le cas des GPA commanditées par des couples homosexuels, priver l'enfant d'une ALTÉRITÉ sexuelle structurante pour bâtir sa personnalité. Les 3 premiers arguments tiennent à la nature esclavagiste de la GPA, les suivants au fait que l'enfant paye les conséquences de l'assouvissement du désir des adultes. » (22 avril)

Maxime : « La société française ne saurait plier face à cette infâme dictature du fait accompli. Ces enfants sont pris en otage par leurs « parents » dans un but idéologique, c'est inacceptable. Il est temps pour la France de mettre fin à ce saccage anthropologique 1.en abolissant l'AMP par don de gamète qui détruit sciemment la continuité entre le lien biologique et le lien social 2.en abrogeant la loi Taubira qui crée un droit à l'enfant, le transformant ainsi en objet 3.en reconnaissant l'effacement volontaire du père ou de la mère comme une maltraitance et donc en retirant systématiquement la garde de l'enfant aux personnes qui ne sont pas en mesure de justifier l'absence du parent du sexe opposé sur son état civil. » (22 avril)

Tof : « @Caroline Mecary : je dépose un argument dans la case pour afin de signaler que vos deux propositions sont bien agencées. D'abord la PMA puis la GPA ensuite. Il est évident que les deux sont liés et iraient dans cet ordre pour tenter de grignoter en deux temps le principe de dignité. » (22 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Alain M : « Tout est dit merci Mme Mecary » (23 avril)

CC : « Il faut que les enfants nés par GPA puissent s'exprimer et qu'on cesse d'écouter ceux qui n'ont aucune idée de ce qu'est la stérilité et qui sont persuadés savoir à l'avance ce que peut vivre un enfant dans une famille où il est attendu et aimé! Bien sûre, la GPA doit être strictement encadrée pour éviter l'esclavagisme. Le don d'organe est d'ailleurs

justement bien encadré pour éviter le trafic d'organe, alors en quoi le prêt d'utérus serait-il pire que le don? L'encadrement stricte de la GPA tel que c'est fait aux Etats Unis, permet la satisfaction de tout le monde, des mères porteuses qui sont dans une démarche volontaire d'assistance à des couples stériles, des couples stériles qui sont heureux de construire une famille et peut-être leurs enfants si on veut bien leur poser la question! Où sont les insatisfaits si ce n'est parmi les braves gens qui n'aiment pas qu'on suive une autre route qu'eux. » (22 avril)

.....

Proposition (du CCNE) : Le GML • 12 mars 2018 / 96 votes • 15 arguments • 0 source

Pour la GPA

notre société admet que l'on gagne de l'argent avec son corps footballeur joueur de golf cycliste Drôme ou non . une jolie femme peut en gagner grâce aux publicités ou au cinéma . Honnêtement. pourquoi une femme n'en gagnerait pas par gestation pour autrui . Il y aura certes des abus. Mais n'y en a-t-il pas avec le sport ou la pub?

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle-pour-la-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Caroline Chesneau : « Mais ça n'a rien à voir ! Vous comparez ce qui ne l'est pas. Le lien entre une mère et son enfant est indéfectible. Et on veut couper ce lien si profond, nourri dans le ventre de la mère, en les séparant et en envoyant l'enfant ailleurs ? Sûrement pas. » (4 avril)

Chanteau : « Donc s'il y a des abus avec la GPA (femmes exploitées, enfants abandonnés,...) ce n'est pas plus grave que s'il y a des abus avec le sport ou la pub ? » (9 avril)

Franz : « Votre modèle de société serait-il: la fin justifie les moyens ? »

« En fait vous dites que : 1.) l'on peut tout sacrifier à l'argent. . 2.) vous refusez toute attitude qui vise à accepter de vivre avec ses limites. . 3.) la frustration vous est insupportable. . » (17 mars)

Nemo 31830 : « Vous oubliez un gros détail. il s'agit de faire un enfant et c'est de lui qu'on se préoccupe. » (12 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Maxime D : « Je suis tout à fait d'accord avec la GPA, une GPA altruiste, contrôlée et non commerciale. Je suis plus dubitatif sur le paragraphe écrit par "Le GML" qui voudrait presque insinuer que des dérives seraient acceptables aux vues des autres dérives dans d'autres domaines... La réponse est non. La GPA peut bénéficier de beaucoup de dérives dans certains pays où parfois elle n'a aucune législation et où le côté commercial fait des ravages... Mais il faut pouvoir se donner les moyens en France d'autoriser une GPA éthique et altruiste avec nos propres règles à la française en se basant en premier lieu sur ce qui se fait de mieux ailleurs. Au Royaume-Uni par exemple où cela est autorisé depuis plus de trente ans, la GPA est gérée par des associations à but non lucratif et les dépenses sont contrôlées afin principalement de rembourser les frais liés à la grossesse de la gestatrice (dite aussi "mère porteuse"). » (4 avril)

.....

Proposition (du CCNE) : **Tof • 14 avril 2018 / 62 votes • 14 arguments**

GPA interdite en France et punie si contournement par l'étranger

La loi française interdit le recours aux mères porteuses. Cette interdiction doit s'entendre aux ressortissants français ayant recours à des GPA dans les pays où ce recours n'est pas interdit.

Un Français qui achète de la drogue légalement dans un pays où cela est autorisé est en situation illégale pour détention de stupéfiants dès qu'il rentre en France. Cela doit être de même pour tout ce qui touche au trafic des êtres humains et en particulier la procréation.

En étant cohérent le droit français n'aura pas renoncer à ses grands principes fondateurs et généreux sous prétexte que quelques individus le contournent. Le collectif doit passer avant l'individuel.

PS : Cette mesure peut s'étendre également à la PMA sans père.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/gpa-interdite-en-france-et-punie-si-contournement-par-l-etranger>

Pôles d'arguments « contre » :

Patric de V-D : « Il est étrange que ceux qui prônent la dignité de l'enfant que les enfants ne soient pas orphelins puis souhaitent soustraire les parents à ce même enfant sous prétexte que cet enfant soit né d'une GPA. Finalement je constate que la dignité est valable que pour les gens qui correspondent à vos critères. » (15 avril)

Alain M : « Un enfant n'est pas un joint de cannabis. Encore faudra-t-il prouver la GPA, premier point. Second point, montrer des parents sortant du tribunal avec leur enfant dans les bras et punis par le juge fera un effet désastreux sur l'opinion publique ; dernier point : la France sera encore une fois condamnée par la Cour européenne de droits de l'homme et le jugement sera annulé. Bref, ça n'arrivera jamais - et heureusement. » (14 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Rémy Mahoudeaux : « il faut (i) doter d'une compétence universelle les tribunaux français (ii) reconnaître en droit pénal la GPA pour ce qu'elle est : de l'esclavage, soit un crime contre l'humanité. » (15 avril)

Olivette : « Votre comparaison avec le trafic de certaines drogues telles que le cannabis. En effet, si vous vous rendez en Hollande, vous pouvez parfaitement acheter du cannabis, dont la commercialisation et la consommation est licite dans ce pays. Mais vous devez le consommer sur place. Si vous rentrez en France avec, vous tombez sous le coup de la loi prohibant le trafic de stupéfiants. ----- De la même manière, si vous allez à l'étranger pour y bénéficier d'une PMA ou d'une GPA, alors qu'elles vous sont interdites en France (réservée au traitement des infertilités pathologiques pour la 1ère, strictement prohibée dans tous les cas pour la 2de), cela ne pose aucun problème tant que l'enfant reste dans le pays en question. En revanche, cela devient un contournement frauduleux de la législation française dès lors que l'enfant naît ou revient en France, pour y être inscrit à l'Etat Civil... ----- Je pense utile de rappeler les termes de l'arrêt du Conseil Constitutionnel de mai 2013, sur la loi Taubira, et plus spécifiquement la question de ces contournements frauduleux. Les Sages écrivaient dans le considérant n°58 : ----- "l'éventualité d'un détournement de la loi lors de son application n'entache pas celle-ci d'inconstitutionnalité ; [...] il appartient aux juridictions compétentes d'empêcher, de priver d'effet et, le cas échéant, de réprimer de telles pratiques". » (14 avril)

GPA et risques pour la mère porteuse

Je trouve qu'on oublie trop souvent les risques encourus par la mère porteuse, inhérents à toute grossesse : au pire décès à l'accouchement ou pendant la grossesse mais aussi toutes sortes de complications type diabète gestationnel, complications psychiques ou cardio-vasculaires (par exemple embolie pulmonaire). Même si ces complications sont devenues moins fréquentes avec les progrès de la médecine, elles existent toujours.

Ce qui pose la question philosophique suivante : a-t-on le droit de demander à quelqu'un de risquer sa santé voire sa vie pour satisfaire notre désir d'enfant ?

Se pose aussi la question du devenir de l'enfant et de la mère porteuse en cas de dépistage de malformation ou anomalie génétique : si les parents légaux veulent que la mère porteuse avorte mais que celle-ci ne veut pas, a-t-on le droit de l'y forcer? Est-ce humainement envisageable? Sans compter les complications médicales et psychiques qui peuvent suivre un avortement...

Je ne nie pas la douleur profonde que doivent ressentir les couples qui n'arrivent pas à concevoir d'enfants mais la GPA ne me semble pas une solution, et elle soulève des problèmes éthiques, moraux, philosophiques énormes, des questions qu'il serait préférable de ne pas avoir à se poser.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/gpa-et-risques-pour-la-mere-porteuse>

Pôles d'arguments « contre » :

Kramec : « Ah le coup des risques... Désolé les anti, ça ne fonctionne pas » (17 mars)

Philippe C : « Il n'y a pas plus de risque que lors d'une grossesse classique. C'est du bourrage de mou » (17 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Satchi : « La prise de risque pour autrui. Le prix d'une GPA devrait inclure le risque de décès à l'accouchement pour la mère porteuse. Il faudrait rajouter une clause au contrat de GPA comme quoi, en cas d'accouchement dramatique s'il faut choisir entre la survie de la MèrePorteuse et celle de l'enfant il faut impérativement privilégier l'enfant car le client a payé d'avance ! Nous voyons bien ici toute l'hypocrisie du terme "Pour autrui" qui se veut altruiste alors qu'il ne s'agit que de commerce. Présentez moi des House-wives de Paris 16e prêtent à porter l'enfant d'un femme Birmane sans utérus ! » (28 mars)

Diké : « a GPA est une situation à hauts risques biologiques et psychologiques pour l'enfant et pour la femme , volontairement créée par intérêt égoïste et mercantile ;cette pratique inhumaine doit être combattue et interdite . » (17 mars)

Pôles d'arguments « inclassables » :

Soline : « Oui et non... La plupart des grossesses en GPA sont des grossesses obtenues par FIV avec don d'ovocytes. Ces grossesses présentent effectivement un peu plus de risques que les autres (gémellarité, hypertension-pré éclampsie, prématurité-petits poids de naissance). Il ne sert à rien de le nier. Mais les risques, ça se gère. En informant les patients (de manière loyale et complète), en surveillant plus ceux qui sont à risques, en souscrivant des assurances qui indemnisent en cas de problème... » (19 mars)

.....

Proposition (du CCNE) : Larrey • 14 mars 2018 / 48 votes • 12 arguments • 0 source

GPA

La vie en société présuppose l'adoption de valeurs et de principes partagés ainsi que de règles communes écrites (ex. les lois) ou non (les usages).

La loi a également pour mission de protéger les plus faibles qui ne peuvent se défendre par eux-mêmes (fœtus, nourrissons, enfants, vieillards, handicapés, personnes vulnérables, etc.). A ce titre, la loi reconnaît des droits aux enfants qu'elle se doit de garantir en toutes circonstances.

La médecine qui soigne des symptômes ou des pathologies (curative) est exercée selon des principes éthiques, de plus, elle est strictement réglementée puisqu'elle relève du code de déontologie des médecins. La médecine commerciale n'a pas pour objet de soigner mais d'améliorer, de modifier ou d'ajouter des capacités, des caractéristiques ou de changer des dispositions naturelles comme le préconise le transhumanisme. Ses principes éthiques sont moins bien définis. En aucun cas la médecine commerciale ne devrait être prise en charge par l'assurance maladie.

Le médecin s'occupe des malades (du corps comme de l'esprit), il n'a pas à intervenir dans les choix de vie des individus.

L'individu qui choisit une orientation sexuelle s'opposant aux caractères sexuels de naissance définis sans ambiguïté se voit parfois prescrire des traitements (médicaux ou chirurgicaux) afin de mieux mettre en adéquation les organes génitaux avec le choix de l'individu. Ces traitements qui ne relèvent pas strictement de la médecine curative (mais se

rapprocheraient davantage d'une pratique d'apprenti sorcier) sont pris en charge par l'assurance maladie au prétexte de la souffrance de l'individu alors que seule cette souffrance (et non les actes annexes) devrait être prise en charge par l'assurance maladie.

L'enfant n'est ni un objet ni un bien de consommation à la gloire du consumérisme. C'est par nature un être fragile et faible qui dans les problématiques de la GPA et de la PMA n'est pas consultable. C'est pourquoi la protection de la société doit concerner en premier lieu l'enfant qui ne peut s'en remettre qu'à la loi pour protéger ses intérêts.

GPA

Dans le cadre d'une GPA, la mère porteuse, digne de ce nom et responsable devra s'astreindre durant la grossesse à une hygiène de vie rigoureuse dans laquelle sont bannies les consommations d'alcool, de tabac et autres substances nocives ou illicites qui pourraient nuire au développement du fœtus. Ces restrictions et contraintes ne favoriseront pas le don entièrement gratuit de son corps par la mère porteuse (qui n'est pas non plus à l'abri de complications et pathologies liées à la grossesse). Aussi, on imagine mal que la GPA ne soit pas accompagnée d'une indemnisation de la mère porteuse et donc de la marchandisation du corps.

La loi 2013-404 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe a été imposée par les politiques au mépris de l'opinion dominante alors qu'un référendum aurait démontré que la majorité de la population y était opposée. De tels choix de société ne devraient-ils pas systématiquement relever du référendum ? Ne serait-ce pas une véritable expression du pouvoir démocratique (alors que certains lois ne sont votées que par quelques dizaines de députés présents en séance, ce qui constitue une tromperie et un abus).

La publication d'un sondage récent par La Croix (début janvier 2018) ne prouve en rien que la majorité des Français est en accord avec les résultats publiés. Un sondage de 1010 personnes décrétées comme représentatives serait le reflet de ce que pensent sur le sujet les Français. Combien de sondages se sont avérés faux dans leurs conclusions (peut-être parce que la méthode était défectueuse). Les électeurs l'ont démontré à de multiples reprises et encore récemment avec les élections présidentielle et législatives. Un sondage s'il est correctement réalisé et tenu pour fiable est un indice, un indicateur de l'état de pensée des sondés et non une vérité, prétendre qu'il reflète nécessairement et sans restriction la pensée de l'ensemble des Français est une imposture et une désinformation qui ne visent qu'à manipuler l'opinion (mais n'est-ce pas la fonction de la presse d'opinion ?). C'est d'autant plus une forme de propagande qu'il est démontré que les réponses varient jusqu'à être contradictoires selon la manière dont sont formulées les questions et ce plus particulièrement lorsque les réponses se limitent à un mot oui ou non.

Quid de la représentativité de l'échantillon des sondés ? Elle est affirmée sans démonstration objective ni précision.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Philippe C : « "Quid de la représentativité de l'échantillon des sondés ? " Je pense que IFOP s'y connaît plus sur cette question que vous, car c'est une entreprise qui engage sa réputation - et sa pérennité économique sur ce point. » (14 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Marilo : « Avoir un enfant est la chose la plus naturelle du monde, alors pourquoi devoir encourager des pratiques traumatisantes pour les couples et pour les femmes en particulier. L'amour que chaque personne et chaque couple peut donner ne se traduit pas obligatoirement par la conception et l'éducation d'un enfant. Si on ne peut pas avoir d'enfant, on peut donner de l'amour autrement et s'épanouir en se donnant à d'autres enfants, ou à d'autres causes. » (12 avril)

Gramond : « Pour confirmer ce que dit Nicolas-p, concernant la GPA, seuls 34% des Français sont favorables à l'autoriser pour des couples homosexuels. il n'y a donc pas une majorité, car 43% sont totalement contre et le reste ne l'autorise que pour les hétérosexuels. » (26 mars)

Gramond : « Concernant le mariage pour tous, le manque de débat, aggravé par une bienveillance assez marquée de la plupart des médias radio et TV, explique en effet les tensions dans la société sur ces sujets. C'est vraiment dommage, et je pense qu'on n'est pas à la veille d'une amélioration, car les mêmes médias ne disent pas un mot sur les états généraux de la bioéthique, en cours. J'ai même fait une requête auprès du CSA afin que certains chroniqueurs qui disposent d'une tribune quotidienne arrêtent d'afficher leur point de vue partisan, alors même que les états généraux avaient commencé. Après ce matraquage, que le sondage soit favorable, c'est anecdotique. Il y a un déséquilibre évident dans le traitement de l'information et surtout dans les modalités. » (14 mars)

Pôles d'arguments « inclassables » :

Savasendir : «Autoriser la GPA en France, c'est du pur libéralisme. Permettre à ceux qui ont assez d'argent de se faire fabriquer un enfant par une femme implantée ou pas en ce qui concerne l'ovule à l'aide d'un spermatozoïde du demandeur ou pas. Cela revient à une forme d'insémination artificielle -voyez les vaches- l'enfant qui naît ayant une trajectoire déterminée par une ou un ou (une et un) géniteur(s) fantasmé(s) qui a (ont) pu réaliser leur

fantasme grâce à des ressources financières surabondantes. Maintenant, l'hexagone n'est pas une cage ...Des femmes porteuses qu'une somme d'argent non négligeable sortira de la misère en veux-tu, en voilà.! En somme, la question est sans objet, sauf à ne concerner que le choix moral et pas le droit à la pratique. » (26 mars)

.....

Proposition (du CCNE) : sonia • 6 mars 2018 / 38 votes • 12 arguments

La GPA et ses dérives

J'aimerais partager mon avis sur le thème de procréation et société :

l'AMP (assistance médicale à la procréation) est rendue possible grâce aux avancées scientifiques. Elle permet aux personnes ne pouvant pas procréer naturellement d'avoir des enfants.

èCouples infertiles, couples de même sexe, femmes seules

Il y a environ 20000 naissances par an grâce aux techniques d'AMP

En ce sens, l'assistance médicale à la procréation me semble être une avancée positive.

D'autant plus ces techniques d'AMP sont encadrées par des lois de bioéthique et par *un guide de bonnes pratiques*.

Cependant l'assistance médicale à la procréation dérive vers des pratiques telle que la GPA : gestation par et pour autrui

C'est de cela dont je voudrais parler :

La gestation pour autrui, communément appelée GPA, est une méthode de procréation médicalement assistée interdite en France.

Concrètement, une mère dite « porteuse » va accueillir un embryon issu d'une fécondation à laquelle elle n'a pas participé et mener la grossesse, pour donner naissance à un enfant qui n'est donc pas génétiquement le sien.

La mère porteuse ne fournit pas d'ovule, **sinon** on parle de « procréation pour autrui ». Celle-ci peut être pratiquée à la demande de couples de deux hommes dans le cadre d'une homoparentalité.

Cette pratique soulève de nombreuses questions d'ordre éthique, comme le risque de marchandisation du corps humain...

Je suis complètement d'accord avec cela :

Prenons l'exemple de Inde où la GPA est une pratique autorisée depuis 2002

On y voit fleurir des établissements de femmes porteuses. Autant dire des fermes. Ces établissements peuvent accueillir plus de 100 femmes enceintes simultanément. C'est la grande surface des bébés. Il faut savoir que ces bébés portés par les mères indiennes sont pour la plupart destinés à des couples occidentaux qui paieront entre 28 000 et 30 000 \$.

Quel commerce juteux...

Tout le monde semble cependant s'y retrouver : Les mères indiennes qui peuvent espérer gagner 10 000 dollars par grossesse, les parents commanditaires qui de toute façon paieront moins cher en Inde qu'aux Etats- Unis (où la GPA est autorisée mais à un prix bcp plus élevé 80 000 \$)

Et n'oublions pas les propriétaires de ces établissements qui s'enrichissent fortement !

La GPA telle que je viens de la décrire est un commerce monstrueux qui relève d'une économie de marché totalement libérée puisqu'il s'agit de vendre le corps des femmes.

Ce commerce doit être régulé. C'est ce qui se passe en Inde. Depuis 2016, une proposition de loi vise à restreindre l'accès à la GPA aux seuls couples indiens souffrant de problèmes de fertilité...

Cependant, dans d'autres pays comme la France où la GPA est interdite, une grosse hypocrisie demeure puisque le conseil d'état reconnaît la nationalité française des enfants nés par GPA à l'étranger.

Puisque ce commerce est mondial, il faudrait une régulation internationale pour empêcher cette marchandisation du corps humain...

Autre problème selon moi, qui concerne les risques psychologiques liés à la GPA

La mère porteuse s'expose à un traumatisme lors de la séparation avec l'enfant qu'elle a porté neuf mois

Quant à la mère « d'intention », le fait que son enfant lui soit à demi étranger peut être problématique.

POUR L'ENFANT, la question de la filiation peut être source de pb psychiques

Pour conclure ; il me semble que la GPA devrait être mieux définie et sous tendue par une éthique forte qui empêcherait la principale dérive ; la marchandisation du corps humain !

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/la-gpa-et-ses-derives>

Pôles d'arguments « contre » :

Philippe C : « @Sonia : je comprends votre indignation, mais je pense que la première chose que vous devriez faire, c'est lire le témoignage de femmes ayant effectué une GPA. Pour la nationalité des enfants nés de GPA, vous ne pouvez pas moralement vouloir sanctionner un enfant. » (7 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Michel38 : « Le désir d'enfant est louable et la souffrance due à l'infertilité médicale est à accompagner. Mais ce désir ne peut devenir un «droit à l'enfant», surtout face aux préjudices graves que crée la GPA. Il ne suffit pas en lui-même à justifier une légalisation de la GPA. »

« La GPA rend illisible la filiation de l'enfant, dès lors que plus de deux adultes interviennent (cela peut aller jusqu'à cinq en cas de don d'ovocyte) pour qu'il existe et se développe avant et après la naissance. Or l'enfant, lorsqu'il grandit, a besoin de connaître son origine. D'où le désir de recherche de beaucoup d'adolescents adoptés de connaître leur famille d'origine, le lieu de leur naissance, ... Quelles seront les conséquences sur le développement psychologique de l'enfant de savoir qu'il a été le fruit d'un contrat, qui plus est d'une opération commerciale ? »

« Gravité de la rupture du lien gestationnel : En effet, la gestation ne peut être effacée dans la construction de l'enfant. L'épigénétique montre que l'environnement biologique (et psychique) au cours de la gestation n'est pas sans importance pour l'enfant qui naîtra et se développera. L'enfant abandonné par la mère porteuse aussitôt après sa naissance subit donc un préjudice. D'ailleurs, l'abandon d'enfant est interdit par la loi. Pour éviter un lien trop grand entre la mère porteuse et l'enfant, des conventions privilégient voire obligent que l'ovocyte ne vienne pas de la mère porteuse, et imposent (aux États Unis) que les parents d'intention soient reconnus comme les parents avant la naissance, ce qui provoque un acte administratif de naissance ne correspondant pas à la réalité des faits: la mère inscrite n'est pas la femme qui a accouché. De nouveau, cela est préjudiciable à l'enfant. » (29 avril)

Pia : « Encore une fois, il n'y a pas QUE la marchandisation du corps de la femme, mais celle de l'enfant! A-t-il créé un lien différent de celui de tout bébé dans le ventre de sa mère sous prétexte qu'il n'a pas son ADN? Ou le fait que la mère porteuse s'en désintéresse affectivement parce qu'il n'est pas "pour elle" n'aurait miraculeusement aucune

conséquence sur son développement psycho-affectif? Jetons aux orties toutes nos recherches et découvertes sur le développement de l'enfant alors! » (16 mars)

Pôles d'arguments « inclassables » :

Gramond : « Votre proposition mélange toutes les nuances de gris. D'un côté, la GPA expose les "mères porteuses" à des traumatismes et la mère "d'intention" à une situation problématique. Vous citer la marchandisation des corps, en vous basant sur l'exemple indien. Vous stigmatisez la France qui interdit la GPA mais reconnaît la nationalité française des enfants nés par la GPA. Sur ce dernier point, je salue la décision du Conseil d'Etat qui fait du droit de l'enfant une priorité. Aux vues des arguments que vous avanciez, je m'attendais à ce que vous contestiez la GPA. Finalement, vous préférez insister sur les risques de marchandisation du corps humain. Dans les pays où la pauvreté n'a aucun droit, c'est généralement la seule solution qui reste à une population parfois aux abois. L'éthique a beaucoup de difficultés à pénétrer l'esprit d'un être qui a faim. » (6 mars)

.....

Proposition (du CCNE) : philippe • 21 mars 2018 / 34 votes • 11 arguments

Risque médical de la GPA

Dans le débat sur la GPA la prise en compte du risque maternel me semble totalement oublié. Une grossesse expose en effet à une morbidité (diabète, HTA, dysthyroïdie etc) plus ou moins sévère mais aussi à un risque vital (1 décès maternel /10.000 grossesse en France soit environ 70 décès par an). Les candidates au statut de mère porteuse sont elles clairement informées de ces risques ou au contraire la grossesse n'a-t-elle qu'une image absolument positive ? Les médecins sont-ils en droit d'exposer "gratuitement" un patient à un tel risque ? Gratuitement car sans bénéfice personnel pour la femme porteuse...Ce niveau de risque n'est acceptable que dans un objectif de soins ...

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/risque-medical-de-la-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Soline : « Si la GPA était légalisée en France, il faudrait s'assurer qu'elle n'est pratiquée que par des femmes à niveau de risque réduit (les médecins peuvent se mettre d'accord sur un profil : limites d'âge, pas de grandes multipares, pas antécédents de grossesse ou accouchement difficile etc). Eviter d'implanter plusieurs embryons (mais cela demande

préalablement d'améliorer les techniques de FIV). Et souscrire une assurance pour indemniser la femme ou sa famille au cas où un problème survient. » (21 mars)

Kramec : « 2ième non proposition visant juste à essayer de faire peur mais montrant surtout l'ignorance des anti sur ce qu'est la GPA, les conditions, ce qu'il se passe... » (21 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Gemini : « La GPA est dans son principe non-éthique, et par conséquent inacceptable, même dans un objectif strictement médical. En outre la GPA n'est pas un traitement médical mais un service marchand de gestation. » (23 mars)

Nicolas-p : « @ soline: assurance pour indemniser... contrat marchand!. les risques encourus sont non négligeables et sans aucun bénéfice "directe" clinique. sur le plan déontologique c'est inacceptable » (22 mars)

Diké : « réponse mitigée à ce constat :la GPA est une pratique indigne qui utilise les femmes comme outils de production telles des machines dans un business honteux et immoral .Elle fait effectivement courir des risques à ces femmes mais encore plus à l'enfant qu'elles vont porter pendant neuf mois comme un objet étranger et qu'elles vont abandonner volontairement à sa naissance ! la vie commence in utero , quelles séquelles pour un enfant qui subit cela ! : Il n'y a pas de soins par GPA , il n'y a pas de GPA éthique . » (21 mars)

Proposition (du CCNE) : Adrénaline • 7 mars 2018 / 46 votes • 11 arguments

Gestation pour autrui

J'ai été très marquée par la diffusion d'un reportage concernant la gestation d'une américaine pour un couple d'homosexuels français. Ce que je retiens de ce reportage sont:

- les contraintes médicamenteuses lourdes pour la porteuse d'un embryon que son corps considèrerait naturellement comme corps étranger,
- la marchandisation de la location de son utérus. On ne parle plus, alors d'altruisme ou de don.

Je respecte les données naturelles de l'existence d'un dimorphisme sexuel et de l'espèce de mammifère qu' est Homo sapiens sapiens. Je respecte les possibilités offertes à chaque

sexe = femme donnant l'ovocyte et assurant la nidification de l'oeuf jusqu'à la naissance, allaitement ET homme donnant le spermatozoïde ET COUPLE pourvoyant à l'éducation de l'enfant.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/gestation-pour-autrui>

Pôles d'arguments « contre » :

AlexandreC : « On veut que la femme ne soit plus une femme-objet mais on propose quand même d'en faire une usine à bébé.....ou sont les droits de l'enfant? Visiblement on pense plutôt aux "droits A avoir des enfants"... :) » (26 avril)

Nicolas-p : « GPA : Nommons les choses : marchandisation du corps et de l'enfant (relier l'humain à un valeur pécuniaire =esclavage). Elle prospère sur la misère du monde. Bientôt cela règnera dans nos démocraties au nom du "droit positif." Comme Mélenchon "le jour ou je verrai une milliardaire porter l'enfant d'une pauvre..." Pas vraiment ce que lon voit dans le monde(USA/inde/Thaïlande...) Oser parler "d'éthique" quand on monnaie une vie... » (7 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Soline : « Je suis pour la GPA mais j'avoue que la lourdeur médicale de la FIV avec don d'ovocytes me rebute. Si la GPA était autorisée en France, j'accepterais d'être mère porteuse mais seulement avec mes propres ovocytes, pour échapper à la FIV-DO. Je comprends l'intérêt de la FIV-DO quand les parents d'intention peuvent former un embryon avec leurs gamètes (couple hétéro), mais dans le cas d'un couple d'hommes, ils ne peuvent de toute façon pas former d'embryon. Ca les rassure certainement de dissocier donneuse d'ovocyte et gestatrice, mais pour ces deux femmes, c'est lourd médicalement. Ensuite j'admets que certaines femmes ne réagiraient pas comme moi : elles n'accepteraient pas de porter un embryon issu de leurs propres ovocytes. Je comprends aussi. » (8 mars)

.....

Proposition (du CCNE) :

Après la PMA, la GPA

Le président de la République a annoncé la PMA pendant sa campagne mais a promis qu'il n'y aurait pas de GPA.

Une telle promesse n'est en rien une garantie surtout en politique.

Rappelons que le comité d'éthique s'était prononcé contre la PMA pour les femmes en 2005 pour de très bonnes raisons toujours valables et qui ne l'ont pas empêché de passer outre en 2017.

Sur le fond, à partir du moment où l'on revendique une "égalité" entre couples homme/femme et femmes au regard de la PMA, cette même notion "d'égalité" conduira à justifier la GPA par la soi-disant "inégalité" subie par les hommes par rapport aux femmes.

à partir du moment où on accepte de mettre de côté les droits de l'enfant, d'effacer une branche de sa filiation, la branche paternelle, pour réaliser le désir des femmes, pourquoi ne pas effacer la branche maternelle, pour réaliser cette fois le désir des hommes ?

Les Français seraient-ils toujours du même avis si la question était posée du côté de l'enfant : pensez-vous que la loi doive organiser la conception d'enfants privés de père ou de mère ?

Que chacun se pose à lui-même la question : est-ce que j'aimerais être issu d'un donneur ou d'une mère porteuse et n'avoir jamais eu de père ou de mère ?

Des enfants sans père ou sans mère, il y en a et il y en aura toujours. On connaît leur manque, leur souffrance.

Ce n'est pas à la loi d'organiser cette privation.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/apres-la-pma-la-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Camille Castellani : « Vous ne comprenez donc pas la différence entre géniteur/génitrice et père/mère ?... Et effectivement la GPA serait une bonne chose pour que les couples d'hommes puisse fonder une famille au vue des difficultés voir l'impossibilité pour eux d'adopter. » (24 avril)

Eric Olivier Loïc : « Pourquoi pas après tout : la GPA permet la fondation de nouvelles familles. » (23 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Nicolas-p : « elle fonde rien elle ampute d'emblée à l'enfant la maternité et le considère comme échangeable d'un adulte vers un autre: beau programme... malheureusement la vérité reviendra comme un boomerang dans la figure quand ces enfants seront adultes (trop tard) » (23 avril)

Ollivete : « Ceux qui, à l'instar de Macron, ou du CCNE, se disent fermement opposés à la GPA, mais promeuvent la PMA pour toutes, sont au mieux des inconscients, au pire des manipulateurs. Car ouvrir la PMA aux couples de femmes conduira inéluctablement à légaliser la GPA. ----- La PMA est une procédure médicale visant à pallier à des infertilités d'origine pathologique. C'est pour cela qu'elle est encadrée par le Code de la Santé Publique, et réservée aux couples hétérosexuels en âge de procréer, dont l'infertilité pathologique a été médicalement constatée. Elle ne s'inscrit pas dans une logique de droit à l'enfant mais de droit aux soins. ----- Notre législation n'est donc pas discriminatoire, puisque l'infertilité d'un couple de femmes n'est pas d'origine pathologique. ----- A contrario, ouvrir la PMA aux couples de femmes reviendrait à transformer une procédure médicale en acte de pure convenance, et aurait ainsi pour effet de leur reconnaître un droit à l'enfant. Mais les couples gays ne peuvent bénéficier de la PMA, restant ainsi privés de ce droit à l'enfant. ----- De même, les couples souffrant de certaines infertilités d'origine utérine, ne pouvant être traitées par PMA, resteraient aussi privés de ce droit à l'enfant, reconnu aux seuls couples de femmes. ----- Ces différences de traitement seraient discriminatoires, et imposeraient très vite au législateur de légaliser la GPA, afin que le même droit à l'enfant soit reconnu à tous les couples, quelle que soit leur situation. »

« Le PACS a été le cheval de Troie du mariage pour tous. Le mariage et l'adoption pour tous sont aujourd'hui, nous le constatons au travers de plusieurs décisions judiciaires, le cheval de Troie de la PMA pour toutes. Et la PMA pour toutes sera le cheval de Troie de la GPA. » (22 avril)

.....

Proposition : Palb • 27 mars 2018 / 56 votes • 10 arguments • 0 source

Proposition de loi pour dissuader la GPA, ET protéger les enfants.

Considérant :

- que la GPA est interdite en France et assimilable à un trafic d'enfants,
- que des GPA ont néanmoins lieu à l'étranger,

- que la France souhaite avant tout protéger les enfants et a par conséquent a été conduite à être « tolérante » vis-à-vis des GPA faites à l'étranger,
- que cette tolérance à l'effet pervers d'encourager d'autres GPA à l'étranger,

Le Parlement décide :

- que les commanditaires de GPA sont poursuivis pour trafic d'enfants dans le cadre des lois existantes,
- que les enfants issus de GPA sont retirés aux trafiquants pour être protégés et confiés à l'adoption plénière à des couples ayant obtenu légalement l'agrément à l'adoption.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/proposition-de-loi-pour-dissuader-la-gpa-et-protoger-les-enfants>

Pôles d'arguments « contre » :

Pascal Pailliet : « Délire typique des néo-conservateurs. Apprenez aussi que personne ne commet de délit en faisant une GPA à l'étranger. » (5 avril)

Eric Olivier Loïc : « Les enfants doivent effectivement être protégés, mais contre des gens comme vous. Il faut vous rappeler l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui dit : " L'enfant a le droit d'acquérir une nationalité et le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.". Votre proposition d'enlever un enfant de ses parents légitimes, y compris d'au moins un parent génétique, tombe sous le coup de la Déclaration universelle des Droits de l'homme des Nations Unies signée de 10 décembre 1948. » (27 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

GuillaumeM : « Je suis absolument opposé à la GPA, pour deux raisons majeures : c'est une marchandisation du corps de la femme et cela empêche la filiation, or un enfant a besoin de savoir qui sont ses parents biologiques. S'il n'a pas de réponse, cela peut entraîner de graves problèmes psychologiques. En revanche, la proposition de retirer l'enfant me paraît extrême » (30 avril)

Wanabix : « Du moment que c'est une fraude, le(s) parent(s) de l'enfant peu(vent) être condamné(e(s)) et même faire de la prison, ce qui légitime entièrement que l'on retire l'enfant. Mais il faut dans un premier temps essayer de redonner l'enfant à la mère et si ce n'est pas possible, effectivement le mettre à l'adoption. C'est difficile de faire un texte quand on sait le "bricolage" que peut être la GPA. » (8 avril)

Ollivete : « La proposition est inapplicable car dans la grande majorité des cas, le père commanditaire est le père biologique de l'enfant. En revanche, je suis d'accord sur le fait que la GPA relève entre autres du trafic d'enfants, et qu'y avoir recours à l'étranger est un contournement frauduleux de la prohibition française. La conduite des commanditaires de GPA est donc à double titre répréhensible, et doit donc être sévèrement sanctionnée et privée d'effet, comme l'a demandé le Conseil Constitutionnel dans son arrêt de mai 2013, relatif à la loi Taubira. ----- Parmi les sanctions parfaitement envisageables on peut citer : ---1/ Le versement d'une amende dissuasive de l'ordre de 50.000€, payable pour l'obtention des papiers permettant de rapatrier l'enfant en France. ---2/ L'interdiction pour le conjoint commanditaire d'être reconnu par l'état civil et d'adopter l'infant ---3/ La perte de la demi-part fiscale. ---4/ La privation des droits civiques » (27 mars)

Renaud : « Olivette, vous êtes inconséquent, vous flanchez ! Le fait qu'un des commanditaires d'une GPA soit le père génétique n'empêche aucunement de le déchoir de son statut de parent. Il existe des motifs de déchéance, légitimes ou illégitimes, qui sont très éloignés de la gravité du crime de GPA, comme dans le scandale récent en Angleterre où des mères se sont vues retirer leur enfant dès la sortie de la maternité pour cause d'incapacité présumée sans le moindre antécédent si ce n'est leur pauvreté. » (28 mars)

.....

Proposition : **Kiki** • 29 avril 2018 / 25 votes • 9 arguments

Pour une convention internationale interdisant à l'échelle mondiale la GPA au nom de la dignité de l'être humain

Pour une convention internationale interdisant à l'échelle mondiale la GPA pratique qui traduit une marchandisation de la femme et de l'enfant pour lutter contre le marché qui est en train de se créer et bafoue la dignité humaine.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/pour-une-convention-internationale-interdisant-a-l-echelle-mondiale-la-gpa-au-nom-de-la-dignite-de-l-etre-humain>

Pôles d'arguments « contre » :

Kumodo : « Encore une proposition pour noyer la proposition. Qui peut vraiment croire un instant qu'une telle proposition pourrait avoir un consensus international ? Déjà, les nations ne s'entendent pas pour la paix alors pour des questions médicales, c'est le cadet de leurs soucis. » (30 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Rémy Mahoudeaux : « première étape : compétence universelle des tribunaux Français <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/pistes-de-discussion-comment-agir-ensemble/renforcer-la-repression-de-la-gestation-pour-autrui> » (29 avril)

Armelle Manuel : « D'accord à cent pour cent , de deux choses l'une : c'est rémunérateur pour des femmes pauvres "marchandisation d'êtres humains"ou bien c'est gratuit , donc c'est de l'esclavage pour la mère porteuse qui pourrait être contre votre proposition? » (29 avril)

.....

Proposition : [Equipe Jean Erdre](#) • 26 avril 2018 / 44 votes • 7 arguments

L'interdiction de la GPA doit être mondiale

Autoriser la GPA reviendrait à couper intentionnellement un enfant de ses origines et à utiliser le corps de la femme comme une machine ou un objet marchand. Cela va à l'encontre des droits de l'enfant, des droits de la femme.

De plus les coûts de ses pratiques étant élevés, cela crée une inégalité supplémentaire entre les pays dits riches et ceux dits pauvres. De plus, ce qui existe déjà actuellement en Asie (Inde, Thaïlande...) en terme de GPA rend esclave des pays pauvres vis-à-vis des pays riches. Cela est inacceptable.

Il faut donc interdire la GPA et partager notre démarche au-delà des frontières afin d'obtenir l'interdiction mondiale

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/l-interdiction-de-la-gpa-doit-etre-mondiale>

Pôles d'arguments « contre » :

Eric Olivier Loïc : « Dire que la GPA est un esclavage est du ressort du pénal : dénonciation imaginaire de crime contre l'humanité. Vivement la loi contre les fake news et son élargissement ! » (29 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Godeau Axel : « Réalisée à l'étranger ou en France, la GPA viole l'éthique parce qu'elle contractualise l'être humain et arrache un enfant à sa mère biologique qui est la meilleure personne qui soit pour apporter tous les soins nécessaires à un petit être en devenir. En effet, la personne humaine doit être respectée dès sa conception et pendant toute son existence, a fortiori pendant les premières semaine de son existence. C'est avant tout son humanité qui doit être respectée au risque de faire souffrir cette personne à terme. Pour éviter toute souffrance à venir, il convient de garantir la bio-éthique de toute personne humaine, i.e. garantir le mieux possible à chaque enfant qu'il est le fruit d'une relation charnelle véritable (volontaire, non forcée, etc.) d'un homme et d'une femme et qu'il sera élevé par son père et sa mère biologique. » (30 avril)

Ollivete : « La GPA est un nouvel esclavage. Et comme l'esclavage, elle doit faire l'objet d'une Convention internationale la prohibant dans le Monde entier. » (26 avril)

Rémi Mahoudeaux : « Oui, mais pas besoin d'attendre que cette interdiction devienne mondiale pour lutter VRAIMENT contre ses effets ici » (26 avril)

.....

Proposition : laurent • 9 avril 2018 / 78 votes • 8 arguments • 0 source

La GPA : un fléau

La GPA devient un fléau des pays pauvres, encouragée par des demandes de pays riches. Plusieurs de ces pays (Inde, Thaïlande, Népal...) ont revu récemment ou sont en train de revoir leur législation, notamment pour interdire la GPA aux étrangers en général occidentaux. Mais les pressions restent fortes pour organiser un véritable trafic humain généré par un marché de la procréation ultralibéral et agressif, en provenance notamment des États-Unis.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/la-gpa-un-fleau>

Pôles d'arguments « contre » :

Bmaroy : « Si une transaction ne fait de mal à personne et satisfait les deux parties, on ne voit pas pourquoi il faudrait s'y opposer. » (25 avril)

Kumodo : « Je suis vraiment outré par ce texte. J'ai visité l'Inde, la Thaïlande et je peux vous garantir que ce ne sont pas des pays pauvres. Je m'insurge contre cette insulte envers ces pays que vous nommez "pays pauvres". Sachez contributeur @laurent que la Thaïlande possède de grandes et modernes cliniques, réputées pour ses soins esthétiques, pour ses médecins compétents et ses installations médicales sont à la pointe de la technologie, que ce pays est un grand exportateur de riz et que personne y meurt de faim. » (9 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Richard : « C'est un non respect du corps de la femme amenée à l'état d'objet » (30 avril)

Elifa : « un fléau mercantile. Si on a les yeux ouverts sur les dérives du marché du tourisme sexuel, sur les horreurs du trafic des êtres humains (femmes enfants, jeunes garçons), nul doute que la GPA n'ouvre un nouveau marché aux esclaves. » (16 avril)

.....

Proposition : **Outan • 22 avril 2018 / 27 votes • 7 arguments**

GPA

Déjà condamnée à plusieurs reprises par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour son refus de transcrire à l'état civil des actes de naissance d'enfants nés par gestation pour autrui (GPA) à l'étranger,

l'Etat français a été reconnu coupable de violation du droit au respect de la vie privée et familiale et condamné à verser 25.000 euros à un couple qui attendait depuis plus de quatre ans la reconnaissance juridique de leur lien de filiation avec leur jumeaux nés en Ukraine, refusée par le Procureur de la République de Nantes.

Face à l'obstination de la France à l'encontre des décisions juridiques de la CEDH et des conventions de protection de l'enfance, des associations dénoncent un « tri des enfants en fonction de leur mode de conception » qui rappelle des « années sombres de notre histoire ».

Partons d'un raisonnement humain et de parents qui veulent avoir un enfant. Le désir d'enfant est un projet, un processus très long et réfléchi qu'aucune loi ne pourra réprimer ou empêcher. Tout le monde n'est pas obligé d'avoir des enfants mais tout le monde considère que vouloir fonder une famille et avoir des enfants est naturel et légitime. Certains affirment que le désir d'enfant n'est pas le droit à l'enfant. Oui, il n'y a pas de droit à l'enfant, mais de quel droit empêcherait-on quelqu'un d'avoir des enfants ?

La gestation pour autrui existe et est une possibilité pour y arriver. Et si des femmes souhaitent porter les enfants des autres, pourquoi les en empêcher! Les femmes sont libres de disposer de leur corps, revendication féministe de longue date. Ce n'est pas à l'Etat de leur dire ce qui est bon ou non pour elle, par contre c'est à l'Etat de les accompagner et de les protéger dans leur choix, dans leur projet de vie.

A partir de ce moment-là, et sachant que cette possibilité existe, il est préférable que cela puisse se faire en France, de manière encadrée et contrôlée et sur la base du volontariat, car personne ne sera jamais forcé à porter l'enfant d'un autre.

Ainsi les couples hétérosexuels comme homosexuels ne seraient plus obligés de se rendre dans des pays étrangers, comme l'Inde, l'Ukraine, la Roumanie, les USA... et dans lesquels l'encadrement législatif est différent, voire défaillant.

C'est une démarche humaine et de bon sens pour éviter d'une part les situations aujourd'hui condamnées par la Cour européenne des droits de l'homme et pour éviter d'autre part les pratiques inacceptables, comme par exemple, un marché de "locations de ventres", de commerce d'ovocytes, ou le choix sur catalogue des donneuses en fonction de leur physique ou des gestatrices en fonction de leurs performances.

Une loi autorisant la GPA est donc nécessaire, protégeant la femme qui porte l'enfant, l'enfant à venir et les futurs parents, définissant des conditions d'encadrement strict garantissant un choix éclairé de la femme porteuse, excluant toute transaction de nature commerciale.

Une loi qui conçoit la GPA comme un don, comme une démarche altruiste (les donneurs d'organe, de gamètes, de sang... ne reçoivent aucune compensation financière).

Une loi qui conçoit la GPA, comme toute autre grossesse en France, prise en charge par les organismes de protection sociale, totalement gratuite pour être accessible à tou-te-s.

D'autres conditions devront peut-être être envisagées dans la loi, le nombre de GPA pour la femme porteuse, faut-il une limite inférieure et une supérieure à l'âge de la femme, la femme doit-elle avoir eu des enfants avant ou non, doit-elle être en couple ou non..? Faut-il laisser la possibilité à l'enfant de connaître la femme qui l'a porté, de connaître ses géniteurs (donneurs d'ovocyte, de sperme)...

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/gpa-6>

Pôles d'arguments « contre » :

Gramond : « Vous dites que "les femmes sont libres de disposer de leur corps". Non, je ne suis pas d'accord à partir du moment où il y a atteinte à la dignité d'autrui. Celle de l'enfant en l'occurrence. Il y a d'ailleurs un précédent : "le lancer de nains". La loi l'interdit, à rebours de la volonté de certains nains à réclamer le droit "d'être lancés", parce que le législateur estime que cette pratique porte un préjudice grave à la dignité des gens de petites tailles. » (22 avril)

Diké : « Avis CCNE 126 : En conclusion, le CCNE reste attaché aux principes qui justifient la prohibition de la GPA, principes invoqués par le législateur : respect de la personne humaine, refus de l'exploitation de la femme, refus de la réification de l'enfant, indisponibilité du corps humain et de la personne humaine. Estimant qu'il ne peut donc y avoir de GPA éthique, le CCNE souhaite le maintien et le renforcement de sa prohibition, quelles que soient les motivations, médicales ou sociétales, des demandeurs. Recommandations - Le CCNE est favorable à l'élaboration d'une convention internationale pour l'interdiction de la GPA et particulièrement attaché à l'effort diplomatique ; dans le même sens que le rapport d'information concernant la GPA remis à la Présidence du Sénat le 17 février 2016, il recommande l'engagement de négociations internationales, multilatérales. » (22 avril)

Tof : « La CEDH n'a pas compris le droit français et dicte un droit anglo-saxon à la France. Si les élus français avaient eu un peu plus de courage ils auraient défendu le droit qu'ils ont mis en place en dénonçant l'avis de la CEDH. Ils auraient ainsi défendu le droit français plus subtile et protecteur puisqu'il se fonde sur un principe de dignité. La GPA étant contraire à tous les principes éthiques ne peut être que condamnée ce même si des femmes voulaient la pratiquer de manière « altruiste » car c'est la dignité de la femme et de l'enfant qui en seraient atteintes. Contourner ce principe c'est réduire le droit français à la volonté du plus fort. Nos élus y contribuent parfois reproduisant leur comportement qui vide doucement la France de toute sa substance dans tous les domaines. » (22 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Aucun

Proposition : afcpr • 15 mars 2018 / 113 votes • 7 arguments • 0 source

Interdire et punir la GPA

- Les vagabonds sexuels dans le but de procréer doivent être sanctionnés comme les clients des prostituées. Et la France, pays des droits de l'Homme, devrait être le leader de la lutte contre la GPA dans le monde et demander l'abolition de cette pratique aux pays qui autorisent la marchandisation du corps de la femme.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/interdire-et-punir-la-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Henri Poupard : « Et que faire pour les femmes infertiles ? Les empêcher à jamais d'avoir un enfant né de leurs gènes ? » (21 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Marieagnes : « personne n'a le droit d'imposer à un enfant d'être abandonné à la naissance par sa mère pour une GPA, alors qu'il a tissé pendant neuf mois des liens charnels et intimes avec elle. C'est un vol d'identité , un vol de sa généalogie, un vol de ses [racines](#). Et ,qui plus est, pour de l'argent ce qui est un retour de l'esclavage ,qui se définit par l'achat d'un être humain » (30 avril)

Motte : « Que se passera t il le jour où un couple adoptant par GPA considérera que l'enfant né n'est pas conforme à ses désirs (maladie génétique, couleurs de peau, malformation...) ? » (29 avril)

.....

Proposition : Patricia 13 • 29 avril 2018 / 26 votes • 6 arguments

Ni GPA ni GPA dite éthique

Le corps n'est pas une marchandise ni un bien de consommation à acheter. On ne peut accepter de cautionner le marché d'êtres humains (ventres à louer et bébés à vendre)

ceci est indigne d'une société civilisée qui a aboli l'esclavage. Ce sont les plus pauvres qui risquent d'être "exploités" et je précise qu'il n'y a pas de GPA éthique. L'usage de mots rassurants comme "éthique" pour cacher "les maux" que cette pratique recouvre, et la GPA dite gratuite ne valide pas son bien fondé. Dans tous les cas il s'agit de l'instrumentalisation de la vie,

enfin Il ne faut pas aussi oublier les liens physiques et psychiques qui se créent pendant la grossesse entre une mère et son bébé.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/ni-gpa-ni-gpa-dite-ethique>

Pôles d'arguments « contre » :

Kumodo : « Je vote contre : L'argumentation "L'usage de mots rassurants comme "éthique" pour cacher "les maux" " est manipulatoire. » (30 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Nicolas-p : « C'est l'argument fallacieux suprême pour essayer de justifier l'injustifiable » (30 avril)

Rémy Mahoudeaux : « la GPA éthique n'existe que dans l'esprit et les discours de ceux qui ne veulent supporter aucun frein à l'assouvissement de leurs désirs. Dans la réalité, c'est toujours sordide » (29 avril)

.....

Proposition : **Filochard • 25 avril 2018 / 16 votes • 6 arguments**

qui doit payer la GPA, les parents ou la sécurité sociale?

Légaliser la GPA, pourquoi pas mais qui va payer? Les couples d'hommes qui ont fait le choix de la GPA ne sont pas stériles. C'est juste la conséquence du choix de leurs cœurs. A mon avis ils doivent assumer ce choix et financer eux-mêmes cette GPA. Ce n'est pas à la société, via la sécurité sociale, de payer.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/qui-doit-payer-la-gpa-les-parents-ou-la-securite-sociale>

Pôles d'arguments « contre » :

Seys philippe : « Il me semble clair que le remboursement des pratiques contraires à l'éthique et à la loi ne doit pas même être envisagé. » (30 avril)

Nicolas-p : « Étant donné que c'est de l'exploitation humaine le mieux est de continuer à l'interdire... Ce qui est sûr c'est que la sécu n'est pas là pour financer des désirs mais des pathologies. La GPA N'étant pas une pathologie... » (25 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Aucun pour

.....

Proposition : Gilles • 13 avril 2018 / 31 votes • 6 arguments

GPA

Il est de bon ton dire qu'un désir d'enfant dépasse tout. Seulement voilà, on est passé, sur ce sujet comme sur d'autres, du « je pense donc je suis » au « je suis donc j'ai droit à/de », justifié d'ailleurs par une idéologie du relativisme qui revient à dire : rien n'est grave, tout est culturel. Il conduit à nier la liberté Et devient autoritaire. Il conduit à ne pas faire de distinction entre le bien et le mal - pris l'un pour l'autre - comme le justifie le Pt du CCNE. J'ai fait l'effort depuis 3 ans de lire tous les avis du CCNE, m'inscrire sur des sites de « surrogacy » et ai été pré-qualifié comme mère porteuse et client (puis ai reçu des messages de technique de négociation du prix), ai lu les rapports parlementaires (E Badinter, Clara, etc.), ai lu les « fiches argu » du PS, ai analysé des contrats de GPA !, ai répertorié les avis de la plupart des acteurs politiques (y/c la franc-maçonnerie...), etc. Bref, tout ce qu'un chacun aurait du faire pour s'informer. Et je confirme que GPA = un Gamin Pour de l'Argent. Enlever l'argent, et la GPA disparaît. C'est non.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/gpa-4>

Pôles d'arguments « contre » :

Alain M : « La GPA permet l'existence de nouvelles familles. Le reste c'est de la morale de petits bourgeois étrequés. Je suis pour la GPA. » (14 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Wanabix : « L'"objet" de la transaction, du contrat, n'est ni plus ni moins qu'une personne, un bébé. Hors vendre ou donner un être humain suppose qu'il nous appartient, c'est tout simplement la définition de l'esclavage. » (28 avril)

Nicolas-p : « Bien juteux comme trafic. Nombreux attendent avec impatience. .. » (13 avril)

.....

Proposition : Jean-Michel et Véronique André • 3 avril 2018 / 33 votes • 6 arguments

GPA

GPA. Je n'arrive pas , même en me forçant à vouloir rester " moderne" à être favorable à la GPA .

Pour moi il y a 2 GPA , GPA 1 = Grossesse Par Altruisme , très minoritaire (la belle-soeur formidable qui prête gratuitement son utérus)

et GPA 2 = Grossesse Pour l'Argent ultra majoritaire (USA Inde etc...)insoutenable philosophiquement sauf à être ULTRA libérale (au sens économique s'entend), tout s'achète tout se vend même son âme et sa conscience .Curieusement GPA 2 est très soutenue par les gens les plus anti-libéraux (au sens économique s'entend) bizarre bizarre

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/gpa-2>

Pôles d'arguments « contre » :

Thomas : « Et donc c'est quoi la proposition? Honnêtement, si vous aviez, par exemple, proposé de légiférer pour déterminer un cadre strict ne permettant que la "GPA 1" telle que vous l'avez décrite, j'aurais pu me déclarer d'accord avec vous. Dommage. » (9 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Bellelsa : « Pour moi, toutes les GPA sont atroces. » (28 avril)

Rémy Mahoudeaux : « Sans aller jusqu'à accepter la GPA que vous présentez comme altruiste, à tort à mon avis, vous avez raison de mettre en évidence le paradoxe des libéraux – libertaires » (4 avril)

Gramond : « Il n'y a rien de moderne à accepter la PMA pour toutes ou la GPA. Cela ne constitue pas un progrès et il n'y a aucune innovation dans ces pratiques. Toute GPA est une PMA, et cette dernière a été mise au point techniquement dans le cadre d'un traitement à l'infertilité des couples. Si on en débat dans le cadre de ces EG de la bioéthique, c'est parce que des médecins sont sortis de leur rôle de soignants pour le proposer à des femmes qui n'avaient aucune pathologie. Bref, ils ont décidé d'accorder un privilège. Et cela est une faute. » (3 avril)

Proposition :

Interdiction de la GPA.

Il faut respecter et définir le droit de l'enfant qui est d'avoir un père et une mère et non pas le droit à l'enfant qui abouti dans certaines circonstances (couple homosexuel par exemple) à des grossesses pour autrui qui sont des aberrations et une forme d'esclavage pour assouvir un " droit à l'enfant " qui n'existe pas.

la loi doit l'interdire en France.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/interdiction-de-la-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Kumodo : « Texte insultant les millions d'esclaves morts dans les plantations et les mines juste pour utiliser un argument fallacieux afin d'émouvoir les gens : de la démagogie. » (26 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Nicolas-p : « la GPA c'est donner un enfant d'un adulte vers un autre donc le considérer comme un objet puisque échangeable ou donnable (gratuitement ou non) donc la définition même de l'esclavage... » (25 avril)

7.7 Sources argumentaires extraites du site officiel de la consultation sur la PMA et la GPA par propositions

Les arguments repris ci-dessous sont représentatifs des divers axes développés par les participants « contre », « inclassables », « pour ». Ces arguments sont repris ci-dessous tels qu'ils ont été postés par des participants à la consultation en ligne organisée par le CCNE.

Proposition de : **Samuel** • 13 février 2018 / 915 votes • 72 arguments • 1 source

Maintien de l'interdiction de la PMA & de la GPA

Il apparaît absolument nécessaire de maintenir l'interdiction de procréation médicalement assistée pour des couples de même sexe ainsi que de la gestation pour autrui.

Lors du débat sur le Mariage pour Tous, il était martelé qu'il ne serait pas question de PMA. Aujourd'hui, alors que se tiennent des débats sur la PMA, on affirme qu'il ne sera jamais question de GPA. Et qu'en sera-t-il demain ?

La législation doit-elle autoriser tout ce que la science permet au détriment de l'individu et de la stabilité de l'enfant dans la première cellule de la société qu'est la famille ?

Il est indispensable de penser à la stabilité des enfants, qui aujourd'hui ne représentent peut-être que 20% de notre société, mais qui seront demain toute notre société même. Ils sont notre futur !

Efforçons-nous de garantir la meilleure des stabilités et une plus grande justice à nos enfants afin que demain, ils deviennent la société la plus stable et la plus juste possible.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/maintien-de-l-interdiction-de-la-pma-amp-de-la-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

DameLily : « La GPA permet " de connaître ses parents et d'être élevé par eux"(art 7); sans organiser délibérément l'effacement du père ou de la mère génétiques voire des 2. L'enfant à naître ne perd pas en stabilité. » (26 avril)

Vanneau ch : « Bah non!, Je ne vois aucune raison qui oblige au maintien de l'interdiction de PMA ou de GPA. Dans les deux cas, hormis une volonté de "moralisation" sociétale, quel besoin y a-t-il d'empêcher ces actes volontaires ? La loi doit pouvoir évoluer pour ne pas criminaliser ce qui n'a pas vocation à l'être. On pourra bien sûr prendre toutes les précautions d'usage pour permettre aux candidates et candidats de réaliser un choix éclairé, » (10 avril)

Patrick : « Avoir des enfants est un droit légitime pour tout humain (un droit mais pas un devoir, il faut aussi respecter les personnes n'en voulant pas, sans leur mettre non plus une quelconque pression sociétale). » (2 mars)

Rebeccas Leuret : « Pour répondre à certains commentaires, je ne pense pas que ce soit l'absence de PERE qui génère des "enfants blessés", mais l'absence d'un cadre familial stable ! La présence de figures parentales est nécessaire, mais le genre des parents importe peu à mon sens, tant qu'ils sont à même de fournir à l'enfant une cellule familiale solide et aimante. » (19 février)

Philippe C : « On assiste malheureusement encore ici à un défilé de préjugés liés à la perception négative qu'on certaines personnes sur l'homosexualité. Les études de Susan Golombok de l'Université de Cambridge ont montré que les enfants de couples homosexuels étaient exactement... comme les autres. Sa conclusion est simple : «La qualité des relations interpersonnelles au sein d'une famille est plus importante pour le développement d'un enfant que la structure dans laquelle il grandit.» Une qualité notamment définie à la lumière de l'implication émotionnelle, d'une présence chaleureuse et d'une bonne communication. Le plus grand défi que rencontreront les enfants nés de PMA/GPA, c'est la stigmatisation qu'ils rencontreront de la part d'une minorité qui estime que ce qu'on appelle désormais "les nouvelles familles" ne doivent pas avoir droit de cité dans notre société. » (13 février)

Pôles d'arguments « pour » :

Dominique Aquisto : « Si la PMA pour couples homosexuels-femmes est autorisée,automatiquement par souci d'"égalité", la GPA pour les couples homosexuels-hommes sera autorisée, ce qui aboutit à une marchandisation du corps de la femme, ce qui est une forme d'esclavage. » (30 avril)

Jeanne Berretta : « Derrière cette consultation bioéthique y aurait-il des enjeux inavouables? En tout cas la nature ne permet pas la conception d'un enfant sans un père et une mère. Même si la science le permet le législateur est là pour dire stop, il y a des limites à ne pas dépasser comme d'en d'autres domaines: l'utilisation d'armes chimiques, nucléaires... des comportements à changer pour le bien de la planète et des humains: l'utilisation de pesticides, la pollution de l'air... Non à la PMA car elle fait déjà une sélection

des embryons humains. Nous sommes tous passés par ce stade embryonnaire. Il faut être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître que l'embryon humain est un être humain en devenir qui ne peut pas encore donner son avis à ceux qui sont prêt à le manipuler à décider pour lui mais qui est déjà à protéger. Et non à la GPA. » (29 avril)

G. Niqueux : « La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, signée et ratifiée par la France, pose le droit pour chaque enfant " de connaître ses parents et d'être élevé par eux"(art 7); organiser délibérément l'effacement du père ou de la mère génétiques voire des 2, est contraire à ce texte, qui est un engagement contraignant pour l'Etat. Le "droit à l'enfant " n'a pas de fondement juridique, l'enfant n'est pas un produit marchand qu'on se procure à tout prix...C'est un don naturel de la vie en couple homme-femme. » (29 avril)

Xavier : « Qu'on le veuille ou pas, un enfant naît d'une mère et d'un père. Qui de nous ferait le choix pour lui-même de se donner naissance en se privant de connaître sa filiation biologique ? Qui de nous accepterait de grandir dans le ventre d'une femme qui n'est pas sa mère ? Qui de nous voudrait pour lui-même se voir priver dès la naissance de ses parents biologiques ? Veillons à ne pas déstructurer la vie, sinon à vouloir imaginer un monde encore plus complexe qu'il n'est déjà. Restons raisonnables (en supposant que nous le soyons déjà !...) » (22 avril)

Penkalled561 : « L'identification de son père et de sa mère sont absolument nécessaires au développement équilibré d'un enfant. » (21 avril)

Teiss : « Il faudrait même annuler les possibilités pour une femme seule d'avoir un enfant par GPA, ce qui avait été autorisé après une période de guerre où il n'y avait pas beaucoup de naissances. On sait maintenant qu'il y a davantage de problèmes dans les familles monoparentales pour éduquer des enfants alors n'allons pas les provoquer de cette façon. » (9 avril)

Emmanuel : « Oui, il y a des enfants heureux qui n'ont pas eu la chance d'avoir auprès d'eux un papa et une maman qui s'aiment. Il n'empêche, le plus structurant pour eux reste de construire leur vie sur l'amour qui est à l'origine de leur existence. C'est cela et cela seul que l'Etat doit viser pour le bien des enfants. Les enfants sont bien plus vulnérables que des adultes et donc l'Etat se doit de les protéger. Ils ne pourront jamais être une réponse aux souffrances (vraies, je ne le rejette pas) des adultes. » (6 avril)

Grenier : « Oui, il faut continuer d'offrir aux enfants le droit à la continuité historique, celle d'avoir une généalogie complète issue de leur père et de leur mère. C'est un droit fondamental. Il n'existe pas de droit à l'enfant. Il n'existe que des droits de l'enfant. Et c'est l'honneur de notre République d'avoir toujours fait du combat pour défendre les plus faibles, l'un des plus importants. » (31 mars)

Vivelavie : « La société a besoin de stabilité et de repères solides pour permettre au plus grand nombre de s'épanouir. Les revendications sociétales actuelles ne concernent qu'une infime minorité au détriment de la collectivité. » (16 mars)

Houdang : « L'article 7 de la convention internationale sur les droits de l'enfant indique que l'enfant "a le droit, dans la mesure du possible, de connaître ses parents et d'être élevé par eux". La "mesure du possible" n'est pas celle du parent, mais celle de l'enfant. Autrement dit il s'agit d'abord de s'interroger sur la possibilité, ou non, pour l'enfant, d'avoir un père et une mère. Et non sur la possibilité, ou non, pour le parent d'avoir un enfant. » (2 mars)

Joachim : « La médecine doit réaliser sa vocation de soigner. Dans le cadre de la pratique de PMA-GPA, on n'est plus dans la médecine de soin mais le technique médical au service des désirs une minorité d'individus qui veut aller à l'encontre de la loi naturelle. Là il y a une question philosophique et éthique à faire face. » (27 février)

Leridan : « Qu'il y ait des accidents de la vie (décès, divorce, violences), c'est une chose et cela peut arriver aussi bien avec un couple homosexuel qu'un couple hétérosexuel. Provoquer délibérément (au nom d'un désir d'enfant que certains voudraient transformer en droit à l'enfant), une rupture de lien avec le père biologique (PMA) ou pire, avec la mère qui porte l'enfant pendant 9 mois en est une autre. » (25 février)

Jushua 88 : « Il n'y a pas de discrimination d'ordre sexuelle, il s'agit de légitimité à obtenir des droits dû à sa maladie et à son orientation sexuelle établi par l'ordre naturel. Celui-ci impose des limites fondamentales qui permettent l'équilibre de ce monde et nous préserve du chaos. Et qui donc ne doivent jamais être franchies. Certaines ont déjà été franchies, on a essayé, ça ne fonctionne pas. L'histoire nous montre que si l'on commence à en braver une, toutes les autres le seront aussi par la suite. Et pour cause, ces douaniers de la bioéthique qui ont pour vocation d'assurer le maintien de ces frontières entre ce qui est bon et mauvais pour l'homme n'assumant malheureusement plus leur rôle. On en voit les dérives, cela est train de dégénérer, la tenue même de ce débat nous le prouve. Accorder une égalité qui n'est pas justifié aux une créerai des inégalités pour les autres. Il faudrait peut-être en venir à interdire la PMA et la GPA pour tout le monde » (24 février)

Crancran : « Depuis des siècles, notre société cherche à faire reconnaître l'égalité hommes / femmes notamment dans la sphère des droits civiques et professionnels. Cela va dans le sens du Bien commun. C'est long et que de souffrance mais c'est en bonne voie. Serions nous assez irresponsables pour recréer une nouvelle inégalité entre des enfants avec père et des enfants sans père? Je ne veux pas être co-responsable de manifestations d'enfants en 2050 qui réclameront le droit d'avoir un père. Même si j'entends bien évidemment la souffrance individuelle des personnes seules ou homosexuelles, cette souffrance ne peut trouver sa réponse dans des lois qui créent une souffrance encore plus grande au niveau de l'ensemble de la société. Prenez l'exemple de la peine de mort: un meurtre vient d'être commis sur un enfant: au nom de la souffrance dramatique des parents, il conviendrait de

modifier la loi pour autoriser la peine de mort. Heureusement la loi n'a pas pour but de s'adapter aux intérêts particuliers, aussi sincères soient-ils, mais doit organiser la société pour que le plus petit, le plus vulnérable, l'enfant et la personne en fin de vie, soient protégés et accompagnés. » (20 février)

Kang : « Un enfant qui ne connaît pas son père ou sa mère est un enfant blessé. Souvent la blessure ne se referme jamais, même si l'enfant est adopté par des parents qui l'aiment et qui l'entourent. La loi est là pour protéger les plus faibles. Elle ne peut donc pas autoriser ni tolérer la conception délibérée d'enfants sans père, cela consisterait à autoriser à concevoir délibérément des enfants blessés dès la naissance. Cela serait une violence faite aux enfants. » (18 février)

Proposition Montalte : 20 février 2018 / 234 votes • 13 arguments •

La PMA fabrique des orphelins, la GPA produit de la traite d'êtres humains

1) Abolition universelle de la GPA comme traite d'êtres humains particulièrement fragiles, des enfants, nés de l'exploitation de la misère des femmes. 2) Lourdes sanctions contre les réseaux et officines qui la promeuvent, les passeurs qui organisent la venue de ces enfants dans notre pays. 3) Lourdes sanctions au pénal contre les acheteurs, au même titre que pour les proxénètes et les clients de prostituées mineures. 4) Arrêt immédiat des subventions contre toute associations faisant la promotion de cette pratique illégale. 5) Révision en justice des cas de GPA autorisés en France, pour ne plus les permettre et rendre les enfants concernés à leur mère.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/la-pma-fabrique-des-orphelins-la-gpa-produit-de-la-traite-d-etres-humains>

Pôles d'arguments « contre » :

Evelyne Bournez : « Cette proposition se fait tellement l'écho des fantasmes des opposants bien connus sous le nom de Impt, que je ne sais par où commencer. 1/ Aucune "traite d'êtres humains" (lol) ni exploitation de la misère des femmes dans le cadre d'une GPA éthique et altruiste 2/ Aucune loi n'interdit d'informer sur ce qui est légal à l'étranger. Je passerai sur le fait que vous refusiez à des enfants de venir en France, uniquement à cause de leur mode de conception. 3/ vouloir emprisonner des parents et les comparer à "des proxénètes ou des clients de prostituées mineures" démontrent à quel point non seulement vous êtes en dehors de toute réalité, mais également à quel point vous méprisez ces enfants, non nés selon votre unique mode d'emploi.4/ Faire une GPA à l'étranger n'est en rien une pratique illégale dans la mesure où aucune loi ne l'interdit. 5/La gestatrice

n'étant pas la mère de l'enfant qu'elle a porté, il va être difficile de lui "rendre". Ceci dit, vous démontrez encore votre mépris pour ces enfants, que vous n'hésitez pas à vouloir séparer de leurs parents aimants. Je passerais sur le fait qu'une PMA ne fabrique en rien un orphelin, pas plus aujourd'hui que depuis 1982 que la PMA existe en France. » (17 mars)

Phil86 : « Les enfants nés de pma ou gpa ne sont pas des orphelins. Un orphelin est un enfant dont l'un des parents est décédé. Ce n'est pas le cas de ces enfants qui ont bien deux parents. » (20 février)

Pôles d'arguments « pour » :

Starke : « La GPA n'est ni plus ni moins que l'acte d'achat d'un être humain. » (23 avril)

Kerland : « Rappel: Il faut distinguer la PMA interne avec les éléments du couple qui est sans problème, et la PMA externe avec un apport extérieur au couple qui est source de problèmes fondamentaux pour la famille et la société et donc doit être évité comme la GPA qui en rajoute. » (30 mars)

.....

Proposition : Alain • 20 février 2018 / 159 votes • 20 arguments • 0 source

La PMA/GPA engendre une inégalité pour l'enfant

La PMA/GPA engendre une inégalité pour l'enfant dont certains seraient privés de père ou de mère.

Il convient donc ne pas modifier la loi et que la PMA reste un acte médical pour traiter l'infertilité.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/la-pma-gpa-engendre-une-inegalite-pour-l-enfant>

Pôles d'arguments « contre » :

Pierre Vanpeene : « Les êtres humains, à part les vrais jumeaux homozygotes sont tous différents. Est-ce pour cela qu'ils ne sont pas égaux? La loi doit veiller à ce que tous les enfants aient les mêmes droits à leur naissance, quelque soit leur mode de conception » (21 mars)

Simonapi : « Il y a inégalité si les couples homme/femme ou femme/femme ou homme/homme ne sont pas égaux. Cette inégalité n'est plus acceptée par l'Etat depuis le mariage pour tous. Il n'y a donc pas d'inégalité pour l'enfant. » (22 février)

Pôles d'arguments « pour » :

Sylvie Margottin : « Il n'y a pas d'inégalité à traiter différemment des situations différentes. » (21 février)

Wanabix : « Un couple de même sexe n'est pas dans la même situation qu'un couple homme / femme vis-à-vis de la procréation. Il n'y a donc pas discrimination, mais situation différente. Situation qui mène automatiquement à priver volontairement un enfant de père et / ou de mère si la loi allait dans le sens du droit à l'enfant au détriment des droits de l'enfant. » (8 avril)

Rémy Mahoudeaux : « L'asymétrie entre les enfants privé d'un parent d'un certain sexe et ceux qui disposent d'un père et d'une mère est une inégalité subie par l'enfant. » (8 mars)

.....

Proposition : Philippe C • 1 mars / 146 votes • 28 arguments • 0 source

PMA / GPA : une nouvelle peur sociétale pour certains ?

"La légalisation de la PMA et la GPA terrorise certaines personnes, car elle les oblige à penser une autre altérité. Les opposants mobilisent sur le slogan de la prétendue abolition de la différence des sexes. Lorsqu'on leur répond que deux hommes sont différents, qu'il y a d'autres formes de différences, pour eux c'est impensable. Il est fascinant qu'ils ne voient pas que les évolutions sont déjà là, que la société n'est déjà plus ce qu'ils croient qu'elle est. Pour défendre la différence des sexes, les opposants à la loi brandissent "le bien de l'enfant". Mais ils ne peuvent pas prouver que le modèle traditionnel a fait le bien de l'enfant ! Ils revendiquent un idéal de famille qui n'existe déjà plus et qui d'ailleurs n'a jamais existé puisque la famille c'est l'histoire d'un désordre permanent. "

Élisabeth Roudinesco, historienne et psychanalyste

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/pma-gpa-une-nouvelle-peur-societale-pour-certains>

Pôles d'arguments « contre » :

Clairalain : « C'est quand même curieux que nous ne soyons pas hermaphrodites! Il doit y avoir une raison! Nous sommes des êtres sexués, c'est notre être et c'est tout! Ce n'est pas une peur de l'autre, des homosexuels en l'occurrence. C'est juste le respect de notre caractère naturel : nous ne sommes pas des OGM ni des produits de laboratoires, et d'ailleurs pas des produits tout court! Ce qui peut faire peur, c'est cette folie subite de vouloir oublier ce que nous sommes pour faire plaisir à un lobby dont l'égoïsme le pousse à saborder des enfants. » (29 avril)

Wanabix : « ophisme, nous sommes tous absolument égaux devant la procréation, elle nécessite un homme et une femme, pas un homme seul, pas une femme seule ni un couple de même sexe, mais un homme et une femme. L'être humain est sexué et ce n'est ni vous ni moi qui l'avons choisi, c'est un fait et nous sommes tous égaux devant ce fait. Ce que vous demandez n'est pas de l'égalité, mais des privilèges. Ces privilèges privent volontairement un enfant de père et / ou de mère et modifiés de façon fantaisiste sa filiation. » (23 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Lirienne Calarenne : « Gemini n'a pas compris qud la parentalité est sociale et non biologique » (2 mars)

.....

Proposition : GFC • 14 février 2018 / 135 votes • 24 arguments

PMA pour toutes... et GPA: même combat ?

Une fois la PMA pour toutes validée... Oui, la PMA pour toutes sera validée, avec tout le cortège des bons sentiments à base de liberté, d'égalité, d'autonomie, de responsabilité, etc... Comment faire pour refuser alors la GPA, puisque c'est l'exact pendant pour les couples d'hommes, et hommes seuls, de ce qu'est la PMA pour toutes pour les couples de femmes, et les femmes seules. Il me semble que la position du Président de la République est: "oui à la PMA pour toutes, mais non à la GPA". Pensez-vous que cette position est tenable ? ou pensez-vous que PMA pour toutes et GPA ont, et auront, un destin commun ?

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/pma-pour-toutes-et-gpa-meme-combat>

Pôles d'arguments « contre » :

(Pas de nom) : « Cet argument selon lequel la GPA est le pendant pour hommes de la PMA est faux. Vous ignorez peut-être que l'écrasante majorité des candidats à la GPA sont des candidates : il s'agit des femmes ayant une infertilité utérine. Pourtant, on ne peut pas dire que la situation actuelle induit une "discrimination" entre les femmes ayant une infertilité utérine et celles ayant une infertilité ovarienne. Il n'y aurait pas non plus de discrimination hommes/femmes dans le fait que la GPA soit fermée alors que la PMA est étendue à toutes les femmes. La GPA est interdite car la France considère qu'elle est contraire à l'ordre public. Elle est fermée à tout le monde, femmes, hommes, célibataires ou en couple, couple hétéro, couple d'hommes et même...couple de femmes ! Imaginiez un couple de femmes dans lequel une aurait une infertilité utérine et l'autre suivrait un traitement l'empêchant de suivre une grossesse : elle serait dans la même situation que le couple d'hommes et se verrait opposer la même interdiction de recourir à une GPA. De même, imaginez un couple d'hommes dont l'un est trans et a un utérus (je sais que c'est très dur pour certains d'entre vous à qui le simple trans-identité donne de l'urticaire mais imaginez), ce couple pourrait être pris en charge en PMA en France. En somme, ce n'est pas une question de sexe ou de statut ou d'orientation : vous avez besoin d'un don de gamètes? vous pouvez le faire en France; vous avez besoin d'un don de gestation? c'est interdit en France. Dans la GPA, il n'y a ni discrimination entre les couples de même sexe, ni discrimination basée sur le sexe. » (20 février)

Lirienne Calarenne : « La GPA n'est en rien équivalente à la PMA puisque ça implique qu'une personne "prête son corps" pendant 9 mois avec tous les risques que peuvent comporter une grossesse. De plus il n'y a aucune discrimination puisque la GPA est interdite à tous. » (14 février)

Flora : « Il existe une différence fondamentale en termes d'éthique et de droit civil entre la PMA et la GPA: la GPA nécessite le recours (invasif et durable) à une personne tierce, dont les droits doivent impérativement être pris en compte. On ne peut sérieusement dire de même de la PMA. C'est pourquoi PMA et GPA sont deux débats profondément distincts: ouvrir la PMA pour toutes celles qui le souhaitent ne peut pas être mis sur le même plan que la GPA. Il n'y a aucune automaticité entre l'ouverture de l'une et l'ouverture de l'autre. » (14 février)

Pôles d'arguments « pour » :

Wanabix : « "À partir du moment où l'on se fonde sur une idée erronée de l'égalité pour inventer une prétendue inégalité, dont seraient victimes les femmes célibataires et en couple de femmes, cette même idée erronée ne tardera pas à dénoncer une supposée injustice dont souffriraient cette fois les hommes du fait qu'ils ne peuvent pas porter d'enfants. Si les différences naturelles sont vécues comme des inégalités, des injustices, alors les hommes subissent une injustice du fait qu'ils ne peuvent pas porter les enfants." - A. Mirkovic » (7 avril)

Olivette : « Ceux qui, à l'instar de Macron, ou du CCNE, se disent fermement opposés à la GPA, mais promeuvent la PMA pour toutes, sont au mieux des inconscients, au pire des manipulateurs. Car ouvrir la PMA aux couples de femmes conduira inéluctablement à légaliser la GPA. ----- La PMA est une procédure médicale visant à pallier à des infertilités d'origine pathologique. C'est pour cela qu'elle est encadrée par le Code de la Santé Publique, et réservée aux couples hétérosexuels en âge de procréer, dont l'infertilité pathologique a été médicalement constatée. Elle ne s'inscrit pas dans une logique de droit à l'enfant mais de droit aux soins. ----- Notre législation n'est donc pas discriminatoire, puisque l'infertilité d'un couple de femmes n'est pas d'origine pathologique. ----- A contrario, ouvrir la PMA aux couples de femmes reviendrait à transformer une procédure médicale en acte de pure convenance, et aurait ainsi pour effet de leur reconnaître un droit à l'enfant. Mais les couples gays ne peuvent bénéficier de la PMA, restant ainsi privés de ce droit à l'enfant. De même, les couples souffrant de certaines infertilités d'origine utérine, ne pouvant être traitées par PMA, resteraient aussi privés de ce droit à l'enfant, reconnu aux seuls couples de femmes. ----- Ces différences de traitement seraient discriminatoires, et imposeraient très vite au législateur de légaliser la GPA, afin que le même droit à l'enfant soit reconnu à tous les couples, quelle que soit leur situation. » (19 février)

GFC : « souvenons-nous que le mariage pour tous ne devait en aucun cas amener la discussion de la PMA pour toutes sur la table... mais une étrange et surréaliste demande d'égalité de traitement du désir d'enfant entre les couples hétéro infertiles et les couples de femmes (aussi les femmes seules maintenant) a suffit...! Ne doutons pas une seconde qu'une fois la PMA pour toutes validée, surgira une demande "légitime" d'égalité de traitement du désir et du droit à l'enfant pour les hommes autant que pour les femmes. Et l'argumentaire est déjà prêt ""Cela existe à l'étranger, c'est toujours une décision mûrement réfléchie, les enfants conçus ainsi n'ont pas de statut, il faut penser à eux d'abord (sic), etc etc..." » (15 février)

.....

Proposition : Tof • 19 mars 2018 / 117 votes • 17 arguments • 0 source

La GPA et la PMA sans père sont des mutilations de nature anthropologique

Je vois passer quelques propositions de personnes ayant eu recours à la GPA et demandant de protéger les enfants en facilitant les procédures post-GPA voir en effaçant totalement la mère qui a porté l'enfant.

Oui il faut protéger tous les enfants, y compris ceux qui ont subi une mutilation de père et de mère par des adultes soumis à leurs pires désirs. Un enfant n'est pas une marchandise qui se vend, c'est un être humain. Et une femme n'est pas un corps qui se loue, c'est aussi un être humain.

Commençons donc par lutter pour abolir ces pratiques mutilantes pour un enfant.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/la-gpa-et-la-pma-sans-pere-sont-des-mutilations-de-nature-anthropologique>

Pôles d'arguments « contre » :

Graine d'amour – La PMA pour toutes : « Après des études approfondies éthiques, scientifiques, sociologiques, démographiques, psychologiques et des bilans réguliers, depuis de nombreuses années la PMA pour TOUTES est autorisée ou acceptée au Royaume Uni, en Irlande, en Espagne, au Portugal, en Belgique, au Luxembourg, au Danemark, en Suède, en Norvège, en Finlande, en Islande, en Lettonie, en Estonie, en Autriche, en Ukraine, en Tchéquie, en Hongrie, en Bulgarie, en Pologne, en Croatie, en Grèce, au Québec, au Canada, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, en Argentine, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Israël. Aucune exception d'ordre culturelle, politique ou religieuse ne justifie de refuser la PMA à TOUTES les citoyennes françaises. » (13 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Tof : « voici au moins 5 raisons pour ne pas modifier les règles de l'accès à la PMA : 1/ L'AMP crée une filiation sans père, on estime alors que le père est facultatif. 2/ La médecine n'a plus pour but de soigner mais de répondre à des demandes et de fournir des prestations techniques. 3/ La PMA sans père entrainera aussi l'extension d'un marché puisqu'il existe déjà une pénurie de ressources. 4/ Il n'y a pas de droit à l'enfant 5/ L'AMP ouvre la GPA d'ici 7 ans » (12 avril)

Adèle : « Enseignante, je constate au quotidien le drame des pères partis, et la nécessaire recherche des origines. On ne peut pas dire à un enfant que son père et sa mère ne sont pas importants. Un autre adulte peut compenser, mais ne remplace pas » (4 avril)

Gramond : « En effet, on les mutile d'une partie de leurs racines. » (20 mars)

Proposition : **Alain** • 19 mars 2018 / 89 votes • 8 arguments • 0 source

La PMA et la GPA source de business

Big Pharma est en attente de la légalisation de la PMA et de la GPA pour vendre du sperme et les ventres des femmes.

La loi doit par tous les moyens éviter la marchandisation des sources de la vie.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/la-pma-et-la-gpa-source-de-business>

Pôles d'arguments « contre » :

Kramec : « Toi tu n'as rien compris à la GPA altruiste. » (21 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

ThiChe : « Il est certain que ce ne seront pas les acteurs du médical, sociétés pharmaceutiques en tête, qui éviteront les aspects scabreux (et incroyablement violents sous des dehors toujours bien polissés) de la marchandisation du corps humain, tant les enjeux financiers potentiels sont élevés pour eux et tant l'appétit financier de leurs actionnaires sont élevés, chaque jour un peu plus ! » (19 avril)

Proposition : **Philippe C** • 1 mars 2018 / 165 votes • 31 arguments

Aujourd'hui la PMA, demain la GPA ? Rien à voir !

La GPA est une technique est interdite en France par la loi bioéthique de 1994 (le Code civil dispose que : « Toute convention portant sur la procréation ou la gestation pour le compte d'autrui est nulle ») et condamnée par le Code pénal.

Aucun gouvernement en France n'a jamais proposé d'autoriser la GPA aux Français, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels.

L'argument polémique selon lequel on ne peut revendiquer l'ouverture à tous d'un droit déjà existant parce que cela appellerait forcément la revendication de nouveaux droits est évidemment malhonnête.

La PMA est autorisée pour les couples hétérosexuels, elle doit l'être pour toutes les formes de familles.. La famille monoparentale est reconnue via notamment l'adoption qui est autorisée pour des célibataires, donc les femmes célibataires doivent avoir accès à la PMA.

Lier PMA et GPA, c'est bien sûr un moyen pour les anti-PMA de crier au loup. Ne nous laissons pas intimider.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/aujourd-hui-la-pma-demain-la-gpa-rien-a-voir>

Pôles d'arguments « contre » :

Etienne : « Votre conclusion est elle-même un argument remarquable pour démonter votre propos : "La famille monoparentale est reconnue via notamment l'adoption qui est autorisée pour des célibataires, donc les femmes célibataires doivent avoir accès à la PMA." Or ce "DONC" n'a aucun lien logique systématique, sinon de dire que puisqu'une situation permet quelque chose, on devrait aller plus loin dans ce sens. Exactement la même "logique" dont vous prétendez qu'elle ne sera pas utilisée pour passer à l'étape GPA (au nom d'une supposée égalité de traitement entre couples HH et FF). C'est cette revendication qui est malhonnête en prétendant qu'une fois qu'un "droit" sera accordé il n'y aura aucune pression pour un autre, alors même qu'elle se fonde sur le droit précédent pour exiger "l'avancée" vers celui-là. » (30 avril)

Wanabix : « "À partir du moment où l'on se fonde sur une idée erronée de l'égalité pour inventer une prétendue inégalité, dont seraient victimes les femmes célibataires et en couple de femmes, cette même idée erronée ne tardera pas à dénoncer une supposée injustice dont souffriraient cette fois les hommes du fait qu'ils ne peuvent pas porter d'enfants. Si les différences naturelles sont vécues comme des inégalités, des injustices, alors les hommes subissent une injustice du fait qu'ils ne peuvent pas porter les enfants." - A Mirkovic. Et ne soyons pas naïf, des propositions sur ce site sont déjà des demandes de GPA et de parentalité multiple (3 et plus). Alors stop enfumage, la demande est déjà là. » (11 avril)

Flo-C : « Proposition totalement fallacieuse. Les mêmes qui nous affirment que PMA pour toutes et GPA n'ont rien à voir, et que la première n'entraînera pas la dernière, sont

incohérents et dénués de tout crédit puisque tous, sans la moindre exception (il suffit de parcourir le forum pour le constater), militent à la fois pour la PMA pour toutes et pour la GPA. En espérant bien justement que la première servira de levier pour obtenir la deuxième. » (30 mars)

Nguyen : « Au nom des droits de l'enfant, la PMA sans père ne doit surtout pas être ouverte. Quand aux inégalités, il faut arrêter le terrorisme intellectuel. La différence n'est pas nécessairement une inégalité. Pour en revenir à la PMA pour toutes, par souci d'égalité, elle deviendra la PMA pour TOUS (pourquoi seulement réservée aux couples de lesbiennes et aux femmes seules si c'est par égalitarisme?). La question du donneur de sperme va se poser inévitablement. 255 donneurs en France en 2015, pouvant donner lieu à 10 naissances au maximum) Si on conserve l'anonymat du donneur, on pourra affirmer qu'on ampute l'enfant d'une partie de sa filiation. Et là, on pourra se poser la question de l'intérêt de l'enfant. Si on lève l'anonymat des donneurs de sperme, que va-t-il se passer? Il y a fort à parier que ça n'encouragera pas les donneurs, bien au contraire. Donc on va vers quoi, vers des donneurs rémunérés? Et sous prétexte que les personnes iront à l'étranger pour acheter du sperme, il faudra ensuite le légaliser chez nous, exactement à l'image de l'argumentaire pour la GPA? Les inquiétudes quant à la marchandisation de l'enfant, de l'être humain sont donc bien fondées. La GPA est la suite logique. On a quand même bien compris que les personnalités politiques qui se disent aujourd'hui opposées à la GPA, étaient hier opposées à l'extension de la PMA à toutes les femmes, lesbiennes, ou seules. Comment oublier les propos de Mme Guigou en Nov 98 à l'Assemblée nationale sur le fait qu'il ne pouvait exister de droit à l'enfant. 20 ans plus tard, voilà où nous en sommes. On est maintenant en train de se dire que la PMA de convenance serait un projet d'égalité. Alors oui, on se méfie, et on sait très bien vers quoi mènera la PMA pour tous. » (22 mars)

Flog : « au nom de la fameuse égalité , quel serait l'argument qui permettrait de refuser aux hommes ce que l'on a accordé" aux femmes ??? » (7 mars)

Gramond : « Perso, je suis devenu un opposant au mariage pour tous, uniquement à cause de l'élargissement de l'accès à la PMA. A l'époque beaucoup de bien-pensants nous disaient qu'il n'y avait aucun lien. Et voilà qu'on en discute. Je n'ai rien contre les couples homosexuels, mais que vous le vouliez ou non, il y a des revendications, dont les conséquences sont discutables et pas simplement dans les pays occidentaux. Il n'est pas interdit que les militants LGBT s'interrogent sur ces conséquences, qui ont largement été décrites dans les colonnes du forum. » (2 mars)

Olivette : « La GPA inquiète de plus en plus à gauche, et plus aucune personnalité de 1er plan de ce côté de l'échiquier ne se risque à porter cette revendication. ----- Et par voie de conséquence, la PMA pour toutes est également de moins en moins soutenue, car beaucoup ont compris que la PMA pour toutes est le dernier marchepied vers la légalisation de la GPA.---- C'est ainsi que G. Biard a écrit fin 2017 dans Charlie Hebdo : ----- «La procréation n'est pas un droit, mais une fonction biologique. (...) L'exiger pour tous au nom

de la "justice sociale" comme le revendique Marlène Schiappa est parfaitement absurde.»
-- Outre la grande "tradition techno-critique" toujours présente comme motivation, c'est aussi la lutte contre la marchandisation qui gouverne désormais un nombre croissant d'opposants de gauche à la PMA pour toutes. Ceux-ci voient dans cette extension du «droit à l'enfant» la porte ouverte à la légalisation de la GPA, c'est à dire à un asservissement et une extension du domaine du libre-échange au corps des femmes. »

« La PMA et la GPA n'ont effectivement rien à voir. La PMA est un ensemble de techniques médicales visant à pallier aux infertilités d'origine pathologique, alors que la GPA est un service marchand, "all inclusive", de location d'utérus, de fabrication d'enfant, et d'organisation juridique de son abandon par sa mère, au profit des commanditaires. ----
En revanche la PMA pour toutes et la GPA sont totalement comparables, dans la mesure où elles s'inscrivent dans une même logique de droit A l'enfant, au détriment des droits DE l'enfant. » (1 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Michel Herlicoviez : « Oui, il faut différencier la PMA pour les couples hétérosexuels et pour les femmes homosexuelles, de la GPA qui fait appel à une mère porteuse. L'engagement d'une gestatrice à porter un enfant pour une autre, les risques médicaux de toute grossesse et les problèmes posés par l'attachement à l'enfant pendant la grossesse, font que la dimension éthique de la GPA est très différente de celle de la PMA » (2 avril)

Pascal Paillier : « Ceux qui se prononcent le plus en défaveur de la GPA n'ont jamais rencontré ou dialogué avec une gestatrice. Alors prenez quelques instants pour écouter des témoignages. <https://www.youtube.com/watch?v=nQfGQNCC6Z4>. La GPA éthique est une réalité, bien loin des horreurs imaginées par ses détracteurs! » (1 avril)

.....

Proposition : **Jean Latour • 25 février 2018 / 187 votes • 28 arguments • 2 sources**

Les droits de l'enfant doivent s'imposer sur les désirs : pas de PMA sans père et pas de GPA !

Ma mère désirait une fille, elle a fait un homo, aussi je l'aime mais je lui en veux et mon père je ne l'ai pas connu. Je suis né homme mais je ne le suis pas devenu, je ne suis pas né homo mais je le suis devenu. Le désir n'est pas suffisant pour aimer et je mets en garde ceux qui s'appêtent à légiférer : priver un enfant de son père (ou de sa mère) est une

blessure, un vide et un manque. Mon cas est loin d'être unique mais aujourd'hui on préfère l'effacer et nous faire taire.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/desir-d-enfant-ou-droit-des-enfants>

Pôles d'arguments « contre » :

Eric Olivier Loïc : « Toi t'es pas homo c'est pas possible tu devrais avoir honte de tromper les gens comme ça » (6 mars)

Bibi49000 : « Je ne suis pas sur de la véracité de vos propos. On ne devient pas, homo on née homo. On passera sur les autres absurdistes. » (26 février)

Phil86 : « Les enfants nés de pma ne sont pas dans votre situation. Là figure du père n'est pas présente dans leur histoire. Alors que vous si. » (25 février)

Pôles d'arguments « pour » :

Makardoue : « D'accord. Certains homosexuels refusent de « servir de caution morale » pour justifier la « réification de la femme et de l'enfant ». Pour eux, la question n'est pas celle de l'égalité, mais du risque d'aliénation de l'humain par la technique et ILS NE SONT PAS HOMOPHOBES pour autant ! (Cf. la source jointe : <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2018/01/26/31003-20180126ARTFIG00197-en-tant-qu-homosexuels-il-est-de-notre-devoir-de-prendre-position-contre-la-pma-et-la-gpa.php>) » (27 avril)

Malherbe : « Raison pour laquelle je souhaite que l'adoption par un(e) célibataire ne soit plus autorisée. Un enfant a besoin d'un père et d'une mère pour se construire et encore plus, un enfant adopté. Ce n'est pas un enfant de seconde zone! » (24 avril)

Yves Darcourt Lézat : « A la solde de marchands d'illusions, des femmes tentent de prendre la transmission de la vie en otage. Au prétexte d'un instinct naturel ! » (27 mars)

Nicolas-p : « @ adrénaline: non: j'ai ou je suis en train de lire les études publiées depuis les années 80 (63 lues sur 95 pour être précis pro lgbt): elles sont toutes inexploitablement biaisées de recrutement/ puissance insuffisante (40 à 95 personnes) non comparables entre elles et non significative: on ne peut strictement rien dire ou sortir de ces études qui n'ont aucune valeur statistique. les conclusions sont volontairement mensongères: on dit qu'il n'y a aucune différence entre les différents schémas familiaux: AUCUNE étude n'a la puissance statistique ou la méthodologie faite pour montrer une différence si elle existe... seule 2

études (critiquables) ont la puissance requise (respectivement plus de 2000 personnes et 512 pour l'autre) et elles montrent une différence... il faut rester prudent. en 2018 la seule conclusion est que l'on n'en sait rien et que l'on a pour l'instant plutôt des raisons de penser qu'une différence existe sans preuve formelle. » (2mars)

.....

Proposition : 12 avril 2018 / 50 votes • 17 arguments • 0 source

PMA ou GPA pour tous

Ces techniques devraient être interdites car elles font fi du fait qu'elles produiront volontairement des orphelins.

C'est monstrueux de recourir à ces techniques par égoïsme : Un enfant n'est pas un droit ni un dû.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/pma-ou-gpa-pour-tous>

Pôles d'arguments « contre » :

Apolune : « Lorsque le point de départ est le même -pour toutes et tous- (la prédisposition à procréer que chaque Etre Humain a en lui, combinée à un désir de parentalité), il est inégalitaire de ne pas garantir la liberté de procréer à toutes et à tous, d'autant plus compte tenu de la réalité de la famille contemporaine. Il existe -aujourd'hui- au moins tous les types de familles suivantes : famille nucléaire, famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale... Cela fait bien longtemps qu'il n'existe plus uniquement la famille « un papa et une maman ». (22 avril)

CC : « Laissons la parole aux enfants nés par GPA et par PMA, ils sont nombreux, ont aujourd'hui un certain âge pour les premiers. Il semble assez déplacé de prendre la parole pour eux. Pensent-ils que leur parent ont été des monstres? des égoïstes? Sont-ils heureux de vivre? Se considèrent-ils aujourd'hui comme un droit ou un dû? Il y a suffisamment de recul aujourd'hui pour leur poser la question... » (22 avril)

Alain M : « Je suis pour la GPA, ça permet à de nouvelles familles d'exister. Partir en croisade morale contre 2000 enfants nés de GPA par an en France c'est faire preuve d'un sectarisme moral digne des pires heures de la petite bourgeoisie. » (14 avril)

Kumodo : « Qui parle d'un dû d'avoir un enfant par un adulte ? Cet argument est une tentative honteuse discriminatoire. Le fait de refuser à des couples d'avoir accès à des techniques médicales sous prétexte que ces couples seraient de même sexe est discriminatoire. Prétendre que le désir d'un couple homosexuel est différent ou inférieur est discriminatoire. Soit la loi permet l'accès à tous soit elle le refuse pour tous. » (13 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Marco : « Priver un enfant de la moitié de sa filiation est en effet une violence qui lui est imposée de manière très égoïste, au prétexte d'un improbable "droit à fonder une famille". » (13 avril)

Gramond : « n ne peut pas obliger un enfant à renier ses origines. La loi ne doit pas provoquer, ni permettre une rupture de filiation. Et cela conformément à l'art. IV des droits de l'homme qui stipule que la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » (13 avril)

Tof : « Ces progrès qui sont des régressions s'inscrivent dans un réductionnisme de l'homme qui se trouve réduit à ses désirs auquel le marché doit répondre. Comme l'environnement présente des limites, l'homme devient le relais de croissance même s'il doit y laisser son humanité. » (12 avril)

.....

Proposition : Jluc • 14 mars 2018 / 111 votes • 15 arguments • 0 source

Question simple: pour ou contre PMA et GPA

Pour moi la nature (pour ne pas parler d'un Créateur Divin) a fait les choses simplement et compréhensibles par tout le monde.

Un homme et une femme sont naturellement fait pour être attirés l'un par l'autre. De leur union naissent des enfants qui ont un père et une mère.

Cela depuis que l'Homme est sur la terre. Des milliards d'êtres humains il y en a eu et il en aura encore....

Que la Médecine fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que les humains soient en bonne santé et le plus longtemps possible. Cela est naturellement bien et évident.

Que l'Homme veuille contrer la nature alors qu'elle lui fournit tout ce dont il a besoin. Cela est naturellement une absurdité à bannir absolument.

Donc PMA & GPA = NON. D'accord ou pas d'accord?

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/question-simple-pour-ou-contre-pma-et-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Apolune : « La procréation médicalement assistée permet de devenir parent, elle ne guérit pas, elle répond simplement techniquement au désir d'enfant de couples qui ne peuvent pas procréer. Oui, il faut ouvrir l'accès à la PMA à toutes les femmes sans aucune discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, quant au respect des choix de vies des uns et des autres. » (17 avril)

Can : « Pour la liberté de faire ce qui nous semble être le mieux. La restriction des libertés ne conduit pas aux choix réfléchis et éclairés. Contre la prise en charge financière de toute forme de PMA et contre toute forme de transaction financière pour la GPA. » (28 mars)

Sandrine : « Il y a des unions homme / femme qui restent stériles donc oui à la PMA. Oui à la PMA pour toutes les femmes avec participation financière, si aucune infertilité n'est diagnostiquée. Non à la GPA qui ne reconnaît pas la mère porteuse et qui n'est pas sans risque pour elle. Oui à la levée de l'anonymat pour les enfants nés du don. La parentalité d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier. On le voit bien. Les couples se forment, se séparent, se récomposent... Le stress de la vie quotidienne y est sans doute pour qq chose. » (24 mars)

Kramec : « GPA et PMA = OUI les sophismes de la nature ça ne marche pas. » (14 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Raphael : « Vouloir changer les règles de la vie pour se sentir en accord avec la vie me semble absurde. De plus c'est une forme de négation de la diversité (et ses conséquences qui sont l'inégalité) par ceux là même qui prétendent la représenter. » (20 mars)

Wanabix : « D'accord avec pas de PMA sans père et pas de GPA, mais l'énoncé de la proposition... » (7 avril)

Proposition : **Amcyarhor** • 8 mars 2018 / 164 votes • 15 arguments • 0 source

Interdire définitivement la PMA sans père, la GPA et toute forme de marchandisation du corps humain

La fierté des nations occidentales sur les droits de l'homme, et de la France en particulier, vient surtout de leur culture judeo-chrétienne, construite autour de vérités humaines ancestrales, longuement réfléchies et analysées depuis 2000 ans.

Vouloir modifier la morale et l'éthique de nos sociétés qui en sont issues (qui n'ont pas trop mal progressé si on compare à ce qui se passait il y a 2000 ans et ce qui se passe encore aujourd'hui dans certains autres endroits du monde) au nom d'un soi-disant droit alors qu'il s'agit d'un egoïsme narcissique, n'est pas acceptable.

Ne laissons pas l'individualisme et les egoïsmes changer les principes fondamentaux de nos sociétés.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/interdire-definitivement-la-pma-sans-pere-la-gpa-et-toute-forme-de-marchandisation-du-corps-humain>

Pôles d'arguments « contre » :

Raphael Vienne : « Non à la prohibition ! La prohibition est bien souvent un remède qui aggrave les maux. Alors qu'une législation d'encadrement peut permettre d'éviter le plus possible les problèmes, les abus, les inégalités du rapport de force, etc... L'argument central contre la légalisation de la GPA et de la PMA étendue serait la crainte de dérives vers la marchandisation du corps humain. Mais celles-ci n'existent par essence, qu'en l'absence de régulation. Quand la GPA se fait sous un contrôle légal qui vérifie au mieux l'intégrité de tous, cela donne une très belle histoire. Il suffit pour cela d'écouter les témoignages d'enfants issus de GPA réussies, qui sont devenus adultes à présent (eh oui, cela fait déjà un bout de temps que cela existe ^^) Malheureusement, sur des sujets tels que la GPA, la PMA, ou l'euthanasie, les politiques au pouvoir, très majoritairement des hommes/blancs/riches/judéo-chrétien/conservateurs, se foutent pas mal de l'avis des français. Alors que eux ont les moyens d'aller à l'étranger le cas échéant... » (29 avril)

Stéphanie Bayod : « Vous ne pourrez jamais empêcher une femme de concevoir un enfant. Vous parlez d'egoïsme ? Je vais vous dire, si tous les couples attendant un enfant réfléchissaient autant qu'un couple en parcours PMA, avant de concevoir un enfant, il y aurait beaucoup moins d'enfants malheureux, sous protection de l'enfance, en foyer,... Ces parcours sont mûrement réfléchis, souvent depuis des années. Et cette volonté d'enfant, de famille, n'est pas plus égoïste que ceux qui peuvent y arriver naturellement. Elle est juste plus compliquée. » (29 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Llola Tcham : « Réponse à Stéphanie Bayod : Mais personne ne songe à "empêcher une femme de concevoir un enfant", même si cela se fait théoriquement à deux, entre une femme et un homme. Autre chose est une tricherie, parfois bienvenue s'il s'agit de contrer une pathologie et que cette tricherie-là ne retire à l'enfant aucunement la chance d'avoir un père et une mère qui l'aimeront, parfois odieuse s'il s'agit simplement de pouvoir se passer de l'homme, ou de la femme, qui seront le père ou la mère qu'il manquera irrémédiablement dans le vie de l'enfant. Et priver un enfant de la chance d'avoir une mère ou un père, OUI, pour beaucoup d'entre nous, c'est bien plus qu'égoïste, c'est un CRIME contre cet enfant ! » (12 avril)

Anaure : « Un couple de femmes a effectivement une réflexion murement réfléchie avant d'avoir recours à la PMA : mais ce n'est pas la garantie que l'enfant ne souffrira pas d'avoir un vide à la place du père. Les pédo psychiatres ont souvent écrit sur les dégâts du manque de père dans l'éducation d'un enfant, notamment dans la confiance en soi pour "affronter" le monde/ la vie sociale. Et on s'apprêterait à "fabriquer" légalement des enfants amputés d'un père donc plus fragiles. Ils ne manquent certes pas d'amour, mais de structuration dans la construction de leur personnalité. Et ça, on en peut anticiper ce que ressentira un adolescent ainsi privé de père. Certains le vivront mieux que d'autres, c'est sûr, mais que dire à un ado qui vit mal de ne pas avoir de père? Quelle est la responsabilité de la Société qui l'a , par la loi, privé à tout jamais de père? » (11 avril)

Raphael : «être libre c'est choisir de dire oui à la vie dire oui à la Vie c'est en accepter les lois humblement alors se révèle toute la noblesse de notre liberté quand l'individu oublie son moi pour considérer la grandeur de la vie il en ressort grandi. je ne puis qu'adhérer à cette proposition » (20 mars)

Alain : « Nous vivons dans une démocratie où une infime minorité ne peut imposer à une large majorité la transformation d'une technique médicale destinée à résoudre des problèmes d'infertilité de couples hétéro, en une espèce de droit universel propre à satisfaire les désirs égoïstes de certains » (14 mars)

.....

Proposition : **Verniere • 25 février 2018 / 36 votes • 13 arguments • 0 source**

L'enfant doit-il donner son consentement à une PMA sans père ou à une GPA sans mère d'origine ?

Tout le droit moderne se construit -et particulièrement le droit médical- autour du consentement, libre, éclairé et explicite et préalable, de la personne humaine à un acte extérieur dans sa vie qu'un tiers ou l'Etat lui prescrirait, même pour son bien en soi (nombreuses lois et jurisprudences). C'est ce que font tous les chirurgiens avant une opération d'ablation de l'appendice en cas de crise appendicite aiguë. Donc d'Accord pour toute PMA sans père ou toute GPA sans mère d'origine si l'enfant à naître y donne son consentement. Et Contre si ce consentement ne peut être délivré par l'enfant à l'adulte homme ou femme souhaitant sa naissance comme d'une chose, et qui n'a pas de mandat de représentation de l'enfant comme dans le cas du mineur déjà né, puisqu'il n'est pas né.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/l-enfant-doit-il-donner-son-consentement-a-une-pma-sans-pere-ou-a-une-gpa-sans-mere-d-origine>

Pôles d'arguments « contre » :

Serge Sarazin : « Là, pardonnez moi, mais ça revient à discuter du sexe des anges. Ça ne fait pas avancer le débat... » (14 mars)

Mijy : « Cela n'a rien à voir avec la question : les enfants nés sans recours médical n'ont pas plus demandé à venir au monde que ceux issus de PMA. » (1 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Paul Personne : « Démonstration par l'absurde qui montre bien que la PMA sans père et la GPA ne sont pas alignés sur le droit moderne. Non au deux. » (8mars)

.....

Proposition : laurent • 9 avril 2018 / 88 votes • 12 arguments • 0 source

Conséquences néfastes de la PMA : elle mène vers la GPA

L'ouverture de la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes conduirait, par effet domino, à la légalisation de la Gestation Par Autrui (GPA) pour les hommes seuls ou en couple de même sexe : la pratique des mères porteuses constitue une violence pour les femmes dont le corps est instrumentalisé et pour les enfants, objets de contrat.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/consequences-nefastes-de-la-pma-elle-mene-vers-la-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

MFZ : « Vous dites : la pratique des mères porteuses, constitue une violence pour les femmes dont le corps est instrumentalisé et pour les enfants, objets de contrat. Vous êtes donc une femme ? - - - - - et dans le CONTRAT de mariage, l'enfant n'est il pas l'objet principal du contrat ? c'est pourtant le discours asséné par tous les maires de France et de Navarre, le mariage a pour but de 'fonder' une famille, non ? et ce contrat là, lui, ne vous offusque pas ? » (10 avril)

Eric Olivier Loïc : « Bof deux techniques médicales différentes... rien à voir entre elles... et puis la GPA ce n'est pas du tout ce que vous décrivez. » (9 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Deferlr : « La PMA sans père pose justement le problème d'absence du père, mais aussi de l'intention du père donateur des gamètes. Des témoignages montrent l'angoisse de certaine personnes qui croient se reconnaître (physiquement) dans des hommes de leur entourage voir du corps médical... Si l'on accepte la PMA, en effet, faire passer la GPA semble logique, bien qu'elle s'accompagne de problématiques éthiques encore plus sévères, comme mentionné dans la proposition. » (26 avril)

Petite vivante : « L'Epigenetique ce qui s'inscrit génétiquement et se joue dans la relation entre la mère qui porte et celui qu'elle héberge, est reconnu scientifiquement . Les enfants abandonnés souffrent d'un traumatisme d'abandon, recherche fréquemment leur mère biologique donc pas ceux d'une GPA ? » (21 avril)

Ollivete : « Cheval de Troie est une bonne image. On peut aussi parler de marche-pied. Vous aurez d'ailleurs noté que tous ceux qui font la promotion de la PMA pour toutes, tout en jurant qu'il n'y aura jamais la GPA... militent aussi pour la GPA... Il suffit de lire les colonnes de ce forum pour en avoir la preuve. » (9 avril)

.....

Proposition : **jean-paul Hugonnet / 70 votes • 12 arguments • 0 source**

PMA et GPA

Si jamais la PMA était, par la loi, étendue aux couples de femmes homosexuelles et aux femmes seules, la naissance délibérée d'enfant sans père deviendrait une norme, ce qui introduirait une inégalité légale entre enfants issus d'un couple hétérosexuel et enfants "produits" pour satisfaire les désirs de certaines femmes. La satisfaction du "droit à l'enfant à tout prix" qui est revendiqué par quelques-unes, impliquerait donc la création légale de deux catégories d'enfants, bafouant l'égalité entre enfants et le droit de tous à avoir et à connaître père et mère. Quant à la GPA, il est mensonger de prétendre que l'on pourrait d'un côté admettre la PMA et de l'autre refuser la GPA aux couples d'hommes homosexuels : en effet le principe d'égalité homme-femme vaut dans les deux sens et rien ni personne ne pourrait refuser aux hommes le droit à l'enfant accordé à toute femme. Il faut donc refuser fermement de s'engager dans l'extension de la PMA aux femmes seules ou en couples, si l'on veut refuser la GPA aux hommes . J'espère bien que la sagesse de nos responsables les fera résister à toutes ces aberrations anthropologiques, qui entraîneraient fatalement à la marchandisation du corps humain et de la femme en particulier.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/pma-et-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Bibi49000 : « un enfants n'est pas un produite et sa il va bien falloir le comprends ! Quand une PMA ou une GPA faite il y a un transfert de parentalité (=Fonction de parent, notamment sur les plans juridique et socioculturel) pour l'enfant. Si vous considéré que l'enfant est un objet a se moment, c'est qu'il est aussi un objet avant. De même un enfants de couple qui n'ont pas besoin de la PMA ou de la GPA est aussi, salon vous, un objet car il y a parentalité. Les parent exerce leur parentalité sur l'enfant. Quand a la marchandisation du corps, il n'es es rien sur la GPA est éthique. Les seul versent d'argent sont ceux que tout couple dépense lors d'une grossesse. Alors a mois que nous souillons déjà dans la marchandisation du corps humains en France, je ne vois pas en quoi la GPA est une marchandisation du corps. (sauf cas déplorable dans les pays ou la GPA n'est pas qualifier d'éthique) » (8 mars)

Lirienne Calarenne : « Donc on interdit l'adoption parce que ça créer une inégalité entre les enfants ? Ainsi que les familles recomposées ? Les familles n'ont aucune obligation d'être similaires. Les enfants d'hétéro sont produit par papa qui baise maman je vois pas en quoi la PMA serait plus choquante à expliquer. Le droit à l'enfant est un homme de paille il n'y a aucun droit à avoir un père et une mère. Et présenter le désir d'enfant des femmes seules et des couples homosexuels comme un caprice est sexiste et homophobe. Les désirs couples hétéros ne sont pas plus légitimes que ceux des autres. Et si vous vous intéressiez

réellement à l'anthropologie vous sauriez que notre modèle familial actuel n'a rien d'universel. » (7 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Yann G : « Pour appuyer ce constat de Jean-Paul Hugonnet, lors du débat sur l'AMP du 21 février dernier à Nantes, le seul point d'accord entre partisans et opposants à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes est intervenu à la fin du débat sur le fait qu'une fois la PMA accordée aux couples de femmes, la logique voulait qu'à terme la GPA soit accordée aux couples d'hommes au nom de l'égalité. » (7 mars)

Gemini : « L'adoption concerne un enfant déjà conçu mais qui a perdu ses parents. Cela n'a rien à voir avec la procréation. » (7 mars)

.....

Proposition : Fred • 20 avril 2018 / 34 votes • 11 arguments

Ni PMA, ni GPA, laissons faire la nature.

Respectons la loi naturelle.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/ni-pma-ni-gpa-laissons-faire-la-nature>

Pôles d'arguments « contre » :

Kumodo : « Je vote contre ; l'argument "laissons faire la nature" est fallacieux. Fred vous a bénéficié chaque jour de nombreuses inventions qui n'existent pas dans la nature et cela ne vous gêne pas. La preuve vous a utilisé des outils informatiques fabriqués par les Êtres Humains qui n'existent pas naturellement. » (21 avril)

Alo : « Je suis très mitigée sur cette proposition car la PMA ne pose aucun souci tant qu'il n'y a pas de gamètes. » (20 avril)

Ollivete : « Pas d'accord : L'interdiction de la GPA est nécessaire parce qu'elle relève de l'asservissement de la femme et de la chosification de l'enfant. En revanche je ne vois

aucun problème dans le fait d'assister le processus de fécondation (c'est en définitive l'objet de la PMA) tant qu'il s'agit de pallier à un dysfonctionnement biologique et pathologique, et tant qu'il n'y a pas recours à un tiers donneur, ce qui permet de garantir à l'enfant qu'il connaîtra son père et sa mère et qu'il sera élevé par eux (Article 7 de la CIDE). » (20 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Cag : « Lorsque la nature ne permet pas à quelqu'un de procréer c'est pour qu'il ne transmette pas d'anomalie, de gènes défectueux; contourner cela par des techniques d'assistance médicale c'est affaiblir les générations futures : par exemple autoriser la GPA à une femme qui a une malformation de l'utérus lui permettra d'avoir des enfants mais elle transmettra probablement le gène de la malformation à ses descendants, idem pour les hommes qui ont des spermatozoides atypiques et qui peuvent tout de même procréer grâce à la PMA,... à terme on peut imaginer que les humains ne pourront plus se reproduire naturellement et que toute conception se fera en laboratoire. Il faut laisser faire la sélection naturelle, c'est ce qui a permis l'évolution de l'espèce. » (30 avril)

Bruno Goisque : « L'enfant n'est pas un droit que l'on revendique ou que l'on exige, mais le fruit de l'amour conjugal qui nous est confié pour le faire grandir et s'épanouir; Nous ne sommes pas propriétaires de nos enfants, mais à leur service pour en faire des hommes et des femmes responsables. Ils ont besoin d'un père et d'une mère et connaître leurs racines pour pouvoir se structurer. » (27 avril)

Lysnoir : « e suis totalement d'accord avec Fred. Il conviendrait de: - interdire la PMA, avec ou sans donneur, pour les couples hétéros ou homosexuels, bref dans tous les cas, - maintenir fermement l'interdiction de la GPA. Mon argument est simple: l'être humain est, naturellement, le fruit d'une rencontre charnelle entre deux personnes de sexes différents. Il n'y a aucune raison fondée de passer outre ou de contourner cette réalité. Certes, des inventions et techniques médicales sont bonnes, elles suppléent aux défaillances de la nature: une hanche en plastique remplace la hanche usée, des lunettes permettent aux yeux malades de myopie de voir les objets éloignés. A l'inverse, la PMA pour les célibataires et les couples de femmes ainsi que la GPA réclamée par certains pour les couples d'hommes ne pallient aucune défaillance des corps, aucune faiblesse de leur nature: ils contournent une impossibilité naturelle (l'homo-engendrement). Ces dispositifs font naître délibérément (pour la seule satisfaction des adultes) des enfants sans père ou sans mère. La GPA implique, de surcroît, l'utilisation (pour ne pas dire l'exploitation) du ventre, de l'intimité, de femmes ("bénévoles" ou rémunérées) pour donner ou vendre un enfant. Comme si, en dehors de l'économie esclavagiste, l'on pouvait vendre ou donner un être humain. Quant à la PMA pour les couples hétérosexuels avec donneur ou donneuse, soit elle prive l'enfant de l'accès à son origine biologique (dans l'état actuel de la loi), soit, en

tous cas, elle laisse à celui ou celle qui a donné (ou vendu) son "matériel" génétique un statut ambigu, qui n'est en tout état de cause pas celui de parent responsable. Il est difficile de nier que cette dissociation (volontairement créée) de la responsabilité parentale et de l'engendrement paternel ait des conséquences pour l'enfant, même si l'on peine souvent à les quantifier et les mesurer objectivement. Reste la PMA sans donneurs. Lire la suite dans un autre avis. »

« Suite de mon avis précédent. Reste la PMA sans donneurs. Totalement banalisée, elle n'en reste pas moins un atteinte objective à l'ordre naturel. Elle arrache l'engendrement (au moins son acte originel qu'est la conception) hors de l'union érotique, pour le confier aux éprouvettes glacées des laboratoires. Péché originel de la bioéthique reproductive, elle a fait entrer subrepticement dans nos moeurs, nos mentalités et notre législation, le paradigme de la fabrication d'enfant, dont les effrayantes perspectives s'ouvrent largement devant nous, comme "Le meilleur des mondes". Le langage courant est significatif: l'on ne conçoit plus un enfant, on ne l'accueille plus en son sein, on le fait. Cela donne aux parents sur leur enfant un pouvoir de plus en plus grand, jusqu'à être exorbitant. Car il faut aussi mentionner cette licence, rendue possible et déjà encouragée en maints lieux par le dispositif technico-commercial de fabrication des bébés: celle de façonner l'enfant génétiquement, par sélection et élimination, selon une sorte de nazisme bobo, individualiste et libéral. Pour ceux qui voudront éviter le point Godwin, il suffira d'observer tout simplement qu'il s'agit de l'exact contraire de la loi morale la plus élémentaire: non plus accueillir l'autre comme il est, mais le choisir, le modeler selon l'image que l'on s'en fait. » (24 avril)

.....

Proposition : Alain • 17 mars 2018 / 99 votes • 10 arguments

La PMA entraînera la GPA et donc la marchandisation de l'enfant

Au nom de l'égalité, la PMA entrainera la GPA.

Les lobbies de la GPA feront leur entrée en France.

L'enfant deviendra une marchandise.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/la-pma-entrainera-la-gpa-et-donc-la-marchandisation-de-l-enfant>

Pôles d'arguments « contre » :

Karine C : « Non, j'ai fait une PMA et je suis contre la GPA! ne jetez pas l'un par peur de l'autre! » (29 avril)

Alba : « Arrêtez vos comparaisons fallacieuses, les droits des enfants existent pour quelque chose, et en l'occurrence pas à justifier votre homophobie » (3 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

MLupin : « Faire de l'enfant un objet de commercialisation n'est pas acceptable si on veut un monde humaniste. » (28 avril)

DELARUE : « Lors des débats sur le PACS, on affirmait : "pas de mariage pour tous !" Lors des débats sur le mariage, "pas de PMA pour les couples homosexuels !". Maintenant, PMA, mais pas de GPA. L'effet de "cliquet" est bien connu et ne permet jamais de retour en arrière. » (26 avril)

Ch'poutreL : « Je suis d'accord avec ce constat (en préférant effectivement le conditionnel), mais pour le déplorer. On nous prend trop pour des naïfs en faisant croire à chaque fois que la nouvelle transgression qui se prépare est la dernière de la série, et que la suivante que nous dénonçons par avance est un pur délire paranoïaque. Or, malheureusement, l'histoire nous donne à chaque fois raison d'avoir tiré le signal d'alarme. » (21 mars)

Diké : « Les lobbies de la GPA sont déjà actifs en France , ils font du marketing dans de grands hôtels parisiens ... » (18 mars)

.....

Proposition : **benoit deivaz r • 23 février 2018 / 70 votes • 10 arguments**

de la PMA à la GPA

la légalisation de la PMA pour les couples de femmes ouvre une boîte de Pandore qui mènera tout naturellement à la légalisation à terme de la GPA

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/de-la-pma-a-la-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Mijy : « Non, pas forcément. Sans compter que, si la GPA pouvait être bien encadrée, et réservée à des personnes non contraintes, ce ne serait pas un mal. » (1^{er} mars)

Philippe C : « GPA et PMA sont deux techniques médicales qui n'ont rien à voir. La PMA existe depuis 30 an en France, la GPA y est interdite. On ne peut donc en aucun cas les lier PS : je crois que ça fait quinze fois que nous argumentons sur ce point. Vous n'avez pas lu les autres contributions ? Faites-le avant de reposer à l'avenir svp ! » (23 février)

Pôles d'arguments « pour » :

Bellelsa : « L'ouverture de la PMA pour des raisons non médicales implique "un droit à l'enfant" au détriment "des droits de l'enfant" et ouvrira "le marché de la procréation" pour tous : célibataires et couples hétérosexuels ou homosexuels, souffrants de stérilités ou pas. L'enfant n'est pas une marchandise ! » (11 avril)

Wanabix : « I n'y a pas d'inégalité, un couple homme / femme n'est pas dans la même situation qu'une femme seule ou un couple de même sexe vis-à-vis de la procréation. Une fois la contrainte thérapeutique levée, cela signifiera un accès à une PMA de convenance puisque il n'y aura plus besoin d'avoir une raison médicale pour y accéder. La suite est toute tracée, si on ouvre le droit à l'enfant sous la bannière d'une fausse égalité, il faudra faire de même pour les hommes et donc GPA pour les hommes seuls et les couples d'hommes et en fait pour toutes les configurations que les adultes choisirons. Par exemple deux ami(e) vivant ensemble sans lien amoureux, mais souhaitant avoir un projet "parental". » (8 avril)

.....

Proposition : Carine • 28 mars 2018 / 40 votes • 9 arguments

PMA oui & GPA non en France

Liberté totale pour chacun (homme ou femme, y compris seuls) de recourir à la PMA gratuite, sous limite d'âge d'être parent

Non à l'autorisation de la GPA en France, le "droit" à avoir un enfant à tout prix (argument de certains) n'est pas un droit et le recours à des mères porteuses à l'étranger contre rémunération n'est qu'une déplorable marchandisation de corps humain à refuser ici

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/pma-oui-amp-gpa-non-en-france>

Pôles d'arguments « contre » :

Béatrice MV : « Selon ses principes fondateurs l'assurance-maladie n'a pas vocation à couvrir des interventions qui ne sont pas des soins et n'ont pas pour objet de protéger la santé. « Si l'aide à la procréation ne relève pas d'une infertilité médicale, il n'y a pas lieu de permettre un remboursement solidaire" Pr Friedman. » (15 avril)

Wanabix : « "À partir du moment où l'on se fonde sur une idée erronée de l'égalité pour inventer une prétendue inégalité, dont seraient victimes les femmes célibataires et en couple de femmes, cette même idée erronée ne tardera pas à dénoncer une supposée injustice dont souffriraient cette fois les hommes du fait qu'ils ne peuvent pas porter d'enfants. Si les différences naturelles sont vécues comme des inégalités, des injustices, alors les hommes subissent une injustice du fait qu'ils ne peuvent pas porter les enfants." - A Mirkovic » (7 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Diké : « D'accord avec votre refus de la GPA , en France ou ailleurs . » (28 mars)

Pôles d'arguments « inclassables » :

Tof : «Liberté totale ? Une PMA pour un homme seul ? Des concepts surprenants à développer. » (28 mars)

.....

Proposition : [Tado](#) • 16 mars 2018 / 59 votes • 9 arguments •

PMA GPA

Pour les couples homo qui veulent y avoir droit, c'est le droit à l'enfant et non le droit de l'enfant . Ne pouvant connaître toutes ses origines

il se posera des questions qui risquent de le perturber énormément , surtout dans une famille de 2 personnes du même sexe même s'il y a beaucoup d'amour . Des enfants adoptés par des familles hétéro le vivent très mal Non à la GPA et à la PMA pour tous

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/pma-gpa-1>

Pôles d'arguments « contre » :

Thomas : « Cet argumentaire pourrait tout aussi bien servir à appuyer une proposition visant à interdire le droit à l'adoption en général. "Des enfants adoptés par des familles hétéro le vivent très mal" Finalement, que ce soit par des famille homoparentales ou non ne changerait donc rien à l'affaire... » (3 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Amélie 78000 : « Je suis déjà très réticente envers la PMA pour les couples homme/femme : c'est traiter l'humain comme un matériau de laboratoire. Un couple y ayant eu recours - sans succès d'ailleurs- me l'a confié : "on vient avec sa souffrance, et les médecins vous traitent comme des cas à gérer, cdes machines, c'est très humiliant". Et pour un taux de succès faible... La PMA pour les couples homos pose un problème supplémentaire : il va bien falloir utiliser une cellule sexuelle de femme (dans le cas d'un couple d'hommes) ou d'homme (pour deux lesbiennes). L'enfant est d'emblée privé d'un père ou d'une mère. C'est une injustice flagrante. Les désirs des adultes ne leur donnent pas le droit de se faire fabriquer des enfants quand ça les arrange. » (30 avril)

Serge Laisney : « Inutile de rendre plus difficile la vie pour les enfants, elle est déjà compliquée, pleine d'embûche, même lorsque de nombreux éléments sont favorables. Nous voyons déjà les conséquences des bouleversements dans les familles(séparations, divorces de plus en plus nombreux et de plus en plus tôt). Un enfant à besoin de son père et de sa mère devant apporter toute la matière pour qu'il se construise. Trop de jeunes perdus, en situation d'échec pour ne pas avoir bénéficié de ses apports paternels et maternels. Non à la PMA, sauf pour les couples hétérosexuels qui rencontrent des difficultés pour avoir un enfants, et non à la GPA. » (20 mars)

.....

Proposition : **Rostand • 22 avril 2018 / 27 votes • 8 arguments • 0 source**

Procréation assistée - PMA pour toutes et GPA .

La participation au colloque de l'Assemblée Nationale m' a permis de comprendre que les fondements des choix se fait selon deux options : "La Dignité de l'Homme et le Don" d'essence chrétienne, des valeurs de la République française et du droit romain et "la Liberté et la financiarisation des actes qui est de culture anglo-saxonne et du droit anglo-saxon.. Je pense sincèrement que la dignité de l'Homme et le Don doivent être défendus au risque de paraître ringard, traditionaliste, conservateur.... !

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/procreation-assistee-pma-pour-toutes-et-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Kumodo : «Je vote contre pour l'expression "d'essence chrétienne", le don existe en dehors de la chrétienté. Le don est le choix qu'à fait la République. Je suis d'accord il faut défendre le Don, le don du sang et le don des organes de façon anonyme. » (23 avril)

Eric Olivier Loïc : « Loi de 1905 etc. Next! » (23 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Nf : « Dans une société matérialiste, tout devient marchandise.... » (29 avril)

Gramond : « Absolument d'accord avec votre conclusion, sachant toutefois que dignité de l'homme et liberté ne sont pas incompatibles. En ce qui concerne le don, je considère que donner son sang n'a pas le même sens que donner ses gamètes. » (22 avril)

.....

Proposition : Alain • 19 mars 2018 / 89 votes • 8 arguments

La PMA et la GPA source de business

Big Pharma est en attente de la légalisation de la PMA et de la GPA pour vendre du sperme et les ventres des femmes.

La loi doit par tous les moyens éviter la marchandisation des sources de la vie.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/la-pma-et-la-gpa-source-de-business>

Pôles d'arguments « contre » :

Kramec : « Toi tu n'as rien compris à la GPA altruiste. » (21 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

ThiChe : « Il est certain que ce ne seront pas les acteurs du médical, sociétés pharmaceutiques en tête, qui éviteront les aspects scabreux (et incroyablement violents sous des dehors toujours bien polissés) de la marchandisation du corps humain, tant les enjeux financiers potentiels sont élevés pour eux et tant l'appétit financier de leurs actionnaires sont élevés, chaque jour un peu plus ! » (19 avril)

Tof : « C'est le marché qui pousse nos dirigeants à se couvrir de honte en remettant en cause des décisions bioéthiques établies sans équivoque. » (19 mars)

.....

Proposition : olry • **3 mars 2018 / 71 votes • 8 arguments**

GPA, PMA

Orphelin de mère, malade et morte 5 ans après ma naissance.

Il y aurait pu avoir avortement 'thérapeutique' l'un ou l'autre: elle a choisi l'autre

Perdre sa mère et ne pas la connaître est une souffrance. Nous avons besoin de savoir qui sont nos parents, quelle est leur histoire. Naître d'une histoire d'amour (deux personnes qui se sont rencontrées, aimées) donne un dynamisme: l'appel à la vie...l'appel de la vie...

J'ai beaucoup de résistances par rapport à des 'géniteurs' (horrible terme qui réduit l'homme et la femme à des machines) inconnus (même s'il n'y en a qu'un).

On donne la vie à un enfant pour qu'il donne la vie à son tour: ce ne peut pas être une histoire 'mécanique' . La vie est donnée à l'enfant pour lui, pas pour ses parents, son parent, ou....Entrer dans la vie c'est entrer dans une histoire (regardons la passion

'généalogique' de nos contemporains). Mon histoire n'est pas rien, elle vient d'une histoire de relations (cette relation qui nous fait vivre et donner la vie)

Nous n'avons pas à encombrer nos enfants de nos propres désirs: ce ne sont pas des objets pour nous combler...pour nous)

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/gpa-pma>

Pôles d'arguments « contre » :

KTB : « Personnellement, je suis pour la FIV Plus ainsi que pour la GPA en France même rémunérée à hauteur de ses ressources. La seule chose qui me semble indispensable, c'est de laisser à l'enfant à naître l'entière liberté de connaître toute la vérité quand il le souhaite ainsi que son histoire et ses origines génétiques. Témoignage d'une femme mariée de 45 ans, sans enfant, qui aurait bien aimé être aidé par son Pays pour une FIV Plus (sans anonymat) ou pour une GPA. » (20 avril)

Philippe C : « Ah parce que perdre un parent avec qui on n'a pas de liens génétiques ce n'est pas souffrir ? L'amour n'a rien à voir avec un spermatozoïde ou un ovocyte. Assez d'hypocrisie s'il vous plait. » (3 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Alain : « Beau témoignage emprunt de beaucoup d'humanité » (15 mars)

SophieV : « On peut aussi être triste à la mort de sa nounou, de sa belle-mère ou de son voisin de pallier. Mais ne pas connaître un parent, ignorer une partie de ses origines, c'est un manque. Ça se rajoute en plus de la douleur de perdre un être cher. Plus nombreux sont les "parents", plus il y a de personnes à pleurer et de deuils à faire! Et l'amour a tout à voir avec la rencontre d'un spermatozoïde et d'un ovule: de nos jours, il faut une sacrée dose d'amour pour qu'une femme garde le fruit d'un coup vite fait avec le facteur! » (5 mars)

.....

Proposition : **anatole.thales** • 26 mars 2018 / 73 votes • 7 arguments

Non à la PMA et à la GPA

PMA, GPA, euthanasie, eugénisme = catastrophe anthropologique, bouleversement de l'écologie humaine.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/non-a-la-pma-et-a-la-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Eric Olivier Loïc : « Aucun argument, juste des imprécations. Enfin, on a l'habitude de la part de ceux qui prônent une idéologie réactionnaire. » (26 mars)

Pôles d'arguments « pour » :

Mag16 : « Les droits de l'enfant priment sur la volonté d'en avoir. Convention Internationale des Droits de l'Homme : l'enfant a le droit de connaître ses origines. Mon père n'a pas connu son père, il a toujours été dévasté. Et toute la vie d'un adulte (et de son entourage proche) est fonction de ses origines et de ce qu'il en sait : notre cellule familiale est complètement désorientée parce que ma grand-mère n'a jamais voulu lui dire qui était son père. Les différents articles de presse démontrent à quel point les enfants nés de père inconnu sont anéantis, à la recherche de leurs origines et ne se défont pas de ce problème que l'on peut à tout le moins qualifier d'insoluble. Au-delà d'en faire des adultes névrosés, nous allons en faire des gens qui vont souffrir le reste de leur vie. Les accidents de la vie ne doivent pas être autorisés par la loi et encore moins être décidés par des hommes. » (30 avril)

Jeanne D : « L'éthique ne change pas tous les quatre matins ; l'anthropologie non plus. Le souci de l'écologie humaine et le principe de précaution concernant les techniques nouvelles dont on n'a pas évalué toutes les conséquences nous incitent à la prudence. D'autres arguments, développés par ailleurs, sont suffisamment connus pour rejeter dès maintenant la PMA avec donneur extérieur, la GPA sous toutes ses formes, l'euthanasie et l'eugénisme évidemment. » (26 mars)

.....

Proposition : de villeroché • 26 avril 2018 / 27 votes • 6 arguments

PMA / GPA = reconnaissance d'un droit à l'enfant , ouverture d'un marché de la procréation. Au bénéfice des riches! au détriment de l'enfant et des femmes

la légalisation de la PMA et de la GPA entrainera

1- un droit à l'enfant au détriment du droit de l'enfant

-à avoir un père et une mère

-ne pas être traité comme un objet que l'on peut commander, acheter, rendre lorsqu'il n'est pas conforme

2-la marchandisation du corps humain et l'ouverture d'un grand marché de la procréation

-vente de gamètes comme cela se pratique déjà à l'étranger avec dérives eugénistes (ovules des femmes blondes au fort QI, gamètes masculins d'hommes aux yeux bleus les plus recherchés et donc les plus chers)

-location du ventre des femmes pour la GPA. Les femmes les moins riches seront exploitées par des acheteurs qui ont les moyens.

tout ceci existe déjà aux Etats Unis au Canada, en Ukraine...Il faut ouvrir les yeux! La France doit résister à la civilisation du tout marchand pour sauvegarder le principe de dignité de la personne humaine et de l'enfant!

les enfants nés de ces techniques nous demanderont des comptes dans quelques années . c'est déjà le cas aux Etats-Unis où des personnes nées de GPA commencent à témoigner de leur souffrance d'avoir été vendues par leur mère qui les a porté.

Est ce de ce monde là que nous voulons?

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/pma-gpa-reconnaissance-d-un-droit-a-l-enfant-ouverture-d-un-marche-de-la-procreation-au-benefice-des-riches-au-detriment-de-l-enfant-et-des-femmes>

.....

Pôles d'arguments « contre » :

Patric de V-D : «Est-ce de ce monde là que nous voulons ? En tous cas pas votre vision du monde... » (27 avril)

Eric Olivier Loïc : « Chiffon rouge dérisoire tout le monde sait que la réalité est bien différente » (26 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Diké : « ce serait l'honneur de la France de poser des limites à toutes ces dérives immorales et mercantiles ! » (26 avril)

Rémy Mahoudeaux : « Moi non je ne souhaite pas d'un monde pareil » (26 avril)

.....

Proposition : Luvoii44 • 19 avril 2018 / 57 votes • 6 arguments

Non à PMA pour tous et Non à la GPA

Je suis pour le maintien de la loi actuelle sur la PMA. Je suis donc contre l'ouverture de la PMA aux femmes seules et aux couples couple d'homosexuel. La nature a fait qu'il faut un homme et une femme pour procréer. De plus un enfant a besoin des deux sexes pour son éducation et former sa personnalité.

En ce qui concerne la GPA, je suis opposé à la légalisation de la GAP. Le risque des dérives est trop important, notamment d'une marchandisation du corps humain.

Les techniques nouvelles doivent rester au service de l'homme et non le contraire.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/non-a-pma-pour-tous-et-non-a-la-gpa>

Pôles d'arguments « contre » :

Aucun contre

Pôles d'arguments « pour » :

Godeau Axel : « Si elle n'est pas demandée par un couple homme/femme désireux d'élever un enfant ensemble, la PMA viole l'éthique, que celle-ci soit réalisée à l'étranger ou en France. De même, réalisée à l'étranger ou en France, la GPA viole l'éthique parce qu'elle contractualise l'être humain et arrache un enfant à sa mère biologique qui est la meilleure personne qui soit pour apporter tous les soins nécessaires à un petit être en devenir. En effet, la personne humaine doit être respectée dès sa conception et pendant toute son existence, a fortiori pendant les premières semaine de son existence. C'est avant tout son humanité qui doit être respectée au risque de faire souffrir cette personne à terme. Pour éviter toute souffrance à venir, il convient de garantir la bio-éthique de toute personne humaine, i.e. garantir le mieux possible à chaque enfant qu'il est le fruit d'une relation charnelle véritable (volontaire, non forcée, etc.) d'un homme et d'une femme et qu'il sera

élevé par son père et sa mère biologique. Concernant la PMA, il est certainement possible d'étudier la PMA pour les couples stériles dans les conditions suivantes : - le couple considéré pratique des relations charnelles véritables, - la PMA ne peut avoir lieu qu'avec l'apport génétique des deux futurs parents considérés (homme+femme) et non pas avec l'apport d'une tierce personne. » (30 avril)

Gramond : « Il n'est toutefois pas interdit de s'interroger sur le maintien de la PMA avec tiers donneur. » (20 avril)

.....

Proposition : phdphd • 14 avril 2018 / 39 votes • 6 arguments

La GPA étant interdite, la PMA doit être interdite au nom de l'égalité homme-femme

La GPA étant interdite et devant rester interdite car contrevenant au principe éthique d'indisponibilité du corps (dans ce cas celui de la femme), au nom de l'égalité homme-femme la PMA doit être interdite. Autoriser la PMA pour toutes donne accès à l'enfant à toutes les femmes. Pour respecter le principe d'égalité homme-femme, il faudrait donner en même temps l'accès à l'enfant à tous les hommes, et donc autoriser la GPA. Mais ce n'est pas possible. Donc l'accès à l'enfant pour toutes et tous n'est pas possible. Il reste que l'enfant est le fruit de l'union d'un homme et d'une femme, il n'est pas un droit, il est reçu. Toute pratique dérogeant à ce fondement éthique sape la dignité humaine.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/la-gpa-etant-interdite-la-pma-doit-etre-interdite-au-nom-de-l-egalite-homme-femme>

Pôles d'arguments « contre » :

Noupi : « Donc si l'on vous suit : comme 2 hommes ne peuvent concevoir un enfant ensemble, personne ne doit pouvoir concevoir ? Il faut arrêter de tout confondre... » (24 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Ariane : « Je suis d'accord mais je le dirais plutôt dans le sens inverse. La PMA pour toutes conduira nécessairement à la GPA, au nom de l'égalité entre les hommes et les femmes,

qui implique un égal droit à l'enfant. Si on accorde ce droit aux secondes, alors il faudra aussi l'accorder aux premiers. » (15 avril)

.....

Proposition : **JFH • 30 avril 2018 / 13 votes • 5 arguments**

PMA, GPA pour une protection des droits de l'enfant. Pour la protection de l'unité vivante humaine la plus fragile.

L'enfant est un petit être fragile qui est confié à ses parents, jusqu'à l'âge de raison, jusqu'à sa majorité. Il est dépendant du choix de ses parents.

Or certains choix que feront ses parents marqueront son devenir de manière irréversible. Certains choix de parents peuvent être irresponsables, lorsqu'ils n'ont plus en vue l'intérêt supérieur de l'enfant, mais le désir des parents qui devient la mesure de toute chose.

C'est le cas par exemple de la PMA sans père.

La PMA était initialement réservée à des personnes ayant des troubles dans la reproduction. La Loi Taubira, sur le mariage homosexuel de 2013, ne prévoyait pas de volet PMA ou GPA, comme le montre très bien un arrêt du Conseil Constitutionnel de 2013. Les promoteurs de la PMA sans père ont donc préféré attendre un mandat présidentiel de plus pour mieux préparer l'opinion, avec un efficace matraquage dans les médias, les sondages d'opinion. L'opinion semble légèrement plus favorable à la PMA, qu'en 2013. Mais ces sondages d'opinion sont assez biaisés. Ils portent davantage sur des éléments compassionnels, que sur des aspects juridiques, des aspects de droits constitutionnels qui eux sont immanents.

Lorsque l'on demande aux Français, s'ils sont pour priver volontairement l'enfant de père, ils sont majoritairement contre. C'est bien cela qu'entraînera la PMA sans père. Et quand bien même une très large majorité serait pour, ce n'est pas une condition nécessaire et suffisante, pour aller dans le sens de cette revendication. La majorité peut se tromper.

Les textes de Droits, Français, Européens, Onusiens, la Convention d'Oviedo affirment, la nécessité pour l'enfant d'avoir un père et une mère et d'être élevé par eux, dans la mesure du possible. L'adoption plénière vient compenser cette impossibilité. On ne retranche rien à l'enfant. Alors que la PMA sans père vient délibérément priver l'enfant de sa lignée paternelle.

Dans la majorité des cas les enfants nés de PMA sans pères, se lancent à l'âge adulte dans la quête du père. Ce n'est pas un jour tout d'un coup à 18 ans que cette question est apparue, mais c'est un manque qui les a travaillé durant toute leur enfance.

Tout l'amour que leur apportera une mère seule, ou deux mères, n'efface en réalité jamais, ce "mensonge" que l'enfant ressentira sur son mode de conception, et sur sa différence par rapport aux autres enfants de son âge. Biologiquement, on naît tous de deux parents de sexes opposés. A l'École, l'enfant est alors victime de moquerie, ou de regards étranges. Lorsqu'il verra un père emmener son enfant à l'École, il se rendra compte que lui n'en a pas. Même si cette absence de père le tourmente, il évitera de faire souffrir sa mère seule ou ses deux mères.

On prive aussi le père d'une connaissance, celle d'être père. Etre père, c'est être responsable. On déresponsabilise le père. Cette marchandisation du vivant fait que l'on peut être père d'un grand nombre d'individus, sans le savoir, et que ces individus peuvent se croiser, par inadvertance, c'est déjà arrivé. Ceux qui font des dons de gamètes et souhaitent garder l'anonymat, cela ne sera pas possible longtemps avec la multiplicité des techniques de recouplement offertes par l'analyse de données.

C'est aussi le cas de la GPA.

En soi, c'est une question qui ne devrait même pas se poser, si la loi était vraiment appliquée. L'échange, la vente ou le commerce d'enfant est un délit en France, lourdement sanctionné. Les femmes étrangères auraient-elles moins de valeurs que les femmes Françaises, pour que ce qui est fait là-bas clandestinement soit validé ici, légalement ? La mise en conformité exigée par la CEDH est en fait un faux problème, dont le seul but était de faire rentrer la GPA dans les mœurs et de préparer l'opinion, d'en faire quelque chose à terme d'acceptable. Car ces enfants nés de GPA à l'étranger avaient un Etat Civil dans le pays ou ils sont nés, et si la filiation était reconnue, cet Etats Civils pouvaient être retranscrits dans le droit Français. Or bien souvent la filiation était difficile à établir car, il y a eu beaucoup d'intermédiaires et des imbroglio, on ne sait plus qui est parent, entre les mères porteuses, uniquement porteuses, celles qui fournissaient les ovocytes. Bref. Dans de nombreux pays la situation de ces mères porteuses est semblable à des situations d'esclavage. On paie pour avoir des enfants. Les enfants sont retirées à ces mères, en échange d'argent. On ne respecte plus le vivant. De GPA éthique, certains en parlent, mais cela n'existe pas. Car il y a indisponibilité du corps pour ces mères porteuses, une forme d'aliénation, et la réduction à un statut d'animal, avec échange d'argent. Dans la littérature, certains parlent même de "Grostitution" en référence à la prostitution.

Ce sont des pratiques qui se font à l'étranger. Mais ce n'est pas parce que cela se fait ailleurs que nous devons copier. Surtout, si ce n'est pas bon. Cette loi Taubira, n'est qu'un maillon d'une longue chaîne de mensonges. On a dit le Pacs n'aboutirait pas sur le mariage homosexuel. On a eu le mariage homosexuel. Puis au moment du mariage homosexuel, que l'on en viendrait pas à la PMA sans père. On en discute en ce moment. Le coup d'après ce sera la GPA par souci d'égalitarisme et puis quoi après. Ce que l'on nous présente comme des progrès n'est en réalité qu'une suite de mensonges, de régressions avec des effets destructeurs sur ceux qui sont en bout de chaînes les enfants nés de ces techniques

de procréation, et le parents spolié dans cette filiation. C'est la société entière qui a à y perdre.

Il est fondamental que le Droit reste à juste place, de garant de la cohésion sociale, de garant de la continuité des structures structurantes de la société qui ont toujours été. Et ne pas devenir un outil que l'on manipule à sa guise pour satisfaire des clientèles.

Enfin sur cette notion de plus petite unité vivante fragile.

Il est important que nous soyons les portes-paroles de ceux qui ne peuvent s'exprimer. L'ADN, les gamètes, l'embryon. Des embryons surnuméraires sont créés artificiellement en vue d'être implantés dans des utérus dans le cadre d'AMP par exemple. Pour "réussir" ces techniques d'AMP, il faut créer une vingtaine d'embryons. Que fait-on des autres embryons ? C'est du vivant. En soi ce sont des chosifications du vivant qui n'auraient jamais du exister. Certains parlent de débrancher les congélateurs d'embryon, plutôt que de les attribuer aléatoirement à des familles. Ce n'est pas dénué de sens. Car les attribuer à des familles, c'est de toute façon fabriquer là encore volontairement et de manière non naturelle, des orphelins de père de mère.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/pma-gpa-pour-une-protection-des-droits-de-l-enfant-pour-la-protection-de-l-unite-vivante-humaine-la-plus-fragile>

Pôles d'arguments « contre » :

Eric Olivier Loïc : « Non, pas d'accord. Il faut au contraire mettre en place en France une GPA éthique. » (30 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Tof : « @EOL : Tout comme l'esclavage éthique, la GPA éthique est un leurre, ça n'existe pas ! » (30 avril)

Rémy Mahoudeaux : « Eric Olivier Loïc : la GPA éthique cela n'existe pas : comme le vol, le meurtre, le viol, le trafic de drogue éthique ... » (30 avril)

.....

Proposition : **Juliana Henao-Brasseur** • 29 avril 2018 / 14 votes • 5 arguments

La PMA et la GPA: risque pour les femmes

On parle peu de la dangerosité de la PMA et de la GPA.

La PMA avec stimulation ovarienne peut causer des syndromes d'hyperstimulation ovarienne mettant en jeu la vie des femmes.

La GPA peut induire des grossesses pathologiques car les femmes n'ont pas été exposés au sperme de l'homme qui féconde, ce qui est nécessaire pour amorcer une tolérance vis à vis du matériel génétique de l'homme.

Vous êtes prêts à voir augmenter la mortalité maternelle et féminine? Moi je dis non.

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/projects/procreation/consultation/consultation-6/opinions/constats-et-enjeux-quelle-est-la-situation-actuelle/la-pma-et-la-gpa-risque-pour-les-femmes>

Pôles d'arguments « contre » :

Eric Olivier Loïc : « Du grand n'importe quoi. » (30 avril)

Pôles d'arguments « pour » :

Rémy Mahoudeaux : « Nicolas p : Merci de confirmer ce qui me semblait étrange et capillotracté concernant l'exposition antérieure au sperme ... Mais si les risques pathologiques sur la stimulation ovarienne sont difficiles à mesurer, ne faudrait-il pas tenter de savoir si le rapport risque / bénéfique est assez favorable pour que ce traitement fasse partie des protocoles admis ? Primum non nocere » (29 avril)